LA NOUVELLE-FRANCE



Sceau de la Compagnie de la Nouvelle-France — 1627

LA

NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

PARAISSANT TOUS LES MOIS

SCIENCES—LETTRES—ARTS

1904

TOME TROISIÈME

DE LA COLLECTION

QUÉBEC
BUREAUX DE LA « NOUVELLE-FRANCE »
2, rue Port-Dauphin

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME III — JANVIER 1904 — N° 1

ERREURS ET PRÉJUGÉS

CAUSERIE MENSUELLE

Le but de ces causeries du mois est de signaler brièvement à l'attention et à la réflexion des lecteurs des erreurs mises en circulation dans les deux mondes et des préjugés qui se donnent l'air de jugements sûrs et réfléchis et veulent s'imposer à l'opinion publique.

Je dis à dessein *signaler* et non *réfuter*. Pour le moment c'est tout ce que je puis faire et ce que le cadre forcément restreint de la *Nouvelle-France* peut permettre. Une réfutation bien faite, même une exposition bien conduite d'une seule erreur occuperait souvent tout un numéro. Ce serait trop pour la revue, trop pour un grand nombre de lecteurs qui se croiraient en grave péril de neurasthénie incurable, si on les exposait au redoutable travail de lire tous les mois quarante pages sérieuses sur un même sujet. Du reste le signalement beaucoup plus court et plus facile est souvent à lui seul la meilleure des réfutations. D'abord, c'est la plus courte et par suite celle qui a le plus de chance d'être lue, même des gens qui se piquent de sérieux. Puis, il faut le dire, a

beau mentir qui vient de loin. Bien des erreurs et des préjugés ne font des dupes que parce que personne ne les appelle de leur vrai nom. Donner leur vrai nom, dire d'où ils viennent et ce qu'ils ont l'intention de faire, montrer leur vrai visage, cela suffit souvent pour ruiner tout leur crédit.

***

Une récente brochure sur la Ligue de l'Enseignement [1] me donne l'occasion de signaler une erreur et un préjugé. L'erreur consiste à croire que l'Etat est le premier et principal obligé à l'instruction des enfants, et le préjugé, c'est que tous les enfants qui ne sont pas élevés par l'Etat sont nécessairement mal élevés.

L'erreur, fort répandue dans les deux mondes, — c'est un des articles de foi du symbole maçonnique promulgué sous différentes formules dans tous les pays, — vient elle-même d'une ignorance permise seulement aux gens frottés de demi-science et demi-littérature, de l'ignorance même de l'origine et de la nature de la société civile et politique.

On dit et l'on croit que l'enfant appartient à l'Etat, parce qu'il naît citoyen. Non, l'enfant n'appartient pas à l'Etat, il ne naît pas citoyen ; que l'Etat le veuille ou non, il naît uniquement fils de son père et de sa mère et n'appartient pas par sa naissance à une autre société que sa famille. S'il reçoit le baptême, il entre par cette naissance spirituelle dans la société surnaturelle qui est l'Eglise. Citoyen, il le deviendra plus tard, quand mûr pour les devoirs de la vie civile, il déclinera le joug de l'autorité paternelle et aspirera à fonder lui-même une famille. Jusque-là s'il appartient à la société civile c'est par sa famille qui en fait partie.

---

1 — Henri Bernard. *La Ligue de l'Enseignement* — histoire d'une conspiration maçonnique à Montréal. — Cette brochure, en grande partie reproduction d'articles publiés dans le *Rappel*, contient des renseignements très intéressants que tous les catholiques, surtout ceux des classes dirigeantes, ont intérêt à connaître et à ne pas perdre de vue.

D'où viennent la plupart des erreurs sur les droits et les devoirs de l'Etat ? D'une notion fausse et inexacte de la société civile et politique. On la suppose constituée immédiatement par des individus, tandis qu'elle est formée par des familles, c'est-à-dire par des sociétés déjà constituées qui s'unissent pour protéger leurs intérêts communs. Les démagogues et les sophistes des deux derniers siècles ont refait à leur guise la nature humaine, à peu près comme le médecin de Molière avait imaginé de refaire le corps humain ; mais comme les hommes ont continué d'avoir le cœur du côté gauche et le foie du côté droit, ils ont continué d'appartenir à leur famille avant d'appartenir à la cité — et de fonder des familles pour avoir des cités et non de fonder des cités pour avoir des familles — Ce n'est donc point l'Etat qui fait la famille, c'est la famille qui fait la cité et c'est la cité qui fait l'Etat. — D'où l'Etat a pour première fin de protéger les droits des cités, et de servir leurs intérêts communs, comme les cités ont pour premier devoir de protéger les intérêts communs des familles.—

Si les législateurs et les réformateurs ne perdaient point de vue cette vérité élémentaire, ils s'épargneraient le travail de faire tant de lois boiteuses et imparfaites quand elles ne sont pas absolument iniques, et de proposer aux maux qu'ils supposent à la société tant de remèdes qui sont pires que toutes les maladies. L'ignorance n'est pas toujours un péché ; mais dans les hommes qui aspirent à diriger l'opinion et à conduire un pays, elle serait souvent, s'ils s'en rendaient compte, une sottise criminelle. Mieux vaut en effet pour la société un méchant que tout le monde redoute et dont on connaît bien les intentions, qu'un honnête homme qui ne sait pas où on le mène et ne se rend pas compte de ce qu'il fait.

En matière d'éducation et d'enseignement, tout le monde se croit facilement docteur. L'illusion est surtout facile aux politiciens et aux journalistes de notre temps, — je n'ajouterai pas avec une cruelle irrévérence, et de notre pays. — A vingt ans on a le droit de tout dire, ce qui dispense d'apprendre et de penser ; on

peut tout écrire dans nos journaux qui peuvent tout imprimer, et quand on porte une plume il est tout naturel de se prendre pour un aigle. La facilité avec laquelle on en impose à la crédulité publique dispense de se rendre compte de la justesse de ses pensées et de la portée de ses affirmations. Si peu de gens regardent derrière les mots et savent voir au fond des phrases qu'on finit par ne pas y aller soi-même et par dire le plus honnêtement du monde ce qu'on aurait horreur de penser.

Le danger, c'est qu'il y a des gens qui pensent pour ceux qui ne songent qu'à écrire et à parler, et qu'il y a des gens qui veulent d'une volonté énergique, constante et précise pour tous ceux qui ne savent pas au juste ce qu'ils veulent. Derrière les honnêtes gens qui crient et se démènent, il y a les coquins et les rusés qui les font se démener et parler. Il y a des meneurs qui se chargent de mettre leurs idées à eux dans ces phrases qui n'étaient pas faites pour en avoir et donnent des intentions à ceux qui sont trop honnêtes pour qu'on les soupçonne d'en avoir jamais eu de mauvaises. Il arrive ainsi que des hommes, par ailleurs fort scrupuleux, se font sans le savoir les missionnaires des idées qu'ils détestent, et que les hommes les plus droits de conviction et d'intention font la campagne au profit des pires erreurs et préparent dans leur pays la ruine de tout ce qu'ils voudraient sauver même au prix de leur vie.

***

Est-il vrai que la campagne de la Ligue de l'Enseignement ait été organisée par la franc-maçonnerie de Montaéal soufflée et dirigée par la maçonnerie française ? Ceux qui liront attentivement la brochure signalée tout à l'heure seront peut-être à même d'en juger. Si ce n'est pas vrai, c'est au moins vraisemblable : cela se sent surtout à la phraséologie des ligueurs en chef.

Ce qui est plus évident encore, c'est que les idées maçonniques entreront chez nous comme en tout pays catholique par des hom-

mes trop chrétiens pour soupçonner ce qu'on leur fera dire et trop honnêtes pour se rendre compte de ce qu'on leur fera faire.

Pour les y pousser on créera des préjugés ; on a déjà commencé. On méconnaîtra de parti pris les résultats obtenus déjà par notre système d'enseignement ; on fera croire qu'au lieu de progresser plus rapidement peut-être qu'en aucun pays, eu égard aux obstacles que lui suscitent des circonstances particulières qu'on ne trouve nulle part ailleurs, l'enseignement primaire en particulier est plus négligé dans notre province. Par contre, on vantera sans réserve tous les systèmes d'éducation des pays protestants ou maçonniques, de ceux en particulier où l'Etat a le contrôle et la direction de l'enseignement, on en exagérera les succès, on en dissimulera soigneusement les lacunes et les échecs, même ceux qu'avouent publiquement les sectaires, et l'on créera ainsi le préjugé que le seul moyen de relever le niveau de l'enseignement, c'est de le soustraire plus complètement à l'influence de l'Eglise et à l'autonomie des municipalités pour le soumettre à la direction omnipotente de l'Etat.

Or, il faut bien l'avouer, personne ne mord aux préjugés comme les honnêtes gens ; et c'est par où les rusés et les méchants les poussent aux plus irréparables fautes ; car personne ne fait plus parfaitement le mal que celui qui le fait par conviction et par amour du bien. Gare à l'erreur ! elle a parmi nous ses apôtres enragés, et ce qui est plus dangereux, ses missionnaires inconscients. Gare aux préjugés qui lui préparent les voies !

Assurément tout n'est pas parfait dans notre système d'enseignement, et ceux qui travailleront à le rendre plus efficace, fût-ce par une critique minutieuse et sévère, pourvu qu'elle tienne compte du travail fait, des succès obtenus et des obstacles plus ou moins insurmontables, mériteront bien de leur pays. L'enseignement primaire en particulier est loin d'être partout ce qu'il devrait et ce qu'il pourrait être ; mais combien peu parmi ceux qui le critiquent jusqu'au dénigrement en ont signalé les vraies lacunes et ont indiqué les moyens pratiques de les combler. Que

feront ces critiques qui n'éclairent personne, si non créer des préjugés et décourager des bonnes volontés ?

L'enseignement secondaire, lui aussi, laisse à désirer sur plus d'un point, ici comme dans tous les pays : qui le nie ? Mais qui donc parmi nos réformateurs et nos critiques a su dire d'une façon nette et précise ce qu'il faudrait et ce qu'il serait possible de faire pour le rendre aussi parfait que les meilleurs ? Ne serait-il pas souverainement injuste de le rendre seul responsable d'imperfections et d'insuccès qui tiennent au milieu et à des causes dont il a lui-même trop à souffrir ?

Quel homme de courage et de bon sens se lèvera pour accuser sans exagération ni excuse tout ce qui manque à notre enseignement à tous les degrés ? Quel homme sera assez équitable, assez sage et assez informé pour faire dans la répartition du blâme et des critiques la juste part qui revient à chacun ? Qui aura surtout assez d'intelligence et de sens pratique pour indiquer nettement les réformes réalisables, et celles que les circonstances particulières au pays doivent faire ajourner pour longtemps ou reléguer dans le pays des utopies et des chimères en tout temps fort exploré des pédagogues d'aventure et de profession ?

Cet homme aura plus de loisir et plus d'intelligence, sinon plus de volonté que

RAPHAEL GERVAIS.

LA PROPHÉTIE DE MALACHIE

L'avènement au trône pontifical de Sa Sainteté Pie X a remis en lumière un document apocryphe et bizarre, dont on ne manque jamais de citer une des légendes [1], à la fin de chaque pontificat, pour annoncer et caractériser le pape ou le pontificat qui va sortir de l'urne du prochain conclave.

Le dernier conclave a provoqué la répétition de ce fait traditionnel. Nous en avons été témoins dans notre pays, et la chose s'est produite également ailleurs, puisque nos journaux quotidiens ont, à cette occasion, cité un article, emprunté, je crois, au *Courrier des Etats-Unis*, qui l'avait lui-même extrait d'un journal de Paris.

Le fait, cela va sans dire, s'est manifesté aux portes mêmes du conclave, à Rome, où la connaissance que l'on a des différents cardinaux qui peuvent être appelés à l'honneur de la tiare détermine nombre de conjectures, appuyées sur un nombre encore plus grand de raisons plus ou moins plausibles.

M. Etienne Lamy, dans un remarquable article consacré à l'étude de la politique du dernier pontificat et du dernier conclave, a signalé cette particularité :

Les imaginations éprises du merveilleux cherchaient, dans les armes des cardinaux et dans les circonstances de leur vie, auquel d'entre eux s'appliquaient les mots *Ignis ardens*, par lesquels Malachie a désigné le successeur de Léon XIII. Et la superstition des Romains faisait entrer l'âge du pape défunt, le jour et l'heure de sa fin, le nombre des cardinaux, la date du con-

---

1 — On entend ici par légende la devise qui désigne chacun des papes annoncés dans cet étrange catalogue.

clave en d'innombrables calculs de nombres, pour jouer sur ces chiffres au prochain *lotto* [1].

J'ai cité à dessein les deux phrases, parce que la première, qui seule se rapporte au document en question, emprunte à la seconde un complément de ce que j'appellerais la philosophie de cette prétendue prophétie. Elle doit en effet son origine et son autorité à l'amour du merveilleux, et la foi qu'on lui accorde, fondée en très grande partie — inconsciemment, je l'accorde — sur ce sentiment, pourrait être, sans injustice, qualifiée de superstition.

Une chose, du reste, est à remarquer à propos du crédit que l'on accorde, de confiance et par routine, à ce singulier document : presque aucun de ceux qui ont l'habitude de le citer n'en connaît l'origine, la teneur ni le caractère exact. Son attribution à saint Malachie semble même être tellement légitime et fondée en droit, qu'on ne l'appelle presque jamais autrement que la " prophétie de Malachie, " comme nous venons de le lire dans la citation de M. Lamy.

Cette appellation engendre même parfois d'amusantes méprises, grâce à l'existence d'un autre prophète du même nom, dans l'Ancien Testament. L'été dernier, après la mort de Léon XIII, un reporter d'un des " grands " journaux de Montréal se présenta au Séminaire pour s'enquérir en quel volume il trouverait la prophétie de Malachie. Le prêtre qu'il interrogeait lui désigna spontanément la Bible. " Mais c'est précisément là que je l'ai cherchée, lui répondit le bon jeune homme ; elle y est, mais incomplète : elle ne contient rien relativement à la prophétie des papes." Il avait cherché dans les oracles du douzième des petits prophètes bibliques l'*Ignis ardens* dont les interprètes du pseudo-Malachie attendaient impatiemment, avec l'avènement du nou-

1 — I. *Le Conclave.—Correspondant,* 10 octobre 1903, p. 9.

veau pape, une réalisation qui allait confirmer celle de la légende du pontificat précédent : *Lumen in cœlo !*

Je dis à dessein le pseudo-Malachie, pour distinguer tout de suite l'auteur apocryphe de cette sorte d'almanach prophétique des papes du saint évêque de Down, de Connor et d'Armagh [1], à qui il a eu l'impertinence d'attribuer sa publication, pour lui donner une couleur respectable et un crédit quelconque.

On ne saurait douter un instant, pour si peu qu'on se pique de sens critique, que la prétendue prophétie ne saurait être l'œuvre du saint. Saint Malachie, en effet, est mort en 1148, et la " Prophétie des papes " a été publiée, pour la première fois, en 1595. Cela fait donc, bien compté, un intervalle de 447 années entre la date extrême de sa rédaction et celle de sa divulgation (1148-1595). Or, dans cet intervalle respectable, aucun auteur n'a mentionné l'existence de cette prophétie, pas même saint Bernard, qui a écrit la vie de saint Malachie [2], après avoir, deux années de suite, prononcé son éloge à l'anniversaire de son décès. Ce silence est d'autant plus concluant que l'oracle du prophète hibernien, si l'on accepte l'interprétation que nous en donne son premier éditeur, se serait déjà vérifié trois fois du vivant même de son auteur. Les trois premiers papes de la prétendue prophétie ont, en effet, été élus du vivant même de saint Malachie : Célestin II *(Ex castro Tiberis)* en 1143, Lucius II *(Inimicus expulsus)* en 1144, Eugène III *(Ex magnitudine montis)* en 1145. Ce dernier, mort la même année que saint Bernard (1153),

---

1 — Saint Malachie O'Morgair, évêque de Down, de Connor et d'Armagh, légat du Saint-Siège en Irlande, vécut au 12e siècle (1094-1148) et mourut à Clairvaux, entre les bras de saint Bernard, son ami, son panégyriste et son biographe. Cette illustre amitié suffirait seule, en outre du mérite éminent du saint évêque d'Armagh et de l'importance considérable de son action sociale en Irlande, à rendre son nom vénérable entre tous ceux des saints, si nombreux, de cette époque intéressante.

2 — *Sancti Bernardi, De vita et rebus gestis Sti Malachiæ, Hiberniæ episcopi Liber. Opera S. Bernardi, tomus II.*

avait été son disciple, en sa qualité de moine de Clairvaux. C'est à lui qu'il a adressé son traité ascétique *De Consideratione.* Il est permis de présumer que son ami n'aurait pas laissé ignorer au saint docteur un oracle intéressant d'aussi près un pape avec lequel il n'a cessé d'être en étroite relation [1].

---

1 — Voir dans le livre de l'abbé Joseph Maître, *La Prophétie des Papes attribuée à saint Malachie*, Beaune, 1901, « les raisons probables » pour lesquelles saint Malachie *aurait* « eu une révélation destinée à rester ignorée *pendant un certain temps* » (pp. 603-606 et 189-190). On y trouve aussi cette ingénieuse hypothèse : «Le manuscrit de saint Malachie fut *peut-être* remis à Innocent II († 1143) en personne... Qui nous dira si la Providence n'a pas voulu se servir de cette occasion et de ce moyen pour garder aux générations futures un document qui devait si directement les intéresser et les préparer à l'attente du grand jour ? » Pourquoi ne pas avoir ajouté tout de suite : Qui nous dira les raisons probables pour lesquelles ce pape a cru devoir priver les cent onze papes qui allaient venir après lui de la consolation de ce « tableau symbolique » de ses successeurs jusqu'à la fin des temps ?

A leurs heures de loisir, ils auraient trouvé, avec leurs familiers et leurs visiteurs distingués, une singulière édification à approfondir cette « preuve la plus sûre que l'Eglise et la Papauté pourront résister victorieusement, selon la promesse du Christ, aux assauts de l'impiété et de la démagogie. » (Maître, *Ouvr. cité*, p. 189, note). Il est manifeste, en effet, que le *Portae inferi non prævalebunt* de la promesse divine aurait reçu, à leurs yeux, une corroboration singulière du *Sus in cribro* (N° 11) ou du *Picus inter escas* (N° 13) de la prophétie « symbolique, » plus encore peut-être du *De modicitate lunæ* (N° 54) ou du *Bos Albanus in portu* (N° 60). Les sources de consolation ne sauraient manquer dans une anthologie aussi agréablement variée !

La « Prophétie de Malachie » contient la liste de 112 papes, de Célestin II à Petrus Romanus (1143—?). Les soixante-quatorze premiers, d'après l'interprétation attribuée par Arnould de Wion au dominicain Chacon, comprennent la série qui s'étend de Célestin II à Urbain VII, qui fut contemporain du bénédictin découvreur. Des 38 autres, vingt-huit, de Grégoire XIV à Léon XIII, ont déjà plus ou moins bien réalisé leur légende. Le vingt-neuvième, Sa Sainteté Pie X, répond à la devise *Ignis ardens.* Les neuf autres, jusqu'à la fin des temps, appartiennent aux futurs contingents. Le dernier, qui se passe de légende — son nom fatidique de *Petrus Romanus* lui servant amplement d'enseigne horoscopique — « paîtra les brebis au sein de tribulations nombreuses ; après quoi la ville aux sept collines sera détruite, et le terrible Juge jugera le peuple. » (Conclusion du « tableau symbolique. »)

Ce silence de quatre siècles et demi constitue, ce me semble, une raison décisive pour ne pas reconnaître d'abord au document discuté la paternité du saint évêque d'Armagh, et ensuite pour récuser toute prétention à en fixer la composition à une date précédant immédiatement la publication qu'en a faite pour la première fois le bénédictin Arnould de Wion en 1595.

Les partisans de la " Prophétie " manifestent, à divers endroits de leur plaidoierie, une surprise, désobligeante pour la raison humaine, de l'insistance que mettent ses adversaires à réclamer des preuves positives de son authenticité ; et ils opposent trop souvent une véritable pétition de principe aux objections et aux questions qui leur sont faites à cet égard.

Leur argumentation se résume généralement à ceci : la prophétie est vraie, parce qu'elle s'est vérifiée ;[1] elle appartient à saint Malachie,[2] parce qu'elle lui a toujours été attribuée ; elle est ancienne et bien de l'époque du saint évêque, puisque son éditeur l'affirme ;[3] et autres arguments de même valeur.

---

1 — Maître, *Ouvr. cité*, p. 148.

2 — F. Cucherat, *La Prophétie de la succession des papes depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du monde, son auteur, son authenticité et son explication. Revue du monde catholique*, t. 30, p. 258. — Epigraphe : *Prophetias nolite spernere* (1 Thess. V. 20) — Cette épigraphe est tout un état d'âme !

3 — Maître, *Ibid.*, p. 161, ss. Nous sommes redevables au même auteur d'un autre ouvrage, cadet du précédent et intitulé : *Les Papes et la papauté, de* 1143 *à la fin du monde, d'après la prophétie attribuée à saint Malachie. Etude historique par Joseph Maître, docteur en théologie et en philosophie, licencié ès sciences mathématiques ; avec plus de* 100 *vignettes dans le texte.* — Paris, librairie P. Lethielleux, Beaune, librairie G. Loireau. C'est un beau volume in-18 jésus, de 768 pages. Il est revêtu d'un double imprimatur épiscopal (Dijon, 1898 ; Tours 1901) et précédé d'un hommage de l'auteur à Sa Sainteté Léon XIII, dont les armes, portant la devise *malachique : Lumen in cœlo*, ornent la première page et même, imprimées à froid, la couverture de l'exemplaire de luxe que j'ai entre les mains. Cet hommage ou lettre dédicatoire accompagnait l'envoi de l'ouvrage précité, l'*Etude critique*, et annonçait celui en tête duquel il est reproduit, l'*Etude historique*.

L'auteur attire l'attention du Saint-Père sur le tire-l'œil obséquieux des

Je ne crois pas que les esprits hésitants soient réduits à la conviction par des arguments de cette force. J'en ai vainement tenté la vertu sur le mien, et je réclame, au nom d'autres sceptiques, une démonstration plus décisive.

Il appartient aux croyants de faire la preuve, puisque ce sont eux qui posent la thèse : *quod gratis asseritur, gratis negatur.*

Qu'ils veuillent bien d'abord nous dire sur quelle autorité s'est appuyé Arnould de Wion, pour présenter à ses lecteurs, à la fin du seizième siècle, " une certaine prophétie sur les souverains pontifes," " dont il avait entendu dire qu'elle avait, avec quelques opuscules, saint Malachie pour auteur "[1]. Il avoue du reste, avec une simplicité qui lui concilie la confiance de M. Maître,[2] qu'il n'a vu aucun autre de ces opuscules, mais qu'il se borne à citer

armoiries, en des termes d'une insistance légèrement intéressée : « Cette devise et ces armoiries sont l'explication de mon travail, etc., » et il sollicite pour « le plus humble de *ses* prêtres » la Bénédiction apostolique (avec un grand *B*). Le cardinal secrétaire d'Etat, Eminence Rampolla, lui répond par une lettre concise, reproduite en fac-similé « aux dimensions du livre, » dans laquelle il lui transmet l'assurance que le Saint-Père n'a pu, à causes de ses « graves occupations, » lire le volume « remis entre ses mains augustes, » mais lui a volontiers accordé (avec un petit *b*) la bénédiction sollicitée ; le cardinal lui offre ses propres remerciements pour l'exemplaire particulier que l'auteur lui a adressé. Réponse plutôt froide et qui révèle assez sûrement, je crois, que le secrétaire d'Etat du dernier pontife n'était pas appelé par feu Arnould de Wion à vérifier l'oracle *Ignis ardens !*

1 — *Scripsisse fertur et ipse* (i. e. *S. Malachias Hibernius) nonnulla opuscula, de quibus nihil vidi præter quamdam prophetiam de Summis Pontificibus ; quæ, quia brevis est et nondum, quod sciam, excusa, et a multis desiderata, hic a nobis apposita est.— Lignum vitæ, ornamentum et decus Ecclesiæ, in quinque libros divisum, etc...* Auctore D. Arnoldo Wion Belga, Duacensi.— Venet. MDXCV.—Pars I, Lib. II, cap. XL, p. 307 *(Liste des évêques bénédictins, lettre D.—Dunensis episcopus, — S. Malachias Hibernus.)*

2 — « Si nous considérons le *témoignage en lui-même,* le ton de *simplicité* (les italiques sont de l'auteur) avec lequel il y est parlé du manuscrit renfermant la Prophétie nous dispose de prime abord à croire que Wion a vu en réalité ce manuscrit. » (Maître, *Ouvr. cité,* p. 161.)

celui-ci à cause de sa brièveté, et parce qu'il n'a pas, qu'il sache, encore été publié, et parce que beaucoup de personnes désirent le connaître.

Ces motifs sont certes d'un très honnête homme, et le désir qui en résulte aboutit à une publication curieuse. Mais tout cela ne constitue pas une preuve d'authenticité en faveur du document attribué si lestement par le bénédictin flamand à l'évêque de Down, encore moins une preuve du caractère surnaturel de ce document.

Tout le monde avouera qu'on exige généralement plus que cela pour admettre un oracle dicté par l'Esprit saint et portant sur un objet d'égale, voire même de moindre importance.

L'Eglise a été plus circonspecte et plus lente à constituer le canon des prophéties bibliques, et nous aurions fort mauvaise grâce à ne pas imiter sa prudence à l'endroit d'une prophétie privée, de forme aussi insolite, éclose soudainement, à la fin du seizième siècle, des presses d'un éditeur de Venise, et ayant déjà reçu, depuis quatre siècles et demi, à l'insu du monde catholique, les deux tiers de sa réalisation.

Si ce fait n'a pas frappé l'honnête bénédiction ni, à sa suite, maint honnête lecteur qui a, de confiance, accepté sur son affirmation la soi-disant prophétie, cela prouve tout simplement que beaucoup de braves gens ne trouvent pas dans leur seule honnêteté le principe d'une défiance de bon aloi.

Nous avons tout récemment du reste assisté à une manifestation de crédulité tout aussi honnête et beaucoup plus ridicule. Les *Révélations d'une ex-palladiste*, les excursions incroyables du Dr Bataille dans les régions souterraines de la franc-maçonnerie cosmopolite, l'histoire fantastique de Diana Vaughan, de Sophie Walder et de Barbe Bellinger constituaient autant de canards gigantesques, que d'ingénieux et cyniques fumistes ont pourtant réussi à apprêter, à servir, à découper, puis à faire déguster, avaler et digérer à maint honnête lecteur de la fin du 19e siècle,

entre lesquels plus d'un très intelligent et très docte en beaucoup d'autres matières [1].

L'honnêteté n'est pas une garantie de sens critique : j'oserais presque dire qu'elle y est souvent un obstacle ; parce que, pesant toute affirmation à son propre poids, elle ne soupçonne pas qu'on veuille ni qu'on puisse délibérément la tromper.

Ce fut sans doute l'histoire du très honnête Arnould de Wion. Composant un dictionnaire des hommes illustres de son ordre, il ne pouvait manquer, s'il y croyait, d'insérer dans la courte notice qu'il consacre à l'évêque de Down une prophétie qui suffirait à elle seule, si elle était vraie, à immortaliser son auteur. Mais le fait seul de cette insertion ne saurait constituer une preuve d'authenticité. Or, nous n'en avons absolument aucune autre. Pas un des croyants et des défenseurs de la prophétie ne nous en donne d'autre ; et nous faisons, ce nous semble, nous qui la rejetons, œuvre de catholiques éclairés, en les priant, pour l'honneur même de leur réputation d'hommes sérieux, de nous soumettre d'autres motifs de créance.

A ceux, moins soucieux qu'il ne convient de la question, préalable au premier chef, de l'authenticité, et qui retranchent obstinément leur foi dans la prétendue vérification de l'oracle, nous ferons observer que cette vérification, dans l'hypothèse d'une fabrication récente, s'explique abondamment pour toutes les légendes — au nombre de soixante-quatorze — qui se rattachent aux papes qui ont vécu avant la date de la composition. Pour ceux qui suivent, il n'y a rien d'étonnant que, sur le nombre de leurs légendes — vingt-neuf, y compris celle du pape actuel, — plusieurs puissent se vérifier d'une façon plus ou moins plausible. Les armes de famille ou d'épiscopat, les particularités personnelles ou biographiques, les circonstances multiples d'un pontifi-

1 — L'ensemble des documents qui contiennent ces fables savoureuses constitue certainement une des productions les plus curieuses de la fin du dernier siècle.

cat qui couvre en quelque sorte le monde entier, favorisent éminemment la vérification d'une devise de deux ou trois mots. Les oracles antiques, même sans l'intervention de l'esprit malin, se sont plus d'une fois, grâce à leur ampleur ou à leur ambiguité, vérifiées tout naturellement, sans qu'aucun historien mystique se soit cru tenu pour cela de crier au miracle.

Les amateurs de chinoiseries et de tours de force cérébraux trouveront certainement leurs délices à examiner la série des contorsions consciencieuses par lesquelles M. Maitre et M. Cucherat, dans leurs élucubrations respectives, développent laborieusement la thèse de la vérification intégrale.

Des esprits d'une autre tournure s'aviseront peut-être de ne voir là que des phénomènes de pathologie mentale et soumettront ces documents morbides à l'examen de quelque Charcot du même ordre.

J'inclinerais pour ma part, afin de sauvegarder les droits de la charité chrétienne et de la courtoisie littéraire, à me ranger tout simplement à cet avis de l'éminent auteur de la *Vie de saint Bernard*, M. l'abbé Vacandard :

> Il est fâcheux qu'un prêtre érudit—M. Cucherat—ait cru devoir dépenser tant de talent et de temps à développer en trois cent vingt-quatre pages de pareilles billevesées [1].

Ce jugement sommaire, mais bien fondé, peut s'appliquer sans injustice aux seize cent trente-deux pages de M. Maitre.

Je le regrette pour ces deux auteurs, mais leur exemple nous autorise à penser que l'érudition ne supplée pas plus que l'honnêteté au défaut de sens critique, et qu'une licence en mathématiques — c'est le cas de M. Maitre — ne confère pas nécessairement au récipiendaire la clef des songes.

L'un des bollandistes du 17e siècle, le P. Pabebrock, nous a pres-

1 — *Un évêque d'Irlande au XIIe siècle. Saint Malachie O'Morgair.—Revue des Questions historiques*, 1er juillet 1892.

tement donné l'exemple de cette sévérité par la façon peu cérémonieuse dont il a traité l'auteur de la prophétie apocryphe. Il l'appelle tout simplement un sot, plus sot même — *insulsior* —[1] qu'un autre faussaire de même acabit, qui avait, un siècle plus tôt, composé et attribué au B. Joachim de Calabre un document du même genre, qui décrivait après coup, sous couleur de prophétie, la série des vingt-six papes qui vont de Nicolas III à Innocent VIII.

C'est le cas, manifestement, de rappeler la sentence du Sage, qu' " il n'est rien de nouveau sous le soleil." Les fausses prophéties ont toujours été de mode parmi les hommes, naissant de la rencontre d'intérêts et de circonstances analogues, et trouvant un égal crédit auprès d'une crédulité et d'un amour du merveilleux qui sont inhérents à notre faillible nature.

Il n'y a lieu ni de se scandaliser ni de s'affliger outre mesure de l'uniformité banale de ces procédés inventifs et de la faveur imméritée qu'ils rencontrent inévitablement.

Une femme d'esprit, en train de défendre quelque légende exquise, m'affirmait un jour avec une conviction profonde qu'on trouve plus de bonheur dans une belle légende que dans une vérité austère. Un très grand nombre de femmes et un trop grand nombre d'hommes travaillent tous les jours, sans penser à mal, à donner raison à cette personne sensible. Je ne veux pas leur disputer la source d'un bonheur qu'ils n'ont pas souci de chercher plus à fond, avec un plus dur labeur : tout le monde ne se sent pas le courage de descendre lentement et péniblement au fonds du puits où une belle et transparente légende a depuis longtemps fixé le séjour de la vérité. Libre aux âmes éprises d'un bonheur facile de l'y laisser toute seule, au sein d'une ombre épaisse !

---

1 — Daniel Pabebrochius. *Dissertatio de ætate et auctoribus Prophetiarum B. Joachimo abbati et S. Malachiæ Episcopo imputatarum circa successiones R. Pontificum.—Acta Sanctorum, Propylaeum Maii, ad Conatum chronologico-historicum, etc. Appendix II*, p. 216 * *.

Mais elles auraient fort mauvaise grâce, à tout événement, d'accuser de témérité sacrilège les plongeurs consciencieux qui s'obstinent à aller reconnaître de près cette auguste recluse, pour produire ensuite au grand jour ses aimaibles traits.

Boileau a dit, entre beaucoup de vérités méprisables :

......le vrai seul est aimable.

A cause de cela, il a été lestement traité de vieille perruque par maint imberbe échevelé. N'empêche qu'il continue d'avoir raison aux yeux des gens sensés, et qu'il aurait encore raison, demeurât-il seul en son bon sens, passé tout à fait de mode.

La maxime que ce critique austère a gravée sur les tables de la loi du parnasse français ne saurait être exclue du manuel pratique d'aucun membre d'une société savante, voire même d'une faculté ou d'un séminaire catholique. L'heure n'est guère propice à nous, au moment où l'incrédulité scientifique s'efforce à l'envi de saper les bases scripturaires de la révélation chrétienne, de perdre nos jours et nos nuits à torturer les légendes d'une élucubration facétieuse, pour en extraire des oracles divins, formulés en calembourgs.

Nous avons autre chose à faire, à étudier, à enseigner aux âmes qui nous demandent, par leur prière ou leur maigreur silencieuse, le pain fort et nourrissant de la vérité religieuse.

La piété est trop souvent languissante, parce que la doctrine est parcimonieusement distribuée, dans des confections sans substance et sans saveur. Le goût de l'historiette merveilleuse et de la dévotionnette secondaire ou même quaternaire tend à remplacer en trop d'endroits la pratique simple et forte des vertus chrétiennes ou simplement naturelles et des devoirs d'état quotidiens.

Toute prédication, tout écrit, tout effort qui tend à favoriser ces inclinations frivoles et parfois maladives est funeste à la conservation et au développement de l'esprit chrétien, qui est un esprit de force et d'abondante lumière, essentiellement incompatible avec tout ce qui respire l'étrangeté, l'excentricité.

Laissons donc à des " érudits " en mal de singularité le bizarre souci d'approfondir des fables qui doivent le meilleur de leur crédit à la naïveté de ces " honnêtes " gens qui acceptent sans aucune sorte de contrôle tout ce qu'une autre naïveté ou une impudence fallacieuse, déguisée de sincérité apparente, propose à leur excès de religion !

Déplorons également, sinon davantage, l'inconscience de ces directeurs de revues ecclésiastiques, qui n'hésitent pas à mêler à d'excellents renseignements et à de très bons avis sur les choses de la science et de la vie sacerdotales des consultations puériles et des dissertations ineptes sur des " billevesées " comme celles que nous venons, avec un certain regret, de discuter ici [1].

Pour nous, avec d'autres sceptiques, nous voudrions nous inspirer toujours, Dieu aidant, de cette réflexion sévère mais éminemment opportune de l'estimable auteur d'un *Cours de philosophie* récent, le R. P. Castelein, de la compagnie de Jésus :

La loyauté nous oblige à reconnaître que certains historiens catholiques, tel feu l'abbé Darras, auteur d'une volumineuse histoire de l'Eglise, comme aussi certaines petites revues pieuses et *nombre d'hagiographes de tous temps* ont trop peu de souci de l'authenticité des documents qu'ils invoquent et de l'exactitude de leurs histoires. Ils semblent parfois oublier que rien ne glorifie Dieu, l'Eglise et ses saints que la vérité bien cherchée et fidèlement exposée. Nous regrettons, pour l'honneur de notre foi, l'étroitesse d'idées et de vues, qui inspire ces apologies maladroites et ces exagérations, d'un si déplorable effet sur nos adversaires [2].

---

1 — Voir notamment l'*Ami du clergé*, sur la Prophétie de Malachie, t. 15, p. 487, et t. 17, p. 701. A la suite de la seconde consultation, nous lisons ce préambule de la consultation suivante, très naïve, adressée par « un abonné de la première heure » : « L'*Ami* est toujours sérieux, toujours savant. » L'*Ami*, décidément, est surtout, et à toute heure, l'ami des très « honnêtes » gens ! C'est qu'il ne manque jamais, vraisemblablement, comme il le fait ici, de traiter de « critiques renanesques » les démolisseurs de leurs « honnêtes » chimères (*Ibid.*, p. 701, 1re colonne, note).

2 — *Cours de philosophie, I, Logique*, Nouvelle édition. Bruxelles, Société belge de librairie, 1891.—Nous ne saurions trop recommander aux prédicateurs, soucieux de se mettre en garde contre certaines opinions gratuitement

En face de nos adversaires, qui ne sont — lorsqu'ils sont vraiment sérieux et redoutables — ni des sots ni des ignorants, nous ferions piètre figure de nous montrer tels. Et aux côtés de nos alliés et de nos compagnons d'armes, en tête de l'armée fidèle qui nous suit avec confiance, et parfois avec inquiétude, n'allons pas compromettre notre réputation nécessaire de tacticiens prudents, en nous amusant à faire l'expertise de vessies transformées en lanternes, au moment même où les pièces de l'ennemi vomissent la mitraille dans nos rangs et où le danger réclame la riposte d'un feu bien nourri et savamment dirigé. [1]

---

attribuées à quelques pères de l'Église, en vertu d'une fausse interprétation *traditionnelle*, l'examen critique d'un texte célèbre de saint Jean Chrysostome sur le petit nombre des élus (pp. 400–402). Ils y trouveront matière à des conclusions piquantes à tirer d'autres interprétations aussi *traditionnelles*, mais aussi peu fondées que celle-là.

1 — Dès que la « Prophétie des papes » ne peut raisonnablement être attribuée à saint Malachie, l'on est en droit de se demander qui en est l'auteur. Les limites de cet article ne nous ont pas permis d'examiner et de discuter l'hypothèse, universellement acceptée par tous les critiques sérieux, de sa composition par quelque partisan du cardinal Simoncelli, au cours de l'interrègne des pontificats d'Urbain VII et de Grégoire XIV, en 1590. Ce prélat était originaire et avait été évêque d'Orvieto (*Urbs vetus*), nom qui suggère facilement la légende *Ex antiquitate urbis*. Cette hypothèse a été soutenue avec beaucoup de netteté et de vraisemblance dans un article de M. Harnack [a], analysé par M. l'abbé Maître, dans son *Etude critique*, pp. 119-123. Les observations de ce dernier ne sauraient infirmer la valeur des considérations qui justifient pleinement cette hypothèse ; et l'on a lieu de s'étonner qu'un esprit aussi honnête n'ait été en rien impressionné par la portée d'un article de cette valeur.

L'hypothèse adoptée par M. Harnack, après Carrière, Menestrier, Moréri et d'autres critiques, emprunte une force singulière à ce fait qu'à Rome même, où l'on est en mesure de vérifier, sur un tel sujet, la valeur des explications traditionnelles, des écrivains récents ou même contemporains soutiennent

---

a — A. Harnack, *Ueber den Verfasser und den zweck der Prophetia Malachiæ de Summis Pontificibus (1590)*, publié dans la revue *Zeitschrift für Kirchengeschichte*. III Band, 2 Heft., pp. 315-324. — Gotha, 1879.

la même hypothèse, ou du moins ne l'écartent pas comme étant invraisemblable. Témoins, Moroni : *Dizionario di erudizione storico ecclesiastica*, article *Profeta*, t. 55, p. 287, et article *Simoncelli*, t. 66, p. 156 ; et, l'année dernière même, Lucius Lector (Mgr Guthlin) : *Le Conclave, origines, histoire, organisation, législation ancienne et moderne*, Paris, P. Lethielleux, p. 406. Nous recommandons particulièrement à M. Maître la lecture du chapitre XI de ce dernier et très intéressant volume. Sa parfaite bonne foi, teintée d'une naïveté marquée, y trouvera peut-être quelques raisons de douter du bien fondé de cette phrase de son *Etude critique :* « Les esprits étaient trop remplis de préoccupations d'ordre supérieur pour qu'on pût s'arrêter, soit à l'intérieur du Conclave soit à l'extérieur, à des bagatelles, à des pronostics ou à des mystifications du genre de celles que supposent Harnack et le P. Menestrier (p. 589). » Au conclave de 1590, aussi bien qu'au dehors, il n'y avait pas que des esprits sérieux : ce ne sont pas ceux-ci, évidemment, qui ont composé la « Prophétie des papes, » pas plus qu'ils n'ont, depuis, livré leur foi sans défense à l'autorité improvisée d'un Arnould de Wion.

Abbé G. Bourassa.

LE DÉFICIT GÉNÉRAL DES BOIS D'ŒUVRE

Ce serait une erreur aussi grave que dangereuse de croire inépuisables les ressources ménagères et industrielles fournies par les forêts. Les développements prodigieux que, depuis un demi-siècle, ont éprouvés, dans les pays civilisés du monde entier, les voies de transport et l'industrie sous toutes ses formes, ont provoqué partout, d'une part des besoins en bois d'œuvre sans cesse croissants, d'autre part des facilités et par suite des nécessités d'échanges correspondants.

Si bien que j'étonnerai sans doute plus d'un lecteur en disant que, dans un délai qui assurément n'excédera pas un siècle et sera peut-être moindre, l'univers est menacé d'une véritable disette de bois. Et ce n'est pas là une appréciation vague et par à peu près : elle repose sur des chiffres puisés dans les tableaux de douanes et les statistiques de tous les pays du monde producteur et consommateur de bois.

La recherche et la mise en regard de ces chiffres constituait un travail considérable qui a été accompli, à l'occasion de l'exposition universelle de Paris en 1900, par un haut fonctionnaire du service forestier de France [1]. Les relevés d'importation et d'exportation concernant les bois communs, bruts, équarris, sciés, fendus, et, quand il y a lieu, les bois de feu et les charbons de bois, ont été faits pour une dizaine d'années allant à peu près de 1888 à 1898. On a exclu intentionnellement les bois façonnés à l'état de meubles ou destinés à l'ébénisterie, les ouvrages divers en bois, les lièges, écorces à tan, etc., afin de ne mettre en regard les uns des autres que des résultats communs à tous les pays et partant comparables entre eux.

La différence entre le montant des importations et celui des exportations a, pour chaque pays, une signification essentielle.

1 — *Insuffisance de la production des bois d'œuvre dans le monde*, par A. Mélard, Conservateur des Eaux et Forêts, 1900, Paris, Imprimerie nationale.

Si une nation *exporte* une quantité ou valeur de bois supérieure à celle qu'elle *importe*, c'est qu'elle produit plus de bois qu'elle n'en consomme ; la situation économique au point de vue forestier paraît donc satisfaisante. Si telle autre nation, au contraire, importe des bois en plus grande quantité ou pour une valeur supérieure à celle qu'elle exporte, cela prouve que la production ligneuse est insuffisante, et la différence entre son importation et son exportation représente un déficit.

Mais de ce qu'un pays produit assez de bois pour, après avoir pourvu à sa propre consommation, en exporter à l'étranger, résulte-t-il que son avenir forestier est assuré ? Quelquefois, mais non pas toujours, comme nous le verrons, et cette remarque est d'une haute importance.

I

PRODUCTION ET CONSOMMATION DES BOIS D'ŒUVRE EN EUROPE

On ne compte, en Europe, que six pays qui exportent plus de bois qu'ils n'en importent ; ce sont l'Autriche-Hongrie, la Norwège, la Suède, la Finlande, la Russie et la Roumanie.

La valeur totale de leurs exportations s'était élevée, en 1898, à	711,276,000 francs
et celle de leurs importations, à	33,712,000 "
L'excédant des exportations était donc de	677,564,000 "

Dans cet excédent l'Autriche-Hongrie entre pour 202,915,000 francs, correspondant à 3,301,000 tonnes de marchandises ; la Suède pour 198,051,000 francs, représentant 6,338,000 mètres cubes de bois ; la Norwège pour 1,605,000 mètres cubes d'une valeur de 47,771,000 francs [1].

1 — Il n'est pas possible d'indiquer partout la quantité de marchandises correspondant à chaque valeur pécuniaire, cette quantité étant évaluée de plusieurs manières différentes, suivant les pays, tantôt au poids, tantôt au volume, d'autres fois en nature de marchandises sans spécification de poids ni de volume, d'autres fois enfin, bien que plus rarement, sans autre indication que celle de la valeur en argent.

Dans tous les autres pays de l'Europe, si nous laissons de côté la Bosnie et l'Herzégovine, pays très boisés mais sur lesquels les données manquent [1], le chiffre des importations l'emporte de beaucoup sur celui des exportations.

Le premier se résume en une somme totale de	1,369,572,000	francs,
tandis que le second ne dépasse pas	168,752,000	"
chiffres dont la différence représente un déficit de	1,200,820,000	"

Le Royaume-Uni d'Angleterre, pays peu boisé, compte dans ce déficit pour 513 millions de francs. L'Allemagne, terre traditionnelle de la culture forestière, mais où les progrès inouïs de l'industrie parallèles à un accroissement de population non moins remarquable, voient croître dans la même proportion la consommation des bois d'œuvre, l'Allemagne a demandé à l'étranger, en 1898, une valeur en argent de 345,328,000 francs de cette marchandise, déduction faite de ses exportations. La Belgique a dû pourvoir en la même année à un surcroît de dépense de cette nature de près de 90 millions de francs, et la France à plus de 110 millions et demi. Le surplus du déficit se répartit entre la Hollande, la Suisse, le Danemark, la péninsule Ibérique, l'Italie, la Grèce, la Bulgarie et la Serbie.

Mais il importe de remarquer que ces résultats de l'année 1898 correspondent à la dernière d'une série d'une dizaine d'années durant laquelle ces excédants des importations sur les exportations ont été presque constamment en augmentant.

Si maintenant nous déduisons du déficit total l'excédant d'exportation des six pays qui exploitent plus qu'ils ne consomment, soit 677,564,000 francs, nous aurons le résultat suivant :

Déficits bruts	1,200,820,000	francs
Somme des excédants	677,564,000	"
Reste en déficit net	522,256,000	"

1 — Les forêts y sont exploitées, sans méthode et, peut-on dire, livrées au gaspillage.

Trouverons-nous, sur les autres points de la mappemonde, une compensation à cette perte sèche ? C'est ce que nous aurons à examiner.

Auparavant, signalons cette circonstance importante que parmi les six pays d'Europe signalés comme exploitant plus de bois qu'ils n'en importent, seules l'Autriche-Hongrie et la Suède, tout au plus la Russie, ne réalisent pas leurs exportations aux dépens de la *possibilité* de leur sol forestier, c'est à-dire en prenant à celui-ci plus de bois qu'il n'en produit annuellement. La Norwège prélève depuis bien des années déjà sur ses forêts plus de produits que son sol n'en peut rendre ; en sorte que cette ressource ne tardera pas à être épuisée. La Finlande exploite aussi sans grande préoccupation de l'avenir ; et en Roumanie le gaspillage, paraît-il, est complet.

II

L'ASIE, L'AFRIQUE ET L'AMÉRIQUE AUSTRALE ET CENTRALE

Tout ce qui précède regarde seulement l'Europe. Mais il y a, sans parler encore de l'Amérique septentrionale, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique du Sud et celle du centre, et l'Australasie.

Quelles ressources leurs forêts peuvent-elles représenter ?

L'Asie ne peut offrir, en fait de bois, à la consommation universelle, que des quantités insignifiantes.

La Chine, ce pays aussi étrange que vaste, n'a pas de forêts, ou presque pas. Aussi ne fait-elle qu'importer—d'ailleurs bien peu—et n'exporte point.

La Sibérie, plus grande à elle seule que l'Europe entière, ne possède de forêts que dans ses régions montagneuses du Sud et de l'Est : Altaï, Saïan, Baïkal ; elle n'a pas jusqu'ici exporté dans la direction de l'Occident ; et la création du vaste chemin de fer transsibérien, qui donnera lieu à un important accroissement de population, ne paraît devoir aucunement modifier cet état de

choses : les produits en bois y seront de plus en plus consommés dans la région.

Le Japon, dont le domaine forestier est sagement administré, suffit à peine à ses propres besoins ; encore a-t-il un excédant d'importation.

Quant à l'Asie antérieure ou occidentale, les célèbres forêts qui faisaient autrefois la gloire du Liban, du bassin mésopotamien, de la Perse, de la Médie, de la Bactriane, de l'Asie Mineure, n'existent plus, depuis bien des siècles, qu'à l'état de souvenir.

Il n'y a que les Indes anglaises dont les forêts, préservées depuis trente ou trente-cinq ans d'une ruine imminente par une administration vigilante et énergique, donnent des produits d'exportation (principalement en bois de teck).

En Afrique, la région Nord-Ouest contient, sur les versants et les plateaux du Petit et du grand Atlas, les débris de ce que douze siècles de dissolvante domination musulmane ont laissé des plantureuses forêts qui les couvraient jadis. Ce qu'il en reste suffit à peine aux besoins de la consommation locale. L'Egypte, qui n'a pas de forêts, importe annuellement des bois de construction pour une valeur de 12 à 13 millions de francs.

Dans l'Afrique équatoriale existent de vastes étendues à l'état de forêts-vierges, mais peuplées d'une infinie variété d'essences dont la très majeure part n'ont ni les dimensions ni surtout les qualités permettant de les utiliser comme bois d'œuvre. Celles qui remplissent ces conditions sont disséminées de loin en loin au milieu des autres ; d'où une main d'œuvre considérable avant même de pouvoir y mettre la cognée, pour les trouver et les atteindre au milieu de l'inextricable fouillis qui les entoure ; sans parler des dangers que les bêtes féroces, les reptiles, moustiques, insectes vénimeux, plantes et épines vénéneuses, font courir aux êtres humains qui s'y hasardent. Enfin le transport des bois par les cours d'eau y est très problématique : beaucoup

de bois, plus lourds que l'eau, ne peuvent être flottés ; les autres risquent à tout instant d'être arrêtés par des obstacles divers, tels que rochers à fleur d'eau, amoncellements de débris végétaux, etc. De plus, au voisinage des côtes, le plateau africain s'incline brusquement ; et les cours d'eau se précipitent vers la mer en des séries de cascades et de rapides qui arrêtent fatalement toute navigation et tout flottage.

Ce n'est donc pas l'Afrique équatoriale qui, par ses forêts-vierges, apportera jamais un appoint de quelqu'importance aux bois d'œuvre manquants.

Reste l'Afrique Australe. Là beaucoup d'herbages, de terres cultivables, beaucoup surtout de mines d'or ; mais de forêts fort peu. La colonie du Cap, cependant, exporte quelques petites quantités de bois d'une valeur de 167,000 francs. Oui ; mais en même temps elle en *importe* pour 8,740,000 francs !

La zône des Amériques centrale et du Sud, comprise entre les deux tropiques et leur voisinage, présente, au point de vue de la végétation et des peuplements forestiers, les mêmes conditions que l'Afrique équatoriale, et les débouchés et voies de transport n'y sont pas de beaucoup supérieurs.

Le Mexique, il est vrai, dont les vastes plateaux sont compris entre 1,000 et 2,000 mètres d'altitude, possède des forêts mieux appropriées aux nécessités de l'exploitation. Mais les produits n'en sont pas même suffisants pour les besoins locaux, puisque, en regard d'une exportation à peu près nulle (22,000 francs), il en importe pour 2,313,000 francs.

Dans le vaste continent Sud-américain, l'Etat Argentin est le seul qui compte en matière de transactions commerciales pour les bois d'œuvre. Encore ses propres ressources ne lui suffisent-elles pas ; et pour une valeur de moins de 10 millions de francs qu'il exporte, en importe t-il pour plus de 26 millions.

En résumé, en dehors de l'Europe et des contrées dont nous ne nous sommes pas encore occupés, à savoir l'Australie et le conti.

nent Nord-américain, les Indes anglaises seules donnent un excédant d'exportation :

Important 25,700 mètres cubes de bois divers valant.......... 2,145,000 francs
Elles en exportent 85,000, principalement de bois de teck, valant...15,847,000 "

Soit un excédant en exportation de...............13,702,000 "
Le reste — Chine, Japon, Cap, République Argentine — présente ensemble un total de...41,592,000 "
pour l'importation ; et pour l'exportation..............................11,069,000 "
ce qui laisse un déficit de.................................. 30,523,000 "

Si maintenant nous combinons ces résultats avec ceux donnés plus haut, concernant l'Europe, nous obtenons ce qui suit :

Valeur des importations d'Europe		1,369,572,000	francs
Indes Anglaises	2,145,000		
Autres Etats mentionnés à la suite	41,592,000		
Total	43,737,000	43,737,000	"
Ce qui donne comme total des importations		1,413,309,000	"

Exportations, savoir :

Europe	168,752,000 frs.		
Indes Anglaises	15,847,000 "		
Autres Etats	11,069,000 "		
Total des exportations	195,668,000 frs.	195,668,000	"
Ce qui représente un déficit total de		1,217,641,000	"
Lequel est toutefois atténué par le total des excédants d'Europe augmenté de l'excédant d'exportation des Indes anglaises qui est de 13,702,000 francs, soit		691,266,000	"
Reste comme déficit net		526,375,000	"

III

L'AUSTRALASIE

L'Australasie ne comprend guère, au point de vue qui nous intéresse, que les Etats du Sud et du Sud-Est du continent australien et les îles de la Nouvelle-Zélande.

Sur le continent, on n'évalue pas à plus de 32 millions d'hectares l'aire totale des forêts, ce qui est peu pour un territoire d'une étendue égale aux trois quarts de celle de l'Europe [1]. Encore cette faible surface boisée est-elle répartie entre les trois Etats seulement de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria et de l'Australie du Sud.

Les forêts sont livrées à peu près sans défense au plus redoutable, au plus implacable des ennemis. La grande, la maîtresse industrie australienne est l'élevage des moutons. Durant l'une de ces dernières années elle n'entretenait pas moins de 90 millions de ces animaux [2], et ce nombre a dû être augmenté depuis. Or, nonobstant tous règlements, lois, prohibitions, les forêts sont sans cesse envahies par la gent ovine ; et — ceci est un fait de constante expérience — partout où le mouton paît la forêt disparaît. Ce n'est pas là d'ailleurs la seule cause de destruction qui sévisse en Australie. Parfois on met le feu à tel ou tel massif boisé pour le convertir en pâturage ; ou bien encore on décortique les arbres au pied pour les faire périr et arriver, par une voie plus lente mais moins dangereuse, au même résultat. Les lois protectrices, pourtant, ne manquent pas. Mais dans une démocratie, dit un voyageur anglais qui a visité l'Australie en détail, " le peuple fait ce qu'il lui plaît : les usages et les convoitises sont maîtres ; les lois ne sont que du papier [3]. "

Aussi les forêts australiennes suffisent de moins en moins à la consommation locale, et a-t-il fallu, en la même année où le pays

---

1 — On compte dix millions de kilomètres carrés pour la surface de l'Europe, ses eaux intérieures comprises (cf. l'*Annuaire du Bureau des longitudes*), et 7,630,000 kilomètres carrés pour la surface du seul continent australien. La différence de 2,370,000 kilomètres carrés représente à peu près le quart de la surface de l'Europe.

2 — Cf. *A statistical account of the seven colonies of Australasia*, 1897-1899, by T. A. Coghlon, government statistician of New South Wales.

3 — Anthony Froude, in *Oceania or England and her colonies*, cité par M. Mélard, *loc. cit.*

entretenait 90 millions de moutons, y importer du bois pour une valeur de 20 millions de francs.

En Nouvelle-Zélande la situation n'est pas meilleure. De magnifiques forêts de conifères, cependant, couronnent — ou plutôt couronnaient — les hautes chaînes de montagnes qui la traversent. Mais on les dévalise avec entrain pour en expédier les bois en Australie, en Nouvelle-Calédonie, et jusqu'en Angleterre. De plus, les 20 millions de moutous qu'entretiennent les deux îles, " voient de jour en jour, dit M. Mélard, s'augmenter (aux dépens des forêts) l'étendue de leurs pâturages ; mais en revanche les rivières des montagnes auront bientôt toute facilité de se transformer en torrents [1] " au régime irrégulier où un lit desséché et aride alterne avec de véritables trombes d'eau portant partout le ravage et la ruine sur leur passage. Pas n'est besoin d'être prophète pour prédire à bref délai la réalisation d'un tel état de choses.

On peut dire sans exagération que le capital forestier des colonies australiennes *se fond* à vue d'œil, et qu'il est destiné à disparaître dans un avenir relativement peu éloigné.

IV

LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

Les Etats-Unis et le Canada sont les grands pourvoyeurs qui se trouvent là, heureusement, pour combler le déficit de production des autres parties du monde.

Mais à quel prix et pour combien de temps ?

L'étendue boisée répartie entre les différents Etats de l'Union Américaine est évaluée *grosso modo* à 200 millions d'hectares, soit environ le quart de la superficie totale, l'Alaska et les grands lacs non compris. Mais dans cet ensemble il est peu de forêts

1 — *Loc. cit.*

qui soient protégées par l'Etat (et comment le sont-elles !) ; la plus grande partie, 76% environ, sont livrées sans restriction au *jus utendi et abutendi* des particuliers qui les possèdent : pionniers, trappeurs, pasteurs, agriculteurs, etc., qui tous, à des points de vue et pour des motifs divers, trouvent leur intérêt présent soit dans une exploitation abusive et sans prévoyance, soit dans la destruction immédiate, en vue de remplacer la forêt par des terres arables ou des pâturages. Cette destruction se fait à grande échelle par de puissantes machines à défricher opérant avec une célérité extrême, voire plus rapidement encore par l'incendie, qui a de plus l'avantage d'enrichir pour un temps le sol par l'énergique amendement que les cendres lui apportent ; ou bien encore par la voie plus lente mais non moins sûre du pâturage en forêt. Puis il y a, notamment sur les versants et dans les gorges des Montagnes Rocheuses, les touristes qui, pour se donner le plaisir de voir une superbe flambée, mettent de ci, de là, le feu à quelqu'un de ces arbres résineux géants qui sont la gloire forestière de l'Orégon ou de la Californie.

Et notez que ces actes de vandalisme se poursuivent jusque dans les *Réserves*, autrement dit dans les bois soumis à la surveillance et au contrôle des agents de l'*Union* ou gouvernement fédéral, et qui représentent 24% de la superficie forestière totale.[1] Si les choses se passent ainsi dans les forêts placées sous la tutelle et la surveillance de l'Etat, qu'est-ce que ce doit être dans les autres ?

Cette situation ne date pas d'hier. Il y a trois siècles qu'elle dure. Et c'est seulement depuis quelques années que des notabilités clairvoyantes, de hautes personnalités de l'Union américaine cherchent à éclairer là-dessus l'opinion publique. Mais celle-ci fait la sourde oreille et l'intérêt particulier impose silence aux

---

1 — Pour vérifier l'exactitude de ce tableau lamentable mais succinct, consultez le *Report of the committee appointed by the national Academy of Sciences*, Washington, 1897, dont M. Mélard donne d'importants extraits, pp. 44 à 46 de son mémoire.

réclamations de l'intérêt général. Déjà, dans les Etats confinant au Sud-Est du Dominion canadien, les forêts locales ne suffisent plus à faire face aux besoins, et l'industrie y est obligée de s'approvisionner au dehors. Ce sont les Etats du Nord-Ouest et du Sud-Est de l'Union, où les besoins sont moins grands et les forêts moins épuisées, qui alimentent l'exportation un peu sur tous les points. Elle se montait en 1898 à plus de 147 millions de francs, sans compter l'énorme consommation nécessitée par la fabrication de la pâte à papier. L'importation, d'autre part, y atteignait un peu moins de 48 millions.

La ruine forestière du Canada est moins imminente. Elle n'en est pas moins certaine et relativement prochaine, au train dont vont les choses.

Il y a à peine un siècle que la colonisation de ce vaste territoire ne dépassait pas de beaucoup le bassin ou plutôt la vallée du Saint-Laurent. Tout le reste, si l'on excepte les cours d'eau, les lacs et leurs rives, et les latitudes où la rigueur du climat ne permet plus la végétation ligneuse, ne formait pour ainsi dire qu'une immense forêt.

Ce fut à l'occasion du blocus continental de 1806 que les bûcherons — ces bûcherons du Canada réputés depuis les premiers bûcherons du monde — commencèrent à mettre en grand et d'une façon suivie la cognée au pied des arbres, pour suppléer à l'inaction forcée des ports du nord de l'Europe.

Dirigés avec méthode et prévoyance, ces exploitations et les défrichements qui les accompagnèrent ou les suivirent n'eussent été que bienfaisants : ils livraient des terres arables à la culture et permettaient ainsi le développement de la colonisation. Mais ni prévoyance ni méthode ne furent, et ne sont, paraît-il, encore aujourd'hui, suivies. On coupe *à blanc* les peuplements résineux (de beaucoup les plus nombreux), c'est-à-dire qu'on les coupe sans aucune réserve ; or les arbres résineux une fois coupés ne donnent pas, comme les feuillus, des rejets de la souche ; ils ne

se régénèrent que par semis, et pour que les surfaces exploitées puissent se réensemencer naturellement, au moins faudrait-il y réserver de place en place quelques arbres comme porte-graines. Et non seulement on exploite les massifs sans souci d'en préparer la régénération naturelle ; on ne tient guère compte non plus de la proportionnalité entre l'étendue des exploitations et l'étendue de la forêt ou portion délimitée de forêt où elles sont assises ; on s'y approvisionnê de bois un peu à la manière dont on s'approvisionne d'eau dans une rivière ou un étang : on puise à même, sans trop se demander si par hasard la source des produits ligneux ne serait pas tarissable.

Mais plus encore que la hache des bûcherons, le feu en forêt est un élément de désastre. Les renseignements nous manquent encore pour parler en connaissance de cause de l'immense incendie qui, en fin mai dernier, des forêts des Etats de New-York, Vermont et du Maine, a gagné celles du Nouveau-Brunswick et des environs de Québec. Mais on peut citer comme fait historique, l'exemple de ce même Nouveau-Brunswick où, en 1825, le feu s'étendit en une dizaine d'heures sur 600,000 hectares, détruisit plusieurs villes et causa la mort de 170 personnes.

Et cependant, malgré tous ces éléments de ruine, le sol forestier du Dominion, réparti principalement entre la région des Montagues Rocheuses et les Etats de l'Est contient encore plus du tiers, soit 38%, de la superficie totale, et n'est pas évaluée à moins de 323 millions d'hectares.

C'est assurément une grande richesse ; mais elle n'est pas inépuisable. Le Canada, lui seul, pour ses cinq millions d'habitants, ne consomme pas moins, par an, de 40 millions de mètres cubes de bois, soit par habitant 8 mètres cubes pleins correspondant à 12 stères environ de bûches empilées. Ce pays exporte le surplus de sa production aux Etats-Unis, en Australie, dans les îles du Pacifique, en Europe et jusqu'en Extrême-Orient. Au dernier exercice relevé, la valeur de ses exportations était de 138 millions ae francs, non compris la pâte de bois pour la fabrication

du papier qui, de 415,000 francs seulement représentant son exportation en 1890, avait près de trois fois quintuplé en 8 ans et s'était élevée à six millions.—L'importation en bois d'œuvre dépassait un peu onze millions.

***

Telle est la situation d'ensemble en ce qui concerne la production et la consommation des bois d'œuvre dans le monde entier.

Celle qui est particulière au Canada est plus spécialement intéressante, en raison tout à la fois des immenses ressources que ce vaste pays contient encore, et du danger très réel auquel l'exposent l'exploitation imprévoyante, le défaut de surveillance et l'incroyable facilité avec laquelle naissent et se propagent dans ses forêts les incendies.

Peut-être pourrions-nous, dans une étude ultérieure, serrer de plus près, moyennant documents, la question de la production et de la conservation des forêts au point de vue particulier du Canada. Il nous a paru qu'en tout cas un aperçu rapide de l'état général de la situation sur le globe s'imposait tout d'abord à l'attention. Aménagées normalement, exploitées selon leur POSSIBILITÉ et suivant des règles culturales propres à en assurer la régénération naturelle, les forêts du Canada pourraient devenir un jour la réserve forestière du monde entier, et voir, avec le temps, leur production sensiblement accrue par le fait même d'une exploitation méthodique et conforme aux lois de la croissance des bois.

C. DE KIRWAN,

Inspecteur des forêts en retraite

France, 15 juin 1903.

L'ANARCHIE GRAMMATICALE ET LITTÉRAIRE

(4e article [1])

Quand par delà le romantisme à outrance on veut trouver une création, il faut arriver aux « décadents. » Ceux-ci ne ressemblent qu'à eux-mêmes, qui ne ressemblent à rien. Le nom qu'ils ont choisi pour enseigne, non sans viser à l'effet, est leur condamnation. Ils marquent la dernière phase de l'évolution littéraire en France. Médiocres, quoi qu'en disent certains critiques complaisants, dévorés de l'envie de percer, ne pouvant pas arriver par le vrai et le beau, ils se sont jetés dans l'absurde ; s'ils ne sont pas une école, ils seront une curiosité. Nouveaux Erostrates, ils ont mis le feu à l'esthétique pour s'assurer un souvenir dans la postérité ; mais ils n'ont obtenu qu'un sourire de dédain viager, qui ne les sauvera pas de l'oubli. Certaines coteries judéo-maçonniques, vouées au culte du laid, en poésie comme en morale et en politique, cherchent à les faire valoir. Un ou deux ont obtenu un buste à prix réduit dans un *square* de sous-préfecture, quand ce n'est pas dans un cimetière : c'est la terre des morts, qui dévore toutes les gloires, qui convient le mieux à ces mort-nés.

De cette succession d'écoles littéraires, de ce travail, tantôt peureux, tantôt lamentable, pour créer en dehors des règles de l'esthétique, il se dégage une résultante, qui est l'anarchie en grammaire et en littérature. En degrés divers cette anarchie règne dans toutes les écoles ; elle est devenue le ton général de tous ceux qui tiennent une plume, à peu d'exceptions près.

---

1 — Voir les livraisons d'avril, mai et juillet 1903. Les abonnés nouveaux qui aiment à posséder en entier cette belle et importante étude, pourront se la procurer aux bureaux de *La Nouvelle-France,* quand la publication en sera terminée. Brochure in-8o de 48 pages, 10 cents *franco.*

L'esprit d'anarchie se manifeste d'abord par le néologisme ; aujourd'hui on n'ouvre guère un livre, une brochure, un journal, sans y faire une abondante cueillette de mots qui n'ont jamais existé ou qui sont hors d'usage. Dès qu'un de ces mots est en circulation, il a bientôt fait fortune ; un nouvel astre au firmament frappe moins l'attention, et ne provoque pas des engouements si excessifs ; il est vite sur toutes les lèvres, il entre dans toutes les compositions : les moutons de Panurge s'en emparent et s'en parent à l'envie. Ce mot est souvent mal fait, mais il n'est pas au vocabulaire : c'est son principal mérite. On a toujours reconnu aux maîtres le privilège de créer des mots, car les langues se développent. Aujourd'hui il n'est pas nécessaire d'être une autorité ; le moindre débutant émaille son discours de ces perles, et il faut voir avec quelle complaisance ; comme il les place en bon lieu, avec soulignement ou entre guillemets, de peur que leur éclat ne frappe pas suffisamment la rétine du lecteur ! Il serait trop long et fastidieux de citer ici tous les néologismes qui pullulent dans notre littérature ; bornons-nous à échantillonner cette intéressante marchandise.

Nul n'ignore l'abus que nos contemporains font des terminaisons en *isme ;* quelques-unes sont consacrées par l'usage et justifiées par la logique. Mais pourquoi les étendre indéfiniment, et à propos de rien ? C'est Metternich, je crois, qui se défiait des mots terminés en *isme*, parce que, selon lui, ils désignaient ordinairement des erreurs ou des maladies : il citait en exemple « protestantisme » : on lui opposa « catholicisme » ; c'était sans réplique. Il ne faut calomnier personne, pas même les mots en *isme ;* ces terminaisons indiquent le passage de la forme concrète à la forme abstraite, de l'individualité au genre, sorte de généralisation ou de synthèse, auxquelles nous prêtons de la majesté : c'est la seule métaphysique qui ait survécu à l'esprit philosophique ; on voit qu'elle n'est pas très profonde. Nous étions familiarisés avec « l'athéisme », avec « le panthéisme », avec « le gallicanisme », avec « le jansénisme », et dans ces derniers temps avec « le criti-

cisme » ou le « kantisme ». C'est encore d'outre-Rhin que nous viennent « le subjectivisme » et « l'objectivisme » pour « sujet » et « objet » dont nos pères se contentaient, sans parler du « psychologisme », de « l'intellectualisme » ; ajouterai-je, du « puffisme » ? Maintenant nous avons le « machinisme » et « l'automobilisme, » et « l'exemplarisme » de Platon, bien connu des hommes du métier, autrefois appelé « types » ou « prototypes », ou encore « idées ou exemplaires ». Nous avons changé tout cela comme les médecins de Molière. N'oublions pas « l'amoralisme » très en vogue dans les revues philosophiques, en vertu de l'*a* privatif, qui jadis troubla l'Attique et fit condamner Socrate à boire la cigüe, et chez nous a fait une révolution dans l'éthique d'Aristote et de saint Thomas. Pour exprimer l'intervention exagérée de l'Etat dans les affaires humaines, on dit « statisme », et les partisans de ce régime sont appelés « statistes ». Qu'on délivre un brevet à l'inventeur.

Il y aurait une étude intéressante à faire sur les nouveaux synonymes, qui ne sont pas tout à fait en littérature ce que sont les équivalents chimiques. Nous n'avons plus de malades alités ou cliniques, ce sont des « grabataires. » Autrefois on était orienté ou désorienté ; maintenant on peut « se réorienter : » la chose est plus heureuse que le mot. On était titulaire d'un ministère ou d'un bureau de tabac ; on n'était pas encore « titularisé. » Nous connaissions la sensibilité : « la sensitivité » sent un peu plus l'organisme. L'intensité était assez comprise ; elle est remplacée avantageusement par « l'intensivité, » et rien n'empêche que tout « s'intensifie » en vous. Dans la langue de l'économie sociale et des parlements on n'admet plus que des budgets « déficitaires, » qui jadis étaient simplement en déficit. Nous avions des employés non pas « des employeurs, » des débiteurs, non pas « des comptes débiteurs, » des créanciers, non pas « des comptes créditeurs. » Le geste signifia toujours, tantôt une partie de l'action oratoire, tantôt les hauts faits des héros dans la langue épique ; c'est dans ce sens qu'on dit : « Les chansons de geste, » et encore — *gesta Dei per*

Francos. — Maintenant le geste signifie tout ce que vous voudrez, même l'action de quitter votre bonnet de nuit, et de chausser vos pantoufles, ou de faire votre barbe. Nous devons aux positivistes et aux franc-maçons le mot « cultuel » pour signifier les choses du culte, et aux socialistes « l'altruisme », un des plus harmonieux barbarismes de notre langue. Le qualificatif « mondial » pour « universel » est très sonore, et très usité désormais chez les cabotins de parlement et d'institut, chez les colleurs d'affiches, les prôneurs d'articles pharmaceutiques, et les fabricants de savon et de chocolat. L'épithète « normale, » dérivée de norme ou règle, a paru banale à cause du long usage ; on dit maintenant « normative ; » c'est plus neuf sinon plus distingué. Quand on veut honorer le substantif on l'élève à la dignité de verbe : de funambule on a fait « funambuler », être apologiste devient « apologier. » C'était sans doute un abus de ranger l'infinitif « muer » parmi les verbes neutres ; ne vous gênez pas, les modernes vous autorisent, sans être une autorité, à le transformer en verbe actif, et à « muer » une vieille routine qui n'a que trop duré. Parce que c'était presque long de dire qu'on a décerné un buste à tel personnage, on a serré la phrase, et on l'a « bustifié. » Ce vocable un peu drôle, et toujours ironique, rend assez bien la chose, surtout dans certains cas. Aimez-vous les mots jolis, mignons, mignards et prétentieux ? Dites de la campagne par un beau jour de printemps qu'elle est « ensoleillée, » et d'une église où l'on célèbre des funérailles, qu'elle est « endeuillée. » En termes d'architecture, on distingue le style « moyen-âge, » le second substantif servant de qualificatif au premier. On met à votre disposition des synonymes, sinon plus clairs et plus élégants, au moins nouveaux : vous pouvez choisir entre « médiéviste » ou « médiéval » ou « moyen-âgeux » : l'un et l'autre se dit ou se disent.

A défaut de mots nouveaux, que tous n'ont pas la chance de trouver, il reste la ressource des mots inusités. Un jour j'en rencontrai un de la plus belle patine dans une chronique de revue :

c'est « l'impécuniosité », le cas d'un homme qui n'a pas le sou. L'emploi de l'archaïsme est recommandé dans l'*Art poétique :* c'est le précepte d'Horace.

Multa renascentur quæ jam cecidere cadentque...

Les bons écrivains ont retrempé aux sources une langue usée par le frottement pour lui rendre la vigueur et le relief. C'est un des secrets de la supériorité de Louis Veuillot. Mais cet emploi demande du goût et de l'autorité. Ceci est réservé aux maîtres, et n'appartient pas à de jeunes candidats à la gloire, bacheliers frais émoulus, devenus clercs de notaire, qui travaillent à leur premier roman, entre deux transcriptions d'actes pour le bureau de l'enregistrement. Mais il faut s'arrêter dans cette statistique du néologisme : il serait facile de l'enrichir de vocables étranges, qu'on pourrait épingler, à peu près comme les entomologistes collectionnent dans les museums les insectes qui voltigent sur les fleurs.

Mais quelles sont les causes de l'épidémie néologique qui sévit chez nous ? A part l'esprit anarchique, qui est la principale, il faut signaler la rage du progrès en toute chose, qui est l'état d'esprit de nos contemporains, et qui les pousse à faire autrement, même quand ils ne font pas mieux, au risque de tout gâter. Malheureusement nous sommes venus tard dans ce monde ; ceux qui nous ont précédés nous ont transmis bien des choses achevées en littérature. Déjà au XVII[e] siècle La Bruyère écrivait :

Tout est dit, et l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent. Sur ce qui concerne les mœurs, le plus beau et le meilleur est relevé. L'on ne fait que glaner après les anciens et les habiles d'entre les modernes [1].

Ce langage est presque décourageant, et il faut user d'épikie dans son interprétation de peur d'en fausser le sens. Nos contemporains, très prévenus en leur faveur, ne sauraient se résigner à

1 — *Les ouvrages de l'esprit.*

n'être et ne paraître que de serviles imitateurs. Ils préfèrent se jeter dans toutes les extravagances [1]; c'est un aveu d'infériorité. Le génie seul est original, c'est-à-dire créateur ; le génie est rare ; Victor Hugo écrivait, quand il avait le sens commun, qui ne gâtait pas son génie :

Le néologisme n'est d'ailleurs qu'une triste ressource pour l'impuissance. Des fautes de langue ne rendront jamais une pensée ; et le style est comme le cristal : sa pureté fait son éclat [2].

Le roman vient en bon rang parmi les sources du néologisme. Le roman n'est pas par lui-même l'ennemi de la bonne langue française ; le roman historique se rapproche de l'épopée ; le roman de caractère demande un certain esprit philosophique ; le roman de mœurs, plus exposé aux peintures libres, peut être traité en forme digne. Les romans qui ne déshonorent pas une littérature sont rares peut-être, mais ils se rencontrent encore ; quand ils outragent la religion et la morale, ils respectent la langue. Mais depuis longtemps déjà les romans, à peu d'exceptions près, ont fait autant de mal à la langue qu'aux idées et aux mœurs. C'est le genre qui, dans notre société, a corrompu la clientèle la plus nombreuse, celui que les écrivains de toute envergure ont cultivé davantage, pour la vogue qu'il leur donne et pour l'argent qu'ils en retirent. C'est là qu'on trouve les mots raffinés, quintessenciés, miévreux, quand ils ne sont pas polissons, à l'usage des femmes, grandes dames ou modistes. Tels quels,

---

1 — Voici une boutade d'un publiciste, où il entre autant d'observation que d'esprit humoristique :

« Il y a en ce moment chez les peintres, chez les poètes, chez les musiciens, chez les sculpteurs, chez les ébénistes, chez les fabricants de bronzes, et aussi chez les romanciers, chez les journalistes eux-mêmes — bien que ceux-ci n'aient guère le temps de limer leur prose — un certain nombre de virtuoses ou prétendus tels qui se battent les flancs avec une grande énergie pour confectionner, coûte que coûte, des sonnets ou des sonates, des statues ou des buffets, des lampes ou des nouvelles, ou enfin de simples articles de reportage, dont on puisse dire qu'ils ont un tour rare et inédit. »

2 — *Odes et Ballades* — Préface de 1826.

ils peuvent encore être français, d'un français de mauvais aloi. Mais quand le vocabulaire ne fournit pas à des écrivains d'un certain acabit des ressources suffisantes, ils créent des mots qui rendent leur pensée, couverte d'une gaze légère, quelquefois dans une cynique nudité. Ils ne se gênent pas avec la morale ; pourquoi respecteraient-ils la grammaire ?

Après le roman, c'est le journal, si cependant il n'occupe pas la première place comme générateur de néologismes. On écarte ici le point de vue politique, économique, social, pour n'envisager que le côté grammatical et littéraire. Cette question a été mise au concours dans plusieurs académies, et les opinions sont restées assez divisées. Il faut dire du journal ce que nous avons dit du roman : on peut être journaliste et grand écrivain, si on a reçu du ciel le don du style ; chacun nomme les maîtres qui à notre époque se sont distingués dans la presse par la beauté de leur langage autant que par l'élévation de leurs pensées. Dans vingt organes de publicité la rédaction se compose d'universitaires qui pensent mal et écrivent bien. Cependant il faut convenir que le métier est dangereux sous le rapport esthétique. Le journal peut être une école de doctrine, et en prendre les allures magistrales ; ordinairement c'est une arme de combat, surtout aux époques troublées. Les opinions sont en présence, et se disputent le terrain avec acharnement. Leurs champions échangent les coups ; tirer droit, frapper fort et avec rapidité, c'est la loi de la guerre. Quand une position est conquise, par des moyens divers et d'une valeur morale très inégale, on s'y retranche derrière des palissades élevées dans une nuit ; c'est l'*opus tumultuarium* construit avec les matériaux qu'on a sous la main, et destiné à disparaître après l'action. Le journal parle souvent la langue verte ; il est lu dans les carrefours et sur les places ; il s'adresse à un public mêlé, sur lequel on agit par une prose libre mieux qu'avec les délicatesse du style académique. S'il évite les barbarismes et les solécismes trop grossiers, il se gêne moins avec des mots quelque peu pittoresques, qui font tableau, et obtiennent un gros rire aux

dépens de l'adversaire ; ce genre de succès est une tentation séduisante à laquelle l'écrivain ne résiste guère. D'ailleurs le journal vit d'actualités ; les événements de la veille sont déjà vieux pour lui ; le train courant des choses humaines est banal : c'est du banal que le journal nous sert chaque matin, sous peine de déchéance ; ce réalisme terre-à-terre n'est guère favorable à l'élévation de la pensée et à la beauté du style. Enfin le journal n'est pas le champ des œuvres monumentales ; « l'article » est son pain quotidien. Il est vrai que « l'article, » essentiellement fragmentaire, peut être rédigé en grand style ; *Les pensées* de Pascal, *Les caractères* de LaBruyère, le *Çà et là* de Louis Veuillot ne sont que des fragments, immortels quand même. Cependant toutes ces circonstances expliquent pourquoi le journal est plutôt défavorable à la belle littérature. Sans trancher la question, retenons seulement qu'il est le bouillon de culture du néologisme.

Il faut ranger parmi les néologismes les mots empruntés aux langues étrangères. Ce travers n'est pas absolument moderne ; Chateaubriand s'en plaignait déjà au commencement du siècle dernier. Parlant des idées libérales, dont, par parenthèse, il n'était pas encore très épris à cette époque, il dit dans une note :

> Barbarisme que la philosophie a emprunté des Anglais. Comment se fait-il que notre prodigieux amour de la patrie aille toujours chercher ses mots dans un dictionnaire étranger ? [1]

Depuis ce temps la manie s'est bien développée. Maintenant qu'il n'y a plus de frontières, que les relations internationales sont la base de la vie moderne, et que le monde est devenu un vaste emporium où l'on parle toutes les langues, les infiltrations de mots d'une littérature dans une autre étaient inévitables. Mais l'inévitable a fait genre chez nous : c'est l'anglomanie qui sévit principalement. Ce fut d'abord en politique, quand les libéraux s'éprirent de la constitution britannique. Plus tard c'est l'industrie qui en adopta la terminologie pour les usines et les chemins

1 — *Génie du christianisme*, pag. 393, note.

de fer, parce que nos voisins étaient plus avancés que nous sous ce rapport. A l'heure qu'il est la mode se continue chez les mondains, avec le *high life* de Paris et de la Province, avec le *sport*, le *turf*, le *garden-party* et autres babarismes dont les dilettanti aiment à embellir leur prose. Les infiltrations germaniques sont plus rares : est-ce à cause de la difficulté de prononciation des langues d'outre-Rhin, riches en consonnes, et de la longueur de certains plus que *sesquipedalia*, qui font perdre haleine, ou du peu de sympathie que le pays inspire à notre race? L'allemand figure à côté de l'anglais dans le programme du baccalauréat : il est officiel, non pas populaire. Nos philosophes, qui se sont barbouillé la cervelle d'idées baroques et inintelligibles avec Hegel, Fichte, Kant, et qui se plaisent à les exposer dans leurs leçons, ne montrent aucun goût pour les mots qui les expriment. Est-ce par représailles que Guillaume II, l'empereur théâtral et quelque peu fantasque, a voulu un instant bannir par décret les mots français de la langue nationale? Que ne nous a-t-il rendu l'Alsace et la Lorraine? Avec les Français il aurait mis le français hors l'empire.

P. At,
Prêtre du Sacré-Cœur.

(*à suivre*).

L'ACCOMPAGNEMENT DU PLAIN-CHANT

Notre collaborateur M. Ernest Gagnon, qui est, à ses heures, compositeur et virtuose, doit faire paraître dans quelques jours un fort volume de trois cents pages, intitulé : *Accompagnement d'orgue des chants liturgiques en usage dans la province ecclésiastique de Québec.* Les lignes suivantes, tirées de la préface de cet ouvrage, en feront connaître le but aussi bien que les traits caractéristiques :

Le travail que je viens de terminer n'est pas fait pour contenter tout le monde. On jugera, en certains endroits, qu'il est trop grégorien ; ailleurs, qu'il l'est trop peu......

Un fait indéniable, c'est que nos organistes ne veulent pas, pour la plupart, s'en tenir aux seules notes de l'échelle diatonique, aux seuls accords parfaits avec premier renversement dans l'accompagnement du plain-chant. On se sert bien de l'estimable ouvrage de M. l'abbé Lagacé, par exemple, mais seulement pour lire la mélodie, que l'on trouve toute transcrite en notation moderne, et non pour suivre l'accompagnement, que chacun fait à sa manière, le plus souvent en accumulant les fausses relations et en enfreignant les règles les plus élémentaires de l'harmonie.

Puisque l'on veut absolument du genre chromatique et de l'harmonie dissonante dans l'accompagnement du plain-chant, j'ai pensé qu'il était permis de céder un peu devant cette détermination persistante, afin d'obtenir, au moins, que, dans cet accompagnement, les règles qui régissent la composition et la succession des accords soient toujours respectées.

Tout d'abord j'ai cru qu'il fallait faire une distinction, au point de vue de l'accompagnement, entre l'antique chant grégorien strict, qui se rattache à la réforme de la fin du sixième siècle, et ce que les théoriciens appellent plain-chant musical, pièces du dix-septième siècle où les modes de la tonalité moderne sont manifestement accusés. Puis, en examinant les choses de plus près, je me suis convaincu que certains chants, appartenant à une periode intermédiaire, étaient susceptibles de recevoir une harmonisation spéciale, tenant de la tonalité ancienne et de la tonalité moderne......

Il n'est pas nécessaire d'être très versé dans l'histoire de l'art musical pour comprendre que l'on n'a pas dû passer d'un seul bond d'une tonalité à l'autre, sans aucune transition.

M. l'abbé Camille Roy, de l'Université Laval, a signalé — à propos de littérature — ce qu'il y a de conventionnel dans ces «divisions catégoriques, absolues,» que des historiens établissent quelquefois entre certaines périodes de la vie des peuples. «L'humanité, dit-il, évolue sans cesse par des transfor-«mations qui ne sont ni si brusques, ni si radicales. Et c'est pourquoi il ne «peut vraiment exister ce fossé sans fond, dont aucun pont ne relierait les «bords, que l'on a voulu creuser ou imaginer entre la Renaissance et le «moyen âge.»

Ce qui est vrai pour la littérature l'est également pour l'art musical et les autres arts. Gounod, dans plusieurs de ses œuvres, et notamment dans son oratorio de la *Rédemption*, s'est inspiré des procédés de l'époque intermédiaire à laquelle je viens de faire allusion, et a su unir les deux tonalités—grégorienne et moderne—avec un rare bonheur, de même que, dans son *Château Frontenac*, M. Bruce Price a su fondre en un tout harmonieux les traits particuliers de l'art architectonique du moyen âge et de celui de la Renaissance.

J'ai, dans ce travail, traité les mélodies se rattachant à la période la plus ancienne de nos chants liturgiques avec une harmonie presque exclusivement diatonique et consonnante ; j'ai traité les chants qui m'ont paru appartenir à la période intermédiaire en empruntant à la tonalité moderne les traits particuliers du ton qui, dans chaque cas, se rapproche davantage du mode initial grégorien, les accords dissonants n'apparaissant encore ici que dans une proportion fort restreinte ; enfin j'ai traité le plain-chant musical avec les ressources de l'échelle chromatique et de l'harmonie moderne, mais sans ouvrir la porte à toutes les modulations, ce qui eût fait perdre à la mélodie le calme majestueux et la solennelle grandeur qui la caractérisent.

Voilà les grandes lignes dans lesquelles j'ai voulu me renfermer. De quelle manière ai-je évolué dans ces limites ? C'est ce qu'il m'est impossible de dire

avec précision, parce qu'ici je n'ai eu à suivre, ou plutôt à m'efforcer de suivre aucune loi autre que cette loi non écrite, cet instinct inné, ce « sentiment exquis des convenances » qu'on appelle le goût.

On me fera observer que le goût n'est pas le partage de tout le monde ; qu'il peut être sûr ou douteux ; qu'il peut être éclairé ou faussé par l'éducation. A cela je n'ai rien à répondre, si ce n'est que je m'incline par avance devant l'opinion des autres dans l'appréciation de mon travail. Cette appréciation appartient, en définitive, au public, qui, lui, saura bien me faire mon procès « de toute autorité. »

L'ouvrage que je viens de terminer a pour but d'aider les organistes non suffisamment préparés à donner au chant grégorien une harmonisation convenable. Mais il faut que ces organistes suivent cette harmonisation à la lettre. Ce que je redoute, de la part de quelques-uns, c'est qu'ils se contentent de lire la mélodie, et s'aventurent à y ajouter cette affreuse harmonisation de leur cru qui change les heures pieuses des offices religieux en heures de souffrance, d'irritation, j'allais dire de scandale.

Ce travail est comme une digue que je veux établir pour arrêter le flot envahissant du mauvais goût et de la moderne barbarie. Il représente, dans ma pensée, le maximum des concessions permises. Puisse-t-il contribuer à la bonne exécution du chant liturgique en ce pays ! Et si, plus tard, les organistes pour qui il a été fait deviennent disposés à accepter des concessions moindres que celles auxquelles j'ai cru devoir me prêter, je désire qu'il ne soit plus considéré que comme une œuvre de transition, un simple degré permettant d'atteindre à un niveau plus élevé.

Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Québec a bien voulu accorder son *imprimatur* à ce nouvel ouvrage de M. Ernest Gagnon, dont la publication nous paraît extrêmement opportune, en ce moment surtout où la parole souveraine de Pie X vient de donner au chant grégorien un regain de popularité.

L. L.

AVIS

Nos abonnés de la ville de Québec sont priés de remarquer que le prix de leur abonnement a été porté à $1.25. Cette augmentation est destinée à couvrir les frais du port à domicile, qui coûte presque aussi cher que l'expédition en Europe. En revanche, le service étant fait par les facteurs de la poste sera plus prompt. Ceux de nos abonnés qui n'auraient versé qu'*une piastre* voudront bien nous faire toucher la différence.

Les *Pages romaines* n'étant pas encore arrivées au moment où devait se faire le tirage de cette livraison, nous regrettons que, pour cette fois, nos lecteurs en soient privés.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec : — Imprimerie S.-A. Demers, N° 30, rue de la Fabrique.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME III — FÉVRIER 1904 — N° 2

ERREURS ET PRÉJUGÉS

À PROPOS D'ENSEIGNEMENT

Il est entendu que personne n'est responsable de ses lacunes et de ses défauts. J'ai ouï dire à certains prédicateurs qu'au confessional les maris ne se reconnaissent guère d'autre tort que d'avoir des femmes désagréables, et que les femmes s'accusent surtout d'avoir des maris dont les imperfections légitiment ou excusent tous leurs mauvais procédés. — Quand il s'agit de se juger soi-même, tout le monde a mari ou femme, je veux dire quelqu'un qui est le premier responsable de tous les défauts que l'on veut bien se reconnaître.

C'est à vous, Messieurs les Canadiens, que ce discours s'adresse. Jusqu'ici vous vous étiez crus une race intelligente, bien élevée, suffisamment instruite et cultivée. Cette opinion bienveillante de vous-mêmes les voyages et les séjours à l'étranger d'un grand nombre des vôtres l'avaient confirmée. Même des étrangers de distinction qui ont eu le loisir de vous fréquenter, frappés de l'ouverture de votre esprit, de la rectitude naturelle de votre jugement et de la noble simplicité de vos manières, ont su dire que vous étiez « un peuple de gentilshommes. » — Naguère encore, un juge assez compétent en fait de culture intellectuelle vous rendait

4

le témoignage qu'à cet égard vous ne le cédez guère aux peuples les plus avancés [1].

Depuis quelques années on s'efforce à vous faire prendre une autre opinion de vous-mêmes. On vous dit, et parfois vous vous plaisez à redire, que vous êtes des ignorants et des incapables, une race inférieure qui n'arrivera à rien parce qu'elle n'est pas élevée de la même façon que « les races supérieures. » Le croire et le dire serait de votre part modestie rare, si ce n'était sotte naïveté et parfaite ingratitude envers des institutions qui ont fait de vous le peuple, non le plus fort et le plus riche, mais le plus moral et le plus heureux et, à tout prendre, pas le plus sot qui soit au monde.

Ne soyez ni chauvins ni badauds. Croire que vous n'avez aucun progrès à faire, que tout est parfait chez vous et que vous n'avez rien à apprendre des autres serait un orgueil naïf permis seulement à vos puissants voisins ou à vos cousins d'outre-mer. Croire que tout est mal chez vous, que tout y est à refaire et que tout est parfait ailleurs, c'est de la badauderie. Si vous n'y prenez garde on est en train de faire de vous un peuple de badauds. On y travaille avec grande chance de succès en certains milieux.

D'abord nos parents d'Europe nous ont fait l'honneur de nous découvrir depuis vingt à trente ans. C'est un plaisir toujours nouveau pour nous d'apprendre de leur bouche que nous sommes au monde ; qui le saurait s'ils n'avaient daigné l'apprendre à peu près ? Le saurions-nous nous-mêmes s'ils n'avaient daigné nous le dire ? Chaque année depuis lors nous amène quelque nouveau Jacques Cartier que nous accueillons toujours avec un enthousiasme et une admiration vraiment dignes des premiers habitants d'Hochelaga et de Stadaconé. Or, il faut bien le dire, la plupart de ces découvreurs ne viennent pas comme le premier planter la croix sur notre sol et avec elle la foi et le bon sens de la vieille France ; ils y plantent avec un succès qui tient du prodige ce qu'un original appelait « le poteau de la bêtise humaine. » Ils l'ont si bien planté, dans telle grande ville surtout que je ne veux

1 — Léon XIII. Encyclique *Affari vos.*

pas nommer, qu'il est en train d'y prendre racine, de fleurir et de porter des fruits.

C'est depuis lors surtout que la prose masculine et féminine de nos journaux s'essouffle en dithyrambes sur les merveilles des civilisations sans foi, en dénigrement systématique et déclamations méprisantes pour tout ce qui ne porte pas la marque d'importation. Autour du poteau planté par nos cousins, du sol fécondé par leur parole et la prose de nos penseurs et de nos penseuses, a éclos une génération de réformateurs, qui jugent tout, qui condamnent tout, qui pérorent sur tout, qui nous font passer pour de parfaits imbéciles afin de se donner un peu d'esprit. C'est la plaie des grenouilles, bien autrement incommodes et insolentes que celles du Pharaon, qui ahurissent de leur coassement le bon sens public et voudraient lui faire croire que tout le monde est dans les ténèbres et qu'elles seules, les grenouilles, feront lever la lune pour éclairer la nuit, et le soleil pour éclairer le jour. Qui fera taire les grenouilles? La baguette de Moïse elle-même y perdrait son temps.

***

Assurément, parmi les Européens qui nous font l'honneur de nous visiter, il y a parfois des hommes supérieurs par la portée naturelle de leur esprit et surtout par leur culture. Il est juste que nous le reconnaissions et en général nous n'y manquons point : nous reconnaissons volontiers la supériorité de ceux qui ne sont pas des nôtres. Mais tout Français qui déballe sur nos quais n'est pas un Brunetière, ni même un Claudio-Jannet, et tout prédicateur qui nous arrive n'est pas un Forbin-Janson.

Parlons net : un sot est un sot, d'où qu'il vienne. Or il nous en vient, et parmi nos découvreurs c'est le grand nombre. Et nous serons plus que des naïfs si nous accueillons de confiance et d'enthousiasme toutes les marchandises qu'on nous importe sans en vérifier la valeur.

En temps d'épidémie on prohibe les marchandises qui viennent des ports infectés, ou, si l'on ne peut les prohiber, on les met en

quarantaine et on les passe à la formaline avant de leur permettre l'entrée. Il faut passer à la formaline hommes et choses qui nous arrivent d'outremer, si nous ne voulons pas être infectés. Il est déjà tard : bien des esprits sont lamentablement perdus. En doutez-vous ? Lisez attentivement nos journaux.

Jusqu'ici la meilleure part de notre richesse nationale a été ce robuste bon sens que nous avons hérité de nos pères, et que la foi chrétienne nous a conservé. Hélas ! cette incomparable richesse est en train de disparaître comme les immenses ressources de nos forêts. Bientôt nous ne saurons plus distinguer une vérité d'une sottise : nous nous laisserons berner par des mots comme ces peuples dont on nous importe les erreurs sans pouvoir nous donner leur haute culture intellectuelle.

Veux-je dire que l'on a tort d'admirer ce vernis supérieur qui ne change pas la valeur de la marchandise, mais qui en fait la vogue et l'éclat ? Non, pourvu que l'on ne sacrifie pas tout au vernis. N'allons pas nous défaire de notre bonne vieille argenterie, un peu terne et vieux style, mais solide et de vraie valeur, pour ces composés modernes qui n'ont point de nom dans la généalogie des métaux, et valent ce que vaut l'éclat d'emprunt qui en dissimule l'absolue pauvreté. Rien comme la taille ne donne sa vraie valeur au diamant ; mais la taille seule ne peut rien, que tromper les simples par le faux éclat qu'elle donne, au verre comme aux pierreries.

Admirons l'art de nos aînés dans la civilisation, le fini qu'ils savent donner à toutes leurs œuvres, et qui est inimitable. Rien n'est comparable au fini français. Mais le malheur, c'est qu'on le donne à l'erreur comme à la vérité. Personue mieux que lui ne sait rendre la vérité aimable et séduisante ; mais personne aussi ne sait comme lui trousser une sottise et lui donner l'aplomb et les airs du bon sens.

Qu'ai-je dit là, grand Dieu ! Quelle pierre je viens de jeter naïvement dans la grenouillère ! Quel concert enragé vont faire les grenouilles des deux Mondes ! Tant pis ! la pierre est lâchée ; je n'irai point la reprendre.

Qu'ai-je voulu dire? Ce que tout le monde pense : que nous ferions bien d'emprunter à nos aînés tout ce que nous pourrons de leur culture intellectuelle, en leur laissant soigneusement leurs idées, y compris celles qu'ils se font sur eux-mêmes et sur nous.

***

Mais j'allais terminer sans dire précisément ce que j'avais l'intention de dire.

Accusons les lacunes de notre culture intellectuelle, accusons en particulier la négligence de notre diction ; mais si nous voulons être justes, n'en accusons que nous-mêmes, et non les institutions qui ont fait ce qu'elles ont pu pour nous donner le goût des choses de l'esprit.

Que de fois n'ai-je pas entendu reprocher à nos collèges et séminaires des lacunes dont tout le monde est coupable excepté eux? Ont-ils fait toujours tout ce qu'ils auraient pu pour nous donner le goût des choses de l'esprit? Ils auraient sans doute la modestie de ne pas le prétendre. Dans ce champ illimité de l'instruction et de l'éducation, il y a tant à faire, même après que l'on croit avoir tout fait!

J'ai ouï dire à des critiques sans doute bien renseignés, que dans quelques-unes de ces maisons, on n'inculque pas suffisamment de précepte ni d'exemple le culte de la langue, qu'on n'éveille pas assez la curiosité intellectuelle des jeunes gens, qu'on ne les forme pas en particulier à lire et à bien lire.

Supposons toutes ces critiques fondées et bien d'autres encore, tout cela prouve que dans nos institutions d'enseignement secondaire il y a des progrès à faire, à peu près comme dans toutes les institutions similaires des autres pays ; mais cela ne rend pas compte suffisamment de nos lacunes.

A ces lacunes il y a d'autres causes dont nos collèges ont grandement à souffrir et auxquelles ils ne peuvent rien.

Dans d'autres pays la gent écolière qui peuple les collèges se recrute principalement dans des familles nobles ou bourgeoises,

où l'on apprend aux enfants dès leurs jeunes années à parler correctement et à converser. Dans le nôtre, au contraire, les collégiens se recrutent en plus grand nombre dans la classe populaire plus riche en vertus qu'en instruction et par suite, ils entrent moins préparés et trouvent souvent un milieu moins favorable à une certaine culture de l'esprit et des manières.— Puis la société même où ils retombent en sortant de leurs classes ne leur impose pas la nécessité de soigner et de parfaire leur culture. Le milieu d'où ils sortent et où ils vivent rend nécessairement leur culture plus difficile et plus laborieuse.

Puis, il faut l'avouer, nos jeunes gens sont fils de leurs pères, intelligents, avisés et... paresseux—je veux dire intellectuellement. La paresse intellectuelle, c'est le huitième péché capital de tout Canadien instruit. Que de poètes, d'orateurs, de savants, de littérateurs en herbe nous avons connus qui n'ont jamais épié, grâce à la paresse !

Or sans le travail continu et persévérant l'esprit le plus poli et le mieux aiguisé sera bientôt rongé par la rouille et rugueux comme ceux qui n'ont jamais été travaillés.

Vous allez plaider les circonstances atténuantes à votre péché de paresse, me dire que les intellectuels sont une élite, et qu'une élite est peu nombreuse même dans les grandes nations ; que rien autour de vous ne stimule le talent et l'affine ; que vous auriez encore le goût des choses de l'esprit, mais que trop de choses vous en détournent : les affaires, la politique, et les nécessités vulgaires de la vie ; que, avant de travailler pour son plaisir et pour la gloire, il faut vivre, et que, dans un pays comme le nôtre, on ne vit pas avec le talent tout seul, on vit avec l'argent.

Ne discutons plus. Vous avez cent bonnes raisons, mille peut-être de ne rien faire intellectuellement : d'accord. Et c'est la principale raison pour laquelle vous êtes insuffisamment cultivés. Dans ce défaut de culture vos collèges sont pour peu de chose — probablement pour rien du tout. — C'est sans doute ce que vous pensez et ce que prétend

Raphael Gervais.

CE QUE VAUT LE SYSTÈME PHILOSOPHIQUE DE HERBERT SPENCER

Paraissant sur ce globe, inconscient de son arrivée, l'homme, dès qu'il peut ouvrir les yeux de sa raison sur lui-même et le monde, se trouve enveloppé de mystères. Qu'est-ce que ce coin de l'espace où il se voit emprisonné ? Qu'est-ce que ce soleil qui chaque jour monte à l'horizon pour venir l'éclairer ? Qu'est-ce que ces scintillantes lueurs qui lui succèdent par milliers au firmament ? Quel Esprit les suspend à la voûte de la nuit, et dans quel rapport exact sont-elles avec la terre ? La terre est-elle le centre de tout ce qui existe, ou bien n'est-elle qu'une partie minuscule de systèmes et de mondes innombrables ? Et dans ce dernier cas y a-t-il un rapport entre tous ces mondes ? Y a-t-il des lois communes qui les relient entre eux ? Longtemps l'homme est resté sans réponse devant ces questions qu'il se posait invinciblement. Aujourd'hui la réponse est arrivée. La science nous a dit ce qu'était notre séjour au sein de l'Univers ; ce qu'était l'Univers lui-même.

Elle a découvert que notre terre n'était qu'une minime parcelle de la matière créée, qu'une goutte au sein de cet océan de mondes, qui semble n'avoir point de rives ; elle a trouvé la plupart des lois qui régissent ces masses de matière ; elle a décrit la courbe que tracent toutes les planètes autour du soleil ; elle a mesuré le déplacement du soleil lui-même, elle espère mesurer celui des étoiles. Enfin, par la grande loi de l'attraction universelle

---

NOTE. — Au lecteur qui serait tenté de trouver trop sérieuse cette savante étude du Père Tamisier, nous signalons l'importance qu'il y a d'être renseigné sur un système de philosophie dont les théories vagues et inconséquentes ont néanmoins vivement fasciné la génération qui disparaît actuellement de la scène du monde. Bien que la théorie de l'évolution soit une de celles qu'il faut comprendre dans la fameuse « banqueroute de la science, » elle n'en compte pas moins encore un certain nombre d'admirateurs et d'adeptes plus ou moins conscients. La *Nouvelle-France* est heureuse de publier, à l'occasion de la mort récente de Herbert Spencer, l'exposé critique d'un système dont la plupart des revues contemporaines se sont contentées de louer l'auteur sans dénoncer ses doctrines.—(LA DIRECTION).

elle s'est rendu compte du rapport harmonieux qui existe entre la plus immense des étoiles et la molécule la plus microscopique de notre terrestre habitation. Par l'indestructibilité de la matière et de l'énergie elle a découvert une communication invisible, mais très réelle, entre les mondes les plus distants les uns des autres. Sous cette conception l'Univers nous est apparu comme une mer incommensurable, où ne cessent de courir quelques vagues sonores, lumineuses, calorifiques ou électriques. En outre la théorie mécanique de la chaleur a assigné la même cause à des phénomènes matériels qu'on a toujours crus spécifiquement différents. Elle prétend montrer que le rayon lumineux et le rayon calorifique sont identiques, avec la seule dissemblance que le premier viendrait faire vibrer notre rétine, tandis que le second tomberait sur nos nerfs tactiles ; elle enseigne que l'onde sonore et le rayon lumineux ou calorifique ne diffèrent que par le nombre de vibrations et le milieu où elles se produisent. Mais ce milieu, d'après cette théorie, reste de la matière, et les ondes sonores, lumineuses ou calorifiques restent des vibrations. Enorgueilli par ces conquêtes, poussé par cet amour passionné du vrai qui le porte à deviner, quand il ne peut plus découvrir, l'esprit humain s'est écrié : *matière et mouvement*, voilà les seuls facteurs de tous les phénomènes cosmiques.

Ce n'est encore qu'une hypothèse dont nous ne voulons nullement discuter la valeur, et que nous savons, du reste, opposée à la grande théorie scolastique de l'hylémorphisme. Toutefois elle allègue en sa faveur de nombreuses expériences ; dans la pensée de plusieurs savants, elle répond admirablement à l'idée que nous nous faisons d'un Créateur Tout-Puissant produisant les plus magnifiques effets par une cause très simple. Mais ceux qui triomphèrent le plus bruyamment furent les partisans d'Epicure. Depuis des siècles qu'ils s'épuisaient à prouver que rien n'existe dans ce monde, hors la matière, ils n'avaient pu appuyer leur dire que de sophismes dépourvus même du mérite de la subtilité. Et voilà que la science, à leur avis, leur four-

nissait une preuve à l'emporte-pièce. Cette fois ils ne craignirent pas d'affirmer qu'il y a contre l'idée de l'univers créé pour une fin et n'évoluant pas nécessairement « des arguments d'ordre mathématique. » Le Messie de cette catégorie d'hommes fut Herbert Spencer [1]. C'est lui qui, profitant des découvertes de la science moderne, se donna la mission d'élever l'édifice philosophique de l'avenir. Mais tout d'abord il entend la philosophie à sa façon. Pour lui la philosophie ce n'est que « la science portée à son plus haut degré de généralité. » Il ne veut être ni un Newton, ni un Lavoisier, ni un Guyton de Morveau ; il veut être mieux que cela. Ces savants n'ont pas vu toute la portée de leurs découvertes. Newton n'a pas vu que la loi d'attraction n'était due qu'à de la force transformée et que cette force peut aussi bien se manifester sous forme de chaleur, d'affinité, d'électricité, d'émotion ou de pensée. H. Spencer l'a vu, ou plutôt il n'a rien vu, comme il nous le dira dans un instant; mais il affirme qu'il en est ainsi. D'après H. Spencer, de la *matière* et des *changements* dans cette matière, voilà tout ce que nous pouvons observer en cet univers. Que ces changements ici soient homogènes, ailleurs hétérogènes, la différence ne peut nous embarrasser. Il est temps de faire la synthèse universelle des choses, de ramener la science à l'unité et de renfermer sous une loi unique tous les phénomènes. « L'unité de la science, tel est le but de la philosophie. » Comment arriver là ? Par l'observation. Et que nous révèle l'observation ? Ceci : « Partout et toujours l'état des choses change et corrélativement les forces se transforment. Et cela depuis la course des astres jusqu'aux divers courants de nos idées. » Il existe donc des formes diverses de la force; mais la force elle-

1 — Herbert Spencer, né à Derby (Angleterre), 27 avril 1820, mort à Brighton, 8 décembre 1903. A l'occasion de sa mort plusieurs feuilles publiques de l'Angleterre l'ont proclamé « le dernier des grands penseurs du siècle de Victoria. » Nous allons voir ce qu'il faut penser de ce jugement. Ses principaux ouvrages sont : *Social Statics* (1850) ; *Principles of Psychology* (1860) ; *Synthetic Philosophy*.

même est partout la même ; elle ne décroît ni n'augmente. Depuis que le monde est monde, elle est dans tous les changements, elle en est la cause indestructible. Ce que H. Spencer veut établir en définitive, c'est la théorie des *changements* des choses. Il veut les ramener à l'unité en leur cherchant une cause ou loi unique. Et cette cause c'est la *force*, la *force* qui, suivant ses transformations, donne lieu ici à l'électricité, à la chaleur, au mouvement ; ailleurs aux émotions et à la pensée ; car, dit-il, entre les forces physiques et la sensation il n'y a pas seulement une relation qualitative, mais encore *quantitative.*

Uniforme ou équivalente la force court sous tous les phénomènes, c'est-à-dire sous tous les états par où passe la matière ; elle en est la cause unique. Tous les changements que subit un objet dans le monde organique, comme dans le monde inorganique, ne proviennent que d'arrangements nouveaux de la matière, qui le compose, et d'une distribution nouvelle de forces, qui lui appartiennent.

Suivant la distribution des forces en action dans un objet, nous avons deux effets inverses. Ou bien c'est une *évolution*, c'est-à-dire un changement (car, ne l'oublions pas, il n'y a que des changements dans le monde) avec intégration de matière, augmentation des parties de l'agrégat ; ou bien c'est une *dissolution*, c'est-à-dire un changement avec désagrégation, diminution de matière.

C'est ici la grande conception qui ressort du système. Toute chose dans l'univers est perpétuellement en voie de croître ou de dépérir, d'accumuler ou de perdre de la substance, *d'intégrer* ou de *désintégrer.* Tout changement, du moment qu'il a pour effet de distribuer autrement les parties d'un objet, ne serait-ce qu'en leur donnant un autre lieu dans l'espace, amène un progrès dans l'*intégration* ou un commencement de *désintégration.* Partout dans la nature deux tendances contraires, deux efforts opposés : *intégrer* et *désintégrer.* Cet antagonisme ne cesse pas un instant : l'*intégration* et la *désintégration* marchent partout et toujours corrélativement. Seulement, de ces deux antagonismes tantôt l'un,

tantôt l'autre a le dessus. L'*évolution*, ce n'est qu'un excès de forces en un sens, dans le sens conservateur, sur les forces en sens destructeur. Passant en revue toutes les parties de l'univers, le philosophe anglais nous y montre la réalisation de ce concept grandiose, mais d'un grandiose factice. Ecoutez.

Au commencement,— et ne lui dites pas de passer au déluge, car il ne s'agit pas ici du commencement de notre planète ;— au commencement donc les atomes de la matière flottaient dans un espace sans limites. Peu à peu ils se rapprochent et s'agglomèrent en faisant échapper du mouvement, qui se répand sous forme de chaleur rayonnante. La première nébuleuse est ainsi formée. Des concentrations partielles dans cette nébuleuse forment à leur tour les étoiles et les planètes. Notre terre sort d'une de ces concentrations et se promène longtemps dans l'espace en rayonnant de la chaleur avant d'être habitable. Enfin, un jour, à sa surface solidifiée paraît l'être vivant, c'est-à-dire de la matière d'une composition spéciale, remarquable par son instabilité, et par conséquent très propre à subir de nombreux changements accompagnés, comme tout changement du reste, de dégagements de forces. Or c'est ce qu'on trouve aussi bien dans le non-vivant. Il y a pourtant une différence entre le vivant et le non-vivant, c'est que les changements de celui-ci sont *homogènes*, et les changements de celui-là *hétérogènes*, c'est-à-dire qu'ils se combinent, forment des groupes bien définis, se coordonnent, se placent dans une dépendance mutuelle, et donnent lieu ainsi à une intégration, qui marche vers un état toujours plus grand d'hétérogénéité. De là cet enchevêtrement, cette complication de parties et d'organes qu'offre tout être vivant [1]. Les

1 — H. Spencer nous apprend-il autre chose que ce que nous pouvons observer de nos yeux. C'est la cause de cette hétérogénéité qu'il nous importerait de connaître. Et puis, d'après cette loi d'*instabilité de l'homogène*, que prône notre philosophe, tous les corps devraient marcher vers l'hétérogénéité, et non pas seulement quelques-uns. Est-ce que par hasard les minéraux seraient en voie vers l'hétérogénéité ?

vivants pourtant ne sont pas purement passifs dans les changements qu'ils subissent. Ils ont une activité intense. H. Spencer va-t-il le nier ? Non. Mais alors en quoi consiste-t-elle d'après lui ? Dans un effort pour s'*adapter au milieu*. Le milieu, lui anssi, a ses changements quoique ni hétérogènes, ni en combinaisons définies. Ces changements devront nécessairement amener des variations dans le vivant. Le vivant devra s'adapter à ses nouvelles conditions ambiantes ; autrement il ne serait pas en équilibre avec elles, et ce serait pour lui la *désintégration*, c'est-à-dire la mort. L'adaptation ou la mort, pas d'autre alternative pour le vivant en présence d'un changement de son milieu. Aussi, à travers les innombrables variations qu'a subies le milieu depuis l'origine de la vie, beaucoup de systèmes organisés ont-ils dû disparaître. Les plus aptes, c'est-à-dire les mieux armés pour résister à la variation, sont seuls parvenus à s'adapter et à survivre. La survie des plus aptes a joué un grand rôle dans l'évolution [1].

Mais on le voit, d'après cette conception, le vivant, pour parler algébriquement, est une *fonction des conditions ambiantes*. Ces conditions variant, il doit varier nécessairement. Le vivant c'est l'y, le milieu l'x. Pour toutes les valeurs de x, y prend une valeur déterminée.

Or mieux le vivant correspond aux variations du milieu, mieux il s'adapte, plus il est haut dans l'échelle de la vie. Car une adaptation parfaite suppose de nombreux et rapides changements, par conséquent une activité interne très intense. La mort ne peut venir que d'un défaut d'équilibration avec le milieu. Aussi H. Spencer définit-il la vie : *un système d'actions internes adaptées pour faire équilibre aux actions externes*.

Hétérogénéité, coordination, dépendance mutuelle des changements ; équilibration avec le milieu, voilà toute la vie, d'après

1 — Ici se rencontrent Darwin et Spencer. En même temps on aperçoit la différence entre les deux théoriciens. Darwin s'est borné à donner une théorie sur l'origine des espèces. Spencer a prétendu par l'évolution expliquer le monde depuis l'atome inorganique jusqu'à l'homme.

H. Spencer. C'est ce qui fait de la vie une *évolution*, une succession d'états d'équilibre mobile ; et cela aussi bien pour les individus vivants, considérés à part, que pour l'ensemble du monde organique.

Ainsi l'individu vivant, tout d'abord petite masse homogène, croît en s'intégrant de la matière, tout comme le cristal, avec cette seule différence que cette intégration donne lieu à des changements hétérogènes. Cette hétérogénéité explique d'ailleurs parfaitement l'origine des différents organes et des différentes fonctions. De la matière et de la force intégrées et diversement distribuées donnent naissance aux diverses cellules, lesquelles se groupant à leur tour amènent par là même des groupements de forces, font surgir peu à peu les différentes parties et les différentes fonctions de l'organisme. Le cerveau et la pensée n'ont pas une autre origine.—Mais pourquoi cette distribution de force se fait-elle de manière à former ici le cerveau, là le foie, ailleurs le poumon..., etc ? H. Spencer ne daigne pas nous en donner le secret. Il avoue d'ailleurs que son système a quelques lacunes, malgré le nombre énorme de faits qu'il explique. Ces lacunes, il laisse à la science de l'avenir le soin de les combler. Il faut bien que nos descendants aient quelque chose à faire. Abordant l'origine de la vie en général, H. Spencer lui assigne pour point de départ la matière non organisée. C'est petit à petit, à travers des modifications sans nombre que la matière, dans un milieu aqueux, minéral, atmosphérique tout spécial, est parvenue à former la première substance organisable.

La vie, dit un disciple de Spencer, a pu être à l'origine une réussite difficile, rare, unique ; mais une fois produite, elle n'a pu aller qu'en se compliquant et en se perfectionnant en raison même de ses complications ; car plus un système est déjà compliqué, plus une modification nouvelle qui s'y produit sous l'influence d'une addition de force est rigoureusement déterminée par l'ensemble des appropriations antérieures [1].

1 — L. Dumont. Le Transformisme et les causes finales. *Revue scientif*, 1876.

Partie du protoplasme organisable, fruit de quelque combinaison fortuite, en passant par tous les degrés de *volume*, de *complexité* et de *structure*, l'évolution vitale est arrivée jusqu'au système le plus parfait, l'homme.

Il faut pourtant expliquer l'immense variété des formes organiques ou de ce que nous appelons vulgairement *espèces*. Comment H. Spencer va-t-il s'y prendre ? Il fait simplement surgir l'hypothèse *des unités physiologiques*. D'après lui les éléments premiers de tout vivant, ce sont *les unités physiologiques*, autrement dit des atomes, composés complexes de substances colloïdes agrégées, doués d'une propriété mal connue sans doute, mais fondamentale en biologie, la propriété de s'arranger de manière à donner lieu à telles formes d'organismes et non pas à telles autres. Grâce à cette propriété nous avons les différents genres et les différentes classes d'êtres vivants.

Notre philosophe l'appelle la *polarité*, faute d'un nom meilleur.

La preuve revient à ceci : la *polarité des unités physiologiques* existe, parce que j'en ai besoin pour mon système.

Cette même hypothèse sert à Spencer pour expliquer la ressemblance des enfants avec ses parents, ainsi que tous les effets de l'*hérédité*. J'ai nommé l'*hérédité*. Encore *Deus ex machina*. La loi de l'hérédité est cette loi en vertu de laquelle un organisme tend à fixer le résultat acquis de variations antérieures.

Elle est donc l'antagoniste de la loi des variations ou des changements auxquels, nous l'avons vu, toute chose est soumise. Cela vous semble peut-être un peu contradictoire. Illusion ! « Vous vous faites de la vie de l'espèce l'idée que se ferait de la vie de l'homme un éphémère. » Ah ! Si nous pouvions vivre seulement quelques millions d'années, comme nos idées avec le temps se modifieraient !

Nous verrions alors que la fixité des espèces est purement illusoire ; sous ces types que nous croyons immuables, il n'y a que le résultat de nombreux changements, résultat fixé pour un temps par l'hérédité, mais qui tôt ou tard est destiné à varier encore, et à prendre son élan vers un nouveau perfectionnement. L'hérédité

est un antagoniste sans doute, mais un antagoniste incapable d'offrir une éternelle résistance à la loi suprême des variations.

L'évolution aidée de l'adaptation, de la polarité des unités physiologiques, et de l'hérédité est donc parvenue à former les intégrations organiques, que nous offre aujourd'hui le monde. Mais ne croyez pas que son œuvre se soit arrêtée là. Après les intégrations organiques voici venir les intégrations *superorganiques.* Si les animaux ont une tendance à vivre en troupeau ; si certains insectes ont des instincts sociaux tellement développés, que la solitude leur est mortelle, c'est un effet d'*intégration superorganique.* Si nous ne sommes plus comme les hommes primitifs ; si, au lieu de vivre en groupes errants, nous nous agglomérons dans les villes ; si les individus se groupent pour former l'armée, la magistrature, le commerce, le clergé, c'est que l'*intégration progresse.* Partout on tend à s'intégrer, à se concentrer. Voyez à Londres, tous les éditeurs sont à Pater-noster Row, tous les marchands de grains à Mark Lane, les mécaniciens dans George Street, les banquiers au cœur de la Cité.

Les langages n'échappent pas à cette loi. Plus les langues sont avancées, plus elles ont d'expressions monosyllabiques, fruit d'une concentration, d'une fusion de syllabes. Dans les sciences, comme l'évolution a été féconde ! Quelle concentration ! On explique désormais beaucoup plus de phénomènes par une seule cause (H.-Spencer tâche même de les expliquer tous ainsi.... serait-il le produit le plus haut de l'évolution jusqu'à nos jours ?) Considérez l'industrie. Autrefois le moteur était distinct du mobile, le cheval distinct du chariot. Dans la locomotive cette distinction a disparu. Il s'est fait une admirable concentration. Dans la littérature et les arts, condensation et progrès aussi. Autrefois on ne savait pas écrire l'histoire, on faisait une chronique. Aujourd'hui on sait condenser un sujet, on sait amener l'intérêt autour d'un point central [1].

1 — D'après cette nouvelle règle d'esthétique, Victor Hugo devrait avoir dans ses drames beaucoup plus d'unité que Racine ou Sophocle. On sait qu'il n'en est rien.

En un mot, comme dit M. D. Cochin, le secret de l'énigme universelle, le secret de la formation de toutes les choses, serait donc l'évolution. Et l'évolution n'est qu'une concentration, soit de la substance flottante des nébuleuses, soit des gaz carbonés autour d'une cellule végétale, soit des bêtes en un troupeau, soit des hommes autour d'un chef, soit des idées éparses et vagues, qui se réunissent pour constituer une œuvre. La concentration ou, si l'on veut, l'intégration universelle, là est le secret. Et si l'on ne devait pas arriver à ce concept, il n'y a rien au monde qui fût digne du nom de philosophie. (L'Evolution et la Vie, p. 14).

L'évolution par concentration ou intégration, telle a été la loi du passé. Sera-ce la loi de l'avenir? Ici H. Spencer prend des airs de réserve. Rien, dit-il, ne peut remplacer l'expérience, et lever le voile du futur, pas même la formule de l'évolution. Toutefois, si nous raisonnons d'après les canons de l'induction, tout nous porte à croire que l'évolution continuera sa marche.

Mais n'est-il pas un but où elle tende? Oui, il en est un, et c'est un équilibre complet dans le monde entre des systèmes de plus en plus complexes des forces extérieures et des systèmes intégrés de fonctions de plus en plus compliquées. L'évolution marche à cette fin ultime par une série d'équilibres mobiles, fin d'ailleurs qui ne sera atteinte qu'à une époque prodigieusement lointaine, alors que la vie aura subi des modifications dont nous n'avons pas l'idée.

Mais l'évolution dans l'avenir se fera-t-elle absolument de la même manière? Il y aura cette différence que l'adaptation par équilibration directe prendra de plus en plus d'influence, c'est-à-dire que l'homme lui-même dirigera en grande partie l'évolution. Car l'homme étant l'organisme le plus parfait, possédant un appareil nervo-musculaire très développé, peut varier beaucoup ses actions, se mouvoir lui-même en tous sens, se soustraire ou s'accommoder aux circonstances; il peut en un mot se rendre maître des forces de la nature. C'est à quoi il tend avec un succès qui ne fera qu'augmenter. Une particularité de l'avenir, c'est que les naissances et les morts seront de plus en plus rares. Cela se comprend. Toute fonction dans l'organisme provenant

d'une dépense de force, et cette force étant d'ailleurs limitée à celle que nous nous intégrons par la nutrition, plus il en sera employé pour telle fonction, moins il en restera pour les autres. Or plus l'humanité avancera, plus l'homme aura d'idées, d'émotions, de sentiments ; plus son cerveau et son système nerveux dépenseront. La quantité de force disponible pour la génération diminuera donc d'autant. Mais d'autre part, l'équilibre étant beaucoup plus parfait, grâce aux conquêtes de la science sur la nature, la mort sera singulièrement retardée. En un mot notre planète sera le paradis terrestre retrouvé. Ce que nous avions coutume de placer dans le passé, H. Spencer nous le montre dans l'avenir. L'âge d'or, les patriarches vivant près de mille ans, tout cela viendra un jour, mais n'est pas encore arrivé.

Je ne vois pas pourquoi H. Spencer ne promet pas l'immortalité à nos arrière, oh ! très arrière-petits-neveux. La mort ne résultant que d'un manque d'équilibre avec le milieu, et l'équilibre devant être un jour complet, d'où viendra la mort ? Hélas ! même à nos châteaux en Espagne il faut une base apparente. Or, nous allons voir H. Spencer enlever lui-même toute base à son système. Le philosophe a étudié des phénomènes, et des relations entre ces phénomènes. Il s'est placé en face de tous les objets de notre connaissance ; il les a contemplés tous sans distinction à travers un miroir immense : ils lui sont tous apparus comme des fantômes mouvants, qui changent sans cesse, qui paraissent un instant concentrés sur la scène du monde, puis se dissolvent dans l'espace, et vont former d'autres agrégats.—Mais la substance de tous ces objets, la cause de tous ces phénomènes, elle lui est absolument inconnue. C'est l'*incognoscible.* Il a pu observer les mouvements à la surface de cet océan ; le fond est resté insondable. Dites-vous, cette cause, cette substance, c'est la matière, vous nommez l'*incognoscible ;* car vous nommez une chose inconcevable. Qu'est-ce en effet que la matière ? Elle est ou elle n'est pas divisible à l'infini. Pas de milieu. Affirmez-vous qu'elle est divisible à l'infini, vous avancez quelque chose absolu-

ment impossible à concevoir. Prétendez-vous qu'elle n'est pas divisible à l'infini, vous allez contre l'évidence. Ainsi des deux seules hypothèses possibles, nous ne pouvons affirmer quelle est la vraie. Nous sommes en plein dans l'incognoscible.

Toutes nos représentations sensibles, nous les plaçons dans l'espace et le temps. Or le temps et l'espace sont des objets réels ou des néants. La seconde hypothèse est absurde : elle suppose qu'il existerait deux espèces de néant. Reste la première, qui est inconcevable, car tout objet se conçoit par ses attributs. Et quels sont les attributs de l'espace? D'être étendu, dites-vous. Mais qu'est-ce qu'être étendu ? C'est être dans l'espace. Pure tautologie ! Le même raisonnement appliqué au temps nous amène à une conclusion semblable. Le temps et l'espace font donc partie de l'*incognoscible.* Connaissons-nous mieux le mouvement ? Un capitaine se promenait sur le pont de son vaisseau, on a levé l'ancre ; le capitaine s'est arrêté. Vous croyez qu'il est stationnaire. Mais songez qu'il fait partie d'un monde où le mouvement ne cesse pas une seconde, songez que le vaisseau marche, que la terre tourne sur son axe, qu'elle se déplace le long de son orbite, que tout le système solaire s'avance vers la constellation d'Hercule, que cette constellation elle-même se dirige vers quelque autre point...Evidemment le repos où vous voyez le capitaine est purement illusoire. Le mouvement se divise à l'infini. Quand vous constatez le déplacement d'un corps par rapport à un autre corps, vous avez une connaissance relative de ce mouvement, non une connaissance absolue. En réalité peut-être ce mouvement est-il une illusion. Il est nul, par exemple, si le système où est compris le corps a exécuté le même mouvement en sens inverse. En tous les cas il n'existe aucun mouvement particulier qui soit absolument tel que nous le percevons, puisque nous ne pouvons voir dans quel rapport il est avec les mouvements du reste du monde.

Jetons-nous les yeux sur nous-mêmes ? encore des ténèbres. Nos états passagers de conscience, ces impressions fugitives et

sans nombre, dont la succession constitue notre existence morale, ont èu un commencement ; mais ce commencement nous échappe. Nul qui se souvienne de son premier état de conscience. Et quel sera le dernier? Nos impressions supposent un sujet qui les reçoit. Mais quel sujet? Ce sujet se perçoit lui-même; cette perception exige un état où le sujet connaissant et l'objet connu ne font qu'un, ce qui revient à l'annihilation de l'un et de l'autre. Nous voilà encore heurtés à des impossibilités [1].

En vains les religions veulent venir au secours de la science ; elles se heurtent également à d'impénétrables mystères : elles ne peuvent soulever un seul coin du voile épais qui couvre la nature de toutes choses.

Mais s'il en est ainsi ; si ni la science, ni la religion ne peuvent rien nous apprendre sur la nature de la matière, du mouvement, de la force, de la pensée, comment H. Spencer peut-il nous affirmer que toutes ces inconnues se transforment l'une dans l'autre? Il constate, direz-vous, ce qui tombe sous l'expérience ; il explique le *connaissable.* Attention ! Dans ce connaissable il avoue qu'il y a une part *d'inconnaissable ;* il confesse que son esprit n'embrasse aucun objet dans sa totalité, que quelque élément toujours lui échappe, que cet élément est même le plus intime. Comment peut-il être sûr que ce qu'il connaît n'est pas contredit par ce qu'il ne connaît pas? Comment ses admirateurs peuvent-ils proclamer son système la plus puissante synthèse philosophique parue jusqu'ici? De philosophie il n'y a pas ombre

1 — « Ainsi dans le monde intérieur, comme dans le monde extérieur, l'homme de science se voit environné de phénomènes dont il ne connaît ni le commencement ni la fin. Et si même, renonçant à concevoir la série tout entière, il entreprend de s'expliquer la nature intrinsèque de l'un de ces phénomènes, il se trouve également en défaut. Qu'il ramène tous les faits physiques à des manifestations de la force dans l'espace et dans le temps, il ne sait rien de la force, du temps, ni de l'espace. Qu'il réduise tous les phénomènes psychiques à n'être que des sensations ; il n'est pas plus avancé, car il ignore ce qu'est la sensation, et ce que peut être ce je ne sais quoi qui en a conscience. » (H. Spencer, *First principles*, p. 66).

dans ce système, puisque l'auteur fait profession d'ignorer les causes dernières de tout ; il y a simplement une généralisation plus ou moins fantaisiste des résultats de la science, une synthèse quasi matérielle et graphique par le moyen des grands mots *hétérogénéité*, *adaptation*, *polarité*, etc., mots qui désignent, groupent, si vous voulez, des catégories de phénomènes, mais n'expliquent absolument rien... [1].

Et puis, il ne faut pas nous lasser de le dire à tous les matérialistes qui se réclament de H. Spencer : non, avec de la *matière* et de la *force* on n'explique pas tout le *connaissable*. Dans l'homme, par exemple, le composé si complexe qu'ils donnent comme le terme le plus parfait de l'évolution matérielle, nous connaissons une *énergie*, des *phénomènes* hors de proportion avec les autres manifestations de la force et de la *matière*. Ce sont des idées abstraites et morales. L'expérience ne prouve-t-elle pas que le terme de la pensée n'est pas dans le phénomène pur et simple : qu'en présence d'un homme sage, juste, bon, beau, que nous présente le phénomène, nous concevons l'idée d'une sagesse, d'une justice, d'une bonté, d'une beauté existant en elles-mêmes, auxquelles nous le comparons ? Tout comme le savant constate la transformation du mouvement en chaleur il constate en son âme l'idée de responsabilité, l'idée d'une loi supérieure et éternelle devant laquelle il répondra un jour du bon usage ou de l'abus de ses facultés. Rien ne sert d'avancer que ce sont là des chimères, des préjugés dûs à l'éducation. Il s'agit d'expliquer par le système évolutionniste de la matière et de la force la présence de ces chimères dans la nature. Si le système n'y suffit pas, par quelle fanfaronnade venez-vous nous le donner pour la religion de l'avenir ? Après H. Spencer, dites-vous, la théorie de la création doit céder

1 H. Spencer n'a même été d'aucun secours à la science, puisqu'il n'a mis en circulation aucun principe propre à activer des découvertes. Il a surtout exploité la théorie mécanique de la chaleur, celle de la persistance du mouvement dont il n'est pas l'auteur....

le pas à celle de l'évolution, la théologie doit disparaître, puisqu'il est impossible de scruter l'incognoscible, et les convictions religieuses ne doivent être regardées que comme une aspiration de l'âme n'apportant aucune lumière sur le monde inconnu. Grâce à Dieu, nous l'avons vu, H. Spencer a laissé encore quelque chose à expliquer par la doctrine de la *Création*, et ce ne sont pas les lumières qu'il nous a apportées, qui nous empêcheront de croire au Créateur qui a daigné nous révéler, sinon la secrète organisation de cet Univers, au moins les vérités nécessaires pour nous guider dans son service et l'acquisition de notre fin dernière, qui est la jouissance de lui-même et de tous ses biens.

Il est incontestable que les matérialistes, positivistes et panthéistes se sont emparés du nom et du système de H. Spencer. Personnellement pourtant H. Spencer refusa toujours de se donner pour l'un d'eux. Il admettait que la religion et la science se rencontraient au delà du connaissable dans l'incognoscible, que les convictions religieuses sont une partie nécessaire du système général de l'évolution, qu'ils forment comme un levier pour le progrès. C'était méconnaître l'*abcd* de la religion sans doute ; mais au moins ce n'était pas faire de sa conception du monde, comme cherchent à faire les sectaires de France, une machine de guerre contre la religion traditionnelle. H. Spencer, paraît-il, était bon, tolérant. Un de ses secrétaires intimes, dans le numéro de janvier de la *North American Review*, nous apprend que ses derniers jours furent assombris par beaucoup de tristesse et de désappointement. Célibataire, sans grande fortune, ayant vu disparaître la plupart de ses amis, s'apercevant que ses idées en politique, en sociologie étaient méconnues, il se prit à douter de l'utilité d'avoir produit au grand jour certains principes auxquels il avait attaché tant de valeur. Puisse ce doute s'être converti en repentir !

M. Tamisier, S. J.

Québec, janvier 1904.

CAUSERIE SUR LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

La Plata. — L'été en février. — Un vieux Français. — Statistique des produits argentins. — Conversion métallique. — Questions religieuses. — Future élection présidentielle. — Le général Roca. — Un livre du général Mansilla. — Loterie permanente.

Débarquons, chers lecteurs, à Buenos-Ayres, la capitale de la confédération républicaine Argentine. Le fleuve ou Rio de la Plata qui, depuis Montevideo, porte notre navire, nous rappellera le Saint-Laurent, puisqu'il atteint, en certains endroits, jusqu'à 150 kilomètres de large. Son lit, creusé par la drague, permet, au moins en temps calme, d'arriver jusqu'aux quais de la ville.

Durant ce mois de février nous avons l'avantage de trouver à Buenos-Ayres, une des plus belles et plus européennes villes de l'hémisphère sud, tous les avantages de l'été. Les rigueurs exceptionnelles du présent hiver de nos régions nous rendront la promenade plus agréable. Du reste, sauf dans les plaines australes de la Patagonie et sur les hauts sommets de Los Andes, en Argentine, on ne connaît ni la neige ni le froid.

Buenos-Ayres, la ville « aux brises salubres » (telle est la traduction en français de son nom espagnol), a aujourd'hui une population de neuf cent mille habitants. Sur ce nombre il y a près de 600,000 étrangers, en majeure partie italiens.

Avec les douceurs et la salubrité du climat, ce qui les a attirés c'est la facilité d'arriver à l'aisance. Il faut travailler, et même beaucoup, dans ce pays, mais le travail est rémunérateur.

J'ai lié connaissance avec un vieux Français, mon compagnon d'hôtel, qui retournait dans ses montagnes de Savoie pour y attendre (mais le plus longtemps possible) la mort. Il était arrivé en Argentine avec 4 dollars, il y a 40 ans. Pour augmenter son capital il se fit domestique pendant quelques années, s'acheta une petite ferme, quelques moutons, quelques vaches, étendit ses

terres à mesure que son troupeau augmentait, et de la laine et de la chair de ses brebis, du lait, de la viande, de la peau de ses vaches, tout en se traitant très largement, il s'est fait un capital de 30,000 dollars, placé à 8%, dont il va jouir au foyer de ses ancêtres. Que d'autres arrivent au même résultat ! Les plaines immenses de l'Argentine offrent à l'éleveur et à l'agriculteur des ressources immenses pour des siècles encore. Elles ont produit, l'année dernière, 2 millions de tonnes de blé, six cent mille tonnes de graine de lin, trois millions de tonnes de maïs, sans compter la semence de luzerne, le foin, les légumes, la canne à sucre, le raisin, etc. Elles ont nourri 25 millions de bêtes à cornes, 120 millions de moutons, 2 millions de chevaux. Or pour diriger l'exploitation de cette immense richesse, il n'y a que 2 habitants par kilomètre carré. En Belgique, il y en a 231. Aussi des plaines incommensurables restent sans culture : on a vu même des récoltes périr sur pied, faute de bras pour les rentrer.

Le gouvernement fait les plus grands efforts pour attirer des immigrants. Il leur offre des avances en terre, semences, animaux, instruments aratoires, afin de faciliter leur premier établissement, et de les aider à mettre en rapport le capital agricole du pays. Il est si grand que jusqu'ici on a à peu près négligé les ressources minières. Pourtant les gisements de cuivre, surtout, d'argent et même d'or sont abondants dans la Cordillère. On vient de découvrir du charbon et des puits de pétrole dans la Patagonie. En affirmant que entre propriétés rurales et fondations industrielles, il y a la place, en Argentine, pour 150,000 grands établissements nouveaux susceptibles de prospérité, je reste, à dessein, au-dessous de la vérité.

Les produits du sol argentin, non consommés sur place, ont un débouché très facile à l'étranger. Les animaux sont expédiés vivants, gelés ou salés en Angleterre, en Belgique, et dans la colonie du Cap, où ils font une concurrence victorieuse au commerce canadien, dont les prix sont plus élevés.

Le protectionisme de Chamberlain rétablirait l'équilibre au profit du Dominion.

Les grands établissements de Liebig, situés dans l'Uruguay, en face de Buenos-Ayres, absorbent, à eux seuls, des milliers de bêtes chaque année pour donner les viandes concentrées, les graisses qui font l'objet de leur commerce. Le foin, le maïs, le blé, la laine sont aussi exportés aisément, et la demande dépasse, ordinairement, la production. De longtemps il n'y a pas à craindre de pléthore dans les magasins ni de marasme sur les marchés.

Avec un pareil commerce, la situation financière du pays ne laisse pas à désirer. Le papier est la seule monnaie courante, et pourtant, pour 100 piastres or on n'obtient que 127 billets argentins. On s'occupe, fort sérieusement, de faire disparaître le papier et l'on a déjà un fonds de réserve de 100 millions, dans la caisse fédérale, pour la conversion métallique. Il semble que l'on prendra le système décimal comme base de l'opération, et que le franc sera l'unité monétaire.

Le grand obstacle que l'on trouve est le montant de certaines dettes provinciales. Chaque Etat de la confédération avait, jusqu'ici, complète indépendance pour faire des emprunts, et, en plus d'un endroit, on en a abusé désastreusement. On hésite à imposer au trésor national les dépenses faites, sans prudence, par quelques particuliers. Le sacrifice, à la longue, sera pourtant accepté, car il n'y a aucun nuage dans le ciel économique et commercial de l'Argentine. La paix est assurée pour longtemps.

Il y a quelques années, des questions de frontière à régler avec le Chili et le Brésil avaient rendu la guerre imminente. Des cuirassés de premier ordre, des canons Krupp, des montagnes de munitions furent achetés. Avant d'en venir aux mains, les adversaires eurent recours à l'arbitrage et, aujourd'hui, on vend le matériel de guerre à la Russie et au Japon, qui devraient bien suivre le sage exemple donné par les trois nations les plus puissantes de l'Amérique du Sud, et régler, pacifiquement, leurs difficultés au tribunal de La Haye.

Au point de vue religieux il y a, dans l'Argentine, de nombreuses lacunes à remplir. Le pays est divisé en 7 évêchés, suffragants de l'archidiocèse de Buenos-Ayres. C'est trop peu pour l'étendue du territoire. Les paroisses rurales sont immenses, et le clergé insuffisant en nombre pour les desservir. Aussi que l'ignorance religieuse des « Gauchos » (paysans argentins) est profonde et leurs mœurs relâchées !

Dans une de mes excursions à l'intérieur, j'avais un prêtre, étranger comme moi, pour compagnon. Nous fûmes arrêtés par une femme suppliante : « Père, dit-elle à mon ami, venez baptiser mon enfant. — Est-il malade ? — Non, grâces à Dieu. — Alors adressez-vous à votre curé, je ne suis qu'un voyageur, je n'ai pas le droit de faire ce que vous sollicitez. — Je vis *à trois jours de marche* de l'église paroissiale : je ne sais quand je pourrai m'y rendre : peut-être me faudra-t-il attendre un an ou deux. Combien de fois, durant ce temps, la vie de mon enfant ne sera-t-elle pas en danger, si même il ne meurt pas ? Pouvez-vous le laisser exposé ainsi ? Peut-il y avoir une loi qui commande de l'abandonner en pareil danger ? » Mon compagnon de route se rendit à de si bonnes raisons ; nous descendîmes de nos chevaux et, dans une misérable hutte de la Pampa, il baptisa un enfant, dont j'acceptai de devenir le parrain.

Quand les missionnaires viendront dans ces parages ils suppléeront aux cérémonies, car les pauvres gens disséminés dans ces déserts verdoyants, où l'on aperçoit l'autruche, le guanaco, le flamand, même le puma et le tigre, ne peuvent compter, pour le spirituel, que sur les secours du missionnaire qui passe de lustre en lustre, et même plus rarement.

La nécessité des communautés religieuses est si grande, dans le pays, que même les radicaux la reconnaissent, et qu'ils se sont contentés, pour faire écho au triste Monsieur Combes, de demander au gouvernement que les expulsés de France ne puissent entrer en Argentine sans l'autorisation du Président de la République, autorisation qui sera toujours accordée.

On rencontre rarement de belles églises dans l'Argentine, même dans la capitale. Elles sont presque toutes bâties dans ce qu'on appelle, dans l'Amérique latine, « le style colonial » qui ne veut que des édifices longs et étroits, lourds et massifs, pour résister aux secousses des tremblements de terre. L'église Saint-François, à Buenos-Ayres, est le parfait modèle du genre, où l'esthétique n'a absolument rien à voir. Ce long boyau surchargé, de chaque côté, d'autels couverts d'images revêtues de chiffons plus ou moins poussiéreux, pourrait bien être conservé comme curiosité antique, mais il ne devrait plus servir au culte.

Non loin de Buenos-Ayres, à Lujan, on bâtit une magnifique cathédrale en l'honneur de la Sainte-Vierge dont on vénère en cette ville, célèbre dans toute l'Amérique du Sud, une statue miraculeuse. Les RR. PP. Lazaristes, qui ont la charge du sanctuaire, veulent en faire un monument sans égal sur le continent américain. La piété des fidèles, qu'augmentent chaque jour des grâces prodigieuses, leur permettra d'accomplir leur dessein. Rien qu'avec les ex-voto d'or, d'argent, de pierres précieuses, laissés par les fidèles dans les siècles passés, on a pu faire un ostensoir estimé à un million de piastres. Il est orné de plusieurs milliers de diamants. Nous avons vu cette merveille et l'avons longtemps admirée. Nous souhaitons que l'édifice dans lequel elle brillera, et qui est aujourd'hui à moitié construit, soit le digne écrin d'un pareil bijou.

Au moment où je trace ces lignes, les villes de la confédération argentine sont en pleine effervescence électorale. Au mois d'octobre prochain un nouveau président prendra les rênes du gouvernement de la république, et c'est en avril que les électeurs, choisis par le peuple, doivent le désigner.

Trois partis divisent l'élément politique argentin : le nationaliste ou conservateur, le républicain, aux tendances plus libérales, et le radical, si réduit, si inoffensif qu'il n'a pas même songé à présenter un candidat. Puisse-t-il toujours rester ainsi !

Le général Roca, chef du parti conservateur, président actuel

de la république, a laissé toute liberté pour le scrutin. Mais son influence dans le pays est si grande que ses préférences, sans même un mot de sa part, fixeront le choix de ceux qui iront aux urnes. On peut donc s'attendre à voir un nationaliste lui succéder.

Le général Roca avait déjà été président de l'Argentine, de 1880 à 1886. Il remplit sa charge avec tant d'habileté qu'il a été réélu pour la période 1898-1904, car c'est de six ans en six ans que les Argentins se donnent un chef. Chose étrange ! Le général Roca, vaillant et habile soldat, qui a conquis glorieusement ses épaulettes, sur les champs de bataille, dans la lutte contre le Paraguay et contre les Indiens de Chaco qui, de temps en temps, naguère, inquiétaient les blancs, a mis tous ses soins, une fois au pouvoir, pour empêcher la guerre à laquelle le Brésil et le Chili, surtout, l'auraient facilement amené, sans son irrévocable résolution de l'éviter.

C'est à lui que l'on doit les immenses progrès réalisés par le pays dans le commerce et l'agriculture. C'est lui aussi qui a fait de Buenos-Ayres la capitale de la fédération argentine. En 1880 elle n'était encore que la capitale de la province qui porte son nom, et les conflits de pouvoir entre le Président de la république, et le simple gouverneur de l'Etat, dont il était l'hôte, étaient très fréquents. La Plata est aujourd'hui la capitale de la province de Buenos-Ayres, et c'est là que réside le chef de cet Etat et que siège sa législature. Elle n'a encore que 50,000 habitants, mais sa vaste enceinte, son port très sûr, le pittoresque et la tranquillité du site qu'elle occupe lui assurent un glorieux avenir.

Sans être un catholique pratiquant, ni de mœurs intègres, — hélas ! la chose est très publique — le général Roca a toujours appuyé la cause religieuse.

Un triste sujet, Monsieur Olivera, fait une propagande active, en Argentine, pour que le divorce soit inscrit dans le code. Le projet, présenté aux chambres, a complètement échoué, grâce à l'influence présidentielle.

Plus d'une fois des bandes de socialistes ont vu leurs manifes-

tations anti-religieuses dissoutes, par la force publique, sur un ordre du chef de l'Etat. Par contre, rien n'entrave les cérémonies extérieures du culte catholique. Les processions se font dans les rues et le Viatique est porté ostensiblement. On dit qu'avant de rentrer dans la vie privée, le général Roca ira saluer le président Riesco. Les deux magistrats se rencontreront dans la Cordillère, avec tout l'épiscopat argentin, pour l'érection d'un monument grandiose en l'honneur du Christ Roi, sur un des sommets de Los Andes.

Le successeur du général Roca, quel qu'il soit, pourra continuer les bonnes relations de celui-ci avec l'épiscopat du pays. Les évêques, invités à une solennelle réunion politique pour désigner un candidat à la présidence, ont refusé d'y prendre part. « Ils ne veulent pas intervenir, disent-ils dans une lettre collective, pour une question de personne, toujours odieuse. » Comme par le passé leur zèle s'exercera, avec une liberté tout apostolique, dans les questions de principe. L'Internonce du Saint-Siège, Mgr Sabattuci, a loué hautement cette conduite.

Ce qui excite les plaintes des prélats, c'est de voir l'instruction officielle complètement neutre. Ils voudraient qu'elle fût franchement catholique. Non seulement le pays y gagnerait, mais il y applaudirait aussi. Les collèges des congrégations religieuses regorgent d'élèves; malheureusement ils ne suffisent pas aux besoins de la population scolaire de la contrée : surtout ils ne peuvent pas subsister dans les petites villes, ni dans les campagnes où les élèves restent à la merci de professeurs trop souvent incrédules.

Le général Mansilla, qui vient de publier sur l'Argentine, sa patrie, un livre qui mériterait l'honneur d'une traduction dans les principales langues de l'Europe, se plaint du scepticisme de la jeunesse masculine du pays. C'est à la funeste influence dont nous venons de parler qu'il est dû. « Heureusement, écrit notre auteur, que la femme suit un meilleur chemin. Là elle est vraiment supérieure à l'homme. Puisse-t-elle avoir une action victorieuse pour

repousser la tendance matérialiste qui se fait sentir dans notre société. » Le général Mansilla, écrivain consciencieux et qui pense juste, demande de grandes réformes. « Nous avons fait venir des travailleurs sur notre sol, dit-il dans un autre passage, et nous produisons beaucoup : nous avons accumulé des capitaux, mais ni le travail ni la richesse ne sont organisés. Il faudrait faire disparaître le chaos dans lequel nous vivons. »

On ne verra rien de ce chaos dans la prochaine exposition de Saint-Louis, où l'Argentine a obtenu un terrain de 10,000 pieds carrés, sur lequel elle va dépenser 100,000 piastres. Ses journalistes y auront un pavillon spécial et les progrès matériels de leur presse surprendront les Yankees eux-mêmes, pourtant si avancés. Mais ce qui fait la gloire d'un pays, ce n'est pas le nombre et la richesse de ses produits, la rapidité d'information de ses journaux, mais bien sa religion, sa moralité, le progrès intellectuel de ses différentes classes, l'ordre et l'économie de ses finances.

La Prensa, le plus grand journal de Buenos-Ayres, qui a 8 ou 9 éditions par jour, qui est outillée pour traduire, au fur et à mesure qu'ils paraissent dans les journaux pornographiques de Paris, les romans de Zola et consorts, les débats scandaleux tenus à huis clos dans les tribunaux de l'Europe, n'honore pas son pays. Si cette feuille ordurière et impie n'existait pas, la jeunesse actuelle de Buenos-Ayres n'inspirerait pas tant de craintes aux vrais patriotes, et le pays aurait une tache de moins.

Une des plaies de l'Argentine est « la loterie permanente, » organisée par l'Etat lui-même. Toutes les semaines il y a des tirages, et le gros lot, une fois par an, est de 500,000 piastres. On n'a pas mis le pied sur le quai de Buenos-Ayres qu'on est assailli par les vendeurs de billets ou de fractions de billets qui vous assurent toujours que c'est le numéro gagnant qu'ils vous offrent. Les caisses de l'Etat gagnent beaucoup à ce jeu, quoiqu'une grande partie des bénéfices soit destinée à soutenir les établissements de bienfaisance publique ; mais qu'on juge de la

moralité du peuple qui entretient, toujours très active, depuis de longues années, une pareille institution !

On raconte qu'un émigrant basque en arrivant à Buenos-Ayres se laissa tenter par un des vendeurs de billets de loterie. Pour $2.50 il acheta un dixième de billet et quelques heures après il recevait 50,000 piastres : on lui avait offert un numéro gagnant. Il retourna dans son pays par le bateau même qui l'avait amené. Sa fortune prodigieuse poussa nombre de ses concitoyens à l'émigration : ils jouèrent à la loterie et n'arrivèrent qu'à s'appauvrir plus qu'ils n'étaient dans leur village. Pour un seul qu'elle enrichit, la loterie en ruine des milliers, sans compter qu'elle habitue à vivre dans l'oisiveté, dans l'espoir d'un coup de fortune. L'Argentine est assez riche sans emprunter à l'Italie piémontaise l'institution démoralisatrice d'une loterie permanente.

HADRYEN, A. A.

LE SYMBOLE EST-IL BIEN D'ORIGINE APOSTOLIQUE ?

A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT [1]

Le Catéchisme romain, écrit à la demande des Pères du Concile de Trente, enseigne dans son introduction que les Apôtres, sous l'impulsion de l'Esprit de Dieu, crurent devoir réunir en un clair et substantiel abrégé les principales vérités de la foi, et composèrent ainsi eux-mêmes, par un travail collectif et comme en collaboration, ce qu'on a appelé « le Symbole des Apôtres. » Telle était la tradition antérieure au Concile de Trente, et les auteurs du Catéchisme que nous venons de mentionner, en attribuant au Symbole une origine apostolique, ne firent qu'exprimer une persuasion constante et universelle dans l'Eglise.

Ce point d'histoire religieuse, si intimement lié à la vie doctrinale du christianisme, ne pouvait échapper à l'école de haute critique dont M. Harnack est aujourd'hui le chef. L'illustre écrivain allemand s'est en effet appliqué à l'étude des origines du Symbole ; il a jeté la croyance commune au creuset de sa méthode, et, s'il faut l'en croire, l'antique tradition n'a pu supporter l'épreuve : le symbole soi-disant apostolique n'aurait été composé ni par les apôtres ni aux temps apostoliques, mais daterait de la seconde moitié du deuxième siècle.

Cette affirmation d'un de nos grands démolisseurs rationalistes ne nous surprend guère. Ce qui est propre à étonner davantage, c'est que certains auteurs catholiques, tels que Baumer en Allemagne, Dom Morin en France, Semeria en Italie, aient emboîté le pas derrière Harnack et traitent eux aussi de légende ce que les siècles catholiques avaient considéré jusqu'ici comme un fait incontestable. Aurait-on vraiment, et universellement, fait erreur ?

Le D[r] Alex. MacDonald d'Antigonish ne le croit pas, et c'est

---

1 — *The Symbol of the Apostles ;* a vindication of the apostolic authorship of the Creed on the lines of the Catholic tradition, by the Very Reverend Alex. MacDonald, D.D., Vicar-General of Antigonish, N. S.—New York, C. P. A. Publishing Company, 26 Barclay St., 1903.

pour venger la tradition méconnue qu'il vient d'écrire l'ouvrage dont nous sommes heureux de donner ici une pâle analyse. L'auteur, brillant élève du Séminaire romain de la Propagande et collaborateur très apprécié de plusieurs revues catholiques, est à la fois un métaphysicien et un érudit. Sa réfutation de la théorie d'Harnack sur le Symbole porte l'empreinte de cette double qualité de son esprit pénétrant et investigateur. Nous croyons cette réfutation victorieuse.

Il faut sans doute distinguer,—et le Dr MacDonald insiste à bon droit sur cette remarque,—entre le fait lui-même de l'origine apostolique du Symbole et le mode d'après lequel ce fait se serait produit. Quelques auteurs ont prétendu que, le Symbole renfermant un nombre d'articles égal au nombre des Apôtres, ceux-ci l'auraient composé par une collaboration distincte et en y mettant chacun l'apport d'un article. Ceci est de la légende. Ce qui est vrai et ce qu'il importe de soutenir comme tel, c'est que le Symbole, dans sa substance, est l'œuvre collective des apôtres, et que tous se sont entendus dès le principe pour condenser en une sorte de formulaire les points essentiels de doctrine que tout fidèle doit connaître et par lesquels le croyant se distingue de l'incroyant.

Harnack et ses adhérents contestent l'authenticité de ce fait. Il n'y a, disent-ils, dans les écrits de la première époque chrétienne aucune preuve, aucune trace documentaire d'un symbole fait par les apôtres. Ce silence de l'histoire n'est-il pas significatif?

Le Dr MacDonald suit ses adversaires sur le terrain où ils se sont placés. Prenant pour point de départ le quatrième et le cinquième siècle où des auteurs de la plus haute autorité, comme Léon le Grand, Ambroise, Jérôme, Rufin, affirment explicitement l'origine apostolique du Symbole, il remonte soigneusement le courant de la tradition. Çà et là, tant de l'Orient que de l'Occident, il recueille de précieux témoignages attestant le même fait, puis il finit par découvrir jusque dans les Ecritures elles-mêmes des allusions manifestes à une règle de foi déjà existante.

Sans doute, aucun écrivain des temps primitifs, c'est-à-dire des deux ou trois premiers siècles, ne reproduit intégralement et tout

d'une pièce les articles du Symbole. Nous en trouvons cependant, éparses dans leurs écrits, des traces vivantes, des indications lumineuses. On y fait mention d'une « règle, » d'une confession baptismale transmise par les Apôtres ; mais cette règle, selon l'expression de saint Jérôme, « n'a pas été écrite sur le papier ; elle est gravée au fond des cœurs. » C'est un enseignement, non un texte ; une tradition, non un parchemin. Formule populaire et connue de tous les chrétiens, était-il besoin qu'on la consignât, avec toute la précision de l'histoire, dans les œuvres de la littérature contemporaine ?

Au reste, — et c'est là un point capital que le Dr MacDonald met en pleine lumière, — la *discipline du secret*, en vigueur dès les commencements de l'Eglise, faisait aux écrivains sacrés un devoir d'envelopper de mystère la plupart des dogmes de notre foi et de nos rites sacramentels, et cette prudente pratique atteignait le Symbole lui-même.

Nous touchons ici à une question historique des plus importantes. Y a-t-il eu, en réalité, une discipline du secret, une loi ou du moins une coutume obligeant à couvrir de l'arcane, pour ne les révéler qu'aux initiés, certains mystères et certains rites de la religion chrétienne ? Ne serait-ce pas plutôt une fiction, une invention pieuse et inconsciente de théologiens en détresse, incapables d'asseoir sur les bases d'une tradition suffisamment explicite l'édifice de leurs conclusions dogmatiques ? C'est le sentiment de bien des protestants, et quelques catholiques aussi ne semblent pas très éloignés de le penser.

Mgr Batiffol, le distingué recteur de l'Institut catholique de Toulouse [1], ne voit dans l'arcane qu'une simple méthode pédagogique née avec le catéchuménat et ne remontant pas plus haut que le troisième siècle. D'autres, cependant, non moins érudits et en plus grand nombre, attribuent à l'arcane une portée plus large et une origine plus ancienne. Ils y voient, et à bon droit, l'écho de cette parole de Notre-Seigneur (Matth. VII, 6) : *Neque*

1 — Voir *Etudes d'histoire et de théologie positive* : l'Arcane.

mittatis margaritas vestras ante porcos, ne forte conculcent eas pedibus suis. C'était, disent-ils, une mesure inspirée à la fois par le respect dû aux choses saintes et par la crainte de les voir mal interprétées, mal comprises des païens, et de fournir par là un nouvel aliment aux calomnies et aux persécutions. Cette coutume, sujette comme toutes les autres au bon plaisir de la liberté humaine, n'a peut-être pas toujours été observée; des circonstances spéciales ont pu parfois y faire brèche et nécessiter un langage plus ouvert; mais elle semble bien avoir existé dès le principe. Nous trouvons judicieuses les remarques suivantes de l'historien Kraus [1] :

Au temps des persécutions, c'était une nécessité, prévue par l'Evangile (Matth. VII, 6), de soustraire aux yeux des païens et de tous ceux qui n'étaient point encore entrés dans l'Eglise, les mystères chrétiens et le culte eucharistique. On n'admettait donc ni les infidèles ni les catéchumènes à la liturgie proprement dite, et ce n'était qu'après une formation de plusieurs années que ces derniers étaient instruits enfin des sacrements, notamment de l'Eucharistie, du mystère de la Trinité et même de l'Oraison dominicale. Le caractère symbolique de l'art chrétien, aussi bien que nombre de passages des Pères, montrent avec quel soin prudent on cherchait à voiler les mystères aux yeux des païens. Certains catholiques ont recouru trop facilement à la discipline du secret, pour expliquer la rareté des preuves patristiques de quelques-uns de nos dogmes. Les protestants, par contre, sont allés jusqu'à en nier l'existence; parmi eux, toutefois, Rothe et Credner ont eu l'équité de la reconnaître. Le fait que saint Justin (auteur du IIe siècle) expose ouvertement à l'empereur le mystère de l'Eucharistie ne prouve pas que de son temps la discipline du secret n'existait pas encore. Déjà Marcion et les Montanistes déclamaient contre l'institution [2].

Or, sous cette loi de l'arcane tombait assurément le symbole, résumé de notre foi, contenant en articles succincts et par là

1 — *Hist. de l'Eglise*, 3e éd. française, t. I, p. 198.

2 — L'abbé Jacquier, dans son Commentaire sur la *Didachè* ou doctrine des douze apôtres (p. 211), s'accorde avec M. de Rossi pour trouver une forte preuve de l'Arcane dans le fait que ce document, si explicite en ce qui concerne la partie disciplinaire et liturgique de l'Eucharistie, supprime les formules les plus étroitement liées au mystère lui-même. Or, la Didachè appartiendrait, dit-on, à la seconde moitié du Ier siècle.

même obscurs pour des esprits étrangers à nos croyances les principaux points de la doctrine révélée. Il était naturel que, par crainte d'interprétations fausses ou calomnieuses, on s'abstînt de le reproduire et qu'on se contentât de le mentionner. C'est ce que démontrent plusieurs textes cités par le Dr MacDonald et dont l'un, non le moins probant, est emprunté à un auteur du deuxième siècle, Clément d'Alexandrie.

Le savant docteur, tout en se montrant sévère pour Harnack et ses partisans, n'est pas opposé à une saine critique historique : loin de là. Il en fait lui-même, et avec succès, usage pour rejeter l'authenticité d'une homélie *(De Symbolo ad Catechumenos)* attribuée à saint Augustin et d'où les adversaires tirent une forte objection contre l'origine apostolique du Symbole. L'argumentation du subtil critique est concluante.

Au chapitre IXe de son ouvrage, l'auteur discute l'opinion un peu singulière de l'abbé Fouard, prétendant que le Symbole prit naissance non à Jérusalem, mais à Rome, qu'il est l'œuvre non de tous les Apôtres, mais de deux seulement, de saint Pierre et de saint Paul, lesquels, à la veille de leur mort, en auraient gratifié l'Eglise. Les raisons, apportées à l'appui de ce sentiment par l'illustre écrivain français, sont plutôt de simples conjectures : elles ne paraissent pas suffisantes pour autoriser à mettre de côté l'ancienne tradition. Le symbole apostolique porte ce nom, parce qu'on l'a toujours cru l'œuvre collective des Apôtres, et la nécessité d'une règle doctrinale, d'une profession de foi, d'un signe distinctif pour tous les chrétiens, ne date pas seulement du martyre de saint Pierre et de saint Paul, mais de l'origine même de l'Eglise.

En terminant, c'est avec plaisir que nous félicitons Monsieur MacDonald de son beau travail. Ce livre lui fait honneur, ainsi qu'à l'Eglise d'Antigonish dont le révérend docteur est l'une des gloires les plus pures. Un ouvrage d'une telle portée, d'un intérêt aussi profond, d'une méthode aussi consciencieuse, d'une doctrine et d'une érudition aussi sûres, mérite toutes les faveurs du public.

L.-A. Paquet, ptre.

L'ANARCHIE GRAMMATICALE ET LITTÉRAIRE

(5e article)

Les sciences ont fourni leur contribution au néologisme. On sait la place qu'elles occupent dans les préoccupations d'une société positive et matérialiste comme la nôtre. Elles mettent chaque matin en péril la culture des lettres, que les esprits supérieurs, fidèles aux traditions nationales — on pourrait dire humaines — sauvent à grand'peine des entreprises des chimistes, des ingénieurs algébristes et des maîtres de forge. Les cabotins de la politique viennent à la rescousse, parce qu'ils y trouvent un moyen d'abaisser les âmes en leur coupant les ailes, pour mieux les courber sous leur joug abrutissant. Que les sciences se soient donné une terminologie, c'était nécessaire ; car une langue bien faite aide singulièrement à ses progrès. Mais cette langue, qui aurait dû rester scientifique, est devenue trop souvent littéraire sans l'être.

> La pensée, dit Châteaubriand, est la même dans tous les siècles. Mais elle est accompagnée plus particulièrement ou des arts ou des sciences ; elle n'a toute sa grandeur poétique et toute sa beauté morale qu'avec les premiers [1].

Ici la pensée s'entend de l'idée elle-même et de la forme qu'elle revêt. Il dit encore sur ce sujet :

> Notre supériorité se réduit donc à quelques progrès dans les études naturelles, progrès qui appartiennent à la marche du temps, et qui ne compensent pas, à beaucoup près, la perte de l'imagination, qui en est la suite [2].

On conçoit, jusqu'à un certain point, que les termes scientifiques passent dans la langue littéraire selon le sens figuré ; cette langue vit de métaphores qu'elle emprunte à la nature entière, au ciel, à la terre, aux eaux, aux fleurs, aux vents : pourquoi pas aux sciences ? Encore même ne faut-il pas abuser de cet emploi, car par un préjugé peut-être injuste, une cornue n'a pas la grâce d'une étoile, ni un compas celle d'un rameau verdoyant. Mais

1 — Ibidem.
2 — Ibidem.

quand les mots scientifiques sont pris dans leur acception technique, secs et rigides, ils ne sont pas un ornement du discours. On trouve piquant de transposer un mot d'un genre à un autre ; cela cause une petite surprise, et ressemble à une trouvaille ; aussi peu d'écrivains et peu de parleurs, qui ne sont pas toujours des orateurs, résistent à ce plaisir, qui leur vaut un succès éphémère. Si vous aimez « les cöefficients », par exemple, on en a mis partout.

Avec l'anarchie qui règne dans l'ordre intellectuel, l'argot devait tôt ou tard pénétrer dans la grande langue. Il était usité avant notre siècle : La Bruyère reproche à Molière de l'avoir mis en honneur : « Il n'a manqué à Molière que d'éviter le jargon, et d'écrire purement [1]. » Les romanciers et les journalistes ont surtout contribué à le répandre dans la langue littéraire. Il valait mieux le laisser dans la rue et sur le champ de foire à l'usage de gens qui ne se piquent pas de délicatesse et de goût. Parce que les classiques étaient guindés et raffinés jusqu'au ridicule, on a réagi à l'excès contre ce travers ; pour être naturel, on est devenu réaliste ; pour mieux éviter le mot collet-monté, on a pris le grossier, qui est quelquefois sale.

La démocratie, qui coule à pleins bords dans le monde moderne, même dans les pays monarchiques, n'est pas étrangère à cette dépravation du goût chez nos publicistes ; on ne considère pas ici la démocratie comme forme de gouvernement. La littérature, qui subit l'influence des mœurs publiques et en devient l'expression, est indépendante des gouvernements ; elle a fleuri sous tous les régimes, sous la république à Athènes pendant le siècle de Périclès, à Rome sous la monarchie avec Virgile, Cicéron et Horace, pendant le règne d'Auguste ; en France elle jeta tout son éclat avec Louis XIV. Mais la démocratie, c'est le nombre au pouvoir ; elle fait la loi aux princes, et donne le ton à la société. Tout se ressent de cette domination, les lettres comme la mode : le roman, le journal, le théâtre, les discours publics se mettent à ce diapa-

1 — *Les ouvrages de l'esprit.*

son. Les parlements entendent des harangues grossières pleines d'invectives, et assistent à des scènes de pugilat dignes des cabarets et autres lieux. Le club est l'école de la violence poussée jusqu'à la sauvagerie : les orateurs hurlent, la foule vocifère, les thésistes s'abordent les poings fermés, les lampes s'éteignent, les tables sont renversées, les chaises volent dans les airs, et vont pocher les yeux et fracasser le crâne des assistants. Suprêmes arguments d'opinions irréductibles en présence, qui se disputent le scrutin du lendemain. Pendant la Révolution française *Le Père Duchêne* fut l'organe de la multitude, qui faisait une émeute chaque matin : on connaît son style. Nos mœurs se sont adoucies, mais une certaine démocratie travaille à nous ramener aux temps héroïques de notre histoire. « C'est ignorer le goût du peuple, dit La Bruyère, que de ne pas hasarder quelquefois de grandes fadaises. » De simples « fadaises » sont encore trop fines ; il faut lui servir des liqueurs fortes et capiteuses, quand il a cessé d'être chrétien, et qu'il est sous la coupe des sectaires. La Bruyère continue :

Le peuple appelle éloquence la facilité que quelques-uns ont de parler seuls et longtemps, jointe à l'emportement du geste, à l'éclat de la voix et à la force des poumons [1].

Les tribuns le savent, et ils exploitent la candeur de ce souverain empaillé, qui règne et ne gouverne pas au fond de la vitrine où on l'a placé au Musée des rois. Chateaubriand jugeait bien quand il écrivait :

La Bruyère nous manque. La Révolution a renouvelé le fond des caractères : l'avarice, l'ignorance, l'amour-propre, se montrent sous un jour nouveau. Ces vices, dans le siècle de Louis XIV, se composaient avec la religion et la politesse. Maintenant ils se mêlent à l'impiété et aux rudesses des formes. Ils devaient donc avoir dans le dix-septième siècle des teintes plus fines, des nuances plus délicates ; ils pouvaient être plus ridicules ; ils sont odieux aujourd'hui [2].

---

1 — *Les ouvrages de l'esprit.*

2 — *Le génie du Christianisme*, tome I, pag. 388.

On devine l'influence de pareilles mœurs sur la littérature.

Une autre conséquence de la démocratie, c'est la multiplicité à l'infini des plumitifs. Mais parce que la nature est avare des dons supérieurs, réservés à une élite, ces plumitifs sont des déclassés. Et comme en politique les déclassés font des révolutions pour vivre, dans le monde des lettres ceux qui ne peuvent pas percer par leur talent, se jettent dans toutes les extravagances du style, fournisseurs attitrés de néologismes à prix réduit, afin de provoquer l'attention du public pour en tirer quelque profit. Ainsi s'expliquent les décadents et autres aventuriers de la plume, qui font du bruit à nos portes, exaspérés de n'être pas pris au sérieux.

Le néologisme viole les lois du langage, celle des mots et celle de l'accord des mots, ou de la syntaxe. Pour rémédier à cette anarchie intellectuelle, une autorité serait nécessaire : où est-elle de nos jours ? Si elle avait péri, il ne faudrait pas trop s'en étonner, car tout se tient ici-bas ; et si l'anarchie règne dans toutes les sphères de la société, pourquoi l'ordre subsisterait-il dans la grammaire ? Nous avons énuméré plus haut les autorités régulatrices, qui avaient présidé à la formation et à la conservation de la langue française : sont-elles encore debout chez nous ?

L'usage demeure la loi suprême du langage : toutes les écoles se rencontrent et s'unissent sur ce terrain. Mais l'usage en littérature est comme la coutume en droit civil : il est soumis à un certain nombre de conditions pour être légitime ; il n'est pas légitime quand il est dépravé. Quand les écrivains, surtout les journalistes, ont la bride sur le cou, ils créent un mot chaque matin ; et avec la puissance de vulgarisation dont ils disposent, ils établissent vite l'usage d'un bout à l'autre du pays ; un mot, si bête et si baroque soit-il, est répété à l'envi par les mille voix de la multitude. Est-ce là l'usage, norme du langage ? C'est une victoire du suffrage universel, égaré par les écrivains, comme les démagogues l'égarent en politique. Ici encore son verdict est-il souverain ? Dans ce cas, il faut trembler pour l'avenir de la littérature française, comme pour la patrie avec le suffrage universel.

Le droit des grands écrivains d'enrichir la langue n'est plus qu'un souvenir ; '89 a aboli tous les privilèges ; il semble qu'il n'a pas épargné celui des écrivains, qui reposait pourtant sur des services, et sur la supériorité du génie, octroyée par la nature et non pas par une constitution votée par un parlement. Mais quand sur toute la ligne on prétend être écrivain, comme on veut être député, sénateur et ministre, chacun s'adjuge le droit de faire la langue à sa façon ; les plus humbles ne sont pas les derniers à dédaigner la hiérarchie dans la république des Lettres.

Les salons de l'ancien régime n'ont guère survécu à la monarchie, qui tenait la société à un certain niveau de correction et d'élégance. Pendant la première moitié du XIX[e] siècle, les salons de Madame de Staël, de Madame Récamier, de Madame Swetchine étaient des cénacles où les maîtres se rencontraient, et prolongeaient les traditions du bon goût. Aujourd'hui il y a encore des salons, mais des salons mondains, où l'on s'amuse, où on lit les romans de Zola et les journaux boulevardiers ; milieux frivoles, même quand ils sont élégants, et dont les jugements ne font pas loi. Les politiciens triomphants se sont groupés autour de quelques fées démocratiques, peut-être pour singer des mœurs qu'ils ont calomniées, en se dressant sur les talons rouges, cousus la veille à leurs bottes éculées. Là on conspire contre l'Eglise et contre la société ; on ne s'occupe guère de grammaire, que plus d'un blesse dans des discours retentissants.

Sous une démocratie la cour est remplacée par le gouvernement. Dans un pays centralisé comme la France, le gouvernement se mêle de tout : la grammaire ne pouvait pas échapper à sa juridiction. Le ministre de l'Instruction publique, grand-maître de l'Université, dresse les programmes scolaires, avec la faculté de les modifier chaque vingt-quatre heures ; il confère les grades, dont il détermine la valeur. Dans les derniers temps il a rendu des décrets sur l'orthographe sans encourir le ridicule, tant nous sommes façonnés à la servitude. Par cet essai d'orthographe d'Etat, a-t-on voulu favoriser l'anarchie, en rendant facultatif ce

qui avait auparavant sa règle fixe? Si on n'y a pas visé, on y a réussi tout de même, sans parler ici des effets sociaux qu'on a obtenus par le changement de quelques consonnes, celui par exemple d'aplanir l'accès des fonctions publiques aux non-valeurs, cette vermine qui ronge les entrailles de la nation et en accélère la décadence. Il est digne de remarque que le ministre de l'Instruction publique ne parle pas du néologisme : est-ce par respect pour l'opinion qui lui semble très favorable, vu l'accueil enthousiaste qu'elle lui fait ? Qu'arriverait-il si aux examens du baccauléat un candidat émaillait de néologismes sa version ou son discours français ? qui résoudrait la question ? sur quels principes s'appuierait-on pour l'admettre ou pour le refuser ?

Autrefois les grammairiens et les lexicographes jouissaient dans l'école d'une grande autorité. Maintenant les grammaires succèdent aux grammaires, les dictionnaires aux dictionnaires : qui faut-il croire? Entre gens du métier il y eut toujours d'ardentes controverses ; les difficultés du langage les rendaient à peu près inévitables. Cependant ils étaient d'accord sur certains points, par exemple sur l'autorité de l'usage, et contre le néologisme. Cet accord règne-t-il aujourd'hui ? Convoquez un congrès de grammairiens, puisque les congrès sont à la mode ; dès que le bureau sera formé, mettez sur le tapis la question du néologisme, et vous verrez se dessiner deux camps irréductibles, les conservateurs et les progressistes. Très probablement la majorité votera la liberté en matière grammaticale, comme on vote ailleurs la liberté de la presse, le libre échange, et la liberté d'association pour tout le monde, excepté pour les moines. Le néologisme prend sa source dans le libéralisme. Qui l'arrêtera ?

Reste l'Académie. Elle siège toujours sous la coupole du palais Mazarin ; elle conserve religieusement ses traditions : elle a ses séances périodiques et ses grands jours de fête très recherchés du public lettré. Elle se recrute parmi les notabilités intellectuelles, qui ont fait leurs preuves, et conquis leur fauteuil assez laborieusement. Là comme partout il y a des brigues et des coteries dans

les élections, et on laisse quelquefois à la porte des mérites éclatants : ce sont là misères humaines, qui se rencontrent aux meilleures époques de l'histoire. Ce qui est peut-être nouveau ce sont les infiltrations modernistes, qui ont semé parmi les Quarante des divisions manifestées avec élégance et dans un style impeccable, mais réelles. En bien cherchant on y trouverait une droite et une gauche avec des centres. Ce n'est pas l'anarchie, mais un libéralisme qui laisse passer bien des idées fausses ou risquées en religion, en morale, en politique, et par contre-coup en matière de grammaire et d'esthétique.

L'Académie fut jusqu'à présent un véritable Aréopage : son dictionnaire dirimait toutes les controverses ; un mot qu'elle condamnait était à l'Index sans rémission. A l'heure qu'il est elle travaille à son dictionnaire, sans empressement parce qu'elle est immortelle. Consacrera-t-elle les néologismes qui sont en circulation dans le monde des Lettres, comme récemment elle a canonisé le *chic ?* si elle les condamne, tiendra-t-on compte de ses arrêts ? Pour la réforme de l'orthographe elle fit des réserves qui furent prises en considération : obtiendra-t-elle le même succès auprès de la Bohème littéraire ? on peut craindre que les fabricants de néologismes ne méprisent les remontrances de la vieille institution et n'aillent leur train comme la veille. Cependant il serait si facile à l'Académie de mettre des sanctions à ses arrêts ; il lui suffirait de ne pas ouvrir ses rangs aux novateurs, et de ne pas couronner les œuvres qu'on lui présente quand elles prêchent trop audacieusement contre les règles. Malheureusement il reste aux décadents le marché des livres, les réclames des éditeurs, les compères du journalisme, le goût dépravé du public, et l'esprit d'anarchie qui souffle dans notre société. Dans ces conditions le succès est assuré à tous les excentriques, jaloux de faire un peu de bruit.

P. At,
Prêtre du Sacré-Cœur.

(*à suivre*).

L'ALCOOLISME ET SES REMÈDES [1]

L'alcoolisme est un vice redoutable qui porte atteinte non seulement à l'existence des individus mais à celle des familles et qui compromet gravement l'avenir des peuples. Il faut donc le combattre énergiquement comme un *fléau social*, il faut en poursuivre la ruine sans arrêt. Sur ce point capital, tout le monde est d'accord, mais les dissentiments surgissent dès qu'il s'agit de déterminer exactement les armes et le terrain de la lutte.

Que faut-il faire pour enrayer les progrès du mal, pour y mettre un terme ? Suffit-il de décréter des lois pour arrêter la consommation de l'alcool ? Et l'intervention de l'Etat-Providence est-elle capable *à elle seule* de supprimer l'alcoolisme ? Beaucoup en doutent et ne cessent d'en appeler aux intéressés eux-mêmes et de provoquer l'initiative individuelle. De ce côté, il y a beaucoup à faire ; et la croisade qu'il faut prêcher aux masses risque de se poursuivre longtemps sans grand résultat. Mais ce n'est pas une raison pour s'arrêter et se décourager. Le peuple est ignorant, volontaire, sensuel ; mais il n'est pas inaccessible aux enseignements de la raison et de la science, et il finira tôt ou tard par se rendre à nos arguments. En attendant, il n'est pas inutile de faire appel à la législation et, tout en comptant sur l'énergie propre des citoyens, de compter aussi un peu sur le concours de l'Etat pour instruire les individus égarés et les ramener au devoir. Il est sans doute pénible de constater que la seule liberté ne suffit pas à guérir le mal social ; mais il y a longtemps qu'on l'a justement remarqué, l'action de l'autorité est toujours

---

1 — L'étude suivante, écrite à la demande spéciale de la direction de la *Nouvelle-France*, est éminemment pratique et suggestive pour nous Canadiens-Français. On y verra ce qu'il faut penser de la vente libre des vins et des bières comme remède préventif de l'alcoolisme, ce qu'il faut penser de la sobriété tant vantée des pays vinicoles. On y verra que, ailleurs comme ici, l'intérêt mal entendu du fisc et les influences politiques sont un obstacle à la solution de l'effrayant problème social de l'intempérance. On concluera de cette thèse magistrale, que la centralisation, que l'absorption des pouvoirs particuliers dans le grand tout gouvernemental rendrait quasi-incurable chez nous la plaie de l'alcoolisme, et que notre *loi des licences* de 1900, sauvegardant, malgré ses imperfections, l'autonomie des municipalités, est une loi relativement sage que l'on aurait tort d'abroger ou de modifier dans son principe essentiel.

Les résolutions liberticides passées, l'été dernier, par l'association des débitants de liqueurs spiritueuses contre l'autonomie des conseils municipaux, sont la meilleure preuve de l'opportunité de notre loi actuelle.

Voir dans les livraisons de la *Nouvelle-France* (septembre, octobre, novembre, 1903) des études importantes sur ce même sujet. — LA DIRECTION.

salutaire quand elle s'exerce dans certaines limites sous le contrôle de l'opinion. D'ailleurs l'alcoolisme exerce de tels ravages qu'il est nécessaire de l'arrêter au plus vite ; et, comme dit le Dr Rochard, les mesures coërcitives donnent des résultats plus sûrs et surtout *plus prompts* que les autres. Commençons donc par étudier les moyens dont dispose l'Etat pour servir la cause de l'hygiène qui est la cause même de la société.

I

L'élévation des droits sur l'alcool a été souvent proposée et appliquée dans les Etats, toujours sous prétexte de décourager les consommateurs, souvent avec l'espoir seul de majorer les recettes et de remplir des caisses vides. Nombre d'économistes, d'hygiénistes y voient une excellente mesure, une panacée même. Le regretté Dr Rochard en était un chaud partisan.

C'est, écrivait-il, une mesure simple, d'une exécution facile, qui n'apporte aucun changement dans la perception, et, si on en appliquait le produit au dégrèvement des boissons fermentées *dont il faut au contraire encourager la consommation*, les classes laborieuses n'auraient qu'à s'en applaudir. Il n'est pas d'impôt plus légitime que celui qui pèse sur un vice : il n'en est pas, en même temps, de plus salutaire. Si la consommation reste la même, c'est le fisc qui en bénéficie, et si elle diminue, c'est l'hygiène qui en profite.

Il n'y a rien de plus séduisant qu'une telle perspective. Malheureusement l'expérience montre qu'il y a loin souvent du rêve à la réalité. L'impôt sur l'*alcool-poison* est excellent en principe ; mais en fait il ne remédie pas au vice. Son élévation progressive n'amène pas une décroissance avérée de l'alcoolisme, et le degrèvement des boissons fermentées qu'on fait coïncider avec elle n'a pas, nous le verrons, amélioré les conditions physiques et morales de la classe ouvrière.

Prenons des exemples. Celui de la Russie qu'on cite partout n'est pas démonstratif. De 1863 à 1882, les droits sur l'alcool ont doublé, et la consommation d'alcool a diminué de près de moitié dans la même période. Mais, pour être complet, il faut ajouter que les délits ont vu leur nombre réduit dans une proportion énorme et que la fraude s'est exercée dans une mesure correspondante. Quelle valeur reste aux statistiques *officielles* dans de pareilles conditions ! De nombreux auteurs ont fait une constatation identique, presque décourageante : l'élévation des droits sur l'alcool ne diminue pas la consommation d'une manière durable et augmente toujours la fraude.

On a souvent cité l'Allemagne comme la terre promise des alcooliques, à cause des droits très faibles qu'y payait l'alcool. Longtemps, en Prusse, ces droits n'étaient que de 33 francs 92 par hectolitre ; ils n'en rapportaient pas moins 261 millions de marks à l'Etat par an. En Bavière, le droit n'était que de 17 francs 50 ; en Wurtemberg, de 13 francs 60 seulement. Et les hygiénis-

tes se complaisaient à montrer les suites désastreuses d'une telle parcimonie du fisc. Il y avait à Berlin 1 délit par 33 adultes mâles, et on y arrêtait en 1880 près de 8,000 ivrognes.

Le gouvernement impérial a cédé à la tentation de surélever les droits : il a porté ces droits à 90 francs par hectolitre dès 1887. Et les statistiques les plus récentes prouvent que la mesure n'a pas été prohibitive, que la consommation totale de l'alcool n'a pas diminué. Par contre celle des boissons hygiéniques non imposées s'est considérablement accrue : le vin, par exemple, monte de 2 litres 58 par habitant et par an en 1890-1891, à 5 litres 36 en 1898-1899.

L'exemple de l'Angleterre est encore plus frappant. Depuis 1860 l'alcool y paie une taxe formidable de 489 francs 20 par hectolitre. Or, de 1860 à 1880, la consommation d'alcool n'a fait que croître : elle est passée de 4 litres 1 à 5 litres 7. Depuis lors il y a eu une légère diminution, mais il faut remarquer que les lois prohibitives contre l'alcool se sont multipliées dans ces derniers temps, et que le pays compte près de cinq millions d'abstinents.

En Amérique, l'histoire devient intéressante et suggestive. Primitivement le commerce des alcools était libre. En 1862, le gouvernement fédéral se décide à suivre la pratique de l'Europe, et dès 1864, pour équilibrer le budget, il porte les droits au chiffre énorme de 545 francs l'hectolitre. Mais l'impôt était si exagéré que le rendement ne put répondre aux espérances. Le tarif fut vite baissé à 136 francs, puis remonté à 190 francs, remis enfin à 245 francs en 1866. Il est inutile de remarquer que dans le vaste territoire des Etats-Unis la fraude a beau jeu et s'exerce sur une grande échelle.

La France n'a pas résisté plus que les autres pays à la tentation de tirer de beaux revenus de l'alcool. La taxe qui était de 37 francs 40 en 1830 a été portée à 60 francs en 1855, à 90 francs en 1860 ; puis, au lendemain de l'*année terrible*, en 1871, les nécessités budgétaires l'ont fait élever à 150 francs. Quelques hygiénistes voyaient le salut dans ce droit énorme. L'expérience les a cruellement détrompés. Non seulement la consommation de l'alcool n'a pas diminué depuis la guerre avec l'Allemagne, mais elle a encore pris un nouveau développement : elle a cru de 421,156 hectolitres de 1871 à 1881. Et il ne faut pas voir là une exception, mais bien une règle.

La *seule* élévation des droits n'arrête pas la consommation de l'alcool. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est avec M. Romme « que la consommation fléchit un peu l'année qui suit la promulgation de la nouvelle loi, mais se ressaisit après et continue son ascension. »

En 1890, les Chambres ont voté la fameuse loi sur le régime des boissons dont on attendait merveilles ; dégrevant les boissons dites hygiéniques, vin, bière, cidre, poiré, pour en rendre la consommation plus accessible à tous et en augmenter par suite la vente, elle surtaxa les alcools par compensation. Les sénateurs et les députés avaient d'excellentes intentions, mais s'ils ont

contenté les viticulteurs et les marchands de vins, ils ont aggravé les charges de nombreux contribuables sans améliorer le sort des ouvriers et sans servir l'hygiène. Les faubourgs ont eu le vin à bon compte : on a bu deux et trois litres au lieu d'un, et on n'a pas renoncé à l'alcool.

Comme le repète avec insistance notre jeune confrère le Dr Souilhé dans sa thèse, ce qui est le plus néfaste dans l'alcoolisme, c'est la quantité d'alcool absorbé. Or, en favorisant la consommation des boissons hygiéniques, on leur donne une trop grande extension, un dangereux empire. L'alcool est pris non seulement sous forme diluée, mais à l'état pur. Les surtaxes ne font pas peur à l'alcoolique, et d'ailleurs elles apparaissent à peine dans le détail.

L'augmentation de prix des eaux-de-vie, liqueurs, absinthes, dit fort bien le Dr de Lavarenne, ne sera pas telle — à peine un sou par petit verre — qu'elle soit un obstacle à leur consommation ; et la preuve en est que les prévisions budgétaires sont établies sur un *statu quo* dans cette consommation. De sorte que les viticulteurs feront certainement mieux leurs affaires, les distillateurs ne feront assurément pas moins bien les leurs, et, en fin de compte, les Français boiront peut-être un peu plus d'alcool.

La plus grande erreur est de croire que la consommation de l'alcool décroît quand celle du vin augmente. Rien ne la met mieux en évidence que la statistique suivante empruntée à la *Feuille vinicole de la Gironde* et rapportée par le *Journal de médecine* de Bordeaux :

La consommation du vin dans Bordeaux a augmenté de 10% depuis 25 ans : 445,000 hectolitres en 1875 et 504,000 hectolitres en 1900. Mais en même temps la consommation de l'alcool s'est accrue dans des proportions autrement importantes. En 1875, il n'était consommé dans Bordeaux que 3,232 hectolitres d'alcool calculé à 100 degrés, soit 6,464 hectolitres à 50 degrés ; tandis qu'en 1900 la consommation de l'alcool se chiffre par 11,836 hectolitres à 100 degrés, soit 23,672 hectolitres à 50 degrés. C'est donc dans la proportion de 300% qu'en vingt-cinq années s'est accrue la consommation de l'alcool à Bordeaux.

Le vin n'est pas l'antidote de l'alcool, c'est un adjuvant. Et ce n'est pas en l'offrant pour rien aux populations qu'on les arrachera à l'alcoolisme et qu'on les ramènera à la sobriété.

Sans doute, observe justement le Dr Souilhé, *à quantités égales* mieux vaut s'intoxiquer avec des boissons naturelles qu'avec des eaux-de-vie, des absinthes, des apéritifs, qui *plus que le vin* sont à l'origine de la dégénérescence, de la folie et du crime ; mais il faut se souvenir que, sous n'importe quelle forme il se présente, *l'alcool est un poison* et doit être comme tel exclu de l'alimentation.

La taxe sur l'alcool n'est pas une panacée. De l'aveu même de ses partisans, c'est à peine un palliatif. M. le Dr Rochard l'avoue, « il faut convenir

que l'élévation des droits serait plus profitable pour le fisc que pour l'hygiène, si elle ne s'appuyait pas sur une répression énergique de l'alcoolisme. » Et le savant maître expose ses idées dans une page qui mérite d'être citée :

De tout temps et dans tous les pays, des pénalités ont été instituées contre l'ivresse, depuis le code de Dracon, qui la punissait de mort, jusqu'à la loi française du 13 février 1873, qui se contente d'une amende de 1 à 5 francs. Cette loi suffirait, malgré son indulgence, *si on voulait s'en servir*. Dans les premières années où elle a été appliquée avec une certaine vigueur, de 1873 à 1876, on a prononcé en moyenne 70,659 condamnations par an pour ivresse tapageuse sur la voie publique. C'est le scandale qu'on a poursuivi ; mais, quant aux cabaretiers, *les articles qui les concernent ont toujours été lettre morte*. C'est qu'on ne veut pas se décider, en France, à considérer l'ivresse comme un délit. Ce n'est pourtant pas une fiction légale ; c'est bien un délit que commet celui qui se soustrait volontairement à l'empire de sa raison, perd la faculté de diriger ses actes, ruine sa famille, compromet l'avenir de ses enfants et les pervertit par le mauvais exemple. C'est un délit, et celui qui s'en rend complice est plus coupable que celui qui le commet, parce qu'il n'a pas l'excuse d'un penchant devenu irrésistible et qu'il n'a d'autre mobile que son intérêt. La répression de l'alcoolisme ne présente pas de difficultés. Le buveur est inconscient ; il se livre de lui-même et les cabarets sont d'une surveillance aisée. Quant aux pénalités, celles de la loi de 1873 suffisent. Cependant, il semblerait plus rationnel de se contenter de la prison pour les buveurs, qui sont le plus souvent insolvables, et de réserver l'amende pour les débitants, en y joignant la fermeture de leur établissement. après un certain nombre de condamnations encourues. L'article 6 de la loi de 1873 prononce bien cette peine pour le cas où les délinquants auront encouru déjà deux condamnations en police correctionnelle ; mais la fermeture ne peut pas excéder un mois, ce qui est complètement illusoire. Elle devrait être définitive ; une personne qui s'est déjà fait punir deux fois ne mérite plus aucune confiance. L'interdiction définitive de se livrer à cette industrie, étant prononcée par un tribunal, n'aurait pas le caractère d'arbitraire qu'on était en droit de lui reprocher, lorsqu'elle dépendait de l'administration et que des considérations étrangères à l'hygiène et à la morale venaient s'en mêler.

La fermeture définitive a pour conséquence la nécessité de rétablir l'autorisation préable, avec les garanties sérieuses de moralité que le décret du 29 décembre 1850 exigeait des candidats à cette profession. Ce décret a été abrogé, en dépit des protestations unanimes des hygiénistes par la loi du 17 juillet 1880 et, depuis lors, le nombre des délits a augmenté d'un quart dans certains départements. Cela se comprend : c'est un commerce agréable et lucratif. Au dernier recensement, on en comptait en France, au dire de M. Léon Say, 320,000, soit 1 pour 100 habitants et pour 25 consommateurs. Le nombre des cas de folie furieuse, des crimes, des suicides s'est accru dans les mêmes proportions. Ce résultat était facile à prévoir. Dans les classes inférieures, les gens qui s'enivrent à domicile et avec préméditation sont rares. C'est le cabaret qui les attire. Plus il y en a, et plus la séduction est forte. L'homme qui commence à perdre la raison n'a plus la force de résister à cet attrait. Il rentrait chez lui par un effort de volonté ; il trouve un débit sur sa route. ses bonnes résolutions s'évanouissent, il y entre et s'y achève.

Il faut donc faire en sorte de diminuer ces établissements dangereux. Je

ne serais pas d'avis d'en limiter le nombre par une réglementation qui pourrait être un peu arbitraire. On le fait en Russie et en Suède, et tout récemment la Suisse vient de s'y résigner, mais je crois qu'en France on atteindrait le même but avec moins de rigueur apparente, en appliquant rigoureusement la fermeture aux contraventions et en se montrant sévère pour les autorisations préalables. A l'aide de ces moyens, le nombre des cabarets dépendrait bien réellement de l'autorité judiciaire et de l'administration, qui se feraient ainsi équilibre, tout en marchant vers le même but [1].

Ces lignes datent de douze ans, et le mal n'a fait qu'empirer. En 1890, dix ans après la loi qui donnait toute liberté à l'ouverture des cabarets, on comptait 451,000 débits de boissons en France; en 1900 leur nombre dépassait 500,000. Et la multiplication des *empoisonneurs* patentés continue à se faire sous l'œil bienveillant de l'administration.

Partout, mais surtout dans les villes, le marchand de vins est une puissance avec laquelle il faut compter. Les rues des quartiers ouvriers regorgent de débits : dans certaines, on trouve 38 cabarets sur 40 maisons, de sorte que, suivant l'expressive image de M. l'abbé Ract, « une bonne partie des Français n'est occupée jour et nuit qu'à verser à boire à l'autre. »[2] A Paris, le spectacle de certains faubourgs est navrant, tant l'excitation à l'ivresse y est abondante. Les marchands de vins ne se bornent pas à occuper les coins des rues, ils accaparent presque toutes les boutiques. Au quartier Sainte-Marguerite, leur nombre est monté de 185 en 1880 à 350 en 1900.

Actuellement, écrit M. Massard [3], il y a en moyenne (dans le quartier Saint-Antoine) quatre bars pour six habitations; mais dans certaines rues, la rue de Montreuil et la rue de la Roquette par exemple, cette moyenne est beaucoup plus élevée: on en voit autant que de maisons. Il y en a 87 de l'hôpital Saint-Antoine à la place de la Bastille sur 150 numéros.

L'exemple de Paris est suivi en province. Dans les départements qui avoisinent la capitale, villes et campagnes sont infestées d'innombrables cabarets. Le nord de la France n'échappe pas à la contagion, pas plus du reste que la catholique Bretagne, où l'ivrognerie est un vice trop répandu. La petite ville de Brest se distingue, entre beaucoup d'autres, par le nombre démesuré de nos débits de boissons.

Cette surabondance de cabarets est nuisible et inquiétante.

Nous pensons, dit très bien M. Massard, que l'ouvrier oisif ne songe tant au cabaret, pendant les instants de suspension de travail, que parce qu'il est réellement suggestionné par le nombre exorbitant de ces établissements.

---

1 — *Questions d'hygiène sociale*, pp. 50-52.
2 — *Alcoolisme et décadence*, 1900.
3 — *De l'alcoolisme dans le quartier Saint Antoine*, thèse, Paris, 1901.

Le jour où n'ayant que cinq minutes à dépenser, il devra faire dix minutes de chemin pour trouver un débit, il y renoncera. Les cabarets devenant moins nombreux, les occasions se feront plus rares et les cas d'alcoolisme moins fréquents.

Il faut donc souhaiter avec tous les hygiénistes et tous les sociologues que le pouvoir intervienne énergiquement pour arrêter le flot montant des cafés, brasseries, tavernes, *bars*, estaminets, cabarets qui abreuvent nos ouvriers d'alcool et finiront par submerger la société. Mais hélas ! notre vœu apparaît presque platonique quand on se met en présence des réalités brutales. Jamais l'Etat ne voudra sérieusement engager la lutte avec le marchand de de vins. C'est une *autorité* sociale.

Il est admirablement placé, déclare le Dr Souilhé, pour être un merveilleux agent électoral dont nos députés se sépareront avec beaucoup de peine. L'hygiène est ainsi en lutte avec la politique, et nous serions bien étonnés si la politique avait le dessous.

Nous partageons l'avis découragé de notre jeune confrère.

La limitation du nombre des débits de boissons est à désirer ; mais aurait-elle sur la diminution de l'alcoolisme l'influence que beaucoup escomptent ? C'est douteux, non seulement au jugement du Dr Rochard, mais à celui de beaucoup d'autres. Un sociologue bien avancé, M. Vandervelde, estime même que la mesure serait absolument illusoire. La fraude suppléerait à tout. C'est ce qui s'est produit en Russie, où les cabarets ont été réduits dans une grande proportion et où les rares cabaretiers qui restent sont de véritables fonctionnaires. M. Borodine rapporte que des débits clandestins se sont installés un peu partout pour remplacer les débits *officiellement* supprimés. En fait, il n'y a rien de changé au nombre des cabarets.

Cette observation a sa valeur ; mais il n'en reste pas moins que la fraude, toujours possible, appelle de légitimes poursuites et décourage tôt ou tard ses fauteurs. Il faut réclamer la diminution du nombre des cabarets comme un moyen efficace de réprimer l'alcoolisme.

Comment ne pas ranger au nombre des facteurs de ce redoutable alcoolisme le vieux et presque indéracinable privilège des *bouilleurs de cru ?* 1 Et ne peut-on pas regretter amèrement avec le Dr Souilhé, que « sous le régime actuel, le seul privilège qui subsiste soit précisément celui de l'empoisonnement ? Tous les propriétaires peuvent, depuis la loi de 1875, librement distiller des vins, du marc, du cidre provenant de leur récolte : ils ne paient aucun impôt,

1 — Les *bouilleurs de cru*, au Canada, sont ceux qui, à l'aide d'alambics, distillent l'alcool à domicile. Il y a, entre eux et ceux de France, cette différence que les nôtres agissent toujours en violation de la loi.—(*Note de la Direction.*)

ils ne sont tenus à aucune déclaration. Cette latitude a créé un intolérable abus, à la faveur duquel l'alcoolisme s'est développé dans nos campagnes.

Le bouilleur de cru, dit le Dr Souilhé, ne se contente pas souvent de distiller sa propre récolte ; il achète des récoltes voisines et verse ainsi dans le commerce des quantités considérables d'alcool affranchi de tout impôt, que l'on pourra vendre par conséquent à de très bas prix.

Ajoutons qu'il a aussi plus d'une fois l'impudeur de payer ses ouvriers agricoles *en nature*, c'est-à-dire en poison.

Mais c'est surtout dans la famille que le privilège a ses inconvénients, que l'alcoolisme exerce ses ravages. Rappelant les paroles du professeur-sénateur Cornil, M. Romme met ce danger en évidence.

Le grand danger du bouillage de cru, dit M. Cornil, c'est de favoriser la consommation familiale. C'est, en effet, en vertu de cette consommation familiale,— et le mot est aussi triste que juste,— que, chez tous les bouilleurs de cru, tous les membres de la famille, les femmes et les enfants, boivent de l'eau-de-vie en quantité tout à fait disproportionnée avec les intérêts de leur santé. Les hommes prennent un petit verre le matin en allant à leur travail habituel, et les enfants, même des enfants de 7 à 10 ans, trempent un morceau de pain dans un verre d'eau-de-vie, avant d'aller à l'école. On est alors tout étonné de voir qu'ils y arrivent excités, enervés, batailleurs, inattentifs, ne pouvant pas tenir en place, ce dont les maîtres d'école se plaignent dans diverses régions...Or, ajoute M. Romme, le nombre des bouilleurs de cru atteint actuellement le chiffre respectable de 800,000. Soustraire une partie de la population, hommes, femmes et enfants, à une intoxication intense déterminée par un privilège est une simple mesure de salubrité publique. On n'a jamais voulu le faire chez nous, et certes on ne le fera pas de sitôt.

M. Romme a été mauvais prophète. En dépit de chambres où trop de députés sont plus ardents à défendre leurs électeurs et leur siège que l'hygiène et la morale publiques, notre ministre des finances, M. Rouvier, a réussi à faire passer il y a deux ans une loi importante *contre* les bouilleurs de cru. Cette loi ne supprime pas encore le privilège, mais elle réduit à dix litres la quantité d'alcool permise pour la consommation familiale de chaque bouilleur. C'est un acheminement à la mort d'un néfaste privilège.

L'Etat peut-il faire plus et accaparer le monopole de la fabrication et de la vente de l'alcool ? Plusieurs gouvernements l'ont pensé. En Angleterre, M. Chamberlain a proposé d'abandonner entièrement aux Communes le monopole de l'alcool. En Allemagne, le chancelier de l'Empire a fait passer en 1887 un projet de loi attribuant à l'Etat le monopole et la vente des spiritueux et lui laissant toute liberté pour fixer le prix de vente dans les débits. A la même époque la Suisse a adopté le même système. La régie fédérale est chargée de la fabrication, de la rectification et de la vente en

gros des alcools industriels. On a vite crié au succès ; et certaines statistiques tendent à établir que de 5 litres 20 en 1885 la consommation de l'alcool est tombée à 3 litres 14. Mais deux savants maîtres, MM. Triboulet et Mathieu ont montré que les résultats sont loin d'être satisfaisants : non seulement la consommation *totale* de l'alcool n'a pas diminué, mais elle a augmenté de 3 litres 55 par tête d'habitant, le nombre des bouilleurs de cru a beaucoup augmenté, le vin et la bière ont été absorbés en quantités bien plus considérables.

En Russie, le monopole longtemps en faveur a été supprimé, ou plutôt s'est modifié. L'Etat abandonne aux propriétaires et industriels la fabrication en gros de l'alcool, mais se réserve sa rectification : c'est lui qui garde en fait la vente de l'alcool aux petits débitants. Nous avons déjà dit que le nombre des cabarets a été très limité et que les cabaretiers sont de véritables fonctionnaires. La consommation *sur place* est rigoureusement interdite.

Quel a été le résultat de ce système prohibitif, dont l'application n'eût pas été possible ailleurs que dans l'empire des tzars ? Sur ce point les avis sont très partagés. D'après M. Minzloff, la consommation de l'alcool a diminué dans ces dernières années. Pour MM. Grégorieff et Borodine, il y a eu une légère diminution de 1890 à 1895, mais depuis lors la consommation augmente partout. M. Borodine remarque que, partout où sévit le monopole, on boit une plus grande quantité d'alcool. Ainsi, dans le gouvernement de Perm, la vente en 1897 a dépassé de 11 p. 100 celle de 1896. L'ivresse n'a plus le droit de s'étaler dans les cabarets, mais elle n'en est que plus fréquente dans la rue et surtout dans la famille. Il est difficile de se rendre compte des effets de la loi russe, en présence de rapports contradictoires.

Le système dit de Gothembourg, appliqué en Suède et en Norwège, est plus ingénieux et donne de meilleurs résultats, car il combine très heureusement l'initiative privée avec l'initiative de l'Etat. La fabrication de l'alcool s'opère dans de grandes distilleries placées sous la surveillance d'un contrôleur officiel. La vente au détail se fait à l'aide de licences qui sont mises aux enchères et accordées seulement à des personnes honorables. Or, ce sont des sociétés de tempérance qui ont acheté à l'encan ces licences, de manière à posséder tous les cabarets. Elles ont pris des employés sûrs, les ont dotés d'un traitement fixe en dehors duquel ils peuvent réaliser des bénéfices, mais seulement sur la vente des boissons non alcooliques. Les cabaretiers se sont ainsi transformés : ils sont intéressés à offrir des boissons salubres et deviennent d'excellents agents de la tempérance.

Les résultats obtenus depuis 30 ans sont merveilleux, M. le Dr Jacquet les résume ainsi :

La consommation de l'eau-de-vie était en Suède de 46 litres en 1829 et de 22 litres en 1855 ; depuis cette époque elle a constamment diminué pour

n'être plus que de 7 litres en moyenne pendant les années 1886 à 1890. Cette réduction de la consommation a eu pour effet une diminution sensible du nombre des cas de maladies ou de mort causés par l'alcool, ainsi que du nombre des suicides et aliénés alcooliques ; la proportion de ces derniers qui, à l'origine était de 25 à 30% du nombre total des aliénés, a baissé à 6.5%.

Faut il parler du système qui a été proposé en France il y a quelque vingt ans par un savant professeur de droit, M. Alglave, et qui a servi de modèle aux essais tentés en Allemagne et ailleurs ? Il a eu son heure de vogue, mais n'a jamais été appliqué et n'est pas réalisable. Nous partageons à cet égard l'opinion du Dr Rochard.

Le système Alglave, écrit-il, a surtout pour but d'assurer la pureté des liqueurs distillées et de diminuer les dangers qu'entraîne leur consommation. Pour assurer cette garantie aux buveurs, l'Etat se porterait acquéreur de tous les alcools. Il en ferait opérer l'analyse dans ses laboratoires et les revendrait ensuite aux débitants, ainsi qu'aux particuliers, à prix fixe et dans des bouteilles d'une forme particulière. Dans ce projet, l'Etat n'exerce qu'un monopole mitigé, mais c'est encore un monopole et le meilleur ne vaut rien. L'intervention de l'Etat dans les questions économiques est toujours fâcheuse. Lorsqu'un monopole est établi depuis longtemps, je comprends qu'on ne se décide pas à *y* renoncer, parce qu'on ne saurait où prendre les sommes qu'il rapporte ; mais il ne faut pas en créer de nouveaux. C'est bien assez qu'en France l'Etat soit déjà débitant de tabac et marchand d'allumettes, il ne faut pas qu'il se fasse cabaretier. Cette nouvelle mesure serait, d'ailleurs, tout à fait inopportune. Nos embarras financiers ne sont un secret pour personne, et si l'Etat prenait en main la vente de l'alcool, on serait en droit de dire qu'à bout de ressources il veut prélever un nouvel impôt dont les classes inferieures feront tous les frais. On ne manquerait pas d'ajouter, avec la même vraisemblance, que c'est un moyen de se procurer des emplois auquel le gouvernement a recours pour satisfaire l'avidité de ses créatures .

Arrêtons-nous là dans l'étude des principales mesures législatives qui ont été proposées ou appliquées dans les différents pays pour combattre l'alcoolisme, et reconnaissons avec le D Souilhé qu'aucune n'établit la supériorité de l'Etat-Providence.

Partout où l'Etat est livré à ses seules ressources, dit très justement notre confrère, les résultats obtenus ne sont pas merveilleux. L'augmentation de l'impôt sur les liqueurs fortes et le dégrèvement des boissons hygiéniques n'ont pas entravé la marche de l'alcoolisme ; les différents monopoles échouent, à moins de s'appuyer, comme dans le système de Gothembourg, sur l'initiative privée. La limitation du nombre des cabarets et l'abolition du privilège des bouilleurs de cru donneraient, à notre avis, quelques bons résultats ; malheureusement des raisons d'ordre spécial mettent obstacle à ces réformes. *Nous ne devons pas compter sur l'Etat pour lutter efficacement contre l'alcoolisme.*

C'est le cas ou jamais de répéter l'antique adage : *quid leges sine moribus?*

1 — *Op. cit.*, p. 40.

II

L'Etat étant impuissant à réfréner les progrès de l'alcoolisme, il faut bien que les énergies individuelles s'exercent et cherchent un remède au mal social. Et de fait, en Amérique et en Angleterre, dans les pays de liberté et d'initiative, on n'a pas recouru sans succès à la persuasion par l'exemple et par la science. Des esprits généreux, ardents se sont groupés, ont fondé des *sociétés de tempérance,* ont multiplié les conférences, les petits livres, ont fait une active propagande par tous les moyens. Sans avoir donné tout ce qu'il promettait, l'effort n'a pas été nul : ses résultats sont des plus encourageants.

La première société de tempérance fut fondée à Boston, en 1813 ; mais son existence fut courte. Reprise dans la même ville en 1826 dans des conditions meilleures, elle supporta les quolibets et la persécution des buveurs, se développa rapidement et servit de modèle à beaucoup d'autres qui surgirent dans les principales villes de l'Amérique du Nord. Le principe commun était l'abstinence absolue des boissons alcooliques.

La Grande Bretagne suivit ce mouvement de résistance à l'alcool. La première société fut créée à Glasgow en 1828 ; mais ce fut surtout en 1844, à l'instigation du célèbre Père Matthew, que l'opinion publique fut saisie et conquise et que se fonda la ligue de tempérance écossaise. Le clergé catholique, et à sa suite le clergé protestant se mirent à la tête de ce beau mouvement de régénération sociale. En 1878, il y avait déjà dans les Iles Britanniqnes 24 ligues, comptant 4,500,000 adhérents. Aujourd'hui le nombre des ennemis jurés de l'alcool dépasse cinq millions. Il y a à Londres 600 sociétés de tempérance et plus de 1400 dans tout le Royaume-Uni. Les uns, les *abstinents,* se bornent à combattre les excès de boissons fermentées ; les autres, les *néphalistes,* se gardent scrupuleusement dans l'abstinence absolue. Ils ont fondé des cafés de tempérance très confortables qui font aux cabarets une heureuse concurrence. En 25 ans, plus de 7,000 de ces établissements ont surgi, et leur nombre ne cesse de croître,

A Londres, dit M. Romme, on trouve des *coffee-taverns* dans les quartiers les plus pauvres, des *tea-rooms* dans les faubourgs ; dans les grands quartiers, les cafés de tempérance sont particulièrement achalandés.

Il est impossible de ne pas applaudir à ces fondations solides ; mais il faut reconnaître d'une part qu'elles étaient appelées par les désastreux ravages de l'alcoolisme dans les pays anglo-saxons, et de l'autre, qu'elles n'ont pas réussi à vaincre le fléau. Voici le lamentable bilan de l'alcoolisme qu'établissait il y a quelques années M. Everest, ministre des affaires étrangères à Washington :

Depuis dix ans, disait-il, l'alcoolisme a coûté à l'Amérique une dépense directe de 3 milliards, et une dépense indirecte de 600 millions. Il y a

détruit 300,000 individus, envoyé 100,000 enfants aux maisons des pauvres, consigné au moins 150,000 personnes dans les prisons et 10,000 dans les asiles d'aliénés. Il a poussé à la perpétration de 1500 assassinats, causé 2,000 suicides, incendié ou détruit pour 50 millions de propriétés, fait 200,000 veuves et 1 million d'orphelins.

De son côté, M. Thomas Irving White, délégué de la ligue de tempérance de Londres au congrès international de 1878, déclare que l'Angleterre dépense par an en liqueurs fortes près de 3 milliards de francs. Les décès imputables à l'alcoolisme y atteignent par an le chiffre énorme de cent mille.

Des sociétés de tempérance se sont formées en Hollande, en Suisse, en Allemagne, où dès 1846 on en comptait 1250; mais beaucoup ont périclité, et le mouvement s'est ralenti.

La Russie possède les curatelles de tempérance placées sous le patronage de l'Etat, et où l'ouvrier trouve tous les éléments capables de l'arracher au cabaret.

Instruction du peuple, dit le Dr Legrain, élévation de sa moralité, distractions saines, concerts, bals, fêtes champêtres, représentations théâtrales, etc., etc., tels sont les moyens mis en usage depuis quatre ans dans les diverses provinces, moyens auxquels le peuple, épris de la nouveauté, semble avoir recours sur une assez vaste échelle, et qui ont, sans conteste, produit d'heureux résultats.

Il faut ajouter que les sociétés de tempérance se multiplient grâce à l'initiative du clergé.

En Suède et en Norwège, on l'a dit, ces sociétés se sont emparées de presque toutes les licences des débitants que l'Etat vend aux enchères et ont rendu ainsi le plus éminent service à la santé publique.

En France, la lutte contre l'alcoolisme a été tardive; mais depuis 20 ans elle est activement commencée et promet des résultats. Parmi les groupements qu'elle a suscités, il faut citer: la Ligue anti-alcoolique, l'Association de la Jeunesse française tempérante, l'Association contre l'abus des boissons alcooliques, la Croix bleue de Genève, la Fédération de la croix blanche, la Société française de tempérance, la Société Saint-Maurice, la Société contre l'abus des boissons spiritueuses, etc. Ces ligues ont déjà su triompher du scepticisme et des moqueries et faire reconnaître l'importance et la valeur de leur but: elles ont fondé des restaurants de tempérance, des maisons du soldat et du marin, où la vente des boissons alcooliques est interdite; elles ont arraché au pouvoir un arrêté prohibant la vente de l'eau-de-vie et des liqueurs fortes dans les cantines militaires; elles dénoncent continuellement au public le danger alcoolique par une quantité de brochures et de conférences.

Ces sociétés n'ont pas eu raison du fléau, mais elles tendent à le maîtriser. Comme le dit M. Rochard, elles n'ont pas sensiblement atténué le mal dans les pays où elles ont développé le plus d'efforts. *Ce n'est pas une raison pour décourager leur zèle.* Leur action ne peut s'exercer qu'avec le temps, et elles ont besoin de s'appuyer sur ces deux éléments de tout perfectionnement social : le progrès de l'instruction dans les masses et l'augmentation du bien-être qui en est la conséquence. C'est la même pensée que le président de la ligue belge a formulée, en 1882, dans des termes différents :

Il n'y a que deux remèdes contre l'alcoolisme, a-t-il dit, la suppression de la misère et la suppression de l'ignorance. Il est certain que le jour où tout le monde sera bien convaincu que l'alcool est un poison, que celui qui en use compromet sa santé et abrège sa vie, que celui qui en abuse a pour perspective un lit d'invalide dans un hospice ou un cabanon dans un asile d'aliénés, ce jour-là il y aura bien encore des alcooliques, mais ils seront en petit nombre, et leur exemple ne sera plus un danger. Il est évident encore que lorsque l'ouvrier pourra se procurer un logement salubre, propre et ensoleillé, qu'il y trouvera en quittant l'atelier, une femme accorte et souriante, des enfants gais et bien tenus, il rentrera chez lui sans effort ; il y apportera le fruit de son travail et il y oubliera le cabaret. Il est probable même que si les philanthropes qui déploient un zèle si louable dans leur propagande avaient la pensée d'élever autel contre autel, et de créer pour les ouvriers des établissements confortables dans lesquels on leur débiterait, à des prix modérés, des boissons salubres et variées, ils en prendraient peu à peu le chemin. Ce serait une entreprise analogue à l'œuvre des fourneaux, qui agit exactement dans le même sens, car, ainsi que l'a montré M. Yves Guyot, l'alcoolisme fait d'autant moins de ravages parmi les populations qu'elles sont mieux nourries [1].

L'instruction du peuple est d'autant plus nécessaire qu'il nourrit les plus singulières illusions sur les vertus de l'alcool. Il y voit un aliment, et c'est un poison ; il y cherche des forces et il n'y trouve qu'un principe de débilitation, d'abâtardissement et de mort. Il se persuade à tort qu'un usage modéré est permis et n'a pas de conséquences nuisibles, que l'abus seul est dangereux et interdit. Des ouvriers se vantent d'absorber quotidiennement deux ou trois petits verres sans perdre ni la raison ni l'équilibre ; ils auraient honte d'être de vulgaires *ivrognes.* Ce sont des *alcooliques,* ce qui est pire. On ne saurait trop le répéter, alcoolisme et ivrognerie ne sont pas synonymes, ne s'équivalent pas. Un individu peut très bien être sous le coup de l'intoxication alcoolique, sans jamais s'être enivré. L'alcool est un insidieux poison qui tue lentement ses victimes, sans qu'elles s'en doutent : c'est l'un de nos plus terribles ennemis.

---

1 — *Op. cit.*, p. 38.

L'ivrogne endurci, invétéré n'en reste pas moins digne de commisération et de soins. On s'est préoccupé de le guérir et, dans certains pays, on a fondé des *asiles de buveurs*. Celui de Pontareuse, en Suisse, a été ouvert en 1897. On y entre volontairement, mais en s'engageant pour toute la durée du traitement à une abstinence complète. Le travail est un des éléments de la cure, et le plus sûr. Les résultats sont encourageants.

Ceux du *sérum anti-alcoolique* qui devait, ingéré par le buveur, lui inspirer un dégoût insurmontable de l'alcool sont au contraire nuls. Cette tentation n'était pas raisonnable et devait lamentablement échouer. Comme le dit spirituellement notre savant confrère, le Dr Legrain :

> Le sérum héroïque est encore celui qu'emploient les millions d'abstinents du monde entier. C'est celui-là que je préconise, dont nos malades se trouvent bien et qui les fait guérir. Il consiste dans une infusion d'un peu de volonté dans beaucoup d'eau ; c'est à la portée de toutes les bourses. Le tout est de savoir s'en servir [1].

Si les buveurs de profession refusent obstinément de revenir à la tempérance, si les adultes plus ou moins adonnés à l'alcoolisme ne veulent pas guérir de leur vice, les générations nouvelles qui ne sont pas engagées dans la mauvaise habitude sont plus accessibles à la raison, plus capables de sobriété ; et c'est de leur côté qu'il faut concentrer les plus généreux efforts. On ne saurait trop approuver l'enseignement antialcoolique qui a été récemment introduit dans les écoles : il a déjà porté ses fruits. Un récent auteur, M. Loiseau [2] raconte que dans le Finistère, où l'alcoolisme fait rage, les enfants commencent à réagir contre le vice des parents grâce aux leçons reçues. On en voit qui refusent de participer aux repas de noces. Ailleurs ils cessent de suivre les aînés à l'auberge le jour de la fête, accusant une véritable honte des orgies crapuleuses qui s'y passent. N'est-ce pas d'un bon augure pour l'avenir ?

Il faut savoir que l'alcoolisme infantile a déjà partout exercé ses ravages. Les plus jeunes bébés ont été initiés par des parents imbéciles au goût de l'alcool. Il importe dès lors qu'on leur inculque de bonne heure une vive répulsion pour ce breuvage de mort et, suivant le mot du Dr Legrain, qu'ils sucent avec le lait l'horreur de l'alcoolisme.

Notre confrère le Dr Souilhé a très nettement marqué dans sa thèse le devoir de l'instituteur dans la croisade qui s'impose contre l'alcoolisme.

> Après l'éducation et l'exemple de la famille d'une importance si capitale, écrit-il, vient l'éducation de l'école. L'instituteur devra user de tous les

1 — *Presse médicale*, 27 janvier 1900.
2 — *Alcoolisme et réforme sociale*, 1900.

moyens mis à sa disposition pour graver dans l'âme de ses élèves la peur du vice tueur d'enfants. Il devra leur faire comprendre que l'alcool est un poison ; et par voie de gravures ou par voie d'expériences, il leur montrera les dégâts que provoque ce poison dans un organisme. A la vue d'un ivrogne titubant dans la rue, il fera ressortir, non pas le côté ridicule, mais le côté odieux de l'ivresse, comme faisaient les Lacédémoniens devant le spectacle des Ilotes ivres.

Mais c'est surtout aux médecins et aux prêtres, intimement associés dans une pensée commune, que revient le principal rôle. Les premiers sont chargés des intérêts matériels de l'humanité, les seconds de ses intérêts spirituels et moraux. Est-ce que tous ces intérêts ne sont pas liés et connexes, absolument engagés dans la question présente ? Est-ce que la morale humanitaire, *civique* comme on dit aujourd'hui, est capable d'arrêter les peuples dans la voie de l'intempérance et du dévergondage ? Est-ce que toute morale n'a pas besoin d'une sanction pour être utile et efficace ? Jamais on ne retiendra les hommes dans le devoir si on leur enlève la perspective de l'éternité avec un Dieu juste et bon. Jamais on ne leur donnera la notion de leur dignité si on les nourrit de la viande creuse du matérialisme ou de l'agnosticisme. La conscience religieuse seule est capable de comprendre *tout* le devoir et de le remplir sans faiblesse.

Nous sommes heureux de constater que le D[r] Souilhé partage notre sentiment et a le courage de le soutenir. Il ne dédaigne pas l'enseignement nouveau de la morale *civique*, mais il ne s'en contente pas et demande qu'on y joigne celui, autrement puissant, de la morale *religieuse*.

La religion, écrit-il, est puissamment moralisatrice et met un frein sérieux au débordement de toutes les passions. Pourquoi donc laisser de côté cette puissance dans la lutte contre l'alcoolisme ? Nous croyons pour notre part à son efficacité, et les membres du clergé devront être nos collaborateurs dans la croisade entreprise.

A l'œuvre donc, prêtres et laïques, curés et médecins, instruisons et moralisons les malheureux qui s'abandonnent au grand vice social, préservons surtout la jeunesse et l'enfance et préparons un meilleur avenir. Il n'y a pas d'illusion à se faire, c'est une guerre implacable, une guerre à mort qu'il faut faire à l'alcool, car, pour emprunter la conclusion à notre auteur, cet alcool est en ce moment notre plus terrible ennemi et, si nous n'anéantissons pas sa puissance, ce sera lui qui nous tuera.

D[r] SURBLED.

Pages Romaines

Les souhaits de la Noel au Vatican. — Le crucifix de Pie VII.

Dans la salle des consistoires, dont les riches tentures rouges s'arrêtent à mi-hauteur des murs pour céder la place, ici, à des fresques pâlies par le temps, là à de multiples roses des vents que couronne, tracée en grosses lettres, la parole du prophète : *Vias tuas Domine*, Pie X a reçu pour la première fois, l'avant-veille de la Noël, les vœux du sacré collège et de sa cour. Elle était là cette cour, presque en entier, dans la diversité de ses costumes, dans la hiérarchie de ses dignités, dans la variété de la nationalité et de l'âge de ses membres, dans les rivalités de leur amour envers l'auguste Pontife qu'elle venait saluer.

Sur un trône qu'élevait à peine au-dessus du sol un seul degré pour faciliter à chacun l'accès du Vicaire du Christ, Pie X était assis, écoutant tout d'abord les vœux, qu'au nom du sacré collège, le cardinal Oreglia, son doyen, lui exprimait, lui souhaitant la réalisation de son ardent désir : « la restauration de toutes choses dans le Christ. »

Dans la réponse pontificale, toutes les heures de l'histoire mouvementée de l'Eglise furent montrées en raccourci, dans le récit de la première heure de la vie du Christ, en un langage humble et fort comme le mystère de la Noël. Ancrant ses espérances, dès la première année de son pontificat, dans les anéantissements de Bethléem, Pie X parla d'une voix ferme d'abord, mais sans fièreté, puis ensuite oppressée par l'émotion. A le voir dans sa soutane blanche dont les draperies se dessinaient vigoureusement sur la pourpre du trône, l'esprit pensait naturellement à ces robes de lumière dont s'enveloppèrent les anges, quand au milieu du firmament et dans le silence de la nuit, dans le récit de la première heure du Christ, ils virent ancrer, eux aussi, les espérances de l'humanité dans le berceau d'un enfant.

L'enlèvement dont fut l'objet Pie VII, pendant la nuit du 5 au 6 juillet 1809, eut une rapidité si brutale, qu'à peine emporté par le carrosse dans lequel on l'avait fait monter, en compagnie du cardinal Pacca, l'auguste prisonnier ouvrant ostensiblement la bourse qu'il avait sur lui, en montra le contenu à son fidèle ministre et au général Radet, son premier geôlier : elle contenait 20 baïoques. Celle du cardinal, étant de 5 sous moins riche, n'en comptait que quinze. Telle était toute la fortune dont le chef de l'Eglise pouvait disposer au premier jour de sa captivité. Rejetant toutes les offres pécuniaires que lui fit Napoléon, dans le but d'asservir en lui la puissance pontificale, Pie VII resta dans l'indigence, ne sollicitant un jour qu'un seul don, auprès de son gardien, celui d'un crucifix.

Il lui fut donné. Pendant ses années d'exil, il vécut de sa vue, de ses bénédictions, de sa force. En le regardant, son œil prit cette sérénité qui lui permit de vaincre, par son seul ascendant, celui que ne pouvait abattre l'Europe coalisée.

Le 23 janvier 1814, à son départ de Fontainebleau, Pie VII emporta le crucifix des jours de tempête. Ensemble, ils traversèrent la France et l'Italie, et en la mémorable journée du 24 mai, à l'heure de sa rentrée triomphale dans Rome, Pie VII demanda au cardinal Pacca de le porter solennellement devant lui. Au milieu des acclamations délirantes dont il était l'objet, Pie VII ne cessait de regarder son Christ aux pieds duquel il avait prié pour le triomphe de l'Eglise ; il voulait que toutes les larmes de joie qui coulaient alors de ses yeux fussent la plus éloquente action de grâce de son cœur.

Le cardinal Pacca, héritier du crucifix historique, le légua à l'archevêché de Bénévent dont il était une des principales richesses par les souvenirs qu'il évoquait.

Se souvenant qu'en acceptant le souverain pontificat, le cardinal Sarto avait déclaré prendre le nom de Pie, en mémoire des grands papes qui souffrirent le plus pour l'Eglise dans les luttes récentes, l'archevêque de Bénévent n'a pas cru pouvoir offrir à Pie X de don plus précieux que le crucifix de Pie VII : ce sont ses premières étrennes. Quel présage qu'un tel présent ! Quel trait d'union entre deux pontificats !

(Janvier).

A propos du *motu proprio* sur la musique. — Le *Nobis nominavit.*

Le second *motu proprio* de Pie X, que la *Voce della Verità* a qualifié d'acte éminemment civilisateur, n'est pas la première intervention dont le chant sacré ait bénéficié dans les fastes de la papauté. Par un édit de son cardinal vicaire, le 16 août 1842, Grégoire XVI avait essayé d'interdire à la musique profane de se substituer au plain-chant dans les offices liturgiques, au détriment de la piété. Avant lui, Léon XII avait fait une tentative semblable. Au XVIIIe siècle, par une lettre encyclique adressée à tous les évêques des états pontificaux, Benoît XIV avait rigoureusement banni des églises les instruments trop bruyants, les voix théâtrales qui venaient y interpréter des chants plus propres à amollir la piété qu'à en seconder les élans. Clément XI ne craignit pas de rappeler aux chanoines, par un acte public, de ne pas chanter avec somnolence les louanges de Dieu. Innocent XI, ce pontife sévère et souvent inflexible, qui s'efforçait en tout de faire renaître la discipline, défendit aux religieuses toute musique dans les églises et interdit formellement aux maîtres de chant de la leur enseigner. Par sa constitution *Piæ sollicitudinis* de 1657, Alexandre VII avait, lui aussi, proscrit la musique des théâtres de tout office divin. Bien avant lui, par sa célèbre décretale *Docta Sanctorum Patrum* de 1322, le pape Jean XXII défendit la pureté du plain-chant, alors que des règles nouvelles que lui imposaient des maîtres fantaisistes allaient en modifier totalement le caractère. Plus anciennement encore, et pour n'en citer qu'un parmi tant d'autres qui s'occupèrent de la

décence, de la beauté du chant liturgique, un synode d'Antioche défendit aux femmes de chanter avec les hommes dans les églises, dans la crainte que ce mélange de voix n'amoindrît la gravité du culte.

C'est grâce à cette succession d'actes pontificaux que sont parvenus jusqu'à nous, bien défigurés sans doute, mais précieux encore, les restes de l'ancienne musique grecque, et disent quelques-uns hébraïques aussi. Dans tous les cas, nulle musique ne se présenta au monde sous des auspices plus augustes que le plain-chant. Saint Athanase l'introduisit dans l'église d'Alexandrie ; saint Ambroise, archevêque de Milan, en formula les règles, et inventa les quatre tons réguliers appelés *authentiques*. S'inspirant des théories de Boëce, Anicius, Manlius, et de Torquatus Severinus qui avait vulgarisé dans son traité *de musica*, parvenu jusqu'à nous, les lois de la musique grecque, saint Grégoire le Grand perfectionna le plain-chant, en y ajoutant les quatre tons *plagaux*, et lui donna la forme qu'il conserve encore aujourd'hui. En France, Charlemagne fut son introducteur, et le roi Robert lui demanda d'accroître ses collections antiques de quelques mélodies royales qu'il se plaisait à composer.

Ce ne fut point par une ambition nullement légitime que le plain-chant, prenant le nom de chant grégorien, plaça ainsi son berceau de Rome dans la gloire de saint Grégoire.

Pour habituer les Romains à le chanter, et pour leur en faire apprécier les beautés, saint Grégoire fonda deux écoles spéciales, l'une près de Saint-Jean de Latran, l'autre près de Saint-Pierre, et c'est là que, s'arrachant aux autres soucis du pontificat, il ne craignait pas d'aller lui-même enseigner les règles de la musique liturgique, frappant de sa baguette quiconque ne prêtait pas une oreille attentive aux leçons qu'il donnait. Ces écoles portèrent indifféremment le nom d'*orphanotrophium* ou de *parvisium*. Cette dernière appellation, du mot *puer*, rappelait le soin que le saint pape mettait à former dès leur bas âge les chantres de la maison de Dieu.

Pour grandir aux yeux des jeunes disciples l'autorité du maître que saint Grégoire se substituait, il lui donna le titre de paraphoniste ou primicier, et le dota de grands privilèges qui lui furent conservés et accrus par les autres papes. En la fête de Pâques, le paraphoniste recevait directement la paix des lèvres du pape, sitôt après le diacre, avant le sous-diacre et les autres ; dans les élections pontificales, alors qu'elles n'étaient point encore réservées aux cardinaux, le primicier donnait son vote aussitôt après le dernier cardinal diacre ; quand le pape entrait dans la basilique pour chanter la messe, le droit d'aller à sa rencontre, de lui donner le salut de bienvenue par un baiser à son épaule droite appartenait au primicier qui l'exerçait revêtu de la chape.

Les succès des jeunes chantres étaient récompensés par le titre de gardiens des tombeaux des apôtres. Grandis, et obtenant des nouveaux succès,

ils devenaient sous-diacres, puis chantres titulaires des messes pontificales. Le chiffre 7 qui fixait le nombre de ceux qui portaient ce dernier titre le rendait plus précieux encore que celui de sous-diacre, dont vingt-un jeunes gens exerçaient les fonctions dans l'église romaine.

Plus tard, la discipline ecclésiastique se modifiant, les papes cherchèrent d'autres récompenses pour tenir toujours l'émulation de leurs chantres en éveil. Au VII[e] siècle, saint Agathon honora du titre de légat apostolique le premier chantre de Saint-Pierre, Jean, abbé de Saint-Martin de Rome, et l'envoya en Angleterre avec la double mission de s'y rendre compte de l'état religieux des populations et d'enseigner le chant au clergé. Au XIII[e] siècle, Clément IV envoya un des chantres de sa chapelle à Anagni, en qualité de délégué. Jules II invita ses chantres à lui au concile de Latran qu'il convoqua, qu'il inaugura, et que Léon X devait clôturer. Plus tard, Pie IV envoya à son tour au concile de Trente le célèbre Simon Bartolini avec d'autres chantres. Dans sa bulle *Et si erga cunctos*, Eugène IV appela les chantres ses commensaux préférés. Sixte V leur donna un cardinal protecteur qu'ils gardèrent jusqu'aux modifications apportées par Pie VI dans les statuts qui les régissaient.

A la Renaissance, réunis dans une salle voisine de celle où dînait le pape, les chantres chantaient pendant ses repas, et quand ce pape s'appelait Jules ou qu'il en avait la munificence, après le repas, chaque chantre recevait de la main pontificale un écu royal de France. Au XVIII[e] siècle, Clément XII invitant à sa table le vice-roi de Naples, et Clément XIII donnant un grand dîner le jour de la consécration épiscopale du cardinal d'York voulurent que leurs hôtes fussent réjouis par le talent de leurs chantres.

A Rome, saint Grégoire garda jusqu'à sa mort la direction du *parvisium* que les papes saint Vitalien, saint Léon II, Serge II, Jean VIII devaient tour à tour réformer et doter. Objet constant de la sollicitude pontificale, cette école de chant fut une véritable pépinière d'évêques, de cardinaux et même de papes. Saint Serge I[er], saint Grégoire II, Etienne II, saint Paul I[er], saint Léon III, Etienne V, saint Pascal I[er], Serge II, saint Léon IV, Benoît III, Adrien II en furent d'abord les glorieux élèves et plus tard les puissants protecteurs.

Après tant de siècles de gloire, le *parvisium* subit les malheurs de la décadence de Rome, quand pour reconquérir une liberté que les factions italiennes ne lui laissaient plus, la Papauté fut contrainte de demander l'hospitalité à la France. Dans leur ville d'Avignon, aussi jaloux que leurs prédécesseurs d'outre-monts de la beauté du culte, les papes français se constituèrent une maîtrise dont le sens religieux et le talent attinrent un tel degré de perfection, que transportant de nouveau le Saint-Siège sur les bords du Tibre, Grégoire XI lui demanda de venir habiter auprès de lui.

Les survivants du *parvisium*, les chantres avignonais s'unirent ensemble en un collège qui prit le nom plus générique de chapelle pontificale.

Quelques années plus tard, Eugène IV créa une école de jeunes clercs musiciens à Florence, et son successeur immédiat, Nicolas V, fit une fondation semblable dans la ville de Bologne. A plus d'un siècle d'intervalle, Grégoire XIII devait établir dans Rome l'académie de Sainte-Cécile, pour que les saines traditions de la musique sacrée fussent gardées par une assemblée de savants.

A voir un saint Paul Ier envoyer un antiphonaire au roi Pépin, comme un présent non moins digne de la papauté qui l'offrait que de la majesté royale qui le recevait, un Jean XX [1] expédier trois messages successifs au bénédictin Guido d'Arezzo pour qu'il vînt donner aux Romains ses savantes leçons, un Clément VIII honorer Palestrina du titre de « Prince de la musique », et vouloir que sa dépouille mortelle reposât dans la grande basilique de Saint Pierre, pour ne citer que ces faits parmi tant d'autres, la sollicitude de la papauté pour conserver au chant traditionnel de l'Eglise son austère beauté, sa puissante fascination sur les âmes, apparaît dans tout son éclat.

Dans la série des papes musiciens, Pie X n'occupera pas une moindre place. D'un goût passionné pour la vraie musique qui élève les cœurs au lieu de les émotionner pour les abaisser vers les sens, Pie X, pendant son épiscopat à Mantoue, ne croyait pas déroger à la dignité épiscopale en enseignant lui-même le plain chant aux élèves de son séminaire.

Patriarche de Venise, et là, secondé par Perosi, il entreprit la réforme du chant sacré. Devenu pape il étend à l'Eglise universelle la sollicitude dont il avait entouré sur ce point les églises de Mantoue et de Venise. Au reste, ce serait se tromper que d'appeler l'acte de Pie X une intervention tout à fait personnelle. Léon XIII, voyant la décadence de la musique sacrée dans Rome, avait résolu la réforme que vient d'entreprendre son successeur. Il avait établi une commission romaine chargée d'étudier sous ses auspices le meilleur chant dont il convenait de doter la Ville éternelle. La commission étudia lentement, discuta l'édition médicéenne, celle de Don Pothier ; mais, soit qu'elle subît à son insu les influences des intérêts privés qui se substituaient au bien général, en la circonstance, soit pour tout autre motif, la commission ne prit jamais aucune détermination. Instruit par l'expérience, Pie X a fait par lui-même ce que la commission continuait à toujours étudier. L'enseignement, le règlement du chant sacré sont au reste une partie de la glorieuse mission du Souverain Pontificat. Saint Augustin [2] ne dit-il pas que « le chant d'église eut pour premier maître les apôtres et le Seigneur lui-même *(ipsius Domini)*, lequel en cela, comme en tout le reste, joignit l'exemple au précepte ? » Dans

1 — Le nom de ce pape est donné par Mabillon ; Baronius lui substitue celui de Benoît VIII.

2 — *Epist.* 55, alias 119, cap. 18.

une autre lettre n'ajoute-t-il pas [1] que « le Seigneur donna à ses apôtres et en leur personne à son Eglise, le précepte du chant ? » tandis que saint Chrysostome [2] affirme que Jésus-Christ chanta une hymne pour apprendre à ses disciples à en faire autant.

Ce fut probablement pour obéir à ce précepte dominical que la sainteté donna souvent ses soins les plus assidus au chant liturgique. Cependant, contrairement à une légende universellement reçue, la célèbre messe de Palestrina, loin d'être l'effort du génie voulant à tout prix sauver la musique que le pape Marcel allait proscrire des églises, fut simplement composée par le célèbre disciple du musicien flamand Mell, à la demande de saint Charles Borromée, heureux de contribuer pour sa part à l'observation des décrets du Concile de Trente. Le pape Marcel n'ayant régné que 22 jours, dont 15 furent ravagés par la fièvre qui le conduisit au tombeau, n'eut point le temps, en un si court pontificat, de prendre les décisions qu'on lui attribue. Marcel II n'entendit jamais la messe que Palestrina dédia à sa mémoire, pour donner peut-être à son éphémère pontificat la survivance de son propre génie ; Paul IV régnait déjà quand la célèbre messe fut chantée pour la première fois dans la chapelle Sixtine le 19 juin 1565.

Pie X règnera encore, quand, à l'occasion du XIIIe centenaire de saint Grégoire, après les fêtes de Pâques de cette année, mille élèves des divers grands séminaires de Rome unissant et leur voix et leur cœur dans un même chant, sous la coupole de Saint-Pierre, offriront à Dieu en présence de son pontife, « une gerbe mélodique qui montera, comme un nuage d'encens, jusqu'au ciel [3]. »



Tour à tour affirmée, puis démentie, la nouvelle annonçant la solution du différend qui existait entre le Saint-Siège et le gouvernement français au sujet de ce qu'on appelait le « *Nobis nominavit* » vient d'être enfin officiellement confirmée par l'*Osservatore romano.*

Toute la question s'agitait autour de ce pronom *Nobis* que voulait maintenir le Saint-Siège, que ne voulait pas admettre le gouvernement français. En deux syllabes, ce mot portait en lui tout le principe de la vieille querelle des investitures. *...ipse dilectus filius noster... Præses Nobis ad hoc per suas patentes litteras nominaverit te,* etc. Telle était la phrase que l'usage avait consacrée dans la formule des bulles des évêques de France. Ainsi rédigée elle attestait que si, en vertu du Concordat, le président de la République

1 — *Epist.* 119.
2 — *In Matth.* Edit. migne Tom. XXIX, p. 298.
3 — Gounod, A propos du plain-chant.

présentait les candidats aux sièges épiscopaux, leur nomination appartenait au pape.

Modifiée par la suppression du *Nobis*, comme, en ces dernières années, voulaient l'exiger les deux ministères Waldeck-Rousseau et Combes, la phrase affirmait que la présentation et la nomination appartenaient au chef du gouvernement de la République, la seule confirmation restant réservée au pontife romain.

Victimes du conflit, Mgr de Beauséjour, évêque élu de Carcassonne, Mgr Cambistron, évêque élù d'Annecy, préconisés l'un et l'autre au consistoire du 9 juin 1902, faute d'avoir leurs bulles enregistrées par le Conseil d'Etat, ou ratifiées par la cour de Rome, ne purent ni se faire sacrer, ni prendre possession de leurs diocèses respectifs qui, de ce chef, sont restés vacants depuis 1901. Et depuis, cinq autres évêchés perdirent leur titulaire.

La solution proposée par le Saint Siège et acceptée par le gouvernement de la république a consacré, dit l'*Osservatore romano*, les privilèges de l'une des hautes parties tout en sauvegardant entièrement les droits imprescriptibles de l'autre ; elle sera entre les deux le meilleur gage de paix.

(Février).

Don Paolo-Agosto.

L'ABBÉ RAYMOND CASGRAIN

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec douleur la perte que l'église de Québec et les lettres canadiennes viennent de faire par le décès de l'abbé Raymond Casgrain, le 11 du courant. Nous espérons pouvoir donner à nos lecteurs, dans notre prochaine livraison, une notice appréciative de l'œuvre historique et littéraire de l'éminent écrivain.

PUBLICATION RECOMMANDÉE

L'Ami des catéchismes, revue bi-mensuelle illustrée en couleurs renfermant une histoire pour chaque question. On s'abonne à la librairie J.-P. Garneau, Québec. Prix de l'abonnement : 80 cents, franco.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec : — Imprimerie S.-A. Demers, N° 30, rue de la Fabrique.

LA NOUVELLE-FRANCE

haut point la bonne réputation de notre peuple. Si vraiment il ne prend intérêt qu'à ce qui le corrompt et ne goûte que les informations vraies ou imaginées qui le dépravent, le reportage à outrance des scandales réels ou supposés n'est qu'une honteuse exploitation d'appétits dégradants ; mais si le peuple laissé aux saines influences de sa bonne éducation et de ses habitudes morales et religieuses n'a nullement le goût de ces turpitudes, ceux qui travaillent consciemment ou non à lui en donner la passion et le besoin font un métier profondément immoral.

Le mot est dur ; mais il est juste et je ne le retire pas. Des intentions Dieu seul est juge ; mais les intentions qui ne sont pas mauvaises ne légitiment point un métier qui perd les mœurs publiques, quand on l'exerce sciemment et librement. Je juge le métier, non ceux qui le font. Et je dis : Mieux vaudrait pour le pays et les journalistes eux-mêmes n'avoir pas de grands journaux que de les avoir dans ces conditions.

Il faut reconnaître qu'aucun de nos grands journaux n'a l'intention de pervertir le peuple. Ils font au contraire profession de l'aimer et de le vouloir intelligent, éclairé et moral. Ils sont sincères — mais d'une sincérité qui vit en mauvaise intelligence avec la logique, et qui ne les empêche pas toujours de descendre au rang des malfaiteurs publics.

On prétexte que la surveillance d'un grand journal est bien difficile, et que la direction la plus éclairée et la mieux intentionnée peut être parfois méconnue. Personne n'en doute : mais personne non plus n'exonérera de tout blâme une direction insuffisante à prévenir des écarts habituels et scandaleux, et à réprimer ce qu'une voix si grave et si autorisée a justement flétri en l'appelant « une course honteuse et criminelle aux pires indiscrétions, à la médisance ou même à la calomnie. »

Fidèle à mon programme, je ne veux pas traiter à fond une question si complexe et si grave — et que je traiterais en journaliste — sans la connaître suffisamment. Je signale à mes confrères, les grands journalistes, deux erreurs ou préjugés qui pour-

raient leur faire une fausse conscience. Les voici : Un mauvais journal est celui qui a l'intention de faire le mal. Un bon journal est celui qui n'est pas mauvais. Tenez pour sûr au contraire qu'un bon journal est celui qui fait du bien à ses lecteurs et les rend meilleurs en les instruisant et en les intéressant, et qu'un mauvais journal est celui qui fait le mal même sans le vouloir et sans s'en douter, en excitant les passions, les appétits malsains, en propageant les erreurs et les préjugés, en énervant les âmes et anémiant le bon sens public.

***

Les journaux *positivement* mauvais, qui ne respectent ni la foi ni la morale, et les outragent volontiers et de parti pris, nous en avons eu, mais nous n'en avons plus. La vigilance et la fermeté de nos évêques auxquels, suivant un mot très avisé de *La Presse*, notre état politique et notre mentalité canadienne « n'imposent aucune défaillance, » ont bientôt fait de leur couper les vivres en leur retirant les lecteurs. Et, disons-le à son honneur, notre peuple qu'on peut parfois affoler un instant dans des moments de tourmente politique ou tromper pour un temps en dissimulant soigneusement des intentions anti-religieuses et perverses, notre peuple pris dans sa masse est trop honnête, trop religieux et trop sensé pour nourrir longtemps cette vermine intellectuelle qui n'a n'autre instinct que de s'attaquer à sa foi et de corrompre ses mœurs ; il suffit qu'on la lui montre pour qu'il la secoue vigoureusement et l'écrase de son mépris.

Ceux des nôtres qui ont des instincts anti-religieux—et il y en a dans tous les rangs de la société—le savent et en tiennent compte. S'ils n'ont pas la crainte de Dieu, ils ont celle du mépris public ; ils dissimulent adroitement leurs intentions. Quand ils veulent faire une guerre ouverte à la foi et aux mœurs, ils trouvent quelque aventurier d'outremer, incapable de rien oublier et de rien apprendre, et lui mettent une plume à la main. Un mauvais journal est lancé, et ils y portent en secret sous le voile de

l'anonyme toutes les ordures intellectuelles que personne ne supporterait et dont ils auraient honte eux-mêmes pour leurs propres journaux. Autour de la feuille malpropre accourent les naïfs qu'attire l'inconnu, les esprits gâtés en appétit de scandales, et tout le peuple des ratés de la vie intellectuelle et de la vie publique qui n'ont plus en ce monde d'autre espérance ni d'autre joie que d'éclabousser eux-mêmes ou de voir souiller d'une prose infecte tout ce qui commande l'estime et le respect. On répand la feuille impie, on la fait lire, on lui fait pour quelques jours — parfois pour quelques semaines, — un succès factice qui dure ce que durent les subsides maçonniques ou sectaires toujours acquis aux œuvres de dépravation intellectuelle. Mais le public, lui, ne s'intéresse point à ces déclamations, d'ordinaire sottement rédigées pour d'autres temps et pour d'autres pays, et partant ne les subventionne point. Souvent le journal impie avorte misérablement dans l'indifférence et le mépris publics — ou d'un coup de scalpel le chirurgien le fait tomber comme un abcès mûr avant qu'il ait infecté le corps social.

Ne parlons plus de ces journaux positivement mauvais par calcul et par haine. Ils n'ont point de chance de s'acclimater de sitôt : l'opinion publique les bannit. Il suffit aux gardiens nés de la foi et des mœurs d'avoir conscience de leur force morale comme de leur droit pour sauver le pays de cette peste. Ici plus que partout c'est la timidité du pouvoir qui ferait l'audace des malfaiteurs, et la complicité des honnêtes gens qui ferait la fortune des scélérats.

Une réflexion à ce propos. Il n'y a pas que des plumes étrangères qui s'essaient à acclimater dans notre pays la mauvaise presse. Je comprends qu'elle s'alimente volontiers de toute la prose fielleuse et malpropre que ne reçoivent pas volontiers les journaux qui ont un nom et une réputation. Ce que je comprends moins, c'est que la même plume écrive parfois dans des journaux respectables et dans des feuilles sans aveu, et qu'elle se trempe indifféremment tantôt dans l'égout et tantôt dans le bénitier. Ce

qui se conçoit moins encore, c'est que des directeurs ou des propriétaires de journaux respectables et bien intentionnés d'ailleurs ne se fassent aucun scrupule d'accueillir avec honneur et de subventionner de tels services. Hélas ! que d'honnêtes gens ont une conscience d'homme public qui ne sait plus rougir !

Et voilà pourquoi on installe à la rédaction d'un grand journal des hommes qu'on se ferait scrupule de recevoir dans sa maison.

***

Les journaux à tirage modeste bien écrits et bien pensés se font rares. Serait-il vrai que le temps en est passé ? D'aucuns le disent ou le prédisent. — C'est qu'aujourd'hui tout le monde veut lire, et qu'un journal sérieux trouve assez difficilement des articles que tout le monde sait lire et comprendre.

La raison donnée est-elle sérieuse ? — Elle le paraît. Un journal parfaitement pensé et généralement bien écrit est un journal distingué qui ne parlera jamais qu'à une élite. Or l'élite dans les sociétés même les meilleures et les plus cultivées est rarement le grand nombre, dans les sociétés démocratiques moins encore que dans les autres.

Au bon journal comme aux autres, pour vivre il faut des abonnés... qui n'oublient pas de payer. Au journaliste sérieux il faut en nombre suffisant des lecteurs qui veuillent lire et qui sachent lire, gens qui se font d'autant plus rares que l'on apprend davantage à lire et qu'on lit davantage. Dans le monde des esprits comme dans l'autre la diffusion de la lumière est souvent en raison inverse de son intensité, et c'est peut-être pourquoi plus on lit, moins on lit sérieusement.

Or pour qu'un bon journal vive, il lui faut des lecteurs sérieux, et en nombre. On dit couramment que c'est l'auditoire qui fait l'orateur. Il est aussi vrai que les abonnés font le journal et que les lecteurs avisés et sérieux font le bon journaliste.

Il faut au journaliste qui veut être éminent, à part des dons naturels plus qu'ordinaires, une culture intense et universelle, des

lecteurs qui soient des juges et des amis. Il a sur eux l'avantage d'être plus promptement et plus universellement renseigné ; ils ont sur lui l'avantage de pouvoir se recueillir et de juger dans le calme d'une solitude relative ce qu'il sème souvent dans l'entraînement de l'émotion. C'est toujours lui qui cause, et il doit savoir causer de tout mieux que personne ; mais tous opinent et prennent les dires du causeur pour ce qu'ils valent, en lui laissant le bénéfice de sa sincérité, de son zèle et de ses bonnes intentions. S'il doit peser hommes et choses dans une balance honnête, et ne mettre dans chacun des plateaux que de ce qu'il sait devoir y être placé, eux se réservent d'examiner à loisir ce qu'il y met, de réparer ses erreurs involontaires et ses omissions inconscientes, d'ajouter ou de retrancher ce que la justice demande, sans mettre en cause sa bonne foi et sa sincérite. Si le journaliste rencontre en nombre suffisant des lecteurs à la fois bienveillants et de ferme jugement, qui lisent sans parti pris d'admiration ni d'hostilité tous ses articles et les approuvent non parce qu'il les signe, mais parce qu'ils sont bien pensés et bien écrits, il aura la chance de faire un bon journal. Mais cette clientèle sérieuse et intelligente est bien difficile à trouver même dans les grands pays ; combien plus dans une population d'un million d'habitants !

Voyez quels lecteurs peuvent se promettre les journaux les mieux rédigés. — Les uns l'encouragent et le supportent à une condition, c'est qu'il soit leur, et tellement leur qu'il ne se permette jamais de soutenir avec décence et modération les opinions les moins condamnables qui ne sont pas les leurs. Il faut que, avant de parler de qui que ce soit ou de quoi que ce soit, le journaliste tâte le pouls de l'opinion : il y va d'un certain nombre d'abonnements, c'est-à-dire souvent de la vie du journal. C'est pourquoi souvent le bon journal ne dit point ce qu'il devrait dire, ou ne le dit point comme il le devrait dire, ou ne le dit pas quand il devrait le dire. Il devient insuffisant, insipide, insignifiant, pour ne pas déplaire à nombre de lecteurs sans portée et sans largeur d'esprit ; il devient ennuyeux d'un ennui officiel, maladie mortelle pour un journal, aussi inguérissable que la consomption.

Le journaliste bien intentionné trouve parmi ses lecteurs d'autres ennemis peut-être encore plus redoutables : ce sont les fanatiques qui abdiquent totalement leur jugement en sa faveur. Ils s'abonnent, et c'est le journal qui désormais pense, réfléchit et raisonne pour eux. Avant et après toute considération, quoi qu'il dise et quoi qu'il pense, c'est le journal qui a raison : ils ne voient, n'entendent, ne jugent que par lui, et s'il ne dit rien, eux ne savent plus s'ils peuvent penser. Comment un journaliste, si bien doué qu'il soit, ne se prendrait-il pas d'incurable entêtement et prétention, lorsqu'on lui rend un culte de soumission et de respect qu'on refuse souvent, et qu'il refuse peut-être parfois lui-même, à ceux qui ont bien autrement que lui mission de parler au nom de Dieu et de former et de diriger l'opinion en pays catholique?

Enfin il faut compter avec la politique.

On se plaint non sans raison des ravages de l'alcoolisme. Qui dénoncera ceux de la politique, le mal endémique qui ravage tous les cerveaux et toutes les consciences dans les pays parlementaires? — C'est l'un des grands obstacles au bon journal. — S'il arbore une couleur, il se ferme la moitié des portes qu'il aurait pu et dû s'ouvrir; s'il n'en arbore aucune, on le soupçonnera plus volontiers de versatilité et de dissimulation que d'impartialité, et pas toujours sans apparence de raison; car la neutralité politique d'un journal est chose aussi rare et aussi difficile que la neutralité religieuse d'une école : dans l'un et l'autre cas la neutralité est presque toujours hostilité pour ce qu'il y a de meilleur ou de moins mauvais.

Quoi qu'il en soit, le bon journal qui ne peut pas se désintéresser tout-à fait de la politique, et qui d'autre part ne veut pas se donner à un parti, parce qu'il doit à ses lecteurs des informations consciencieuses et des jugements désintéressés, sera facilement suspect à tous les partis qui travailleront à l'amoindrir et à le ruiner. — On peut même se demander si, en pratique, un journal qui avoue franchement des sympathies politiques, mais fait toujours passer la vérité et la justice avant les intérêts du parti,

n'exercera pas une influence plus profonde sur l'esprit public qu'un journal incolore qui n'aura les sympathies profondes de personne, ou que d'un petit nombre seulement.

Ai-je bien dit ce que je voulais dire ? Reprenons. Sans doute un journal qui veut rester maître de ses jugements et digne de diriger l'opinion publique peut difficilement se faire l'organe d'un parti politique en pays parlementaire. Il est entendu, en effet, que l'organe d'un parti épouse toutes ses idées et tous ses intérêts ; cela peut n'être ni juste, ni honnête, ni sensé, mais la politique, paraît-il, le veut ainsi, la politique telle qu'on la comprend et qu'on la fait aujourd'hui à peu près dans tous les pays du monde. Mais autre chose est de se faire l'organe d'un parti, et autre chose est d'avoir des sympathies politiques. Dans un parti politique le vulgaire suit aveuglément le chef, qui lui-même suit souvent plus qu'il n'entraîne le grand nombre ou ne l'influence : mais tous les esprits ne se résignent pas à cette aveugle passivité, et le journal sympathique mais indépendant saurait, en éclairant les esprits et les groupant au moment opportun, former la conscience d'un parti qui est assez honnête pour en avoir une. Ne serait-ce pas là rendre un vrai service à un parti politique et le fortifier en l'assainissant ? Ne serait-ce pas un service plus grand encore au pays qu'une opinion publique mieux éclairée, plus forte et moins préjugée par les passions politiques livrerait moins totalement aux caprices d'un parti souvent asservi lui-même aux vulgaires intérêts de quelques particuliers ?

Si vous voulez mieux faire, trouvez-vous des abonnés et des lecteurs sérieux dans tous les partis et au-dessus des partis, et faites un journal qui ne vivra ni des comptes-rendus des procès en cour criminelle, ni de réclames immorales, ni de l'exploitation des passions politiques. Le jour où vous aurez créé ce grand journal, vraiment digne de la confiance de tous, vous serez l'une des grandes forces morales de votre pays.

RAPHAEL GERVAIS.

LE RÔLE DES LAÏQUES DANS LA SOCIÉTÉ RELIGIEUSE

L'Eglise catholique présente aux regards le spectacle d'une société partagée entre deux classes bien distinctes, la classe des clercs et la classe des laïques, la classe de ceux qui gouvernent et la classe de ceux qui sont gouvernés.

Ces derniers, considérés au point de vue religieux, sont parfaitement égaux entre eux. « Il n'y a parmi vous, dit saint Paul (Gal. III, 28), ni juif ni gentil, ni esclave ni homme libre... car vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ. » Aux pieds de la chaire, en présence de l'autel, en face du tribunal où Dieu par son ministre juge et pardonne, les distinctions s'effacent, les rangs se confondent ; le riche coudoie le pauvre ; l'homme d'Etat se nourrit de la même doctrine, de la même manne spirituelle que l'homme du peuple. Tous jouissent des mêmes droits et sont assujettis aux mêmes devoirs.

Ces droits et ces devoirs nous sont connus.

D'une part, puisque l'Eglise avec sa hiérarchie d'ordre et de juridiction a été établie pour le peuple, le peuple peut raisonnablement exiger qu'il soit bien gouverné, qu'on lui communique en temps et lieu tous les secours spirituels, enseignements, conseils, prières, sacrements, dont il a besoin pour atteindre sa fin.

D'autre part, c'est son devoir, et un devoir grave, d'observer les préceptes de l'Evangile et de l'Eglise, de respecter ses pasteurs légitimes, de leur obéir sans prétendre lui-même à aucun pouvoir hiérarchique, de puiser dans les trésors de lumière et de grâce mis à sa disposition cette vie surnaturelle dont l'Eglise est la dispensatrice.

Toutefois, quoique régulièrement les laïques ne puissent accomplir aucun acte de juridiction ecclésiastique ni aucune fonction cléricale, rien n'empêche que, dans une certaine mesure, ils participent au pouvoir et à l'action de l'Eglise. Ne voit-on pas dans tout corps vivant les membres et les organes subalternes, sous l'impulsion d'organes supérieurs, jouer un rôle effectif et

salutaire? De même, les simples fidèles par leurs prières, leur zèle, leur savoir, leur dévouement, peuvent exercer autour d'eux une sorte de sacerdoce; ils peuvent, le père de famille dans l'œuvre de l'éducation de ses enfants, le maître dans les leçons qu'il dispense à ses disciples, l'écrivain dans ses livres d'apologétique chrétienne, l'orateur dans les cercles ouvriers ou du haut des tribunes politiques, ils peuvent, dis-je, autant que le permet leur état, prendre une part honorable et prêter un utile concours au magistère sacré et à l'action moralisatrice de l'Eglise.

Ceci est particulièrement vrai aux époques de désorganisation religieuse et sociale, alors que l'Eglise, abandonnée des pouvoirs publics, cherche dans la science et le courage de ses enfants l'appui que les sociétés ingrates et aveugles lui refusent.

Si les catholiques, écrit à ce propos Duballet [1], en toute hypothèse et dans toutes les circonstances, même sous des gouvernements alliés et amis, doivent s'employer, chacun selon sa position et le degré d'influence qu'il exerce, au bien-être et au soutien du christianisme, ce devoir révêt un caractère plus urgent, plus impérieux, plus indispensable, quand l'accord entre les deux puissances est rompu. De devoir privé il devient devoir public, de devoir individuel il devient social. Quand l'orage gronde, quand la tempête soulève violemment les flots, quand le navire est sur le point de sombrer, ce ne sont pas seulement les marins qui s'efforcent de conjurer le péril, mais tous les passagers, les plus étrangers même à cette besogne, qui s'emploient à aider, à plier les voiles, à jeter les ancres et à sauver l'équipage. Ainsi, quand le vaisseau de l'Eglise est assailli de toutes parts, le divin Pilote veut que chacun apporte le concours de son bras et de son dévouement.

Le siècle qui vient de finir nous a laissé en ce genre d'innombrables modèles. Et rien ne saurait être à la fois plus agréable et plus instructif que d'en rappeler sommairement les gloires et d'en recueillir précieusement les leçons.

La coopération des laïques à l'œuvre de l'Eglise peut revêtir une triple forme, elle peut exercer un triple apostolat: l'apostolat de la science et des lettres, l'apostolat de la charité et de la vertu, l'apostolat de la parole et de l'action publique. Or le dix-neuvième siècle,—cet âge remarquable où le bien et le mal

1 — *Principes de Droit public eccl.*, t. II, pp. 419-420.

se sont livré une lutte si meurtrière,—peut offrir à notre admiration d'illustres noms laïques associés à chacun de ces apostolats.

Dans l'ordre apologétique et littéraire, saluons au lendemain de la révolution deux écrivains de marque, deux artistes de la plume et de la pensée qui, mettant au service de la foi leur temps et leurs talents et plaçant, pour ainsi dire, le nom chrétien sous l'égide de leur renommée, surent reconquérir pour la cause catholique, pour la vérité, la religion et l'Eglise, une partie du prestige qu'elle avait si lamentablement perdu : je veux parler de Joseph de Maistre et de Chateaubriand.

Le premier, en entreprenant d'écrire son admirable livre *Du Pape*, croit devoir s'en excuser en ces termes (Disc. prélim.) :

Il pourra paraître surprenant qu'un homme du monde s'attribue le droit de traiter des questions qui, jusqu'à nos jours, ont semblé exclusivement dévolues au zèle et à la science de l'ordre sacerdotal. J'espère néanmoins qu'après avoir pesé les raisons qui m'ont déterminé à me jeter dans cette lice honorable, tout lecteur de bonne volonté les approuvera dans sa conscience et m'absoudra de toute tache d'usurpation. En premier lieu, puisque notre ordre s'est rendu, pendant le dernier siècle, éminemment coupable envers la religion, je ne vois pas pourquoi le même ordre ne fournirait pas aux écrivains ecclésiastiques quelques alliés fidèles qui se rangeraient autour de l'autel pour écarter au moins les téméraires sans gêner les lévites...Une autre considération encore n'a pas eu peu de poids pour m'encourager. Le prêtre qui défend la religion fait son devoir, sans doute, et mérite toute notre estime ; mais auprès d'une foule d'hommes légers ou préoccupés, il a l'air de défendre sa propre cause ; et quoique sa bonne foi soit égale à la nôtre, tout observateur a pu s'apercevoir mille fois que le mécréant se défie moins de l'homme du monde et s'en laisse assez souvent approcher sans la moindre répugnance, etc.

De Maistre n'a pas fait œuvre vaine : ses pages si fortement empreintes de sens chrétien et de haute philosophie, et marquées partout d'une si saisissante originalité, ont subi l'épreuve du temps, et aujourd'hui encore elles sont de celles que même les théologiens les plus éminents lisent et relisent avec profit.

Chateaubriand, est-il besoin de le dire, n'a ni la valeur doctrinale ni les profondes intuitions de l'auteur du *Pape* et des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Lui aussi, cependant, dans son immortel *Génie du Christianisme*, a fait œuvre d'apôtre. Je reconnais volon-

tiers toute la justesse de cette appréciation d'un critique moderne : « Sur le recueil des œuvres qu'il consacra à la défense de la vérité et de l'Eglise, on pourrait écrire : *Vues du dehors.* » Mais lorsque la religion est méconnue par les uns, méprisée et bafouée par les autres, n'est-ce pas déjà un rare mérite que d'en chanter les gloires par un hymne de foi et d'amour, d'en révéler aux générations indifférentes l'aspect extérieur et d'en faire admirer la vraie beauté ?

Aux deux noms que je viens de signaler, il conviendrait d'ajouter celui d'un philosophe chrétien bien connu, l'auteur si hautement apprécié des *Etudes philosophiques sur le christianisme* et de *La Vierge Marie et le plan divin.* Ce sont là, en effet, des œuvres très fortement pensées et dont les doctrines, prises dans leur ensemble, feraient honneur à un théologien de profession. Nombreuses furent les âmes que la grave et pénétrante parole d'Auguste Nicolas a su convaincre et conduire, croyantes et repentantes, jusqu'aux pieds de Jésus-Christ. C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un apologiste.

Pendant que Nicolas élaborait l'ouvrage qui allait illustrer son nom et immortaliser sa mémoire, un autre chrétien distingué consacrait les nobles ardeurs de son âme à la fondation et à la propagation d'une œuvre plus précieuse encore pour les intérêts catholiques. Les conférences de saint Vincent de Paul, aujourd'hui si répandues, et dans lesquelles l'élite de notre jeunesse peut faire le sublime apprentissage de la charité et du dévouement, remontent à l'époque glorieuse où Frédéric Ozanam, sous la direction de M. Bailly, s'unissait à quelques jeunes gens de son âge et jetait les bases d'nne association qui restera à jamais son plus beau titre de gloire. Sans doute les lettres chrétiennes doivent à la plume d'Ozanam d'importants travaux. Mais l'éminent écrivain a fait mieux que des livres ; il a fait des heureux dans la personne des pauvres secourus par son zèle et par celui des héritiers de sa générosité et de sa foi.

Que d'apôtres du bien ont marché sur les traces de ce véritable

philanthrope et coopéré aux œuvres les plus salutaires de piété, de miséricorde, de bienfaisance sociale ! Et, pour ne pas sortir de cette terre française dont la fécondité religieuse a su enfanter tous les héroïsmes, qu'on se rappelle les merveilles opérées par celui qu'on a si bien nommé « le saint homme de Tours ». Zélateur pendant vingt-cinq ans de la sainte Face de Notre-Seigneur, bienfaiteur insigne des Petites Sœurs des Pauvres, fondateur à Tours de l'Œuvre de l'adoration nocturne du Très Saint Sacrement, M. Léon Dupont, — puisqu'il s'agit de lui,— a joué dans l'Eglise un rôle qui lui assure l'éternelle reconnaissance de toutes les âmes pieuses. C'est lui qui, en 1870, eut l'honneur de remettre aux mains de M. de Charette, commandant des volontaires de l'Ouest, le drapeau du Sacré-Cœur brodé par les religieuses de Paray-le-Monial et destiné à couvrir de ses plis les martyrs de Loigny. L'homme, qui avait voué sa vie entière aux intérêts les plus sacrés, était bien digne d'un tel drapeau et d'une telle cause.

J'arrive à une troisième forme d'apostolat, l'apostolat de l'action publique et sociale, de la tribune et de la presse, de la parole et du journal, apostolat éminemment fécond et qui peut exercer une influence prépondérante sur les destinées religieuses d'un pays. Deux hommes, quoique à des titres divers et avec des vicissitudes inégales de luttes et de gloire, ont personnifié en Europe, pendant une période mouvementée du XIXe siècle, l'action du catholicisme. L'un, de sang noble et de haute lignée, était, par sa naissance même, fait pour siéger à côté des pairs de France ; l'autre, issu des couches populaires, devait garder jusque dans la royauté éclatante de son génie l'allure presque plébéienne de sa condition native. L'un avait reçu d'en haut le don persuasif de la parole ; l'autre était né écrivain et polémiste. L'un fit entendre à la tribune des accents d'une force, d'une élévation, d'une conviction qui remuèrent l'Europe entière ; l'autre sut faire d'un simple journal une puissance redoutée à l'égal des plus fortes armées. Tous deux aimèrent passionnément l'Eglise, tous deux combattirent vaillamment pour elle. C'est le premier qui, dans un

élan de sublime éloquence, jeta un jour à ses adversaires cette grande et fière parole tant de fois répétée depuis et tant de fois applaudie : « Nous sommes les successeurs des martyrs ; nous ne tremblons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat. Nous sommes les fils des Croisés ; nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire. » C'est le second qui, après une vigoureuse croisade en faveur du Saint-Siège, menacé de la suppression de son journal, s'écriait allègrement : « Succomber en pleine vie, en pleine force, en plein dévouement, avec une encyclique pour linceul, me semble le plus glorieux couronnement de tous nos efforts. » L'un fut pendant quinze ans le chef reconnu et admiré des forces catholiques et, par une série de luttes courageuses, les mena à la conquête de la liberté de l'enseignement, — cette même liberté que d'iniques oppresseurs s'apprêtent aujourd'hui à enchaîner. L'autre pendant plus de trente ans, avec une foi ardente, un cœur généreux, une logique implacable, une verve intarissable, se fit le défenseur de tous les droits, le dénonciateur de toutes les hontes et de toutes les tyrannies. Le premier, il faut l'avouer, malgré tant de mérites et au milieu de tant de gloire, eut le malheur de se laisser séduire par des théories captieuses et de prétendre asseoir sur les bases chancelantes du libéralisme le droit public de l'Eglise ; le second, plus ferme dans ses principes, plus éclairé dans ses convictions, eut le bonheur d'éviter jusqu'à la fin, sinon toutes les intempérances d'une plume mordante et tous les excès d'un esprit impétueux et absolu, du moins tous les systèmes de fausse tolérance, tous les sentiers tortueux qui éloignent de la vérité intégrale. L'un et l'autre, du reste, nous ont donné l'exemple de ce que peut, dans notre société moderne, le dévouement laïque pour le bien de la religion, le triomphe du droit, la défense de l'Eglise et de la vraie liberté ; et les noms de Montalembert et de Louis Veuillot brilleront à jamais du plus vif éclat dans l'histoire de l'éloquence chrétienne, du journalisme et de la littérature catholique.

Cependant, le zèle des laïques en faveur de l'Eglise, pour être

vraiment utile à la cause qu'ils veulent servir, doit se renfermer dans de justes limites de soumission, de docilité et de deférence vis-à-vis de l'autorité religieuse. C'est une condition indispensable.

En ce qui concerne les questions de doctrine, voici ce qu'écrivait Léon XIII au Nonce de Paris (4 nov. 1884) :

C'est au Saint-Siège avant tout, et aussi, sous sa dépendance, aux autres pasteurs établis par l'Esprit Saint pour gouverner l'Eglise de Dieu qu'appartient de droit le ministère doctrinal. La part des simples fidèles se réduit ici à un seul devoir : accepter les enseignements qui leur sont donnés, y conformer leur conduite, et seconder les intentions de l'Eglise.

Même dans les choses où les laïques peuvent avoir une certaine initiative, la direction de l'autorité ecclésiastique est nécessaire. Cavagnis dit à ce sujet [1] :

La tête est dans l'Eglise enseignante ; l'Eglise enseignée est le bras pour l'action. C'est pourquoi les laïques et le clergé inférieur ne doivent jamais avoir la prétention de diriger les pasteurs ou de donner des conseils non sollicités par le Souverain Pontife et les évêques, et encore moins vouloir s'imposer à eux et les faire aller ou en avant ou en arrière. Les laïques peuvent exprimer quels seraient leurs désirs, ce qui serait accepté par eux, ce qu'il serait nécessaire de faire dans l'intérêt de la religion et de la morale au point de vue laïque, mais toujours d'une manière subordonnée à l'utilité et à l'esprit de l'Eglise, dont elle-même est juge.

Un jour un prélat romain, en présence de plusieurs évêques français, félicitait le rédacteur de L'*Univers* des services qu'il rendait au parti catholique et à l'Eglise tout entière. « Monseigneur, reprit l'illustre polémiste, je ne suis qu'un troupier ; » et désignant de la main les évêques présents : « voici, ajouta-t-il, nos généraux. »

Ces paroles, si conformes à la constitution de l'Eglise, doivent être le mot d'ordre de tous ceux que la Providence appelle à combattre, par la pensée, par la plume, ou par l'action, les nobles combats de la foi et de la vérité, de la religion et de la justice.

---

1 — *Not. de Dr. publ. nat. et eccl.*, pp. 329-30.

L.-A. PAQUET, p^tre^.

CHRONIQUE RELIGIEUSE ET POLITIQUE D'ALLEMAGNE

La rentrée des Chambres. — Le budget. — Le congrès des socialistes. — Le synode de l'Église évangélique et le protestantisme libéral.

Après huit mois de vacances marqués par la double fièvre des élections et des congrès, la vie parlementaire a repris en Allemagne. L'ouverture du nouveau Reichstag, qu'on avait retardée jusqu'aux premiers jours de décembre pour la rendre plus solennelle, fut au contraire morne et vide : la maladie de l'empereur, dont la nouvelle avait éclaté comme un coup de foudre, paralysait toute éloquence officielle et étendait comme un voile sombre d'inquiétude sur toute l'assemblée : chacun, malgré lui, songeait à l'infortuné Frédéric III et à son long martyre ; mais chacun songeait aussi à la patrie, et aux lendemains incertains dont la maladie du souverain venait si subitement la menacer. Ces craintes heureusement furent vaines, et quand, quelques jours plus tard, le président du Reichstag, comte de Ballestrem, annonça qu'il avait pu constater de ses yeux et de ses oreilles la guérison de l'empereur, toute l'assemblée éclata en bravos répétés, qui eurent le mérite d'être sincères. Depuis, la santé de Guillaume II s'est encore affermie : mais c'est un avertissement grave qui ne peut échapper à la prévoyance des hommes chargés des intérêts du pays.

Dès les premières séances de décembre qui ne furent guère que des séances d'apparat, mais surtout depuis la rentrée de janvier, le parlement se trouve en face de l'épineuse question du budget. En effet, outre les budgets des Etats particuliers, discutés par les chambres respectives, l'Empire a lui aussi son budget, soumis au Reichstag. Or, tandis que, depuis quelques mois, la situation industrielle et commerciale du pays, qui vient de traverser, durant

les trois dernières années, une crise redoutable, dont les ruines amoncelées sont encore visibles, est entrée dans une phase plus prospère et pleine de promesses pour l'avenir, la situation financière de l'empire atteint une période aigüe et semée de difficultés. Non seulement les dépenses surpassent les recettes et ne peuvent être couvertes que par des emprunts, mais ces emprunts eux-mêmes vont croissant dans une proportion inquiétante : ainsi le déficit de l'année 1903 a été de 290 millions de marks (soit 72 millions et demi de piastres) et la seule dette impériale a atteint la somme de 3 milliards 103 millions de marks. Nous touchons là à la plaie la plus profonde des pays de l'Europe : on nous vante quelquefois, a l'instar d'un prodige inconnu des siècles précédents, la période de paix qui s'est écoulée depuis 1870 et qui n'a été troublée par aucune guerre entre les grandes puissances européennes ; d'aucuns en ont même voulu faire remonter le mérite aux progrès du socialisme. Mais on ne remarque pas assez combien cette paix nous coûte : tel pays aurait moins souffert d'une guerre ruineuse que de cette paix armée. L'Allemagne surtout sent le poids de ces charges militaires toujours plus lourdes : l'armée, la marine, les colonies, gouffres béants, jamais comblés, absorbent le plus clair des revenus de l'impôt ; et le peuple succombe écrasé sous le bienfait de la paix.

La nouveau budget, pour 1904, tout comme les précédents, augmente encore les dépenses militaires ; tout comme les précédents aussi, il se solde pas un déficit qui, pour être en partie dissimulé, n'en est pas moins réel. L'ancien secrétaire d'Etat pour les finances, Freiherr von Thielmann, effrayé devant ce déficit croissant, a donné sa démission ; son successeur, Freiherr von Stengel, est un admirable prestidigitateur de chiffres ; mais cela ne suffit pas pour combler les caisses vides. Dans le cadre de la discussion du budget vont donc s'agiter toutes les questions vitales de l'empire : armée, marine, colonies, canaux, traités de commerce, en un mot toute la politique intérieure et extérieure. Dieu veuille que cette dernière ne soit pas troublée par l'orage

qui, après s'être lentement accumulé, vient d'éclater soudain dans la mer de Chine !

Pour suivre, et peut-être devancer le développement des discussions, il importe de se rendre un compte exact de la composition du Reichstag, tel qu'il vient de sortir des élections générales du mois de juin dernier : aussi bien aurons-nous par là comme un raccourci de l'état des esprits dans l'Allemagne, car, à l'encontre des pays latins, le parlement est ici une image assez fidèle de la nation.

D'abord le centre catholique attire tous les regards autant par son importance numérique que par la cohésion de ses membres : comme dans le précédent parlement, il gardera dans celui-ci, avec la présidence, l'action prépondérante. Cependant avait-on assez prédit sa défaite ? les partis les plus opposés s'étaient-ils assez coalisés pour le renverser ? Rien n'y a fait, et malgré la défection des Polonais qui a fait perdre quatre sièges, ils sont revenus 103 élus, avec près de deux cent mille suffrages de plus qu'aux élections précédentes. Même aux moments les plus critiques de cette admirable lutte qui dure depuis plus de trente ans, les électeurs catholiques n'ont jamais donné un plus bel exemple d'activité et de discipline. Avec le centre votent presque constamment quelques indépendants et le groupe des 11 Alsaciens-Lorrains, unis avec lui sur le terrain des principes, mais séparés de lui par ce fil invisible mais infranchissable de la patrie perdue. C'est l'aile droite du parlement.

Tout à l'autre extrême se placent les socialistes qui, partis 54, rentrent 81, soutenus par trois millions de suffrages, c'est-à-dire plus du tiers des votes exprimés, et près du double des voix recueillies par le centre. Comme les brusques secousses du sol, à proximité d'un volcan, affolent les populations, en leur rappelant qu'un feu souterrain mine la terre qu'elles foulent, ainsi la première nouvelle de ce succès plongea l'Allemagne dans la stupeur, tant il dépassait les craintes des uns et les espérances des autres. L'émotion se calme peu à peu : quelques-uns ont ri de leur

frayeur, la majorité se laisse aller au sommeil de l'indifférence, ou à l'étourdissement des affaires ; mais les socialistes veillent, car ils espèrent bien préparer un réveil plus désagréable encore à tous ceux qui pour vivre tranquilles ferment les yeux. En attendant, ils formeront au Parlement l'opposition irréductible.

Entre ces deux extrêmes comptant tous ensemble moins de voix qu'eux, viennent se placer six ou sept autres partis, composés à peu près exclusivement de protestants, et séparés sur des questions d'intérêt, de politique et de religion ; partis affaiblis, moins par leur diminution numérique que par l'indifférence des électeurs pour leurs programmes : c'est l'irrémédiable décadence qui commence par paralyser les courages.

A peine la grande bataille des élections fut-elle livrée, les combattants cherchèrent à se reconnaître et à s'organiser : de là naquirent ces congrès qui donnent si bien la physionomie de chaque parti.

Le premier en date, comme aussi le plus fécond en résultats, fut celui des catholiques : n'était-ce pas une visible attention de la divine Providence de leur ménager une si signalée victoire à la veille des noces d'or de leurs réunions générales ? Je ne viens pas ici rendre compte du congrès de Cologne : les journaux catholiques ont raconté à l'envi les superbes manifestations qui en ont marqué toutes les étapes, mais je voudrais tirer l'enseignement qu'il dégage. Presque tous les élus étaient présents, et les électeurs y étaient accourus en troupes serrées : c'était une véritable communion entre les mandataires et leurs mandants. Pas une question de personnes, pas la moindre discussion sur les préséances, pas de récriminations de la part des vaincus, mais seule, avec l'affirmation de leur force, la préoccupation du bien commun s'est fait jour ; dans les commissions spéciales se sont élaborés des projets de loi sur les questions ouvrières et sociales ; dans les réunions publiques ont été promues et encouragées toutes les œuvres qui exercent une action moralisatrice et religieuse, dans

les usines, les ateliers, les campagnes, les écoles, les monastères, etc., vaste filet qui s'étend à la fois à toutes les énergies et à toutes les exigences de la vie catholique pour concentrer les unes et satisfaire les autres. Aussi tous ceux qui y prirent part en gardent-ils, même après que l'enthousiasme a fait place à une appréciation plus froide, une impression de force, présage de victoire.

Peu après, les socialistes eux aussi eurent leur congrès, et il est presque aussi fameux que celui des catholiques. Dresde fut choisie; Dresde, la capitale de la Saxe qu'on a surnommée *le royaume rouge* puisqu'il n'a envoyé au Reichstag que des socialistes. Là aussi à peu près tous les élus étaient rassemblés, sous les yeux d'un grand nombre d'électeurs socialistes, avides de voir leurs chefs à l'œuvre. Ce fut un scandale. Du commencement à la fin, sous prétexte de tactique parlementaire, il fut surtout question d'intérêts et d'appétits. Tandis que le vieux chef Bebel tient avec acharnement pour l'opposition intransigeante, qui lui a donné une autorité dictatoriale dans le camp socialiste, d'autres plus jeunes et animés d'ambitions différentes, Bernstein, Vollmar, Heine, pensent que le parti est aujourd'hui assez puissant pour revendiquer une part dans le gouvernement effectif, et pour commencer ils veulent conquérir une vice-présidence à la chambre. Au fond ce sont des *arrivistes*, et pressés encore : le socialisme pour eux n'est qu'un marchepied pour se hisser plus vite et plus haut au pouvoir. Sur ce thème, quelles accusations ont été produites de part et d'autre, quelles injures lancées, quelles menaces échangées, quels tumultes soulevés, c'est indescriptible ! Et le congrès s'est clos sur une victoire platonique de Bebel, sans qu'une seule mesure pratique en faveur des ouvriers ait été sérieusement étudiée et résolue. Ce congrès aussi fut une lumière : il a montré la prodigieuse force de destruction dont dispose le socialisme, puisqu'il a pu résister victorieusement à de telles dissensions intestines, mais aussi la prodigieuse faiblesse, disons impuissance, dont il est frappé, dès qu'il s'agit d'action

positive et féconde. Le chancelier de l'Empire, comte de Bülow, le fit remarquer avec autant de justesse que d'esprit dans le beau discours qu'il prononça le 10 décembre au Parlement en réponse à Bebel. Mais les applaudissements du Parlement sont peu de chose devant les sourds grondements du peuple mécontent, devenu la proie du socialisme, comme des barrières de bois sont un faible obstacle pour un lion qui gronde sous l'aiguillon de la faim. Là est le vrai danger.

Moins d'un mois après le congrès de Dresde, en octobre, s'ouvrait à Berlin le synode général de l'église officielle évangélique de Prusse. Ce n'était pas une réunion politique, mais une assemblée religieuse qui ne contenait pas deux cents membres. Aussi les journaux en parlèrent peu et le public l'ignora complètement. Cependant les délibérations de cette assemblée méritent, plus peut-être que les manifestations les plus éclatantes, d'arrêter le penseur et le chrétien, car elles lui révèlent l'état actuel du protestantisme en Allemagne, en même temps que les sources profondes d'où jaillit le flot menaçant du socialisme : cette recherche des causes intéressera sans doute plus les lecteurs de la *Nouvelle-France* qu'une simple énumération des faits.

Le synode fut plutôt triste : à l'extérieur le danger toujours plus imminent du socialisme ; à l'intérieur les progrès inquiétants de la nouvelle école libérale n'étaient pas faits pour ouvrir des horizons joyeux aux membres de l'assemblée. Quoique ne perdant pas un instant de vue l'ennemi du dehors qui les oppresse comme un remords, ils réservèrent cependant toute l'âpreté de leurs discussions et toute la sévérité de leurs foudres à l'adversaire du dedans, au *libéralisme théologique.* Après de longs efforts, ils aboutirent enfin à la résolution suivante, qui, venant de protestants, surprendra étrangement les lecteurs catholiques, et qui fut votée, non *à l'unanimité*, mais par 127 voix contre 57.

Le synode général professe *unanimement* la foi en Jésus-Christ, fils unique de Dieu, crucifié et ressuscité pour nous, unique Médiateur de notre salut.

Il *exprime l'espoir* qu'on ne nommera professeurs de théologie que des hommes qui acceptent cette foi et cette confession de foi.

Il est en effet convaincu que les difficultés que la théologie moderne rencontre dans le maintien et la défense du christianisme biblique ne peuvent être écartées que si la liberté de la science marche de pair *avec l'obligation d'accepter les faits évangéliques.*

Il déclare que l'Eglise ne peut consentir à ce que dans les Facultés de théologie le naturalisme religieux jouisse des mêmes droits et privilèges que le christianisme.

Le lecteur se demandera sans doute quelles impérieuses raisons ont poussé le synode général à contredire la logique de sa propre existence et à renier le principe fondamental de la Réforme, *le libre examen*, en *imposant l'obligation* d'admettre les faits évangéliques ?

Hélas ! des raisons aussi impérieuses qu'évidentes sont fournies par les progrès de la *théologie libérale* dont Rietschl fut l'initiateur et dont Harnack est aujourd'hui le plus illustre représentant. Ce n'est pas une secte nouvelle ; les libéraux unanimement entendent bien rester dans l'église protestante officielle, et même y conquérir les premières places : ils forment seulement *une école ;* mais celle-ci révèle à la fois un curieux état d'âme des protestants et l'incurable faiblesse du protestantisme.

Nous ne sommes plus aux temps où Srauss, Bauer et leurs disciples, partant du protestantisme orthodoxe, et s'appuyant sur une critique soi-disant indépendante, en arrivaient par degrés, à nier toute révélation et à faire de la religion un tissu de légendes et de mensonges. Le rationalisme n'est pas le terme, mais le point de départ de Harnack : pour lui c'est un principe placé en dehors et au-dessus de toute discussion qu'il n'y a point et ne peut y avoir de manifestations surnaturelles : en conséquence Jésus-Christ n'est qu'un homme comme les autres ; ses miracles, des actions purement naturelles ; son Evangile, un livre comme un autre ; sa résurrection, un mythe, et sa religion, le produit naturel de la raison. On le voit, il est impossible d'être plus rationaliste. Mais voici qu'il fait converger tous ses efforts à baptiser

ce rationalisme et à le rendre chrétien. Dans son dernier livre l'*Essence du christianisme* qui passe pour l'Evangile de la nouvelle école, il a fait en quelque sorte la synthèse de son système : Jésus-Christ n'est qu'un homme, mais c'est un homme d'une haute intelligence et d'un grand cœur ; personne avant lui et peut-être personne après lui n'a si bien compris l'existence et la majesté de Dieu, ce qui lui donne le droit de l'appeler son Père ; personne n'a cherché avec autant de droiture à honorer dignement ce Dieu en lui-même et en ses créatures ; personne n'a possédé comme lui le don mystérieux de l'éloquence convaincante qui communique ses pensées et ses sentiments. Jésus-Christ est mort et a disparu pour toujours ; mais non seulement son souvenir et ses enseignements, son influence et ses exemples aussi restent et se propagent à travers le monde. Qui les accepte et les suit est un véritable chrétien.

Tout cela est écrit dans un beau style ample et clair, qui affecte un respect scrupuleux de l'autorité des trois Evangiles synoptiques, qui déploie toutes les ressources d'une science critique très étendue et très ingénieuse, qui a su trouver une certaine élévation et onction religieuses pénétrantes. Peut-être même est-ce un effort sincère mais impuissant de l'auteur vers la religion.

Le livre et la doctrine n'en sont que plus dangereux : ils voudraient donner aux âmes toutes les émotions, tous les charmes, tous les sentiments de la religion, en lui enlevant toutes les bases solides. Dans ce christianisme libéral il n'y a en effet ni dogmes ni lois : aucun dogme, puisque Jésus-Christ se serait défendu d'en enseigner et que surtout il n'a jamais songé à enseigner quoi que ce soit sur sa personne ; aucune loi, puisque Jésus-Christ, n'ayant aucune autorité pour en promulguer, a dû se contenter de donner des enseignements sans base ni sanction. A ce prix n'importe quel païen qui croit le Christ un grand homme et l'admire est un chrétien. Si jamais système religieux a révélé sous des apparences spécieuses un vide complet et une totale négation, c'est celui-là.

Est-ce pour cela qu'il a trouvé dès son apparition une si grande faveur? C'est aujourd'hui un fait avéré que dans les universités protestantes, la majeure partie des professeurs de théologie enseignent cette doctrine. De sorte que l'Allemagne se trouve devant cette réalité : ceux qui instruisent et forment les futurs pasteurs et prédicateurs des paroisses protestantes enseignent ouvertement que Jésus-Christ n'est qu'un homme qui n'est jamais ressuscité et qui n'a pu nous transmettre qu'une doctrine purement humaine. Et comme bien l'on pense, les élèves suivent leurs maîtres avec enthousiasme. L'ancien prédicateur de la cour, le pasteur Stœcker, ne déclarait-il pas, il y a quelque temps, que dans les universités allemandes où l'on discutait encore sur la religion, ce sont des élèves des facultés des sciences et du droit qui défendent l'inspiration des Ecritures et la divinité du Christ, tandis que les élèves de théologie attaquent et nient ces vérités ? Aussi est-il facile de s'imaginer ce que ces élèves, devenus pasteurs et prédicateurs, peuvent enseigner à leurs fidèles. « Leurs sermons ressemblent à des repas où l'on ferait passer aux convives des assiettes vides, heureux encore quand elles ne contiennent pas des mets empoisonnés » ; ainsi parle une revue protestante orthodoxe. La nouvelle école se répand ainsi partout : elle est surtout populaire dans les écoles normales des instituteurs ; par eux elle pénètre dans les écoles primaires, comme par l'université elle entre dans les gymnases : et le jour n'est pas loin où elle aura atteint la suprématie dans l'église protestante officielle. Un ministre déclarait dernièrement qu'il « connaissait des communautés protestantes qui comptaient plus de trente mille adhérents parmi lesquels on ne trouverait pas trois cents personnes croyant à la divinité de Jésus-Christ. »

Devant une pareille perspective l'on comprend que l'église orthodoxe fasse des efforts désespérés pour arrêter le torrent, et qu'elle ne craigne ni de faire brèche à ses principes fondamentaux, ni d'user de l'arme, autrefois tant honorée, de l'excommunication. Efforts désespérés, mais impuissants. Elle est en effet à la merci

du gouvernement qui a la haute main dans toutes les nominations et qui apporte son intransigeance dans « le département des cultes » tout comme ailleurs. Le synode en est rendu à exprimer un timide espoir que les chaires de théologie ne soient plus confiées à des professeurs libéraux, c'est-à-dire rationalistes ; espoir qu'il sait vain puisque les libéraux jouissent des faveurs gouvernementales et que Harnack est ami personnel de l'empereur. Et puis le gouvernement appuierait-il les revendications des orthodoxes, qu'elles resteraient stériles, car le protestantisme porte en lui-même le germe de sa dissolution. Personne ne le démontre avec plus de clarté que les protestants eux-mêmes quand ils veulent être francs. Témoin la conversation suivante que j'ai eue dernièrement avec l'un d'eux aussi intelligent qu'instruit :

« Le protestantisme n'est pas une religion qui existe par elle-même et qui s'impose à l'intelligence ; il est par essence *subjectif*, laissant à chaque intelligence le soin de se créer sa propre religion.

« Quand je revins de l'Université de Leipsick où mon père, rigide pasteur orthodoxe, m'avait envoyé étudier la théologie, il me remit entre les mains une Bible et me dit :

— « Maintenant tu es en état de tirer de ce livre toute la doctrine de notre religion.

— « Mais, mon père, je n'admets pas l'inspiration de ce livre.

— « Comment ! tu nies l'inspiration de l'Ecriture Sainte ?

— « Et pourquoi l'admettrais-je ?

— « Mais tous les siècles l'ont admise et proclamée, tous ont cherché dans la Bible la règle de leur foi et de leur vie.

— « C'est une tradition humaine que la critique moderne a renversée.

— « Mais, malheureux, tu ne goûtes donc pas la saveur divine de ces Ecritures ?

— « En vérité, mon père, je vous avoue que je ne sens rien de plus qu'en lisant un autre livre de religion ou de morale.

— « Mais alors tu n'es plus chrétien.

— « Si pour être chrétien il faut croire à autre chose qu'aux lumières de ma raison, non, je ne suis plus chrétien. » — Mon père pleura : ce fut la grande douleur de sa vie : mais je crois qu'il souffrait moins de mon rationalisme que du sentiment qu'il avait que j'étais dans la logique du protestantisme, tandis que lui-même n'était un honnête croyant qu'en dépit de ses principes fondamentaux.

« Voyez-vous, continua mon interlocuteur, le protestantisme est une rue qui aboutit nécessairement par un bout au catholicisme, par l'autre au rationalisme.

— « Et vous avez abouti ?....

— « Au rationalisme.

— « Pourquoi pas au catholicisme ?

— « Oh ! dit-il après un peu d'hésitation, il y a tant de préjugés dans nos pays contre les catholiques, que même l'esprit le plus libre ne réussit pas à s'en dégager entièrement ; puis....les vertus morales qui suffisent à faire un excellent libre-penseur font un fort mauvais catholique ! »

Voilà, pris sur le vif, les véritables motifs qui poussent les esprits et les cœurs vers le christianisme libéral d'Harnack.

De là au socialisme il n'y a qu'un pas ; il suffit de descendre de la lutte pour les idées dans la lutte pour la vie. La théologie libérale est faite pour les heureux qui veulent une religion qui ne mette aucun obstacle à leurs désirs de jouir. Le socialisme, c'est le peuple qui travaille, peine et souffre, qui a des instincts, des appétits, des désirs, mais qui n'a plus ni foi, ni espérance, ni charité. Alors ils se tournent vers ceux qui ont tout, même une religion commode et facile, et ils leur demandent une part. Ce pas a été vite franchi. Voici ce qu'écrivait une revue protestante :

Tandis que chez les catholiques le socialisme ne trouve aucun accès, d'où vient que les trois millions de voix socialistes viennent presque exclusivement des protestants ?—Mais, répond le pasteur Stœcker, les socialistes ne sont plus des protestants : ce sont des athées, des ennemis de toute religion !

C'est vrai, les socialistes ne sont plus protestants ; mais ils l'ont été, et c'est le protestantisme qui les a faits ce qu'ils sont. Et s'il est vrai que les mêmes causes produisent les mêmes effets, les progrès de la théologie libérale précipiteront le mouvement socialiste, et le jour où elle aura triomphé, l'on pourra dire que le socialisme se sera établi victorieux sur les ruines du protestantisme.

A tous les degrés de la société protestante on a une sensation instinctive de cette éventualité fatale : beaucoup se demandent déjà ce qu'ils devront choisir à l'heure décisive, *entre le noir et le rouge*. La haine du catholicisme leur fait aujourd'hui préférer le rouge ; mais quand le socialisme aura donné sa mesure, et que Dieu s'en sera servi comme d'un fléau pour châtier les peuples qui renient sa foi, ils n'auront d'autre espérance, s'il en est temps encore, que de se réfugier dans les bras de ce qu'ils appellent aujourd'hui avec dédain « le parti noir » et de réaliser la parole du vieux maréchal de Moltke : « Il viendra un jour où il nous faudra tous redevenir catholiques ! »

E. Walter.

Le 10 février 1904.

L'ANARCHIE GRAMMATICALE ET LITTÉRAIRE

(6e *article*—Suite et fin)

La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement. La correction s'entend ici de l'observation des règles du langage pour les mots et l'accord des mots ou la syntaxe. La grammaire est la base de la littérature à laquelle elle fournit la matière première : ce n'est pas encore la littérature ; une autre science se superpose à elle et la couronne : c'est l'esthétique ou la science du beau. La grammaire est une science exacte comme les mathématiques, et n'admet pas le plus et le moins, sauf un petit nombre de cas où la règle cesse d'être rigide pour devenir facultative. L'esthétique est une science, mais d'un ordre particulier, subtile, délicate, nuancée, dont les règles ne se saisissent aisément ; la faculté qui les perçoit s'appelle le goût. Ecartons ici sans discussion comme une erreur l'axiome ainsi formulé : Des goûts et des couleurs on ne dispute pas ; c'est la négation des lois de l'esthétique ; ces lois existent.

Après avoir constaté l'anarchie qui règne en matière grammaticale, il fallait s'attendre à voir le même esprit pénétrer dans l'esthétique : une chose mène à l'autre. Les romantiques outranciers n'ont pas distingué entre ces deux éléments de la littérature ; et, dans les théories que nous avons signalées, ils les enveloppent dans le même mépris.

Le vice fondamental de l'esthétique anarchiste consiste dans la rupture d'équilibre des facultés de l'âme humaine, qui s'appellent la raison, l'imagination et le sentiment. La fonction de la raison consiste à diriger l'imagination et le sentiment, qui sont des facultés aveugles, et dont la puissance, quand elle est sans frein, ne cause que des ravages. La raison préside à leur emploi : elle les lâche à propos ; elle les arrête au point pour prévenir leurs excès ; ainsi elle réalise l'équilibre, résultante de puissances bien pondérées, qui constitue la force en mécanique, et le beau en esthétique. On voit se dessiner la loi des proportions.

Les proportions sont la condition nécessaire du beau : tous les auteurs qui ont écrit sur l'esthétique, depuis Platon jusqu'à Horace et Boileau, en conviennent ; les œuvres des maîtres, que l'admiration de la postérité a consacrées, en portent le caractère. La longueur, la largeur et la profondeur sont les trois dimensions dont les justes proportions, fondues dans l'unité, satisfont à la grande loi esthétique. On peut citer comme modèle l'ordre grec, avec sa base, sa colonne calculée sur le module de la base, son architrave, sa frise et sa corniche, qui constituent un ensemble harmonieux. On peut en dire autant de l'Apollon du Belvédère, d'un tableau de Raphaël, ou de la basilique de Saint-Pierre. La supériorité des grecs, en littérature comme dans les arts plastiques, résida dans l'application de cette loi. Les romains imitèrent les grecs, devenus leurs sujets en restant leurs maîtres ; seulement ils ajoutèrent la masse à leur architecture faite de lignes pures mais assez souvent exiguë par ses dimensions ; ainsi ils créèrent la majesté ; ils avaient inventé le mot, ils réalisèrent la chose. En littérature ils trouvèrent une gloire suffisante à continuer la tradition d'Homère, de Pindare, de Sophocle et d'Euripide. Tout autre fut le génie des peuples de l'Orient. Les Assyriens et les Egyptiens ne surent qu'entasser des montagnes de pierre, qui formèrent des monuments énormes, écrasants par leurs dimensions, peu séduisants par leur dessins : ils étonnent, ils ne passionnent pas.

C'est la grande loi des proportions que l'esthétique anarchiste a violée, faisant de cette violation un axiome, promulgué à son de trompe, non sans dédain pour la tradition humaine, et appliqué à l'épopée, au drame, à l'ode et à tous les genres de la littérature en vers et en prose.

Une des manifestations de l'esprit anarchiste éclate dans la manie de la description poussée jusqu'aux atomes. La description est dans toutes les littératures ; la poésie peint comme la philosophie pense : c'est sa mission et sa gloire. Les maîtres nous ont laissé des tableaux immortels, qui ont servi quelquefois de thème

aux arts plastiques ; tel le Laocoon, œuvre antique d'un auteur inconnu, qui est le décalque en marbre d'un célèbre passage de l'*Enéide* de Virgile. Mais il faut voir avec quel sens esthétique les belles descriptions sont menées. L'art n'est pas l'imitation grossière de la nature ; il choisit ses éléments, il en prend et il en laisse, en évitant le réalisme et l'idéalisme, pour ne pas traîner ses ailes dans des détails vulgaires, ou se perdre dans les nuages où il s'évanouirait. Entre ces deux frontières nos anarchistes ne sont pas à l'aise ; impatients de la règle, ils la sautent à pieds joints pour jouir de la liberté de tout penser et de tout dire. On connaît ces vers de Boileau :

S'il rencontre un palais il m'en décrit la face,
Il me promène après de terrasse en terrasse.

Ce mal, en littérature, n'est pas précisément nouveau. LaBruyère le dénonçait de son côté :

Théophile, sans choix, sans exactitude, d'une plume libre et inégale, tantôt il charge ses descriptions, s'appesantit sur les détails : il fait une anatomie ; tantôt il feint, il exagère, il passe le vrai : il en fait le roman.

Mais dans le grand siècle ce défaut était relevé par les critiques ; les œuvres où il se rencontrait étaient rangées parmi les œuvres inférieures. Les grands écrivains surent l'éviter : ainsi ils conquirent la renommée. De nos jours ce défaut est devenu une qualité ; c'est lui qui donne la vogue et l'argent à nos anarchistes littéraires. Ils se sont jetés à corps perdu dans la description interne ; ils posent en psychologues : c'est un titre qu'ils prennent avec complaisance, très convaincus qu'ainsi ils se recommandent à l'attention publique. Quelques romanciers ont exploité ce genre avec talent ; mais n'est pas psychologue qui veut ; l'analyse suppose de l'observation, et de l'observation dans l'obscurité, avec un scalpel bien aiguisé pour pénétrer dans les plis et les replis du cœur humain. Du reste la psychologie n'intéresse que les délicats ; encore faut-il beaucoup d'art pour la décrire, car l'anatomie toute sèche ne les intéresserait pas jusqu'au bout. La foule ne goûte pas une psychologie savante et tant soit peu sub-

tile ; elle a des sens, et c'est aux sens qu'il faut parler pour lui plaire. C'est pourquoi les descriptions de psychologies sociales sont généralement plus du goût du public. Elles comprennent des études de mœurs et de caractères ; bien conduites, elles peuvent s'élever très haut ; elles comportent une certaine philosophie : elles deviennent de l'histoire : Tacite a immortalisé le genre. Ce n'est pas là ce que demande le gros des lecteurs de nos jours : ce n'est pas ce qu'on leur sert ordinairement. Les romanciers, grands entrepreneurs de descriptions sociales, émules des dramaturges qui étalent leurs tableaux sur la scène, étudient la société par d'autres côtés, non pas les plus nobles. Ils descendent dans la rue, ils pénètrent dans les échoppes, ils dessinent les types dégradés, « les fleursdu mal, » qui poussent sur le fumier des grandes villes ; ils ramassent les ordures des carrefours, les propos des cabarets, les chansons des bastringues ; ils courent dans les cours d'assises où ils recueillent avec soin les laideurs du vice et les horreurs du crime, qu'ils jettent en pâture à la curiosité malsaine de leur public. Un homme a sublimé ce genre abominable avec un cynisme qui défie toute concurrence. Il a écrit *L'Assommoir*, où l'ouvrier, pourtant bien gâté, est encore calomnié ; *Germinal* ou les mœurs réalistes des mineurs, ces héros de la houille, si attachants par les services qu'ils rendent et par les périls qu'ils bravent, et qu'il déshonore dans des scènes odieuses ; *Nana*, cette école de libertinage sans voile ; *Pot-bouille*, un nom qui repousse tout seul, et dont le contenu est plus dégoûtant encore : *La Terre*, où les paysans, chez qui Virgile avait trouvé de la poésie, ne sont guère plus que des brutes à visage d'homme, qui déploient leurs grossièretés invraisemblables, et tout à leur aise exhalent leurs odeurs sonores. On connaît ses autres produits : *La débâcle*, un crime contre la patrie vaincue et saignante ; *Lourdes*, un outrage à la Vierge Immaculée ; *Rome*, où le catholicisme n'est pas épargné ; *Paris*, où le socialisme est célébré. C'est avec des descriptions stercoraires, quand elles ne sont pas impies ou antisociales et antifrançaises, qu'un écrivain

est arrivé à la célébrité et à la fortune. Tandis que je rédige ces lignes, Zola meurt d'une mort mystérieuse, en tout cas affreuse, une nuit, asphyxié par un dégagement d'acide carbonique, au coin de sa cheminée, à côté de son chien que le poison épargne, étendu dans ses déjections, exsangue, la bouche démesurément ouverte. Cette fin ressemble à quelques autres dont l'histoire a gardé le souvenir. La libre-pensée s'est hâtée de recueillir son cadavre, et de lui décerner les honneurs de l'apothéose à travers les rues de Paris, en attendant que le bronze transmette à la postérité les traits ignobles du romancier corrupteur. Quel signe de la décadence morale d'un pays qui fait un pareil succès à un pareil homme ! Le talent que Victor Hugo a déployé dans *Notre-Dame de Paris*, dans *Les misérables* et dans d'autres compositions, nous empêche de le mettre à côté de Zola. On respecte un grand homme jusqu'au fond de sa chute. Pourtant quelle responsabilité il a assumée devant la société, devant l'esthétique, et devant Dieu ! Pour établir notre thèse, nous avons cité les coryphées du genre ; autour d'eux évoquez le *vulgum pecus* qui foisonne à tous les degrés du talent et de la célébrité, et qui par l'abus des descriptions ont fait pénétrer la littérature de mauvais aloi dans les couches profondes de la démocratie liseuse.

Mais c'est la nature, ou le monde extérieur, qui est l'objet le plus ordinaire, et au bout des plumes médiocres, le plus banal, des descriptions de l'école littéraire dont il est ici question. La nature inspira toujours les poètes, en provoquant leur imagination et leur sensibilité : ses beautés toujours anciennes et toujours nouvelles, sont de celles qu'on ne se lasse pas de contempler : on aime à la chanter. Que de tableaux ravissants on trouve dans toutes les littératures ! Y a-t-il un seul poème qui n'en contienne pas plusieurs ? C'est le livre de Dieu, c'est le livre de l'homme, c'est celui de l'esthète. On reproche à certaine école, avec juste raison, de trop détailler la nature. Ce romancier met une femme en scène : Il décrit sa tête, son front, ses arcades sourcilières, la couleur de ses cheveux, la richesse de ses tresses, ses yeux, sa

bouche, ses épaules, sa taille et tout le reste de sa stature, sans oublier sa toilette minutieusement analysée, en langage technique, à faire croire qu'il a pris des leçons chez la tailleuse en vue du Boulevard. Tout y passe, y compris ce que la modestie veut qu'on laisse sous le voile, et qu'on ne saurait mettre à nu sans profaner la sainteté de la personne humaine. Tel poète, qui n'est pas naturaliste, comme Lucrèce, ni libertin comme Horace ou Anacréon, est réaliste à force de détails. S'il rencontre une fleur, il en décrit la forme, la corolle, en comptant les pétales, le pistil et les étamines ; il me dit sa couleur, son parfum, si elle est droite ou inclinée, et les degrés de l'angle qu'elle détermine avec la ligne d'horizon, un peu plus il nous apprendrait ses propriétés chimiques et médicinales. Une goutte d'eau est un océan sur lequel il promène sa nacelle, sans en découvrir le fond ou les rivages. Que dit-il de l'aurore ? Homère lui donnait des doigts de rose, et il parlait d'autre chose. Lui prend note de ses rayons ; il en saisit les nuances à l'aide du prisme ; il compte les gouttes de rosée qui y sont suspendues. Le soleil couchant ne lui inspire pas moins de vers ou de pages de prose. Vous saurez quels reflets lancent les nuages, rouges, bleus, orange, jaunes, verts, tandis qu'ils reçoivent les derniers baisers de l'astre-roi. Ceux qui sont familiarisés avec la littérature contemporaine, depuis soixante ans, peuvent contrôler la justesse de ces observations.

L'exagération de la description ne va pas sans celle de la couleur ; car décrire ce n'est pas faire une énumération sèche des choses ; c'est les peindre. La couleur est un des moyens les plus puissants dont l'écrivain dispose pour produire un effet ; elle n'agit directement que sur la rétine ; mais elle arrive à l'âme qu'elle fait tressaillir. Le génie est dans la pensée, qui représente le dessin ou la ligne dans les arts plastiques. Pour n'être que son vêtement, la couleur en décuple la puissance. Elle est une des qualités de l'école néo-classique. Nous avons dit déjà ce qu'elle ajouta à la littérature du XVII[e] siècle, appauvrie à force d'être léchée, et qui n'avait conservé qu'une correction sans vie. Pour

être juste envers notre temps, reconnaissons que les coloristes ne nous manquent pas. Ici il faut citer tous les grands écrivains, depuis Chateaubriand jusqu'à Michelet, Cousin, Taine, etc., pour les prosateurs, et tous nos poètes en différents degrés : ne leur disputons pas cette supériorité. La couleur est un rayon du ciel, qui tombe sur le génie et le fait resplendir, comme la lumière du matin, qui frappe les montagnes, et les change en foyers. Chateaubriand garda la mesure dans l'emploi des richesses de sa palette. Avec *Les orientales* Victor Hugo devint le grand coloriste de son époque ; il ouvrit la voie à tous les teinturiers de l'avenir. On sait à quels excès Michelet s'abandonna. Taine positiviste, l'homme des faits et des chiffres, est à la fois un observateur de la nature, comme psychologue et comme poète ; il animalise la matière pour lui donner plus de vie, et il l'interprète dans sa prose avec une rare vigueur de pinceau ; peintre d'histoire aussi dans des pages qui sont des fresques, où se détachent des figures plutôt sculptées que peintes, tant les lignes sont creusées, tant les reliefs sont accusés. Ici encore il y a abus. Entre ces deux hommes c'est Cousin, coloriste chaud et délicat avec la mesure que demande le bon goût : ancien et moderne dans sa manière, il a mis sa prose au point.

Mais depuis ce temps, l'emploi de la couleur en littérature a été porté aux dernières exagérations. Romantiques et parnassiens ont été dépassés de dix longueurs par des progressistes, qui ne peignent pas avec un pinceau, mais qui crèvent des vessies de céruse, de bleu de prusse ou de vermillon sur des tableaux chargés d'empâtements et de croûtes. Jamais le substantif, nerveux, précis, qui frappe quand il est bien placé, et donne tant de fermeté au style, ne va sans son épithète, choisie parmi les plus abracadabrantes : il y a toujours mariage. Ces coloristes nouveau modèle représentent en littérature l'école impressionniste en peinture, qui se distingue par ses tons crus, heurtés, criards, et ses personnages bleus, verts, jaunes, qui attirent l'œil et blessent le goût. Parmi eux il y a des hommes de talent, qui n'avaient

pas besoin de ces expédients pour arriver à la renommée ; et d'autres, qui pour percer l'ombre épaisse dont ils étaient enveloppés, n'avaient que l'extravagance et le ridicule. Cette distinction était nécessaire pour que notre critique ne se changeât pas en outrage envers les valeurs de notre littérature contemporaine. Parmi les coloristes à outrance, qui ne sont pas de vulgaires barbouilleurs, on peut citer en exemple Pierre Loti, à qui l'Académie française a ouvert ses portes, et dont on connaît les pages composées d'atomes luisants. Chacun nomme Huysmans, aujourd'hui très à la mode, moitié mondain, moitié moine, aux confins du cloître et du boulevard, qui saluait Zola comme son maître, à qui on ne conteste pas la richesse de son coloris, en regrettant l'abus qu'il en fait. Voici un fragment tiré de la vie de *Sainte Lydwine*, où l'on verra à la fois l'excès de la description et du coloris :

L'hiver même, lorsque le firmament lourd de neige descendait jusqu'au faîte des toits et qu'un jour d'eau trouble brouillait les contours des bâtisses et des routes, il lui était jusqu'alors resté cette gaieté intime des choses, si particulière en Hollande, dans les intérieurs des plus pauvres gens ; elle avait eu, pour se délasser, dans ses moments d'accalmie, le côté plaisant de la grande cheminée devenue vivante avec le froid et si éveillée et si réjouie avec sa crémaillère aux dents de laquelle toujours oscille, dans une spirale de fumée bleue, la marmite qui chante. Et c'était sur la plaque du fond, tapissée de suie, le pétillement des étincelles, les soupirs des sarments, la blanche envolée des peluches, tandis que sous la hotte en saillie dans la chambre, près des tisons écroulés sur les carreaux de l'âtre, les hauts landiers de fer tenaient, au bout de leur tige, sur leur tête arrondie en forme de corbeille, les plats mis au chaud ; et des zigzags de feu sortaient des cendres, accrochaient des paillettes au cuivre des coquemars, tiquetaient de points d'or la panse des chaudrons, éclairaient d'une brusque lumière les ustensiles pendus au mur : les cuillers, les longues fourchettes à deux dents pour piquer la viande dans les pots, les poêles et les écumoirs, les lèchefrites, les grils et les râpes, tous les instruments qui figurent dans les plus humbles cuisines de cette époque.

Autre passage :

Et les anges entrèrent...... Ils flambaient, revêtus de draperies de flammes bordées d'orfroi en ignition, et les bluettes de fabuleuses gemmes couraient

sur le feu mouvant des robes ; et, soudain, tous s'inclinèrent ; la Vierge s'avançait, accompagnée d'une suite magnifique de saints, auréolés de nimbes d'or en fusion, enveloppés d'étoffes fluides de neige et de pourpre. Marie, habillée très simplement de flammes blanches, portait dans les tresses incandescentes de ses cheveux des pierreries, dont les braises, inconnues aux joyaux de la terre, brûlaient en d'éblouissantes lueurs. Toute autre que Lydwine n'eût pu en tolérer le dévorant éclat. Et la Vierge souriait, tandis que l'Enfant Jésus arrivait à son tour et s'asseyait sur le bord du lit et parlait tendrement à Lydwine.

Connaît-on beaucoup de pages aussi pieusement littéraires que ce morceau, et n'est-ce pas une évocation réellement spiritualisante ?

L'auteur *D'en route*, de *La Cathédrale*, de *De tout*, etc., est là avec ses qualités et ses défauts. Ses défauts n'ont pas peu contribué à sa vogue, non seulement auprès des femmes et des jeunes gens, vite épris de nouveauté et de faux éclat ; ils ont trouvé des panégyristes dans des revues sérieuses, et dans les instituts où l'on se pique de savoir écrire : tant le mauvais goût règne dans les foules auxquelles on s'adresse, car désormais on n'écrit pas pour les cénacles, mais pour le grand public, je veux dire le plus nombreux, toujours gobeur, moyennant un peu de musique. Cela fait l'affaire des éditeurs, marchands de papier, amis des forts tirages, et peut-être que les auteurs ont cette faiblesse : soit dit sans manquer de respect aux maîtres. Cependant il y a encore des juges à Berlin qui ne cèdent pas aux engouements d'un jour, et n'obéissent pas à la vile multitude. Je relève dans un journal cette critique d'un publiciste autorisé sur l'œuvre de Huysmans :

Et son style ! absolument brouillé avec le classique : Huysmans étouffe au milieu de nos règles de syntaxe : aussi il rompt les lisières, il s'échappe, les cheveux au vent il vague et divague au grand air. Avec les mots de nos grands dictionnaires, il crie misère, il veut un vocable riche, opulent : alors il crée des mots et encore des mots, c'est très juste.

Que prouve ce goût désordonné de la description et de la couleur ? Chez les écrivains une infériorité intellectuelle, car il est plus facile de décrire ce qu'on voit que de formuler ce qu'on

pense—si on pense—, et une certaine avidité de succès immédiat et viager, qui les pousse à donner au public ce qu'il aime, sans l'élever en le moralisant. En littérature, comme dans l'art, nous assistons au développement du sensualisme, ce flot limoneux qui monte toujours, qui souille les mœurs, et envahit l'ordre intellectuel. Voilà pourquoi nos contemporains, à de rares exceptions, sont incapables de spéculation, si ce n'est dans les coulisses de la bourse. Un livre de haut vol leur tombe des mains ; ils succombent sous le poids d'une idée pure. Un éditeur disait un jour à un écrivain : « Monsieur, ne pourriez-vous pas supprimer la partie métaphysique de votre ouvrage ? L'écoulement en serait plus assuré. » C'était lui demander de séparer les os des nerfs, des muscles et de la peau de son corps. On sait la guerre que « la science » a déclarée à la scolastique, lisez la métaphysique, que les apologistes défendent comme ils défendent la foi, et qui les oblige à rédiger des articles intitulés : *La métaphysique vit-elle encore ?* Voilà pourquoi on court après les satisfactions que procurent les yeux, les oreilles, l'imagination, ce qui est déjà une décadence ; sans parler des sensations d'ordre inférieur qu'on éprouve devant les tableaux réalistes, mis à la portée de toutes les bourses : ceci s'appelle la dépravation.

Un dernier signe de l'anarchie littéraire à notre époque se tire du défaut de clarté dans les œuvres, principalement en poésie. On ne voit pas d'abord, comment ici l'effet se rattache à la cause : un peu de réflexion le découvre vite. Quand la raison, qui dans l'esthétique dirige l'imagination et le sentiment, n'exerce pas sa maîtrise, ces facultés capricieuces s'échappent dans le vague indéfini ; elles s'y déploient à l'aise parce qu'aucune barrière ne les contient, et produisent des œuvres touffues, mais sans lignes arrêtées. La rêverie est devenue une maladie ; les âmes blessées, désemparées s'y plongent avec délices, et voguent au gré des vents sur une mer qui n'est pas sûre. La rêverie offre des dangers pour la vertu qu'elle expose, pour le caractère qu'elle énerve, et pour la langue qu'elle gâte.

Le génie de la langue française est fait de clarté. Nous sommes Celtes par nos origines ; nous sommes Latins et Francs au moins autant. Le Latin se distingue du Grec par plus de concision et de précision ; la ligne qui forme le pourtour de l'idée est nette. Il fut la langue d'un peuple positif, qui ne se perdit jamais dans les nuages, qui n'eut pas son égal pour le gouvernement et la rédaction des codes de lois ; il savait où il allait ; il savait ce qu'il disait : sa langue a gardé l'empreinte de son génie. Francs, nous sommes sincères ; la langue que nous parlons ne porte pas en vain son nom : la clarté est la forme nécessaire de la sincérité. Les romantiques ont gâté notre littérature en la rendant vaporeuse et incertaine : nos maîtres les plus illustres, en poésie principalement, ne sont pas sans reproche.

Il n'y a pas, dans toute la littérature du grand siècle, la moindre trace de cette maladie. Il n'y a pas dans Racine un seul vers dont on ne saisisse le sens sans travail, dans Bossuet une phrase qu'on ne comprenne à la simple lecture ; Pascal lui-même, malgré sa profondeur, burine sa pensée, et laisse rarement place à l'interprétation. Chez les écrivains il y a toujours un sens, même quand par accident il n'est pas clair : pour les romantiques à outrance et leurs succédanés, outre que le sens n'est pas toujours obvie, dans des œuvres d'ailleurs superficielles, on se demande s'il y a un sens dans l'amphigouri de leur prose et de leurs vers ; les maîtres n'échappent pas à ce défaut, malgré le charme dont ils savent l'envelopper. Faut-il voir ici l'influence allemande, et l'obscurité qu'elle a répandue sur notre philosophie s'est-elle communiquée à la littérature? L'homme du Nord est rêveur : le climat, les forêts, le silence des grands espaces vides entretiennent chez lui cette inclination. Nous avons un autre tempérament ; et il faut dire que la rêverie vague et imprécise est une maladie qui a été communiquée à notre race par la rupture de l'équilibre entre nos facultés, qui fait prédominer l'imagination et le sentiment sur la raison, régulatrice de leurs mouvements, comme nous l'avons observé.

« Tout l'esprit d'un auteur, dit LaBruyère, consiste à bien définir et à bien peindre ; » (et un peu plus loin) : « Entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées, il n'y en a qu'une qui soit la bonne ; on ne la rencontre pas toujours en parlant ou en écrivant. Il est vrai néanmoins qu'elle existe, que tout ce qui n'est pas elle est faible, et ne satisfait pas le goût qui veut se faire entendre. »

Mais les progressistes en question se gardent bien de définir avant de peindre : le charme serait rompu. Et comment définir ce que l'on conçoit à peine, la pensée noyée dans le vague où l'on se plaît ? Le mot propre est le meilleur ; mais le mot propre est trop précis, il est limitatif de la pensée : voilà pourquoi certaine école l'évite avec soin. Dire tout ce que le monde dit et comme on le dit, c'est chose banale ; il ne vaut pas la peine de suivre des voies battues ; ce n'est pas original et l'effet est manqué. Si quelqu'un cherchait à nous mettre en contradiction en nous opposant la critique que nous avons faite du réalisme, il ne nous embarrasserait pas beaucoup : il suffit de répondre que dans un même siècle des écoles opposées se rencontrent ; et celle-ci verse dans l'idéalisme tandis que celle-là s'abîme dans le réalisme.

Malgré les signes de décadence que nous avons relevés dans cette étude, la vraie langue française n'a pas péri ; elle a de nombreux représentants restés fidèles à son génie, en admettant dans son évolution tout ce qui ne viole pas les règles essentielles du goût ; ainsi ils ont su concilier la tradition avec la marche en avant, qui est la loi de toute langue vivante. De ce déluge de productions littéraires dont notre époque est inondée, grâce à la fertilité vaniteuse des écrivains et à la puissance de travail des rotatives, on peut sauver des œuvres qui resteront, et qui porteront à la postérité la preuve que le XIXe siècle, qui assista au développement des sciences, fut encore digne en littérature de ceux qui l'avaient précédé. *Nec adeo sterile sæculum.*

P. At,

Prêtre du Sacré-Cœur.

UN LIVRE NOUVEAU SUR LE CANADA

Il vient de paraître à Paris un volume intitulé : *Relation par Lettres de l'Amérique Septentrionale, années 1709 et 1710.* Ces *lettres,* au nombre de quatre vingt-neuf, traitent plus spécialement du Canada et des tribus sauvages qui l'habitaient. C'est assez dire, à en juger par le titre seul, que ce volume est du plus haut intérêt pour nous, au même degré que les *Relations* des Jésuites, dont il pourrait être considéré comme une continuation ou plutôt une partie intégrante. L'intérêt augmente lorsque l'on constate que ces lettres ont été annotées par le père C. de Rochemonteix, le grand historien des Jésuites de la Nouvelle-France au XVIIe siècle, et qu'elles sont précédées d'une préface assez longue, où est donné l'historique du manuscrit, demeuré introuvable depuis cent quarante ans, et dont l'impression récente a valu au monde des chercheurs le beau volume que nous possédons aujourd'hui. Le Père de Rochemonteix nous fait suivre d'étape en étape ce fameux manuscrit, élaboré dans une pauvre chambre du Collège des Jésuites à Québec par un vieux missionnaire, accablé sous le poids des ans et des infirmités corporelles, mais jouissant toujours d'une belle intelligence et d'une mémoire merveilleuse.

Après avoir lu la Préface du père de Rochemonteix, et aussi après avoir étudié ces lettres, nous nous sommes posé les deux questions suivantes :

1° Quel est l'auteur de ces lettres non signées ?

2° Quelle est leur valeur ?

La solution de ces questions ne saurait être différente de celle du père de Rochemonteix, qui a traité son sujet de main de maître.

L'auteur de la *Relation par Lettres de l'Amérique Septentrionale* est-il un religieux ou un laïc ? Cette question est de facile solution. Quel est, en effet, le laïc qui, en 1709 et 1710, aurait pu recueillir sur place des renseignements aussi complets sur les sauvages du Canada, et surtout sur les Esquimaux ? Pour en arriver à ce résultat, il lui eût fallu se transporter chez les uns et chez les autres, séjourner au milieu d'eux pendant de longues années, se familiariser avec leurs mœurs, leurs coutumes, leurs superstitions, enfin vivre de leur vie. Est-ce là le fait d'un laïc ? Nicolas Perrot est une exception. Nous connaissons son ouvrage, grâce au père Tailhan, un jésuite qui a vécu en Canada. S'il eût écrit davantage, nous l'aurions appris aussi facilement.

Nous arrivons donc forcément à admettre que l'auteur de la *Relation par Lettres* est un religieux, que ce religieux est un missionnaire, et que ce mis-

sionnaire est un jésuite. Impossible d'échapper à une telle conclusion. Mais quel est ce jésuite ? Ici la difficulté s'aggrave, parce que les Jésuites étaient tous aptes à écrire de semblables lettres. Nous en avons la preuve dans ces nombreuses relations sur nos missions du Canada qui portent la signature de tant de Jésuites. Ces relations diffèrent sans doute des *Lettres* qui nous occupent par le procédé de l'écrivain, et cela se conçoit, parce qu'une lettre dans le genre ordinaire ne saurait comporter autant de détails que la relation d'un missionnaire qui tient à faire connaître par le menu le résultat de ses efforts apostoliques. L'auteur lui-même déclare dans sa première lettre qu'il a adopté le genre épistolaire afin de ne pas être ennuyeux.

Au nombre des Jésuites de cette époque reculée, il s'en rencontre plusieurs qui ont écrit sur le Canada, entre autres les pères Lafitau, Laure, Marest et Charlevoix. Ne serait ce pas l'un des quatre ? C'est tout à fait improbable, parce que les pères Lafitau et Laure ne sont venus au Canada qu'en 1712, que le père Marest était en mission chez les Illinois au cours des années 1709 et 1710, et que le père Charlevoix, arrivé à Québec en 1705, était retourné en France en 1709.

Quel est donc l'auteur de la *Relation?* Le père de Rochementeix n'en connaît point d'autre que le père Antoine Silvy, jésuite d'une grande distinction, qui évangélisa tour à tour presque toutes les tribus sauvages mentionnées dans ces *Lettres*, de 1673 à 1694. Installé au collège des Jésuites, à Québec, en 1695, il y passe le reste de sa vie et y meurt en 1711. Ce fut donc dans l'intervalle des dix dernières années de sa vie, que le père Silvy dut mettre en ordre les renseignements recueillis durant ses courses apostoliques, et les coucher sur papier pour l'édification de ses confrères et probablement pour leur rendre service. Ce manuscrit fut conservé soigneusement et peut-être relégué dans le domaine de l'oubli, jusqu'au jour où le père Charlevoix arriva à Québec avec l'intention bien formulée d'écrire une histoire de la Nouvelle-France. Comme il était en recherche de documents, on lui confia le manuscrit du père Silvy avec la permission de l'emporter en France. C'est ce qu'il fit ; et nous le retrouvons au collège Louis-le-Grand ou de Clermont à la date de 1764, alors qu'il venait d'être décrété par le Parlement de Paris que les biens des Jésuites, notamment leur bibliothèque du collège Louis-le-Grand, seraient vendus. Un catalogue de leurs manuscrits, imprimé la même année, indique 972 numéros, dont 856 pour le seul collège de Clermont. La *Relation par Lettres de l'Amérique Septentrionale* figure au numéro 827 dans les termes suivants : « Un volume broché en papier doré de 156 feuillets, intitulé : *Relation par Lettres*, etc. » C'est bien là le manuscrit du père Silvy. Il suivit tous les autres qui furent vendus en bloc à un érudit hollandais du nom de Gérard Meerman, au prix minime de quinze mille livres. Celui-ci les fit transporter à La Haye, où ils restèrent dans la famille

de l'acquéreur jusqu'en 1824. Alors les héritiers de Meerman résolurent de se déposséder de leur riche collection, et ce fut Thomas Philipps, célèbre collectionneur anglais, qui se les vit adjuger. Transportés en Angleterre, les manuscrits de Clermont n'en sortirent plus qu'en 1887; les héritiers du baronet anglais, mort en 1882, tenant plus à l'argent qu'aux documents poudreux et aux bouquins, vendirent la riche collection de leur ancêtre au gouvernement d'Allemagne pour la somme de 468,750 francs. La *Relation* prit donc le chemin de Berlin où elle est encore, et où le père de Rochemonteix a pu en faire prendre une copie pour l'impression.

Telle a été l'odyssée de ce précieux manuscrit, composé à Québec, et qui nous revient d'Europe imprimé, après y avoir fait un séjour de près de deux cents ans. Saluons avec empressement le retour de cette vénérable relique, et félicitons le père de Rochemonteix, non seulement de l'avoir retracé à travers ses multiples pérégrinations, mais encore de nous l'avoir fait connaître par la transformation du manuscrit en un volume de belle apparence, superbement imprimé et enrichi d'annotations attrayantes.

Il ne nous reste plus qu'à ajouter un dernier mot sur la valeur intrinsèque des *Lettres* du père Silvy; car il nous paraît hors de doute que ces lettres sont bien de cet illustre compagnon d'Iberville. Que renferment ces *Lettres?*

Les quinze premières sont consacrées au Canada proprement dit, à son climat, à ses ressources forestières, à sa faune, et à une description des trois villes alors seules en existence: Québec, Montréal et Trois-Rivières. On n'y trouve rien de plus et beaucoup moins que dans Charlevoix. L'effort du père Silvy s'est plutôt porté du côté des sauvages que des blancs, et cela se comprend aisément, puisqu'il avait passé sa vie au milieu des Indiens et qu'il les connaissait peut-être mieux que les Canadiens de Québec et de Montréal. Cette lacune fut largement comblée, quelques années plus tard, par le père Charlevoix qui, tous le savent, a consacré de bien belles pages à l'éloge de nos ancêtres.

Soixante-quatorze lettres se rapportent aux sauvages du Canada, de l'Acadie, de Terreneuve, et ceux qui occupent le plus d'espace sont les Esquimaux, les Illinois, les Iroquois et les Abénaquis. Le Père parle brièvement des Sauteux, des Sioux, des Outaouais, des Sakis, des Poutéouatamis, des Mascoutins, des Micmacs et des Outagamis. Dix-sept lettres sont consacrées aux sauvages en général. Toutes sont fort intéressantes, mais, malheureusement, toutes n'ont pas l'attrait de la nouveauté. Si nous ouvrons *l'Histoire de la Nouvelle-France* par Charlevoix, nous y trouverons en grande partie les mêmes détails sur les sauvages, avec de légères variantes. D'où il suit que l'historien d'aujourd'hui ne pourra guère tirer parti de l'œuvre du père Silvy, à moins qu'il ne consente à citer Charlevoix et à lui enlever tout crédit pour le reporter sur l'autre jésuite. Tout de même la mémoire de l'historien de

la Nouvelle-France reste intacte ; il pouvait se permettre une telle liberté, parce qu'il avait sous les yeux l'œuvre d'un confrère, et cette œuvre étant la propriété de la Compagnie de Jésus, il était loisible à tout Jésuite d'en tirer bon parti, d'autant plus que ce manuscrit n'était pas signé.

Le père de Rochemonteix a été bien inspiré en insérant dans ce volume le récit latin d'un voyage de mission du père Gabriel Marest à la baie d'Hudson, en 1694, ainsi que le journal du père Silvy depuis Belle-Isle jusqu'à Port Nelson. Ce dernier document surtout, qui couvre dix pages de texte, est de l'inédit, et comme tel, ne manque pas d'intérêt.

Pour terminer cette appréciation, disons que ce nouveau livre mérite une place d'honneur dans nos bibliothèques, à côté des *Relations* des Jésuites, de leur *Journal* et des autres ouvrages sortis de la plume des missionnaires de la Compagnie de Jésus, qui ont servi à rendre notre histoire plus complète et plus attrayante. Il n'est guère besoin de mentionner les œuvres du père Martin, du père Tailhan, du père Charlevoix, du père Sommervogel, du père Carayon, et en dernier lieu du père de Rochemonteix. Leurs travaux sont inestimables, et nous ne saurions trop leur être reconnaissants pour leur dévouement au Canada-Français, à cette Nouvelle-France qu'ils ont de tous temps considérée comme l'enfant chérie de l'Ancienne, notre commune patrie.

N.-E. DIONNE.

Pages Romaines

L'incendie de la Bibliothèque de Turin. — Une conférence sur l'abbaye de Grotta-Ferrata. — Les premiers décrets de Pie X dans les causes des saints.

Quelles réponses ironiques la Providence fait parfois aux injustes récriminations des hommes !

Quand, en novembre dernier, le feu, éclatant soudainement au Vatican au milieu de la nuit, menaça la bibliothèque vaticane, ce ne furent, dans la presse libérale, que réclamations injustes contre ce qu'elle appelait l'incurie de l'administration des palais apostoliques. Pour garder au monde ces richesses de la pensée accumulée par les papes dans leur palais, il fallait que l'état italien intervenant lui-même assumât la responsabilité de ces trésors.

C'était là un admirable prétexte pour aller de la surveillance intérieure des merveilles du Vatican à la revendication de leur propriété.

Revues, journaux catholiques répondirent à ces audaces par les documents de l'histoire. Objets d'art, peintures, bibliothèques, il fut prouvé que tout cela collectionné, commandé, acheté par la papauté, loin d'être un bien national, lui appartenait d'une façon indiscutable.

A deux mois d'intervalle, la Providence répondit à son tour. Dans la nuit du 26 janvier, un violent incendie qui désespéra les forces humaines détruisit presque totalement la bibliothèque royale de Turin.

Avec une sorte de brutalité intelligente, les flammes consumèrent ce qu'il y avait de plus précieux, épargnant le reste. Sur 4,500 manuscrits orientaux, grecs, latins, français, italiens, à peine mille purent-ils être sauvés.

Remarquables entre tous, pour l'histoire de la littérature en France, pendant le moyen-âge, les manuscrits français constituaient à eux seuls un fonds de très grande valeur. A leur disparition s'ajoute celle d'un gros talmud en langue hébraïque, de la presque totalité des ouvrages persans, des célèbres *heures de Turin*, d'une ancienne traduction française du Dante, de centaines de parchemins de l'antique abbaye de Saint-Sauveur le majeur d'une grande importance pour l'histoire de Turin, d'une grande partie des ouvrages composant les uns la collection de la Rovère, les autres la bibliothèque de Charles Emmanuel et du célèbre roman : *Les chevalier errants* de Thomas III, marquis de Saluces.

Dans l'affolement des efforts pour sauvegarder les trésors de la bibliothèque, les livres non encore atteints par le feu, arrachés violemment de leurs places et jetés pêle et mêle par les fenêtres, tombaient sur un sol que la neige de la veille, piétinée par une foule curieuse, rendait de plus en plus boueux. Vieux in-folio, livres aux dimensions moindres, après s'être entrechoqués dans leur chute étaient aussitôt emportés sur des charettes dont les cahotements achevaient de ruiner les riches reliures.

C'est, paraît-il, l'électricité, cette force inconnue à laquelle l'italien Marconi a demandé de transmettre d'une extrémité du monde à l'autre, sans le secours d'aucun fil, la pensée de l'homme, qui, par un jeu de ses étincelles, a détruit ces œuvres des maîtres de la pensée.

Avec une générosité spontanée qui contraste avec la conduite peu courtoise des libéraux à l'occasion de l'incendie du Vatican, les Barnabites de la *Querce* ont aussitôt offert en don à la bibliothèque de Turin un exemplaire de la célèbre bible plantiniène pour remplacer celui que le feu venait de détruire. Le célèbre ouvrage a pour titre : Biblia sacra hebraice, chaldaice, græce et latine. Antuerpiæ edente Plantino 1569-73; 13 volumes in-folio. L'éditeur de cette précieuse bible fut le polyglotte Christophore Plantin, renommé typographe qui naquit à Tours, en 1514 et mourut en 1589. Après avoir fondé

la typographie d'Anvers dont il assura le développement, il reçut de Philippe II avec le titre de premier typographe la charge d'éditer une bible polyglotte et tant son œuvre fut remarquablement faite qu'elle fit l'admiration des bibliophiles de tous les temps. C'est l'exemplaire en parchemin que Philippe II avait donné à Emmanuel Philibert qui a péri dans le désastre de Turin.



Comprenant l'importance que présente pour les intérêts civils et religieux le neuvième centenaire de la fondation de l'abbaye de Grotta-Ferrata, aux portes de Rome, Pie X, cédant bien volontiers aux désirs que lui manifestait le Cardinal Serafino Vanutelli, président des fêtes du glorieux anniversaire, a bien voulu permettre qu'une conférence fût tenue à ce sujet devant lui et sa cour.

Le 28 janvier, vers 11 heures du matin, dans la salle consistoriale, Pie X prenait place sur son trône. A ses côtés s'asseyaient les cardinaux Ferrata, Merry del Val, Rampolla, Respighi, Satolli, Segna, Steinhuber, Vincent et Seraphin Vanutelli, Vives y Tuto, les ambassadeurs de France, d'Autriche, du Portugal, les ministres de Prusse, du Brésil, de Belgique, de Saint-Domingue, des évêques orientaux, le vice-gérant de Rome, les secrétaires de la propagande et des autres congrégations romaines, les recteurs des collèges rutène, grec, arménien, maronite, etc. C'est devant cet imposant auditoire que Don Arsène Pellegrini, abbé de Grotta-Ferrata, placé à gauche de Sa Sainteté, raconta, dans un remarquable discours, l'histoire de son église, de sa fondation par Saint-Nil, jusqu'à ce jour.

Dans un langage large comme les annales dont il redisait les faits, Don Arsène évoqua d'abord la grande figure de Saint Nil qui, après une vie de solitude et toute pleine de refus obstinés aux honneurs dont les papes et les empereurs voulaient le combler, mourait en laissant une œuvre, son abbaye, l'expression d'un désir pour les autres, celui de rendre son monastère le refuge de ses frères dispersés, d'un désir pour lui, celui d'y dormir le grand sommeil dans une tombe qui resterait ignorée.

Et dans la série des siècles qui nous distancent de Saint-Nil, si, par les vicissitudes malheureuses des temps, l'abbaye de Grotta-Ferrata fut par trois fois abandonnée de ses moines, trois fois, conformément à la volonté de leur fondateur, ils revinrent demeurer auprès de sa tombe, pour être et le souvenir vivant de l'antique union des grecs et des latins et l'Invitation permanente aux enfants de l'une et l'autre église, à s'unir dans les harmonies d'une même foi, à travers les diversités de leur culte.

Par les lèvres de Don Arsène, les archives de l'abbaye montrèrent, à l'aide de leurs mémoires, de leurs vieux parchemins, de leurs noires enluminures, qu'antérieurement au schisme, l'église grecque, dans l'unité de son symbole avec l'église latine, croyait à la procession du Saint-Esprit, à l'Eucharistie, au suprême magistère du pape.

Puis ce fut le défilé séculaire des pontifes romains heureux d'entourer de leurs soins jaloux cette citadelle avancée de l'orient catholique aux portes de Rome, pour qu'elle y restât avec ses coutumes, ses rites, ses formes byzantines, comme une union du présent à des siècles disparus.

Au fait, Rome est bien la ville où rien ne meurt, où la foi d'aujourd'hui n'a qu'à regarder pour voir qu'elle a les mêmes dogmes que la foi d'hier et que celle d'hier est bien celle que lui enseignèrent Pierre et Paul, quand ils vinrent prendre chez elle le droit de cité.

Nulle autre part que chez elle, la terre n'y a des entrailles plus complaisantes pour garder dans l'obscurité des catacombes des peintures contemporaines des martyrs. Nulle autre part que sur son sol, tant de fois ravagé par les invasions de tous les barbares du monde, les arts n'ont été plus fidèles à s'unir pour y consacrer le souvenir des croyances des anciennes générations.

Voilà pourquoi ces centenaires, qui partout ailleurs ne seraient qu'une simple fierté de chauvinisme, deviennent sur les bords du Tibre un enseignement et un apostolat.

C'est l'explication de ce rendez-vous de la cour pontificale auprès de son souverain maître, pour y entendre la parole d'un moine.

Lorsqu'il eut cessé de parler, Pie X le félicita. Puis la parole pontificale montrait dans tous ces faits historiques la trace des pas de Dieu, quand le bourdon de Saint-Pierre, par le son de l'angelus, rattacha le présent à la première heure du christianisme, et sur les lèvres de Pie X tombé à genoux, l'Eglise, dans son chef et dans ses membres, se parlant à elle-même retrouva toutes ses gloires dans les anéantissements de son fondateur.



Entre les deux solennités du 6 janvier et du 21 février qui, toutes deux, groupèrent tant de monde autour de Pie X, quelle fut la plus belle, il est difficile de le dire.

Le 6 janvier, la journée de l'étoile au Vatican réunit auprès du pape trois cardinaux, l'évêque d'Orléans, quelques-uns de ses collègues dans l'épiscopat catholique, les prélats français résidant à Rome, la congrégation des rites, les représentants des ordres religieux, — les exilés d'hier, ceux de

demain, — les ambassadeurs de France et d'Autriche, Saint-Louis des Français, l'académie nationale des Beaux-Arts de France à Rome, l'Ecole Farnèse, le rendez-vous des fouilleurs d'histoire, quantité d'autres invités. La journée du 21 février eut un nombre égal de cardinaux, plusieurs évêques, parmi lesquels ceux de Belley et du Puy, et environ trois cents prêtres.

Debout, au bas du trône pontifical, Mgr Panici, archevêque de Laodicée, secrétaire de la congrégation des Rites, promulgua tout d'abort le décret de la constatation du martyre de trois Hongrois, l'un chanoine, les deux autres jésuites. Puis dans la belle langue latine, plus ennoblie par les professions de foi des premiers héros du christianisme devant leurs juges que par l'éloquence des orateurs profanes au Forum romain, Mgr Panici lut, au nom de Pie X, cette grande page de l'histoire nationale de la France qui est l'histoire de Jeanne d'Arc, et dont chaque acte, déjà salué par les siècles, était ainsi couronné par l'Eglise du diadème des héros.

Les deux décrets qui venaient d'être lus étaient les premiers du pontificat de Pie X dans l'ordre des causes des saints. C'était l'inauguration d'un règne papal par le salut donné à la grande Française au 494e anniversaire de sa naissance.

A la langue latine succéda la langue française. Sur les lèvres de Mgr d'Orléans, elle eut de tels accents, qu'en amenant tantôt des larmes aux paupières de Pie X, tantôt des sourires sur ses lèvres, elle rendit entièrement français l'auditoire cosmopolite qui l'écoutait. L'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc avait donc la sanction pontificale.

Au 21 février, Mgr Panici, dans le même cérémonial qu'à la précédente séance, lut deux décrets, l'un sur la possibilité de procéder en sûreté à la béatification solennelle des martyrs hongrois, Marc Crisin, Etienne Pongracz et Melchior Grodecz, l'autre sur la valeur des deux miracles proposés pour la béatification du Vénérable Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars.

Puis, en sa qualité d'évêque de Belley, diocèse du curé d'Ars, Mgr Luçon se fit l'interprète de la gratitude de tous et rappelant à Pie X, qu'il avait été lui-même humble curé de village dans la Vénétie, il se félicita que le Vénérable Vianney fût placé sur les autels par un pape qui, pendant de longues années, n'avait eu d'autre champ pour son activité que les étroites limites d'une paroisse rurale.

Comme à la cérémonie du 6 janvier, après l'évêque, Pie X prit la parole pour se déclarer impuissant à manifester la joie qu'il ressentait, lui ancien curé, de glorifier celui qui s'était montré le modèle de tous les pasteurs.

Don Paolo-Agosto.

BIBLIOGRAPHIE

Le Séminaire de Nicolet. Souvenir des fêtes du Centenaire. Récit des fêtes, adresses, discours, poésies, etc., par J.-E. Prince [1].

Ce beau volume de 250 pages que vient de publier M. Prince complète admirablement l'œuvre historique de Mgr Douville ; c'est le digne couronnement des fêtes mémorables du récent Centenaire. On est tenté, en le parcourant, d'envier le privilège des heureux Nicolétains assemblés pour célébrer une fête aussi radieuse. On ne pouvait confier à main plus habile que celle de M. Prince la tâche délicate de réunir en un faisceau tout ce que l'art, l'éloquence et la poésie avaient consacré, en cette circonstance solennelle à la louange du Séminaire de Nicolet. Aussi l'œuvre répond-elle pleinement au vœu de ceux qui l'en avaient chargé. C'est un monument *ære perennius* qu'il a dressé à la gloire de son *Alma mater*. Il y a plus. Le discours prononcé par M. Prince a une portée qui franchit les limites de la grande œuvre nicolétaine et atteint le rôle et l'action des autres collèges qui sont nés de l'impulsion initiale et de l'inspiration des vieux Séminaires de Québec et de Montréal, et de leur frère cadet, celui de Nicolet. En avocat savant et expérimenté, M. Prince a défendu la thèse du classicisme, dont on voudrait aujourd'hui amoindrir l'efficacité. Il a plaidé la noble cause des «humanités,» en prouvant leur admirable adaptation au caractère de notre race, et leur action providentielle dans le maintien de ces traditions d'un glorieux passé, qui ont servi à tremper l'âme canadienne, et après l'avoir fait triompher des plus grands obstacles, semblent lui assurer un avenir digne d'envie.

A la vigueur de la dialectique qui convainc, M. Prince sait unir la chaleur de la diction et la grâce de la forme qui charment et entraînent auditeurs et lecteurs.

L. L.

AVIS

La convalescence de notre distingué collaborateur l'abbé Camille Roy n'étant pas encore assez parfaite, nous sommes forcés de renvoyer à une prochaine livraison la notice biographique de feu l'abbé Casgrain, que nous avons annoncée à nos lecteurs.

PUBLICATIONS RECOMMANDÉES

La dévotion à Saint-Antoine de Padoue, par l'abbé E. Delamarre, S. T. D., 260 pages, 12e mille. Prix 35 cents. Chicoutimi, G. Delisle, imprimeur.

Le drapeau Canadien-Français, par F.-A. Baillargé, ptre. Prix 5 cents. Chez l'auteur, à Saint-Hubert, Chambly, P. Q., 48 pages.

1 — Québec, impr. Ed. Marcotte, 82, rue Saint-Pierre. Prix, broché 50 cts, reliure toile $1.00.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec : — Imprimerie S.-A. Demers, N° 30, rue de la Fabrique.

… LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME III — AVRIL 1904 — N° 4

LE MONUMENT LAVAL

Le 6 mai 1908, il y aura deux cents ans que le premier évêque de la Nouvelle-France a quitté la terre pour aller au ciel recevoir la couronne des apôtres. Cette couronne, combien elle doit être étincelante ! Au firmament de l'église du Canada et de l'Amérique, nul astre n'a lui d'un plus vif éclat, n'a plus réchauffé les âmes des ardeurs de la charité qui fait germer des fruits de grâce et de salut. Aussi le nom de Laval rayonne-t-il dans l'histoire avec ceux des évêques qui ont fondé les églises de l'Ancien Monde, et brillera-t-il bientôt comme les leurs — nous en avons l'espoir — dans la liste glorieuse, *gloriosus apostolorum chorus*, de ceux que l'Eglise a inscrits au nombre des élus.

L'histoire ne saurait enregistrer une pareille date sans provoquer de la part du Canada et de toute l'Amérique du Nord un acte solennel de reconnaissance envers le premier pasteur d'un vaste diocèse qui comprenait jadis toute l'Amérique Septentrionale, la Californie, le Nouveau-Mexique et la Floride à peu près seuls exceptés. Voilà pourquoi cet anniversaire — le projet en est déjà arrêté — devra être signalé par une fête d'un caractère quasi universel pour notre moitié du Nouveau-Monde. Les quelque cent diocèses et vicariats apostoliques qui se rattachent par leurs origines au siège de Laval, seront conviés à cette fête de famille. Elles viendront de loin pour saluer leur mère commune, ces églises canadiennes et américaines, aujourd'hui si florissantes et

si belles, comme elles l'ont fait en 1874 à la célébration du bi-centenaire de l'érection du siège de Québec. Et l'église de Québec se réjouira — *matrem filiorum lætantem* — de les voir accourir nombreuses et empressées pour acclamer le Pontife qui, par son dévouement d'apôtre, a jeté les bases de leur future prospérité.

Mais pour les Canadiens-Français disséminés dans toute l'étendue du Dominion et des Etats-Unis, mais pour le Bas-Canada, et, en particulier, pour le diocèse de Québec, cette fête aura une signification plus intime et plus personnelle. Les évêques et le clergé de notre province se rappelleront avec bonheur les traditions d'orthodoxie et de vertu qui leur ont été léguées par les Laval et les Saint-Valier, et transmises par les Briand, les Plessis et tant d'autres prélats mieux connus et non moins vénérés ; leur sollicitude tout apostolique pour les nouvelles églises successivement détachées du rameau primitif, et pour toute leur floraison de paroisses et de missions. Les communautés religieuses, les maisons d'éducation, nées du souffle du premier évêque de Québec et de ses successeurs sur les divers sièges du Canada français, se souviendront, elles aussi, des sacrifices de dévouement et d'argent qui ont assuré leur fondation, et surtout des conseils éclairés qui ont présidé et qui président encore — Dieu merci ! — à leur direction et à leur progrès. Les fidèles, justement reconnaissants du don inestimable de la foi et des avantages de la civilisation chrétienne, en remercieront, après Dieu, le pasteur inspiré, qui perçant d'un regard prophétique les voiles de l'avenir, a su par ses sages ordonnances et son union parfaite avec le siège de Pierre, leur fournir le moyen de marcher toujours sûrement dans les voies de la vérité et de la vie. Aussi, tous donneront-ils généreusement pour honorer la mémoire et perpétuer le souvenir de celui qu'ils aiment et révèrent comme un pasteur et un père — que dis-je ? — qu'ils vénèrent déjà comme un saint, en attendant que l'Eglise, par son verdict solennel, leur donne pleinement raison.

Et la ville si catholique de Québec, fière à bon titre de ses gloires religieuses comme de ses gloires nationales, se rappelant qu'elle doit à l'illustre Laval, avec la foi et les vertus de ses

enfants, les institutions qui en ont été le foyer et la sauvegarde, sera plus heureuse que tout autre de contribuer généreusement à la glorification de son premier évêque. Du haut de sa vigilante citadelle, jetant un œil ravi sur le merveilleux amphithéâtre qui s'échelonne depuis les bords du fleuve géant jusqu'à la cime où le cap Diamant couronne comme d'un diadème cet ensemble majestueux, le spectateur voit surgir de çà et de là et dresser leur front vers le ciel, les monuments qui redisent hautement le zèle, la clairvoyante sagesse, la charité apostolique du vénérable François de Laval. Basilique, Séminaire, Université, fruits de ses largesses et de son dévouement ; monastères des Ursulines et des Hospitalières, dont il fut toujours le guide et le soutien ; clochers plus modestes — car c'est une nouvelle floraison après la tempête — des fils de François et d'Ignace, qui furent au Canada les pionniers de la foi et les précurseurs du premier évêque : Québec a compris quelle garantie de stabilité et de vitalité il y avait là pour l'œuvre de l'immortel Champlain. Aussi sera-t-il heureux d'associer la gloire du grand évêque à celle du grand chrétien qui fut son fondateur. Celui-ci a déjà eu son apothéose digne du héros et de ses gestes. Sa noble statue se dresse majestueuse sur la hauteur d'où l'œil embrasse un panorama unique dans l'univers. Ses chrétiennes paroles, écho de sa foi vive et de sa grande âme, l'histoire les a burinées sur le bronze. On n'oubliera jamais qu'il a souhaité « que Dieu, par sa grâce, fasse prospérer cette entreprise à son honneur, sa gloire. » Le vœu a été réalisé, et celui que, avant tout autre, la Providence en avait chargé, le saint évêque de Québec, va être honoré à son tour. Par bonheur, le troisième centenaire de la fondation de Québec coïncidera avec le bi-centenaire de la mort de Mgr de Laval. Une même fête célébrera ces deux gloires distinctes, et pourtant communes par tant d'endroits, puisqu'elles symbolisent d'une façon idéale, par leur coopération à une même fin, le bien spirituel et temporel du pays, l'union si désirable de l'Eglise et de l'Etat.

Notre bonne ville a bien compris la part qu'elle doit prendre à cette fête patriotique dans le meilleur sens du mot. Déjà, pré-

parant les voies, elle a voté l'expropriation du terrain sis au sommet de la côte de la Montagne, première,— et l'on pourrait dire,— unique entrée dans la ville pour ceux qui viennent de l'étranger. A cet endroit historique, foyer d'un cercle qui embrasse les sites anciens et actuels de la cathédrale, de l'évêché, du Séminaire, de l'Université, ainsi que du fort Saint-Louis et de la chapelle disparue de Notre-Dame de la Recouvrance, se dressera la statue du premier évêque de la Nouvelle-France. Elle dominera le grand fleuve par lequel la foi nous est venue de l'ancienne France, avec les Cartier, les Champlain et les Maisonneuve, avec les Sagard, les Viel, les Dolbeau, les Lalemant, les Brébeuf, les Chaumonot et les fils d'Olier, avec les Laval, les Saint-Valier et les de l'Aube-Rivière, avec les Marie de l'Incarnation, les Catherine de Saint-Augustin et les Marguerite Bourgeoys. Sentinelle vigilante, elle dira à tout venant que cette même foi, par les œuvres de Laval et par le zèle de ses successeurs, veille toujours aux portes de la ville, et que ce n'est pas en vain, car c'est le Seigneur qui, par son lieutenant, garde la cité.

Déjà, prenant l'initiative, la patriotique Société Saint-Jean-Baptiste a émis le vœu de cette consécration par un monument du souvenir de Mgr de Laval. C'est « la voix du peuple » qui s'est fait entendre. Un comité de citoyens catholiques de toute nationalité, choisis parmi l'élite de la société québecoise, s'est déjà plusieurs fois réuni pour discuter le projet. Nul doute que l'idée de ce tribut à la mémoire du saint évêque sera accueillie avec joie partout où se font sentir les heureuses influences de son œuvre apostolique, c'est-à-dire dans presque tout le continent, depuis la Colombie Anglaise jusqu'à la Nouvelle-Orléans, de l'Atlantique au grand Océan. La voix du peuple catholique ne sera que le prélude de celle de Dieu, qui — nous l'espérons — par la bouche de son Eglise infaillible, donnera à cette glorification sur la terre de son serviteur, une confirmation plus glorieuse encore, en le plaçant sur nos autels.

L'abbé L. Lindsay.

LA VIE QUE L'ON MENAIT IL Y A CENT ANS[1]

Description d'une habitation rurale. — La famille et les enfants. — La femme de l'habitant. — Vieilles méthodes de culture. — Esprit de routine. — L'habitant aime à s'amuser. — Mariages et compérages. — Comment on passe le temps des fêtes.

Nous voici maintenant rendu à une époque de transition. Depuis un demi-siècle déjà, le pays a changé de maître et il convient de jeter un coup d'œil rapide, avant de continuer notre récit, sur la condition morale et matérielle du colon canadien. Comment ce dernier s'est-il comporté au contact des émigrants anglais, écossais et irlandais dont le nombre va chaque jour en augmentant ? Quelle révolution est en train de s'opérer dans les mœurs, les idées, les coutumes ?

Loin de nous la prétention de vouloir donner ici comme une résurrection entière du passé. Nous laissons à d'autres mieux doués le soin d'évoquer de leurs tombes couvertes de mousse ces anciens habitants et de nous apprendre leur langue et leur façon de faire.

Les notes sèches et arides que nous avons recueillies, nous le savons, ne peuvent donner qu'une idée incomplète de la vie que menaient nos ancêtres, il y a une centaine d'années, mais elles serviront peut-être de jalons à ceux qui voudront suivre la même voie.

Bien des voyageurs, anglais ou français, ont essayé déjà des descriptions du même genre. Mais il faut, règle générale, se méfier de leurs récits, parce que — sous une apparence de bonhomie — ils sont souvent hostiles. Beaucoup d'entre eux se sont contentés de l'affleurement des choses, sans pénétrer dans les couches pro-

---

1 — Extrait du 4e volume de *L'Histoire de la seigneurie de Lauzon*, qui paraîtra vers la mi-mai. Ce volume se rend à 1825 (1812-1825).

fondes, et ils ont pris pour la règle ce qui n'était que l'exception. C'est ainsi, par exemple, que sous la plume de Chateaubriand, le Canadien est devenu un être à demi sauvage, ayant perdu presque toutes notions de ses origines. Pour d'autres, le Canadien s'est tellement inféodé aux coureurs de bois, aux trappeurs, aux gens de cage, aux hommes de chantier, qu'il ne forme plus avec eux qu'un seul et même type. Cela donne du caractère à la chanson mélancolique de Moore ou aux vers grotesques de Drummond, mais rien n'est si loin de la vérité ou du vécu, comme l'on dit maintenant. Plusieurs de nos écrivains du terroir sont, du reste, tombés dans le même travers, sans songer à la blessure profonde qu'ils infligeaient à leurs nationaux [1].

Disons encore qu'un bon nombre de visiteurs de passage ont eu le tort de copier les appréciations toutes faites de leurs devanciers et de généraliser ce qui, parfois, ne s'appliquait qu'à une époque très limitée. C'est ce qui explique les contradictions que l'on rencontre lorsqu'on fait une étude comparée des différents récits de voyage où il est traité de l'habitant canadien.

La vie d'un peuple est si mobile qu'à dix ans de distance elle peut subir des changements considérables. Combien de coutumes ont cessé déjà en partie à l'heure qu'il est, que nous avons connues et que nous ne pouvons nous empêcher de regretter. Hélas ! tout s'en va. Depuis seulement vingt ans, il s'est fait plus de mouvement dans les idées et les usages de nos paroisses que pendant tout le siècle précédent. En fait d'ethnologie, il ne faut donc jamais s'arrêter aux courants de surface, mais jeter l'ancre bien au fond.

Combien est désolante la pénurie des renseignements en ce qui concerne la vie intime des populations rurales même d'il y a cent ou deux cents ans ! Ce n'est qu'en retournant le fatras des archi-

---

1 — Il ne manque pas de gens aux Etats-Unis et en Angleterre qui croient sérieusement que le français baroque que Drummond met dans la bouche de ses personnages est le langage ordinaire du Canadien.

ves et des vieux procès que l'on peut recueillir quelques vagues indications sur le côté matériel de leur existence.

Nos ancêtres, les cultivateurs canadiens, ne tenaient pas des écritures bien compliquées. Ils savaient à peine lire et écrire pour la plus grande partie. Les comptes, quand on en tenait, étaient fragmentaires, souvent inscrits à la pointe du couteau sur le pas d'une porte ou le chambranle d'une fenêtre. Aussi, ce n'est pas chez nous qu'il faut chercher des archives domestiques ou des livres de raison. Si les notaires n'eussent pas eu le soin de conserver dans leurs études les actes de vente, les testaments ou les contrats de mariage, nous ne saurions rien de précis même sur une longue période de l'histoire des proprietés et des familles.

Et pourtant avec quelle facilité étonnante les poètes, les romanciers et les écrivains voyageurs vous peignent les détails d'intérieur, les choses intimes de ces temps déjà si enfouis pourtant, et qui demandent des années de recherches aux patients archéologues qui les veulent exhumer.

Mettant de côté toute fantaisie et toute imagination, nous allons donc essayer de crayonner un tableau prosaïque mais juste de la vie de l'habitant canadien de la seigneurie de Lauzon, telle qu'elle existait il y a cent ans, avec ses particularités de situation, ses goûts et ses travers.

Tout n'était pas mal dans ce passé. Tout n'était pas bien non plus. Mais, moralement, non moins que poétiquement, il y avait alors des vertus et des qualités que l'âge nouveau n'a pas su remplacer encore.

On a dit que les œuvres de la terre ne se faisaient pas uniquement avec les vertus des ancêtres, mais on peut parfois regretter que les âmes des ancêtres ne planent pas sur les fils.

De 1810 à 1830, on trouvait encore dans toutes les paroisses de la seigneurie de Lauzon, la vraie vie patriarcale, une hospitalité généreuse, une aménité charmante. Les Canadiens sont hospitaliers ! C'est le refrain que les voyageurs répètent dans chacun de leurs ouvrages. Le Canada rappelait la Suisse à

l'écrivain Michel Chevalier : « C'est, dit-il, la même physionomie de satisfaction calme et de jouissances paisibles[1]. »

Nous ne voulons pas dire qu'il y a cent ans on était encore au temps des pastorales, et que les poètes auraient pu trouver dans Lauzon de ces tableaux champêtres, dignes des idylles de Théocrite et des délicieuses bucoliques de Virgile, qui charmaient nos imaginations sur les bancs du collège.

Mais qui voudrait nier que le peuple de la campagne, menant une vie très sobre et très frugale, sans luxe, et sans ambition, se bornant à ces désirs dont parle Goldsmith le poète, « à ces calmes désirs qui demandent si peu de place, »

Those calm desires that ask'd but little room

n'a pas un sort vraiment digne d'envie ?

Content de peu ! le secret de la vitalité du peuple français se résume dans ces trois mots, et le Canadien d'il y a cent ans l'exprimait à sa manière en disant : *Contentement passe richesse.*

L'habitant de Lauzon possédait une bonne maison, chaude en hiver, fraîche en été. Cette maison, percée de larges fenêtres où entraient l'air et le soleil, mais bien protégée contre les saisons froides ou les tempêtes par des contrevents ou de lourds volets, était bâtie en pierres, ou encore, comme l'on disait alors, *de pièces sur pièces*, c'est-à-dire en troncs d'arbres équarris, posés les uns sur les autres, avec un toit pointu à la façon normande, recouvert de bardeaux [2].

A quelques pas de la maison s'élevaient le fournil, la grange et l'écurie, la plupart du temps couverts de chaume, et cet ensem-

---

1 — *Lettres sur l'Amérique du Nord*, vol. 2, p. 74 (1835).

2 — *Le bardeau !* voilà un mot bien français (Voir *Dictionnaire de Trévoux*), que l'on a tort de donner comme un néologisme canadien. Il est vrai que les dictionnaires modernes ne lui donnent pas la signification que nous lui attribuons. Mais est-ce notre faute à nous si nous avons mieux conservé le vieux langage que nos cousins de France ?

ble de dépendances constituait ce que l'on appelle encore *les bâtiments.* On jugeait de l'aisance d'un habitant par le nombre et la grandeur de ses bâtiments [1].

Le voyageur Weld trouvait les maisons de l'habitant canadien bâties plus solidement, et avec plus de soin que celles des Etats-Unis.

Les troncs d'arbres, dit-il, sont mieux façonnés et mieux joints ensemble. Au lieu d'être bruts et raboteux de toutes parts, comme chez les Américains, ils sont parfaitement unis et couverts d'une couche de blanc en dehors ; et en dedans ils sont communément doublés de planches de sapin.

Quelle différence surtout entre cette habitation rurale, si primitive pourtant, si grossièrement construite, et la chaumière du paysan européen qui, la plupart du temps, n'a d'autre ouverture que la porte et qui, dans certaines provinces, est encore ronde et percée, au milieu du toit conique, d'un trou par où s'échappe le fumée. Quelle différence surtout entre la propreté qui règne sur cette propriété et la saleté que l'on observe chez le paysan irlandais qui vit dans la plus triste promiscuité et pêle-mêle avec ses animaux domestiques !

Le Canadien n'avait pas le goût cependant de choisir une jolie situation pour sa maison d'habitation, soit à l'orée d'un bois, soit sur les bords d'un clair ruisseau. Il bâtissait de préférence sur la marge du grand chemin, sans souci de l'alignement ou du décor, cherchant surtout à se garer du vent dominant dans la localité. Il ignorait aussi l'art de grouper les dépendances de la ferme et de les entourer de bouquets de bois agréables à l'œil. C'est tout au plus, si au commencement du siècle, on commençait à planter des peupliers de Normandie pour ornementer les longues avenues. Les anciens Canadiens avaient eu pendant si longtemps à subir les attaques des Indiens qui se tenaient embusqués dans les bois à deux pas de leurs habitations, que l'on ne saurait s'étonner de

1 — En règle générale, la grange de l'habitant de Lauzon a 60 pieds de longueur sur 24 pieds de largeur.

voir leurs descendants préférer la rase campagne ou la plaine nue aux massifs d'arbres ombreux.

L'intérieur de la maison de l'habitant canadien, doublé de planches de sapin, avec un plafond supporté par des poutres énormes, si on les compare à la hauteur et à la grandeur de l'appartement, est aussi simple que l'extérieur. Point de luxe, mais une grande propreté et beaucoup de confort. Dans la pièce d'entrée, qui sert à la fois de cuisine et de chambre à coucher, voici d'abord la large cheminée, avec l'âtre ouvert et le foyer de pierres plates, la crémaillère et les chenets, la pelle à feu, le grand chaudron et les marmites, des poêlons et des lèchefrites, des tourtières, un gril, une bombe, tout un régiment d'ustensiles, car la batterie de cuisine de la ménagère canadienne a été de tout temps bien garnie. Au-dessus de la corniche, sont rangés les fers à repasser, un fanal de fer-blanc, des chandeliers.

On s'éclaire encore à la chandelle de suif que l'on fabrique à la maison ; aussi voit-on dans les inventaires que chaque habitant possède un moule à chandelles. Quelques-uns ont aussi des lampes en fer où l'on fait brûler de l'huile de loup-marin. L'usage de la chandelle de baleine commence cependant à s'introduire [1].

On ignore encore l'usage des allumettes et l'on se sert de loupes d'érable sèches pour allumer du feu à l'aide d'un briquet et d'une pierre à fusil.

Le mobilier, à part les lits, est des plus sommaires : cinq ou six chaises de bois avec siège en paille, un rouet à filer avec son dévidoir, un métier à tisser la toile, une huche, une table, deux ou trois coffres peinturés de couleur criarde, rouge ou bleu, une commode, puis, près de la porte, le *banc aux seaux.*

En hiver, un poêle en fer, que l'on chauffe incessamment nuit et jour, tient le centre de l'appartement. C'est le véritable foyer où convergent hommes, femmes et enfants, ustensiles de maison ou de ferme. Tout s'y rencontre dans un pêle-mêle abracada-

---

1 — Inventaire de Charles Lecours, 9 juillet 1805.

brant ; on y prépare à la fois la nourriture de la famille et la pâtée des bestiaux ; on y réchauffe les vêtements ; on y déglace les instruments de travail.

Et si vous voulez maintenant connaître la vaisselle et la coutellerie dont usaient nos ancêtres, il y a cent ans, ouvrez ce buffet à deux panneaux, ou cette armoire à garde-manger, ou encore ce simple dressoir, et vous y verrez défiler les plats et les assiettes de grès ou de faïence, des cuillers d'étain, des fourchettes en fer, la cafetière et la théière en fer-blanc, des bols et des soucoupes, des douzaines de terrines en fer-blanc, un moulin à poivre, un couloir, un biberon, un fromager, un moulin à café, une boîte au sel. Quelques-uns ont encore des cuillers à pot en cuivre, du temps des Français, mais on commence à voir s'introduire des assiettes et des plats de terre de Londres.

Remarquez dans cet inventaire sommaire l'absence complète de couteaux. C'est que chaque habitant porte encore le sien avec lui, comme au temps jadis où il fallait se garer des attaques des Indiens. Et, pendant les repas, les hommes et les femmes se servent toujours de leur *couteau de poche.*

L'habitant de Lauzon, surtout celui qui habite les bords du fleuve, aime encore passionnément la chasse et la pêche. Aussi, dans toutes les maisons, voyez suspendu à la poutre du centre, le grand fusil à pierre avec la corne à poudre. Ce n'est plus cependant le fusil venu de France, car l'habitant a été désarmé aussitôt après la prise de Québec.

L'hiver, avec quelles délices encore, on s'enfonce sous les bois, la raquette aux pieds, pour y *tendre des collets aux lièvres*, ou chasser l'orignal ou le caribou. Les tourtes abondent à tel point, en été, que l'on tend des rets à travers la campagne pour les prendre à la volée. A certains jours on les abat à coups de bâtons. Ce gibier, si tendre, si délicat à manger, mais qui se gave dans les champs de blé, est même devenu une nuisance, si bien que l'on demande des prières à l'église pour le faire disparaître. C'est parce que la tourte a été *conjurée*, nous disent encore les anciens, que l'on n'en voit plus maintenant.

La pêche est aussi un des grands passe-temps de l'habitant de Lauzon. On tend les rets, les lignes et les claies de bonne heure le printemps et on ne les relève que tard à l'automne. Peut-être néglige-t-on un peu la culture de la terre pour cette industrie attrayante et qui rapporte des bénéfices assurés. Il n'y a pas une exploitation rurale de la pointe de Lévy qui ne possède un canot et des engins de pêche. Dans tous les inventaires, on trouve des rets, des lignes, des claies, des engoulements, des grapins, des aiguilles à rets, des cordages, des nasses.

Tout cela est remisé pendant l'hiver dans les caves de la maison, au milieu des boucauts et des tierçons de toutes sortes, des tinettes à beurre, des saloirs, des pots aux herbes salées, des *baquets aqueux*, des poches à grain, des cruches à l'huile de lin, des longues feuilles jaunes de tabac à fumer, et de la provision de patates.

Le tabac semble être une des choses *nécessaires à la vie* chez les Canadiens, et la pipe une partie indispensable de la toilette, dit encore le voyageur américain que nous citions il y a un instant. Ils sont d'éternels fumeurs. On dirait que chaque homme, femme et enfant doit nécessairement avoir sa pipe et son sac à tabac, et s'en servir constamment. J'ai vu des marmots âgés tout au plus de quatre ans qui fumaient avec toute la gravité de leurs grands-pères... Les Canadiens, en général, sont une race maigre et petite, comparés avec les Américains et les Anglais. L'usage excessif qu'ils font du tabac depuis leur bas âge n'aurait-il point contribué à produire ce résultat ?

Ici encore, il va sans dire, que nous ne faisons ces citations [1] qu'à titre de curiosité afin de laisser voir au lecteur ce que l'on pensait de nous il y a tout au plus cinquante ans.

Et dire que ces descriptions, lues avec avidité de l'autre côté des frontières, ont longtemps fait confondre les Français du Canada, avec les descendants des Iroquois, des Hurons et des Micmacs !

---

1 — Faute d'espace, nous avons dû omettre une description encore plus fantaisiste que la précédente.—(Réd.)

Isolé comme il l'est, l'habitant doit être de tout métier : boulanger, charpentier, menuisier, forgeron, cordonnier. Aussi, voit-on dans les inventaires, qu'il possède des outils de toute espèce : scies de travers, scie à mains, égohines, haches, haches à doler, marteaux, galères, guillaumes, bouvets à planches, compas, équerres en bois, gouges, maillets, masses en fer ou en bois, tenailles, limes, planes, ciseaux à froid, enclumes, blanchissoirs à bardeaux.

Il tient toujours en réserve pour les réparations futures ou pour façonner ses meubles ou ses voitures du bois bien sec prêt à travailler, madriers et planches de pin ou d'épinette, du bois de merisier, des croûtes, des colombes [1].

Les colliers de chevaux, les harnois sont de même fabriqués à la maison. Les voitures, la plupart du temps, sont *attelées à la cheville.* Les traits qui servent à tirer la charrette sont des cordes, mais on en trouve quelquefois en peau de vache marine.

Le luxe des autres ne brûle pas encore d'envie l'habitant canadien, et il ne s'endette pas pour copier de loin les élégances de la classe supérieure. Il est vêtu d'étoffes solides mais simples.

Les jeunes gens et les hommes endossent, les jours de travail comme le dimanche, le gros « capot » en étoffe grise dite « du pays, » serré par une ceinture en laine rouge ou quadrillée, costume que complète la « tuque » ou bonnet normand. Cette coiffure est la même partout, à l'exception de la couleur qui varie suivant la région. Dans le district de Québec, l'habitant porte le bonnet rouge, à Montréal, le bonnet bleu, à Trois-Rivières, le bonnet blanc [2].

L'habitant fait lui-même sa chaussure qu'il appelle le *soulier*

---

1 — La *croûte* est la pièce de bois qui tient à l'écorce de l'arbre.

La colombe (Trévoux), en terme de charpenterie, est une solive qu'on pose à plomb dans une sablière pour faire des cloisons, des maisons et des granges de charpente.

2 — Ferland: *Histoire du Canada,* II, p. 47, en note.

de bœuf ou plus souvent la *botte sauvage*. Elle est à semelle molle et recouvre le pied et la jambe jusqu'au genou. Il tanne la peau de ses animaux et garde toujours des retailles de cuir, peaux de vache ou de bœuf. Il emploie aussi la peau d'orignal pour les *souliers mous* qui servent à aller sur la neige en hiver. Quelques-uns font usage de sabots pour les travaux de l'étable. Les chaussures que l'on achète quelquefois chez le marchand portent encore le nom de *souliers français*, quoiqu'elles soient de fabrication anglaise. La boucle en argent ou de métal n'est pas encore complètement disparue.

On trouve encore dans les inventaires de 1805 des *moules à boutons*, preuve que l'habitant les fabriquait lui-même.

Le costume de la villageoise canadienne est simple, mais propre, dit le voyageur Weld. « Il consiste en un corset bleu ou écarlate, sans manche et un jupon d'une couleur différente. Un chapeau de paille lui donne aussi un air extrêmement intéressant. »

Si l'on parcourt les inventaires de l'époque on trouve que la garde-robe, toute simple qu'elle soit, est bien garnie cependant. Ce qui y domine, ce sont les mantelets de petite étoffe ou d'indienne ; des corsets de calmande ; des jupons de basin ou de droguet, en coton rayé blanc et rouge, en calmande noire, ou en indienne fleurie blanche et bleue : des coiffes, des *câlines*, des *capines* ; des chemises de flanelle ; des chaussons et des bas de laine ; des tabliers en toile du pays ; des mouchoirs aux couleurs variées, en soie, en mousseline, en coton ; des manchettes ; des gants de laine. Quelques-uns ont des mantes ou pélisses en indienne, d'autres des déshabillés en droguet ou des capes de camelot bleu. Sur plus de cent descriptions attentivement examinées, nous n'avons trouvé qu'un seul chapeau de soie, une paire de gants de chamois, un gilet de velours noir et un châle.

Les bijoux sont rares. A part le jonc d'or et la bague d'argent que chaque bonne ménagère porte à son doigt, nous n'avons trouvé qu'un collier de nacre. En revanche, toutes possèdent

des crucifix d'argent. En fait de fourrures, nous n'avons vu que des manchons de peau de chat [1].

Pour la table, tous les habitants observaient à peu près le même régime. De la soupe aux pois, un morceau de lard, des pommes de terre, du pain de ménage, du beurre ou du lait caillé, le matin, le midi et le soir. Telle était l'ordonnance des repas, et le menu variait bien rarement.

> Voyez ce mets chéri, qui chaque jour figure,
> Du champêtre repas éternelle parure.
> Dans un temps solennel un porc fut immolé ;
> Depuis le jour de fête où son sang a coulé,
> La table est par lui seul incessamment ornée,
> Et lui seul remplira le cercle de l'année.
> Voilà tous les grands frais dont ils ont acheté
> La santé, la fraîcheur, la force et la gaieté.

Sous le régime français, l'habitant connaissait la pomme de terre, mais il n'en mangeait que rarement vu qu'il préférait le pain de froment.

Ce n'est qu'en 1758 que l'on commença d'une façon sérieuse à en introduire la culture [2]. Qui croirait que cette nourriture si populaire aujourd'hui et sans laquelle un habitant canadien ne pourrait faire un seul repas, ne date que de cent-cinquante ans à peine?

Les enfants ne mangeaient à la table de la famille qu'après leur première communion. Il y avait chez les gens aisés une petite table très basse pour leur usage ; mais généralement les enfants prenaient leur repas sur le billot ; il y en avait toujours plusieurs dans la cuisine, qui était quelquefois la pièce unique de la maison.

Ces billots suppléaient à la rareté des chaises et servaient aussi

---

1 — Tous les menus objets, comme fil à coudre, laine, dés, ciseaux, aiguilles, sont soigneusement conservés dans des sacs en peaux de loup-marin ou de mouton, ou dans des cassettes d'écorce de bouleau, ou encore dans des sacs à tout mettre que l'on appelle des *chats en poche*.

2 — Lettre de Vaudreuil et Bigot au ministre, 8 août 1758. *Archives coloniales*, vol. 103, c. II.

à débiter et hacher la viande pour les tourtières et les pâtés des jours de fête. Il ne s'agissait que de retourner le billot, suivant le besoin. Dans leurs querelles, les enfants plus âgés disaient aux plus jeunes : « Tu manges encore sur le billot ! » ce qui était un reproche cruel pour les petits.

La Coutume de Paris suivie dans notre pays et qui voulait que l'héritage d'un homme mort sans tester se divisât également entre tous ses enfants avait peu à peu morcelé les exploitations rurales. A l'origine, ces dernières n'avaient eu jamais moins que cent vingt arpents en superficie. Mais déjà, en 1815, on en trouve en grand nombre qui n'ont plus que la moitié de cette étendue.

Cependant, malgré ces partages successifs, les terres étaient encore assez vastes pour que l'habitant en retirât la récolte de blé et de pommes de terre nécessaire à sa subsistance et à celle de sa nombreuse famille, et des fourrages pour ses animaux, même pendant la longue stabulation hibernale.

Se nourrissant du produit de sa terre, du lait de ses vaches et des œufs de ses poules, se vêtissant encore de la laine de ses moutons, il pouvait se suffire à lui-même sans avoir recours au marchand.

Il était rare alors qu'une habitation fût grevée d'hypothèques. Et si, par hasard, quelqu'un se sentait pressé par un besoin d'argent, le voisin lui prêtait sans intérêt, sur parole, et sans qu'il fût besoin d'acte de notaire.

M. de Gaspé rapporte quelque part dans ses *Mémoires* que les habitants de son temps étaient riches. L'agréable conteur a voulu dire sans doute que l'habitant vivait dans l'abondance, car, si nous en jugeons par les nombreux inventaires que nous avons parcourus, aucun cultivateur n'accusait fortune à sa mort. Ce que nous pouvons dire cependant, c'est que personne n'était endetté. Si, parfois, le relevé des biens constate quelques dettes, elles sont toujours deux fois couvertes par l'argent monnayé gardé de réserve. C'est déjà être riche que de pouvoir se trouver dans cette situation.

Impôts ordinaires ou extraordinaires, impôt sur les champs, impôt sur les édifices, impôt sur les bestiaux, impôt par tête, impôt sur le commerce, impôt sur le revenu des sommes prêtées à intérêt, impôt sur les marchandises, impôt sur les ventes, impôt sur les successions, tel est l'ensemble magistral qui atteint la fortune dans toutes ses manifestations dans les pays européens, et qui frappe d'étonnement les étrangers qui les visitent. C'est le triomphe de la fiscalité qui sait arracher aux grands comme aux petits les sommes nécessaires aux besoins des gouvernements.

Quelle différence entre ces pays et la colonie du Canada, au commencement du siècle dernier ! On peut dire qu'il n'y avait pas au monde un pays où l'habitant fût plus libre, et plus exempt de toutes servitudes. Le Canadien avait son bien à lui, il en pouvait disposer à son gré, et lorsqu'il sentait sa fin prochaine, il le partageait entre ses enfants. Une fois le coin de terre acquis, il était jalousement gardé. Il suivait le sort de la chaumière habitée par des générations successives,

.........et qui de père en fils,
L'ont de Pierre à Simon, puis à moi Jean transmis.

En 1815, plus des trois quarts des terres des vieilles paroisses de Saint-Joseph de la pointe de Lévy et de Saint-Nicolas étaient encore en la possession des descendants des colons à qui elles avaient été originairement concédées.

Y a-t-il rien de plus touchant que le préambule de l'acte par lequel ces braves gens se dépouillaient de leurs biens à la veille de mourir ?

Nous avons parcouru des centaines et des centaines de testaments où le notaire, grave et solennel, déclare d'abord qu'il a trouvé le testateur « sain d'esprit, mémoire et entendement, allant et venant à ses affaires. » Puis le testateur dicte lui-même ses dernières volontés.

Connaissant, dit-il, qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni de plus incertain que son heure, il ne veut point en être prévenu sans faire son testament.

Comme chrétien, catholique, apostolique et romain, je recommande mon âme à Dieu le Père tout-puissant, le suppliant par les mérites de la passion et de la mort de notre Seigneur Jésus-Christ, par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie, de mon saint patron et de tous les autres saints et saintes, lorsqu'elle se séparera de mon corps, de vouloir la placer au nombre des bienheureux dans le royaume céleste.

Il veut que sur ses biens ses dettes soient payées et torts réparés si aucuns se trouvent, et il ordonne de faire chanter et célébrer sur son corps, si faire se peut, un service suivant son état et un service anniversaire, et de faire dire le plus tôt possible vingt-cinq messes basses de requiem pour le repos de son âme.

Ce n'est qu'après cela que le testateur, tournant sa pensée vers les choses terrestres, *dictait et nommait* au notaire la personne qui devait lui succéder.

Les mots *dicter et nommer* étaient alors sacramentels comme étaient sacramentelles aussi les formalités d'une première et deuxième lecture du testament au testateur par le notaire en présence des témoins.

C'était l'usage, aussitôt le testateur mort, de faire appeler le notaire qui lisait de nouveau solennellement le testament en présence du cadavre et de toute la famille assemblée.

Alors, comme aujourd'hui, les enfants étaient nombreux dans les familles canadiennes. Les maisons où ils s'asseyaient douze ou quinze à table n'étaient pas rares. On les voyait s'ébattre sur les portes de chaque habitation, rayonnants de fraîcheur et de santé.

Les plus jeunes courent pieds nus pour la plupart, mais la propreté et la qualité de leurs vêtements, aussi bien qu'un coup d'œil jeté dans l'intérieur des maisons autour desquelles ils se livrent à leurs jeux, montrent bien que ce n'est pas par misère. Obligés pendant l'hiver de se couvrir de vêtements épais et de lourdes chaus-

sures fourrées, ils aiment à se dédommager de cette contrainte aussitôt que reparaît le soleil du printemps.

A peine sortis de la première jeunesse, tous sont mis au travail. L'hiver seulement, quelques uns d'entre eux sont envoyés à l'école pour y recueillir les rudiments d'une instruction qui se borne toujours aux *Devoirs du chrétien*, au *Psautier de David*, ou à quelques mots de latin, afin de pouvoir chanter au chœur de l'église.

Chaque année nouvelle apportait un nouveau-né et le dernier était toujours le plus choyé. Le médecin était chose presqu'inconnue alors dans la campagne, et des voisines accouchaient la mère qui du reste s'alitait à peine quelques jours, tant elle était anxieuse de reprendre la tâche quotidienne. Cette bonne mère, elle n'aurait pas voulu pour un trésor qu'une autre allaitât son enfant. On ignorait encore ces ignobles biberons qui nous ont donné des générations abâtardies. Que d'enfants meurent aujourd'hui d'avoir sucé un lait qui n'était point celui que leur destinait la nature!

O charmants bébés d'autrefois, lourds et gauches dans vos langes grotesques, mais si frais, si dodus, avec des yeux si vifs et des rires si sonores ! Ceux d'aujourd'hui, à côté de vous, ressemblent à des poupées de porcelaine, et l'on n'ose pas les caresser de peur de froisser leur toilette.

Les mères qui savaient qu'elles ne retiendraient pas toujours ces nombreux enfants dans leurs jupes, que la ferme n'en garderait qu'un ou deux, qu'il faudrait se résigner tôt ou tard à laisser les cadets, ceux qui n'y trouveraient plus leur place, s'en aller à la conquête de la fortune ou mener la vie aventureuse des *voyageurs* dans les *pays d'en haut* ou sur les mers lointaines, les en aimaient d'autant plus et leur prodiguaient dans leurs jeunes années les caresses et les joies du foyer qui leur manqueraient plus tard.

Combien de ces jeunes gens, qui, ne pouvant plus vivre à la table paternelle, s'en allaient au loin afin d'obtenir les moyens de s'établir sur une terre ! Quelques-uns réussissaient à mettre de

côté quelques épargnes ; mais la plupart perdaient le goût de l'agriculture et même de la vie civilisée. Quelle classe hardie, aventureuse, capable de braver les plus grands dangers au milieu des rapides, dans les forêts, parmi les tribus sauvages les plus féroces, que celle des *voyageurs* ! Pendant longtemps, l'on regarda comme un fainéant et un lâche l'homme qui n'avait pas fait ses campagnes dans les pays d'en haut.

La tâche des femmes était bien compliquée à l'époque dont nous parlons. C'étaient elles qui d'abord habillaient les enfants, préparaient les repas de la journée, blanchissaient le linge, allaient puiser l'eau, trayaient les vaches, faisaient le beurre, soignaient la basse-cour. La plupart possédaient un petit jardin qu'elles béchaient, ensemençaient et cultivaient. L'hiver, dès qu'il leur restait un moment de loisir, elles s'asseyaient sur un escabeau, filaient le lin, ou, la navette à la main, la poitrine penchée sur un métier, tissaient la toile et les pièces d'étoffe. L'été encore, quand venait le temps de la moisson, le râteau ou la fourche à la main, elles travaillaient dans les champs à la fenaison ou au chargement des lourdes charrettes.

Les diverses saisons étaient marquées par différents travaux, mais la plus belle de toutes, l'été, était la plus laborieuse.

Oh ! les pauvres braves femmes qui furent nos aïeules, comme elles travaillaient dur et fort. Celui qui, dans leur bas âge, les avait vues l'œil vif, les joues roses, aurait eu peine déjà à les reconnaître quand arrivait l'adolescence. A cet âge charmant, à ce printemps de la vie, elles étaient déjà brûlées par le soleil, fanées et ridées par les fatigues.

Le voyageur Weld [1] reproche aux Canadiens indolents d'imposer à leurs femmes une vie trop laborieuse, en leur faisant partager les travaux les plus durs de la ferme.

Les villageoises françaises, dit-il, sont en général très jolies dans leur jeunesse, mais comme les femmes indiennes, elles perdent prématurément leur beauté, et par les mêmes raisons : l'excès de travail.

1 — 1798. *Voyage au Canada*, t. II, p. 160.

Quelle influence la femme exerçait-elle dans la maison? Et cette influence était-elle funeste ou heureuse?

Un Canadien, raconte le voyageur Weld, ne conclut jamais une affaire, il ne fait même aucune démarche importante, sans consulter sa femme, et il est très rare qu'il ne suive pas son avis.

Ce sont les femmes, ajoute-t-il, qui possèdent le peu d'instruction qu'on trouve dans le pays.

S'il est un trait qui distingue la ménagère canadienne de ce bon vieux temps, c'est sa modestie, sa modération, son effacement. La réserve, la déférence, l'économie sont ses qualités natives. Son imagination est lente et d'un vol court, mais quand il s'agit des intérêts de la maison, elle a des lueurs soudaines; elle, si douce d'ordinaire, devient âpre, son inquiétude tremble toujours. Et comme elle a toujours peur que *son homme* fasse des mauvais marchés!

L'argent n'avait pas alors la grande allure qu'il a prise de nos jours.

La ménagère est prudente et épargnante. Elle entasse sou par sou au fond de la commode. Les banques ne sont pas connues, [1] et dès que l'on a amassé un assez gros magot, on le dépose prudemment chez le curé, dans le coffre-fort de la fabrique, ou bien au séminaire de Québec, ou encore chez quelque gros marchand qui en paye un léger intérêt. Mais combien, toujours méfiants, en font cachette dans la maison même, sous les entraits, ou derrière les futailles au fond des caves! Quelle variété dans ces trésors enfouis! On y trouve pêle-mêle des piastres françaises, des portugaises, des guinées, des demi-guinées, des chelins, des piastres d'Espagne. On compte encore, tantôt par sou, tantôt par livre, tantôt par franc. Pendant des années on dissimule les écus, et l'on songe à part soi à s'arrondir de quelques bonnes

1 — La banque de Montréal, la première qui fut constituée au Canada, n'ouvrit ses portes qu'en 1818.

pièces de terre quand le voisin mourra et que *son bien ira en partage.*

L'instruction agricole, complètement négligée sous le régime français, n'avait fait aucun progrès sous le nouveau gouvernement. L'habitant en était encore aux modes surannés de culture que les premiers colons avaient mis en œuvre lors de l'établissement du pays. Il ignorait l'art des assolements et comment mettre à propos les champs en jachère. Il cultivait la même pièce en céréales pendant des années et des années, sans jamais laisser se reposer la terre ou lui donner un nouvel aliment. La culture des arbres fruitiers semblait être dans l'enfance ; ceux-ci n'étaient ni émondés ni délivrés des plantes parasites. Aussi les beaux pommiers et les pruniers aux fruits succulents que l'intendant Talon avait jadis fait venir de France ne produisaient plus que des rejetons rachitiques. La routine dominait de partout.

Lorsqu'ils sont forcés de cultiver la terre au printemps, dit un écrivain anglais pourtant sympathique aux Canadiens, ils retournent légèrement le gazon, et, sans labourer leurs champs, sans même aplanir les mottes de terre, ils jettent leur grain avec la même indolence, et laissent au hasard à décider du succès de leur travaux, sans se tourmenter d'autres soins jusqu'au moment de la récolte [1].

L'élevage des bestiaux se faisait sans principes arrêtés, sans soins minutieux. Aussi quels maigres troupeaux voit-on dans les inventaires de l'époque ! C'est la règle pour un cultivateur de ne jamais posséder plus de trois vaches, une paire de bœufs, une génisse et une taure, six brebis, un cochon et une truie, trois ou quatre nourritureaux, un ou deux veaux. D'autres en possèdent moins encore. La basse-cour n'est pas mieux. Il est rare que l'on dépasse la douzaine de poules [2]. Sur dix fermes dont nous avons

---

1 — *Voyage dans le Canada ou Histoire de Miss Montaigue*, édition française de 1809, vol. 2, p. 255. Voir aussi Weld, *Voyage au Canada*, t. 2, p. 160.

2 — « Treize poules dont un coq, » comme disait toujours un vieux notaire dans la description de ses actes.

fait l'inventaire minutieux, nous n'en trouvons qu'une où l'on élève des dindes : c'est celle d'Ignace Nadeau, à Saint-Henri.

Quel contraste avec les fermiers des terres nouvellement ouvertes dans les cantons près de la frontière, qui conduisaient déjà au marché par la route Craig des bestiaux de premier choix !

Ce n'est qu'à grand'peine qu'une société d'agriculture fondée à Québec vers la fin du siècle et composée d'Anglais et de Français, pouvait faire accepter de temps en temps un conseil timidement donné parce qu'il avait été repoussé tant de fois.

L'exemple des cultivateurs anglais, irlandais et écossais récemment établis à ses côtés et qui tiraient déjà un bon bénéfice de leurs exportations, aurait dû, il semble, faire ouvrir les yeux de l'habitant. N'avait-il pas là devant lui une excellente leçon de choses? Mais il était décidément rebelle aux innovations de source étrangère. Il avait surtout une répulsion invincible à accepter de ces nouveaux venus leurs méthodes, quelqu'excellentes qu'elles pussent être. Il ne voulait sympathiser avec eux pour aucune raison. Il semblait, dans son entêtement, vouloir leur dire comme les bonnes gens de Rouen et de Poitiers disaient aux Anglais pendant la guerre de cent ans : « La terre prise, les cœurs sont imprenables. »

Disons, cependant, que les encouragements des négociants de Québec, qui tous les ans envoyaient dans les campagnes des agents pour acheter tout le grain qui n'était pas nécessaire à la subsistance des habitants, avaient fini par inspirer à ces derniers des ressources et une activité dont ils ne paraissaient pas susceptibles. Les négociants exigeaient d'eux un prix fixe; ils transportaient leur grain sur le bord du fleuve, où des bateaux le prenaient et le conduisaient au port où il devait être embarqué.

Grâce à l'esprit de routine qui gouvernait l'habitant, les magnifiques terres de la vallée du Saint-Laurent viendront bientôt à se sentir de l'épuisement après les récoltes incessantes qu'on leur avait fait produire. Bientôt il n'y aura plus cette abondance mer-

veilleuse qui fait comparer nos terres à celles de la Beauce et de la Touraine.

Pour comble de malheur, vers 1813, les vaisseaux venus d'Europe apportèrent ici la mouche de Hesse qui se mit à dévorer le blé, et la marguerite qui envahit les champs d'herbages [1]. Ce furent là les premiers symptômes d'une décadence qui devait aller en s'augmentant d'année en année.

L'habitant, se confiant à la fertilité de la terre, habitué à faire des récoltes abondantes sans se donner trop de tourment, se laissait donc entraîner doucement au courant de la vie, dans une indolence qu'on lui a souvent reprochée. Sans être riche, comme il ignorait le luxe et que son ambition était bornée, comme il dépensait un sou avec autant de répugnance que nous dépensons un louis de nos jours, il trouvait que le produit de sa terre suffisait à ses besoins, et il ne s'inquiétait pas d'amasser de large fortune. Il n'était ni le serf, ni le colon du moyen-âge. Propriétaire de son bien, maître de sa destinée, il travaillait pour lui et sa famille, considérant tout le reste comme du superflu.

A la conquête du pays, le Canadien avait été laissé dans la pénurie la plus complète. Il avait été habitué non à recevoir, ni à être aidé, mais à compter sur lui et sur ses propres ressources, et il ne sortait pas de là. Il n'eut jamais pensé à fonder des banques ou des institutions de crédit ou à emprunter pour améliorer son sort. Ce furent les étrangers qui firent tout cela pour lui.

Si l'on étudie les inventaires du temps, on voit que le matériel d'exploitation agricole d'une ferme canadienne est exactement le même en 1815 qu'il était sous le régime français. Pelles, pioches, faucilles, charrues, faux, herses, crocs, brocs, bèches, cribles, serpes, meules, vans, tout est de l'ancien modèle. Ce sont encore les mêmes voitures : charrettes, brouettes, traînes, traîneaux, calèches, *cabrouets* (cabriolets), carrioles ; les mêmes roues, les mêmes menoirs, les mêmes avaloirs, les mêmes harnais. C'est toujours la

---

1 — *Gazette de Québec*, 1er juillet 1813.

même peau de bœuf illinois qui recouvre les voyageurs en hiver.

L'habitant a encore cette passion du cheval que lui reprochaient tant les intendants français. Il en garde presque toujours deux dans son écurie [1], et il ne s'embarrasse pas de dépenser beaucoup d'argent pour en avoir un qui soit bon trotteur.

Le voyageur qui désire faire une course rapide n'a qu'à vanter l'excellence des chevaux étrangers et l'habileté de leurs conducteurs, raconte Weld ; alors l'amour-propre de l'habitant canadien est piqué au vif, sa tête s'échauffe, sa colère s'allume, il accable son cheval de coups de fouet répétés, lui crie sans cesse *marche donc !* et l'on va de la sorte le train que l'on veut.

Nos ancêtres avaient un fonds d'inaltérable gaieté qui tenait à leur sang français. On se visitait les jours de fête et le dimanche, pour se réjouir, pour danser, pour manger des fruits de la saison, pour jouer aux cartes. Les maisons qui ne possédaient pas un violon étaient rares. L'ouvrier courbé sur sa charrue, ou au milieu même des travaux les plus pénibles, aimait à chanter. Il en était de même de la ménagère, toute harassée qu'elle fût par sa lourde tâche. La musique et la danse ne consolent-elles pas de la privation de beaucoup d'autres jouissances ?

Tout est prétexte à réjouissances. Si on tue un cochon, on en distribue les meilleures pièces à ses connaissances. On se fait des cadeaux de boudins et de crespinettes que l'on appelle ici des *plarines*. A la Saint-Jean, on allume des feux sur les hauteurs, et l'on baigne les enfants dans l'eau courante du fleuve ou dans de grandes cuves remplies de ces herbes qui portent dans nos campagnes le nom de ce saint précurseur.

Il n'y a pas ici, comme en France, de couronnement de rosières, de distribution de prix de vertu et de fêtes en l'honneur de

---

1 — Le notaire, dans les inventaires, ne manque jamais de vous écrire *le cheval tout attelé au cabrouet le fouet à la main.*

l'agriculture qui rappellent les mystères païens, mais que d'autres célébrations les remplacent !

C'est au printemps la plantation du mai devant le manoir du seigneur ou la résidence du capitaine de milice, avec décharges de coups de fusil ; à la fin de l'été, c'est *la fête de la grosse gerbe*, l'épluchette du blé d'Inde, le broyage du lin, sur le bord des ruisseaux frais. Faut-il bâtir une maison, ou élever la charpente de la grange, tout le village y prête la main, chacun donne sa corvée et l'on *fête le bouquet*. En été, on recherche encore certains spectacles, comme les combats de coqs ou les courses de chevaux.

Le baptême d'un enfant est presque toujours le prétexte d'une réunion des parents et des amis. Aussi les *compérages* sont-ils très en vogue.

La marraine devient une seconde mère pour l'enfant et c'est elle qui fournit à sa filleule la robe baptismale. Les parentés spirituelles ont encore le prestige qu'elles avaient autrefois.

Que dire des fêtes qui accompagnaient jadis les mariages dans nos campagnes ? Il n'y avait pas de véritable noce à moins qu'elle ne durât trois jours et trois nuits.

Il fut un temps où une fille de cultivateur propriétaire se mésalliait quand elle épousait un tailleur, un menuisier, un ouvrier quelconque, fût-il plus riche qu'elle.

Un riche habitant, dit M. de Gaspé, achetait à sa fille en la mariant, une robe d'indienne, des bas de coton et des souliers, chez le boutiquier. Cette toilette passait souvent aux petits enfants de la mariée.

Tous ceux qui devaient se marier avaient l'habitude d'appeler un notaire pour lui faire rédiger les clauses, traités et conventions de mariage : c'était une grande cérémonie qui avait lieu ordinairement le dimanche précédant la noce et à laquelle étaient conviés tous les parents et les amis.

L'hiver du Canada est tellement rigoureux qu'il semble à prime abord qu'il devrait reserrer et paralyser toutes les facultés actives

de l'intelligence. Au lieu de fouetter le sang, ne devrait-il pas au contraire l'engourdir? Cependant, contre les inconvénients de cette ennuyeuse saison, le Canadien avait trouvé un antidote salutaire : c'était de se livrer aux plaisirs, à la danse, aux festins.

Le temps des fêtes commençait à la messe de minuit, au réveillon de la Noël, pour ne se terminer qu'à la veille du Mercredi des cendres.

Dans la nuit de Noël, à l'heure où les morts se lèvent de leurs sépulcres et viennent s'agenouiller autour de la croix du cimetière, et qu'un prêtre—le dernier curé de la paroisse—en surplis et en étole, leur dit la messe, alors que les montagnes s'entr'ouvent et laissent entrevoir les trésors enfouis dans leurs flancs, alors que les animaux parlent dans les granges et se disent la bonne nouvelle, voyez dans tous les villages les maisons s'illuminer comme par enchantement.

C'est le commencement de la grande semaine qui se terminera par le *jour de l'an.* On ne dit pas le *premier de l'an* mais le *jour de l'an*, parce que ce jour-là, à lui seul, vaut toute l'année.

La veille, à la tombée de la nuit, les jeunes gens se sont réunis. Armés de long bâtons et de sacs profonds, ils vont de porte en porte chanter *la guignolée :*

Bonjour le maître et la maîtresse
Et tous les gens de la maison ;
Nous avons fait une promesse
De venir vous voir une fois l'an......

Ils battent la mesure avec leurs bâtons, et dans leurs sacs, ils recueillent la *chignée*, c'est-à-dire l'échine d'un porc frais, que l'on destine aux pauvres, car il faut bien que, eux aussi, ils aient leur part de joie au jour de l'an.

Longtemps d'avance, on a eu le soin de dire aux enfants de ne pas pleurer, de ne point se quereller, mais d'être bons et obéissants. Ceux qui pleurent au jour de l'an ont les yeux rouges toute l'année. Aussi voyez comment ils sont graves, le matin,

bien avant l'aube, lorsque tous ensemble, les plus âgés en tête, ils vont dans la « grande chambre » demander la bénédiction des vieux parents. Et comme les étrennes pleuvent de toutes parts !

Ce jour-là tout le monde se visite et s'embrasse, les ennemis se réconcilient et chacun en se serrant la main dit : *Je vous la souhaite bonne et heureuse et le Paradis à la fin de vos jours.*

Nous avons parlé de la table frugale de nos ancêtres ; mais pour le temps des fêtes, on interrompt d'une façon éclatante le perpétuel ordinaire. La *femme*, et par ce mot il faut entendre la maîtresse de maison, cuisine pendant toute une semaine. Il n'y en a pas comme elle pour mettre la main à la pâte.

Les longues tables se dressent, toutes couvertes de nappes ou de beaux draps blancs, et quelle hécatombe de pâtés, de tourtières, de ragoûts de toutes sortes, sans parler des jambons roses, dont la couënne enlevée a été remplacée par un damier de clous de girofle artistement piqués ! L'habitant aime que sa table ploie sous l'abondance des mets.

Le petit verre de rhum de la Jamaïque circule de main en main et les pipes s'allument.

Nos ancêtres avaient pour habitude, même aux moindres réunions, de chanter à leurs dîners et soupers ; les hommes et les femmes alternaient. On peut juger si au temps des fêtes les beaux *chanteux* du village s'en donnaient.

Dans les derniers jours qui précédaient le carême et que l'on appelle plus spécialement encore le *carnaval* ou les *jours gras*, les chevaux s'attèlent, les carrioles glissent sur la neige et on va par bande festoyer gaiement chez les parents et les amis. Les violoneux battent la mesure de leurs talons, l'archet grince et chacun choisit sa *compagnie.* En avant, la danse ! C'est la gigue, c'est le cotillon, qui font tourner les couples endiablés. Bientôt, les montagnards écossais, passionnés pour la danse comme les Canadiens, introduiront les *Scotch reels* et les *horn-pipes.*

Quelquefois des masques, affublés de grossières défroques, feront irruption au milieu du bal : ce sont les *mardi gras*, et

chacun leur fera la politesse tout en essayant de découvrir qui ils sont, car souvent le diable s'est présenté ainsi déguisé chez des braves gens qui avaient entamé une gigue sur les premières heures du carême.

Les premiers voyageurs anglais qui visitèrent le Canada, gens mornes et taciturnes qui traînaient avec eux partout où ils allaient les tristes ennuis du climat brumeux de leur pays, ne pouvaient comprendre cette gaieté du paysan canadien, toujours exubérante, hachée de rires sonores.

Hélas ! un temps viendra où cette belle gaieté disparaîtra. Le Canadien, imprévoyant comme le sauvage qui coupait l'arbre pour avoir les fruits, pour avoir voulu trop fricoter, perdra comme le savetier de la fable « ses chansons et son somme », mais ce ne sera pas pour les mêmes raisons.

Les mauvaises années se succèderont, les terres fatiguées rendront moins. La mollesse et le luxe, en donnant la main aux aubergistes du coin de la *route à Dumais*, crayonneront d'un trait noir et lugubre ces images d'abondance rurale et de copieux bonheur que nous avons essayé de tracer.

J.-Edmond Roy.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

POLITIQUE ET LÉGISLATEURS

Tout le monde aujourd'hui dit du mal de la politique, un peu comme l'on parle mal des femmes, pour dissimuler le trop grand cas qu'on en fait. Je ne voudrais pas tomber dans ce travers. Je suis de l'avis d'Aristote : dans les choses humaines rien n'est plus grand que la politique, si ce n'est la religion.

Je ne sais si le philosophe de Stagyre aurait écrit la même chose de la politique d'aujourd'hui, qui ressemble à la politique vraie comme une caricature ressemble à un portrait.

Pourquoi dis-je *aujourd'hui ?* cet aujourd'hui n'est-il pas un peu de tous les siècles ?—J'en conviens, avec cette réserve toutefois que dans les autres temps peu d'hommes relativement faisaient de la politique bonne ou mauvaise, vraie ou fausse, tandis qu'aujourd'hui tout le monde en fait et que l'on en met partout. C'est plus qu'une fièvre, c'est une rage : une fois mordu l'on n'en guérit pas, et il y a tant d'enragés qu'on pourrait compter facilement ceux qui ne le sont pas.

Donc aujourd'hui tout le monde fait de la politique, depuis le « libre et intelligent électeur, » dont on achète si facilement la liberté et dont on aveugle si totalement l'esprit, jusqu'aux politiciens de profession, qui en vivent et qui en meurent parfois parce qu'ils ne peuvent pas vivre d'autre chose. Car dans nos sociétés démocratiques le journalisme et la politique sont deux grandes carrières pour ceux qui n'en ont pas. Or il faut bien le dire, rien ne souffre autant que la société de cette rage politique, si ce n'est la politique elle-même qui finira par en mourir.

L'usage s'est établi, dit-on, depuis quelques années, dans nos maisons d'éducation, de donner aux jeunes gens qui vont terminer leur cours d'études deux ou trois jours de réflexion pour étudier leurs aptitudes et leurs attraits avant de faire le choix d'une carrière. On en devrait bien faire autant pour tout homme qui veut entrer dans le journalisme ou dans la politique. Que de braves gens y renonceraient, s'ils en connaissaient les devoirs et

les responsabilités ! Et combien ne les assument que parce qu'ils sont inaptes à les comprendre !

Franchement, quel assainissement de l'opinion et des mœurs publiques dans notre pays et dans tous les pays, si l'on pouvait éconduire du journalisme et de la politique active tous ceux qui ont été créés et mis au monde pour n'en jamais faire !

Il y a par ce temps-ci des bureaux d'hygiène qui veillent avec jalousie sur la santé publique et se donnent beaucoup d'importance et d'autorité. Pourquoi n'inventerait-on pas un bureau d'hygiène intellectuelle avec plein pouvoir pour l'assainissement de la politique et des journaux ?

Dix ou douze ans passés, il se fit, à je ne sais quel propos, une campagne de presse au sujet de l'enseignement. Tous les journaux voulaient réformer dans l'enseignement. Quoi, et comment ? ils ne le disaient guère, et ne le savaient pas davantage ; mais ils réformaient tout de même. On parlait en particulier d'examens à faire subir aux Frères et aux Sœurs, qui seuls, bien entendu, n'étaient pas suffisamment qualifiés pour l'enseignement. Quelqu'un voulut pressentir les dispositions des religieux enseignants.

Ne croyez pas, fit remarquer l'un d'eux, que les instituteurs religieux en général sont mis à l'enseignement avant qu'un examen sérieux ait constaté qu'ils ont les aptitudes suffisantes. Ce n'est pas seulement pour les supérieurs religieux une question de conscience, c'est une question d'honneur et d'intérêt : on le comprend, même en pays protestants. Il est donc plus que probable que les instituteurs religieux ne refuseraient pas, le cas échéant, de prouver leurs aptitudes devant un tribunal impartial et compétent. Soyez sûr qu'en général ils réussiraient.

Mais pourquoi les instituteurs religieux seraient-ils privilégiés dans la défiance du pouvoir public ? Ils ne sont pas les seuls qui enseignent sans brevet du gouvernement. Combien d'autres enseignent à leur manière, et pas seulement à des enfants ! Est-ce que bon nombre de journalistes n'ont pas la prétention de se faire les éducateurs du peuple et ne se posent souvent en maîtres de politique et de religion, donnant à tous et sur toutes choses des leçons publiques, parfois même aux prêtres et aux évêques ?— Il n'est que juste qu'avant de s'attribuer le droit d'enseigner tout le monde, ils justifient de leurs aptitudes.

Je laisse au lecteur de juger si le cher Frère avait raison. Mais je ne puis m'empêcher de penser que plus d'un politicien de haute taille aurait échoué, comme plus d'un journaliste, s'il avait dû, comme tout candidat aux professions libérales, prouver des aptitudes et une préparation suffisantes devant un comité d'experts des plus indulgents.

***

Voudrais-je dire que nos parlements, sénat, chambre des communes, conseil législatif, assemblée législative, ne sont pas peuplés en général d'hommes sensés et bien intentionnés ? Dieu me garde d'une pareille injustice !—Non : je dis seulement qu'ils sont en général trop encombrés de médecins qui feraient mieux de tâter le pouls de leurs malades que celui du pays, d'avocats plus en état d'étudier les lois que de les faire, d'honnêtes aventuriers de tous les états qui poussent dans la politique à peu près comme les champignons sur les arbres, on ne sait pas trop pourquoi ni comment, et je prétends qu'il faut pour la politique une vocation et une préparation, des aptitudes et une culture spéciales : et c'est ce que l'on ne sait pas. On s'imagine que pour être député il n'y a qu'à se présenter, et que pour être présentable il suffit d'être honnête homme, d'avoir un peu de popularité, beaucoup de confiance en soi et une foi illimitée dans l'ignorance et la badauderie des « libres et intelligents électeurs. »

On raconte qu'au cours d'une campagne électorale, un excellent cultivateur, sensé d'ailleurs et sachant parfaitement tenir sa famille et sa ferme, eut la malencontreuse inspiration d'en appeler au nombre de ses bêtes pour prouver ses aptitudes politiques. L'argument n'eut point de succès. Jean-Baptiste, en verve ce jour là et en bon sens, lui fit durement comprendre que bien administrer une étable et même une maison n'est pas toujours une préparation suffisante pour faire de bonnes lois et gouverner sagement un pays. En vain criait-il : « J'ai cinquante-deux bêtes dans mon étable.— Et quand vous y êtes ? » lui répondait-on. Et le peuple le laissa sagement à sa ferme et à sa maison.

A celui qui doit faire les lois et prendre part au gouvernement d'un pays il faut d'autres aptitudes que celles qui mettent un homme hors de pair dans un métier ou dans une profession. Le premier des éleveurs peut être le plus inapte des gouvernants ; le plus habile chirurgien peut être un fort mauvais législateur ; et il n'est pas rare que les meilleurs administrateurs de leur fortune privée soient les pires dilapidateurs de la fortune publique, consciemment ou non.

C'est d'ailleurs un préjugé de croire que le droit sera toujours mieux servi par un avocat, l'industrie plus sagement favorisée par un industriel, l'agriculture plus efficacement encouragée par un agriculteur, et les intérêts de la classe ouvrière mieux défendus et protégés par un ouvrier. Toutes les professions honnêtes peuvent être représentées avec avantage dans les assemblées législatives et les grands corps politiques, et aucune n'en doit être exclue ; mais il n'importe guère au pays que les lois soient faites par des avocats sans cause ou des ouvriers sans ouvrage, pourvu qu'elles soient faites par des hommes qui sachent exactement ce que c'est qu'une loi, pourquoi on fait des lois et ce qu'exige le bien du pays pour lequel seul on doit gouverner et faire des lois.

***

La première aptitude d'un député, c'est qu'il sache ce que c'est qu'un gouvernement et ce que c'est qu'une loi.

J'en demande pardon à nos gouvernants et à nos législateurs, mais je crains fort que ce soit le petit nombre parmi eux qui sachent exactement ce que c'est qu'un gouvernement et ce que c'est qu'une loi. Cette ignorance, en effet, n'est nulle part plus répandue que dans les pays parlementaires, surtout dans les pays démocratiques, parce que tout le monde y peut arriver sans mérite et sans valeur à toutes les charges, même à celles qui demandent des aptitudes particulières et une préparation toute spéciale.

On va dire que je confonds un député avec un homme d'Etat ou un ministre. Non, l'erreur serait très grossière. Un parle-

ment d'hommes d'Etat serait impossible à trouver en aucun pays et encore plus impossible à gouverner. Je ne confonds pas un homme d'Etat avec un député, ni même avec un ministre : car si avec le bois vulgaire dont on fait les députés on fait ordinairement les ministres, avec les ministres même plus qu'ordinaires on fait rarement un homme d'Etat.—Je sais qu'à défaut de l'homme d'Etat c'est le ministre qui prépare les lois, les rédige et les propose : mais le député y est bien pour sa bonne part, puisque c'est lui qui les vote, et en définitive qui les fait. C'est pourquoi il faut que tout député soit apte à voter honnêtement et en connaissance de cause pour ou contre toutes les mesures de législation ou d'administration qui seront proposées par un chef de gouvernement.

Il est bien vrai qu'on tend de plus en plus dans les pays parlementaires à supprimer la personnalité des députés pour les absorber dans un groupe. Le temps n'est plus où Lamartine pouvait dire avec une emphase à peu près supportable : « Un député, c'est un peuple. » On gouverne aujourd'hui par parti et par faction. C'est le parti qui veut et c'est lui qui pense, lui qui juge, lui qui agit, et personne ne pense, ne juge ni n'agit que par lui. Cette conception permet de choisir pour députés un grand nombre d'hommes...qui ne sont pas des hommes ; et ceux-là peuvent gagner à ne pas penser par eux-mêmes. Mais l'intérêt véritable des grands partis parlementaires qui veulent sérieusement « le gouvernement du pays par le pays, » et qui sont formés pour le service même du pays, demande que les députés en général soient des hommes.

C'est l'intérêt de la société, et c'est l'intérêt d'un parti politique digne de ce nom, que la conscience d'un député ne puisse jamais être supprimée ou confisquée au bénéfice d'un parti ou de son chef, fussent-ils le gouvernement légal du pays.

N'est-ce pas l'erreur d'un grand nombre de députés de croire que la conscience politique du parti auquel ils se donnent les dispense d'en avoir une à eux ? A ce compte, en effet, la charge d'un

député serait facile et l'élection n'importerait guère. Mais la morale ne s'accommode pas de ces fictions parlementaires : ni le parti n'est à couvert sous la conscience de son chef, ni la conscience du chef n'est à couvert sous la volonté de son parti, ni le simple député ne peut désintéresser sa conscience d'un vote qu'il donne à son parti ou avec son parti. Les devoirs de la vie publique sont pour ceux qui y prennent part des devoirs sacrés comme ceux de la vie privée, et celui-là n'est pas honnête, fît-il des miracles, qui estime que sa conscience peut ou les ignorer volontairement, ces devoirs, ou s'en désintéresser.

Donc, pour le député, comme pour un simple mortel, la première honnêteté ne consiste pas à faire son devoir, mais à le connaître et à ne pas assumer de graves et difficiles obligations qu'il est inapte à remplir, voire même à comprendre. Or je me demande ce qu'un député connaît de ses premiers et plus essentiels devoirs, quand il ne sait pas au juste ce qu'est la société civile, pourquoi on la gouverne et comment on la doit gouverner. Je me demande comment un député peut donner un vote éclairé et consciencieux sur les lois qu'on lui propose, quand il ne sait même pas ce que c'est qu'une loi.

Pour combien de nos législateurs la loi n'est autre chose que l'expression de la volonté du grand nombre. Le parlement peut tout ce qu'il veut, et ce qu'il veut est la volonté du pays, et la volonté du pays est la loi — contre laquelle il n'y a ni loi ni droit.— C'est la conception révolutionnaire du droit et de la loi : ce n'est pas la conception chrétienne, ni la conception rationnelle. La loi n'est l'expression de la volonté ni d'un parti, ni d'un parlement, ni d'un roi, ni d'un peuple ; elle est plus que cela et mieux que cela : elle est la volonté sage et prudente du pouvoir public, qui, s'éclairant à la fois de la raison humaine et de la sagesse divine, détermine d'après les principes du droit naturel et la fin même de la société civile par quels moyens les volontés libres des citoyens tendront au bien commun.

Le pouvoir humain, quel qu'il soit, n'est pas la source du droit ; il

n'en est que l'organe. La source est plus haut dans la volonté de Dieu manifestée par la loi divine, naturelle ou positive, et par la nature de la société. Toute loi humaine digne de ce nom dérive plus ou moins immédiatement de la volonté divine qui seule a le droit de s'imposer à la libre volonté de l'homme. *L'obéissance est une forme de l'adoration qui n'est due qu'à Dieu.* C'est pourquoi toute loi civile qui lèse des droits acquis ou reconnus par le droit naturel et la loi positive de Dieu n'est plus une loi, et par elle-même ne lie pas la conscience : c'est un décret arbitraire et tyrannique qu'aucun vote ne peut légitimer, fût-il celui de tout un peuple.

Le premier devoir du législateur, de celui qui rédige les lois, de celui qui les promulgue et de celui qui les vote, c'est de s'assurer qu'elles ne sont en rien contraires à la loi naturelle ni à une loi positive supérieure. Celui-là seul, en effet, dont la raison souveraine n'est soumise à aucune autre peut faire le droit et la justice, sans tenir compte d'aucune loi, parce que sa raison est elle-même la première de toutes les lois ; mais tout autre qui n'est souverain que dans une sphère, ne faisant lui-même ni le droit ni la justice, ne peut légitimement porter que des lois qui s'en inspipirent et en soient l'expression.

Limité dans son pouvoir par la loi divine, le législateur l'est également par la fin même de son autorité. La société civile n'ayant pas d'autre but que d'assurer aux particuliers les biens qu'il leur est impossible ou trop difficile d'atteindre par leurs efforts individuels, le pouvoir civil n'a aucune autorité qu'en vue du bien commun. C'est pourquoi toute loi et toute mesure administrative qui n'a pas ce bien en vue directement ou indirectement n'est pas l'exercice légitime de l'autorité, mais un abus qui dégénère facilement en iniquité et en tyrannie légale la plus oppressive de toutes et la plus irrémédiable.

Or le bien commun, ce n'est pas l'intérêt d'une municipalité en tant qu'il est contraire à celui d'un comté, ni celui d'un comté en tant qu'il s'oppose à celui d'une province, ni celui d'une pro-

vince en tant qu'il est inconciliable avec celui d'un pays ; encore moins est-il l'intérêt privé d'un parti, ou d'une classe de citoyens, ou d'un syndicat, ou d'un particulier quelconque, gouvernant ou gouverné. Le bien commun d'un pays est celui de toutes les provinces ; le bien commun d'une province, celui de tous les comtés ; le bien commun d'un comté, celui de toutes les paroisses ou municipalités. Toute loi et toute administration publique doivent dans la mesure possible à la sagesse humaine concilier tous les intérêts contradictoires, répartir équitablement les charges et les sacrifices nécessaires au bien commun aussi bien que les bénéfices de la fortune et de la puissance publiques.

Vous conclurez de tout cela qu'il n'est pas facile même aux plus sages de faire des lois qui soient vraiment des lois et de bien gouverner un pays ; vous n'aurez pas tort. Et moi je prétends que les hommes qui doivent aider par leur vote et leur influence au bon gouvernement et à la bonne législation d'un pays ou d'une province doivent être choisis entre vingt mille : et, si vous m'avez compris, vous me donnerez raison.

Il faut au député qui veut servir son comté sans nuire à sa province et à son pays un esprit naturellement élevé et avisé, avec une culture suffisante, un sens droit, un jugement ferme, un caractère bien trempé, une honnêteté à toute épreuve, avec une indépendance de fortune ou de position qui le mette autant que possible à couvert de toute tentation.—Il faut par-dessus tout qu'il n'entre jamais dans la politique *avec le désir de succomber aux tentations.*

Vous dites que ce député-là est un idéal et qu'on n'en taille plus guère dans cette étoffe depuis feu A.-N. Morin. Il me semble qu'on en pourrait faire ; il suffirait de choisir. Malheureusement la meilleure étoffe n'est pas toujours à la mode ; personne n'en est plus convaincu et ne l'avoue plus ingénument que

RAPHAEL GERVAIS.

UNE VUE SUR LA GUERRE D'ORIENT

Cette guerre offre l'occasion de rappeler une fois de plus cette loi quasi mystérieuse qui veut que la civilisation se meuve de l'est à l'ouest. Cette civilisation dont se réclame la race caucasique, qui, partie de l'Inde, par une tradition ininterrompue est venue jusqu'à nous, n'a dévié de cette direction que pour s'infléchir tantôt vers le nord tantôt vers le sud. On ne lui connaît pas de retour sur ses pas.

Quel que soit le berceau qu'on veuille lui assigner, elle brille simultanément du plus vif éclat entre le Gange et l'Indus, dans les contrées de l'Asie Mineure qu'habitèrent les peuples les plus fameux de l'antiquité, et en Egypte. De l'Egypte elle passe en Grèce, où elle laisse des monuments impérissables et de prestigieux souvenirs. De Rome, devenue l'héritière de la Grèce, elle rayonne sur tout le pourtour de la Méditerranée, après avoir puisé dans la langue et les institutions latines une force de pénétration qui lui assure pour l'avenir une primauté incontestable. Elle n'a pas fini de policer l'Europe, qu'à la remorque des grands découvreurs, elle franchit d'une étape la mer ténébreuse. Elle efface sur son passage des civilisations déjà avancées, mais qu'elle méconnaît parce que nul lien ne les rattache à elle. Voilà de cela bientôt cinq siècles, et, poursuivant sa marche vers le couchant, elle a trouvé un rivage où débarquer en ce qui est l'Extrême-Orient par rapport à l'Europe et ce qui, par rapport à l'Amérique, est tout simplement l'Occident, l'ouest, le *far-west* transpacifique. De fait, c'est une flotte américaine qui, la première, a forcé le Japon à ouvrir ses ports au commerce international. Je mentionne cet événement pour bien marquer que c'est à l'Amérique que le Japon est redevable de ses premiers pas dans la voie qu'il a suivie depuis. Encore quelques siècles et la civilisation aryenne aura achevé son tour du monde. Elle sera une par toute la terre, et il n'y aura plus de distinction à faire entre l'orientale et l'occidentale, sice n'est dans l'histoire des âges révolus.

Ce cycle une fois accompli, chaque degré de latitude, pour ainsi parler, aura eu son jour de prépondérance. Un peuple ne s'en verra déchu, souvent sans décadence de sa part, qu'en autant qu'un autre peuple, s'élançant à marches forcées pour le devancer sur la route du progrès, se sera rendu capable de la lui disputer.

Un peuple ne conquiert cette prépondérance, dont il est ici question, qu'en faisant la guerre, ne la retient qu'en faisant la guerre, ne la perd qu'en la faisant encore. De fait on peut rattacher toutes les guerres, même celles qui se font pour une bicoque ou un îlot, mais les guerres dynastiques et civiles exceptées, à cette conquête de la prépondérance et à sa transmission successive d'un peuple à un autre. Après d'épiques victoires, de superbes chevauchées à travers le monde et d'impétueux déploiements de force dominatrice, des fautes sont commises dont un rival, plus jeune et attentif aux moindres signes de faiblesse, a bientôt fait de profiter. Tôt ou tard ce rival est un rival heureux, la vigueur surabondante non énervée par la prospérité et une énergie non usée, encore moins blasée, finissant toujours par l'emporter.

Plusieurs fois cette lutte immémoriale entre l'Orient et l'Occident a atteint une âpreté, une intensité telles que l'Europe s'est vue sur le point de succomber sous l'étreinte des multitudes asiatiques. Les Grecs partagent avec les Francs, les Espagnols, les Polonais et les Magyars, la gloire d'avoir arrêté leur élan et de les avoir refoulées. Il a tenu à bien peu de chose parfois, à des causes toutes fortuite même, que l'Europe entière ne partageât le sort de l'empire byzantin. C'est encore trop de ce vestige des invasions asiatiques qui a nom la Turquie ! Cette plaie béante au flanc de l'Europe, entretenue vivace par la jalousie des gouvernements, illustre assez à quoi serait réduite la chrétienté, sans les héroïques défenseurs suscités à toutes les époques critiques de son histoire.

Depuis que sur les bords du Danube les Turcs sont venus briser leur élan contre le bouclier de Sobieski, l'histoire a écrit la lente conquête de l'Orient par l'Occident. Une fois entreprise,

cette pénétration n'a subi ni recul ni arrêt. Elle n'a point été sujette aux échecs éclatants qu'au cours de deux mille ans les envahisseurs orientaux avaient invariablement rencontrés. L'agression de l'Europe était d'autant plus formidable qu'elle était plutôt pacifique que guerrière. L'Asie s'était faite envahissante pour déverser le trop-plein de sa population ; l'Europe se fait conquérante pour déverser le surplus de ses produits manufacturés. L'Asie imposait le Coran, le cimeterre était pour ceux qui n'en voulaient pas ; l'Europe impose ses marques de fabrique, les ports qui ne veulent pas les admettre sont bombardés. L'Asie, sous couvert de prosélytisme, razziait du butin ; l'Occident, sous prétexte de civilisation à répandre, soutire le plus clair des richesses indigènes. Les indiennes de Manchester, la coutellerie allemande et les cotonnades américaines ont fait mieux que tous les cris de guerre. Et graduellement une grande partie de l'Asie a reconnu la sujétion de l'Europe, avec, pour tribut à payer, la condition d'acheter les produits occidentaux. Toutes les contrées de ce continent, à l'exception de la Chine et du Japon, sont occupées ou marquées pour une occupation prochaine par quelque puissance européenne. Si le Japon est défait et la Chine partagée ou placée sous le protectorat des tzars, les Etats asiatiques auront fini d'exister comme entités politiques distinctes, et l'Orient, en tant que civilisation autochtone, aura cessé d'agir comme facteur sur les destinées de l'humanité. Le Japon, isolé dans ses îles, sera réduit à l'impuissance.

Mais rien ne prouve encore que le Japon sera vaincu ou humilié, ni qu'il le sera au point d'avoir à renoncer à son ambition de régénérer l'Asie. Il n'est pas certain non plus que la Russie, même victorieuse, aura le champ libre en Chine et ne sera pas forcée, de par les exigences d'une espèce d'équilibre entre les influences qui font la garde autour de cet empire, de restreindre son expansion territoriale ; ce qui laisserait peut-être au Japon le temps de se refaire. L'Angleterre n'est-elle pas toujours là, veillant à opposer le Japon comme une digue à

l'inondation cosaque ? Une chose me paraît dès aujourd'hui assurée, à savoir que la civilisation occidentale viendra à la Chine par l'un des deux pays actuellement aux prises. Ce qu'ils se disputent, ce n'est pas la Mandchourie, ce n'est pas la Corée, c'est la tutelle de la Chine, et ils sont précisément les seuls qui puissent et qui veuillent prendre la charge, l'un pour réaliser d'autant son rêve de domination universelle, l'autre parce qu'il croit naturel que le Soleil Levant monte au zénith.

Je parle de civilisation occidentale, même pour le cas où les Japonais en seraient les introducteurs. Ce n'est plus, en effet, comme représentants de l'antique barbarie ou, si l'on veut, de la stagnante civilisation asiatique qu'ils s'affirment aujourd'hui, mais comme copartageants de cette civilisation européenne qui, précisément, les a rendus capables de se mesurer avec un aussi formidable adversaire. En s'instruisant à l'étranger, ils y ont puisé un goût des innovations plus vif que celui que Pierre le Grand rapporta jadis de son tour d'Europe. Ils y mettent d'ailleurs la même exagération, une précipitation tout américaine, un besoin de faire vite et grand qui marque bien sur qui ils prennent exemple. Les Russes sont, au contraire, des retardataires, ou plutôt, ils participent à la fois des deux civilisations, l'européenne et l'asiatique. Ils sont le trait d'union entre l'une et l'autre, ce qui leur confère le meilleur des titres à la tâche qu'ils veulent assumer ; tout aussi bien que les Japonais, ils sont d'une mentalité à comprendre les asiatiques.

Si les Russes l'emportent, ils laisseront les Chinois tranquilles ou ne les dégourdiront que par faibles secousses, avec des précautions. Ils mettront peut-être des siècles à s'en faire des instruments de conquête ; ils n'en feront pas de sitôt des concurrents redoutables à l'industrie occidentale. Tandis que si les Japonais étaient vainqueurs, il serait de leur intérêt immédiat de réveiller les Chinois, quitte à s'en repentir peut-être plus tard, et une fois réveillés ils pourraient devenir plus qu'incommodes. On sait, en effet, ce qu'une pareille brusque galvanisation signifierait pour la domina-

tion européenne et quelle restriction elle apporterait à la production industrielle. Voilà qui semble être justement le cauchemar des hommes d'Etat ; ceux-ci devraient pourtant commencer à envisager l'époque, peut-être prochaine, où il n'y aura plus de colonies ni de clientèle toute trouvée pour chaque grand pays producteur. Il ne sert de rien de prolonger l'état colonial au delà de la mesure où les coloniaux s'en trouvent satisfaits. Mieux vaut leur clientèle qu'assurent la communauté de langage et d'anciennes relations amicales, qu'un joug qui inspire de l'horreur pour ce qui provient de la métropole. Les Etats-Unis paraissent escompter l'amoindrissement qui en devra résulter pour l'Europe ; c'est du moins l'explication que je me donne de leurs sympathies officielles dans la présente guerre, une nation si pratique ne pouvant faire un inutile étalage de quoi que ce soit.

Il est facile de comprendre pourquoi les gouvernements suivent avec un intérêt si intense les événements qui se déroulent en Extrême-Orient. Ils se voient arrivés à un tournant de l'histoire. Facile aussi de s'expliquer pourquoi l'Europe continentale déploie une animosité si vive à l'égard des Japonais. L'Angleterre, du reste, en ferait tout autant, si le spectre de la Russie n'avait pour elle quelque chose de particulièrement effrayant. Elle sait bien qu'aussi longtemps que l'empire des tzars étendra de la Mer Noire à la Mer Jaune son immense ligne de postes avancés, le cri de guerre *l'Asie aux Asiatiques !* ne retentira pas.

Cette guerre, avec ses répercussions dans les esprits et les parlements, ses contrecoups dans la lutte économique et les problèmes qu'elle soulève pour l'avenir, fait un beau sujet de méditation à ceux qui étudient la « grande histoire, » comme l'appelle M. Brunetière, et c'est pourquoi j'ai osé ici donner cours à mes réflexions.

Ferdinand Paradis.

18 mars 1904.

Pages Romaines

La grande parole du Pape.

C'était environ midi, quand Pie X reçut pour la première fois, à l'occasion de sa fête, les vœux du Sacré Collège et ceux de sa cour.

Suivant la coutume, cette audience avait eu lieu dans la grande salle de la bibliothèque privée. Les bustes de trois papes y garnissent l'embrasure des trois grandes fenêtres, de telle sorte que la lumière du plein midi fait passer par leur front en marbre translucide les rayons dont elle inonde la pièce. Tout autour, en une bibliothèque blanc et or, derrière des cristaux, doublés de tentures vertes, reposent en silence les chefs-d'œuvre des maîtres de la pensée. C'est une conspiration de respect envers le Pape qui vit au milieu d'eux ; c'est l'hommage de la science envers celui dont l'infaillibilité enracine les dogmes dans les esprits et dans les cœurs.

Au centre de la salle est une immense table ; vers le fond, mais du côté où l'on entre, se trouve le bureau du Pape.

Quand la saint Joachim réunissait autour de Léon XIII cardinaux, évêques et prélats, ce pape, qui, même dans l'intimité, restait l'esclave d'une jalouse étiquette semblait, ce jour-là, vouloir se délasser dans les charmes d'une douce conversation. Interrogés successivement par lui, cardinaux, évêques répondaient ou faisaient un récit qui leur était demandé.

Tout autre a été cette année la réunion de la cour pontificale en la fête de saint Joseph qui a succédé à celle de saint Joachim. Aux vœux filialement exprimés par le cardinal Oreglia di San Stefano, doyen du Sacré Collège, la voix de Pie X a répondu d'abord en un merci ému, bientôt écrasé par la protestation indignée de la conscience pontificale contre la persécution du gouvernement français à l'égard de l'Eglise.

Elle devrait être écrite en lettres d'or !

....

Nous avons une large matière de préoccupation et d'amertume, quand nous voyons avec quelle ardeur sont attaqués les principes catholiques, avec quelle audace sont répandues parmi les multitudes des erreurs non moins funestes à l'Eglise qu'au pouvoir civil, et avec quelle aberration l'on détruit en certaines contrées les institutions et les œuvres les plus salutaires, fondées par l'Eglise avec tant de sollicitude et de sacrifices pour le bien moral et matériel du peuple.

Par rapport à ce dernier point, vous n'ignorez pas, Messieurs les cardinaux, les douloureux événements qui se déroulent en France depuis plusieurs années. Depuis que, par un impénétrable dessein de la divine Providence, nous avons été élevé à la chaire du prince des Apôtres, nous n'avons pas

manqué, comme notre glorieux prédécesseur, de donner à l'illustre nation française des preuves de sincère affection et de spéciale déférence à son gouvernement.

Or, il faut l'avouer, pendant que nous étions grandement réjoui par les démonstrations continuelles de piété et d'attachement qui nous viennent de ce peuple catholique, nous sommes profondément attristé par les mesures adoptées, et les autres qu'on est en train d'adopter dans les sphères législatives contre les congrégations religieuses qui formèrent en ce pays, par leur œuvre admirable de charité et d'éducation chrétienne, la gloire non moins de l'Eglise que de la Patrie.

Comme si ce qui a été accompli à leur détriment n'était pas immensément grave et déplorable, on a voulu aller plus loin, malgré nos efforts répétés pour l'empêcher, en présentant et défendant un projet ayant pour but d'interdire par une injuste et odieuse exception tout enseignement aux membres des instituts religieux même autorisés, et cela uniquement parce qu'ils sont religieux, de supprimer les instituts approuvés spécialement dans ce but d'enseignement et de liquider leurs biens.

....

Au péril incalculable des âmes on aura ajouté le navrant et décourageant spectacle de milliers de religieuses et religieux, contraints, sans avoir en rien démérité, d'errer, isolés et privés de ressources, sur tous les points du territoire français ou exilés sur les terres étrangères.

Nous déplorons et réprouvons hautement de telles rigueurs essentiellement contraires à l'idée de liberté bien entendue, essentiellement contraires aux lois fondamentales du pays, aux droits inhérents à l'Eglise catholique et aux règles de la civilisation elle-même qui défend de frapper des citoyens pacifiques qui, se consacrant, sous la garantie des lois, aux œuvres d'éducation chrétienne, n'ont contrevenu à aucun des devoirs, ni à aucune des charges imposées aux autres citoyens.

A ce propos, nous ne pouvons nous dispenser d'exprimer notre douleur pour la mesure prise de déférer au Conseil d'Etat comme abusives des lettres respectueuses adressées au premier magistrat de la république par plusieurs pasteurs bien méritants, parmi lesquels trois membres de ce Sacré Collége, sénat auguste du siège apostolique, comme si ce pouvait être une faute de s'adresser au chef de l'Etat pour rappeler son attention sur des sujets étroitement connexes avec les devoirs les plus impérieux de la conscience et avec le bien public.

Mais, bien que cette situation attriste profondément notre cœur, elle ne diminue pas notre courage ; au contraire, nous gardons le ferme espoir que le Seigneur, accueillant favorablement nos prières et celles de tant d'âmes pieuses, hâtera l'heure de ses miséricordes et ouvrira aussi le cœur de ceux qui, aujourd'hui, sont sourds à la voix de l'Eglise.

De ces sentiments de confiance et de fermeté s'inspireront surtout, nous en sommes sûr, les religieuses et les religieux de France, enfants choisis de l'Eglise catholique.

Nous les suivons dans leur douleur avec la plus profonde affection de notre cœur paternel et avec les prières les plus ferventes.

Que la rude épreuve du moment n'ébranle pas leur fermeté ; qu'ils s'adonnent, au contraire, avec un redoublement de ferveur, à une vie de foi et d'œuvres saintes, pardonnant à ceux qui, de quelque façon que ce soit, s'attaquent à leurs instituts ; qu'ils aient toujours en haut leurs pensées et leurs regards.

La tribulation est l'héritage de l'Eglise ; mais à travers les ombres et les vicissitudes d'ici-bas, la foi nous montre les purs horizons d'une autre patrie où, pour récompense de nos vertus et des angoisses patiemment souffertes, il nous sera donné de jouir dans la vision de Dieu, d'une paix et douceur sans fin.

Il paraît que quelques-uns de ces endormeurs, de ces éternels prêcheurs de résignation, de ces empêcheurs de tout, surpris par la noble fierté de ces paroles, auraient essayé d'inquiéter Pie X, de lui montrer les inconvénients que présenterait la publication d'un tel discours. Le Pape s'est contenté de répondre qu'il tenait avant tout à faire son devoir de Pape, et la parole pontificale a émotionné le monde entier.

Le résultat de cette visible protestation a réveillé bien des énergies endormies depuis longtemps par des résignations qui avaient fait perdre aux générations nouvelles jusqu'à l'instinct du sacrifice ; presque instantanément, elle a rétabli un peu de discipline, d'ordre, de confiance parmi les catholiques de France.

La parole de Pie X a eu un écho chez ceux mêmes qui ne sont plus des catholiques de croyance, mais qui ont encore gardé des sentiments d'honnêtes gens. Le Pape a placé la question sur son véritable terrain en disant que ce qui se passait en France était une atteinte à la civilisation.

Beaucoup de républicains, qui affectent de ne pas prêter attention aux spectacles de chaque jour et de n'y voir que des discussions de journaux, baissant involontairement la tête, à la voix de Pie X, ont éprouvé un tardif mouvement de honte qui est tout en leur honneur.

Quant aux sectaires, la rage diabolique les a saisis, en entendant le défenseur-né de tous les catholiques persécutés, ne tenant compte d'aucune considération humaine, protester contre tous les attentats à la liberté chrétienne, et flétrir ceux qui les commettent.

Dans leurs accès de colère, ils ont proclamé cette puissance divine de l'Eglise dont ils affectaient depuis si longtemps d'affirmer les ruines. "Il serait imprudent de fermer les yeux sur l'importance des forces du catholicisme," écrivait dans un grand journal anti-catholique de Paris un de ceux qui par leurs écrits et leurs actes se mesurent journellement avec cette religion romaine qui les écrase.

Le gouvernement français qui a l'absurde prétention d'interdire aux représentants de l'Eglise, au Pape, aux évêques, d'élever la voix au milieu des épreuves qu'ils traversent, de dire ce qu'ils en pensent, de faire ce qui dépend d'eux pour en atténuer ou suspendre la durée, en un mot de battre les gens à tour de bras et de leur défendre de pousser même un gémissement, le gouvernement français, par l'entremise de M. Nisard, son ambassadeur, a fait remettre au Cardinal Secrétaire d'Etat une protestation contre la parole de Pie X.

Habitués aux conciliations infatigables de Léon XIII auquel, au reste, ils n'épargnèrent ni une amertume ni une douleur, ceux qui ne gouvernent la France que pour la ruiner, ne pourront pas être plus féroces pour le courageux Pie X qu'ils ne le furent pour le bienveillant Léon XIII.

Et Pie X leur répondra debout dans l'indépendance de son ministère apostolique.

D'ailleurs, dans sa nouvelle encyclique qu'il vient d'adresser au monde à l'occasion du centenaire de saint Grégoire, après avoir fait la description de la décadence de la société à l'avènement de saint Grégoire dont il démontre l'action restauratrice sur toute la vie sociale, après avoir montré Grégoire vrai consul de Dieu, étendant son action au delà de Rome, s'opposant aux prétentions injustes des empereurs de Byzance, aux entreprises honteuses des Exarques, se dressant comme défenseur public de la justice sociale, après avoir rappelé que par suite de cette action, l'Italie fut délivrée, la Gaule réorganisée ecclésiastiquement, l'Angleterre convertie, Pie X déclare que, lui aussi, en observant le monde des murs du Vatican, s'est vu environné de périls et d'ennemis, et comme Grégoire, il se sent avec une confiance invincible raffermi sur le roc de l'Eglise qui a les promesses divines.

C'est pourquoi il appelle les peuples à cette Eglise, qui peut seule assurer la paix du monde, et il insiste sur la nécessité d'un parfait accord entre le Pouvoir ecclésiastique et le Pouvoir civil qui tous deux existent par la volonté de Dieu et sont destinés à se soutenir réciproquement.

Il ajoute :

Nous tâcherons d'imiter la fermeté inébranlable de Grégoire, nous proposant de défendre, coûte que coûte, les droits et prérogatives dont la Papauté est la gardienne et la tutrice devant Dieu et devant les hommes. Les temps actuels sont plus difficiles que ceux de Grégoire. Les peuples en pleine civilisation chrétienne sont fatigués de la vie. Il ne s'agit plus heureusement d'hérésie, mais on porte la hache aux racines de cet arbre qui est l'Eglise. On nie tout ordre surnaturel, toute intervention divine dans l'ordre de la création et le gouvernement du monde. On nie la possibilité du miracle et, par suite, la science historique faussée qui écarte à priori de l'histoire tout fait d'ordre surnaturel répudie la divinité de Jésus-Christ, sa résurrection et ses dogmes.

Cette fermeté de Grégoire, que Pie X veut faire sienne en face des erreurs exégétiques modernes et des persécuteurs de la vie religieuse, n'est-ce pas l'*ignis ardens* prédit par la prophétie ?

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIES

One hundred short sermons for the people on the Apostles' Creed, par l'abbé L.-P. Gravel [1] (3e mille).

Au moyen-âge les fidèles goûtaient les sermons de plusieurs heures de durée. La foi était plus robuste alors et la valeur lucrative du temps moins appréciée. Aujourd'hui, pour être écouté et ne pas être oublié, il faut être bref et concis. Ce sont nos voisins de la grande république qui ont innové, en cela comme dans bien d'autres choses. Il y a beau temps que les Paulistes nous ont donné les *Five minute sermons*. C'était pour la messe basse. Pour la grand'messe, sauf à l'époque des grandes chaleurs d'été, où la chaire américaine est souvent muette, la limite moyenne semble être d'un quart d'heure.

C'est un problème difficile à résoudre que celui d'une prédication à la fois substantielle, claire, et pratique dans un temps aussi court. Nous devons rendre à l'abbé Gravel le témoignage qu'il s'en est tiré avec succès. Ses sermons sont d'une grande exactitude doctrinale, que garantit d'ailleurs la revision d'un éminent théologien. Les preuves tirées des saintes Ecritures y abondent, et une conclusion pratique met le sceau à l'efficacité de chaque instruction.

L'abbé Gravel, vicaire à Saint-Joseph, paroisse de langue anglaise, a naturellement prêché en anglais. Malgré son étonnante familiarité avec cet idiome, son origine française se trahit quelquefois par une légère nuance d'expression ou un tour de phrase qui est loin de nuire à la saveur de son style.

Au Canada, dans les centres populeux, le nombre s'accroît, hélas ! de ceux qui « n'ont pas le temps » d'assister à la grand'messe, ou qui croient que, depuis longtemps, la doctrine chrétienne n'a plus de secrets pour eux. L'Eglise, toujours indulgente et zélée, ne peut les laisser dans pareille illusion, et leur sert, chaque dimanche, à la messe basse, une courte instruction. Si, au moins, ils la ruminaient et la complétaient, à domicile, par la lecture d'un catéchisme commenté, l'ignorance serait prévenue, sinon guérie. Les *Short Sermons* de l'abbé Gravel, pour le milieu où il vit, ont cette louable ambition. C'est un livre de lecture religieuse pour la famille, destiné à aviver et alimenter la flamme de la foi chrétienne. Nous aimons à croire (le chiffre de l'édition en fait foi) qu'à cet ouvrage il sera fait bon accueil, comme aux nombreux travaux antérieurs de ce prêtre zélé et laborieux.

L. L.

Deux questions d'archéologie palestinienne, par le P. Barnabé d'Alsace, O. F. M., Miss. Apost. ; in-8 de 200 pages ; Jérusalem, imp. des PP. Franciscains, 1902.

Cet ouvrage est propre à intéresser très vivement les lecteurs chrétiens, notamment ceux d'entre eux qui suivent les progrès de l'archéologie et s'occupent de recherches et de questions palestiniennes.

Qui ne se rappelle et n'a souvent savouré en lui-même par la pensée et par le cœur, l'histoire charmante des deux disciples d'Emmaüs, voyageant sans le savoir aux côtés de Notre-Seigneur, lui ouvrant candidement leur âme et reconnaissant tout à coup le divin ressuscité à la fraction du pain ?

---

1 — 2 vols. in-12, reliure toile, *Congress Own Publishing Co.*, 1081, Lexington Ave., New York, $2.00.

Emmaüs est demeuré un nom consacré par la plus précieuse des traditions évangéliques. Or, deux localités, situées à d'inégales distances de Jérusalem, portent ce nom vénéré, et la question s'est souvent posée de savoir où se trouve l'Emmaüs dont parle l'Evangile et qui a gardé comme un parfum, dans la mémoire des siècles, le souvenir de la résurrection du Sauveur.

C'est pour traiter cette question et l'élucider à la lumière des plus récentes découvertes archéologiques que le R. P. Barnabé a écrit le présent ouvrage.

L'auteur conclut d'abord avec la grande majorité des savants que l'Emmaüs de saint Luc ne doit pas être confondu avec celui des Machabées, connu sous le nom d'Emmaüs-Nicopolis, mais qu'il en est, par son site, absolument distinct.

La seconde conclusion, partagée par un grand nombre de palestinologues, c'est que, entre toutes les localités qui se disputent l'Emmaüs de saint Luc, Qoubeibeh réunit les meilleurs suffrages de la tradition et de la science. On y a trouvé, selon l'expression de l'auteur, *des pierres qui crient* en sa faveur.

L.-A. P.

LIVRES RECOMMANDÉS [1]

DE LA DIRECTION DES ENFANTS *dans un internat de garçons*, par M. l'abbé Simon, premier aumônier de l'établissement Saint-Nicolas, à Paris. Un vol. in-18 de 200 pages. Prix: 2 francs.

CONFÉRENCES AUX JEUNES FILLES SUR L'APOSTOLAT CHRÉTIEN, par M. l'abbé L. Moussard, chanoine de la Métropole de Besançon. Un vol. in-12 de 300 pages. Prix: 2 francs.

TRAITÉ DE DÉCOURAGEMENT *dans les voies de la piété*, suivi du TRAITÉ DES TENTATIONS. Ouvrage posthume du R. P. J. Michel, S. J. Revu et publié par un Père de la même Compagnie. Un vol. in-16 de 300 pages.

LES VERTUS DU CŒUR DE JÉSUS, huitième et dernière série, par le P. Boussac. In-8. Prix: 1 franc; franco par la poste: 1 franc 15. Les huit séries reliées en 2 volumes: 9 francs 40.

LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, proposée à tous les fidèles, par l'abbé J. Sabouret, aumônier. Un volume in-18 de 84 pages. Prix: 0 franc 50.

---

1 — Tous ces ouvrages sont en vente à la librairie Ch. Douniol, Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris, et pour le Canada, aux librairies J.-P. Garneau, Québec, et Cadieux & Derome, Montréal.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. LINDSAY.

QUÉBEC : — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÈNEMENT »
No 30, rue de la Fabrique

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

Tome III | MAI 1904 | N° 5

LA POLITIQUE CATHOLIQUE EN BELGIQUE DEPUIS 1814 [1]

Encore que nous ne voulons point entrer dans l'exposé des visées et de l'attitude respectives des catholiques et des libéraux des provinces belges durant les années 1814 à 1830, où la Belgique fut rattachée à la Hollande par la volonté des grandes puissances, nous ferons cependant, pour cette période, quelques constatations.

Le haut clergé semblait, à cette époque, désirer le retour aux anciennes institutions nationales balayées par la conquête française, sans que ses vues fussent pleinement partagées — loin de là — par tous les laïcs catholiques, lesquels prenaient alors —

1 — Nous commençons, dans la présente livraison de notre revue, une introduction historique à une série d'études sur l'organisation et le fonctionnement du gouvernement représentatif, et en particulier, sur l'action du parti catholique en Belgique. On sait que ce pays, sous bien des rapports, peut servir de modèle aux autres. Ces pages seront donc éminemment suggestives pour ceux — et les exceptions doivent être rares — qui ne sauraient rester indifférents à l'administration de la chose publique. Ces diverses études, dues à la plume d'un groupe de publicistes, sont écrites sous la direction d'un député à la chambre des représentants de la Belgique, à qui nous sommes redevable de cette précieuse collaboration. — La Direction.

même sur le terrain politique — la dénomination de « catholiques » principalement pour l'opposer à la qualification de « protestants. »

Quant à ceux qui, nourris pour la plupart des doctrines philosophiques du XVIII[e] siècle, s'intitulaient « libéraux » — à l'instar d'un parti français —, ils se déclaraient les chauds admirateurs de la tolérance civile en matière religieuse et de la libre manifestation de la pensée sous toutes ses formes pour autant qu'elle ne dégénérât pas en délit.

Aussi se rallièrent-ils avec empressement à la *Loi fondamentale*, qui leur donnait d'amples satisfactions et que le roi Guillaume [1] déclara acceptée, alors qu'elle avait été rejetée par le plus grand nombre des notables belges.

Mais ils ne s'en tinrent pas là. Ils ne tardèrent pas à accorder l'appui de leurs votes, de leurs discours, de leur influence, aux envahissements, toujours plus marqués, du pouvoir ministériel.

Cependant, bientôt ils comprirent que la tyrannie du gouvernement hollandais s'exerçait autant aux dépens des idées qui leur étaient chères qu'au préjudice des catholiques. D'un autre côté, la manière de voir de beaucoup de ceux-ci se modifia considérablement.

M. De Potter [2], qui avait tenu jusque-là un langage bien différent, prouva que « le Jésuitisme n'était pas un crime prévu par la loi ! »

Un rapprochement était « dans l'air ».

Il s'opéra en 1828 et fut cordial. Le parti de l'Union, qui allait faire la révolution, fut constitué. En dehors de lui ne restèrent que quelques libéraux exaltés, qui le traitèrent de « Ligue des Jésuites et des Jacobins » et qui continuèrent à pousser à l'intolérance religieuse.

---

1 — Le roi de Hollande, sous la domination duquel la Belgique se trouva placée.

2 — Publiciste libéral qui fut pour beaucoup dans la révolution de 1830.

Quand, après la tourmente d'où est sortie l'indépendance de la Belgique, le congrès national se réunit, le 10 novembre 1830, il comptait 200 membres, dont 140 catholiques — parmi eux beaucoup d'abbés — et 60 libéraux seulement.

Dès ce jour même les catholiques, poussant la confiance jusqu'à l'aveuglement, et le désintéressement jusqu'à la plus folle des naïvetés, commirent une faute politique à laquelle on ne donna, par la suite, que trop de pendants d'un genre plus ou moins analogue.

En effet, alors que M. de Gerlache [1] était tout indiqué pour assumer les honneurs de la présidence, il les déclina et désigna lui-même aux suffrages de l'Assemblée un libéral d'ailleurs très tolérant, le baron Surlet de Chokier. La majorité — disons-le à sa décharge — ne se résigna toutefois point à donner, sans se rebiffer un peu, aux parlementaires catholiques de l'avenir ce premier exemple d'une défaillance grave. Car il fallut trois tours de scrutin pour que la nomination de M. Surlet de Chokier devînt un fait accompli.

Le Régent rendit immédiatement à la majorité sa politesse, en constituant un cabinet... libéral homogène !

Les catholiques lui firent des représentations, si humbles... — hélas ! — qu'ils se contentèrent de demander « qu'un seul d'entre eux fît partie du conseil des ministres. » Ils continuaient ainsi la politique honorée à laquelle eux et leurs successeurs n'ont que trop souvent sacrifié !

M. Surlet de Chokier les punit une seconde fois, en persistant à méconnaître les principes élémentaires du régime représentatif : il nomma M. le baron de Gerlache président du conseil... mais sans portefeuille et avec voix simplement consultative.

La concession du Régent était un leurre ? Elle n'en satisfit pas moins les catholiques. Elle fut de courte durée : car, affecté des clameurs incroyables de l'opposition, M. de Gerlache démissionna sept jours après sa nomination.

1 — Catholique.

Au congrès, la préoccupation dominante des catholiques, et particulièrement des abbés, fut d'assurer à la nation l'usage de toutes les libertés modernes. De même, celle des libéraux unionistes : les Lebeau, les Rogier, les Devaux, etc., « Liberté en tout et pour tout » était leur devise commune.

Les « avancés » du libéralisme nourrissaient d'autres sentiments. On les trouvait toujours en défiance vis-à-vis de ces libertés dont ils prévoyaient que les catholiques surtout profiteraient largement. Aussi entendait-on sortir de leur bouche les propos les plus risqués, comme celui-ci — qui est de M. de Smet — : « Pour moi, je ne consentirai jamais à tendre les mains aux chaînes qui nous sont offertes au nom de la liberté ! »

Un autre d'entre eux, M. le baron Beyts, prétendait qu'en proclamant la liberté d'association on ferait « reculer la société de plus de cinq cents ans ! » Tandis qu'ils tenaient pareil langage, ils visaient à l'absorption de la puissance spirituelle par le pouvoir temporel.

Au point de vue plus spécial du droit de suffrage, nul ne manifesta des sentiments démocratiques plus accentués que certains catholiques. L'abbé de Foëre, entre autres, s'écria, quand il fut question du cens électoral :

La qualité de Belge n'est qu'une vaine dénomination pour qui n'a pas le droit de cité. Si la constitution avait été soumise dans son ensemble à notre adoption, je l'aurais rejetée à cause de l'article excluant ceux qui participent aux charges de l'Etat pour moins de 20 florins, car jamais je ne composerai avec l'injustice [1].

Mais, passons !

De 1831 à 1840 va ce qu'on appelle ordinairement « la période unioniste ».

Ce qui la caractérise — théoriquement — c'est la présence, dans un même ministère, d'hommes appartenant à des partis différents, tenant en réserve leurs opinions politiques personnelles et faisant

1 — Huyttens, t. II, p. 530.

concourir tous leurs efforts au bien général du pays, sans préoccupation exclusive des intérêts d'un parti [1].

En 1841, M. Lebeau appelait dédaigneusement ces « combinaisons mixtes » des « pactes dans lesquels chacun abdiquait une partie de ses principes. »

Un auteur contemporain de beaucoup de notoriété, M. Thielemans, expliquait ainsi, en 1832, la mission du gouvernement :

> Le gouvernement doit se tenir en dehors de tous les partis. Son mot d'ordre doit être la loi ; son devoir, c'est l'impassibilité au milieu des dissensions publiques ; son droit, c'est de dire à tous : respectez le pacte constitutionnel de l'Etat. Sa force n'est qu'à cette condition. Plus un parti sera fort, plus grande sera la faiblesse du gouvernement qui l'adopte. Qu'on nous dise celui qui s'est sauvé par ce moyen ! On triomphe quelque temps à coups de majorité ; mais bientôt l'obséquiosité, l'entêtement, l'ignorance, l'indiscrétion, l'amour-propre, l'ambition, l'orgueil, tous les défauts, tous les vices, affluent vers le parti qui domine, et alors il n'y a plus dans ses rangs homme si sot ni si vil dont le gouvernement ne devienne solidaire. Tout s'enregistre à son compte, et le jour de sa chute arrive. Un gouvernement doit rester neutre entre tous les partis [2].

Ces vérités... du jour, la grande majorité des membres des Chambres les admettait comme des dogmes, et les cabinets qui se succédaient les mettaient religieusement en pratique.

Malgré l'esprit qui régnait dans les hautes sphères gouvernementales et parlementaires, la bonne entente entre les partis en présence diminuait à raison des agissements de la fraction la plus remuante du libéralisme, dont l'influence allait grandissant toujours. Les catholiques ouvraient-ils une école, on criait au « monopole sacerdotal » ; fondaient-ils un monastère, on les accusait « d'exhumer l'ancien régime » ; songeaient-ils à acheter une presse, on leur reprochait de « viser à l'abâtardissement des intelligences [3] » !

---

1 — Balau, *Soixante-dix ans d'histoire contemporaine de Belgique*, p. 55.

2 — *L'Union et la Constitution*. Réponse à un anonyme, par T. Thielemans.

3 — Thonissen, *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, t. II, p. 52.

On finit — dans la classe moyenne — par prendre au sérieux ces inepties, pourtant démenties par les faits.

D'ailleurs, pour leur donner du corps et les lancer en même temps qu'une politique d'exclusivisme et d'intolérance libérale, on créa l'*Indépendant*, dont la profession de foi, qui est du 7 février 1831, mérite d'être connue :

Nous n'adoptons point, disaient crûment ses rédacteurs, la maxime anarchique qui, dans le Congrès, a trouvé de nombreux adhérents. « Liberté en tout et pour tous, » n'est pas notre devise. La société religieuse catholique nous paraît envahissante par essence : nous la croyons dangereuse, et, comme elle est puissante en Belgique, nous croyons de notre devoir de surveiller sa marche et de combattre ses envahissements.

Du reste, les exagérations des libéraux outranciers trouvaient de l'écho jusque dans l'enceinte législative.

M. Rogier [2] dut prendre un jour la défense des catholiques, dont les prétendus « envahissements » étaient quotidiennement dénoncés à l'opinion publique avec une indignation de commande. La partie essentielle de son discours est à citer, parce qu'elle montre à quel effacement étrange, imprudent et — on serait tenté d'ajouter — coupable, les catholiques s'étaient volontairement condamnés à une époque où, étant le nombre, ils eussent pu être tout dans l'Etat.

Je ne nie pas, déclara t-il, l'influence du catholicisme dans notre révolution... Mais, combien de catholiques figuraient au gouvernement provisoire ?... Un seul ! Combien dans les divers ministères qui se succédèrent ?... Pas un seul ! Singulière influence du catholicisme, étrange envahissement du clergé qui, ayant à choisir entre un régent libéral et un régent catholique, donne la préférence au régent libéral ; qui plus tard se choisit un roi protestant ; qui, dans le Congrès, où il est certain que les catholiques étaient en majorité, abolit les dimanches et jours de fête, et ne veut ni cette religion d'Etat, ni cette religion de la majorité, dont la France de Juillet fit encore un axiome de sa charte régénérée ! L'influence du clergé, dit-on, envahit tout. Mais, si du trône nous descendons à tous les pouvoirs, je demanderai dans quel cercle de fonctions se manifestent ces envahissements... Est-ce parmi les administrateurs généraux ? Voyez les noms qui figurent aux finances,

1 — Libéral.

aux prisons, à l'instruction publique, à la sûreté publique. Est-ce dans les gouvernements de province? Voyez Liège, Mons, le Limbourg, le Luxembourg, Anvers, la Flandre-Occidentale, et d'autres encore. Est-ce dans les commissariats de district? Faites, je vous prie, le même calcul et voyez, sans sortir de la Chambre. Est-ce dans les parquets que domine le parti prêtre? Est ce dans les cours? Qu'à plus forte raison, peut-être, il pourrait adresser le reproche contraire au parti libéral. Serait-ce par hasard dans l'armée? Eh! combien de chefs comptons-nous portant de la même main le cierge et l'épée? Quoi! nous croupissons honteusement abrutis sous la férule du clergé, et tout ce qui paraît d'écrits libéraux en France est lu et réimprimé avec avidité en Belgique! Le jésuitisme envahit tout; et des huit ou dix journaux qui partent de notre capitale, pas un seul ne représente même l'opinion catholique unioniste et n'a mission de la défendre [1].

Hélas! cette espèce de défiance des catholiques vis-à-vis d'eux-mêmes se manifestait sur tous les terrains.

D'une part, ils laissaient leurs adversaires s'emparer de tous les conseils communaux importants et accaparer la plupart des fonctions officielles [2]. Si bien que, en 1840, M. Devaux pouvait s'écrier: « L'opinion libérale est en grande majorité non seulement dans les rangs du barreau, mais encore dans ceux de la magistrature et de l'administration »! Si bien que, dès ce moment, les libéraux purent, devant l'opinion publique, se faire une arme de la faiblesse numérique de leurs adversaires, à tous les échelons de la hiérarchie administrative [3].

D'autre part, les catholiques paraissaient ignorer que la presse était le « quatrième grand pouvoir de l'Etat. » Des 70 ou 80 journaux qui se publiaient dans le pays, 7 ou 8 seulement représentaient leur opinion. Or, voici comment M. Bartels caractérise la polémique d'un des plus importants journaux libéraux de l'époque, le *Courrier belge* — *ab uno disce omnes*:

Le *Courrier belge* [4], dit-il, s'applaudit de trouver les catholiques en défaut; et, lorsqu'ils ne l'étaient pas, il le supposa, envenimant les fautes les plus

1 — Séance du 8 mars 1832. *Moniteur* du 10 mars.

2 — Thonissen, ouvr. cité, t. II, pp. 255 et 256.

3 — Balau, ouvr. cité, pp. 78 à 80.

4 — Autrefois le *Courrier des Pays-Bas*.

insignifiantes, ramassant dans la fange de la presse anonyme les bourdes les plus grossières, sans même exiger, pour accueillir une diffamation, que la personne des accusateurs et leurs garanties de véracité fussent connues ; enfin il inventa de son fonds, recevant une grêle de démentis, et n'enregistrant jamais une rectification sans lancer un nouveau trait, au hasard d'un nouvel affront. [1]

Pendant que le nombre des loges augmentait toujours, l'on agitait incessamment dans la presse et du haut de la tribune nationale l'épouvantail grotesque de « l'influence occulte » à laquelle on affirmait avec effronterie que les ministres unionistes, catholiques et libéraux, obéissaient aveuglément. Les libéraux avancés inventaient de toutes pièces de sots complots, ourdis prétendûment par le Pape et les Jésuites pour renverser l'édifice constitutionnel. On commençait à organiser contre les catholiques de laborieuses « manifestations spontanées » — comme lorsque des bandes nombreuses allèrent porter l'outrage et la menace sous les fenêtres de certains palais épiscopaux et briser les vitres chez des particuliers à raison du rétablissement à Malines de l'ancienne *Alma Mater* [2]. — Les libéraux non-unionistes — et ils devenaient légion — préparaient visiblement le triomphe de leur groupe et de leur politique.

N'importe, les catholiques laissaient imperturbablement tout passer et tout dire, se tenant mollement sur la défensive, n'attaquant point, attendant que l'union de 1828 fût totalement rompue pour songer aux devoirs qu'une situation nouvelle leur imposait !

Et M. Deschamps, appelé à jouer parmi eux le rôle de *leader*, écrivait alors ces lignes, qui en apprennent long sur leur état d'esprit :

J'affirme ici, et ma position me met à même de le faire de science certaine, j'affirme que, si demain les catholiques avaient, de la part des principales

1 — Documents historiques, p. 421.

2 — L'Université de Louvain.

fractions du libéralisme, la garantie formelle et assurée que jamais elles ne porteraient atteinte à ces libertés (les libertés religieuses), ils abandonneraient la lutte électorale à qui voudrait s'y jeter.

En attendant, au sein des Chambres, la majorité catholique affectait à l'égard des ministres une singulière neutralité. Elle permettait aux membres de l'opposition de se relayer pour les harceler, et elle assistait, l'arme au pied, à ces luttes inégales [1].

On comprend que, voyant les fautes innombrables accumulées par ses amis, constatant avec douleur les ravages exercés, non seulement au sein des classes moyennes, mais aussi dans l'esprit de la jeunesse, par les calomnies et les habiletés dont le libéralisme est resté coutumier, un publiciste bien inspiré ait fini par écrire :

Qu'arrivera-t-il finalement ? L'expérience est déjà là pour nous répondre. Il arrivera finalement, si les catholiques ne se réveillent et ne s'unissent plus étroitement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, que toutes nos libertés se dissiperont en fumée [2]. »

Le coup de grâce fut donné, peut-on dire, à la politique unioniste par M. Dumortier, catholique, qui fit voter une proposition, justifiée par les circonstances, mais à laquelle M. de Theux, chef également catholique du gouvernement, eût peut-être bien fait de ne pas opposer la question de cabinet.

Dès l'avènement du cabinet libéral Lebeau-Rogier, s'ouvrit la période de transformation des partis et celle des cabinets homogènes, abstraction faite des tentatives unionistes de M. Nothomb et de son successeur d'un moment, M. Van de Weyer.

M. Kersten, le sage et perspicace directeur du *Journal historique*, apprécia immédiatement le caractère de la situation. Comme le dit M. Balau, ses paroles dépeignirent exactement toute la marche

1 — De Gerlache, *Essai sur le mouvement des partis*. Œuvres complètes, t. VI, p. 18.

2 — Kersten, *Journal historique et littéraire*, 1838, p. 23.

du libéralisme, à partir de cette époque, et indiquèrent avec une rare prévoyance le terme où il devait aboutir.

Accordez, disait-il, au libéralisme le pouvoir sans partage, abandonnez-lui les grands intérêts du pays, permettez-lui de préparer seul notre avenir moral et politique, et il pourra vous traiter en ami et en frère ; il vous fera toutes sortes de concessions secondaires, il vous accordera des subsides pour bâtir et pour réparer des églises, etc. Il est possible...qu'il surpasse même sous ce rapport le ministère sortant. Nous le répétons : pourvu que les catholiques renoncent entièrement au pouvoir et qu'ils ne prétendent même pas le partager, ils vivront en paix et amitié avec messieurs les libéraux, aussi longtemps du moins que les exagérés d'entre ces derniers ne seront pas les maîtres [1].

Les articles de M. Devaux dans la *Revue nationale*, qu'il venait de fonder, prouvaient que M. Kersten ne se trompait pas. Selon lui

le cabinet ne serait pas la continuation de cet esprit de négativisme et d'abstention qui avait caractérisé l'administration précédente ! Il était l'agrégation ministérielle la plus forte que la Belgique eût jamais connue. Après lui, un ministère de médiocrités était devenu impossible, etc., etc.

Les catholiques, malgré l'ostracisme dont on les avait frappés, ne se départirent point tout d'abord de leur endurance et de leur longanimité : ils ne manifestèrent aucune hostilité envers le nouveau cabinet.

Le Sénat ayant cependant, à un moment donné, montré qu'il avait l'échine moins souple que la Chambre, le Roi retira sa confiance à son ministère et la plaça en M. Nothomb, resté sincèrement libéral unioniste [2].

Les deux cabinets qu'il composa, tout mixtes qu'ils étaient, ne purent plus compter que sur une majorité presque exclusivement catholique : ce qui n'empêcha pas le vote, à la Chambre par 75 voix contre 3 et au Sénat à l'unanimité, de son œuvre capitale —

1 — Kersten, *Journal historique et littéraire*, mai 1840.
2 — Balau, ouvr. cité, p. 89.

la loi de 1842 sur l'enseignement primaire, qui consacrait, sur le terrain de cet enseignement, une expansion des pouvoirs de l'Etat considérable et pleine de périls pour la liberté.

En temps ordinaire, la presse libérale combattait M. Nothomb avec violence. Sa politique unioniste était passée de mode !

La querelle des partis, s'écriait M. Devaux en 1843, ne fera que s'aigrir de plus en plus, tant que l'opinion catholique ne sera pas convaincue par les faits qu'elle doit se résigner au rôle de minorité.

Au surplus, le libéralisme était d'ailleurs à la veille de se modifier à un autre point de vue : sa direction passant de plus en plus entre les mains de la Maçonnerie, il allait se départir toujours davantage de ces habitudes de respect — généralement plus apparent que réel — dont il avait fait montre jusque-là vis-à-vis de la religion catholique et de ses ministres.

Le 12 février 1845, traçant au libéralisme ses nouvelles voies, un maçon disait à la Loge d'Anvers : « Le libéralisme sera nous ; nous serons sa pensée, son âme, sa vie, nous serons lui enfin. » Un an après, le Vénérable de la Loge *La Fidélité* de Gand résumait ainsi les vues de la Maçonnerie : « Il faut, s'écriait-il, établir autel contre autel, enseignement contre enseignement [1]. »

« Honoré de la tiédeur de l'appui des catholiques » — pour reprendre une expression pittoresque de l'abbé de Foëre — le cabinet Nothomb finit par s'en aller.

---

1 — Le *Journal de Bruxelles* a publié son discours dans son numéro du 6 février 1855.

(*A suivre*).

LIBER-MILES.

MOUSTIQUES ET PALUDISME

L'entomologie n'est pas ce que pense un vain peuple. — Le moustique, voilà l'ennemi. — Dans le courant d'une onde pure. — On prend enfin des ailes et l'on s'envole. — La vie en deux compartiments. — Guerre au moustique, sur terre et sur mer. — Nouveau danger d'incendie. — Vénérer désormais l'entomologie et les entomologistes.

Inutile, une simple affaire d'amusement, l'entomologie ?

Eh bien, c'est ce que nous allons voir.

Que l'étude de l'entomologie soit très attachante, rien de plus vrai. D'abord, pour peu que l'on s'adonne à la collection systématique des insectes, l'intérêt que l'on y met devient bientôt de la passion, et ce feu n'est pas en péril de manquer jamais d'aliment : car le nombre des objets à collectionner est immense, au point qu'il n'y a pas dans l'univers une seule collection qui contienne toutes les espèces entomologiques même d'un seul pays. Une passion de ce genre, toutefois, ne fait qu'entrer dans la catégorie des instincts de collectionneur, qu'il s'agisse de tableaux, d'armes, voire de timbres-poste. Mais, en plus, le monde des insectes offre à l'observateur d'inépuisables ressources de satisfaction. Quoi de plus curieux, en effet, que ces animaux dont le squelette est tout extérieur, qui respirent par des ouvertures placées tout le long du corps, dont beaucoup commencent par ramper sur le sol ou passent dans l'élément liquide la première période de leur existence, pour acquérir à la fin des ailes et voltiger d'une fleur à l'autre ? A ce point de vue, encore, l'on n'a pas à craindre de voir manquer les sujets d'observation, puisque les espèces entomologiques sont quasi innombrables et que chacune a ses mœurs particulières.

Il est donc entendu, à ce qu'il semble, que l'étude des insectes est extrêmement intéressante.

Mais il s'agit pour le quart d'heure de bien autre chose. La thèse que nous entreprenons d'établir, c'est que l'entomologie est une science très utile, soit dit au point de vue absolu. Car nous n'avons aucune intention de la placer au tout premier rang dans

l'ordre des connaissances humaines, et de prétendre, par exemple, que la philosophie, l'économie politique, le droit, etc., ne sont au prix d'elle que des sciences de légère valeur. Or, pour justifier notre affirmation, nous n'aurons besoin que d'en appeler au témoignage des faits, et de faire comparaître sous l'œil du lecteur une seule famille de petits insectes connus de tous : celle des Culicides, lesquels ne sont autres que les Moustiques, Cousins ou Moucherons, ce que nous appelons ici « Maringouins. »

Quiconque a fait quelque séjour à la campagne, au fort de l'été, a sûrement conservé le souvenir de ces petites mouches (Diptères) à formes élégantes qui, surtout le soir et la nuit, voltigent en claironnant, vous décochent en passant un coup de stylet et s'abreuvent à satiété, si vous les laissez faire, du sang de vos veines....

Cela se passait ainsi de temps immémorial. Les pauvres humains, traqués au coin de tous les bois par quelque nouveau régiment de moustiques, couverts de blessures cuisantes et voyant fuir le sommeil à l'approche de bataillons toujours renouvelés, n'avaient qu'à gémir et à proclamer que la vie des champs perdait tous ses charmes si l'on n'en pouvait jouir qu'au prix de tels maux.

Mais voici que, il y vingt ou vingt-cinq ans, une terrible accusation se mit à peser sur la tête des moustiques : ni plus, ni moins, c'étaient eux qui par leurs piqûres donnaient, suivant les pays, soit la fièvre paludéenne, soit la fièvre jaune. Par exemple, l'embarras ne fut pas petit quand il s'agit de prouver l'accusation : on ne savait pas en trouver la preuve. Il y eut des savants qui songèrent alors à faire l'analyse du sang de moustiques qui venaient justement de piquer des individus. Ils y trouvèrent, savez vous quoi ? De la quinine ! Oui, de la quinine. D'où il constait que non seulement les moustiques ne causaient pas la fièvre, mais qu'au contraire ils étaient supceptibles de guérir les gens qui souffrent de la fièvre en versant dans leurs veines le véritable remède à leur mal ! — Et la médecine faillit s'engager dans une voie qui l'aurait menée je ne sais où.

« Et pourtant elle tourne ! » fait-on, à tort, dire à Galilée après le jugement du Saint-Office qui condamnait sa manière de prouver la révolution de la terre.

« Et pourtant ce sont les moustiques qui donnent la fièvre ! » continua à dire le monde savant. La preuve de circonstance fut accablante pour les accusés, bien que l'on ne comprît pas tout d'abord par quels procédés ils rendraient ainsi les gens malades.

Au « Colonial Office » (comme on dit......à Paris), revient la gloire d'avoir démontré la culpabilité des Diptères soupçonnés, et la façon dont on s'y prit pour obtenir ce résultat est vraiment originale. Comme, à notre âge, on ne peut rien résoudre sans créer une commission chargée de s'enquérir des choses, le Bureau colonial envoya en Italie, l'an 1900, une commission qui étudierait la question et reviendrait en Angleterre avec la clef du problème dans sa poche.

La campagne romaine, pays marécageux où règnent la chaleur et l'humidité, est fameuse par la malaria, ou fièvre paludéenne, qui y sévit durant l'été. C'est là, en pleine zone périlleuse, que nos commissaires anglais s'installèrent et passèrent les mois de juillet, août et septembre. Le jour, ils s'abstenaient de toute précaution, remuant la terre des marais, s'abreuvant de l'eau d'un canal quelconque, évitant même de prendre de la quinine pour se protéger. Seulement, le soir et la nuit, alors que les moustiques sont en campagne, les Anglais et leurs gens se tenaient rigoureusement cantonnés dans une habitation spécialement ordonnée pour qu'aucun de ces insectes n'y pût avoir accès. Eh bien, ni les commissaires ni leurs quatre compagnons ou domestiques ne contractèrent la fièvre paludéenne, pendant que tout autour d'eux les habitants du pays en furent atteints comme à l'ordinaire chaque année.—Donc, la conclusion s'impose, si les moustiques ne vous atteignent pas, vous êtes à l'abri du paludisme !

Toutefois l'Angleterre fit une autre expérience non moins probante. Et ce fut à Londres même, pays où le paludisme n'a jamais existé, si ce n'est peut-être à cette époque des âges géologiques où les îles Britanniques virent régner sur elles le climat tro-

pical — durant laquelle d'ailleurs cette sorte de fièvre ne pouvait sévir, faute d'hommes pour la contracter ! — ce fut donc à Londres même, disons-nous, que se passa le fait remarquable que voici. On y transporta des moustiques vivants, capturés en Italie, et ayant piqué des malades souffrant de la fièvre. Sur la promesse d'un cheval de bois, d'une montre ou d'un chèque de cent louis sterling, l'histoire ne le dit pas, un jeune Thorburn Manson se laissa piquer par ces moustiques italiens. Quelques jours après, le jeune homme avait la fièvre paludéenne ! Et l'année d'après, comme il est d'usage, il subit une nouvelle attaque de la même affection.

Voilà donc qu'il était bien démontré que les moustiques sont les propagateurs de la fièvre paludéenne.

En présence de ce résultat, l'entomologie n'était pas pour rester les bras croisés !

Deux questions se présentaient : l'une de science pure, et l'autre de science appliquée. Il fallait savoir d'abord comment il se fait que les moustiques peuvent de la sorte transmettre la malaria. En outre, et surtout, il importait de trouver le moyen d'empêcher les moustiques de jouer un rôle si pernicieux. A vrai dire, on courut au plus pressé, de même que l'on agit très sagement lorsque, dans un cas d'incendie, on s'efforce tout d'abord d'éteindre le feu avant de faire enquête sur la façon dont il a pris naissance. On chercha donc avant tout et l'on trouva des moyens excellents de mettre obstacle au zèle intempestif des moustiques, qui se croyaient sans doute chargés d'approvisionner de patients les membres de la profession médicale.

Pour nous, que rien ne presse, nous allons commencer par le côté purement scientifique du sujet, et tâcher d'expliquer de quelle façon les moustiques peuvent bien être les agents de transmission du paludisme.

D'abord, par souci d'exactitude et d'équité, il faut en cette affaire criminelle mettre hors de cause les Culicides mâles : ces bons moustiques, en effet, se nourrissent de miel, du suc des fruits et du nectar des fleurs. On ne saurait rien imaginer de plus poéti-

que et de plus inoffensif pour le genre humain. Par conséquent, lorsque retentit autour de nous la chanson du moustique, nous nous alarmons, la moitié du temps, pour rien du tout, puisque les mâles ne s'occupent pas de nous. Et ils sont faciles à reconnaître, aux deux belles antennes plumeuses qui ornent leur chef. Donc, rien à craindre lorsque voltige autour de vous quelque moustique à panache.

Quant aux moustiques femelles, voilà bien les ennemies de notre tranquillité, qui n'aspirent qu'à se désaltérer de notre sang ! Regardez, je vous prie, ce formidable appareil dont leur bouche est formée. A l'œil nu, on dirait, en les voyant piquer la peau et sucer le sang, qu'elles ne sont munies pour cela que d'une trompe simple et très fine. Eh bien, une loupe assez forte vous ferait voir que cette trompe se compose en réalité de sept lames cornées, dont six stylets bien comptés. Ces organes servent, les uns à percer la peau ; les autres, accolés ensemble, à aspirer le sang par une sorte de tube.

Mais dès là que nous ne nous proposons aujourd'hui que d'étudier le rôle des moustiques dans la transmission de la malaria ou fièvre paludéenne, nous devons dire tout de suite que tous les Culicides ne sont pas à incriminer de ce chef. Des nombreux genres et espèces qui constituent cette famille de Diptères, on connaît surtout les *Culex* et les *Anopheles*. La plupart des moustiques qui guettent les gens à l'abord de nos bois sont des *Culex ;* on n'a guère, en notre pays, constaté la présence que d'une seule espèce d'*Anopheles* parmi ces insectes déplaisants. Eh bien, quand il existe dans une contrée de la fièvre paludéenne, ce sont des *Anopheles*, et eux seulement, qui en sont les propagateurs. Toute l'affaire consiste donc, si vous passez par un pays à malaria, à éviter la piqûre de l'*Anopheles*. Quant aux espèces du genre *Culex*, il n'y a qu'à les laisser faire, pour peu que l'on ait besoin ou que l'on éprouve le désir de connaître jusqu'à quelles limites peut s'étendre la provision de patience dont l'on est doué.

Il est évident que l'on veut maintenant savoir quelles différences il y a entre l'*Anopheles* et le *Culex* ordinaire. Un coup

d'œil rapide sur leur existence, de l'œuf à l'adulte, suffira à montrer les caractéristiques de l'un et de l'autre.

C'est vers la fin de la nuit que les moustiques déposent leurs œufs sur les eaux calmes. Le nombre de ces œufs varie de 250 à 400. Mais tandis que l'*Anopheles* laisse ses œufs s'en aller isolément suivant le caprice de l'onde, le *Culex* fixe les siens les uns aux autres, toujours perpendiculairement à la surface liquide. Lorsqu'il y en a de 40 à 100 réunis de cette façon par leurs côtés, ils forment une sorte de nacelle, un peu creusée en son milieu : radeau gracieux qui vogue au courant et que bercent doucement les ris des flots légers.

Au bout de deux ou trois jours, de tous ces œufs, isolés ou réunis en nacelle, s'échappent de petites larves ou petits vers ornés de touffes de poils plus ou moins fournis. Trois ou quatre fois, à mesure qu'elles grossissent, ces larves se dépouillent de leur peau. Larves de *Culex* et larves d'*Anopheles* respirent par un tube placé à leur extrémité postérieure : celles-là, qui peuvent s'accommoder des eaux les moins propres, se nourrissent des matières végétales qu'elles rencontrent, mais il leur faut remonter à la surface presque à chaque minute pour respirer, ce qu'elles font en ne laissant émerger que leur appareil respiratoire, le reste de leur corps occupant une position oblique ou même perpendiculaire. Quant aux larves d'*Anopheles*, elles recherchent les eaux très pures et se tiennent horizontalement à la surface de l'eau, d'où ne sort cependant que leur appareil respiratoire, et se nourrissent de spores d'algues et de tout ce qui passe à leur portée.

Après vingt, trente ou quarante jours de ce genre de vie, qui après tout ne manque pas de charmes, ces larves passent à l'état de nymphes, lequel correspond à celui des chrysalides chez les papillons. A cette période de leur existence, les moustiques ne prennent aucune nourriture, se contentant de respirer et astreints par conséquent à se tenir à la surface de l'eau. Ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que l'appareil respiratoire n'est plus alors à l'extrémité de l'abdomen, mais bien au thorax et assez près de

la tête. Au moindre signe d'un danger quelconque, ces nymphes se précipitent au fond de l'eau. Cela doit se présenter souvent: car nombreux sont les habitants des eaux qui comptent pour leur subsistance sur cette multitude de larves et de nymphes qui offrent table toujours mise. Il se fait là des festins absolument gargantuesques. C'est bien fait, du reste ; car les larves des *Anopheles*, pour leur part, ne se sont guère gênées, en leur temps, et on les accuse même d'aller jusqu'à manger leur mère, quand l'occasion s'en présente.

Suivant que la température est plus ou moins chaude, cet état de nymphe se prolonge de cinq à dix jours. Le bon moment arrivé, la bestiole se tient immobile à la surface de l'eau ; le tégument dorsal, exposé à l'air, se dessèche et s'entr'ouvre, et l'insecte ailé se dégage peu à peu, se repose de son effort, et s'envole triomphalement pour accomplir sa carrière de volatile.

La carrière du moustique adulte ! La carrière du moustique ailé n'a rien de réjouissant pour le genre humain. Sa manifestation la moins grave, c'est bien encore le larcin souvent répété d'une gouttelette de sang sur l'animal et sur l'homme. Mais quand il s'agit de l'*Anopheles*, les effets de sa piqûre peuvent être bien autrement redoutables.

Voici le moment de décrire le rôle de cet insecte dans la transmission du paludisme.

La maladie nommée paludisme, malaria ou fièvre paludéenne, a pour cause le développement, dans le liquide sanguin de l'homme, de parasites nommés Hémamibes (de l'espèce *Hæmamœba malariæ*). L'Hémamibe fait partie de l'embranchement des protozoaires, qui par la simplicité de leur organisation sont tout au bas de l'échelle zoologique. Presque toujours ces animalcules consistent en une cellule unique, et ils vivent en des milieux liquides très divers.

Pour ce qui est de l'Hémamibe de la malaria, son existence se passe exclusivement dans le sang du moustique *Anopheles* et dans celui de l'homme. Dans chacun de ces milieux, il subit l'une des deux phases différentes et nécessaires de son évolution,

et ne peut la subir que là. On peut donc se demander si le germe du paludisme s'est trouvé d'abord chez l'homme ou chez le moustique : mais c'est là une question à laquelle on ne saurait donner une réponse, pas plus qu'à celle de la priorité de l'œuf ou de la poule. Tout ce que la science peut affirmer, c'est que, dans l'ordre actuel des choses, l'homme reçoit de l'*Anopheles* le parasite de la malaria, et le moustique à son tour contracte l'infection en suçant le sang humain.

Lorsque le moustique infecté pique un homme sain, les spores ou germes accumulés dans ses glandes salivaires passent dans le sang de l'homme, où il va s'attaquer aux globules rouges pour se développer à leurs dépens et finalement les détruire : cette affection du sang, par quoi périssent les globules rouges, qui sont l'un des éléments constitutifs du liquide sanguin, c'est ce qu'on appelle l'état de fièvre paludéenne ; l'on combat cette maladie par la quinine, qui tue les parasites et amène la guérison, si le mal n'est pas déjà trop grand. Dans cette période de son existence, l'Hémamibe se reproduit par segmentation, c'est-à-dire qu'arrivé à un certain degré de développement il se divise en plusieurs nouveaux individus, dont chacun va à son tour s'attaquer à un globule rouge.

Vienne alors un *Anopheles* sain s'attaquer à un homme souffrant ainsi du paladisme : avec le sang qu'il suce,il incorpore en son organisme des Hémamibes plus ou moins nombreux. Dans le tube digestif du moustique, et là seulement, se fait la reproduction sexuée du parasite, dont les germes ou spores finissent par se rendre dans les glandes salivaires, attendant que l'*Anopheles*, qui de temps en temps a besoin de sucer du sang, les fasse passer par sa trompe dans un organisme humain. Toute cette évolution, dans le corps du moustique, se fait en dix jours.

On voit bien, à présent, comment la fièvre malarienne se transmet à l'homme par l'intervention de l'*Anopheles*.

De même il est reconnu aujourd'hui que la fièvre jaune a pour cause, elle aussi, un parasite particulier, découvert tout récem-

ment, dont la transmission à l'homme s'opère par la piqûre d'un autre moustique, nommé *Stegomyia fasciata.*

Dans ces dernières semaines, on annonçait la découverte du protozoaire qui produit la dengue, sorte de fièvre épidémique dont l'on a signalé quelques apparitions dans le sud des Etats-Unis, au cours du XIX[e] siècle, et qui règne surtout dans les climats chauds. Ici encore c'est le moustique qui est l'agent de la propagation de l'épidémie.

L'ennemi une fois découvert, et les conditions de son développement connues aussi, il est devenu possible de le combattre. Le lion, en des temps reculés, affecta de dédaigner le moucheron. Mais l'homme, roi de la création, ne saurait prendre cette attitude de méprisante fierté, soit parce qu'il ne peut compter sur la protection d'une fourrure de quatre pouces d'épaisseur, soit principalement parce qu'en général il n'a pas affaire à un seul moucheron, mais à de véritable armées d'assaillants. Et, puisque nous ne parlons ici que de l'agent de la transmission du paludisme, ce n'est pas qu'il serait difficile de distinguer, entre les autres moustiques, l'*Anopheles* femelle à ses antennes filiformes, à ses ailes tachetées, à la note plus grave de son cri de guerre, et aussi à son maintien à l'état de repos : car tandis que le *Culex* a le corps dirigé parallèlement à la surface sur laquelle il se tient fixé, l'*Anopheles* lui donne ordinairement une direction presque perpendiculaire à cette surface. Mais l'insecte — suivant une tactique que les Japonais lui ont empruntée avec un succès dont les Russes peuvent rendre témoignage — se garde d'attendre, pour donner l'assaut, qu'on l'ait toisé des pieds à la tête ! Comme d'ailleurs la piqûre du moustique, ne fût-elle pas dangereuse, est au moins toujours douloureuse, on a toute raison en fin de compte d'englober tout ce peuple incommode des moucherons dans une proscription générale.

Par exemple, comment s'y prendre, dans les pays à moustiques, pour se protéger efficacement contre les entreprises de cet ennemi qui rachète sa faiblesse individuelle par la force numérique de ses bataillons ?

La recette élémentaire, évidemment, consiste à ne pas s'exposer à la rencontre des moustiques. Et comme c'est principalement le soir et la nuit qu'ils sont en campagne, il n'y a qu'à rester chez soi après le coucher du soleil, à s'y barricader et à n'y laisser entrer personne : outre que, par suite de cette mesure, on verrait s'élever joliment le coefficient de moralité chez tous les peuples de l'univers, cela suffirait pour amener l'extinction définitive de toutes les épidémies de malaria, de fièvre jaune, etc.

Mais cette attitude défensive ne serait après tout qu'une demi-mesure. Aussi, depuis quelques années, des administrations et des particuliers ont eu soin de porter la guerre jusque chez l'ennemi ; et des résultats absolument remarquables ont prouvé la valeur de cette méthode, dont l'application est de la plus grande simplicité.

On se rappelle que les moustiques passent nécessairement dans l'élément liquide la première période de leur vie, et que leurs larves ont besoin de se tenir ou de venir souvent à la surface de l'eau pour respirer l'air de l'atmosphère. Eh bien, pour faire mourir ces larves et arrêter l'accroissement du peuple moustique, il n'y a qu'à verser un peu de pétrole sur l'eau des bassins, des marécages et des lacs. Cette huile se répand très vite en couche mince sur la surface aqueuse, et toute larve de *Culex*, d'*Anopheles*, de *Stegomyia*, etc., périt aussitôt d'asphyxie.

Voici quelques exemples qui montreront avec quel succès on a pu lutter de cette façon contre le développement des moustiques.

En 1894, les habitants du collège agricole du Missouri étaient fort incommodés par l'affluence des moustiques. L'un des professeurs couvrit d'une petite quantité de pétrole la surface d'une dizaine de grands réservoirs que l'on avait établis pour diverses fins autour des édifices. Dix jours après, il n'y avait presque plus de moustiques dans l'endroit, et l'on pouvait dormir sans avoir besoin de recourir à aucune des mesures de protection dont il avait fallu auparavant s'entourer.

Avant la guerre hispano-américaine, la fièvre jaune sévissait à la Havane. Or, en moins de trois ans, l'administration américaine

a réussi à la faire disparaître en détruisant les moustiques. Ce n'est que plus tard, c'est-à-dire depuis peu de mois, que l'on a pu connaître le microbe qui cause cette maladie; mais l'on s'était auparavant convaincu qu'il ne pouvait entrer dans l'organisme humain que par le moyen du moustique, et l'extermination de cet insecte a suffi pour supprimer l'épidémie.

Quant à la fièvre paludéenne, l'expérience faite à Ismaïlia par la compagnie de Suez est tout à fait concluante. D'après une communication faite à l'Académie des Sciences de Paris, le 14 mars dernier, par le prince d'Arenberg, la ville d'Ismaïlia, auparavant infestée par le paludisme, a été assainie en une seule année par la destruction des *Anopheles*, obtenue soit par la suppression des eaux stagnantes, soit par l'emploi du pétrole sur les eaux que l'on ne pouvait supprimer ; si bien que la proportion annuelle des paludiques a passé du nombre de 2,000 qu'elle était, précédemment, à celui de 200 pour l'année 1903.

On voit donc bien ce qu'il y a à faire si l'on désire, en quelque endroit de notre pays, se débarrasser du voisinage si désagréable des moustiques. Il suffit pour cela de répandre du pétrole sur les eaux des bassins, des étangs, des lacs où s'écoule leur premier âge. Seulement, l'emploi d'une substance aussi inflammable exige de la prudence, et, notamment, l'on ne saurait mettre trop de soin à tenir les « fumeurs » éloignés de ces surfaces dangereuses. En effet, les incendies qui ravagent si souvent nos forêts font déjà encourir des pertes assez désastreuses au domaine public ; quel malheur ce serait si nos lacs allaient aussi se mettre à passer au feu !. . .

En tout cas, l'étude que l'on vient de lire démontre, par quelques faits choisis entre un bon nombre, que les études entomologiques ont obtenu, depuis le peu d'années qu'elles sont poursuivies sérieusement, d'importants résultats économiques, et qu'elles ne sont pas seulement une occupation très attrayante pour les esprits curieux de savoir.

V.-A. Huard, p[tre].

ERREURS ET PRÉJUGÉS

À PROPOS DE LA PEINE DE MORT

Une série d'événements lamentables, qui auraient dû inspirer des études et des réflexions sérieuses sur les causes des grands crimes et sur les remèdes qu'il convient d'y apporter, a mis à l'ordre du jour pour quelques esprits plus prétentieux que prudents la question de la peine de mort. De grands journaux en ont profité pour faire à ce sujet le moins justifié des plébiscites. Imagine-t-on quelles tomberées de jugements puérils, de sottises, de sentimentalités banales ont dû verser pendant des jours, avec le vote d'un chacun, dans la grande presse d'abord, puis de là dans l'opinion ?

On comprendrait encore un plébiscite ; c'est-à-dire la sollicitation d'un verdict populaire et de l'opinion d'un chacun sur une question d'intérêt que tous peuvent généralement apprécier et juger sainement avec la seule lumière du bon sens pratique et de l'expérience, ou encore après une discussion contradictoire parfaitement conduite sur une question de principes à la portée du grand nombre des lecteurs. Mais avant toute discussion sérieuse, avant toute étude approfondie d'une question comme celle de la peine capitale, qui relève à la fois de la psychologie, de la morale sociale et même de la théologie, demander à tous sans discernement une expression d'opinion et un vote motivé ou non, c'est faire appel au non sens public.

Vraiment est-il à propos et de saine morale d'enseigner au peuple, déjà trop inconsidéré dans ses jugements et plus grisé qu'il ne faut de confiance en lui-même, que c'est le nombre et non la sagesse qui doit juger les principes de morale sociale et leur application dans les cas les plus difficiles ? N'est-ce pas en provoquant leurs lecteurs à ces jugements téméraires sur des questions de souveraine importance pour l'ordre social, sans leur donner par ailleurs aucune lumière précise, que les journaux à grande circulation se font, sans peut-être assez s'en rendre compte, des malfaiteurs intellectuels et des corrupteurs de l'esprit et de

la conscience publics, qu'ils ont la prétention d'éclairer et de former? Fût-il possible, ce dont je doute fort, que ces concours libéralement ouverts à l'irréflexion commune ne fussent pas une propagande très efficace et très malsaine de toutes sortes d'erreurs et de préjugés qu'il importe souverainement de ne pas acclimater dans notre pays, le gros public ne peut rien gagner qui vaille à traiter des sujets trop au-dessus de sa portée. Ce serait tout au moins le vouer au ridicule en lui apprenant à souffler dans un instrument plus haut que l'embouchure.

Ce n'est point qu'il nous paraisse inutile de traiter ce sujet de la peine de mort et d'en faire la matière de réflexions sérieuses. Mais sur ce grave sujet, comme sur tous ceux qui intéressent la morale sociale, il faut parler raison. Or c'est une élite qui peut parler raison sur des sujets de cette importance, et cette élite n'est jamais moins nombreuse que dans les temps et les pays où tout le monde lit et tout le monde peut écrire. Quand tout le monde parle, la raison se tait; elle laisse la parole à l'imagination et au sentiment, qui opinent fréquemment à côté du bon sens.

Nous en avons eu une preuve aussi frappante que peu glorieuse. Pendant qu'au nom de la morale, de la civilisation et de l'humanité on laissait contester au pouvoir public, « qui ne porte pas le glaive pour rien, » dit l'Apôtre, le droit de s'en servir pour abattre la tête d'un criminel, on consacrait et l'on popularisait dans les mêmes journaux le triste spectacle de deux hommes qui s'assomment pour le plaisir d'une multitude ravalée aux instincts du paganisme. En vain les lois interdisent ces luttes brutales dont la vie d'un homme peut parfois être l'enjeu : si l'un des lutteurs succombe et perd la vie en même temps que le prix du combat, nos grands journaux versent une larme de crocodile sur son cadavre, font semblant de s'indigner de ces spectacles barbares qui se donnent au mépris des lois, et de suite recommencent à y appeler la foule, à la mettre en appétit, par des descriptions, des récits, des gravures même qui occupent des colonnes et des pages entières. Qu'un chien, un cheval, un animal quelconque subisse

quelque mauvais traitement, il se trouvera des âmes compatissantes pour leur prochain qui forceront la justice à intervenir pour punir l'homme coupable d'avoir usé de la chose, comme il l'entendait, à tort ou à raison. Mais qu'un homme meure à ces jeux barbares et indignes de pays civilisés, pour l'amusement et l'émotion d'une foule stupide et brutale, la police aura des yeux pour ne point voir, une bouche pour ne rien dire, des mains pour ne saisir aucun des complices et des entrepreneurs de ces spectacles prohibés. Non seulement personne ne forcera la justice à imposer le respect des lois ; mais on lui imposera plutôt silence au nom de l'opinion, ou de je ne sais quels préjugés plus forts que ces lois. Ne conviendrait-il pas qu'en un pays chrétien et civilisé on ait moins de charité pour les bêtes, et un peu plus de respect pour la vie humaine ? N'est-il pas étrange qu'on veuille interdire au pouvoir public de sacrifier la vie d'un criminel qui ne peut que par la mort justement infligée rentrer dans l'ordre de la justice, et que l'on veuille exposer la vie d'un homme pour un ignoble plaisir ?

Il convient, il est même nécessaire, lorsqu'on veut traiter une question aussi grave que celle de la peine de mort sans s'exposer au danger de n'en rien dire de sérieux, de la dégager de ses aboutissants. C'est ce que ne font pas tant de barbouilleurs de papier si tendres et si compatissants pour les criminels et si féroces pour la justice humaine qui les frappe au nom de la société et au nom de Dieu.

Pensez donc, dit l'un, que votre justice humaine est borgne, et que du seul œil qu'elle ait ouvert elle ne voit pas toujours juste. Comment ne prendra-t-elle pas maintes fois un innocent pour un coupable, un maniaque pour un criminel, un homicide involontaire par surprise et aveuglement momentané pour un meurtrier de sens rassis ? Et alors quelle effroyable méprise ! quelle irréparable conséquence ! Comment osera-t-elle juger avec sécurité ce que Dieu seul peut infailliblement connaître ?

Si l'argument valait quelque chose, il prouverait contre toutes les peines, aussi bien que contre la peine de mort. Si vous ne

pouvez pas juger avec certitude un criminel, comment osez-vous le condamner à l'infamie, à la prison, au bagne, à la déportation ? Le bon sens de tous les peuples a fait justice de ces déclamations. Ceux qui veulent que la justice humaine ne fasse jamais tomber la tête d'un criminel, parce qu'elle n'est ni infaillible ni impeccable, méconnaissent la nature humaine et les lois qui la régissent. Dieu ne nous a pas faits pour n'agir qu'à la lumière d'une certitude absolue : la certitude morale suffit pour nous permettre ou nous commander l'action. Souvent nous n'en pouvons pas avoir d'autre. Il est vrai que cette certitude morale n'exclut point toute possibilité d'erreur, mais avec elle l'erreur est si rare qu'elle ne compte point. — Prenez tous les devoirs de la vie individuelle et de la vie sociale, depuis les plus humbles et les plus vulgaires jusqu'aux plus relevés, quel est celui qu'une certitude morale ne suffit pas à légitimer, voire même à commander ?

Pourquoi, je vous prie, vous croyez-vous permis, même tenu de manger ? Qui vous assure que votre estomac est suffisamment préparé ? Comment savez-vous que les aliments que vous allez prendre vous donneront vigueur et santé ? N'est-il pas possible qu'ils aient été contaminés et qu'ils vous inoculent les germes de maladies mortelles ? Qui sait ? Une main perfide et criminelle ou peut-être simplement imprévoyante n'a-t-elle pas empoisonné ces mets ? Le cas est loin d'être chimérique. — Vous mangez quand même et vous courez, pour une simple certitude morale, le risque terrible d'abréger votre vie ou de vouer ce qui vous en reste à d'atroces et intolérables souffrances.

La justice humaine agit humainement, comme vous : la certitude morale lui suffit. Il est absolument possible qu'elle soit trompée. C'est pourquoi elle donne à l'accusé tous les bénéfices du doute et ne le condamne que sur la preuve qui doit paraître sûre et certaine aux esprits les plus prudents et les plus avisés. Si la preuve n'est pas sûre et certaine, l'accusé est absous, au moins jusqu'à nouvelle preuve.

Si je ne me trompe, toutes les nations civilisées se sont entendues sur deux points : la peine capitale ne doit être infligée que pour

des crimes qui ne sauraient autrement être punis et réparés selon toute la rigueur de la justice ; elle ne doit être infligée qu'à ceux que la justice la plus minutieuse et la plus clairvoyante a jugés évidemment coupables.

Si en quelque pays la justice humaine n'est pas suffisamment garantie contre les erreurs et les méprises, c'est une raison de demander un amendement aux lois qui régissent la procédure et une protection plus efficace des prévenus, non contre la justice, mais contre ses erreurs possibles ; ce n'est pas une raison de prétendre que justice ne doit pas être faite et que la peine de mort n'y peut être portée.

Quel est au fond le tribunal le plus favorable à l'accusé et qui donne à la justice le plus de garantie et de sécurité ? Est-ce le jury ? Est-ce plutôt une commission de juges inamovibles par état, plus indépendants des fluctuations de l'opinion tantôt favorable et tantôt sévère pour l'accusé ? Il est difficile de le dire. Toutefois avec nos institutions et l'esprit public, ce ne sont pas les innocents qui courent le risque d'être condamnés sans preuve suffisante ; c'est plutôt la justice qui sera inclinée à absoudre celui qu'elle reconnaît comme coupable.

A ce sujet on nous permettra une réflexion. Depuis quelques années il s'est érigé dans notre pays un tribunal qui cite devant lui, interroge, juge, absout et condamne avant toute intervention de la justice légale ceux qu'il soupçonne ou qui sont accusés à tort ou à raison par la rumeur publique. Ce tribunal souvent crée les préjugés de l'opinion, parfois les consacre et les impose plus ou moins aux jurés et aux juges : c'est le tribunal souverainement incompétent des journaux. Rien n'est plus irrévérencieux pour la justice souveraine du pays, rien n'est plus injuste pour les accusés et les prévenus, et rien au fond n'est scandaleux, immoral et attentatoire à l'autorité et à l'indépendance des tribunaux, comme ces instructions sur les crimes conduites dans les journaux en dehors de toute discrétion et souvent de toute pudeur et de tout respect de la conscience privée et publique.

Encore si la sympathie ou l'antipathie des journaux ne s'inspi-

rait que de l'honnêteté naturelle, du zèle pour la morale publique et de l'amour désintéressé de la justice. Mais il ne semble pas toujours évident que leur ingérence indue dans le domaine réservé à la juridiction des tribunaux ait de si nobles causes. D'aucuns les soupçonnent et les accusent d'être poussés et exploités par certains intérêts et certaines passions qu'ils croient bon d'obliger pour les exploiter à leur tour et, encore, de vouloir du bruit et du scandale surtout pour la réclame et pour accroître leur circulation.

Hélas ! est-il bien sûr que des passions et des intérêts qui n'ont rien à voir avec la justice ne discernent pas quelquefois entre coupable et coupable, entre condamné et condamné, et n'accueillent pas et ne rejettent pas le recours en grâce à leur convenance et non à celle de la moralité publique ? Qu'on y prenne garde ! La justice souveraine pour être respectée des peuples et protéger efficacement l'ordre social doit être, plus que la femme de César, au-dessus de tout soupçon. Le jour où l'on pourra dire ou penser qu'elle subit une autre influence que celle de la loi et qu'elle sait discerner autre chose dans l'accusé que le crime ou l'innocence, ce qui aggrave son crime et ce qui l'atténue ou l'excuse aux yeux de la raison, ce jour-là la justice se déconsidérera aux yeux des peuples, et ne saura plus imposer à tous avec la crainte du châtiment le respect de tous les droits.

Il ne serait pas plus sérieux d'en vouloir à la peine de mort parce que tel genre de supplice répugne davantage à une civilisation avancée. C'est au pouvoir suprême de déterminer d'après les lois du pays le genre de mort qu'il convient d'infliger aux criminels. Que chacun dise son avis là-dessus et accuse dans les journaux ses préférences, qui pour la corde, qui pour la guillotine, qui pour la chaise électrique, qui pour la hache et le billot, c'est affaire de goût et non de principe.

Les lois criminelles doivent s'inspirer des convenances éternelles de la justice et des mœurs de la société. Les pénalités varient, comme les usages, avec les temps et les lieux, et ce serait

errer que de les juger absolument d'après les mœurs et les besoins d'un seul pays et d'un seul temps. En principe, la législation criminelle doit supprimer des peines toute rigueur inutile aux fins de la justice sociale; mais sur la rigueur des peines la norme varie avec les temps et les pays. Ce qui est peine sévère et infamante ici est réputé ailleurs pénalité légère, et au contraire ce qui nous semble à nous pénalité légère semble ailleurs une peine très rigoureuse. Qui sait si bien des adoucissements apportés par les siècles modernes à la législation criminelle ne paraîtront pas un jour des aggravations.

Nous sommes, par exemple, généralement d'avis dans les pays de civilisation occidentale que mieux vaut se tirer d'un mauvais procès avec une forte amende et quelques jours de prison qu'avec le fouet ou la bastonnade en vertu du principe italien: *la pelle numero uno* [1]. Mais dans combien d'autres pays le même peuple se résignera facilement au fouet et à la bastonnade et se croira à jamais déshonoré par la prison ou plus sévèrement puni par une forte amende ou seulement les frais élevés d'un procès. Les lois humaines tiennent compte pour le châtiment des crimes de ces appréciations diverses, et elles ont raison.

Elles doivent en tenir compte lorsqu'elles jugent nécessaire de porter la peine de mort. Il suffit qu'elles laissent à la peine capitale son caractère d'infamie et d'ignominie, sans y ajouter l'aggravation de souffrances inutiles ou non essentielles à l'expiation; mais parfois elles devront tenir compte de préjugés où la civilisation n'est pour rien, sans quoi la peine de mort ne serait plus le châtiment suprême et la sanction la plus redoutée de la justice et de l'ordre social.

Donc ne parlons plus de procédure criminelle, ni de tortures inutiles; tout cela n'importe pas à la question. Du moment que la justice humaine peut connaître avec certitude les criminels,

1 — C'est l'équivalent du proverbe français : L'homme est plus près de sa peau que de sa chemise.

elle peut les punir, même de la peine capitale, si la volonté de Dieu et la nature même de la société lui en donnent le droit ; si elle ne peut les connaître avec certitude, elle ne peut pas leur infliger davantage une autre peine, ni le bagne, ni la prison, ni une flétrissure quelconque. Ne parlons pas davantage de corde ou de garrot ; il ne s'agit pas de savoir quel genre de mort une société civilisée et chrétienne doit infliger à certains criminels qu'elle juge indignes de vivre, mais si elle peut et doit en certains cas mettre à mort des criminels. En d'autres termes : La société civile a-t-elle le droit de vie et de mort sur ses sujets ? Ce droit, convient-il qu'elle en use?

Toujours à propos du plébiscite de *La Presse*, dans un petit journal français de la république voisine un baron quelconque écrit deux colonnes contre la peine de mort. Si ces gens-là doutent de quelque chose, ce n'est vraiment pas d'eux-mêmes, ni de la naïveté de nos nationaux des Etats-Unis et du Canada.

D'après ce nouveau docteur aussi fort que certain grand moraliste dont j'ignore le nom, le droit de mettre à mort les criminels n'a jamais été donné par Dieu à la société civile : il n'a été introduit que par les lois humaines. Il y a bien, il est vrai, certains textes du Pentateuque qui ne laisseraient pas de faire à d'autres quelques scrupules. Dieu y a porté la peine de mort non seulement pour l'homicide mais pour bien des crimes que le droit humain blanchit aujourd'hui. Mais, dit notre auteur, « autrefois et aujourd'hui ça fait deux. » Oui, sans doute, et c'est pourquoi, sans doute aussi, plusieurs diront que les lois du Décalogue elles mêmes n'obligent plus, parce qu'elles ont été promulguées autre fois, pour des Juifs et dans des temps différents des nôtres ?

N'en déplaise à ce théologien de remise, c'est bien de Dieu que le pouvoir civil tient le glaive avec le droit et le devoir de s'en servir. Un certain temps après Moïse, si je ne me trompe, un nommé saint Paul écrivait, non aux Juifs, mais aux Romains civilisés du premier siècle de l'empire, que le pouvoir public tient son glaive de Dieu et qu'il l'a reçu non pour le laisser dans le fourreau, mais pour venger sur les méchants l'ordre de la justice

violée. Cela donne l'air d'une origine un peu divine au droit du pouvoir public de mettre à mort les criminels.

Inutile d'en appeler aux textes qui ne sont pas introuvables, et de consulter ceux qui ont toujours été dans le monde les dépositaires authentiques de la pensée de Dieu. Personne n'ignore qu'ils ont toujours reconnu au pouvoir public le droit de châtier les criminels et de les mettre à mort quand il le jugerait nécessaire pour le bien public, et qu'ils ont toujours enseigné comme l'Apôtre que résister au pouvoir public, c'est résister à Dieu même.

Mais encore une fois laissons les textes aux théologiens de profession, et parlons simple bon sens, puisque en dépit de certains journaux nous sommes encore en pays de bon sens chrétien.

Pour tout chrétien et pour tout homme de bon sens, c'est Dieu qui a fait la société civile, c'est lui qui a créé le pouvoir civil, sans lequel la société serait impossible. Les hommes peuvent bien déterminer à quelles conditions un homme détiendra le pouvoir et l'exercera, ils ne peuvent changer ni la fin, ni la nature du pouvoir, parce qu'ils ne peuvent changer davantage la nature de la société à laquelle il est nécessaire de par la volonté de Dieu. Les lois humaines ont pu déterminer qui aura le pouvoir souverain dans la société, qui en exercera les droits et les prérogatives, mais elles ne peuvent ni étendre ni restreindre les droits de la souveraineté elle-même, parce que toute souveraineté est de Dieu.

Or le pouvoir civil n'est pas constitué de Dieu pour faire seulement ce qui plaît au grand nombre : il est institué pour conserver l'ordre et la paix dans la société et promouvoir autant qu'il le peut un bien moral et temporel. S'il a reçu le glaive, c'est pour s'en servir, chaque fois qu'il le juge nécessaire : autrement ni l'ordre de la justice, ni la paix publique ne seraient efficacement sauvegardés. C'est à lui de juger de l'usage qu'il en doit faire et il en répondra à Dieu, juge des princes et des peuples.

Affirmer que Dieu n'a pas donné au pouvoir civil le droit de mettre à mort les criminels, c'est prétendre que le pouvoir civil n'a jamais eu ce droit. Car nul homme n'a le droit de vie et de mort sur aucun homme ni ne peut le donner à qui que ce soit ;

—et c'est accuser toutes les nations civilisées d'avoir commis autant d'assassinats qu'elles ont exécuté d'assassins, de brigands et de criminels de toute espèce avant et depuis le christianisme. Celui qui ose prêcher une pareille doctrine n'a pas ce qu'il faut pour commettre une hérésie : il est en rupture ouverte avec la conscience et la raison du genre humain ; il ne faut pas lui répondre, il faut l'enfermer, ou le laisser écrire dans les journaux « de l'autre côté des lignes » du bon sens.

Mais si le droit du pouvoir civil d'infliger la peine capitale est incontestable, convient-il qu'il en use ?

C'est une question d'opportunité dont le pouvoir souverain seul est juge ; c'est pourquoi dans toute société civilisée le droit de vie et de mort est la prérogative du souverain. Mais ce droit, il n'en peut user à son caprice. Le pouvoir souverain n'existe pas pour lui-même, mais pour le bien des citoyens et surtout pour le bien commun de la société.

Si le pouvoir public fait tomber la tête d'un criminel, ce n'est point parce qu'il ne lui agrée point de faire grâce, ou que le criminel ne lui inspire aucune sympathie, ou qu'il n'est couvert par aucune influence ; c'est parce que la rigueur de la peine est nécessaire pour l'expiation du crime et pour assurer le respect de la morale et la crainte salutaire de la justice ; s'il fait grâce, ce n'est point parce que personnellement il lui répugne de mettre à mort un criminel, ou parce que le condamné inspire à l'opinion une commisération toujours naturelle mais nullement méritée ; c'est parce qu'il juge que, pour le bien commun comme pour le coupable lui-même, il vaut mieux dans un cas particulier que la justice accepte une compensation moins rigoureuse et une expiation moins complète.

Le temps n'est plus aux grandes et fortes pensées. Autrefois on pensait plus haut, même en dehors du christianisme : on savait que l'homme qui déchoit de l'ordre de la justice par sa faute n'y peut rentrer que par une expiation proportionnée à sa faute. Et c'est en effet la grandeur de l'homme qu'il puisse, si dégradé qu'il

soit par ses fautes, rentrer par la peine volontairement acceptée dans l'ordre éternel de la justice, et c'est une des grandes miséricordes des créatures de Dieu que la mort qui n'est que le juste châtiment du crime suffise à racheter toute une vie.

Le christianisme, quoi qu'en dise une théologie étrangère au catéchisme, n'a point apporté au monde d'autres idées sur la nécessité de l'expiation publique et parfois de la répression sanglante. Ce n'est pas pour contester au pouvoir public le droit de mettre à mort les criminels que Jésus-Christ a voulu accepter son injuste sentence et subir de ses mains la mort la plus infamante, mais pour nous apprendre que la mort volontairement acceptée par soumission à la volonté de Dieu peut racheter tous les crimes. Il n'a point détaché de sa croix le larron pénitent que la justice sévère des hommes avait conduit sur le chemin de la miséricorde de Dieu : il s'est contenté de promettre à sa foi et à son repentir le pardon et la vie éternelle.

S'il est vrai que la justice demande au coupable la réparation de ses crimes, elle doit lui retrancher un bien égal à celui qu'il s'est injustement attribué. Or pour la vie il n'y a point d'autre juste compensation que la vie : le sang volontairement versé ne se paie que par le sang.

On plaide que la peine de mort est immorale parce qu'elle ôte au criminel la chance de faire une longue et terrible expiation de ses fautes. C'est une sinistre plaisanterie. Sans doute si ceux qu'on met au bagne pour la vie étaient des saints Vincents de Paul, ils y seraient de vivantes expiations pour la société et pour leurs propres crimes. Mais qui ignore qu'au fond des bagnes on passe son temps en général à toute autre chose qu'à faire des actes de résignation et de sincère repentir de ses fautes !

Si vous voulez jeter le criminel entre les bras de la miséricorde de Dieu, non par le *remords*, comme le disait l'autre jour un grand journal du malheureux exécuté à l'Orignal, mais par le repentir, laissez-le en face de la mort. C'est quand toute espérance est perdue du côté de la terre que l'âme jette l'ancre du côté du ciel.

Il est rare qu'un condamné à mort, s'il a gardé la foi, n'accepte point sa peine comme une expiation de ses crimes et ne meure point en chrétien. Il l'est davantage que du fond des bagnes s'élève vers Dieu un concert de bénédictions ou même une hymne de résignation.

On a beau dire, si la morale outragée doit être vengée par une expiation, aucune expiation n'équivaut à la peine de mort.

Veut-on que la peine infligée par la justice soit salutaire aux criminels ? Aucune autre assurément ne détourne aussi efficacement des voies du crime ceux qui n'y sont pas déjà engagés. Aucune non plus n'assure aussi efficacement le vrai repentir du coupable quand il n'a point perdu tout sens moral. On a dit avec peut-être plus d'esprit que de justesse que le bon larron a été le premier saint canonisé. Mais Jésus-Christ aurait-il canonisé le bon larron s'il l'eût envoyé au bagne pour le reste de sa vie, au lieu de le laisser mourir sur la croix où la justice humaine l'avait justement attaché ?

Enfin veut-on que le châtiment du crime soit exemplaire, qu'il en inspire une horreur salutaire ? Vous ne trouverez pas mieux que les siècles passés. Au fond, pourquoi en veut-on à la peine de mort ? Parce qu'elle fait peur. C'est le dernier mot. Mais comme elle est réservée aux scélérats, et qu'il est inutile d'en préserver les honnêtes gens, quel intérêt a donc la société à délivrer de cette terreur salutaire ceux-là seulement qu'elle pourrait détourner du crime ?

Un dernier mot. Tout le monde désire que la peine de mort ne soit jamais appliquée, à une condition, c'est qu'elle ne soit jamais méritée. Que les assassins cessent de tuer, et, sans plébiscite, on cessera de les mettre à mort.

C'est là l'abolition de la peine de mort que tout bon citoyen désire et que tout bon chrétien demande à Dieu de tout son cœur.

RAPHAËL GERVAIS.

CHRONIQUE DU BRÉSIL

Comment les rois disparaissent. — Condition de l'Eglise au Brésil. — Richesses du pays. — Colonies existantes. — Salubrité. — Chemin de fer panaméricain. — Crise financière. — Paix assurée.

La République la plus étendue de l'Amérique du Sud est le Brésil. C'est aussi la plus jeune. Sa superficie couvre près de huit millions de kilomètres carrés, et elle ne compte que vingt millions d'habitants : quelles immensités restent libres pour de futurs colons !

C'est en 1889 que l'empire du Brésil se transforma en République, et désormais il n'y a plus, dans le Nouveau-Monde, que le Canada qui soit resté fidèle au principe monarchique.

Sans le vouloir, sans doute, le dernier empereur brésilien, Pedro II, prépara lui-même la catastrophe qui le renversa. Sous le faux prétexte de l'amour de la liberté, il favorisa toujours le mouvement démagogique et antireligieux ; il consentit, sans cesse, à la diminution des prérogatives de l'Eglise et des siennes ; il semble même avoir eu la préoccupation de s'effacer personnellement. Comme il n'avait pas de fils et que son gendre, le comte d'Eu, son héritier présomptif, annonçait d'autres tendances, une révolution se prépara pour changer la forme du gouvernement. L'empereur s'en aperçut, mais ne prit que de faibles mesures pour l'empêcher ; et quand le vieux général Deodoro, le 15 novembre, à 8 heures du matin, monté sur un cheval noir qui vient de mourir de vieillesse dans une splendide écurie, proclama la république, le chef de l'Etat et ses ministres se retirèrent après une protestation platonique. Grâce à ce lâche abandon de ses devoirs et de ses droits, que Pedro II prit pour un magnanime désintéressement, digne des plus grands éloges de l'histoire, le prince ne fit point couler de sang ; mais l'ingratitude de son peuple qui avait repoussé « le plus libéral des monarques, » comme il aimait à s'appeler, le remplit de tant d'amertume qu'il en mourut bientôt à Paris, plus occupé, sur son lit de mort, « de dire des paroles que

la postérité admirerait, que de se préparer à paraître devant son divin juge, » me racontait un des témoins de ses derniers moments.

L'histoire, s'il avait su la lire, aurait averti Pedro II de ce qu'il se préparait. Le libéralisme des rois, qui est leur révolte contre Dieu, conduit les peuples à la révolte contre les princes.

Après quelques conflits sanglants, pour la présidence, entre les Pères de la nouvelle République, le Brésil est entré dans une ère de paix et de prospérité qui s'accentue sous la direction de Don Rodriguez Alves, le chef actuel des Etats-Unis du Brésil.

L'Eglise a été séparée de l'Etat, et cette condition, que lui a faite l'irréligion officielle, sert merveilleusement à sa grandeur. Ses évêques, choisis par le Saint-Siège, sont des hommes de haut mérite. Ils s'occupent, avant tout, de la formation du clergé, trop peu nombreux, hélas ! et on ne reverra plus les tristes scènes du siècle passé, quand le gouvernement impérial soutenait, contre les chefs des diocèses, des curés francs-maçons notoires. Les laïcs, tous catholiques pourtant, sont imbus d'erreurs fort dangereuses. Pendant mon séjour à Rio Janeiro, je fis la connaissance d'un vénérable vieillard, membre de la fabrique d'une des principales églises de la ville et même président de la confrérie du Saint-Sacrement. A ma grande stupéfaction il m'invita, un jour, au baptême d'un de ses fils. A son âge, un enfant à baptiser ! Allait-il rester jeune aussi longtemps que les patriarches des premiers âges? Il dut comprendre que je me posais cette question, car il ajouta : « Ce n'est pas un petit être inconscient, de quelques semaines, que je vais présenter au baptistère, mais mon dernier né qui vient d'atteindre sa majorité. J'ai voulu qu'il choisît lui-même sa religion, en connaissance de cause, et je l'ai obligé à étudier longtemps cette importante matière. Il entre dans le catholicisme : c'est une immense joie pour moi, mais j'aurais respecté ses préférences, s'il fût allé ailleurs. Le respect de la liberté est, voyez-vous, le premier de nos devoirs. » Singulière théorie que celle d'un père qui veut qu'on expose les siens

au péril de la perdition ! N'est-on pas chef de famille pour les mettre sur la voie du salut ?

Ce seul fait en dira plus que mille réflexions sur l'état religieux de la partie instruite de la société brésilienne. Les encyclopédistes l'ont gâtée. Quant au peuple, il vit, surtout dans les campagnes, plutôt dans la superstition que dans la foi. De nombreuses peuplades indiennes, — le chiffre de leurs membres s'élève à près de deux millions, — sont encore païennes. Elles habitent les rives de l'Amazone et de ses affluents. Quelques-unes pratiquent même l'anthropophagie. Un des frères du général Reyes, le président actuel de la Colombie, a été leur victime.

Le commencement d'expulsion des religieux qui a eu lieu aux Philippines, la persécution qui sévit en France, ont jeté de nombreuses communautés dans les divers Etats de la confédération brésilienne. Leur zèle actif et désintéressé remédiera aux maux de la situation actuelle. Puisse-t-il s'étendre jusqu'aux frontières les plus reculées de la vaste République ; le besoin de leur coopération s'y fait sentir plus que partout ailleurs. Le gouvernement les reçoit comme des immigrants ordinaires et on l'a vu même défendre leurs droits.

Une loi du pays détermine que les biens des anciens couvents reviennent à la nation quand les religieux brésiliens n'y ont plus la majorité. De ce fait, un monastère bénédictin allait disparaître. Le délégué apostolique demanda à des fils de saint Benoît, venus de France, de se faire naturaliser brésiliens, de s'établir dans le couvent et d'assurer ainsi la permanence de ce centre de prière, d'étude et d'apostolat. Quand les missionnaires se présentèrent aux portes du cloître, avec leurs titres de citoyens du pays, ils les trouvèrent solidement barricadées. Les quelques moines, Brésiliens d'origine, qui vivaient là, poussés par un patriotisme aveugle, déclarèrent qu'ils aimaient mieux voir l'édifice passer entre les mains de l'Etat qu'entre celles d'étrangers, et qu'ils n'ouvriraient qu'aux employés du gouvernement. L'autorité civile prêta son concours aux nouveaux arrivés, et malgré la

foule, ameutée pour soutenir les moines nationaux, elle fit forcer les portes du couvent et le remit, avec toutes ses dépendances, aux religieux devenus brésiliens par choix.

Les loges maçonniques ne se doutaient pas qu'en faisant déclarer la séparation de l'Eglise et de l'Etat elles amèneraient de pareils résultats. Maintenant que l'autorité respecte les droits des particuliers, même quand ils portent un habit monastique, la secte s'efforce d'exercer des vengeances partielles. Une des congrégations qui attire plus spécialement ses haines, est celle des Salésiens. Les fils de don Bosco s'adressent spécialement à l'ouvrier et à ses enfants pour les éclairer et en faire de vrais chrétiens ; ils méritent donc les foudres des adeptes de l'équerre et du triangle. Un évêque salésien quittait, il y a quelques années, Rio Janeiro pour aller, dans l'intérieur du pays, avec une caravane de religieux et de Sœurs, fonder une mission. Les journaux avaient annoncé l'événement et une foule nombreuse se trouva réunie, à la gare, pour siffler les voyageurs. Ceux-ci, par hasard, se logèrent dans une des voitures du milieu du convoi. Au cours de la route on vint les inviter, avec grande insistance, à passer dans le dernier wagon. Quelques membres seulement de la bande apostolique consentirent à le faire. Mal leur en prit. Le train diminua sensiblement sa marche et bientôt il fut rejoint par un express qui venait derrière, à toute vapeur. Dans l'épouvantable choc qui se produisit, les voyageurs de la voiture détruite furent tous tués ou blessés grièvement. L'accident n'était point fortuit, m'assura l'un des survivants de la catastrophe ; il avait été prémédité pour empêcher la nouvelle fondation salésienne. Le projet criminel a été déjoué, et l'œuvre, qui a commencé par le martyre, est une des plus prospères que comptent les fils de don Bosco au Brésil.

Ce ne sont pas seulement les congrégations religieuses qui peuvent aller chercher la liberté, la protection des lois et la prospérité au Brésil. L'avenir est plein d'espérances pour les travailleurs qui voudront s'y installer. Les Portugais, qui explorèrent

les premiers cette vaste contrée, l'appelèrent d'un nom significatif : « El dorado » le pays de l'or.

Ses richesses naturelles, en effet, sont incalculables. Le café est la principale. On le cultive dans un grand nombre d'Etats de la confédération, et avec tant de facilité et d'abondance que le surplus des récoltes sur la demande a créé une crise. Les granges ont des millions de sacs de café en réserve ; ce sont des capitaux qui dorment. Les producteurs du café, pour parer au mal, ont décidé de ne mettre en vente que les grains de premier choix. Les gourmets peuvent se réjouir. Qu'ils demandent exclusivement les cafés du Brésil et ils ne boiront que des mokas de haute marque.

Un Brésilien, M. Britto, a eu une idée géniale pour faire de la propagande en faveur du café de son pays. Il a sollicité du gouvernement l'autorisation d'offrir, gratuitement, une tasse du meilleur café à tous les voyageurs qui entreraient dans les ports brésiliens. A l'arrivée de chaque navire, des garçons cravatés de blanc seraient montés à bord et, s'inclinant devant chaque passager, lui auraient présenté un *mazagran*. Dans ces conditions les plus récalcitrants auraient sans doute trouvé le café exquis, au moins au Brésil. Malheureusement M. Britto demandait au gouvernement de lui allouer, pour sa générosité, la modeste somme de $1,500,000 par an. On eut au ministère le mauvais goût de rejeter cette gracieuse proposition, et pour faire augmentér, un peu partout, la consommation du café, on a imaginé d'en réduire les prix. Toute nation qui recevra en franchise les cafés brésiliens pourra exporter, sans droits à payer, quelques-uns de ses produits au Brésil. La Belgique a accepté cette transaction et, chez tous ses épiciers, le café a diminué de moitié.

Peut-être le Canada aurait-il avantage à entrer dans cette convention commerciale. Ne serait-ce pas un bienfait pour la contrée de voir remplacer la consommation de l'alcool, qui tue, par celle du café qui nourrit et stimule ? Le caoutchouc donne aussi de grandes ressources au trésor brésilien. La production est toujours

inférieure aux besoins du marché et elle peut se prolonger indéfiniment. L'arbre à gomme, comme l'érable, donne généreusement son suc tous les ans, pourvu qu'on ne le tue pas par des saignées trop abondantes. Il y a d'immenses forêts de caoutchouc à exploiter, et pour déverser leurs richesses, elles n'attendent que les bras de travailleurs plus nombreux. Les 60,000 ouvriers qui exploitent le caoutchouc aujourd'hui ne sont pas suffisants. La région de la gomme est chaude et humide, les pluies y sont très fréquentes, et pour s'y acclimater il faut s'exposer à des crises de fièvres paludéennes, qui ne sont fatales que pour ceux qui usent leur santé par la débauche. Un bon travailleur peut aisément gagner trois et quatre mille piastres par an. Il est vrai qu'il a de lourdes dépenses à payer, car les vivres de l'homme civilisé sont à des prix exorbitants, dans ces forêts vierges où les communications sont si difficiles. La viande s'y vend à 50 et 60 cents la livre. Il faut cinq piastres pour avoir une poule. On ne boit de la bière qu'à raison de cinq piastres par bouteille. Quand des bateaux spéciaux pourront remonter les fleuves capricieux qui traversent ces contrées, les denrées se vendront au cours ordinaire des autres pays, et tout sera profit pour le travailleur tempérant qui recueillera le caoutchouc.

Quand on parle des richesses du Brésil, il faudrait s'étendre longuement sur ses mines. On y trouve le diamant en plus grande quantité que dans tout le reste du monde. L'or, l'argent, le cuivre, le plomb, les oxydes et les sels les plus variés y abondent aussi. A la prochaine exposition de Saint-Louis, le Brésil va envoyer une collection complète de ses minerais. Elle sera extrêmement variée, et on espère que sa vue enflammera la convoitise de ceux qui aiment à disputer aux entrailles de la terre leurs richesses cachées.

Je ne vois point, du reste, de travailleur aux bras robustes qui ne trouve à s'occuper, et suivant ses préférences, au Brésil. Les agriculteurs surtout y sont favorisés. L'élevage du bétail s'y

fait très facilement. La canne à sucre, le cacao, le coton, le tabac, la vigne et toutes les céréales y croissent à ravir. Les ressources du pays sont telles qu'il pourrait se suffire à lui-même pour tout s'il avait des ateliers pour manufacturer ses produits.

Les Allemands, gens pratiques, sont allés en grand nombre au Brésil pour profiter de tous ses avantages. Ils y ont constitué des colonies si fortes, si compactes que la presse, en dehors du Brésil, a parlé, un moment, « du péril allemand » pour la contrée. On prêtait au Kaiser des projets de future conquête. Sa Majesté elle-même a tenu à démentir ces accusations chimériques. Du reste, on remarque au Brésil ce qui se passe dans toute l'Amérique latine : les colons qui viennent de l'Europe y trouvent un climat si enchanteur, ils se procurent, après quelques années d'efforts, une si douce aisance, ils y jouissent de tant de liberté, ils ont si peu d'impôts à payer, ils sont si heureux de n'avoir pas à songer au service militaire obligatoire, qu'aucun d'eux ne voudrait changer le régime de la nouvelle patrie contre les lois et les entraves plus ou moins tyranniques de celle qu'ils ont laissée. L'Européen dans l'Amérique latine ressent ce que nous éprouvons tous, en ce moment, sous les douces effluves du printemps après l'emprisonnement et le triste aspect de l'hiver. Quant aux descendants des colons, ils s'attachent au sol qui les a vus naître, et ils sont tout aussi chauvins que les Hispano-Américains de vieille souche.

Après tout, les Allemands ne sont que 280,000 au Brésil ! Ce serait un bien faible appui pour la conquête d'un pays de 20,000,000 d'habitants, contre laquelle l'Amérique tout entière protesterait les armes à la main. Les Italiens sont plus nombreux au Brésil que les Allemands, et leur roi, comme l'empereur de Berlin, ne songe à profiter de la présence de ses sujets que pour augmenter ses relations commerciales avec le Brésil. Les Syriens eux-mêmes ont formé dans cette nation, au sol si riche, une colonie assez nombreuse ; mais elle ne prospère pas. Le Syrien est né pour le petit commerce, le colportage. Ce dont le Brésil a besoin

surtout, c'est d'agriculteurs et d'industriels. Il y a des lois de faveur pour les travailleurs des champs. En cas de faillite d'un propriétaire, ils sont les créanciers préférés.

Longtemps on a regardé le Brésil comme un pays malsain, et c'est ce qui en éloignait l'immigration. C'est un préjugé. L'année dernière il n'y a pas eu un seul cas de fièvre jaune à Rio, et la moyenne de la mortalité y a été moindre qu'à Londres et à Paris. Même en temps d'épidémie, ce terrible mal n'a jamais fait autant de victimes que le typhus dans la capitale de la France.

Les règles hygiéniques sont très observées au Brésil, et les municipalités consacrent, chaque année, des sommes considérables pour les maintenir et les développer. A la fin de décembre dernier, on a livré au public une immense avenue percée au milieu même de la capitale brésilienne, au prix de très coûteuses expropriations, pour en augmenter la salubrité par une ventilation continuelle, et tout un système de boulevards extérieurs va compléter l'œuvre.

Pour restreindre la consommation des liqueurs alcoolisées, source de tant de maux dans les pays du tropique, on vient de les grever d'un droit d'entrée d'une piastre par bouteille. Ajoutez à cela les frais d'achat et de transport, et vous conclurez qu'il faudra être singulièrement passionné pour l'apéritif pour s'en payer un, dans ces conditions, au Brésil, et que les buveurs, en le prenant, pourront dire, dans tous les sens : « le cher petit verre. »

Les lecteurs de *La Nouvelle-France* n'ignorent pas qu'il y a deux ans, dans la conférence pan-américaine, célébrée à Mexico, on décida la construction d'une immense ligne de chemin de fer, allant de New-York ou, mieux encore, de Québec à Buenos-Ayres. Le projet n'est pas resté à l'état de lettre morte. Le comité permanent, dont font partie l'ex-sénateur H.-J. Davis, M. Andrew Carnegie, et les ministres de toutes les nations hispano-américaines en résidence à Washington, a envoyé l'ingénieur

Pepper pour faire une première étude de l'entreprise. Il vient de rentrer aux Etats-Unis et son rapport est très favorable. On n'aura qu'à relier les lignes de chemin de fer des différents pays, et déjà une bonne partie de l'œuvre est faite. Inutile de dire combien le Brésil bénéficiera de la réussite de ce travail gigantesque. La nouvelle voie ferrée le traversera du nord-ouest au sud-est et mettra en pleine valeur des territoires immenses, où la nature a accumulé des trésors aujourd'hui inexploités. On espère que la locomotive ira du nord au sud du continent américain avant même l'achèvement du canal de Panama, c'est-à-dire avant dix ans. C'est vraiment le moment d'aller chercher fortune au Brésil. On aura à souffrir, dans les commencements, de la crise financière amenée par l'émission du papier-monnaie ; mais outre qu'elle n'est plus à son état aigu, elle finira par disparaître. On reviendra, au Brésil, aux belles pièces d'or, sonnantes et trébuchantes, comme on y est revenu au Pérou, à l'Equateur, au Vénézuela, comme on va y revenir incessamment au Chili et dans l'Argentine, dans la malheureuse Colombie même, où une loi vient de déclarer la livre sterling monnaie nationale. En attendant, le change reste stationnaire au Brésil et le dollar n'y vaut que 2000 reis.

Le cours se maintiendra et il pourra même monter davantage, car aucune guerre n'est à craindre pour le pays. Les questions de frontière sont toutes soumises à l'arbitrage, et, avant peu, le roi Victor-Emmanuel II va faire cesser, par une sentence sans appel, un litige entre la Guyane anglaise et le Brésil à propos de terrains contestés. Il pourra décider en connaissance de cause, puisque l'agent du Brésil, pour cette affaire, lui a remis 14 gros volumes et 90 cartes. Les relations avec la Bolivie, un moment fort tendues au sujet de la possession du territoire de l'Acre, sont aujourd'hui des plus amicales. La diplomatie brésilienne a obtenu la victoire et, par quelques concessions en argent et en franchises commerciales, elle a augmenté son domaine en forêts de caoutchouc.

Si j'ai l'occasion de parler aux lecteurs de *La Nouvelle-France* de la Bolivie, ils verront qu'il ne suffit point d'une habileté ordinaire pour la vaincre sur le terrain des négociations, car elle défend ses intérêts *per fas et nefas*. On croirait qu'elle a pris pour guide la *fides punica*.

Il reste bien encore à régler la question de Counani ; mais j'imagine qu'elle ne doit pas trop troubler le sommeil du ministre des affaires étrangères de Rio Janeiro. Monsieur Brezet, un Français, s'est proclamé, il y a deux mois, président de ce territoire, que la Suisse va partager entre le Brésil et la France. Il en veut faire une république indépendante. En ce moment, à Paris, il tâche de recruter des émigrants, plutôt des dupes, pour son entreprise. Il fera pour eux tous les frais de voyage, il les installera très convenablement aussitôt leur arrivée au pays, il les rapatriera même, à ses frais, si l'ennui s'empare d'eux. Voilà ses promesses, qu'il ajoute au miroitement d'un pays très fécond et où les gisements aurifères ne manquent pas. Ceux qui se confieraient à lui se verraient, du jour au lendemain, transformés en soldats, car ils n'entreront dans le Counani qu'en essuyant le feu des croiseurs brésiliens, envoyés pour défendre la côte contre les entreprises du flibustier.

Il a eu un prédécesseur, M. Jules Gros, en 1887, dont les projets d'indépendance ont échoué par la résistance du Brésil et de la France, et dont les compagnons sont morts de misère. M. Brezet espère, sans doute, que le temps actuel lui promet mieux. Parce que les Yankees se sont permis un coup d'audace et de malhonnêteté, à Panama, et que le succès a couronné leur brigandage, il croit qu'il en peut faire autant à Counani. La violation du droit des gens serait aussi flagrante d'un côté que de l'autre, je le sais bien, mais tous ceux qui la voudraient n'ont pas les forces suffisantes pour réussir dans le métier de voleur de grand chemin.

Hadryen, A. A.

Pages Romaines

Le « jugement dernier » de Perosi. — A propos du XIIIe centenaire de saint Grégoire le Grand. — Les congrès, les fêtes. — A la basilique Saint-Pierre. — Pie X au téléphone.

Le 8 avril, au théâtre Costanzi, en présence d'un public d'élite qui s'était longtemps disputé à l'avance la possession des places, Don Laurent Perosi, directeur perpétuel de la chapelle pontificale, faisait exécuter son nouvel oratorio, *Le Jugement dernier.*

C'est de la méditation des paroles évangéliques relatives au grand jour de Dieu qu'est sortie l'œuvre puissante du maître.

Chanté par deux âmes implorant la miséricorde divine, le *Recordare, Jesu pie, quod sum causa tuæ viæ* lui sert de prélude. En des accents d'une incompréhensible tristesse, la musique fait ensuite la description de la vallée de Josaphat, puis elle traduit les émotions de l'attente, les troubles du ciel et fait retentir les sons lugubres des trompettes angéliques.

C'est ensuite le réveil des innombrables morts dont la poussière était mêlée à la terre depuis tant de siècles. A la grande lumière de l'éternité, c'est le récit de la passion du Christ qui leur est fait tout d'abord. Cette évocation des heures du Calvaire, en confirmation de la prophétie : *Amen, amen dico vobis, quia venit hora in qua omnes qui in monumentis sunt audient vocem Filii Dei,* que l'Esprit de Justice rappelle d'une voix éclatante, est d'un incomparable effet.

Suit l'appel nominal des élus par groupes de pauvres, de chastes, d'humbles, de persécutés, en ces béatitudes du Christ : *Beati pauperes,* etc., que redisent les anges.

C'est enfin l'apparition du Christ sur son trône de gloire !

Il appelle ses élus : *Venite, benedicti Patris mei.*

C'est l'étonnement de ces privilégiés de la gloire : *Domine, quando te vidimus...?*

C'est la réponse du Christ par le souvenir des charités passées.

C'est le premier cri de l'éternelle reconnaissance : *In te Domine speravi, non confundar in æternum,* redit au seuil du ciel sur le rythme grégorien.

Après, c'est l'explosion de la joie, c'est l'hymne de la gloire de la Vierge, c'est l'ange devançant les bienheureux et chantant l'hymne de l'éternelle paix. — Ce chant de la paix est un des plus beaux du poème.

Les élus disparus, la scène change brusquement : la colère, la justice avec les accents de la foudre prononcent par les lèvres du Christ le *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum.* Puis, en réponse aux justifications opposées à la sentence par le désespoir des réprouvés, le Christ parle encore : *Hospes eram, et non collegistis me ; infirmus et in carcere, et non visitastis me. Discedite a me, maledicti !* Et laissant à ses anges le soin d'exécuter ses décrets, il s'en va sur un char de feu, tandis que poursuivis par des épées de flamme que tiennent en mains les anges, les damnés, engloutis dans l'enfer qui s'entr'ouvre sous leurs pas, font entendre leurs derniers cris : *Nos insensati, vitam illorum æstimabamus insaniam... Nos vero in infernum descendimus !...*

L'enfer a reçu ses victimes ; au sommet du mont des Olives, les anges chantent l'hymne de la justice.

Le mont des Olives disparaît à son tour ; la croix seule resplendit dans l'inauguration du règne de la lumière et de l'amour, saluée par le cantique triomphal des anges :

Sia il Segno tuo, Signor,
Dolore amor
Solo trionfator
Perdè la vita chi visse per sè ;
Vive in eterno chi amando la diè......

Ce véritable drame musical, avec son hymne à la paix que le public, ne pouvant se lasser d'entendre, redemande plusieurs fois, avec son chœur des réprouvés et leur sentence qui sont des morceaux d'une incomparable valeur, aurait suffi à donner la célébrité à son auteur s'il ne l'avait eue déjà. Il venge la musique trop universellement condamnée à ne servir jamais que les vulgaires passions.

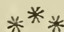
***

Le centenaire de saint Grégoire est actuellement la grande préoccupation de Rome chrétienne.

Un congrès historique, liturgique et d'art sacré a réuni dans les murs de la ville éternelle tout ce que la science sacrée compte d'éminent. A la Bibliothèque vaticane s'est ouverte une exposition de manuscrits grégoriens ; à Sainte-Marie-Majeure, en mémoire des litanies ordonnées par saint Grégoire, le chapitre de la Basilique a fait une procession dans l'antique église, à l'issue de laquelle, en souvenir de l'apparition des anges à saint Grégoire, un chœur d'enfants a chanté le *Regina cœli.* A Saint-Paul-hors-les-murs, par une permission spéciale de Pie X, Don Hemptinne, abbé primat des Bénédictins, a solennellement officié à l'autel papal, pendant que la *Schola cantorum* des Bénédictins redisait les mélodies grégoriennes dans la basilique des saints Nérée et Achillée, aux catacombes de Domitille, unissant en une seule solennité le centenaire de saint Grégoire et le XVIe centenaire des martyrs de la persécution de Dioclétien. Le collège des *Cultores martyrum* avait groupé autour de lui quantité de prêtres et de fidèles. Au centre du sanctuaire dont les vieilles pierres disparaissaient sous les palmes accumulées en trophées de victoire, sur l'antique autel, le cardinal Rampolla officia, interrompant après l'évangile l'auguste sacrifice pour permettre aux échos des catacombes de s'émouvoir encore en entendant l'homélie que saint Grégoire prononçait en ce même lieu, au jour anniversaire de la commémoraison des martyrs. A Sainte-Marthe du Vatican un copieux dîner a été offert à plus de deux cents indigents, en souvenir des charités de saint Grégoire. A Saint-Pierre, dans l'après-midi du 8 avril, la colonie anglaise, les pèlerins d'Angleterre, en action de grâces des bienfaits de saint Grégoire envers leurs ancêtres, vinrent se grouper autour de l'autel qui renferme ses cendres et là, après un remarquable discours de circonstance prononcé par Mgr Radini-Tedeschi, ils chantèrent le Credo dit de la messe des Anges, affirmant ainsi à celui qui leur envoya des apôtres, qu'en dépit de la réforme la foi romaine anime encore les âmes en Angleterre. Que de souvenirs émus dans ce credo ! Que de souhaits ardents ! Dans les réunions du congrès grégorien, les rapports les plus savants ont tour à tour traité du procédé némotechnique dans la poésie liturgique et le chant, de la théorie du huitième ton selon la double

tradition grégorienne et grecque, des lettres de saint Grégoire le Grand, du caractère musical du chant grégorien, de la manière dont furent retrouvées les mélodies grégoriennes, de l'image de la Vierge qui se trouvait dans la maison paternelle de saint Grégoire. Les noms de Monseigneur Wilpert, de Monseigneur Duchesne, de Don Pothier, de Villetard, de Geisser, de Gasquet, pour n'en citer que quelques-uns, suffisent à montrer la valeur de tels travaux. Aussi, sans jamais se lasser, cardinaux, ambassadeurs, et tout ce que Rome avait d'illustre, s'empressaient-ils autour de ces maîtres de la science qui parlaient avec tant d'autorité.

Par une heureuse coïncidence, en ces mêmes jours des grandes assises de l'histoire religieuse, de la liturgie et de la musique sacrée, les médecins catholiques tenaient à Rome le congrès médical international. L'inauguration en fut précédée d'une audience pontificale pendant laquelle Pie X recommanda la plus grande prudence dans les discussions, invitant à discerner avec soin les faits qui pouvaient être attribués à la seule influence de la science médicale, de ceux qui ne sauraient s'expliquer autrement que par l'intervention surnaturelle. Au milieu des nombreux travaux qui, pendant les six jours de la durée du congrès, ont été soumis à l'examen de ses membres, la conférence du docteur Boissarie, directeur du bureau des constatations des guérisons de Lourdes, sur les faits miraculeux dont il a été le témoin et dont il donnait les preuves vivantes, en la personne de quelques heureux miraculés qu'il avait amenés avec lui, obtint le plus grand succès. Les principaux membres du Sacré Collège voulurent honorer de leur présence cet hommage de la science à la puissance de la Vierge. En ce temps où les savants affectent d'abréger considérablement le credo de leur enfance, sinon de l'éliminer tout à fait de leurs convictions, ce n'était pas une des moindres affirmations de la foi catholique que le spectacle que présentaient ces docteurs venus des quatre coins du monde, sortant des salles de leurs délibérations et s'en allant ensemble à Saint-Pierre incliner leur front devant le tombeau de l'humble pêcheur de Galilée.

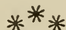


La grande fête de ces divers congrès, la grande solennité de ce XIIIe centenaire de saint Grégoire le Grand fut sans contredit la célébration de la messe papale dans la basilique vaticane, le lundi 11 avril.

Dès 5 heures du matin, les troupes italiennes étaient là, pour maintenir l'ordre, tandis que, suivant la tradition des grands jours, les puissantes fontaines de la place maîtrisaient l'activité de leurs eaux. A 6 heures, les portes de la Basilique s'ouvraient devant les impatients. A l'intérieur, neuf tribunes avaient été réservées aux membres des familles royales, aux sœurs de Sa Sainteté, au corps diplomatique, à l'ordre des chevaliers de Malte, au patriciat romain, au pèlerinage anglais, aux congrès grégorien et médical, aux chantres de la chapelle pontificale, etc. Près de la loge des Saintes-Reliques avait été dressé le trône dit de Tierce au fond de l'abside ; sous la chaire de saint Pierre, le grand trône pontifical lamé d'argent, sur fond rouge, et portant les armes papales, s'élevait à une hauteur de 17 mètres.—L'autel de la Confession, orné du splendide antipendium dit de Clément XIII, des chandeliers ciselés sur les dessins de Michel-Ange, avait toutes les parures des grandes fêtes. A 9 heures, précédé des procureurs généraux d'Ordres, des *bussolanti*, des chapelains secrets pontificaux, des courriers apostoliques, des chapelains ordinaires, des clercs secrets, des avocats consistoriaux, des camériers sur-

numéraires, des abbréviateurs du parc majeur, des votants de la signature, des clercs de la R. Chambre apostolique, des auditeurs de Rote, du maître des sacrés palais, de la croix pontificale entourée de sept acolytes et précédée d'un thuriféraire, du sous-diacre du rite latin au milieu du diacre et du sous-diacre du rite grec, des pénitenciers de la basilique Vaticane, des abbés mitrés, du commandeur du Saint-Esprit, des archevêques et évêques, des patriarches, du prince de Cerveteri, coadjuteur du maître du Saint-Hospice, des cardinaux, Pie X s'avançait, porté sur la *sedia gestatoria* qu'entourait la garde noble et que suivaient l'antichambre pontificale, la garde palatine et la gendarmerie.—Pour obéir aux désirs formels du pape, aucun cri pour saluer sa venue, ainsi que la coutume s'en était établie depuis quelque temps à l'arrivée des cortèges pontificaux, mais seulement l'expression de la joie dans tous les regards, et la prière sur toutes les lèvres pour saluer ainsi par l'élévation chrétienne du cœur le vicaire de Dieu ici-bas, tandis que les trompettes d'argent de la garde noble jouaient la marche triomphale de Longhi.—Pendant la cérémonie, les diverses *scholæ cantorum* des séminaires de Rome unies à la chapelle Sixtine, au nombre de 1200 voix, exécutèrent la messe dite des Anges, en chant grégorien ; sous la direction de Perosi la chapelle Sixtine à elle seule interpréta l'*Exultate justi* de Viadana, le *Filii Jerusalem* de Gabrielli, le *Beatus vir* de Palestrina, l'*Oremus pro Pontifice* de Perosi. Don Pothier qui dirigeait l'ensemble avait réservé une part d'interprétation particulière aux Bénédictins du collège de Saint-Anselme de l'Aventin. Pie X lisait les prières liturgiques sur un splendide missel en parchemin, fait exprès pour la circonstance par les Bénédictins de Solesmes.

A midi, les portes s'ouvraient devant la foule qui s'en allait, l'âme profondément émue par ces mélodies grégoriennes, dont elle ne connaissait plus les charmes depuis que la musique des théâtres avait transformé les cérémonies religieuses de Rome en simple spectacle de curiosité.



On ne compte plus les actes de délicatesse de Pie X ; on peut toujours en raconter quelques uns ; — ils ravissent, s'ils n'étonnent plus. — Qu'on juge. Dans le courant de la semaine sainte, Don François Petich, secrétaire du patriarcat de Venise, était informé que, le jour de Pâques, une personne de Rome désirait s'entretenir par téléphone quelques instants, vers 1 heure, avec le chef du diocèse. Et le dimanche venu, le patriarche de Venise appelé entendait distinctement ces paroles : *Eccelenza, auguro felicissime le sante feste Pasquali a Lei e a tutta la diocesi.*

La voix, bien qu'un peu voilée, s'exprimait si bien et avec tant de cœur qu'il n'y avait pas à se méprendre : c'était celle de Pie X. Au jour de l'alleluia, elle exprimait à son successeur et à ses fils les Vénitiens tous les vœux de sa grande âme. *Dominus conservet Eum !*

Don Paolo-Agosto.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec. — Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME III — JUIN 1904 — N° 6

L'ABBÉ CASGRAIN

(Premier article.)

Un rêve réalisé et une journée bien remplie. — L'on ne s'occupe dans ce premier article que des influences qui ont façonné l'esprit de l'abbé Casgrain. — L'éducation familiale et celle que donne le contact de la grande nature. — L'éducation livresque. — La lecture des romantiques. — Une nouvelle Atala. — Comment s'éveille la vocation de l'historien. — L'exemple de nos écrivains patriotes : Garneau, Trudelle, Crémazie. — Comment après tout cela l'abbé Casgrain faillit devenir professeur de chimie. — Un voyage en France et en Italie.

Le onze du mois de février dernier décédait, à Québec, en sa modeste et pieuse retraite du Bon-Pasteur, l'abbé Henri-Raymond Casgrain. Cet événement a surpris tout le monde, excepté l'abbé Casgrain lui-même qui depuis quelques semaines pressentait sa fin, et voyait venir la mort avec la sérénité du sage et toute la confiance du prêtre.

Cette mort qui eût effrayé sa jeunesse ardente fut pour ses soixante-treize ans la suprême délivrance ; elle apportait à ce

vieillard devenu aveugle le repos et la consolante vision de l'éternelle lumière.

> Hélas ! je vois là-bas la croix du cimetière,
> Et j'ai frayeur, [1]

écrivait il y a plus de trente ans cet abbé à qui un jour quelque mauvais génie plutôt que la muse inspira des vers. Il était alors dans toute la force de l'âge et du talent ; il avait la noble ambition d'être utile encore à ses compatriotes. Epris de la passion très séduisante d'enseigner par la plume et par les livres, il avait lancé dans le public ses premiers ouvrages ; il avait prêté l'oreille aux premiers bruits de la renommée, et ses yeux, affaiblis déjà par le travail des nuits studieuses, croyaient apercevoir, se prolongeant bien loin dans l'horizon et dans l'avenir, une route ensoleillée, sinueuse et montant vers la gloire, que l'abbé se sentait malgré tout la force de parcourir ; une route où il s'aventurerait avec une assurance d'autant plus joyeuse que son imagination, qui ne fut jamais avare de rayons et de fleurs, l'avait inondée de lumière, remplie de tous les parfums, et semée de toutes les roses. La Providence, qui ne ménagea pas à l'abbé Casgrain les douloureuses épreuves, lui permit, à lui prêtre et écrivain, de s'avancer longtemps sur ce chemin du rêve et de la vie, de poursuivre jusqu'au bout la course qu'il avait commencée, de réaliser sa vision. Auteur de quelques-unes des meilleures œuvres de notre littérature, docteur et professeur de l'Université Laval, membre de la Société royale du Canada, lu dans son pays et à l'étranger, mis en relations par ses recherches et par ses livres avec quelques-unes des plus vieilles familles et quelques-uns des plus illustres écrivains de la France, vivement applaudi par nos frères d'Acadie, hautement apprécié par ses concitoyens, l'abbé Casgrain acquit bientôt cette notoriété qui faisait autour de son nom le plus agréable murmure. La gloire, celle du moins que l'on peut conquérir dans

---

1 — *Le Manoir*, 1er juin 1869.

nos climats, le récompensait de son patient labeur; mais lui s'estimait heureux surtout d'avoir sur quelques points de notre vie nationale projeté une plus vive lumière ; il remerciait Dieu de lui avoir donné de travailler pour la vérité : et c'est pourquoi, au dernier jour de sa maladie, l'abbé Casgrain vit sans terreur se dresser pour sa tombe cette croix au pied de laquelle tant de fois il avait souffert, et où il venait hier de déposer sa plume.

Au mois de février dernier, il y avait juste quarante-quatre ans que l'abbé Casgrain avait pris place parmi les ouvriers de notre littérature canadienne, puisque c'est au mois de janvier 1860 qu'il publiait en feuilleton, dans le *Courrier du Canada*, sa première légende. Quarante-quatre années d'une vie laborieuse, féconde, partagée entre l'étude, la souffrance, les voyages et la prière !

C'est à Québec, où il devait mourir, que Casgrain a le plus travaillé ; c'est ici qu'il eut ses plus fervents admirateurs, et parfois aussi ses critiques les plus sévères ; c'est ici qu'il aimait vivre, dans cette ville historique où il lui plaisait d'évoquer le passé, sur ces hauteurs où l'air libre, l'ardente lumière, les beaux soleils couchants, les bruits de la vague, les harmonies de la plaine et les ondulations gracieuses de nos montagnes sollicitaient sans cesse sa brillante imagination ; c'est ici qu'il aimait vivre, parce que nulle part peut-être en ce pays le travail n'est plus facile, les relations plus cordiales, l'amitié plus douce.

Et Québec connaissait donc bien cet abbé. Il fut le principal théâtre de son zèle sacerdotal ; et il avait été si souvent le confident de ses projets, le témoin de ses enthousiasmes les plus généreux ou les plus indiscrets ; il avait tant de fois entendu le cri de ses admirations, le mot pittoresque et cru de ses causeries, le rire sonore de sa gaieté gauloise. Il l'avait vu tant de fois et si longtemps parcourir ses rues, faire les cent pas sur cette terrasse qui l'attirait toujours ! Et Québec avait entouré d'amis si fidèles cette aimable vieillesse ; il réservait à l'abbé, dans cette maison qu'il avait faite sienne, et où la douce charité est l'atmosphère que l'on respire, une si tranquille et si chère solitude !

Mais l'abbé Casgrain n'est plus au milieu de nous. Il manque aux anciens qui retrouvaient en son commerce la joie et les souvenirs des années lointaines ; il manque aux jeunes qu'il honorait de son amitié et de ses conseils, et qui l'aimaient pour cette ardeur, pour cette flamme de jeunesse que si volontiers encore il mêlait à la leur. Ses livres, non moins que son amitié, font se survivre à lui-même l'historien de nos glorieuses défaites. Mais il peut être utile, au moment où disparaît de notre société ce prêtre et cet écrivain, de remettre sous les yeux des lecteurs de la *Nouvelle-France* une vie qui fut presque tout entière consacrée aux lettres canadiennes. Nous essaierons de le faire, en déterminant quelles influences ont développé et orienté l'esprit de l'écrivain, en rappelant quelques-unes des idées générales et des circonstances qui expliquent son œuvre, et aussi le rôle qu'il a joué ou la place qu'il occupe dans l'histoire de notre littérature.

***

Bien des raisons peuvent expliquer l'originalité d'un auteur, son état d'âme habituel, ou, comme l'on dit aujourd'hui, sa mentalité. Les influences de milieu, d'éducation, de lectures et d'études pèsent de tout leur poids, qui n'est pas léger, sur nos esprits, les font si divers, parfois si opposés ou si contraires. Et pour revenir tout de suite à l'écrivain que nous avons perdu, nous croyons qu'il ne fut pas indifférent à l'esprit, à l'imagination de l'auteur des *Légendes* et du *Pèlerinage au pays d'Evangéline* que l'abbé Casgrain soit né à la Rivière-Ouelle, en pleine et large campagne, qu'il y ait vu le jour en 1831, à l'époque où nos paroisses rurales, isolées dans leur calme solitude, non entamées encore par ces mœurs étranges, nouvelles, cosmopolites que les chemins de fer, les journaux et l'américanisme envahisseur devaient plus tard y introduire, avaient gardé intactes leurs habitudes, leur physionomie, et comme leur virginité primitive ; qu'il ait été élevé dans ce vieux manoir d'Airvault, lequel avait encore

au milieu du siècle dernier ses apparences de grand et bon seigneur, et où l'on menait une vie heureuse, paisible et enjouée, simple et aristocratique, faite tout entière de traditions pieusement conservées, de dignité et de vertus soigneusement acquises.

C'est la vie de famille dans la plus belle et la plus saine acception du mot que l'on vivait au bord de la Rivière-Ouelle. Et il y avait au manoir, pour présider à cette fête, un père et une mère tels que Dieu s'est plu souvent à en donner aux foyers de nos demeures seigneuriales. L'abbé Casgrain a tracé lui-même, dans ses *Mémoires*, qu'il décore du titre de *Souvenances canadiennes*, le portrait de ceux qui firent sa première éducation ; et pour que l'on ne pût soupçonner sa piété filiale de complaisantes exagérations, il a raconté avec toute la tendresse et toute la sincérité du souvenir les soins diligents, les conseils utiles, les exemples bienfaisants dont fut entourée et comme enveloppée son enfance. C'est l'éducation chrétienne, la plus attentive, la plus complète et la plus solide, qui façonna, dès ses premières années, l'esprit du jeune enfant, et nul doute qu'elle y imprima dès lors ces habitudes de piété, de travail, d'ordre, de régularité que l'enfant devenu homme ne devait jamais abandonner ; nul doute surtout que le jeune Casgrain n'ait trouvé dans cette atmosphère de vie patriarcale et religieuse les premiers germes de sa vocation sacerdotale.

Aussi bien, la foi, appuyée et soutenue par les surnaturelles espérances, était-elle dans cette maison le principe et la règle de toutes les actions ; elle y était la raison première de toutes les joies. Les pieuses fêtes de l'Eglise étaient, au manoir, les meilleures fêtes de la famille. Noël, la Toussaint, le jour des Morts, la Fête-Dieu : que de bonheurs, ou que de consolantes pensées ces jours-là apportaient au foyer ! et comme l'on s'empressait à l'église paroissiale, dans ce temple modeste auquel la liturgie prêtait alors ses grâces, qu'elle ornait de ses fleurs, et qu'elle remplissait des parfums de l'encens. Le retour de la Fête-Dieu intéressait surtout la piété du jeune enfant, parce que souvent la pro-

cession solennelle du Saint Sacrement déroulait jusqu'au portique du manoir la file toujours longue des clercs et des fidèles.

C'était un honneur et une bénédiction hautement appréciés par la famille, a-t-il écrit plus tard. Avec quel empressement et quelle pieuse joie nous dressions le reposoir sous le portique, en l'ornant de guirlandes de lilas, de branches fleuries de merisier ou d'autres arbustes à floraison hâtive, que nous allions cueillir dans les bois voisins [1] !

L'enfant avait-il alors les impressions que le vieillard a si nettement analysées et consignées dans ses *Mémoires ?* Comprenait-il déjà l'harmonie secrète que de si radieuses journées laissaient apercevoir entre le rite liturgique et la nature en fête ? « Ces matinées printanières, encore embaumées des fraîcheurs de la nuit et des senteurs des bourgeons entr'ouverts » lui paraissaient-elles vraiment comme « la jeunesse de l'été qui sourit à Dieu ? » Nous ne pouvons l'assurer. Il est si facile au vieillard qui raconte de prendre pour des souvenirs ce qu'il voudrait avoir autrefois éprouvé, et tous ces beaux sentiments que lui suggère son exquise sensibilité. Mais ce que nous savons, c'est que de bonne heure le jeune Casgrain offrit toute grande son imagination et sa conscience aux impressions et aux voix du monde extérieur, à l'action pénétrante de la grande nature.

Aussi bien n'avait-il qu'à ouvrir les yeux pour les remplir de pittoresques et puissantes visions, et pour y fixer à jamais l'image de la beauté. Sous ses regards, autour du manoir, la plaine, la plaine assez grande pour ouvrir largement l'horizon, pas assez étendue pour donner l'impression de la monotonie ; tantôt quadrillée de champs enclos où poussent abondamment les foins verts et les blés, tantôt s'étalant inculte et sauvage comme une lande bretonne ; se développant à l'ouest jusqu'à cette anse profonde de Sainte-Anne où le fleuve vient endormir ses flots, fuyant vers l'est jusqu'aux rivages et aux rochers de Kamouraska ; au

1 — *Souvenances canadiennes*, I, 7, 11.

nord gracieusement ourlée par les coteaux de Saint-Denis, vigoureusement relevée au sud par les hautes collines de Saint-Pacôme et du Mont-Carmel. A travers cette plaine où la brise promène librement l'âcre parfum du terroir, la rivière Ouelle, tour à tour lente ou rapide, charrie ses eaux, et décrit en de longs replis la courbe capricieuse de ses sinuosités ; partout, le long des routes qui circulent à travers champs ou groupées autour des églises qui dressent dans la plaine ou sur les hauteurs leurs flèches d'argent, la maison blanche et proprette du cultivateur ou de l'ouvrier faisant miroiter au grand soleil ses fenêtres à volets verts.

Dans les beaux soirs d'été, cette longue plaine enchante et séduit, par toutes les grâces dont elle se couvre et se pare, l'âme de ses habitants. La lumière y descend alors comme une gaze légère, violette ou bleuâtre, qui se pose doucement sur le vert des prairies et sur l'or des moissons, s'accroche et se déchire en rampant sur les coudriers et les aulnes de la savane ; elle se répand en un dernier et clair rayonnement sur le flanc des montagnes boisées de sapins et d'érables qu'elle teinte de mille et fugitives nuances, sur les vagues grises que là-bas, bien loin, à chaque extrémité de la vaste étendue, elle fait briller sur la plage ; elle dégage en relief, recueillis au fond des vallées montantes que séparent des collines, ou gracieusement campés sur les terrasses des coteaux, les villages paisibles qui se reposent dans le calme des longs crépuscules, et s'endorment en caressant d'un dernier regard la plaine nourricière.

C'est au milieu de ce pays où la nature a tempéré la monotonie des champs par la saillie imprévue des montagnes, où l'œil peut s'offrir à la fois tous les spectacles, et ceux de la terre et ceux de la mer, que s'est écoulée l'enfance et la jeunesse de l'abbé Casgrain. La maison paternelle s'élevait à deux pas de la large et profonde rivière ; elle était entourée de jolis parterres où l'enfant trottine « en jaquette rouge et en petit tablier blanc [1] ; » de grands arbres, des ormes, des érables, des cormiers balancent

1 — *Souvenances canadiennes*, I, 2, 3.

au-dessus du toit le panache de leur ramure, et répandent autour du manoir l'ombre bienfaisante. On s'amuse en famille sur les gazons du jardin ou sur le sable de l'avenue, on fait la pêche dans la rivière, ou l'on va, montés tous ensemble dans la vieille et grande barouche, se récréer à la pointe de la Rivière-Ouelle, sur le rivage du fleuve, près de « cette nappe d'eau incommensurable, sur laquelle tombe à quatre lieues de distance, comme une draperie d'azur, le rideau des Laurentides [1]. »

Comment l'abbé Casgrain qui a grandi en présence de ces spectacles, et qui eut dès ses plus jeunes années le regard et l'imagination remplis de cette poésie, n'aurait-il pas aimé la nature ? Lui qui était doué d'une faculté si grande de sentir et de s'émouvoir, comment n'aurait-il pas appris de bonne heure à méditer sous le ciel, à l'heure où le soleil, disparaissant derrière les montagnes qui bornent l'horizon, laisse flotter sur toutes choses le magique et subtil réseau de sa mourante lumière ? Aussi l'adolescent se prit-il tôt à rêver, s'ingéniant à développer en son âme la douce joie de vivre. Souvent, dans la grand'chambre où les enfants avaient leur lit, le jeune Raymond qui couchait près de la fenêtre s'amusait à regarder les étoiles en attendant le sommeil ; il aurait voulu, comme une fée, s'élancer sur leurs rayons ; il interrogeait avec son imagination plus encore qu'avec son esprit ces astres qui faisaient à ses yeux une fête si splendide, et sa piété enfantine, s'exaltant sous le scintillement des nuits brillantes, faisait vite monter à ses lèvres le *Stellæ cœli, benedicite Domino*.

Je commençais, a t-il écrit lui-même, à comprendre le langage de la nature ; je communiais avec elle, et elle avec moi.

Il se hâte d'ajouter :

Heureux celui qui dès l'enfance a appris à lire dans l'alphabet divin de la création ; il n'a jamais été seul. Il a acquis la science qui prépare à toutes les autres, et il a doublé le bonheur de son existence [2].

---

1 — *Souvenances canadiennes*, II, 1, 3.

2 — *Souvenances canadiennes*, I, 2, *passim*.

Plus tard l'abbé Casgrain faisant un retour sur les premières années de sa vie, et essayant de démêler dans l'écheveau des vieux souvenirs les origines de sa vocation littéraire et de ses habitudes de descriptif intempérant, a retrouvé et reconnu en sa mémoire la trace non effacée de ces rêveries nocturnes où l'adolescent peuplait la grand'chambre de ses visions ardentes, de ses innombrables fantaisies, ou bien encore de ses tristesses mélancoliques quand la tempête d'hiver secouait les fenêtres et le toit du manoir.

Si j'ai dans le cœur le sentiment de la solitude, de l'inconnu; si j'ai saisi quelques secrets de la nature canadienne, si j'ai mis de la vérité et du coloris dans les descriptions que j'en ai faites, en un mot, si j'ai eu quelque vocation littéraire, toute petite qu'elle puisse être, je le dois à ces méditations nocturnes. Je le dois aussi à d'autres nuits que j'ai passées au fond de nos forêts vierges à écouter les bruits mystérieux qui s'éveillent quand la nature s'endort [1].

Cette page des *Souvenances*, cette déclaration un peu solennelle du vieillard, nous donne, semble-t-il, avec le secret de sa prédestination d'écrivain et de sa manière, une explication suffisante de tout ce qu'il y eut parfois de purement imaginé, de convenu et de factice dans plus d'une de ces descriptions dont il aimait tant semer, émailler ses livres, et encore la preuve que la réalité nettement aperçue, et modérément idéalisée, prépare mieux que les rêves nocturnes à l'art si difficile de décrire avec sincérité.

Avec cette réalité, d'ailleurs, je veux dire avec la nature belle, et grande, et suggestive, le jeune Casgrain devait longtemps rester en contact, puisque c'est au collège de Sainte-Anne qu'il fit ses études classiques, et qu'il serait difficile de trouver pour l'amusement et le plaisir de l'imagination un site qui soit plus pittoresque, des bocages plus gracieux, une montagne couverte de bois plus mystérieux ou percée de grottes plus sauvages, et partout à l'entour des paysages plus variés, des promenades plus champêtres, des

1 — *Souvenances canadiennes*, I, 2, 55.

prairies plus vertes, des horizons plus étendus. Il a comparé plus tard son cher collège assis au bord de la montagne, étendant entre des massifs d'arbres ses larges ailes, « à un aigle géant qui ouvre sa puissante envergure pour prendre son vol, ou qui vient de s'y poser [1]. » C'est sous le regard de cet aigle, et comme à l'abri de ses larges ailes, ou, pour parler sans métaphore, c'est à travers ces cours pleines d'ombre et de lumière, dans ces bois où l'écolier pouvait sans doute aller muser, dans cette campagne où l'on flânait les jours de congé que le jeune Casgrain continua d'aimer la nature, et essaya de se préciser à lui-même la beauté que partout et sous des formes si diverses elle laisse apercevoir. Et c'est pourquoi, assurément, l'écrivain a su plus tard mêler à un peu de fantaisie descriptive des couleurs si vraies, empruntées avec tant de sûreté aux tableaux que l'artiste divin plaçait sous son regard.

Cette éducation de l'œil que procure la vision sans cesse renouvelée des spectacles de la nature et qui contribue si largement à l'éducation de l'esprit, le jeune Casgrain devait la compléter vers la fin de ses études classiques — si l'on peut dire qu'elle puisse jamais être complète — par un long voyage qu'il fit dans la région inexplorée du Saguenay pendant les vacances de 1850. Il accompagnait M. Pilote, l'un des directeurs du collège, chargé de visiter les fermes que les colons commençaient alors à se tailler au milieu des grands bois. Ce voyage dans le pays encore inhabité du Saguenay et du lac Saint-Jean « donna pour la première fois au jeune étudiant, il nous en avertit lui-même, la sensation de la solitude des forêts ».

La vie que nous faisions au camp avait pour moi d'autant plus de charme et de saveur que mon imagination était hantée par les rêveries de Bernardin de Saint-Pierre sur l'homme de la nature et la félicité de la vie sauvage, que j'avais tout frais dans la mémoire le *Voyage en Amérique* de Chateaubriand avec ses éblouissantes descriptions de forêts vierges [2].

---

1 — *Notre passé littéraire*, cf. Œuvres complètes, I, 401.
2 — *Souvenances canadiennes*, II, 17, 125.

Et ceci nous laisse deviner, ou plutôt nous indique assez clairement quelle éducation livresque s'était déjà superposée à l'autre, quelles lectures avaient ébranlé davantage toutes les puissances sensibles du jeune homme, quelles études avaient pris leur large part dans la formation intellectuelle de ce touriste.

De très bonne heure l'enfant avait commencé à dévorer les livres. A une époque où les bibliothèques étaient dans ce pays choses si rares, et partant si précieuses, M. Casgrain, le père de l'abbé, en possédait une où l'on comptait plus de trois cents volumes. Non pas certes qu'elle fût précisément au point du mouvement littéraire contemporain ; l'enfant n'y trouvait guère que des livres du dix-septième et du dix-huitième siècles. Mais, pourtant, avec quelle curiosité naïve il lisait les contes de Perrault, et comme il aimait indistinctement les fables de La Fontaine et celles de Florian ! avec quelle espièglerie il allait se cacher au fond du jardin pour lire les romans de Madame Cottin, celui de *Mathilde* surtout, si intéressant « avec son héros Maleck Adel et l'évêque Guillaume de Tyr, et Saladin, et tout le tremblement des croisades [1] ».

Mais, il faut le reconnaître, ces lectures n'ont guère eu d'autre effet que de satisfaire un moment l'avidité extrême de ce jeune esprit. Doué comme il était d'une imagination si active, et d'une sensibilité si rêveuse, l'étudiant ne pouvait rencontrer son idéal et se retrouver lui-même que dans les livres de Bernardin de Saint-Pierre, de Chateaubriand et dans les poésies de Lamartine. Il les lut au collège, ceux de Chateaubriand et de Lamartine surtout ; il les relut, il en apprit par cœur les passages qui le ravissaient le plus ; il y revint ensuite, il les reprit plus tard, il y retourna toujours, et quelques semaines avant sa mort il nous disait à peu près ces phrases que nous avons retrouvées dans ses *Mémoires :*

J'ai un culte pour certains auteurs qui ont semé sur ma vie des jouissances innommées. Chateaubriand et Lamartine ont été dans ma jeunesse et sont

1 — *Souvenances canadiennes,* I, 2, 37.

restés mes dieux littéraires.... Ce sont ces deux auteurs qui ont exercé sur moi la plus grande influence [1].

Le romantisme qui, au moment où nous voyons le jeune Casgrain courbé sur le *Voyage en Amérique*, le *Génie du christianisme* ou sur les *Méditations*, allait bientôt en France céder la place à une école nouvelle, éveillait alors, à Québec, les plus juvéniles enthousiasmes. Crémazie ne jurait en ce temps-là que par Lamartine et Musset, cependant que la phrase sonore, chatoyante, nombreuse et solennelle de Chateaubriand berçait dans ses molles cadences l'imagination de ceux qui ne savaient faire que de la prose. Ces auteurs étaient les plus lus et les plus goûtés, à une époque où les livres de France ne nous arrivaient encore que très difficilement. On n'avait alors que peu de chefs-d'œuvre sous la main, et c'est pourquoi on les relisait si consciencieusement, on en savourait tout le charme, et c'est pourquoi aussi on demeurait plus longtemps et plus exclusivement fidèle à ses amitiés intellectuelles.

Que si, d'ailleurs, Casgrain se fixa dès lors et pour toujours dans son admiration, dans sa religion littéraire, c'est sans doute, d'abord, que l'école romantique fournissait à toutes ses facultés de comprendre et de s'émouvoir l'aliment le plus convenable qu'elles pouvaient souhaiter, et comme la flamme d'inspiration qui pouvait le mieux les échauffer ; c'est aussi qu'il trouva sur sa route, au moment où il faisait ses belles-lettres, un maître qui était capable d'éprouver lui-même tout ce qu'il y avait de souverainement beau dans une page de Chateaubriand ou dans une strophe de Lamartine, capable surtout d'exprimer du texte et d'en faire jaillir tout ce qu'il enferme d'idées grandes et de formes harmonieuses. L'abbé Bouchy fut ce maître rare. Venu de France pour se livrer au ministère de l'enseignement, éloigné du séminaire de Québec après une année de professorat, il exerça au collège de Sainte-Anne, sur toute une génération d'écoliers,

1 — *Souvenances canadiennes*, I, 6, 3.

l'influence la plus heureuse. Esprit très cultivé, largement ouvert à toutes les manifestations de l'art, il sut inspirer à ses élèves le goût de l'étude, la curiosité intellectuelle, et le sentiment très vif de la beauté littéraire. L'abbé Casgrain, plus que tout autre, devait subir son ascendant, et recueillir avec soin ses conseils et ses leçons. Or, l'abbé Bouchy était romantique, ou, pour parler plus exactement, tenait en sa plus haute estime les littérateurs de l'école de Chateaubriand et de Lamartine. Il excellait à analyser et à expliquer à ses élèves les meilleures pages de ces écrivains, et, à l'heure où la révolution de 1848 faisait retentir la tribune française de si vigoureuses harangues, il lisait et commentait en classe, ou les jours de congé dans la salle élémentaire, après l'ode à Napoléon, les discours des grands orateurs politiques. L'éloquence française se ressentait alors beaucoup des habitudes d'esprit que le romantisme avait créées ou développées ; elle était belle, sans doute, en ses larges mouvements, en ses gestes héroïques, mais elle était aussi emphatique et ronflante, et ceci même n'était pas pour déplaire aux jeunes gens qui se serraient autour de l'abbé Bouchy.

Casgrain a gardé de ces longues heures vécues dans le commerce d'un maître si éminent, et consacrées à l'étude, à l'admiration des plus puissants écrivains de la France romantique, un souvenir impérissable. Il crut avoir surpris, dans ces lectures méditées et approfondies, tout l'art de penser et de s'exprimer. Il en sortit plus que jamais amoureux de la nature, des belles formes, et des lyriques sentiments, bien décidé d'admirer ce que de si grands génies avaient adoré, et d'écrire... comme ils avaient écrit.

Est-il, après cela, étonnant que le touriste du Saguenay ait prêté aux brises et aux murmures caressants de la forêt vierge une oreille si complaisante ? qu'il se soit imaginé, un peu bien pédantesquement, qu'il recommençait en petit, et à son profit, le pèlerinage du chantre d'Atala, et qu'il ait, au pied de la cascade de la Belle-Rivière, « assis sur un quartier de roche où la mousse

grise et verte se pressait en coussins moelleux [1], » entrepris de refaire le roman de la jeune fille indienne. L'étudiant était, en effet, à ce point exalté et comme fasciné par la lecture assidue de l'auteur préféré, qu'il eut la fantaisie, pendant ce voyage de 1850, de tracer le plan, et d'écrire, sous le grand ciel bleu, près du petit lac creusé par la cascade, là où venait s'ébattre une couvée de sarcelles, les premières pages de son premier poème.

Rien ne nous peut donner une idée plus exacte de l'état d'esprit du jeune Casgrain, au sortir de ses études classiques, que le seul canevas de cette idylle en prose qui ne fut jamais publiée, et dont l'auteur assure dans ses *Mémoires* qu'« il y a du style, mais trop peu d'action pour un intérêt soutenu. »

Keloutseh est une jeune sauvagesse de la famille d'Atala, ardente et rêveuse comme elle, comme elle éprise, non pas d'un être humain, mais d'un sylphe, d'un fantôme aérien qu'elle voit la nuit dans ses songes, qu'elle croit voir le jour dans les objets les plus séduisants de la nature. C'est lui qui se cache derrière la draperie des nuages dorés par le soleil couchant, ou argentés par les rayons de la lune. Les franges d'or et de satin blanc de leurs bordures sont les boucles de sa chevelure ondulant au souffle des vents. Il court invisible sous les feuilles vertes des aulnes et des coudriers qui se penchent au bord des eaux, qui fleurissent au pied des hautes futaies d'érables et de pins. Quand soufflent les brises tièdes des beaux jours, leur soupir mystérieux est sa voix confuse qui chante pour sa fiancée, la jeune Keloutseh. La feuillée d'automne colorée de mille teintes par les gelées précoces est la couronne qu'il se tresse et qu'il fait briller là-bas sur les montagnes. Elle le poursuit à travers les savanes, les bruyères, au bord des lacs solitaires, sur les rochers des grèves.

A l'heure du crépuscule, quand la vesprée, cette vestale du temple infini, allume les cierges dans l'azur du firmament, Keloutseh est assise au-dessus des chutes de la Belle-Rivière sur le châle soyeux de mousse qui recouvre un rocher. A travers le grondement des flots, elle entend la voix du fantôme qui la hante. « Viens, soupire là-bas cette voix, de l'autre côté du torrent ; devant nous est le bonheur. »

Keloutseh, éperdue, s'élance ; elle se jette à la nage, mais l'onde rapide l'entraîne. Elle va tomber dans la cataracte. Un instant elle s'accroche à

1 — *Souvenances canadiennes*, II, 125.

une pointe de rocher qui la domine. Un nuage d'écume blanchâtre l'enveloppe. Enfin, épuisée, elle laisse échapper la roche où elle s'est arrêtée, et elle disparaît dans l'abîme [1].

Ce thème, que l'abbé Casgrain a consigné dans ses *Mémoires*, qui ressemble étrangement à un canevas de narration de seconde, mais où l'écolier essaie naïvement de se hausser à l'épaule du maître, indique dans une mesure suffisante ce qu'il avait retenu de ses lectures de Chateaubriand et de Lamartine, quelles grandes ambitions et quelles rêveries il en avait rapportées, et quels pouvaient être à brève échéance, au moins quant à leur couleur et au style qu'il y saurait employer, les premiers essais littéraires de l'écrivain.

Cependant, nous n'aurions fait voir encore qu'un côté de cet esprit inquiet et entreprenant, nous n'aurions surtout montré qu'une moitié des influences *livresques* qui se sont exercées sur lui, si nous n'ajoutions pas qu'à cette même époque où le collégien romantique, épris des formes nouvelles de la pensée, élevait en son âme d'adolescent un autel à ses « dieux », d'autres livres, d'autres lectures achevaient d'orienter son esprit, ouvraient large devant lui le champ d'expérience où s'exercerait son activité.

Aussi bien, l'apparition de l'*Histoire du Canada* de Garneau ne venait-elle pas de jeter tous les esprits dans le plus grand émoi ? N'avait-elle pas du coup et pour jamais fait sortir de leur indifférence pour l'histoire nationale les Canadiens français ? Si longtemps on les avait traités de peuple impuissant et de peuple conquis ; depuis si longtemps surtout on luttait sans succès pour la conquête des libertés politiques, que le courage de plusieurs, et des meilleurs, en était ébranlé, abattu, et que l'on n'osait pas étudier, pour l'étaler au grand jour, sous le regard du vainqueur intolérant, la gloire des jours passés. Personne encore ne s'était risqué à raconter l'épopée canadienne, du moins à en écrire les derniers et les plus beaux chants. Aussi un long cri de surprise, puis d'en-

1 — *Souvenances canadiennes*, II, 117-118.

thousiasme avait-il salué l'œuvre de Garneau, qui constituait pour les lecteurs de ce temps une véritable révélation. Jamais la patrie n'avait paru si grande, si héroïque, si belle avec tant de blessures qui saignaient encore ! L'année 1845, où fut publié le premier volume de l'*Histoire*, fut donc pour notre nationalisme découragé l'occasion de se reprendre fièrement à des espérances qui surgissaient plus fortes du fond mieux connu de notre passé. Au récit de tant de combats vaillamment soutenus, de tant de douleurs ignorées, on se sentait capable de plus d'endurance et de luttes nouvelles. L'avenir se reconstruisait dans nos rêves sous les formes les plus propres à séduire toutes les volontés, et la jeunesse surtout croyait voir se lever, avec l'espérance, l'aurore des temps nouveaux.

On se prenait à regretter de n'avoir pas plus tôt mis en lumière

Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux,

et c'est sans doute sous le coup de ces remords tardifs qu'éveillait en sa conscience la lecture de l'*Histoire*, que de Gaspé, qui fut toujours le plus sensible et le plus jeune de son temps, s'écriait avec une indiscrétion parfaite :

> Honte à nous qui, au lieu de fouiller les anciennes chroniques si glorieuses pour notre race, nous contentions de baisser la tête sous le reproche humiliant de peuple conquis qu'on nous jetait à la face à tout propos ! Honte à nous qui étions presque humiliés d'être canadiens, et pour qui l'histoire de notre pays était lettre close [1] !

Les étudiants ne furent pas, assurément, les moins fervents admirateurs du passé reconquis et de l'œuvre de Garneau. Au collège de Sainte-Anne, où les élèves n'aimaient guère la prose de Charlevoix, et boudaient le préfet des études quand il leur en imposait la lecture, on se disputa, à mesure qu'ils étaient publiés, les volumes de celui qu'on appelait déjà l'historien national. L'abbé Casgrain a rappelé plus tard cette fièvre patrio-

---

1 — *Souvenances canadiennes*, II, 81.

tique qui s'empara de la gent écolière quand on la mit en contact avec l'éloquence entraînante, souvent passionnée, qui circule à travers les pages de l'*Histoire du Canada* [1]. Lui-même ne pouvait, certes, manquer de prendre une large part de cette admiration, de ces enthousiasmes nouveaux. Il lut toute l'œuvre de Garneau, et il comprit bien vite quel parti l'on pouvait tirer, pour la littérature canadienne, d'une histoire si féconde en drames héroïques. C'était un filon merveilleux que venait de frapper et d'ouvrir l'historien national, et qu'il rêvait déjà d'exploiter à son tour.

Au surplus, un simple accident de la vie de collège, la lecture en communauté de l'histoire des martyrs du Canada, par Bressani, traduite de l'italien et publiée depuis peu par le Père Martin, acheva de préciser aux yeux de l'étudiant sa vocation littéraire.

Avec une hardiesse qu'excuse sa sincérité, il compare l'effet que produisit sur lui cette lecture aux impressions qu'Augustin Thierry rapporta de la lecture des *Martyrs* de Chateaubriand.

J'ose dire qu'un enthousiasme semblable s'empara de moi, et ne fut pas moins décisif sur ma destinée à venir que le jour où j'entendis lire en communauté l'histoire des martyrs du Canada, de Bressani...Les sublimes figures de Jogues, de Brébœuf, de Lalemant, m'apparurent dans une auréole de gloire qui fit pâlir celle des héros de l'antiquité, dont j'étais pourtant bien épris. Pour théâtre des sanglantes tragédies qui me faisaient frémir, les forêts vierges de l'Amérique chantées par Chateaubriand ; pour bourreaux des martyrs ces mêmes sauvages dont il avait fait le portrait idéalisé dans Chactas. Tout ce qu'il y avait d'écoliers intelligents au Collège partagea mon enthousiasme [2].

Cette page des *Souvenances* où se mêlent étrangement les noms de Chateaubriand, de Jogues, de Brébeuf, de Chactas, où le romantique éperdu et le patriote se trahissent tour à tour, nous dit assez comment l'attention de Casgrain fut dès lors et pour

1 — *Le mouvement littéraire au Canada*, cf. *Œuvres*, I, 356, et *Souvenances canadiennes*, II, 83.

2 — *Souvenances canadiennes*, II, 82-83.

toujours attirée vers l'histoire du Canada. Ces sympathies nouvelles devaient prendre bientôt d'autant plus de consistance que plusieurs des nôtres s'inquiétaient à cette heure de développer et d'étendre la littérature canadienne. Pendant l'hiver de 1852, M. l'abbé Charles Trudelle, le vénérable doyen de notre clergé de Québec, publiait dans les colonnes de l'*Abeille* ses études sur les *Bois-francs*. Il se dégageait de ces pages nouvelles un charme si pénétrant, une saveur si originale que le jeune Casgrain, qui était en dernière année de philosophie et qui lisait assidûment l'*Abeille*, sentit « augmenter en lui la passion dont il était pris pour notre histoire. » Les *Bois-francs* eurent d'ailleurs un vif succès d'estime auprès de tous les étudiants.

Aujourd'hui, écrit vers 1900 l'abbé Casgrain, qu'il se fait tant de publications de toutes sortes en notre pays, on réalise difficilement l'état d'esprit où nous vivions, la curiosité qu'excitait un écrit canadien tant soit peu remarquable qui paraissait soit dans les journaux ou revues, soit sous forme de livre. Ces fleurs hâtives de notre littérature font penser aux perce-neige qui annonçent le printemps. Ceux qui comme moi les ont vues naître, qui les ont admirées et en ont respiré les parfums, leur gardent une place qui ne leur sera pas ôtée [1].

Des influences littéraires toutes canadiennes et toutes patriotiques s'ajoutaient donc aux influences classiques, se faisaient de plus en plus nombreuses et de plus en plus fortes autour de Casgrain, au moment même où il allait quitter le collège, et choisir sa vie. Elles devaient se multiplier encore bientôt, et atteindre le lévite jusque dans cette cellule où, à partir de 1853, on le voit se préparer au sacerdoce. Crémazie, en effet, publiait en 1854 ses premières poésies et le chant du barde alla remuer jusqu'en sa solitude l'âme du séminariste.

Sur les grandioses réalités qu'avait dévoilées Garneau, les brillantes strophes du poète jetaient par intervalle leur manteau de gloire ; et les jeunes

---

1 — *Souvenances canadiennes*, II, 84.

applaudissaient, et tous ceux qui se sentaient des ailes ou du talent rêvaient de mêler bientôt leurs envolées à celles du chantre canadien [1].

L'abbé Casgrain devait plus tard se lier d'une solide et fidèle amitié avec Crémazie, et nul doute qu'il n'ait souvent rapporté de ce commerce utile un plus vif désir de travailler, et d'accroître, s'il lui était possible, le patrimoine de notre littérature nationale.

Chose curieuse, c'est presque au lendemain de sa sortie du collège, et c'est donc au moment précis où commençaient à se manifester avec le plus d'indiscrétion les ambitions littéraires du jeune Casgrain, que l'on songea à faire de cet amoureux des forêts vierges, de ce lecteur insatiable de Chateaubriand, de ce dévôt de Lamartine un professeur de chimie. En vérité, donner à cet esprit, pour horizon, les murs d'un laboratoire, c'était étrangement méconnaître, avec son goût pour les lettres, ses tendances quelque peu excentriques, et ses aptitudes à s'égarer vers le nuage. Etait-ce plutôt pour le guérir de ces intempérances coupables, ou bien avait-on pris au sérieux le séjour de quelques mois que dans l'automne de 1852 l'étudiant avait fait, sans qu'il sût jamais trop pourquoi, dans la pharmacie de son oncle Beaubien, à Montréal ? Quoi qu'il en soit, M. Casault, qui enseignait la chimie au séminaire de Québec, s'adjoignit l'abbé Casgrain, lorsque celui-ci, après une retraite faite chez les Jésuites, passa sans transition dans l'hiver de 1853 de la médecine à la théologie. M. Casault, qui fondait alors l'Université, et ne rêvait pour elle que des professeurs qui eussent étudié en Europe, eut quelque velléité d'y envoyer l'abbé Casgrain étudier la chimie. Ce projet d'ailleurs n'eut pas de suite, et la chimie ne retint que quelques mois en ses positives et inflexibles formules le séminariste que hantait un autre idéal. Professeur de lettres au collège de Sainte-Anne dès l'année 1854, il y continuait, après son ordination sacerdotale qui eut lieu le 5 octobre 1856, ses travaux d'enseignement, lorsque la maladie vint l'obliger à descendre de sa

1 — *Le mouvement littéraire au Canada*, cf. *Œuvres*, I, p. 356-359, *passim*.

chaire, à prendre du repos d'abord, à voyager ensuite pour compléter le rétablissement de sa santé.

C'est vers l'Italie que se dirigeait, le 24 février 1858, l'abbé Casgrain ; c'est à ce pays du soleil, des paysages lumineux et des brises tièdes qu'il allait demander la vie. L'Italie la lui rendit plus abondante, et par surcroît elle lui procura les plus délicates jouissances de l'imagination et de l'esprit. Sous ce ciel où l'art, aussi bien que la nature, a multiplié les chefs-d'œuvre, l'abbé Casgrain sentit toutes ses facultés s'enrichir de formes nouvelles et merveilleuses, son expérience s'élargir, son goût se rectifier et s'affiner. Sur la terre de France qu'il traversa lentement, à petites journées, il lui sembla prendre un plus large contact avec l'âme ancestrale, avec tout ce qu'elle enferme de généreux, d'impérissable, et il y fortifia sa foi et ses espérances patriotiques.

Ce pèlerinage aux sources premières de notre vie nationale et au pays des grands spectacles de la vie artistique et religieuse, termina la formation intellectuelle de l'abbé Casgrain, celle du moins qu'il pouvait ici recevoir à cette époque de sa vie. Désormais il va se livrer, en même temps qu'aux travaux du ministère sacerdotal, aux méditations et aux recherches qui prépareront ses premières œuvres littéraires. L'éducation familiale, les paysages aimés où s'est épanouie l'enfance, puis la jeunesse, les lectures du collège, les leçons des maîtres, l'exemple séduisant de nos écrivains patriotes, et enfin les fortes émotions et les enseignements des voyages : toutes ces influences diverses se sont mêlées et comme fondues ensemble pour former l'historien, le poète, le critique littéraire que fut tour à tour l'abbé Casgrain.

CAMILLE ROY, p^tre^.

CHRONIQUE RELIGIEUSE ET POLITIQUE DE FRANCE

S'il fallait aujourd'hui juger de toute la France selon la maxime si connue : « toute nation a le gouvernement qu'elle mérite, » on en serait réduit à prononcer un jugement bien sévère, car il faudrait remonter très haut dans notre histoire pour chercher un gouvernement aussi méprisable et aussi malfaisant que celui qui nous opprime, et encore sans être sûr de le rencontrer. Au surplus ce jugement pourrait bien être injuste. Dieu, en effet, dans la direction des événements qui amènent les hommes au pouvoir ou les en précipitent, tient non seulement compte des mérites de l'heure présente, mais encore des fautes passées et de ses desseins pour l'avenir : souvent il châtie les peuples comme les individus, mais pour relever plus sûrement les uns et les autres. C'est là une vérité qu'il fait bon avoir devant les yeux, quand on sonde les malheurs et les tristesses de la patrie.

Et c'est par le chef de l'Etat, le président de la République, qu'il faut commencer. Monsieur Loubet dans sa vie privée est un fort honnête homme. Jamais les journaux qui le poursuivent avec une âpreté sans merci n'ont trouvé un prétexte pour attaquer son honorabilité personnelle ; il a des sentiments politiques modérés et libéraux, car il n'est pas douteux qu'il déplore les attentats qui se commettent chaque jour contre la liberté et le droit, ainsi que le montrent ses discours, où il ne cesse de faire appel à la concorde et l'union de tous les Français dans une liberté commune ; il est catholique, et jusqu'au jour où il a été élu président de la République, alors qu'il était président du Sénat, on pouvait le voir tous les dimanches à l'église de Saint-Sulpice, assistant religieusement à la sainte messe, et à Pâques s'approcher des sacrements. Mais il y a longtemps qu'on a remarqué que les vertus privées ne suffisent pas pour faire un homme de gouvernement : bien plus, ce sont ordinairement des hommes qui n'ont que des vertus privées qui déchaînent sur les peuples les pires calamités. Ce serait sans doute faire trop d'honneur à

monsieur Loubet que d'invoquer, ne serait-ce qu'à son occasion, le souvenir de Louis XVI : du moins s'il n'en a ni les vertus ni les malheurs, il en a toutes les faiblesses. C'est cet honnête homme qui a sanctionné les pires iniquités, les honteuses spoliations accomplies en ces derniers temps ; c'est ce libéral qui a approuvé toute cette série de lois attentatoires à la liberté et qui est prêt à en approuver d'autres demain ; c'est ce catholique qui autorise ses ministres à jeter dans la rue tant de religieux et de religieuses, à bannir Dieu des écoles et des tribunaux, en attendant qu'on l'arrache des églises ; c'est lui enfin qui vient d'infliger à la Papauté la plus sanglante injure qu'elle ait reçue depuis l'époque néfaste de 1870, où elle fut dépouillée de ses Etats et retenue prisonnière en sa capitale.

Quelque répugnance que nous éprouvions à insister sur ce douloureux événement, il est d'autant plus nécessaire d'en faire ressortir les graves conséquences que certains catholiques ont affecté de ne les point voir ; et ce n'est point sans une profonde tristesse que nous avons vu, au parlement, plusieurs catholiques sincères voter les crédits nécessaires au voyage de Rome. J'entends bien leur raisonnement : « L'amitié de l'Italie est un bienfait pour les deux peuples ; son roi est venu à Paris cimenter cette amitié : la politesse exige que le chef de la République lui rende sa visite. Le Pape, pour des raisons d'un ordre spécial, ne peut recevoir M. Loubet : on fera semblant de s'ignorer, et l'honneur sera sauf. » Mais ce raisonnement porte en lui-même sa propre condamnation : d'une part il y a un simple devoir de politesse, et d'autre part les droits les plus sacrés ; qui donc oserait prétendre qu'il est permis de fouler ceux-ci aux pieds pour accomplir celui-là ? On était accoutumé à recevoir de la France d'autres exemples d'honneur et de fidélité.

En effet, le Pape est et reste souverain : l'Italie, dans la loi des garanties qu'elle a fait insérer dans sa constitution, le reconnaît aussi bien que les autres gouvernements, catholiques, protestants ou païens, qui entretiennent auprès de lui des ambassadeurs. Mais

il est un souverain dépouillé : entre lui et ses spoliateurs n'est intervenu aucun traité qui ratifie la spoliation, comme il fut fait, par exemple, par le traité de Francfort pour l'Alsace-Lorraine, par le traité de Paris pour Cuba et les Philippines ; donc non seulement en justice, mais même devant la légalité et le droit international, la question romaine reste ouverte. Et contre ce droit violé aucune prescription ne peut courir : car Léon XIII après Pie IX, Pie X après Léon XIII n'ont jamais cessé de protester contre l'inique spoliation dont ils sont les victimes. Une des formes les plus appropriées et les plus expressives de cette protestation a été de déclarer que tout souverain catholique qui serait à Rome l'hôte du roi d'Italie infligerait une grave injure au Pape, qui, en conséquence, ne pourrait le recevoir ; une pareille visite, en effet, aurait toutes les apparences d'une ratification implicite des faits accomplis. C'est ce qu'ont compris aussi bien les rois d'Italie que les souverains étrangers. Depuis de longues années, l'une des ambitions les plus chèrement caressées, les plus habilement poursuivies de la diplomatie italienne est d'attirer à Rome les chefs d'Etats catholiques, et dans certaines avances on pourrait constater tel manque de dignité que seul l'âpreté du désir peut expliquer. Et toujours ce fut en vain. L'ancien roi de Portugal était le beau-frère du roi Humbert ; pendant des années, cette parenté étroite fut exploitée ; mais Louis I s'arrêta toujours devant l'interdiction partie du Vatican. L'empereur d'Autriche, si faible pourtant, résista du moins aux efforts que les rois Humbert et Victor-Emmanuel III sont personnellement allés tenter à Vienne. Je ne parle pas de l'Espagne qui a été assez fière pour ne laisser le titre d'ambassadeur qu'à un envoyé auprès du pape, reléguant en second plan, avec le titre de ministre, son envoyé auprès du Quirinal. Telle a toujours été la tradition de l'honneur.

Et aujourd'hui c'est la France qui cède, qui déroge ; la France qui, depuis Pépin le Bref au VIII[e] siècle jusqu'à la seconde République, en plein XIX[e] siècle, a tant de fois passé les Alpes pour

soutenir le trône de la Papauté ; la France qui a été si longtemps le champion de l'Eglise et de son Chef ! Le voyage de Victor-Emmanuel III à Paris, en octobre dernier, n'a pas eu d'autre but : il avait habilement choisi son heure : l'heure où sévit chez nous une crise aiguë d'anticléricalisme ; il avait mis en œuvre tous les moyens, même ceux de la vanité féminine, dans les avances un peu ridicules faites par la très gracieuse reine à la très bourgeoise madame Loubet ; et Victor Emmanuel a quitté Paris avec la promesse de recevoir M. Loubet à Rome. Et cependant, la Providence avait donné son avertissement : une première fois, quand tous les préparatifs étaient déjà faits, le voyage du roi d'Italie à Paris fut retardé par la mort de Léon XIII, sans doute pour épargner au vénérable vieillard qui avait tant aimé la France cette suprême douleur ; la guerre de la Russie, notre alliée, avec le Japon était venue fournir un prétexte plausible pour retarder indéfiniment la visite. Mais les avertissements de la Providence, comme ceux de l'histoire, passent inaperçus : et M. Loubet, en sa vanité de bourgeois parvenu, s'en va sottement parader dans la compagnie des rois, qui au fond le méprisent. Sa vanité est satisfaite, car il a embrassé le roi d'Italie et baisé la main de la reine ; son honneur est sauf et sa conscience est tranquille, car il a ignoré le Pape. Il a ignoré le Pape dans la ville dont toutes les pierres proclament les grandeurs de la Papauté ; il a ignoré le Pape devant Saint-Pierre et le Vatican qui sont son territoire et sa maison ; il a ignoré le Pape dans le palais de l'ambassadeur qui représente la France auprès de lui. On n'est pas plus ignorant ; mais aussi on n'est pas plus coupable.

En vérité, je le dis et le répète avec autant d'assurance que de crainte : ce voyage n'est pas une simple visite de politesse ; il n'est pas même un épisode plus éclatant de la présente lutte religieuse ; il est l'événement le plus considérable du régime actuel, événement dont la République ne portera pas seulement le honteux stigmate, imprimé au front, mais dont elle subira, en un avenir peut-être peu éloigné, le terrible châtiment : comme Philippe

le Bel, comme Napoléon Ier, comme Napoléon III, la troisième République a levé la main contre le Pape : elle ne sera pas plus heureuse que ses prédécesseurs. C'est la plus grande faute du régime ; ce sera aussi son châtiment.

Je n'ai plus besoin d'insister sur les détails des fêtes qui ont marqué ce voyage, ni sur les incidents qui en ont fait ressortir la signification générale : tous les journaux les ont rapportés. L'Italie officielle a fait grandement les choses, quoique avec ce caractère factice et théâtral qu'elle ne sait dépouiller : mais elle ne pouvait pas payer trop cher ces deux résultats que la presse proclame aujourd'hui : la glorification de l'Italie révolutionnaire et la déchéance catholique du gouvernement de France.

***

Si, malgré la triste besogne qu'il accomplit, nous avons pu reconnaître quelque vertu, quelque modération, quelque bon sens en M. Loubet, il est impossible d'en faire autant pour ses collaborateurs qui composent le ministère : eux du moins sont tout à fait à la hauteur, disons au niveau de leurs méfaits. Certes depuis trente ans la République, en construisant et en brisant ses ministères, comme un enfant ses jouets, nous en avait montrés qui étaient d'une étonnante faiblesse ; nous étions habitués d'y voir triompher la médiocrité ; mais nous pouvons hardiment affirmer que jamais cabinet ne fut plus vil, plus méprisable, plus indigne que celui qui détient actuellement le pouvoir. Si les ministres manquent de caractère et de prestige, le ministère manque de vues, d'union, d'homogénéité : c'est une bande de faméliques ou d'exploiteurs qui ont escaladé le pouvoir pour satisfaire leurs appétits, leur vanité ou leurs rancunes ; et c'est par les appétits, les vanités ou les rancunes qu'ils tiennent leur majorité ; ce en quoi consiste pour eux tout l'art du gouvernement.

Voyez M. Combes : autant il a l'intelligence aiguë pour saisir certaines questions théoriques et pour briller dans les examens et les concours, autant il a l'esprit étroit et borné dès qu'il faut en venir

à la pratique. Jamais homme public n'a montré une absence plus totale de caractère : renégat de l'empire, il fut apostat de sa religion ; et de cette double apostasie ne cherchez pas de cause généreuse : en 1882, il écrivait au supérieur du collège ecclésiastique où il faisait élever ses fils, qu'il les retirait avec grand regret, parce que leur séjour dans une maison religieuse *nuirait à sa carrière politique.* Voilà les convictions de l'homme. Celles du ministre sont tout aussi fortes : aujourd'hui il propose une loi ; demain la majorité exige le contraire : non content de courber l'échine, il attaque son propre projet pour défendre celui de la majorité. Et, ce qui est un comble, il affiche en public une ridicule et enfantine vanité de cette bassesse d'âme qui devrait au moins avoir la pudeur de se cacher. Mais elle se traduit même sur ses traits : il suffit de le voir pour éprouver un instinctif sentiment de répulsion et de défiance. Et voilà l'homme qui s'acharne après les religieux et les religieuses et qui n'aura de repos qu'après avoir fermé toutes les écoles congréganistes de France. La loi qui supprime les congrégations enseignantes, autorisées par les gouvernements précédents, est déjà votée à la chambre. Dès la rentrée elle sera présentée au sénat, qui depuis trop longtemps a abdiqué toute indépendance pour la rejeter ; et nous verrons se fermer à nouveau plus de trois mille écoles ou pensionnats qui ne coûtaient pas un centime à l'Etat, et dont tout le tort était d'apprendre encore le catéchisme aux enfants. Les misérables ! ils ne savent pas quelle génération nous prépare leur enseignement athée ! Ils ont l'esprit plus borné que ce simple ouvrier d'une grande ville qui l'autre jour vint trouver un prêtre et lui dit à brûle-pourpoint : « Mon Père, il y a vingt ans que je ne me suis plus confessé ; mais les écoles laïques nous forment aujourd'hui de telles canailles, que je viens me confesser ce soir ! »

A côté de M. Combes et digne de lui, se place M. Vallé : petit avocat de province, aussi dénué de talent que de conscience, défenseur attitré des pires usuriers, il étale aujourd'hui une brutalité de parvenu : il n'en a pas moins conservé une âme de

valet, et de valet réservé aux dernières besognes : c'est lui qui nous le dit, car il a affirmé dernièrement, dans son discours de Laon, que la plus grande gloire de sa vie sera d'avoir été l'humble serviteur de M. Combes dans la tâche qu'il a entreprise ! Et c'est lui qui, par une circulaire datée du Vendredi saint, ordonne l'enlèvement des crucifix de tous les tribunaux de France. Sans doute ce signe sacré d'un Homme mort pour la vérité et la justice devait le gêner lui et ses singuliers clients, qui préfèrent vivre de mensonge et d'injustice. Mais ni tous les juges, ni tous les avocats ne partagent son avis : ils sont nombreux ceux qui ont protesté contre cet acte odieux et inepte : à côté de l'admirable lettre de maître Rousse, le doyen des bâtonniers de France, est venue se placer la vibrante allocution de Mgr Touchet, évêque d'Orléans ; et l'indignation publique montre au ministère qu'il s'agit d'autre chose que « d'une question de mobilier. »

M. Pelletan, malpropre, cynique, répugnant, physiquement estropié, et atrophié moralement, est certainement un des plus beaux spécimens du régime parlementaire. Esprit audacieux, fougueux tribun, journaliste virulent, il avait tout ce qu'il faut pour désorganiser et renverser : il n'y manqua pas, et, avec une âpreté de verve qui trahissait le fauve, il a attaqué les précédents ministres. Pour ménager un pareil destructeur, on le fit pénétrer dans la place ; et c'est à l'intérieur qu'il satisfait maintenant ses rancunes et désorganise tout le service de la marine. L'anarchie et le gaspillage sont tels que les plus fermes soutiens du ministère ont pris peur ; et l'un d'eux, M. Doumer, a pu déclarer à la tribune, aux applaudissements des deux tiers de la chambre, « que le maintien de M. Pelletan à la marine *est un péril national.* » Un instant après, ce même M. Doumer et cette même majorité, après avoir voté un semblant d'enquête, donnaient un vote de confiance à M. Pelletan. *Le péril national* existe, mais il vient surtout d'une pareille chambre. En attendant, M. Pelletan s'étonne et s'indigne qu'on ose l'attaquer : il a la bouche pleine de la déloyauté de ses adversaires, de sa propre loyauté !... O

comédie humaine, tandis que là-bas, dans la mer de Chine, se continue la tragédie où peut-être notre flotte devra jouer un rôle !

Ce que M. Pelletan fait à la marine, le général André l'accomplit au ministère de la guerre d'une manière moins bruyante, mais plus méthodique. Ancien polytechnicien, esprit géométrique, léger de convictions morales, autrefois aigri par des ambitions déçues et des mépris aigus, il s'est jeté dans les partis extrêmes où le succès est plus aisé et la vengeance plus facile. Il est parvenu et il se venge : il suffit qu'un officier soit catholique ou noble, ou seulement qu'il ait du caractère, pour être soupçonné et, à la première occasion, frappé. Ces exécutions méthodiques demandent à être préparées par la délation : celle-ci sévit avec fureur dans l'armée. Il est vrai que notre organisation militaire fortement constituée et nos cadres solidement établis semblent n'avoir pas trop souffert ; mais si la démoralisation, surtout dans le service militaire, est aussi une désorganisation, les funestes effets de cette méthode ne sont que trop apparents.

Je ne parle pas des ministres du Commerce, de l'Instruction publique, des Colonies, de l'Agriculture, qui sont les satellites voraces ou apeurés de M. Combes : ils sont dignes du maître et partagent sa gloire. Car eux seuls peuvent se faire illusion ; mais en réalité le ministère est un objet de mépris même pour la majorité qui l'exploite encore plus qu'elle ne le soutient.

Deux ministres cependant échappent en partie à cet universel mépris, MM. Rouvier et Delcassé, et ce sont précisément eux qui se tiennent tellement à part du ministère que, tout en étant ministres, on les en dirait exclus. M. Rouvier, qui autrefois s'était lamentablement écroulé sous les scandales du Panama, est aujourd'hui l'homme honorable du ministère ; et peut-être mérite-t-il de l'être par le dédain qu'il éprouve pour ses collègues. « Si ce n'était pour défendre les finances de la France, je ne resterais pas une heure de plus dans cette galère ! » a-t-il dit l'autre jour dans les couloirs de la chambre. Aussi, confiné dans son ministère, refuse-t-il obstinément de participer à la politique générale du

gouvernement. Il s'est même interdit de faire des discours : sacrifice méritoire pour un Marseillais ! En attendant, grâce à ses merveilleuses aptitudes financières et à son travail, il retarde la banqueroute du gouvernement.

M. Delcassé ne sympathise pas davantage avec le reste du cabinet, et se retire sous sa tente, je veux dire dans le palais des Affaires étrangères. Certes il est loin d'être le ministre idéal : pour cela il lui manque la qualité maîtresse en diplomatie comme ailleurs, le *caractère ;* mais du moins il a l'intelligence très déliée, le bon sens de respecter les vieilles traditions diplomatiques, et l'art d'employer les hommes qui ont vieilli dans la carrière. Aussi, là même où l'influence française a considérablement diminué, notre diplomatie a su conserver son ascendant et son prestige. C'est à elle qu'est due l'heureuse conclusion de l'accord franco-anglais. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est une victoire française : s'il en était ainsi, les Anglais ne s'en réjouiraient pas tant. Du moins semble-t-il un traité équitable et sincère dont les deux pays tirent également de grands avantages. Aux lecteurs canadiens, qui sont tout proches de Terre-Neuve et qui entendent les cris de joie que poussent ses habitants, il peut sembler que cet accord est un acte de renonciation de la part de la France : mais pour qui regarde l'ensemble et considère l'extension accordée à l'influence française au Siam, au Maroc et dans l'Afrique centrale, l'abandon de certains droits ne paraîtra pas un prix trop élevé pour acheter ces avantages. C'est pourquoi tout bon Français peut se réjouir de ce succès, qui hélas ! n'efface point les méfaits du ministère.

***

Et le peuple, que fait-il ? Il dort d'un sommeil léthargique qui ressemble à la mort. Mais ne vous y fiez pas : de ce sommeil il peut se réveiller, et d'un coup écraser ceux qui le dévorent. Cela peut sembler un paradoxe, et cependant il est vrai qu'il n'existe pas un peuple qui soit plus difficile à émouvoir et à entraîner

que le peuple français. En effet, de toutes les révolutions, qui à partir de 1789, ont si souvent bouleversé le pays, aucune ne fut l'œuvre du peuple. Le mouvement, parti d'un groupe peu nombreux de meneurs, se borne presque toujours aux grandes villes, à Paris surtout : le véritable peuple, attaché à la glèbe, et uniquement soucieux des intérêts locaux, se désintéressa toujours des compétitions politiques, et d'instinct se rattacha au gouvernement existant. Ce n'est que lentement que quelques idées, frustes, incomplètes, pénétrèrent dans le cerveau populaire. Mais c'est ainsi lentement que pénètre actuellement dans le peuple le mépris des hommes qui nous gouvernent et nous exploitent. Tous ceux qui approchent de l'âme populaire perçoivent, à ne plus en pouvoir douter, les sourds grondements de la colère et de la déception ; lentement aussi le départ se fait : mécontents du gouvernement sont ceux qui vont à gauche et se jettent dans les bras du socialisme ; mécontents encore du gouvernement sont ceux qui retournent à droite et demandent la justice et la liberté pour tous. Les élections municipales, qui viennent d'avoir lieu dans les trente-six mille communes de la France, indiquent très nettement ce double mouvement : il n'est pas douteux que les modérés, favorables aux catholiques, ont gagné un grand nombre de voix ; mais en beaucoup d'autres endroits les socialistes ont triomphé. Mais le triomphe même du socialisme amènera une plus forte réaction. C'est pourquoi nous ne sommes pas encore à la veille de nous relever : la mesure des fautes et des crimes de nos adversaires n'est pas encore comble : il faudra d'autres lois oppressives, d'autres persécutions, d'autres victimes : le gouvernement le sent, et il voudrait s'arrêter, mais il ne le peut : poussé par la loi fatale des événements, il ira jusqu'au bout ; il ira plus vite qu'il ne voudra, et il périra dans ses propres excès. Et quand Dieu aura exercé sa justice dans le châtiment, il saura faire éclater sa miséricorde.

E. Meyer.

Paris, le 6 mai 1904.

L'ÉMANCIPATION DE NOTRE LITTÉRATURE

On a fait et refait à M. Chapman le reproche de s'être laissé décorer du titre d'officier de l'Instruction publique, au moment même où le gouvernement français se portait aux pires excès de fanatisme antireligieux. Il faudrait, certes, beaucoup de bonne volonté pour lui accorder le plein bénéfice des circonstances atténuantes, de même qu'il est difficile de ne pas ressentir un profond dégoût pour toute cette France officielle qui se déshonore aux yeux du monde civilisé par cette législation stupide et haineuse dont son parlement s'est fait le laboratoire. Mais passons ; je ne prétends nullement intervenir dans ce débat. C'est une remontrance d'un tout autre genre, et qui paraîtra étrange au premier abord, que je tiens à adresser à M. Chapman : celle d'avoir fait éditer son livre à Paris.

Ce que je lui dis là, je pourrais le dire à d'autres : il n'a fait que suivre un exemple donné par quelques-uns de ses aînés dans la carrière des lettres. Mais à lui il me semble que c'est moins pardonnable qu'à tout autre, parce qu'il est poète et poète lyrique ; qu'à ce titre il se tient plus près du cœur de la patrie pour en ressentir les palpitations et prêter ensuite une voix sonore à ses exaltations, ses enthousiasmes et ses deuils. Il a fait hommage de ses *Aspirations*, en des strophes d'ailleurs superbes, à ses deux mères : celle qui lui a donné la vie, et la France ; comment a-t-il oublié que la terre natale, plus encore que la terre des ancêtres, est sa patrie, moins belle et moins prestigieuse que l'autre, mais sa vraie mère pourtant ?

Je ne vois pas du tout ce que nos littérateurs ont tant à regarder du côté de Paris. Ce sont leurs compatriotes qu'ils doivent avoir en vue en écrivant, parce que c'est à eux qu'ils s'adressent, le reste du grand public ne leur pouvant venir que par surcroît et seulement à condition que le mérite de leurs œuvres s'ébruite à l'étranger, ce qui suppose une valeur plus qu'ordinaire. Quand un livre franchit la frontière, ce n'est, presque toujours, qu'après avoir fatigué la renommée dans son pays d'origine.

C'est une curieuse tendance que d'attendre la gloire de l'étranger

avant d'en avoir connu la saveur parmi les siens ; ce serait une plus curieuse situation que d'être acclamé comme une célébrité dans la plus brillante des capitales, si rien ne vous désignait particulièrement à l'admiration en votre propre pays. Situation qui exposerait à bien des déconvenues, à des retours subits d'opinion : qui vous dit, en effet, si vous n'êtes absolument sûr de vous-même, que vous n'avez pas été l'objet d'un engouement ?

Et qu'est-ce que M. Chapman, en particulier, peut bien attendre d'une édition parisienne de ses vers ? A-t-il cru que ce fût nécessaire à établir sa réputation ? A t-il pensé qu'il ferait pindariser la critique française, de façon qu'il revînt parmi ses compatriotes précédé d'un tel renom que nul n'osât jamais s'y attaquer ?

J'ai vu que certaines revues n'ont pas ménagé l'éloge à M. Chapman ; la grande critique s'est-elle occupée de lui ? Et cela se comprend. Pour des Français y a-t-il dans cette poésie l'attrait, le piquant de l'exotisme dont ils sont si friands, les sujets traités ne se distinguant guère, pour la plupart, de ceux qui ont servi de thèmes à des générations de poètes, nageant dans l'abstraction et n'étant canadiens plutôt que français que par l'étiquette ? On est habitué là-bas à une langue plus maniée, à une facture de vers plus souple et plus nerveuse, à moins de monotonie d'accents et de rythme, à une poésie chargée de moins de réminiscences de toutes sortes. Mais je n'insiste pas, quitte à y revenir, sur des défauts que le cadre restreint de ce travail ne saurait me permettre que d'indiquer. Personne, au surplus, ne les sait mieux que lui, et c'est afin de se rendre maître des moyens de son art qu'il s'est assigné un séjour à Paris. Il a déjà à son acquis l'élan lyrique, l'élévation de pensée, la sincérité d'émotion et une fraîcheur d'inspiration qu'on ne trouve pas toujours dans les littératures fatiguées d'avoir tout dit et de toutes les manières. Je n'oublie pas une rare probité morale et littéraire et un noble amour de l'art. Ce sont là toutes qualités qui tiennent plus à la personnalité de l'auteur qu'à sa nationalité. C'est quelque chose, c'est même beaucoup ; est-ce assez pour être très remarqué à Paris où il y a trop mieux de tant de façons ?

D'où vient, me dira-t-on, que l'éloge a été distribué à bouche que veux-tu à M. Chapman ? Il y a d'abord le très réel mérite de son livre, auquel les réserves faites plus haut ne m'empêchent pas de rendre pleinement justice : ce n'est pas ma faute s'il entre dans mon plan de dire incidemment plutôt ce qu'elle n'est pas que ce qu'elle est. Puis M. Chapman est l'un des rares poètes canadiens-français qui gravissent d'un pied alerte le Parnasse ; il est le seul après M. Fréchette dont les Parisiens ont eu occasion d'entendre le nom et de lire les vers ; l'apparition de son livre a même été pour eux une des révélations périodiques du Canada français. Il y a cela, mais il y a aussi certainement autre chose. Ça les flatte, messieurs les Français, que les descendants de ceux que leurs ancêtres ont laissés se débrouiller tout seuls, il y a un siècle et demi, aient gardé le culte de la langue française, aient lutté pour la perpétuer sur ces rives lointaines, sachant encore la parler et l'écrire avec pureté. Ça les flatte bien davantage que nos vers et notre prose s'émaillent de cris de « Vive la France ! » et que nous nous montrions si fiers de notre vieille parenté avec eux. Ils ne sont pas fâchés non plus que l'occasion se renouvelle de dire au monde (car quand ils élèvent la voix ils croient que l'univers les écoute) : « Voyez quels profonds vestiges la France a laissée de son passage en Amérique ! Voyez quels vifs attachements nous savons inspirer ! » Mais ils tiennent encore bien davantage, aujourd'hui que leur impiété brutale inspire de l'horreur à tout le monde chrétien, à ce que nous paraissions les accepter en bloc, sans distinction entre la France officielle et l'autre, celle dont nous ne cesserons de nous réclamer. Ils s'y emploient à l'aide de bouts de rubans et de rosettes distribués avec à propos, et ils y réussissent assez bien.

***

Il est temps que j'avertisse — si je veux que l'on m'en croie — que je n'entends nullement prendre à parti M. Chapman ; je ne cite son cas que parce qu'il me sert à illustrer un état d'esprit

qui est commun au plus grand nombre de nos littérateurs : celui de se croire tenus, en écrivant, de se placer à un point de vue tout français. La critique française les obsède ; n'en relevant pas directement, ils vont au-devant de ses arrêts et les provoquent, sans quoi leur œuvre demeurerait en suspicion devant eux. S'ils cherchent à saisir les moindres nuances du goût français et en épient les variations, c'est afin de s'y mieux conformer par la suite. Ils seront romantiques, parnassiens, réalistes ou psychologues — ils oseront même être décadents — selon la note dominante au moment où ils écrivent. Pas d'école qui n'ait ses disciples plus ou moins timides, ni de si mince prophète qui ne recrute des sectateurs parmi nous. On fait en tout comme si le domaine des lettres canadiennes n'était qu'une province ou une préfecture de la république des lettres françaises, et comme si la centralisation qui fait de Paris le cerveau de la France englobait jusqu'au Canada français. La preuve que cet état d'esprit existe, qu'il se propage, et se tient sûr d'avoir droit de cité, c'est que nos littérateurs recherchent les décorations françaises au même titre que les littérateurs français, qu'ils prennent part aux concours de l'Académie pour les prix Montyon, qu'ils s'applaudissent et se font applaudir d'avoir fait œuvre de bons Français en maniant dextrement la langue française, travaillant d'autant à l'expansion de l'influence morale de la France. Conséquence inévitable : faire œuvre de bons Canadiens en s'appliquant à doter le pays d'une littérature vraiment nationale leur devient un souci tout à fait secondaire. Une autre preuve plus frappante encore, c'est que, obéissant je ne sais trop encore à quel sentiment, ils vont se faire éditer à Paris.

Sans doute nous ne perdons rien à être mieux connus en France. Nous ne perdons rien non plus à entretenir de cordiales relations avec ces arbitres du goût, ces maîtres dans tous les arts. Mais suit-il de là que ce soit pour leur plaire, nous attirer leur approbation ou des récompenses, ou bien parce que nous y voyons notre avantage que nous avons conservé notre langue avec un soin jaloux, que nous nous efforçons de la faire vibrer en des

œuvres de réelle valeur et que nous nous complaisons à mettre en lumière la pureté de notre origine? Par le soin qui a présidé au peuplement de la Nouvelle-France, nous avons le droit de nous considérer comme une aristocratie au milieu de cette cohue d'immigrants qui s'est répandue sur ce sol d'Amérique. Notre langue est un héritage qui nous est commun avec les Français de France et qui nous appartient autant qu'à eux. Elle a été notre sauvegarde nationale : sans elle nous ne serions plus rien dans cet absorbant milieu anglo-saxon ; nous aurions perdu toute physionomie propre, toute originalité comme peuple. Nous serions aussi à plaindre que les Irlandais, qui ne peuvent penser et s'exprimer que dans la langue de leurs oppresseurs. Quoi d'étonnant qu'elle nous soit si chère? Nous l'aimons pour toutes les luttes soutenues pour son maintien, pour tous les patients efforts qu'il faut encore pour nous en faire un docile instrument d'expression, quand tant de causes concourent à la faire broncher sur nos lèvres.

Les Français n'ont été d'aucun secours à nos ancêtres tant que ceux-ci ont eu à lutter pour nous transmettre intact ce legs de famille ; nous pouvons tout aussi bien nous passer d'eux maintenant qu'il s'agit d'en tirer parti pour nous créer une littérature et pour notre avancement intellectuel. Sans repousser de parti pris leurs avances, sachons du moins discerner, dans ce qu'ils offrent de mettre à notre disposition, entre ce qui nous convient et ce qui ne nous convient pas. C'est le moyen de rester nous-mêmes et de nous développer selon les traditions de notre passé. Ils sont un peuple et nous en sommes un autre ; depuis la séparation, il y a un siècle et demi, ils ont traversé bien des époques troublées ; leurs esprits inquiets se sont aventurés indistinctement dans tous les champs inexplorés de la pensée, si bien qu'ils ne savent pas toujours où ils en sont. Il a fallu du temps pour nous orienter ; puis nous nous sommes mis en marche, n'ayant pas toujours pour nous le vent et les étoiles. Mis à portée de voir le peu de succès que nous avons eu en littérature, nos cousins d'outre-mer nous tendent aujourd'hui la main afin de nous aider à rega-

gner le temps perdu. Voilà sans doute qui part d'un bon naturel et nous n'y sommes pas indifférents. Mais de là à adopter toutes leurs manières de voir, il y a loin.

***

Les Français sont ainsi faits que quand une conviction s'est logée dans leur cerveau, qu'il s'agisse de religion, de morale, de politique ou d'art, une sorte d'honnêteté les pousse et ne leur laisse pas de trêve qu'ils ne se soient résolus, en dépit des résistances de la réalité, à la traduire en action. En cela comme en bien d'autres choses notre tempérament est resté bien français. La logique n'a pas moins de prise sur ceux de notre race ; c'est en quelque sorte encore en suivant son impulsion que nous nous passionnons. Et non seulement conformons-nous notre conduite à nos théories, mais encore voulons-nous persuader les autres d'en faire autant.

Si cet état d'esprit que j'ai plus haut essayé de décrire restait circonscrit dans le domaine des idées, ce serait demi-mal ; mais il passe nécessairement dans la pratique, et quand il en vient là, il a des conséquences très graves qui affectent à la fois notre littérature et la moralité de notre peuple.

Une de ces idées a été de considérer notre littérature comme une annexe de la littérature française. Crémazie écrivait il y a cinquante ans que les productions canadiennes ne compteront jamais beaucoup dans la littérature française, et il y trouvait sujet de désespérer de l'avenir des lettres en ce pays. Qu'est-ce que cela fait si les appréciateurs immédiats des productions canadiennes y prennent goût, et si elles possèdent un caractère d'originalité si tranché qu'il faille reconnaître qu'une littérature a reconnu sa voie et qu'elle s'y élance sans autre guide que son propre instinct ? Ç'a été la grande erreur, et l'on voit qu'elle ne date pas d'hier ; elle a plus fait que toutes les autres causes réunies pour retenir notre littérature dans l'enfance de l'art. Doit-il être question, je vous le demande, de rassembler dans nos écrits toutes les conditions voulues pour répondre aux exigences

du goût français ou de nous créer une littérature vraiment nationale? Or, une littérature nationale est celle qui se fonde sur l'observation du caractère distinctif d'une nation, sur l'étude consciencieuse des types à la fois particuliers et généraux qu'elle renferme et des milieux où ils se meuvent.

On voit par ce qui précède quelle idée je me fais de la littérature, et que dans ma pensée — ou pour les besoins de la cause — elle se limite aux genres d'imagination : la poésie, le théâtre et le roman, lesquels disposent des éléments fournis par l'observation pour modeler des êtres qui, à force de vraisemblance et de netteté de traits, se tiennent debout, prennent vie et s'agitent, au point de constituer de véritables créations.

Comprise de cette façon, notre littérature ne fait encore que balbutier ; les rares essais qui ont été heureux ayant été trop espacés pour être autre chose que des exceptions. Presque tous nos littérateurs ont écrit comme des Français parlant une langue un peu lourde l'auraient fait après avoir parcouru notre pays. Rien chez eux de l'*étoffe du pays*. Familiers avec les productions françaises, habitués à s'en saturer l'esprit, ils se sont bornés à transposer dans leurs livres un peu de tout ce qu'ils y ont trouvé à leur convenance ; personnages typiques, descriptions, sentiments, tout y a passé, même le ton et la phraséologie. Ils semblent voir leur pays, leurs compatriotes et eux-mêmes comme à travers des lunettes françaises. Ce n'est pas nous qu'ils peignent, nous tels que nous sommes et que nous nous voyons ; c'est ce dont leur imagination a été frappée et est restée comme hypnotisée. Nous avons l'impression de cette optique artificielle de nos auteurs à la sensation de dépaysement, puis d'ennui qui nous envahit presque immédiatement en lisant leurs œuvres. Quelques-uns à peine échappent à ce reproche, et chez eux l'observation est si faible et la forme si peu remarquable qu'on ne saurait les considérer comme les initiateurs d'une littérature.

Sans doute, cela est déplorable ; ce l'est d'autant plus que l'on ne s'aperçoit pas que l'on fait fausse route et que l'on s'y enfonce toujours plus avant. Reconnaissons-le avec bonne grâce ; il est

assez difficile qu'il en soit autrement, et voilà qui nous disculpe auprès de nous-mêmes. Notre culture est française, nous parlons le français et nous descendons de Français ; nous sommes donc condamnés en quelque sorte à ressentir cette triple influence. Si nous parlions une autre langue, l'attraction serait moins à craindre : la littérature romaine, quoique toute grecque d'inspiration, n'en a pas moins été toute distincte et personnelle, à cause des différences de caractère et de langue des deux nations [1].

Pour nous, nous ne différons des Français d'aujourd'hui que par le caractère ; c'est donc le caractère canadien que notre littérature, pour prendre une physionomie distincte, devrait s'attacher à étudier. S'il nous arrivait un génie, il saurait mettre sa griffe originale n'importe où et profondément, et se faire l'initiateur dans tous les genres ; il pratiquerait une large trouée à travers ce que ses devanciers auront laissé d'inexploré. Lui d'abord, ses disciples une fois l'impulsion donnée, se rendraient compte que le caractère de notre nation est assez remarquable, assez intéressant pour occuper, et cela pendant des générations, ceux de nos écrivains qui auraient du talent. Mais s'il faut attendre un pareil signal, nous nous exposons à rester bien longtemps dans notre stagnation, rien n'étant si problématique que l'avènement d'un génie. Il faut donc se contenter de moyens plus à notre portée de tous les jours et faire appel au talent à mesure qu'il se présentera.

J'ai parlé de dangers pour la moralité publique. Depuis assez longtemps déjà le prosélytisme français a fait du Canada son champ d'action. La libre-pensée parisienne nous regarde comme un pays de mission, et l'on sait quels missionnaires elle nous envoie ! Ce sont de ceux qui déversent l'injure et la calomnie sur

1 — A ce rapprochement j'en pourrais opposer un autre : la littérature américaine a su se soustraire à l'inspiration anglaise malgré l'identité de langue des deux peuples. Voilà pourquoi elle a été créatrice et nationale dans le vrai sens du mot. Voilà aussi pourquoi elle a aujourd'hui des œuvres et des noms à mettre en ligne de comparaison avec ce que le XIX[e] siècle offre de plus remarquable en Angleterre.

notre clergé et tournent en dérision tout ce que nous avons de plus respectable. A défaut de ces missionnaires, il n'y en aurait pas moins infiltration des pires doctrines françaises par le livre et le journal. D'ordinaire ce qui provient de cette source est présenté sous une forme assez bénigne et avec un art infini qui en dissimule les principes dissolvants. Pendant que nous pensons nous imprégner de science, l'irréligion, le scepticisme, le dilettantisme énervent nos énergies de peuple adolescent. L'initiation aux découvertes pseudo-scientifiques de la philologie, de l'archéologie et de la biologie viennent à leur tour miner nos croyances. Ces doctrines sont d'autant plus dangereuses qu'en ce pays c'est le petit nombre qui possède une instruction assez solide pour les réfuter à mesure qu'elles défilent. Journalistes et publicistes ont besoin plus que d'autres de se tenir sur leurs gardes, eux à qui est dévolu encore plus qu'ils ne croient le rôle d'éducateur. Appelés à se prononcer et à disserter sur toutes choses au fil de la plume, qu'ils songent à tous ceux qui sont disposés à les croire sur parole, pour peu qu'ils paraissent sûrs de ce qu'ils disent.

Je me dispense de me résumer et je conclus en peu de mots. Il se produit en ce moment un fort mouvement nationaliste qui entraîne à sa suite une grande partie de notre jeunesse. On poursuit l'assainissement de notre politique et l'obtention d'une autonomie plus large; on s'efforce de faire réglementer l'exploitation de nos ressources naturelles au point de vue de l'avenir du pays ; on cherche à inspirer un patriotisme éclairé et agissant et à inculquer une morale publique excluant tout compromis avec les ambitions et les convoitises individuelles. Initiative qui ne va à rien moins qu'à assurer notre croissance matérielle, intellectuelle et morale comme peuple. Ce programme est en tous points excellent ; je souhaite seulement qu'à ses nombreux articles soit adjoint celui-ci : Emancipation de notre littérature, de façon qu'elle cesse d'être ce qu'elle est ; le pâle reflet d'une autre.

FERDINAND PARADIS.

UNE RÉPONSE DE PIE VI AU GÉNÉRAL BONAPARTE

SERAIT-CE UN DOCUMENT INÉDIT ?

En feuilletant, dans les archives de l'Archevêché de Québec, la correspondance romaine antérieure au 19e siècle, nous avons trouvé une copie contemporaine d'une lettre du cardinal Mattei, archevêque de Ferrare et secrétaire d'Etat de Pie VI, adressée au général Bonaparte. Elle est datée de Rome, le 2 décembre 1796. C'est la réponse du Pape aux menaces du Directoire ; réponse pleine de dignité et de courage, comme les vicaires du Christ, dans tous les siècles, ont su en faire aux puissants de ce monde.

Voici les circonstances qui l'ont provoquée :

Lorsqu'en 1796 le général Bonaparte s'empara de Ferrare, il y rencontra le cardinal Mattei, archevêque de cette ville. Ce dernier avait accueilli dans son diocèse, à l'époque de la révolution, un grand nombre de prêtres français émigrés et il était à la tête du parti aristocrate. Bonaparte le fit enfermer dans un couvent.

Cependant, au moment de donner la gigantesque poussée qui devait bannir les Autrichiens de l'Italie, le général sentit le besoin de renouer des relations amicales avec le Saint-Siège. Il se fit autoriser par le Directoire à négocier avec Rome, et choisit le cardinal Mattei pour l'envoyer dans la cité éternelle ; il le délivra, et le chargea d'aller parler au pape.

> La cour de Rome, lui écrivit-il, veut la guerre, elle l'aura ; mais avant, je dois à ma nation et à l'humanité de faire un dernier effort pour ramener le pape à la raison. Vous connaissez, Monsieur le cardinal, les forces de l'armée que je commande : pour détruire la puissance temporelle du pape, il ne me faudrait que le vouloir. Allez à Rome, voyez le Saint-Père, éclairez-le sur ses vrais intérêts ; arrachez-le aux intrigants qui l'environnent, qui veulent sa perte et celle de la cour de Rome. Le gouvernement français permet que j'écoute encore des paroles de paix. Tout peut s'arranger. La guerre, si cruelle pour les peuples, a des résultats terribles pour les vaincus. Evitez de grands malheurs au pape. Vous savez combien je désire finir par la paix une lutte que la guerre terminerait pour moi sans gloire comme sans péril [1].

---

1 — Thiers, *Histoire de la Révolution*, édition de Bruxelles, 1840, vol. VIII, pp. 16, 17.

La lettre du cardinal Mattei rend compte de la mission dont il avait été chargé par Bonaparte.

Voici cette lettre admirable qui, d'après les recherches que nous avons pu faire, voit le jour pour la première fois :

« J'ai mis aux pieds de Sa Sainteté la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, M. le Général, en date du 21 octobre dernier.

« Le Souverain Pontife, dépositaire sur la terre des maximes dont Jésus-Christ a donné l'exemple à ses fidèles disciples et au monde entier, a toujours cherché les moyens d'entretenir la paix et l'harmonie dans la chrétienté, et il s'est porté de lui-même à tous les sacrifices que la modération la plus entière a pu lui permettre. Lorsque la France, bouleversée par les malheureux événemens qui l'affligent depuis sept ans, a contristé son âme et son cœur, il s'est souvenu qu'il étoit par état le père des chrétiens ; et lorsqu'il a vu que des enfants de l'Eglise se plongeoient dans les plus affreux égaremens il a pensé que les voies de douceur étaient les seules qu'il dût employer, espérant qu'il plairoit à Dieu de les guérir de leur aveuglement et de les ramener à des maximes justes et raisonnables. C'est par suite de ces principes que Sa Sainteté, faisant abnégation de tout ce qui est mondain, s'était prêtée à des sacrifices bien considérables pour ménager la paix de l'Etat de l'Eglise avec la France. Les succès de votre armée d'Italie ont aveuglé votre gouvernement, qui par un abus intolérable de prospérité, non content d'avoir tondu la brebis jusqu'au vif, a ensuite voulu la dévorer ; et il exigeoit encore que le Pape fît le sacrifice de son âme et de celle des peuples dont l'administration est confiée à ses soins, en exigeant de lui le renversement et la destruction totale des bases qui constituent les principes de la religion chrétienne, de l'évangile, de la morale et de la discipline de l'Eglise.

« Sa Sainteté, consternée de ces prétentions intolérables, s'est recueillie dans le sein de Dieu pour demander au Seigneur qu'il lui plût l'éclairer sur ce qu'elle devoit faire dans une si fâcheuse conjoncture. C'est sans doute l'Esprit Saint qui l'a inspirée en la faisant souvenir de l'exemple des martyrs, et après avoir sollicité vainement que le Directoire se pretât à des conditions raisonnables,

la Cour de Rome a dû se préparer à la guerre ; c'est à l'Europe entière à décider qui l'a provoquée. La mort dont vous voudriez nous effrayer, Monsieur le Général, commence le bonheur de la vie éternelle des gens de bien ; elle est aussi le terme des prospérités apparentes des méchants et le commencement de leur supplice, si les remords ne l'ont déjà commencé.

« Votre armée est formidable ; mais vous savez par vous-même qu'elle n'est pas invincible. Nous lui opposerons nos moyens, notre constance, la confiance que donne la bonne cause et par dessus tout l'aide de Dieu que nous espérons obtenir. Nous savons bien que les Incrédules et les Philosophes modernes tournent en ridicule les armes spirituelles, mais s'il plaisoit au Seigneur que l'on fût dans le cas de les déployer, vos phalanges feroient sans doute une funeste expérience de leur efficacité. Je conviens avec vous que la guerre que vous feriez au Pape serait peu glorieuse pour vous ; quant au péril que vous ne croiriez pas y rencontrer, notre confiance en Dieu ne nous permet pas de croire qu'il y en eût d'autres que pour vous et pour les vôtres.

« Maintenant, j'en reviens à l'objet qui fait celui de votre lettre. Vous désirez la paix ; nous la souhaitons plus que vous. Accordez-nous des conditions raisonnables et qui puissent convenir à nos fidèles alliés, et vous trouverez les uns et les autres disposés à y souscrire. De son côté Sa Sainteté fera pour l'obtenir tous les sacrifices qui ne seront pas contraires à son devoir.

« Nous osons croire, Monsieur le Général, qu'en votre particulier, vous inclinez pour les principes que la justice et l'humanité inspirent aux hommes estimables, et je serai toujours enchanté de pouvoir concourir avec vous à l'œuvre salutaire de la paix.

Rome, 2 décembre 1796.

(Signé), Le cardinal Mattei.

Cette lettre est-elle vraiment inédite ?

Nous sommes tenté de le croire pour la raison qu'elle ne figure dans aucun des ouvrages, même les mieux documentés, qui traitent du Concordat ou de la correspondance de Napoléon. Nous

devons cette constatation à l'obligeance de Messieurs J.-Edmond Roy, de Lévis, et Errol Bouchette, sous-bibliothécaire de la Législature, à Ottawa. Ni Thiers, ni le cardinal Mathieu [1], ni le duc de Broglie, ni le comte Boulay de la Meurthe [2] ne font mention de cette lettre. Ce dernier pourtant aurait dû, semble-t-il, tirer parti d'un document où l'on entrevoit les dispositions personnelles du futur empereur relativement à une entente avec le Saint-Siège. Cette lettre, — chose moins étonnante peut-être — ne se trouve pas non plus dans la volumineuse correspondance de Napoléon, publiée en 32 grands in-folio. L'histoire mentionne bien l'existence et la date de la lettre, mais n'en donne pas le texte.

Je trouve, nous écrit M. Bouchette, que, le 28 octobre 1796, Bonaparte écrivait à Cacault, lui faisant part de ses dispositions favorables au pape. Il était alors à Vérone. Ne recevant pas d'assurance précise, il paraît s'être rapproché des légations (de Ferrare et de Bologne). Il était à Milan lorsque, le 2 décembre, le cardinal Mattei, sur les instances de Cacault, répondit enfin à la lettre du 21 octobre. La lettre du cardinal ne se trouve nulle part dans les ouvrages que nous avons ici. Si elle eût existé dans les chancelleries, je crois que Thiers l'eût reproduite au moins en partie, car de cette négociation a résulté le traité de Tolentino [3].

Mais, comment une copie de cette lettre apparemment inconnue se trouve-t-elle dans nos archives à Québec ?

Il semblait probable qu'elle avait dû paraître dans la *Gazette de Québec*, au printemps de 1797. Examen fait des deux ou trois volumes contemporains de la *Gazette*, nous n'y avons trouvé que des nouvelles relatives à la guerre d'Italie, traduites des journaux de Londres, ou du *New York Diary*, mais de la lettre en question, aucune trace.

Bien que, durant cette période de guerre européenne quasi universelle, les relations entre Québec et Rome fussent difficiles,

---

1 — *Le Concordat de 1801*, Perrin et Cie, Paris, 1903.

2 — *Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800 et 1801 ;* 5 vols, Paris, Ernest Leroux.

3 — C'est en vertu de ce traité que les légations de Ferrare et de Bologne furent cédées à la république cisalpine.

on trouve tout de même dans nos archives, dans la correspondance échangée entre Mgr Hubert, évêque de Québec, et le cardinal Gerdil, Préfet de la Propagande, plusieurs lettres contemporaines de celle du cardinal Mattei au général Bonaparte [1].

Rien n'empêche donc de croire que la copie de cette lettre nous soit venue de Rome ou de Ferrare. Dans ce dernier cas, elle aurait été envoyée à Québec par un des prêtres français réfugiés en Italie.

La Rédaction.

Pages Romaines

La visite apostolique à Rome et en Italie. — A Saint-Pierre et à Sainte-Marie-Majeure. — La codification du droit canonique. — Bref adressé a la commission biblique et à l'académie romaine de Saint Thomas.

Sans perdre de vue les grands intérêts de l'Eglise universelle, Pie X, dont la volonté constante est la restauration de toutes choses dans le Christ, a commencé la réforme de la capitale de la chrétienté. Au reste, c'était coutume autrefois, chez les pontifes romains, d'inaugurer leur règne par la visite apostolique du diocèse de Rome, afin de connaître par eux-mêmes les ouailles confiées à leurs soins. L'histoire garde le souvenir des visites qui furent les plus célèbres par les ordonnances qui en réglèrent le cérémonial, par les heureux succès dont elles furent couronnées: celles d'Urbain VIII et d'Innocent XII sont de ce nombre. Les malheurs des temps avaient interrompu cette tradition et, depuis plus de 70 ans, les intérêts religieux de Rome n'avaient plus été l'objet d'une minutieuse enquête de la Papauté. Seule, la Congrégation de la Sainte-Visite, instituée en 1592 par Clément VIII, veillait sur la vie catholique de la cité. La dernière visite apostolique remonte aux premiers jours du pontificat de Léon XII. Après l'avoir prescrite par la bulle *Cum primum divina Providentia* du 31 mai 1824, le pape la commença lui-même le jour de sa prise de possession de Saint-Jean de Latran, le dimanche de la Trinité, 13 juin 1824; il la continua le dimanche, 4 juillet, à Saint-Pierre, le 11 du même mois, à Sainte-Marie-Majeure, le dimanche, 18 juillet, à la basilique Saint-Paul. Les cinq années de son pontificat furent trop courtes pour lui permettre de l'achever. Reprise par Pie VIII, son successeur, dont le règne fut si court, elle fut enfin terminée par Grégoire XVI, en 1831. Ne pouvant pas lui-même accomplir cette mission pastorale, Pie X, par son décret *Quum arcano Dei consilio*, du 11 février 1904, en a confié le soin au cardinal Respighi, son vicaire, auquel il a donné pour auxiliaire un patriarche,

---

1 — « Les paquets que la Cour de Rome voudra bien adresser à Monseigneur l'Evêque de Centurie, à Londres, ou à M. François Morrogh, à Lisbonne, me parviendront en sûreté. » *Lettre de Mgr Denaut à S. E. le card. Gerdil, le 10 sept. 1797).*

deux archevêques, deux évêques, deux prélats, neuf autres ecclésiastiques du clergé séculier et quatre réguliers appartenant aux ordres bénédictin, dominicain, franciscain et à la congrégation des Rédemptoristes. L'envoi de quatre questionnaires, dont le plus volumineux renferme 136 articles, prépare auprès des chapitres, des curés, des maisons religieuses, des séminaires, des personnes possédant des oratoires privés, la venue des visiteurs dont la mission se réduit ainsi à contrôler par eux-mêmes la véracité des réponses écrites déjà envoyées et confirmées par serment. Ne bornant nullement sa sollicitude à son église de Rome, Pie X, par une circulaire de la congrégation du Concile du 7 mars 1904, s'est réservé la visite pastorale de tous les diocèses italiens par l'intermédiaire des visiteurs apostoliques nommés directement par lui. Liés par le serment d'accomplir intégralement leur mission, d'en garder le secret, les visiteurs, munis de leurs lettres de créance, doivent se présenter aux évêques auprès desquels ils sont accrédités. A l'église, nulle réception solennelle ne doit leur être faite, dans les maisons où ils reçoivent l'hospitalité, nulle invitation ne peut accroître le nombre des convives; nul présent ne peut leur être offert; nul acte de juridiction ne peut être exercé par eux. Leurs obligations consistent en des visites scrupuleuses qu'ils doivent faire en toute indépendance et en tout respect et qui vont de la curie épiscopale, de ses archives, à la paroisse la plus modeste du diocèse, en passant par toutes les autres, par les séminaires, maisons religieuses, etc., contrôlant tout, s'informant de tout, relatant tout, mais ne jugeant rien. Ce règlement inspiré par la plus haute sagesse sauvegarde ainsi l'indépendance des visiteurs, les droits des évêques, l'autorité suprême du chef de l'Eglise.



Citons pour mémoire deux décisions pontificales de moindre importance dont viennent de bénéficier les chapitres de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-Majeure. Soit crainte que les chanoines de Saint-Pierre, dont les habitations étaient alors attenantes à la basilique vaticane, ne prissent occasion du voisinage pour y venir en habits peu décents, soit, qu'en réalité, des abus se fussent déjà introduits, Jean XXI, par ses lettres apostoliques *Vineam Domini Sabaoth*, défendit sous peine d'excommunication à tout membre du chapitre ou du clergé de la basilique d'en franchir le seuil, sans être revêtu de l'habit de chœur. Nicolas III, Eugène IV, Nicolas V, Paul V, par des bulles successives, confirmèrent l'ordonnance de leur prédécesseur et en garantirent l'exécution par les mêmes peines. Du XIII[e] siècle à nos jours, la dispense n'en fut accordée que temporairement par Pie VI, lors de la construction des sacristies. Un *motu proprio* vient d'abolir la séculaire défense.

Sous le pontificat de Grégoire XIII, le cardinal Felice Peretti de Montalto, qui avait une villa sur l'Esquilin, fit construire par l'architecte Fontana une superbe chapelle sur le flanc droit de l'église Sainte-Marie-Majeure. Les matériaux furent, en partie, empruntés aux démolitions du *Septizonium* de Septime Sévère. Le cardinal, devenu Sixte V, donna son nom à la chapelle, lui confia la crèche du Sauveur, le tombeau de saint Pie V, en déclara l'autel papal, la dota de riches revenus, lui donna un prévôt, dont la dignité était la première dignité du chapitre après celle de l'archiprêtre, quatre chapelains, quatre clercs bénéficiers. Le patronat qui en fut d'abord confié à son neveu passa dans la suite avec toutes ses prérogatives et ses charges à la famille Sforza Cesorini. Mise en demeure par Pie IX de remplir ses obligations, en restaurant l'édifice dont le temps avait détruit les ornements, et se refusant

à le faire, elle fut dépossédée de tous ses droits par Pie IX qui, après avoir pourvu par lui-même à la restauration de la chapelle, en confia le soin à l'administration des palais apostoliques. Un bref de Pie X vient de remettre au chapitre de Sainte-Marie-Majeure la chapelle de Sixte V avec tous ses trésors, ses charges, ses prérogatives.

***

L'acte le plus important du nouveau pontificat, celui qui, à lui seul, serait la grande illustration d'un règne, est le *motu proprio* du 19 mars 1904, par lequel Pie X a prescrit la codification du droit canonique.

Lors du concile du Vatican, l'épiscopat tout entier se préoccupa de donner une forme nouvelle aux diverses constitutions qui composent la législation de l Eglise, mais unis sur le principe de la réforme à entreprendre, les évêques se partageaient en deux catégories bien distinctes, en ce qui regardait la méthode à suivre pour atteindre le but. La majorité désirait un code religieux rédigé à la manière des codes civils des nations, réduisant en un volume relativement restreint l'ensemble des lois de l'Eglise ; la minorité, en grande partie allemande, rejetant la codification, y substituait la publication de toutes les constitutions pontificales par ordre logique, sans tenir compte des dates qu'elles portaient.

On sait comment le Concile, obligé de suspendre ses séances et ne pouvant plus les reprendre, toutes les réformes qu'il voulait faire aboutir restèrent à l'état de projet.

Mais bien avant le concile du Vatican, combien de fois déjà dans l'Eglise, la codification des lois qui la régissent a-t elle été tentée ? Au XIIe siècle, Gratien la réalisa dans un ouvrage qui eut l'honneur d'être loué par la célèbre université de Bologne et adopté pour ses enseignements. Innocent III, Grégoire IX, Boniface VIII, Clément V, Jean XXII, codifièrent chacun à leur tour les nouvelles lois que les circonstances avaient obligé d'ajouter aux précédentes. En nos temps modernes, la bulle *Apostolicæ Sedis* de Pie IX ne fut pas autre chose qu'un véritable code pénal. Le projet de Pie X n'est donc point une nouveauté dans l'Eglise ; les tentatives qui ont été faites pour le réaliser en prouvent la grande utilité.

En cinq articles, le *motu proprio* détermine les conditions dans lesquelles le projet pontifical pourra atteindre son but.—Le premier établit une commission composée de canonistes et de théologiens chargés d'assurer la rédaction des travaux ; on y voit seize cardinaux et quarante-deux consulteurs dont vingt-deux du clergé séculier et vingt du clergé régulier. L'article second réserve la présidence de la commission au pape, et en son absence au plus ancien des cardinaux présents. L'article troisième ordonne la nomination des théologiens et canonistes consulteurs. L'article quatrième prescrit la coopération de l'épiscopat tout entier qui sera appelé à donner son avis, enfin l'article cinquième détermine la métho le des travaux qui seront d'abord discutés par les consulteurs, admis ou rejetés ensuite par les cardinaux et sanctionnés ou désapprouvés par le pontife romain.—Telle est l'organisation établie pour assurer la réussite du projet. Les travaux qu'elle nécessitera seront longs : plaise à Dieu de permettre à Pie X d'en voir le couronnement !

***

Que n'ont pas dit les partisans de l'abbé Loisy, quand, après un long et minutieux examen, les livres de ce dernier furent condamnés par le Saint-Office et que le cardinal Merry del Val, dans une lettre publique adressée au cardinal archevêque de Paris, manifesta le mécontentement du Pape au sujet de la nouvelle école exégétique ? Le souvenir de Galilée et bien d'autres furent invoqués, les vieux mensonges furent rajeunis, l'Eglise fut représentée comme l'infatigable ennemie de la science dont elle rejetait les progrès, sans vouloir en contrôler la véracité. Si ces reproches n'eussent point été déjà injustes, ils le fussent devenus par la détermination qu'avait prise Pie X et qu'il a portée à la connaissance de tous par le bref adressé à la commission biblique, le 23 février dernier. Le document pontifical concède à la commission biblique de Rome, (composée, on le sait, des plus grands exégètes du monde), le droit de conférer les grades de la licence et du doctorat en les Saintes Ecritures, dans le but de développer l'étude approfondie des livres saints. Cinq articles déterminent les conditions d'admission et la méthode des examens. Le caractère sacerdotal est requis chez tous les candidats qui doivent, en outre, avoir déjà acquis le titre de docteur en théologie dans une université reconnue par le Saint-Siège. Cinq juges, au moins, élus par la commission, doivent former le jury des examens qui sont écrits et oraux, tant pour la licence que pour le doctorat. S'il s'agit de ce dernier grade, le choix de la thèse est laissé au candidat ; l'approbation du sujet appartient à la commission dont le devoir est d'attaquer l'argumentation du travail qui, après avoir été exposé par écrit, doit être défendu oralement. Le bref termine par l'expression du souhait de voir tous les évêques du monde s'unir au pape pour propager les études bibliques : *Ideo, quos in suo Clero viderint* (episcopi) *singularibus Bibliorum studiis natos aptosque ad promerenda etiam hujus disciplinæ insignia hortentur et adjuvent : insignitos porro habeant potiores quibus in Sacro Seminario Scripturarum magisterium committant.*

En dehors des examens officiels pour la collation des grades, des concours auxquels peuvent prendre part les élèves de toutes les universités catholiques de l'univers seront ouverts chaque année et sanctionnés par de généreuses récompenses dont certaines fondations pieuses ont assuré la permanence. « *Exponantur et excutiantur præcipue discrepantiæ inter textum græcum et veteres versiones latinas, præsertim Vulgatam, Evangelii Sancti Marci.* » Telle est la thèse officiellement offerte à l'étude des candidats du monde entier pour l'année 1904, et dont le succès sera couronné par le prix *Braye*, du nom de son fondateur, Lord Braye.

Les études bibliques n'ont pas absorbé l'attention du pape, et faisant sienne la pensée de son prédécesseur Léon XIII sur la méthode scolastique de la théologie, dans un bref adressé à l'académie romaine de Saint-Thomas, Pie X a stimulé le zèle des maîtres qui la composent, leur demandant de se donner des disciples dont la science puisse combattre partout le néo-rationalisme.

Qui donc dira encore que l'Eglise, école d'ignorance, se refuse obstinément à accepter pour elle les progrès de la science ?

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE

Les Soins aux malades, par le Dr Georges Surbled. — Livre Ier : *Manuel élémentaire des hospitalières de San Salvadour ;* — Livre II : *Questionnaire élémentaire des hospitalières de San-Salvadour* [1].

Ce nouvel ouvrage dû à la plume infatigable du célèbre médecin-publiciste n'est pas, malgré son volume restreint, le moins important des traités dont son dévouement éclairé et sa haute expérience ont doté la société. Quand, au début de sa bienfaisante carrière, le Docteur Surbled mit au jour son premier travail, *Le médecin devant la conscience*, sa publication lui valut de la part d'un personnage non moins autorisé que le Père Monsabré, le titre d' « Apôtre des médecins ». Ce titre était plus qu'un témoignage d'approbation : c'était en quelque sorte une prédiction. Une page entière de notre revue, imprimée en caractères serrés, ne contiendrait pas, en effet, la liste des ouvrages dont le maître, aussi solide chrétien que savant illustre, a doté la bibliographie médicale. Personne plus que lui n'a démontré, d'une manière pratique, par ses œuvres et par ses livres, la parfaite compatibilité de la science et de la foi. Et—ce qui en est une preuve non moins pratique—ses ouvrages ont eu un succès de librairie des plus encourageants. Pour ne parler que des plus récents, sa *Vie de jeune fille* a été épuisée en cinq mois ; son *Amour sain* le sera bientôt, et leur disparition nécessitera, sinon de nouvelles éditions,—ce qui est encore mieux et plus attrayant—de nouveaux traités ou des titres nouveaux, mais toujours dans la même note chrétienne, savante, utilitaire.

Voici ce qu'on pense à Paris des *Soins aux malades ;* nous laissons la parole au docteur Paratout :

« Ce nouveau *manuel* donne, sous une forme concise et nette, tout ce qu'une parfaite hospitalière doit savoir pour être à la hauteur de son devoir : il comprend les *notions d'anatomie et de physiologie*, la *pratique hospitalière usuelle*, les *notions d'hygiène générale et appliquée*. Il n'a pas la lourde ampleur des cinq volumes de Bourneville, mais il est plus complet, faisant à la conscience religieuse sa part et étant nettement chrétien. Il sera très utile aux mères de famille, aux femmes du monde, aux jeunes filles même qui désirent occuper sérieusement leurs loisirs et se rendre secourables aux malades. Le *questionnaire* qui double le manuel est particulièrement nécessaire à celles qui veulent apprendre et retenir facilement les règles de la bonne hospitalière. »

Inutile d'ajouter que ce témoignage n'est pas contredit par des praticiens distingués et les hospitalières expérimentées à qui nous avons communiqué le travail du Dr Surbled. Il y a là plus qu'il n'en faut pour que ces petits livres deviennent le *vade-mecum* de toutes les personnes qui, par office ou par vocation, sont appelés au soin des malades.

---

1 — 2 vol. in-18 de 142 et 206 pages, Paris, 1904. Société Hospitalière de San-Salvadour, 53, rue de la Pompe. Prix : 2 fr. le vol. En vente à la librairie Garneau, Québec, et à la Cie Cadieux & Derome, Montréal.

L. L.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec. — Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME III — JUILLET 1904 — N° 7

UN CANADIEN DE DÉSIR[1]

Le cyclone d'impiété qui, aujourd'hui, est déchaîné sur la France, jetant en exil tous ces religieux coupables ou de trop parler des hommes à Dieu, en des prières que les heures ne peuvent lasser, ou de trop parler de Dieu aux hommes, en des discours pleins de l'éloquence du cœur, évoque le souvenir de cette autre tempête que la révolution déchaîna à la fin du XVIII[e] siècle.

Nul peuple n'a subi dans sa foi nationale des ouragans périodiques comme la France, depuis son baptême au baptistère de Reims ; nul n'a vu ses victorieuses résistances lui valoir chaque fois de plus belles gloires d'apostolat. Après les guerres contre l'islamisme qui a envahi la Gaule, c'est la magnifique épopée des croisades en Orient où le nom français devient le beau synonyme de chrétien. Après les guerres de religion qui ne permettent pas à l'erreur de ceindre la couronne royale, le trône de France s'unit tellement à l'autel de Dieu que l'impiété les confond dans une même haine. Après les attaques de la philosophie, c'est l'Eglise gallicane qui, sur les échafauds où elle chante, se donne

1 — Cette intéressante notice sur le Vénérable Antoine-Sylvestre Receveur paraît à la veille du centième anniversaire de la mort du serviteur de Dieu.—RÉD.

des martyrs d'une foi qui, chez elle, est quatorze fois séculaire, et qui, au delà des frontières, étale aux yeux du monde dans les rigueurs de l'exil un spectacle de vertus qui le séduit. En France, les révolutions politiques ont toujours eu un caractère religieux, et si son histoire était dans la pensée du Christ, quand il annonçait les persécutions de son Eglise, elle y était également quand il en prédisait les triomphes.

Parmi les grandes âmes qui en fascinèrent tant d'autres par l'ascendant de leurs vertus, aux temps troublés de la Révolution, il en est une qui rêva d'être Canadienne. Pour réaliser un désir bien vif chez elle pendant quelques années, elle tenta mille efforts pour venir exercer son zèle dévorant sur les bords du Saint-Laurent, mais jamais le succès ne seconda ses vues. Cette âme, qui fût devenue une des gloires du Canada, est celle du Vénérable Antoine-Sylvestre Receveur, dont l'Eglise étudie aussi amoureusement que scrupuleusement les beautés, pour les offrir à l'admiration des peuples dans les honneurs de la béatificatiou.

Ce Canadien, qui ne quitta jamais l'Europe, naquit à Bonnétaye, diocèse de Besançon, le 28 décembre 1750. Prêtre en 1775, il eut dès ses premières années de telles envolées de zèle que, sur de calomnieuses dénonciations, l'autorité ecclésiastique restreignit quelque temps ses pouvoirs.

En une pareille épreuve, son humble obéissance grandit la fascination qu'il exerçait déjà sur les âmes, et devant le nombre croissant de celles qui venaient vivre de la seule vue de sa foi, il résolut de les retenir pour s'en aller avec elles vers l'éternité.

L'éternité ! Ce mot fut le grand mot du Vénérable Receveur ; la pensée qu'il exprime fut la pensée continuelle de sa vie, il ne vécut que des immortelles espérances de cette parole ; il ne cessa et de la redire dans tous ses discours et de l'écrire dans toutes ses lettres, défiant l'éternité de lui ménager plus tard de pénibles surprises, alors que, par la puissance de sa foi, il l'amenait journellement à remplir tous les actes de sa vie en les fécondant de vertu.

Les peintres qui ont essayé de reproduire ses traits, les sculp-

teurs qui les ont façonnés pour les confier au bronze, nous le représentent vêtu d'une ample soutane dont les plis multiples accusent l'embarras où elle est de mouler un corps dont les pénitences ont détruit les formes. Les yeux obstinément fixés sur une tête de mort scrutent dans ce débris humain des pensées qui n'y sont plus. Une large calotte enserre totalement la tête. Elle laisse apparaître un large front osseux, où les pensées éternelles qui s'y abritent ont creusé de puissantes rides pour révéler l'impatience des années à mesurer une vie qui est déjà d'outre tombe ; sur les côtés, elle laisse échapper d'abondantes boucles de cheveux ondulés dissimulant en partie les oreilles. A gauche, sur la poitrine, une croix de bois au crucifix usé par les lèvres qui le baisèrent marque chez lui la place du cœur. Ce portrait physique du Vénérable eût été achevé, si l'art avait pu lui donner les deux grands sentiments de son âme, un superbe mépris de pitié pour le monde et le perpétuel sourire d'une espérance qui eut toutes les hardiesses.

A ne faire que la chronologie de sa vie, les dates qui en fixent les principaux événements sont à elles seules des défis jetés à tout ce qui n'est pas de Dieu.

Pour prendre possession du terrain où il bâtira son premier couvent, il y plante une croix de bois, le Vendredi-Saint 1787, comme pour inviter lui-même les contrariétés de toutes sortes à venir consolider l'œuvre qu'il va entreprendre. Puis il attend que la haine révolutionnaire proscrive tout costume religieux en France, pour donner un habit de pénitence à ses premières filles ; c'est quand tous les couvents se ferment qu'il ouvre le sien à soixante-dix personnes à la fois. Cette âme a la vocation de l'orage ; elle est tellement faite pour affronter la foudre, qu'elle se plaindra quand il y aura du bleu dans son ciel.

Ses desseins, ses ambitions, les moyens de les réaliser, il les résume en trois mots qui seront sa devise et le programme qu'il donnera à sa société : *Omnia per crucem*, *Tout par la croix*. Aucune déception ne le déconcerte, nulle trahison ne l'abat ; au milieu de continuels mécomptes, son âme sera d'une sérénité

obstinée. « Vivent les persécutions et les courages à les supporter ! Nos croix valent bien les folies des émigrés qui espèrent toujours en la terre qui passe,. . . » écrit-il à un de ses amis.

Rien de vous depuis deux ans, dit-il dans une autre lettre envoyée à un prêtre qui avait supporté les rigueurs de la prison pour confesser la foi. Vous me ranimez dans les biens et les maux que vous m'annoncez. Le Père Alexis vous marquera nos morts et nos *bienheureux* désastres. Vous serez édifié et consolé en attendant que le grand arbitre de toutes les destinées exauce nos prières et redouble nos croix. *Amen ! Amen ! Sit nomen Domini benedictum.*

Pas une lettre qui manifeste d'autres sentiments ; sa correspondance ne trahira des pensées mélancoliques que dans les lieux où les contrariétés viendront à lui manquer. A Munich, où une partie de sa famille spirituelle est devenue l'objet d'une bienveillance universelle, il se sent mal à l'aise dans cette atmosphère de sympathie qui peut amoindrir dans sa communauté l'énergie de la foi.

Nos gens d'ici sont bien mal, par rapport aux visites des grands, des messieurs, des prêtres, des gens de la ville qui les troublent et les chagrinent par leurs propos de santé et de mondanité. Je ne voudrais pas y rester longtemps.

Ce n'est que par la puissance de ce souverain mépris pour le monde qu'il maintient dans sa société les âmes qui la composent et en attire tant d'autres. Il ne leur demande aucun vœu, ne leur impose aucune clôture ; elles peuvent aller partout où il y a des croix ; leur seule promesse est de les aimer et d'en vivre.

Elles en vivaient. Qu'on en juge par ces quelques lignes d'une lettre d'un disciple du Vénérable :

Notre voyage se fit dans les rebuts, la faim, la soif, dans les croix de tout genre. Oh ! le saint voyage pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, surtout parce que nous avions avec nous notre très cher Père ? Oui, nous avions le bonheur de l'avoir à notre tête, et, par sa confiance en Dieu, sa gaieté nous rendait tout facile. Son recueillement profond, d'autre part, réprimait nos passions... Manquer de tout, être rebuté du monde même le plus saint, c'est-à-dire des prêtres et autres personnes consacrées à Dieu, coucher sur la dure en plein air, ou dans quelque étable, être poursuivi par l'armée française, communier en viatique, attendre la mort par l'épée ou le fusil : oh ! le beau sort, sort digne d'envie, ne reviendras-tu donc plus ?

Cent autres faits que l'histoire conserve prouvent que le Vénérable sut communiquer à tous ses enfants la grande passion de son cœur, l'amour de la croix.

Circonstance qui ne s'est jamais vue : le premier noviciat de cette société nouvelle se fit littéralement sur les routes de l'exil, à travers la Suisse, l'Allemagne, le Tyrol et l'Italie, au milieu de difficultés mémorables, toujours harcelé par les armées révolutionnaires qui envahissaient l'Europe. Jamais exode de congrégation religieuse n'eut un caractère de plus idéale grandeur. Le Vénérable avait réglé lui-même l'ordre des voyages et des marches dont il a consacré le souvenir dans les lignes suivantes :

Obligés de nous disperser, nous avons besoin d'une foi plus vive et plus éclatante, pour nous maintenir dans l'esprit de retraite qui nous a originairement rassemblés, pour ne pas nous laisser entraîner aux scandales dont le monde est rempli partout, pour édifier les peuples parmi lesquels la Providence nous met en spectacle. Ne pouvant leur rappeler plus vivement que par nos exemples Jésus-Christ, son jugement, la patrie véritable où il faut aspirer, la vanité du monde et les châtiments éternels de son incrédulité et de son impénitence, nous avons coutume de porter une croix et de marcher à sa suite avec un appareil apostolique, dans tous nos voyages.

En avant, deux à deux, comme en procession, étaient les Sœurs, ayant à leur tête les plus jeunes dont l'une portait une croix de bois, haute de près de deux mètres, mais très légère et qui rappelait cette mystérieuse colonne de feu et de nuée tour à tour que suivaient les Israélites à leur sortie d'Egypte ; à leur suite, mais à une distance respectueuse, marchait le Vénérable, ou son remplaçant dans la direction du groupe, avec celui qui l'accompagnait. La messe, la prière en commun devaient précéder chaque départ : les douceurs de l'oraison charmaient les premières heures de la route ; deux heures de silence le matin et le soir conservaient les esprits dans le recueillement ; les prières vocales se récitaient en dialogue pieux et, pendant les repos forcés du chemin, le travail manuel servait de distraction aux délassements du corps.

A l'une de ces communautés volantes qu'il ne pouvait accom-

pagner, le Vénérable avait complété ses instructions dans les paroles suivantes :

Ne vous entretenez pas des biens de la terre ou de ce qu'on appelle le pays ou les gens que vous avez quittés, mais plutôt de vos devoirs, de la piété et du bonheur de votre saint état. Edifiez chacun par votre modestie, sans affectation, mais par crainte du péché et des moindres fautes. Veillez sur votre langue, sur vos yeux, et défiez-vous des sensualités de la bouche. Ayez de la charité l'un pour l'autre et obéissez à votre supérieur ; dites-lui vos besoins avec confiance. Tâchez de faire au moins six lieues par jour. Ce ne serait point un péché de vous adresser quelquefois aux âmes vertueuses, à l'effet d'en obtenir des secours. Souffrez la pauvreté avec la joie et l'espérance des biens du ciel. Dans les villages, saluez l'église et adorez le T. S. Sacrement. N'oubliez pas l'adoration de la croix.

O éternité ! O éternité ! O éternité, si oubliée, si prochaine, si désirable aux âmes saintes, si redoutable aux ennemis de Jésus-Christ, viens nous occuper durant le chemin et nous défendre des vanités, des péchés et des malheurs du monde ! Amen !

Evidemment, un pareil cortège s'en allant de ville en ville ne pouvait qu'exciter la curiosité des gens qui le rencontraient. A la Sœur qui portant la croix ouvrait la marche, appartenait seule le droit de répondre au monde curieux et importun, d'après cet étrange formulaire dicté par le Vénérable :

Qui êtes-vous ? — Des vers de terre.
D'où êtes-vous ? — De l'univers.
De quel pays ? — D'aucun.
Votre patrie ? — Le paradis.
D'où venez-vous ? — Du néant.
Où allez-vous ? — A l'éternité.
Vos parents ? — Les saints du paradis.
Comment vous appelez-vous ? — Chrétiens, catholiques, apostoliques et romains.
Avez-vous des parents ? — Ils sont morts.
Qui est votre mère ? — La Très Sainte Vierge.

Après de telles réponses, rien d'étonnant, ainsi que l'affirment les chroniques, qu'on prît celles qui les faisaient pour des âmes du purgatoire.

Quand la troisième année d'une telle existence fut écoulée, dans un opuscule intitulé : *Droits marqués de la Providence en faveur*

des solitaires de la Retraite (c'est ainsi qu'il appelait sa famille) le Vénérable écrivait les lignes suivantes sur son œuvre :

Les solitaires, au nombre de cent sept, n'ont quitté ni leurs saints exercices, ni la vie commune, ni leurs habits de pénitence, et ils sont décidés à tout sacrifier pour conserver les avantages de leur saint état. Sur les moyens de vivre et le nécessaire du lendemain, ni doute, ni frayeur, persuadés que Jésus-Christ, pour qui ils ont tout quitté, connaît leurs besoins et accomplira sa parole. Le commun et divin Maître se plaît à disposer les cœurs en leur faveur dans tous les endroits où ils passent et où ils séjournent. Il est vrai qu'il n'a encore inspiré à personne de leur donner un asile fixe, qu'il les laisse dans une pauvreté conforme à celle qu'il avait choisie et embrassée sur la terre, mais c'est pour leur bonheur. Il est vrai encore qu'ils n'ont ni demeure, ni fonds, ni position, pour faire valoir leur travail et prendre de l'industrie, mais il les fait subsister et ne les laisse manquer de rien.

Dans leurs voyages, commencés sans savoir où la Providence les conduirait et les arrêterait, transportés à plus de cent lieues de leur patrie, à travers des pays hérétiques, accompagnés d'enfants fort jeunes et de personnes très infirmes, obligés de cheminer l'hiver pendant les temps les plus affreux, partir sans argent sous la protection de la croix seule, la Providence les a soutenus admirablement. Partout cœurs compatissants, partout ressources au delà de toute attente. Dans les trois grands séjours où ils ont pu s'arrêter, exemption de mendicité. Malades, quoique en très grand nombre, soignés, visités, pourvus de médecins et de tout abondamment par une charité au-dessus de tout éloge. De la part des princes de l'Eglise, de l'Etat et de tous leurs hôtes, protection et assistance distinguées, ne pouvant procéder que de l'héroïsme d'une vertu pure qui a Jésus-Christ pour motif et pour récompense...
Trente-sept sont morts... La consolation des survivants, c'est l'espoir de les suivre bientôt, c'est la pensée qu'une sainte mort fait plus de bien à l'institut qu'un million de vies quelconques. A mesure que la gloire céleste appelle à Jésus-Christ ces disciples de la mort et de la croix, la grâce en appelle à la même école et aux mêmes combats, plus qu'il n'en faut pour les remplacer. Pour trente-sept trépassés, soixante-quinze sont venus à nous.

***

Pendant que la Providence opérait ces merveilles sous ses yeux, dans son cœur reconnaissant naissait le désir de transporter sa famille au Canada. Ce fut dès les premiers mois de sa sortie de France que le Vénérable Receveur, réfléchissant sur l'état politique et moral de l'Europe, bouleversée par les guerres et encore

plus par l'impiété et la révolution, conçut le dessein d'envoyer au Canada une partie de sa famille spirituelle, avec mission de préparer les voies à l'établissement de la société tout entière, dans le nouveau monde. Il entrevoyait plus de liberté d'action parmi les peuples d'Amérique qu'au sein des vieilles nations européennes.

Pendant plusieurs années, la Nouvelle-France fut dans ses prières les plus intimes, dans ses projets les plus secrets. Chassé de sa patrie par l'impiété révolutionnaire, le zèle de la gloire divine qui le dévorait le fit Canadien par l'espérance de pouvoir mieux servir Dieu sur cette terre d'outre-mer.

Son installation au Canada lui semblait l'œuvre capitale de son apostolat. Longtemps, il ne s'entretint qu'avec Dieu de ce grand désir de son âme et, quand il en parla pour la première fois, en 1796, ce ne fut d'abord qu'à mots couverts, comme s'il craignait que la divulgation de son projet n'en paralysât l'exécution.

Je me propose de tenter beaucoup de grandes entreprises contre le monde maudit, et de faire un long voyage pour toute la Retraite qui exige des crises de ma part, comme de la vôtre... De grandes choses se préparent : préparons du saint zèle pour la conversion des âmes...

Les impressions du voyage qu'il entreprit vers la fin du mois de février pour gagner Hambourg, puis Londres, pour y négocier son départ pour le Canada, trahissent les mêmes préoccupations :

Ah ! vous, si vous voyez de toute part les besoins que le monde a de retraite ! Comme tout est perdu dans le monde ! Comme on traite les jeûnes de l'Eglise et toutes les saintes observances !... Ah ! de quelle éternité pour moi, et de combien d'éternités pour tous et toutes décident les démarches de votre pauvre Père. Démarches qui méritent une attention très singulière, dont je ne puis dire l'objet qu'après coup, crainte d'être contrarié par Satan.

Arrivé à Hambourg le 16 mars, en compagnie de Frère François, un de ses disciples, le Vénérable Receveur y séjourna plus longtemps qu'il ne se l'était proposé, dans l'impuissance où il fut, faute d'argent, de s'embarquer pour Londres. La Providence lui vint en aide en la personne d'un capitaine d'artillerie dont il raconte ainsi le dévouement :

Un capitaine d'artillerie, qui a été en garnison à Besançon et qui, depuis la révolution, a mis sa croix de Saint-Louis dans sa poche, s'est décampé avec

un peu d'argent et montre ici le français et les mathématiques. Il s'est trouvé, au sortir de la chapelle impériale, invité par M. le curé à m'indiquer un prêtre français qui pût nous donner dans la ville quelques connaissances capables de nous soulager dans notre indigence. Lui-même, après avoir entendu quelques raisons du but de notre voyage, a voulu nous rendre ce bon office et mendier pour nous les moyens et protections nécessaires à notre embarquement pour l'Angleterre. Il faut seize louis, et nous n'en avons plus qu'un de six que nous avons ramassé sur la route, n'ayant pris que six livres à notre départ. Ce même officier parle comme nos plus craignant Dieu disciples. Il nous a invités à dîner pour dimanche et espère par la Providence nous procurer ce qu'il nous faut. Nous partirons le plus tôt que nous pourrons et reviendrons par la Prusse, en cas que nous ne fassions rien pour le Canada.

Ce nom de Canada que sa plume venait d'écrire pour la première fois, dans une lettre adressée au Père Charles, son futur successeur, était la manifestation des grands projets dont l'esprit du Vénérable était préoccupé depuis longtemps. A peine l'eut-il mis sous les yeux de son correspondant, comme une de ces mystérieuses espérances qui naissent de nos prières aux jours de nos malheurs, qu'il demanda à son disciple de ne répéter ce nom qu'à Dieu :

Vous sentez bien, mon cher, quel secret impénétrable il faut dans nos solitudes, sur l'objet de nos démarches. Je ne vous confie ceci qu'afin d'animer vos prières et votre attachement à nos saints exercices. Je n'ai rien tant à cœur que d'éloigner une fois de plus de leurs parents ces pauvres enfants qu'on poursuit, et voici encore un beau pied-de-nez pour la bête infernale, si je réussis...

Le capitaine était pauvre d'argent, il n'en donna pas ; mais riche de dévouement, il ne cessa pendant plus de dix jours de multiplier ses démarches pour faciliter au Vénérable la réalisation de son projet. Il ne put, toutefois, parvenir à procurer au R. P. Antoine l'argent qui lui manquait pour sa traversée. Ironie des choses, la petite montre d'argent sur laquelle le Vénérable fixait si souvent des yeux de pitié, en la voyant fidèlement marquer des heures qui passent, tandis qu'elle était si heureuse, elle-même, de voir journellement ses heures s'en aller, pleines de mérites, vers l'éternité, fut donnée en gage pour compléter la somme nécessaire.

Le monde ne sachant pas l'incalculable valeur de la montre qui a mesuré la vie d'un saint, ne donna qu'une faible avance d'argent au Vénérable qui, laissant à Hambourg le Frère François, se rendit seul à Londres où il arriva le 6 avril.

Son dessein était d'obtenir du gouvernement anglais la permission et les moyens de transporter sa société, en tout ou en partie, au Canada, et de s'y consacrer à l'œuvre des missions apostoliques.

Quand on ne peut pas faire le bien en long, disait-il, il faut le faire en large... Nous donner à faire du bien, c'est nous faire vivre. A quelles persécutions ne nous sommes-nous pas dévoués pour convertir quelques âmes à Dieu ! Nous serions déjà dans le Canada, et nous n'y renonçons pas encore, si nous pouvions fournir aux frais de transport.

Au ministère colonial, l'autorisation qu'il sollicita lui fut bien vite accordée ; plusieurs membres de la congrégation de Saint-Sulpice, alors réfugiés à Londres, auxquels il communiqua son projet, loin de le combattre, s'y intéressèrent vivement, lui assurant ainsi qu'à sa société tous les moyens de subsistance pendant les six premiers mois qu'ils passeraient à Montréal.

Le succès de ses premières démarches, l'accueil bienveillant qu'il reçut partout, les conversations qu'il échangea avec les messieurs de Saint-Sulpice, lui firent tout d'abord goûter le bonheur de voir réussir son grand projet. A lire les lettres qu'il écrivit de Londres, en ces circonstances, on voit combien joyeusement son cœur s'en allait alors parcourir ce lointain Canada, après lequel il avait tant soupiré.

Sans doute, il n'avait aucune ressource pour traverser l'océan ; mais la Providence n'avait-elle pas été toujours son aide, et à l'acte d'audacieuse espérance qu'il avait fait de conduire sa société en dehors de France, n'ayant que trente sous pour subvenir à ses besoins, Dieu n'avait-il pas répondu par des secours qui, dès les premiers jours, s'élevèrent à la somme de cinquante francs ? Plus tard, à Rome, en des journées de détresse que la Providence multipliait pour féconder de bénédictions nouvelles un espoir qui se montrait toujours plus grand que la misère, ne devait-il pas répondre à la Sœur lui demandant s'il fallait sonner

le dîner de la communauté, alors que, faute d'avoir un seul sou, on n'avait pu se procurer le moindre morceau de pain : « Oui, nous irons au réfectoire, nous réciterons le *Benedicite*, nous ferons la lecture et nous remercierons Dieu ? » Or, nous disent les chroniques, pendant que la communauté se rendait à la chapelle pour l'examen qui précède le repas de midi, on sonna au parloir. Un jeune homme au visage céleste apportait un gros sac de pain blanc, et s'en allait aussitôt sans dire son nom, sans attendre un merci, le merci ne pouvant être qu'un nouvel acte d'espérance dans une autre détresse.

Inébranlable dans sa confiance, le Vénérable Receveur, muni de toutes les autorisations pour aller au Canada, mais sans nul argent pour s'y rendre, attendit, dans le recueillement d'une retraite qu'il fit à Londres, la réponse de la Providence aux prières qu'il lui avait adressées.

Au Canada, écrit-il au Père Charles, on s'empresse de préparer des logements, on se propose de nous fournir tout gratis pendant un demi-an. Je n'ai cependant encore point reçu de réponse détaillée sur les moyens et la possibilité de nous y transporter. C'est tout au plus si Mgr l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, qui est notre seul appui sur la terre auprès du gouvernement anglais, voudra ou pourra obtenir notre transport. Je lui ai écrit notre détresse, lors de la fuite. Peut-être croit-il que nous sommes déconcertés ou dispersés, car il ne nous connaît pas assez, ni nos voies, pour compter sur une assistance particulière du ciel telle que nous la recevons. Je lui ai marqué que, pour vingt-quatre d'entre nous, tout au plus, je pourrai protester une continuation de bonne volonté pour un si long et à présent si dangereux voyage. Car l'esprit de rébellion qui a bouleversé l'Europe semble vouloir s'introduire en ce pays par le nombre des émigrés français qui ont des possessions dans les environs de Philadelphie.... Je vous marque ceci pour que vous remarquiez comment nous devons nous confier uniquement à la Providence...

Nul projet n'avait été si longuement mûri dans l'esprit du Vénérable que celui de son passage en Amérique, nul désir n'avait été recommandé à Dieu en des prières plus fréquentes, aucun nom n'avait concentré en lui plus d'espérances que celui du Canada, et ce fut quand le but parut atteint qu'il fallut y renoncer faute de moyens. Malgré toutes les démarches, impos-

sible d'obtenir un passage gratuit ; et le transport à prix réduit qui fut accordé exigeait une somme au delà des ressources que l'on possédait. Toujours serein et confiant, après cinq mois pendant lesquels il avait déployé toute l'activité de son énergie, le Vénérable Receveur, adorant les desseins de la Providence, quitta Londres, gardant dans son cœur l'amour du Canada.

Le nom de cette patrie qu'il avait voulu faire sienne, il l'écrivit quelquefois dans ses lettres les plus intimes aux personnes auxquelles il ouvrait totalement son âme. C'était moins alors le souvenir d'un beau rêve qu'il évoquait, qu'une croix qu'il saluait avec reconnaissance, tant la déception de ne pouvoir s'en aller là-bas lui avait été joyeuse, parce qu'elle lui avait été pénible. C'est dire que ce nom, le Canada, lui resta particulièrement cher jusqu'à son dernier jour.

***

Au lendemain de ces insuccès de Londres, comme dans les heures qui suivirent les catastrophes sans nombre qui se multipliaient autour de lui, il écrivit des phrases comme celles qui suivent et qui sortaient de son cœur comme d'un volcan de foi en éruption :

Je suis inondé de joie, en vous voyant tous bientôt entièrement dépourvus d'asiles, d'amis, de ressources humaines, de vie temporelle. C'est par là qu'il nous est moins difficile de gagner la vie éternelle. Le monde, de toute part, nous fait sentir ce que j'ai essayé de vous prêcher sur son compte. O persécutions, ô calomnies, ô risées, ô misère extrême, ô dépouillement, ô pèlerinages pénibles, ô tribulations de toutes les espèces actuellement, ô maladies, ô exil, ô morts, ô croix ! vous nous tenez attachés à nos anciennes résolutions, vous nous rouvrez les yeux de temps à autre sur les chaînes que nos passions nous font reprendre pour le monde, à mesure qu'il nous laisse respirer, et ce ne sera qu'en nous achevant qu'il les rompra entièrement !... ....Tout va bien, à nous faire rendre les plus vives actions de grâces au Seigneur de ce qu'il nous fait la grâce de souffrir de plus en plus pour son nom. C'est ainsi qu'il nous sauve d'une masse de perdition. Nous tomberions insensiblement dans le train commun, sans ces croix fortes qui font peur à la nature.... Gardez-vous de faire des communions ou d'autres bonnes œuvres, par motifs de conserver des bienfaiteurs ou d'avoir maisons

et jardins......Je me réjouis dans nos voiries à la merci de la Providence. Nous verrons au grand jour les desseins de Dieu en tout ceci. Vive la tempête ! Jamais de répit que par la sainte mort ! Point de temps où la Retraite se *déretraitise* comme dans le calme......Voici pour la Retraite le plus beau de tous les temps. Puisque tout abonde en croix sur la pauvre association, il faut en conclure que Dieu ne l'a pas encore abandonnée. Quand toutes les créatures nous laissent, c'est quand il nous est plus aisé de les laisser et de nous attacher au Créateur, Rédempteur et Juge de tous les hommes. Je ne suis bien joyeux qu'en pensant aux menées de l'enfer pour dissoudre la société ou pour empêcher qu'elle n'augmente en nombre et en vertus.

Rien d'étonnant qu'une telle âme ait désiré quitter son corps dans une de ces séparations violentes qui, par le motif qui les provoque, leur permette d'aller d'un seul bond se perdre en Dieu. Le Vénérable Receveur désira ardemment la gloire du martyre, dans un temps où le martyre devenait le patrimoine du clergé français. Il ne cessa de la demander à Dieu ; en de sublimes imprudences de charité apostolique, il essaya même de la lui arracher, passant plusieurs fois la frontière de France, alors que sa tête avait été mise à prix, pour opérer le « sauvetage des âmes », selon sa belle et énergique expression.

Il y a une chose que je demande, et je ne sais si je l'obtiendrai : c'est de mourir de mort violente. Car, quand je pense un tant soit peu aux jugements de Dieu, je vois que tout ceci n'est qu'une ombre de pénitence qui ne suffit pas pour moi, et je suis bien à plaindre si je meurs dans mon lit d'une mort tranquille. Quelque prison, quelque chose de violent, voilà ce que je suis allé chercher dans mon voyage en France. Quoique le Seigneur m'ait préservé de bien des dangers et ramené parmi vous, j'espère cependant qu'il m'exaucera.

La Providence lui donna le martyre quotidien d'un incomparable zèle sacerdotal qui lui fit parcourir sans jamais se lasser, et presque sans s'arrêter pendant onze ans, la Suisse, l'Allemagne, le Tyrol, l'Italie, la Suisse encore, la Bavière, l'Italie plusieurs fois, l'Autriche, l'Allemagne de nouveau, allant, venant, et pendant ces voyages entrepris, à pied, un sac sur le dos, en plein hiver, en plein été, composant des livres, écrivant des lettres à ses diverses communautés volantes ou provisoirement établies, ne rejoignant ses disciples que pour vivre de leur misère matérielle

et les enrichir de ses vertus.—Quel bulletin que celui qu'il rédige en souvenir de la prise de possession du premier couvent qu'il établit à Rome :

Nous ne pouvons douter de l'effet de vos prières et des nôtres, au sujet de notre arrivée en la capitale du monde chrétien......Ici, rien à manger, rien qu'un peu de paille, point de couvertures pour la nuit ; rien à travailler.—Nous couchons sur la dure, nous sommes sans fenêtres et sans argent, mais nous avons les plus grandes espérances et les plus grandes consolations !

Quel récit que celui qui consacre le souvenir de la première retraite de dix jours qu'il y prêche ! Par suite de la détresse persistante, le Vénérable passe trois jours sans pain, ni vin, se contentant d'herbes sauvages, telles que des orties cuites à l'eau, ou autres mauvais légumes jetés à terre par les revendeuses et ramassés par les Sœurs, dans lesquels on avait rarement le moyen de jeter quelques gouttes d'huile.

Nous avions le cœur navré, rapportent les Sœurs qui étaient présentes, de voir qu'on n'avait absolument rien à mettre sur la table, rien à lui présenter à ses repas qu'un triste et insipide bouillon vert, dans lequel nageaient quelques herbages qu'il prenait avec nous au réfectoire, prêchant cependant cinq fois le jour, n'ayant que le plancher pour se reposer la nuit.

Il disait lui-même que s'il n'en eût fait l'expérience, jamais il n'eût cru qu'il lui fût possible de donner une retraite de dix jours sans pain, sans vin. D'où il concluait qu'en de semblables circonstances, ce qui manque, c'est bien plutôt le courage que les forces. C'est ce qui lui faisait écrire au P. Charles :

Ne pensez point à mon estomac. Il est plus vigoureux à mesure qu'il lui faut se passer de vin et quelquefois de pain, parce qu'alors la grâce donne du ton au corps, par les ressorts que la sainte pauvreté fait reprendre contre l'impitoyable et pitoyable monde.

Cette âme d'orage qui parlait en tels termes, tout en se réjouissant des jours meilleurs qui se levaient pour l'Eglise, éprouva du malaise quand elle entrevit le calme, craignant pour son œuvre qui allait en bénéficier : « La Retraite ne sera jamais si Retraite, ni si assurée de subsister, que quand to us les moyens humains

manqueront ou seront contraires », craignant aussi pour elle-même.

Le 8 février 1803, la croix des voyages mise entre les mains d'une petite fille vêtue de l'habit de pénitence qui marchait la première, un premier groupe de Sœurs de la Retraite quitta Rome et s'achemina vers la France. Dès son retour dans sa patrie, le Vénérable Receveur se délassa des grandes fatigues de son exil par les prédications du Jubilé qu'il fit en divers lieux et notamment à Autun. Puis il accepta l'évangélisation d'une partie du Nivernais dont il put dire avec mélancolie :

Ici on se marie sans prêtre, on meurt sans prêtre, on enterre sans prêtre. Ces pauvres gens ne sont pas tous baptisés et se marient à l'âge de douze à treize ans. Toutes les messes sont oubliées le dimanche, et cela de la part de dix-neuf sur vingt. La plupart ne se sont pas confessés depuis quatorze ans, et d'autres depuis plus longtemps encore. Les missionnaires ne sont pas plus à propos dans les Indes et dans le Japon. Ma seule consolation en tout cela est de me voir, comme dans les moments de tendresse pour Jésus-Christ où je souhaitais quelquefois, étant jeune, de me trouver, loin de parents, d'amis, de tout secours humain, à souffrir et à mourir pour la conversion des infidèles.

C'est à Cercy-la-Tour, dans le centre de sa mission où il avait groupé quelques-uns de ses enfants, qu'il mourut, le 7 août 1804, miné par une fièvre ardente. Quand, sous les étreintes du mal, sa mémoire s'affaiblit, elle ne garda que le souvenir de l'ambition de sa vie et la redit sans cesse en ce mot : « *Je veux servir Dieu* », comme pour la donner en héritage à ses enfants. Ses dernières paroles, prononcées trois fois sur un ton plus élevé, furent : « Mon Dieu, pardon ! » Après dix heures d'une agonie violente et agitée comme sa vie, il expira à l'âge de 53 ans, 7 mois, 10 jours.

Deux jours après, la ville d'Autun prenait possession de sa dépouille mortelle ; la pierre tumulaire qui la recouvrit enregistrait ce jugement de contemporains, que devait ratifier la postérité et dont l'Eglise devait étudier les motifs pour les confirmer en de solennels décrets : *Mort en odeur de sainteté.*

Il y aura cent ans, le mois prochain, qu'en commençant « *la vie de la mort* », suivant sa propre expression, en cette éternité dont il ne cessa d'approfondir les profondeurs insondables, vit le Vénérable Antoine-Sylvestre Receveur. Ce premier centenaire, sa famille spirituelle le célébrera en des jours de tourmente et peut-être d'exil qui lui rappelleront ses premiers jours.

Ce fut en pareilles circonstances que le Vénérable pria longtemps pour le Canada et se fit Canadien de désir ; en semblables occasions, plaise au Canada de s'unir à ses enfants pour demander à Dieu la glorification de son serviteur. Cette âme ne semble devoir être glorifiée qu'en des jours de cataclysme pour que la voix du tonnerre s'unisse au chant du *Te Deum.*

Pieusement gardée par la vénération de ses enfants, la montre historique que le Vénérable engagea pour se rapprocher de la Nouvelle-France, ne compte plus le temps depuis le 7 août 1804 ; elle marque toujours la première heure d'une glorieuse éternité... Puisse-t-elle s'éveiller bientôt de son sommeil séculaire pour sonner la première heure des jours de la béatification de son maître et les heures sans nombre des grâces que Dieu accordera par lui !

JOSEPH MEFFRE,

Prélat de Sa Sainteté,

Postulateur de la cause du Vénérable Receveur.

Rome, juillet 1904.

L'UNION DU PEUPLE ET DU CLERGÉ

SERMON PRONONCÉ EN L'ÉGLISE NOTRE-DAME (MONTRÉAL), LE JOUR DE LA FÊTE DE SAINT JEAN-BAPTISTE, 24 JUIN 1904.

Itaque quæ pacis sunt sectemur, et quæ ædificationis sunt in invicem custodiamus.
« Recherchons donc les biens de la paix, et gardons tout ce qui peut servir à notre progrès national. »
(Rom. XIV, 19.)

Monseigneur [1],

Mes Frères,

Quel cœur de patriote ne se serait senti battre de joie et d'orgueil lorsque tout à l'heure les rangs serrés de nos sociétés nationales défilaient par les rues de cette grande métropole ? En entendant les sons joyeux de leurs fanfares, — en voyant leurs drapeaux flottant au vent, — en pensant qu'aujourd'hui dans toutes nos villes et dans tous nos hameaux, et même sur les rives des Etats de l'Atlantique comme sur les rives des Etats des Grands Lacs, partout la fête nationale soulève dans un même élan quatre millions de Canadiens-Français, — qui n'admirerait cette expansion unique d'une race dans l'histoire du monde, cette efflloraison merveilleuse du pauvre rameau abandonné sur nos bords il n'y a pas encore cent cinquante ans? et qui n'applaudirait à cette exubérance de vie et d'espérance qui enivre un peuple en son printemps?

Toutefois, si un cœur de patriote se réjouit de cette affirmation de vie nationale, un cœur de prêtre se réjouit plus encore à la vue de cette foule qui se presse autour de l'autel du Dieu vivant, et donne cette manifestation éloquente de vie religieuse : si les vieilles nations d'outre-mer s'éloignent du Christ, entraînées par l'indifférence, le doute ou la haine, du moins sur cette terre

1 — Sa Grandeur Monseigneur P.-N. Bruchési, archevêque de Montréal.

d'Amérique il y a une race qui a gardé son allégeance au Roi immortel des siècles et des nations ; et si le Christ lui demandait, à cette race, — comme il le demandait un jour tristement à ses disciples alors que quelques-uns venaient de s'éloigner de lui — : « Et vous aussi, allez-vous me quitter ? » — cette race lui répondrait avec Simon-Pierre le généreux : « Vous quitter, Seigneur ?.. Mais à qui irions-nous ? — C'est vous qui avez les paroles de la vie éternelle »[1] ! Un cœur de prêtre se réjouit pour le Christ, et il se réjouit aussi pour l'Eglise : jamais peut-être dans toute l'histoire chrétienne l'Eglise n'a prouvé mieux que chez notre peuple sa puissance formatrice et éducatrice de la vie nationale. Voici un peuple qui n'est pas né comme d'autres d'une pensée d'ambition, de lucre ou de révolte, mais qui est né d'une pensée de sacrifice et de religion, et qui est sorti des flancs de sa mère quand celle-ci avait encore toutes les ardeurs de sa foi ; voici un peuple qui a grandi sur les genoux de l'Eglise, puisque l'Eglise seule a veillé sur son berceau aux jours d'abandon, — puisque l'Eglise seule lui a donné ses écoles, et lui a sauvé sa langue, et lui a formé ses hommes d'Etat. Voici un peuple qui se développe et marche à grands pas vers ses destinées. Dans son harmonieuse union avec l'Eglise : quand il aura atteint sa maturité, quand il sera devenu la grande nation canadienne-française que nous rêvons tous, fortement assise sur les flancs des Laurentides et sur les rives du Saint-Laurent, la démonstration sera parfaite ; l'Eglise aura prouvé qu'elle peut aussi bien former des citoyens à la patrie de la terre que les engendrer à la patrie du ciel, car la vie religieuse qui coule de vos veines a les promesses du temps comme celles de l'éternité ![2]

Mes Frères, ce langage trouve-t-il chez tous le même accueil approbateur ? Pardonnez ma franchise, mais je crois que non. Je crois que plusieurs pourraient me répondre : « Le temps est

1 — Jean, VI, 69.
2 — I Tim., IV, 8.

passé de cette tutelle ecclésiastique ; notre peuple est assez vieux et assez fort pour s'émanciper du joug clérical, et pour marcher par lui-même. Qu'on veille encore sur sa foi et sur ses mœurs ; mais pour le reste nous pouvons nous suffire. » Je crois que dans cette évolution de notre race qui jusqu'à présent s'est opérée par l'harmonie de la vie civile et de la vie religieuse, par l'union du peuple et du clergé, il se produit depuis quelque temps un phénomène, plus frappant peut-être pour quiconque revient au pays après une longue absence, mais qui doit attirer l'attention de tous nos esprits dirigeants ; c'est pourquoi je me permets aujourd'hui de le signaler devant vous, sachant que jamais je ne pourrais trouver meilleure occasion ou meilleur auditoire, et que dans un sermon de fête nationale il est permis d'être patriotique autant qu'évangélique.

***

Avez-vous remarqué, mes Frères, ce qui arrive d'ordinaire au jeune homme dans la période de transition entre l'adolescence et la jeunesse ? Il s'éveille alors à la vie, à la grande vie, et il en sent toutes les exubérances et les ardeurs ; il voit s'ouvrir devant lui une carrière, et il ne veut pas de bornes à ses aspirations et à ses rêves. Le succès est là devant lui ; il n'a qu'à tendre la main pour le saisir ! Mais dans son ivresse il aperçoit la figure inquiète de son père et de sa mère, à qui la vie a apporté ses douloureuses leçons, et qui s'effrayent de la fougue de leur enfant. Mais lui, il s'irrite de leurs craintes et de leurs entraves ; il se cabre contre ce joug fait pourtant de tendresse et de dévouement éclairé ; il oublie cette longue effusion d'amour et de sacrifices qu'a été pour lui l'autorité de ses parents, et il se rappelle plutôt les châtiments qu'il en a reçus ; il trouve ses parents arriérés, trop attachés au temps d'autrefois ; il les trouve étroits, il les accuse de ne pas comprendre la jeunesse et ses besoins, il leur fait des scènes de colère ; que dis-je ? il en viendra peut-être, comme le prodigue, jusqu'à leur demander sa part d'héritage, pour s'en aller bien loin jouir de sa vie et de sa liberté !

Eh bien ! si je ne me trompe, ce phénomène de la jeunesse chez l'homme, il se produit actuellement chez notre peuple. Notre peuple, lui aussi, vient de sortir de l'enfance, et il sent en lui les frissons de ce débordement de vie qui est la saison du printemps, il prend conscience de ses ressources et de sa force. Depuis cinquante années, voyez quel développement prodigieux il a pris au point de vue matériel : partout nos familles sont parvenues à l'aisance, et par l'aisance sont montées à une plus haute culture intellectuelle, artistique et sociale ; nos jeunes gens ont traversé les mers, et sont allés s'asseoir aux pieds des grands maîtres du Vieux-Monde, puis sont venus nous rapporter leurs leçons. Et puis, au point de vue politique, notre peuple commence aussi à être compté pour quelque chose, non seulement par sa puissante voisine, mais même au conseil des vieilles nations d'Europe. Il n'est encore qu'une colonie, c'est vrai, mais il est la plus belle colonie du monde entier, il est l'orgueil d'un grand empire, les flots d'immigrants s'en viennent vers lui, ses richesses et ses aspirations grandissent chaque jour. Et dans cet éveil à la grande vie, comme le jeune homme, il aperçoit sans cesse à son côté la figure austère de cette Matrone qui l'a élevé jusqu'à ce jour, et qui voudrait le guider encore de sa sagesse modératrice ; il s'impatiente de ce joug séculaire, il aimerait à secouer cette influence qui lui pèse, il oublie peut-être trois siècles de dévouement fidèle pour se rappeler quelques luttes amères du passé ; et déjà il donne une étreinte moins forte à cette main maternelle qu'il avait toujours si bien tenue : c'est la crise, la crise de la puberté nationale, si j'ose parler ainsi.

Quelle est la nature de cette crise ? Il y en a qui croient que la foi a baissé dans notre pays. Pour moi je n'en crois rien ; je crois que si la foi est moins naïve et robuste qu'autrefois, elle est en revanche plus solide et plus éclairée. Mais alors comment expliquer ce phénomène actuel, cette séparation graduelle du peuple et du clergé ? Ce n'est pas affaire de foi, de conviction religieuse ; c'est affaire de sentiment, de relations personnelles

entre le peuple et son clergé. En effet, combien y en a-t-il parmi nous dont la foi ait sombré par suite d'études scientifiques? Où sont chez nous les maîtres qui versent le doute et l'irréligion dans l'âme de leurs disciples? Non, la foi vit toujours; elle dort seulement au fond des âmes qui s'éloignent de toute pratique, et elle se réveille presque toujours quand vient le grand apaisement de l'automne de la vie, et surtout à l'heure suprême où la lueur de l'éternité blanchit l'horizon.

Non, je le répète, ce n'est pas affaire de foi; on croit toujours à l'Eglise, mais, par une erreur déplorable, on distingue entre l'Eglise et les hommes d'Eglise; l'Eglise est divine, infaillible, mais les hommes d'Eglise ne le sont point. Comme un soldat qui respecte l'autorité, mais qui ne respecte pas ses chefs, on se soumet à l'Eglise, mais les hommes d'Eglise, on les mesure, on les discute, on les juge, on les condamne. Au point de vue moral, on croit plus ou moins à leurs vertus, sauf pour quelques cas plus saillants. Mais surtout au point de vue intellectuel et social, on les trouve peu instruits, peu développés, peu cultivés de manières, peu au courant des idées, des goûts, des aspirations modernes; ils ne connaissent pas la littérature du jour, ils connaissent encore moins les théâtres et les opéras, ils condamnent en bloc les bals et les soirées mondaines; bref, ils sont étroits, arriérés, rétrogrades, et en même temps autoritaires; ils n'ont point de sympathie pour les progrès du siècle, ni surtout pour les aspirations qui tourmentent la jeunesse de notre pays.

Aussi, en retour, on leur donne peu de sympathie; non seulement dans la classe dirigeante, mais même dans la classe ouvrière, on leur témoigne souvent de la froideur, quelquefois même de la défiance, quand ce n'est pas de la malveillance!

Mes Frères, quels seront les fruits de cette crise d'éloignement?

Si la foi vit encore dans la génération actuelle, elle sera moins vivace dans la génération qui grandit, car un père indifférent ne se soucie guère de donner une solide formation religieuse à ses

enfants. Et demain, l'Eglise verra ici ce qu'elle a vue hélas ! en d'autres pays, ses enfants s'éloigner d'elle et l'oublier, ou bien se tourner contre elle et déchirer le sein qui les a nourris.

Et en s'éloignant de l'Eglise notre jeune peuple perdra le plus grand élément de sa formation nationale, l'élément moral, que seules la religion et l'Eglise peuvent donner, comme le proclament là-bas les grands penseurs de l'Europe, et comme l'un d'eux est venu récemment nous le proclamer ici.

Cette apostasie religieuse, ce suicide national,—je fais appel à tous les cœurs de patriotes et à tous les cœurs de croyants,—il faut les conjurer ; il faut travailler de toutes nos forces à rétablir l'harmonie parfaite entre la vie nationale et la vie religieuse, entre le peuple et le clergé. Et pour commencer, il faut d'abord que le peuple comprenne ce qu'est l'Eglise et qu'il apprécie ce qu'est son clergé.



L'Eglise de Dieu est-elle une idée abstraite, quelque chose qui vit en notre esprit ? Non, elle est un corps, un corps vivant, un corps qui se recrute parmi les hommes de chair et d'os : elle est une société humaine dans ses membres, quoique divine dans sa tête et dans son principe. Elle est à travers les siècles l'extension du mystère qui s'accomplit un jour, dans un village de la Palestine, l'union du divin et de l'humain : elle est le Christ continué. Or, en elle comme dans le Christ, le divin se cache sous l'humain, et plus l'humain est faible et impuissant, plus le divin éclate sous sa misérable enveloppe ; Dieu se cache, mais Il opère de si grandes œuvres par de si faibles instruments qu'Il révèle sa présence et sa puissance, et qu'Il nous force de nous écrier : « C'est Lui ! c'est Dieu ! » Aussi si l'Eglise n'était composée que de grands génies et de grands héros, on pourrait la croire une œuvre humaine, et attribuer ses succès au génie et à l'héroïsme humains ; mais, depuis les Apôtres l'histoire n'a pas changé : Dieu a continué de choisir ce qu'il y avait de plus faible et de plus vil dans le monde pour sauver le monde, et l'histoire

ne changera point. Si donc notre clergé n'est pas composé que de grands hommes, n'en soyez pas étonnés, Dieu fait parmi vous ce qu'Il fait partout et toujours : Il veut que vous le voyiez sous ses instruments. Il veut que votre foi soit affermie quand vous voyez que Dieu peut faire tout avec si peu de chose ! Il veut que vous fassiez votre religion non pour l'estime de ses ministres, mais pour l'amour de lui-même !

Et d'ailleurs, est-il bien vrai que notre clergé canadien soit si inférieur ? Un évêque de France disait un jour : " Je me sens peu de chose quand je me regarde, mais je me sens grandir quand je me compare ! " — Mes frères dans le sacerdoce pourraient tenir le même langage ; ils seraient les premiers à s'humilier, à reconnaître qu'ils sont loin de la perfection, et qu'il leur manque bien des vertus et des talents. Mais s'ils se comparent, non seulement avec les autres classes sociales de notre peuple, mais encore avec le clergé des autres pays, ils ont droit de relever la tête, — croyez-en ma parole de prêtre, et d'un prêtre qui a vu beaucoup de pays, — ils ont droit de se croire aussi moraux, aussi pieux et zélés, aussi intelligents et éclairés que le clergé de toute autre nation.

Il est vrai qu'ils sont issus pour la plupart d'humbles familles, et qu'ils ne sauraient être des abbés de cour ; mais, ne l'oubliez pas, les abbés de cour n'ont jamais sauvé l'Eglise, ce ne sont pas eux qui sauveraient notre peuple, qui s'enfonceraient avec le colon dans la forêt, qui sécheraient les larmes des malheureux !

Et, du reste, vos hommes d'Église, jugez-les donc par leurs œuvres : à quel niveau moral n'ont-ils pas élevé le peuple confié à leurs soins ? Dites-moi, y a-t-il un peuple au monde qui soit plus moral que notre peuple ? Il est tellement moral qu'il a gardé encore la pudeur de l'enfance, et qu'il s'effarouche vite des hardiesses des vieilles nations ! Au moins, ses scrupules ne sont pas un signe d'immoralité !—Et, quoi qu'on en dise, consultez les statistiques ! le niveau intellectuel de notre peuple peut se comparer avec avantage, surtout si vous réfléchissez que nous n'avons

encore que quelques années d'existence, et que c'est le capital qui jusqu'à présent nous a manqué, mais non pas l'intelligence ni le dévouement. Sans doute il y a des progrès à faire : il y en a dans tous les pays ; mais attendez, les progrès viendront avec les ressources.

Et n'allez point croire que votre clergé manque de sympathie pour vous. Rappelez-vous que c'est pour l'amour de vous qu'aux jours de leur jeunesse vos prêtres ont renoncé à la vie et aux joies du monde et se sont consacrés à une vie de solitude, de travail et de dévouement ; ils ont mis leur cœur près du Cœur divin et se sont trempés d'amour surnaturel pour vos âmes ; ils vous aiment, mais d'un amour qui a toute la sagesse comme la tendresse de l'amour paternel ; ils vous aiment assez généreusement pour vous dire : « Vous avez tort ! » —lorsqu'en conscience ils croient que vous avez tort.

Ainsi, vous êtes passionnés pour la science, vous voulez monter jusqu'aux sommets sereins et éblouissants de la lumière,—ils vous crient : « *Excelsior !* Montez toujours !—mais rappelez-vous que la science humaine a des limites, et que toute lumière créée n'est qu'un reflet de la Lumière incréée qui a rayonné sur le monde par la Révélation. »

Vous êtes tourmentés par la divine passion du beau, vous voulez rendre vivants les rêves qui hantent votre âme, et charmer d'un rayon d'idéal les tristesses de la réalité ; ils admirent votre talent, mais ils vous crient : « Prenez garde de le prostituer ! prenez garde de ravaler les âmes au lieu de les emporter vers l'au-delà ; le drame, la musique, la peinture, ont pour mission d'élever les cœurs, et non pas de les attirer vers la terre. »

Vous rêvez de développer les ressources de votre pays en vous enrichissant vous-mêmes ; ils vous crient : « Tant mieux ! nous bénirons vos champs et vos moissons ; faites fructifier les dons de Dieu. Mais ne montez que par le travail honnête, et quand vous êtes montés, n'écrasez pas le pauvre et l'ouvrier, fuyez le luxe et la débauche. »

Vous êtes ouvrier, vous gagnez votre pain à la sueur de votre front ; ils mettent leur main dans votre main, et vous disent : « Mon frère !—Nous sommes tous fils d'ouvriers ; et nous sommes aussi les frères du divin ouvrier de Nazareth, et les frères de ce fils d'ouvrier qui vient de monter sur le plus grand trône du monde ! Nous voulons vous rendre la vie moins rude et vous aider à améliorer votre sort ; mais prenez garde aux prétentions exagérées ; défiez-vous de ceux qui spéculent sur vos passions ! »

Vous travaillez au bien de votre pays, vous lui consacrez votre temps et vos talents ; ils mettent aussi leur main dans votre main et crient : « C'est bien ! Quelle que soit la couleur de votre drapeau, vous aurez notre sympathie et notre respect, si vous êtes un homme d'Etat intègre et sincère ; mais si vous prévariquez, si vous corrompez les consciences et vendez la vôtre, honte à vous ; vous êtes un serviteur indigne ! »

Oui, mes Frères, notre sympathie vous l'avez tout entière, mais éclairée de la lumière surnaturelle. Nous vous aimons, mais nous vous aimons pour Dieu et pour la patrie. Et en retour que demandons-nous ?

***

On rapporte qu'un grand empereur étant venu un jour visiter saint Nil dans sa solitude de Grotta-Ferrata, fut si émerveillé de sa sagesse qu'il lui demanda ce qu'il pourrait lui donner ; pour toute réponse, le vieux moine s'avança, mit sa main sur la poitrine de l'empereur et lui dit : « Je veux ton âme ! »

Si vous nous demandez ce que nous voulons, nous mettrons nous aussi la main sur votre poitrine et nous vous dirons : « Nous voulons la sympathie de votre cœur !—Votre argent, nous n'en voulons point, si ce n'est pour bâtir vos églises, vos collèges ou vos hôpitaux. Vos salutations, vos hommages, nous n'en voulons point, s'ils ne sont que pure cérémonie. Mais ce que nous voulons, c'est ce qu'il y a de meilleur en vous, c'est votre estime, votre confiance, votre amitié ! Venez à nous, non seule-

ment pour les sacrements, mais venez nous faire part de vos joies et de vos tristesses ; venez nous communiquer vos idées, vos suggestions pour le bien de la société civile et de la société religieuse. Au lieu de nous fuir et de nous isoler mutuellement, vivons dans l'harmonie, car nous sommes frères par le sang et en Dieu, et tous nous avons à cœur non seulement d'arriver à la patrie de l'au-delà, mais de rendre notre patrie de la terre aussi grande et aussi heureuse qu'on peut la rêver ! »

Dieu veuille que mes paroles puissent aider à cette harmonie ! c'est ma seule ambition, car je n'ai pas voulu faire un discours, mais plutôt faire un acte, un acte de prêtre et de patriote !

Monseigneur,

Je suis heureux d'avoir pu parler d'un tel sujet en votre présence ; car, je le sais, personne plus que Votre Grandeur ne rêve de se dépenser au bien de sa patrie en se dépensant au bien de l'Eglise ; personne n'a plus de sympathie pour tout ce qui sert au vrai progrès matériel, intellectuel et moral de notre cher pays ; personne ne désire plus ardemment l'harmonie entre le peuple et le clergé. Vous avez voulu prendre votre vraie part à notre fête, en offrant vous-même la divine Victime : bénissez-nous maintenant en votre nom, comme vous nous avez bénis au nom du Vicaire de Jésus-Christ, et que votre bénédiction aide à la grande paix, à l'harmonie du peuple et du clergé : *quæ pacis sunt sectemur.* — Amen.

J.-A.-M. Brosseau, ptre.

LA POLITIQUE CATHOLIQUE EN BELGIQUE DEPUIS 1814

(Suite et fin.)

Le cabinet Nothomb laissa la place, après l'interrègne ministériel de M. Van de Weyer, à un cabinet de Theux, catholique homogène pour cette seule raison que les libéraux ne permirent à aucun d'entre eux d'y entrer, et qui, continuant la politique unioniste envers et contre tous, ne présenta aucune loi de parti et accepta comme président de la Chambre un des membres du cabinet libéral... Lebeau-Rogier !

C'est pendant que le ministère de Theux était aux affaires que se tint à l'hôtel de ville de Bruxelles — comme si le libéralisme était là chez lui — le célèbre Congrès libéral de 1846, où s'élabora, dans l'ombre et le mystère, sous l'impulsion toute-puissante des loges et la direction effective de M. Defacqz [1], le programme nouveau du libéralisme. Sous les demi-mots adroitement choisis se cacha l'esprit antireligieux dont on voulait insensiblement l'imprégner. Ce fut ce Congrès encore qui mit sur pied un plan de réorganisation de l'armée libérale, « plan dont la réalisation devait avoir pour effet d'enrégimenter dorénavant les libéraux, non comme des volontaires, mais comme des conscrits », et de les faire marcher, à l'insu de la plupart d'entre eux d'ailleurs, au doigt et à l'œil de « Vénérables »... qui l'étaient généralement bien peu !

Encore que, au sortir même du Congrès, les libéraux se fussent divisés en jeunes et vieux — ces derniers étant traités par les autres, les avancés, « d'arriérés et de doctrinaires » —, encore que leurs divisions eussent été poussées fort loin, les élections de 1847 tournèrent mal pour le ministère.

Il fut, en conséquence, remplacé par un cabinet libéral Rogier-Frère, dans lequel ce dernier allait immédiatement prendre une place prépondérante.

---

1 — Libéral avancé.

« Jeune, doué d'une grande intelligence et d'un non moins grand orgueil, il représentait fidèlement, » dit M. Thonissen, « le libéralisme vainqueur. » Il inaugura définitivement le règne de la « politique de parti » et travailla à l'ingérence extensive et souvent abusive de l'Etat, partout où la chose lui fut possible.

Le programme du nouveau cabinet visait tout d'abord cette « indépendance du pouvoir civil » devenue si burlesque dans certaines bouches et que personne n'avait jamais menacée. Il annonçait « un respect sincère de la foi et des dogmes, la protection des pratiques religieuses »,— promesses indispensables pour endormir les défiances ou ne pas froisser les susceptibilités d'un grand nombre de fidèles ouailles de l'Eglise restées libérales « ancien système. »

L'abbé Balau, pour établir combien grande était alors la naïveté de beaucoup de ceux qui se laissaient endoctriner par la phraséologie ultra-modérée du cabinet et de ses soutiens, rappelle cette topique anecdote :

En 1852, M. Lebeau publie son ouvrage : *La Belgique depuis 1847*, avec cette dédicace à M. X*** : « Vous disiez, il y a quelques semaines, à un de nos amis communs : Vous n'avez qu'une raison pour voter en faveur de candidats libéraux, et moi j'en ai deux. Vous êtes simplement libéral ; je suis de plus, catholique de conviction. » C'est après avoir entendu rapporter ces mots que l'idée m'est venue de vous adresser ces lettres. (Septième lettre aux électeurs, 1856, p. 247).

L'heure de la politique dite « nouvelle » avait donc sonné.

Nous nous garderons bien de la suivre dans ses manifestations si diverses et dans son accentuation incessante. Contentons-nous de constater que, tandis que les catholiques faisaient avec beaucoup de philosophie bonne mine à mauvais jeu, le pays s'apercevait si peu des dangers de l'orientation sans précédent imprimée à la direction des affaires publiques que les libéraux arrivèrent à compter jusque 85 députés et leurs adversaires 23 seulement... Que les temps sont changés !

Le travail de sécularisation du cabinet s'effectua de deux côtés surtout : sur le terrain de la charité et — ce qui fut plus grave

encore au point de vue des conséquences — dans le domaine de l'enseignement. Pendant qu'on commençait à violer les volontés dernières des testateurs, à réduire le casuel des anniversaires, à contester misérablement aux fabriques d'église le droit de distribuer quelques pains à l'issue des services funèbres, on s'appliquait à renouer la chaîne des traditions orangistes et joséphistes en matière scolaire.

M. Balau a très bien résumé les empiétements successifs de l'Etat dans ce second ordre de choses. La page qu'il y consacre est suggestive. La voici :

En 1834 et en 1835, l'Etat ne réclame que le droit de fonder quelques écoles modèles ; sa mission doit être de favoriser et de seconder l'enseignement libre. En 1842, il se fait concéder la faculté d'organiser lui-même un enseignement public, mais sans faire concurrence à l'enseignement libre, qu'il s'attachera plutôt à protéger ; en retour du droit qu'on lui concède, il organise légalement, dans ses écoles, l'enseignement religieux. En 1850 il s'arroge la mission d'étouffer par la concurrence les écoles libres ; cette lutte contre l'enseignement est décrétée législativement pour ce qui concerne l'enseignement moyen, elle est poursuivie administrativement pour ce qui regarde l'enseignement primaire. D'autre part, l'Etat cesse d'organiser légalement dans ses écoles moyennes l'enseignement religieux ; il laisse seulement au clergé la faculté de donner cet enseignement.

En 1879, quand il se sera emparé de tout l'enseignement, il ira « jusqu'au bout », en organisant législativement dans l'enseignement primaire la lutte contre les écoles libres, et en soustrayant définitivement toute école publique à l'influence religieuse.

Ajoutons qu'il a été impossible jusqu'à ce jour de réagir, comme il conviendrait, pour rentrer dans les véritables voies constitutionnelles, contre les tendances envahissantes et liberticides des pouvoirs publics dans la sphère de l'enseignement.

La loi de 1884 et celle de 1895 — élaborées cependant toutes les deux sous des ministères catholiques — sont loin d'avoir remis les choses au point.

Ceux qui suivent nos débats parlementaires se rappellent les efforts inutiles tentés, en 1895, d'un côté par l'honorable M. Helleputte, d'un autre par M. Hoyois, pour arriver à assurer à

l'enseignement libre la place d'honneur que notre pacte fondamental lui assigne.

Hélas ! elle reste toujours d'actualité l'apostrophe que M. Hoyois se permit de lancer au gouvernement, quand il lui disait :

La liberté d'enseignement devrait être regardée chez nous par tous les pouvoirs publics comme une souveraine ayant droit à d'unanimes hommages, et on la traite presque en mendiante à laquelle on ne daigne faire que des aumônes !

Sa voix n'a point été entendue alors. Mais il ne faut pas désespérer de l'avenir. Les temps viendront, et plus tôt peut-être que d'aucuns se l'imaginent, où les catholiques belges sauront, sur le terrain scolaire aussi, manifester une virilité devenue bien nécessaire et prendre enfin d'énergiques initiatives qui s'imposent.

Le cabinet de parti Rogier-Frère étant tombé, un autre cabinet libéral, mais modéré, dont M. Henri de Brouckere était le chef, le remplaça. La presse libérale l'appela « endormeur. » Par contre, les catholiques lui accordèrent leur appui, même après les élections de 1854, qui leur avaient donné la majorité.

Cette espèce de « ministère d'affaires » finit toutefois par s'en aller de lui-même. Il eut pour successeur un cabinet De Decker, que le Roi appela « le cabinet de son cœur. » En le constituant, M. De Decker, catholique, s'était livré, en somme, à une nouvelle et bien inutile tentative d'union, à laquelle les libéraux ne répondirent que par une méprisante froideur : ses membres, en effet, appartenaient à la fraction la plus incolore de l'opinion catholique.

On sait trop comment M. Frère et ses amis parvinrent à le renverser, au cri de « à bas les couvents ! », lorsque M. Nothomb, qui en était le ministre de la Justice, eut déposé un projet de loi sur la bienfaisance, dont le seul objet était de garantir la liberté des testateurs.

Au reste, dépourvu d'énergie, il lâcha pied devant les tentatives émeutières n'ayant rien de bien effrayant, en présence surtout du concours que le Roi était décidé à lui prêter, et après des

élections communales dépourvues de la signification qui leur fut attribuée par les ministres, MM. Nothomb et Mercier exceptés.

Un cabinet catholique eût dû recueillir la succession du cabinet De Decker. Il n'en fut rien. On ignore encore quelles sont les raisons, demeurées un mystère, pour lesquelles le Roi se retourna inopinément du côté de MM. Rogier et Frère et leur passa de nouveau le pouvoir. L'adhésion des chefs de la gauche libérale à ses vues militaires figura dans doute parmi les plus décisives.

M. Frère-Orban fut vraiment l'âme du nouveau ministère.

Il profita de sa situation pour engager définitivement son parti dans les voies de son propre doctrinarisme, nettement antireligieux.

On ne se contenta plus de restreindre la liberté des testateurs et de détourner quantité d'institutions charitables du but que leurs fondateurs leur avait assigné. Ce furent là bagatelles de la porte.

On se mit à préparer une loi centralisatrice sur le temporel des cultes, « livrant le catholicisme — comme l'a jugé M. Woeste [1] — aux coups de l'indifférence et de l'impiété. »

On ouvrit aussi cette incroyable question des cimetières qu'on peut résumer de cette façon :

1° Jusqu'en 1862, catholiques et libéraux sont d'accord pour maintenir la séparation entre croyants et non-croyants ;

2° A partir de 1862, on laisse au bourgmestre le droit d'interpréter le décret de prairial comme il l'entend ;

3° Depuis 1879, on poursuit et on condamne le bourgmestre qui maintient la séparation.

La loi qui fixa le mieux le pays sur les tendances du cabinet fut celle relative aux bourses d'études. Elle consacra d'odieuses spoliations, que n'avaient perpétrées ni la révolution française ni la tyrannie hollandaise. Elle demeurera l'opprobre, non seulement du ministère qui la fit voter, mais encore du complice complai-

1 — Chef actuel de la droite catholique à la chambre des représentants.

sant qu'il avait trouvé en la personne du jeune rapporteur libéral de la section centrale, M. Jules Bara.

L'élévation de celui-ci au poste de ministre de la Justice, le 14 novembre 1865, fut la récompense des services qu'il venait de rendre, en même temps qu'un gage de plus donné à la fraction avancée du parti libéral. Au surplus, il s'agissait d'exécuter impitoyablement la nouvelle loi, suivant son inique esprit. Or, précisément, pour cette œuvre sans grandeur il était tout désigné l'homme dont toute la politique, étroite, mesquine, dépourvue de générosité, put, dès ses débuts et jusqu'à son dernier jour, se résumer en ces trois mots : « manger du curé. »

Si l'on nous demande ce que faisaient en ce temps-là les catholiques pour éclairer l'opinion publique et arracher le pouvoir aux mains entreprenantes de leurs adversaires, je devrai répondre, en toute sincérité : « tout d'abord, pas grand'chose ! »

Beaucoup de catholiques, écrivait M. Armand Neut en 1863, voudraient obtenir les fruits de la lutte sans s'y engager, et triompher sans combattre eux-mêmes. Ils semblent attendre de leurs adversaires la réparation de leurs griefs et abandonner aux libres penseurs le soin de défendre leurs libertés les plus chères. Ce sont eux qui soutiennent en grande partie la presse antireligieuse par leurs abonnements... et, loin de soutenir la presse militante catholique, ils lui ont infusé le découragement en lui jetant un blâme stérile et souvent immérité.

Cependant, ils sortirent peu à peu de leur longue torpeur. Ils pensèrent à resserrer leurs liens, à donner de la vie à leurs œuvres, en les adaptant aux exigences du moment et à les multiplier. D'où leurs grands Congrès de Malines — de 1863, de 1864 et de 1867 — qui contribuèrent certes à leur rendre quelque nerf et même quelque ardeur.

D'autre part, l'audace sans cesse croissante des libéraux, dont l'esprit antireligieux se faisait jour de plus en plus, amenait à sortir des rangs de leur armée quelques-uns de ceux qui longtemps avaient cru pouvoir allier la qualité de « catholique » en religion à celle de « libéral » en politique.

Ce ne fut toutefois pas avant 1870 que le joug du sectaire

cabinet Frère-Bara fut enfin brisé. M. Dechamps, catholique, ayant en 1864 laissé échapper l'occasion de se saisir, résolument et sans conditions, du pouvoir que le Roi lui offrait.

Il serait superflu de détailler l'interminable série de mesures préjudiciables aux catholiques qui avait signalé les treize années de domination libérale.

Il n'est pas davantage besoin de rappeler que le cabinet avait scandaleusement profité de sa longue existence pour caser ses créatures et ses hommes liges partout où il en avait eu le moyen, sans souci aucun de cette justice distributive toujours pratiquée, en matière de nominations aux emplois publics, par les ministres catholiques — on le leur a souvent et récemment encore entendu déclarer !

Pour rendre à César ce qui est à César, et au ministre des continuelles iniquités d'alors, du moins dans cet ordre d'idées, la justice qu'il mérite, disons que, en fait de partialité, M. Jules Bara avait détenu le record — et de très loin — sur ses collègues. Lui qui avait arraché aux Chambres la loi sur la mise à la retraite des magistrats à l'âge de 70, 72, 75 ans suivant leur rang, ayant eu à faire 198 nominations ou promotions de conseillers, de juges et de membres du parquet, avait donné la préférence dans 176 cas à des libéraux ; en désignant des juges de paix, il avait daigné ne choisir des libéraux que 50 fois sur 60 ; il avait pourvu de titulaires libéraux 139 seulement des 154 sièges de juges suppléants dont il avait eu à se préoccuper ; enfin, il avait eu l'extraordinaire gracieuseté d'abandonner à 1 catholique une place de greffier sur 44 qu'il avait été appelé à conférer. Tout cela, de 1867 à 1870 seulement ! Au total, durant son ministère, il avait fait 613 nominations, dont 514 au profit des libéraux !

Nous ne parlerons que pour mémoire de son immixtion cynique dans les affaires Langrand-Dumonceau et de l'acte odieux qu'il consomma en révoquant le procureur général près la cour d'appel de Bruxelles, M. de Bavay, magistrat de valeur, qui avait, à l'occasion de ces mêmes affaires, montré une rare indé-

pendance de caractère. Avec M. Balau, on peut dire que « la conspiration judaïco-libérale, dont cet acte d'incroyable sans-gêne fut un incident, eut pour effet de priver les actionnaires belges de plusieurs centaines de millions de bénéfices. »

Une double élection de « soulagement universel » ayant assuré aux catholiques une majorité relativement imposante, un cabinet d'Anethan-Jacobs prit en mains les rênes du gouvernement et les garda jusqu'à ce que de nouvelles menées révolutionnaires des libéraux eussent amené Léopold II, traité par eux sous les fenêtres de son palais de « roi de carton, » à redemander leur portefeuille aux ministres.

Les auteurs principaux de l'émeute, écrit M. Woeste, dans *Vingt ans de polémiques*, sont connus. Ce furent un ancien ministre du Roi, M. Bara, et le premier magistrat libéral de la capitale, M. Anspach. Quant aux instruments, ils appartiennent à cette classe de la société qui, à aucun titre, n'a droit au respect public.

MM. Malou et de Theux [1], s'étant décidés à prendre la place du ministère révoqué, constituèrent un cabinet dans lequel entrèrent, notamment, MM. Beernaert et de Lantsheere [2].

L'abbé Balau, cité plus d'une fois déjà, a suffisamment caractérisé l'action des deux cabinets conservateurs qui furent au pouvoir depuis le 4 juin 1870 jusqu'au 19 juin 1878 pour qu'on se contente de rapporter, une fois encore, son jugement :

Deux ministères conservateurs, écrit-il, se succèdent au gouvernement durant cette période. Le premier est renversé par l'émeute, qui devient une alliée des libéraux contre le pouvoir. Ils aspirent, par la perpétuelle menace de manifestations hostiles, à peser sur la couronne et à reconquérir en politique une influence dont le corps électoral les a légalement dépouillés. Dans cette situation, le gouvernement conservateur n'exerce d'autre rôle que celui de se maintenir au pouvoir et d'arrêter, pendant quelques années, le flot du libéralisme. Aucune loi hostile aux catholiques n'est révisée. Le ministère croit trouver sa force dans sa modération, ce qui l'empêche aussi

1 — Catholiques.
2 — Catholiques.

de rétablir l'équilibre rompu par les ministères précédents, en ce qui concerne la nomination aux emplois publics [1]. Le libéralisme garde ses positions, il accentue son programme dans un sens plus radical. Ce ne sont plus seulement certains actes du clergé qui sont l'objet des attaques de la presse et de la gauche parlementaire ; ce sont les dogmes eux-mêmes, les institutions de l'Eglise, son influence civilisatrice, tout ce qu'elle est, tout ce qu'elle a été, tout ce qu'elle a fait dans le monde. Le libéralisme se confond de plus en plus avec la franc-maçonnerie. En politique, il tourne au radicalisme. Quand il retrouvera la majorité, le passage des catholiques au pouvoir ne l'aura pas fait reculer d'un pas, et il marchera toujours en avant dans la voie des réformes antireligieuses. Le gouvernement conservateur ne constitue qu'un temps d'arrêt, une parenthèse. Quand on demandera au chef de cabinet le résumé des actes de son ministère, il répondra avec autant d'esprit que de vérité : *Nous avons vécu.* Cette politique de modération, censurée par les uns, approuvée par d'autres comme une nécessité que les circonstances imposaient, a du moins devant le pays entier le mérite des intentions. Elle cherchait le bien-être de tous, en évitant de fournir un nouvel aliment à la guerre funeste des partis.

Notre jeunesse catholique est si vaillante aujourd'hui qu'on est gêné de lui rappeler que les catholiques d'il y a 30 ans manquaient autant de poigne que de confiance en eux-mêmes. Si bien qu'ils avaient laissé naître et s'accréditer cette peu flatteuse légende « qu'ils n'étaient bons qu'à être rossés » !

Et de fait, en 1875, les libéraux attaquèrent la procession de la Chapelle à Bruxelles. Les pèlerins d'Oostacker furent battus comme plâtre. Les processions jubilaires organisées à Liège ne furent pas mieux respectées, et M. Piercot, bourgmestre libéral de cette ville, se rendit définitivement célèbre en les interdisant purement et simplement, par un arrêté que le ministre de l'Intérieur n'eut pas même le courage d'annuler.

C'est vers la même époque que les libéraux commencèrent à traiter rageusement certains catholiques d' « ultramontains », parce que, à la différence de ceux qu'on appelait « catholiques libéraux »,

1 — Au département de la Justice, M. de Lantsheere, sur 374 nominations ou promotions, en fit 165 au profit de libéraux et 209 au profit de catholiques. (Voir discours du 10 mai 1878, à la séance de la Chambre).

ils insistaient surtout, à l'occasion, sur le point de vue doctrinal soulevé par la question des libertés modernes, tandis que les seconds se plaçaient plutôt au regard de ce que l'on nomme l'« hypothèse » dans le langage des écoles. L'ultramontanisme fut pour les libéraux une nouvelle guitare, dont ils se mirent à jouer bruyamment, comme ils avaient exploité antérieurement les mots ronflants de « main-morte » et d'« influence occulte. »

Le

A bas Malou !
Il faut le pendre,
La corde au cou !

ayant à la longue trouvé suffisamment d'écho dans les masses électorales, le cabinet tomba, en juin 1878. De prime abord, nombre de catholiques parurent ne pas s'affliger démesurément de sa chute.

Mais on ne tarda pas à le regretter amèrement, lorsque le « ministère des sept maçons [1] » eut déchaîné sur le pays une effroyable guerre scolaire.

La politique des hommes qui regardaient le catholicisme comme « un cadavre barrant la route du progrès et bon à jeter dans la fosse » fut toutefois peu du goût de la nation. Par son exagération même et par ses violences, elle souleva rapidement une réprobation quasi universelle, à laquelle ne contribuèrent d'ailleurs pas peu le trouble jeté dans les finances d'une quantité de communes, l'envoi un peu partout de commissaires plus que spéciaux, les hontes de la légendaire enquête scolaire et surtout l'augmentation parallèle et constante du déficit et des impôts !

Aussi rien de plus rigoureusement exact que l'appellation « d'élections de mépris » appliquée par M. Edmond Picard, progressiste bon teint alors, à celles qui, le 10 juin 1881, amenèrent l'effondrement du second et dernier cabinet Frère-Bara.

« Maximum de liberté, minimum de gouvernement, révision

---

1 — Tous les ministres étaient francs-maçons.

de la loi scolaire de 1879 dans le sens d'un respect sincère de la volonté des chefs de famille, extension du corps électoral dans les limites constitutionnelles, suppression des lois de tricheries électorales imaginées par les libéraux aux abois, renforcement de l'autonomie provinciale et communale », tel était le programme sur lequel s'était faite l'élection triomphante des catholiques, comme celle des Indépendants — ajoutons-le ; — car, pour la première fois Bruxelles venait d'en envoyer au Parlement.

Dès le 22 juillet les Chambres se réunirent en session extraordinaire. Au banc du gouvernement prirent place MM. Malou, comme président du Conseil, Woeste, de Moreau, Jacobs, Beernaert, Vandenpeereboom. Le 8 août, le crédit nécessaire au rétablissement de la légation près du Vatican, sacrifiée par M. Frère à la vindicte maçonnique, était voté par 73 voix contre 44 — MM. Vandersmissen et Somzée, les deux indépendants les plus connus d'alors, votant avec la gauche. Le 30 août, la Chambre votait par 80 voix contre 49 et deux abstentions — celles de MM. Vandersmissen et Somzée — la nouvelle loi sur l'enseignement primaire.

Le Roi, ayant estimé peu favorables à la politique inaugurée par le cabinet les élections communales d'octobre 1884, reprit leur portefeuille à MM. Jacobs et Woeste, les principaux auteurs de la nouvelle loi scolaire.

Ainsi privé, et sans raison sérieuse selon lui, de deux collaborateurs éminents, dont l'énergie et le talent effrayaient à bon droit les Loges et dont la quasi-révocation eut un douloureux retentissement dans le pays catholique, M. Malou refusa de garder la direction des affaires.

M. Beernaert crut de son devoir d'accepter le poste difficile qu'abandonnait le chef incontesté de la droite. M. de Moreau passa au ministère de l'Agriculture, M. de Caraman-Chimay fut chargé du département des Affaires étrangères, MM. Devolder et Thonissen remplacèrent respectivement MM. Victor Jacobs et Woeste. Et le cabinet nouveau se trouva constitué.

« Pratiquer une politique essentiellement modérée, de nature à amener l'apaisement dans les esprits et à rétablir l'équilibre dans les finances », tels étaient les deux traits primordiaux du programme que M. Beernaert s'était tracé et qu'il développa très sincèrement devant la Chambre.

On sait avec quelle persévérance, quel éclat et quel succès il s'appliqua à réaliser cette double tâche fort ingrate, et comment il prépara le retour, qui continue à s'effectuer, de quantité de libéraux modérés dans le sein du parti conservateur.

Ce serait faire chose évidemment superflue que de dresser le bilan des principaux actes de son long gouvernement.

Contentons-nous de rappeler que ce fut pendant qu'il était au pouvoir que la diplomatie créa l'Etat indépendant du Congo et que le parlement belge vota des crédits importants pour l'établissement des forts de la Meuse.

Son œuvre capitale, celle à laquelle plus qu'à toute autre son nom demeurera attaché, fut — faut-il le dire ? — la révision de la constitution, sur la base de la généralisation du droit de suffrage.

Les incidents multiples qui marquèrent le rajeunissement de notre pacte fondamental, les péripéties diverses au milieu desquelles il se déroula, les vives résistances qu'il rencontra sur certains bancs de droite comme de gauche, les écueils de tous genres qu'il fallut franchir audacieusement, tout cela est demeuré présent à l'esprit de chacun.

On peut discuter le point de savoir dans quel sens devait s'effectuer l'extension du corps électoral. Mais — ceci est hors de doute — il était plus que temps que cent et quelque mille censitaires à 42 fr. 32 c. cessassent d'incarner en leur personne le « pays légal. »

Déposséder la bourgeoisie d'un privilège précieux qu'elle détenait depuis la fondation de notre indépendance nationale, rendre aux paysans la large place qui leur revenait dans les comices électoraux, introduire généreusement au forum les ouvriers eux-mêmes — ceux des mines, de l'usine, de la fabrique comme ceux qui peinent dur rivés aux travaux de la glèbe — c'était une entre-

prise grosse de périls et de nature à arrêter les bonnes volontés les plus résolues.

Persuadé qu'elle s'imposait, M. Beernaert la poursuivit à travers tous les obstacles.

Il la mena jusqu'où il put et, à son sens, aussi bien que le lui permirent tant « le malheur des temps » que les convoitises contradictoires des partis !

La représentation proportionnelle ayant subi un échec dans les sections de la Chambre, M. Beernaert — que d'autres raisons, évidemment beaucoup plus graves, déterminaient à quitter le pouvoir — en prit prétexte pour remettre entre les mains de Sa Majesté, le 17 mars 1894, la démission du cabinet. Le Roi n'accepta toutefois que la sienne et celle de M. Lejeune, qui avait été appelé à la tête du département de la Justice, le 24 octobre 1887.

M. de Burlet d'abord, qui créa le « ministère du Travail », M. de Smet de Naeyer ensuite, un laborieux entre les laborieux, puis M. Vandenpeereboom, et enfin de nouveau M. de Smet de Naeyer, acceptèrent la lourde charge de président du Conseil.

Les lois et les mesures de tous genres édictées sur leur initiative, particulièrement dans l'intérêt des classes laborieuses et des paysans, méritent de faire l'objet d'études spéciales. Qu'il nous suffise de répéter ces paroles récentes de M. le député Hoyois :

Le gouvernement catholique continue à mériter l'appui sincère et loyal du Parlement.

Qu'on épluche sa politique générale ou sa gestion financière, et l'on est obligé de confesser avec M. Graux, l'ancien ministre libéral, que « le pays, pris dans son ensemble, n'a pas de grief sérieux contre lui. »

Sa politique est sage, inspirée par le désir de bien faire, sans empressement excessif. Qu'elle le demeure !

Qu'il persiste, notamment, à s'orienter sur le terrain social en tenant la balance égale entre le capital et le travail et en se défiant des exagérations d'une règlementation outrancière.

Ainsi il restera un gouvernement véritablement national. Ainsi, il continuera à être un gouvernement auquel tous les hommes d'ordre des anciens partis peuvent et doivent se rallier pour le plus grand bien de la patrie.

LIBER-MILES.

LE CONGRÈS DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE [1]

Monsieur le Directeur,

« Ces jeunes gens viennent, inconsciemment peut-être, d'écrire l'une des plus belles pages de l'histoire du Canada » ; c'est par ces mots, applaudis d'un nombreux auditoire réuni dimanche dernier dans la grande salle de l'Université Laval, que l'éloquent archevêque de Montréal clôturait le congrès de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française. Cette appréciation de l'éminent prélat est partagée par tous ceux qui ont suivi de près les travaux et délibérations du Congrès, entendu les rapports et les discours, écouté et pesé les vœux formulés.

Vous me demandez de présenter à vos lecteurs l'organisation nouvelle qui vient de se révéler. Je vous remercie de l'invitation : c'est pour moi un honneur et un plaisir d'y répondre. Je vous dirai donc, comme je l'ai compris ou plutôt senti pendant ce Congrès, ce que veut cette Association, quels moyens elle entend prendre pour arriver à son but, et ce que l'on peut en espérer pour l'avenir.

Ce que veulent ces jeunes gens ? Ils l'ont déclaré nettement et sans détour : ils entendent se grouper pour défendre la foi et la patrie menacée.

Patriotes, ils aideront pour leur part à faire de leur pays une grande nation, ils garderont jalousement ses nobles traditions, ils lutteront avec énergie contre l'absorption par un autre peuple quel qu'il soit ; ils ne s'attacheront pas tellement à un parti politique qu'ils soient prêts à lui sacrifier les intérêts supérieurs de

---

1 — Nous aurions voulu, en réponse à la gracieuse invitation de M. le Président, assister à cette intéressante réunion de la jeunesse canadienne-française. Nous aurions pu alors dire nous même à nos lecteurs tout le bien que nous augurons de ce mouvement salutaire de la part de ceux qui, demain, seront les chefs et les guides de leurs compatriotes dans l'ordre social et politique. Nous sommes heureux d'avoir confié cette agréable tâche à un ami, dont nous partageons les vues et aux vœux duquel nous nous associons de tout cœur, pour que l'Association, déjà honorée des plus hautes approbations et munie des garanties les plus désirables, prenne fortement racine, se répande et se multiplie, et produise tous les fruits de bénédiction dans l'ordre religieux et patriotique que promettent ses heureux débuts.

La Direction.

la religion et de la patrie ; c'est pourquoi ils revendiquent hautement les droits de la minorité manitobaine pour la question non réglée des écoles.

Catholiques ils le seront intégralement, c'est-à-dire non seulement dans la vie privée mais aussi dans la vie publique ; ils croient que le catholicisme vécu par l'individu et par la société est le remède à tous les maux et la source de tous les progrès ; justement émus des catastrophes que peuvent amener, dans un avenir moins éloigné qu'on ne le croit peut-être, le socialisme révolutionnaire et l'indifférentisme officiel, désireux d'arracher les catholiques à la funeste politique du laisser-faire et du laisser-dire, ces braves jeunes gens arborent résolument le drapeau des réformes sociales sur le terrain marqué par l'Eglise et combattront avec les armes invincibles que leur fournit cette infaillible gardienne de la vérité.

Pour arriver à la fin qu'elle se propose, l'Association usera de ces trois moyens aussi simples qu'efficaces : piété, étude, action. *Piété*, car ces hommes de foi savent que rien de grand ni de durable ne se fait en ce monde si Dieu n'en est à la fois le fondement et le couronnement ; mais cette piété sera solide, éclairée, virile, joyeuse. *Etude*, car sans elle il sera impossible d'acquérir la notion exacte des intérêts que l'Association tient à cœur de défendre ; et donc, étude sérieuse et pratique de la religion, de la question nationale, des questions sociales : éducation, agriculture, colonisation, réformes ouvrières. *Action*, variée selon les circonstances, les caractères, les conditions ; action sur les membres entre eux par une amitié franche et cordiale ; action s'exerçant au dehors par l'exemple de la vie, —et celle-là est accessible à tous les membres,— ou par la plume ou par la parole,—ces armes seront réservées à ceux qui peuvent les manier avec talent et profit.

A écouter les jeunes rapporteurs du Congrès développer toutes ces pensées généreuses dans un langage toujours sobre et châtié, parfois éloquent, à entendre les chaleureux applaudissements des *camarades*, on sentait que sur ces âmes passait comme un souffle d'apostolat, et que Dieu s'était choisi une nouvelle phalange de

soldats qui sauront lutter pour la bonne cause, qui pourront être vaincus, mais qui du moins sauront faire leur devoir simplement, vaillamment, jusqu'au bout.

Telle est cette Association. Je n'ai fait qu'esquisser son programme, mais vos lecteurs comprendront, même par ce pâle résumé, tout ce que l'on peut attendre de cette jeunesse catholique si elle continue à marcher dans la voie qu'elle s'est tracée. Les associés sont aujourd'hui trois cents répartis en quinze groupes : nous voudrions qu'ils fussent trois mille, et ils le seront bientôt, si tous ceux qui le peuvent efficacement donnent à cette Association l'appui de leur compétence et de leur haute autorité. Nos Seigneurs les évêques l'ont fait déjà : ce n'est que justice de signaler entre autres l'archevêque de Montréal, qui a suivi avec le plus vif intérêt toutes les séances du Congrès, et qui l'a ouvert par un grand discours dont le fond et la forme ont enthousiasmé le jeune auditoire qui se pressait dans la salle académique du Gésu. Des hommes publics comme MM. Bourassa et Chicoyne ont tenu à apporter à l'Association l'encouragement de leur parole ; celui-ci dans une improvisation pleine d'honneur et de sens pratique a donné aux jeunes gens des conseils que Nestor n'eût pas désavoués ; celui-là, bouillant Achille, a prononcé, sur le respect humain et le manque d'esprit chrétien dans la vie politique et sociale, une harangue où ont été courageusement dites—avec fruit, espérons-le !—de cinglantes vérités.

De France le comte de Mun a envoyé un cordial salut à la nouvelle Association, sœur de celle qu'il a fondée lui-même.

Au-dessus de tous, le Souverain Pontife Pie X et son digne représentant au Canada ont béni et encouragé l'œuvre nouvelle. Nous ne pouvons que féliciter l'Association de commencer sous de tels auspices. Puisse-t-elle ne pas dégénérer de l'idéal qu'elle s'est fixé et elle deviendra, selon le mot de l'archevêque d'Ottawa, « non seulement une consolation mais une force pour l'Eglise du Canada. »

L. Davrout, S. J.

Montréal, 2 juillet 1904.

MONSEIGNEUR ARCHAMBAULT

Le Souverain Pontife, en élevant à l'épiscopat Monseigneur Alfred Archambault, donne à l'université Laval, dans la personne de son distingué vice-recteur, une nouvelle marque de son approbation, en même temps qu'il couronne noblement le savoir et les mérites du très digne titulaire du nouveau siège de Joliette. Ses brillantes études à Rome en 1882-3-4 faisaient augurer à bon droit une carrière éminemment utile à l'Eglise qu'il aima toujours d'un amour sincère, et dont il sait — nous en avons eu maintes fois la preuve — défendre les droits avec fermeté et conviction.

Quand naguère M[gr] Archambault fut élevé à la prélature romaine, avec le titre de protonotaire apostolique, nous étions tenté de lui adresser comme vœu la devise d'une de nos vieilles familles chevaleresques : *Vade ultra ;* aujourd'hui, avec la sainte Eglise, nous lui disons du fond du cœur : *Ad multos annos !*

L. L.

Pages Romaines

A propos du voyage de M. Loubet a Rome. — Controverses théologiques au Vatican. — Dans la cour de la Pigna. — La discipline des clercs dans Rome.

Le jour même de la capitulation de Paris, Louis Veuillot, habitué à étudier les origines des gloires et des déchéances des nations à la lumière de sa grande foi, écrivait ces mots : « Nous succombons par manque de foi, de lois, de justice, nous mourons de l'esprit de la révolution ; et la révolution c'est l'esprit moderne, c'est l'apostasie sociale de Dieu et de l'Eglise. »

C'est au nom de cette apostasie sociale que M. Loubet, président d'un gouvernement dont tous les membres sont sous la dépendance de la franc-maçonnerie, est venu à Rome y saluer le roi Victor-Emmanuel III, renonçant par cette démarche à la séculaire mission qu'avait la France d'être la protectrice de la Papauté et de l'Eglise contre tous les oppresseurs.

Depuis les événements de 1870, en deux circonstances seulement et en des temps de grands troubles, la France officielle a abdiqué son magnifique rôle de sentinelle du trône de Pierre. Ce fut d'abord, deux jours après la prise de Rome, quand, par la plume de son représentant à Florence, M. Sénard, elle complimenta Victor-Emmanuel II sur la conquête de la ville éternelle rendue enfin à la liberté, « et sur la sagesse et l'énergie qui avaient

présidé à ce grand événement. » Sénard n'était que l'envoyé de ces quelques ambitieux qui, au lendemain de Sédan, s'emparèrent du pouvoir sous prétexte de sauver la patrie et qui, en réalité, la conduisirent à la pire des situations. Sénard mit dans sa lettre toute la honte du régime qu'il représentait, et le lendemain, ce document diplomatique fut triomphalement imprimé dans le journal officiel du royaume d'Italie. Depuis, en dépit de ses lois persécutrices, le gouvernement de la République, par une étrange contradiction, avait si bien repris les traditions séculaires, en ce qui regarde la protection de la Papauté, que craignant toujours une intervention armée de la France, l'Italie avait contracté de puissantes alliances pour garantir son avenir.

Combattre les œuvres divines chez soi et prétendre les défendre ailleurs est une hypocrisie que Dieu ne peut tolérer longtemps ; l'apparition de M. Loubet et de Victor-Emmanuel III sur le balcon du Quirinal est l'ironique châtiment de la Providence.

La seule histoire de la prise de possession de ce palais apostolique le prouverait.

Ce fut le 3 octobre 1870, quelques heures seulement après la clôture du fameux plébiscite, que le gouvernement italien, de concert avec la junte municipale, essaya de s'emparer par surprise du palais du Quirinal. Après avoir eu l'audace de faire demander au Pape les clefs de ses appartements qu'il avait trouvé fermés, et sur le refus qui lui fut opposé, il apposa des scellés sur les portes et en confia la garde à ses soldats.

Le lendemain, au mépris de tous les droits, l'ordre était donné aux cardinaux Clarelli et Vannicelli de quitter immédiatement le palais de la Consulta où ils habitaient, en même temps qu'un serrurier crochetait la porte de leur domicile. Le 7 novembre suivant, le général della Marmora écrivait au cardinal Antonelli que le conseil des ministres estimant que le Quirinal était un palais d'Etat, il avait résolu de le destiner à l'habitation du roi. En conséquence, il le priait de lui en faire parvenir les clefs et de lui déléguer une personne de confiance qui assisterait à l'inventaire des meubles pouvant appartenir à Sa Sainteté. Inutile de relater la réponse faite à de telles prétentions. Sans en tenir compte, le 8 novembre, à midi, le gouvernement italien représenté par le questeur de Rome, le receveur des domaines, deux ingénieurs, un architecte, un membre de la junte municipale, deux notaires, s'empara du palais apostolique, fit crocheter les serrures et pénétra dans la demeure pontificale. Le 9 novembre, en une énergique protestation, le cardinal Antonelli dénonçait le fait à toutes les puissances civilisées.

Sous prétexte de venir témoigner ses sympathies aux victimes de l'inondation du Tibre, le 31 décembre 1870, à 4 h. du matin, Victor-Emmanuel II, arrivant de Florence, à la faveur des ténèbres, franchit pour la première fois le seuil du Quirinal ; il s'y reposa jusqu'à 10 heures, puis il le quitta en toute hâte dans la même soirée. A constater cet empressement dans le départ, on croirait que l'ombre de Sixte V (le premier Pape mort au Quirinal), dut effrayer le roi usurpateur, en lui rappelant qu'il réprimait si inexorablement le brigandage de son temps, que son seul nom faisait pâlir le visage des hommes aux consciences troublées, et que la valeur d'Henri IV elle-même fut paralysée par son excommunication. Toujours est-il que, retourné à Florence, Victor-Emmanuel envoya, le 23 janvier 1871, son fils aîné le prince Humbert, la princesse Marguerite et leur enfant habituer les murs du palais apostolique à être hospitaliers envers la majesté royale. Ce ne fut que six mois après que lui-même vint les rejoindre.

Le bien indûment acquis n'est jamais devenu le bien légitimement

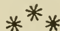
possédé, surtout quand le propriétaire, loin d'abdiquer ses droits, n'a cessé de les revendiquer.

Le châtiment du gouvernement persécuteur de France a été de conduire lui-même son chef sur la loggia d'un palais apostolique, et de l'y voir frénétiquement acclamé par tous ceux qui ont intérêt à avoir des complices dans la violation des droits les plus sacrés. Ces acclamations, auxquelles par moment se joignaient les cris de « à bas la calotte », attestaient qu'entre la France officielle d'aujourd'hui et la grande France catholique d'autrefois, il n'y a plus rien de commun.

On sait les conséquences de ce voyage, la noble protestation de Pie X, l'étrange fureur des insulteurs irrités de voir leur insulté relever publiquement l'offense qu'il a reçue, l'humiliation infligée à M. Nisard (dont le malheur était d'être le représentant du ministère Combes), d'aller demander des explications au Vatican, son départ précipité par la crainte comique de ces mêmes explications qu'il sollicitait, la discussion à la tribune française et la reculade du gouvernement combiste, au moment où Pie X lui fournit la meilleure occasion d'engager cette lutte définitive avec l'Eglise que, dans ses discours sectaires, il annonce depuis longtemps.

Les ambassadeurs partent de Rome, ils y reviennent toujours ; l'histoire en fait foi. Leur retour est d'autant plus humilié que leur départ fut brusque et insolent. Sous Pie IX, la Prusse brisa toute relation avec le Saint-Siège ; sous Léon XIII, nul empereur ne fut plus obséquieux à l'égard de la Papauté que Guillaume. Dans les premières années du dernier pontificat, la Belgique, alors sous le joug maçonnique, imita la Prusse ; puis, comme elle, elle sollicita l'honneur de renouer les traditions du passé.

Pie X attend avec calme le retour de l'ambassadeur de France ; plus vite que les autres, vaincu par la nostalgie de Rome, il reviendra.



Dans la vaste salle Clémentine dont les voûtes ne résonnent ordinairement que du pas saccadé de la sentinelle suisse qui s'y promène, du choc de la hallebarde dont il frappe par moment le pavé de marbre, ou de la voix du chef de la garde ordonnant les saluts militaires au prélat qui se rend à une audience pontificale, le jeudi, 9 juin, se réunissaient dix-huit membres du Sacré-Collège, et quantité d'évêques, prélats et dignitaires de la cour. Au fond de la salle, faisant face à la porte d'entrée, se trouvait le trône sur lequel Pie X prit place.

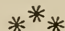
Pour la première fois, depuis le nouveau pontificat, une lutte théologique allait s'engager entre les plus illustres professeurs des universités romaines et leurs meilleurs élèves devant cet aréopage sacré. Un opuscule imprimé avait été distribué à tous les assistants ; il contenait l'exposé, l'ordre de la discussion, des thèses, des oppositions, et des contradictions.

Trois éminents théologiens, en leur qualité d'arbitres entre maîtres et disciples, dirigeaient les débats dont les divers sujets étaient empruntés à 142 thèses dogmatiques. Pendant deux heures et plus, en un latin d'une élégance parfois cicéronienne, les trois séminaristes dont l'un appartient au séminaire romain, l'autre au séminaire Pie, et le troisième au collège des Fils de Marie, défendirent avec toutes les ressources de la scolastique la doctrine autour de laquelle on accumulait toutes les objections et les sophismes possibles.

Tout à coup midi sonna, et après avoir averti le monde de la course du

temps, la cloche évoqua le souvenir de la grande heure de Dieu. Pie X, suivant la coutume qu'il a de tout interrompre au son de l'angelus, tombe à genoux et redit avec l'assistance ces merveilleuses paroles qui furent toute la théologie de l'ange et toute la théologie de Marie.

La bénédiction pontificale couronna les félicitations que le Pape adressa aux doctes conférenciers.



Trois jours après, dans l'après-midi du dimanche, 12 juin, douze mille membres de l'association ouvrière qui porte le nom de « *Primaria associazione cattolica artistica operaia di carità reciproca* » envahissaient la cour de la *Pigna*. Ils venaient tous, avec fierté, offrir à Pie X l'hommage d'un plébiscite spontané, cinq cent mille signatures que la fidélité a inscrites avec foi, que la foi a recueillies avec fidélité, en douze volumes richement reliés qu'ils lui présentaient.

Fondée le 8 décembre 1871, dans l'église de Sainte-Martine au Forum par Don Dominique Jacobini, alors simple prêtre de Rome, plus tard cardinal-vicaire, l'association élabora son règlement sur le principe de la charité réciproque.

Son existence n'a été depuis que le magnifique développement de son programme et du thème du discours d'inauguration que prononça son fondateur : *Concordes in Christo, mutuam charitatem exhibentes.*

Le nombre toujours croissant de ses associés qui, en 33 années, dépassa le chiffre de 20,000, la força de changer souvent le siège de ses réunions, pour avoir des locaux plus vastes. Soixante-dix autres associations italiennes sollicitèrent l'honneur de lui être affiliées. Dans la seule ville de Rome, elle distribua plus de 600,000 francs de secours, vint en aide à près de 25,000 infirmes, ménagea l'enseignement professionnel à plus de 7,000 élèves, etc.

Une telle association, dont la courte existence compte de telles œuvres, avait bien le droit de les énumérer au Vicaire du Christ, moins pour s'en glorifier, que pour en recevoir sa récompense dans une de ces bénédictions puissantes qui assurent à l'avenir la fécondité du passé. Elle le fit en une éloquente adresse que Pie X écouta du haut d'un trône qui semblait reposer sur un océan de têtes, tant les assistants, après avoir rempli toute la cour, s'étaient, en grappes humaines, agenouillés ou assis sur les degrés de l'estrade qui le portait.

Le commentaire de l'évangile du jour, l'invitation adressée à tous de conduire chacun une ou plusieurs âmes à Dieu par l'apostolat de la charité, fut la réponse du pape, dont la parole fut suivie de si enthousiastes acclamations que, pour permettre à la musique d'exécuter une partie du magistral oratorio de Perosi : *Moyse*, Pie X, lui-même, dut paternellement intervenir.

« La restauration de toute chose dans le Christ, que Nous Nous sommes proposée, avec l'aide de Dieu dans le gouvernement de l'Eglise, exige, comme nous l'avons montré plusieurs fois, la bonne formation du clergé, l'expérience des vocations, l'examen de l'intégrité de la vie des aspirants et la prudence pour ne pas leur ouvrir avec une indulgence excessive la porte du sanctuaire. Pour que Jésus-Christ règne dans le monde, rien n'est aussi nécessaire que la sainteté du clergé......... »

Telles sont les belles paroles qui, dans une lettre de Sa Sainteté au cardinal Respighi, servent de préface à l'ordonnance pontificale sur la discipline du clergé dans la ville de Rome. Huit articles la composent.

Par le premier, tous les clercs du diocèse de Rome et ceux qui, des divers diocèses d'Italie sont envoyés à Rome pour leurs études, doivent être internés dans un séminaire.

Le second règle la manière de venir en aide aux clercs romains dont l'indigence ne leur permettrait pas d'achever leurs études.

Le troisième, que les prêtres italiens venus à Rome pour se perfectionner dans la théologie et le droit, devront eux aussi devenir internes d'un séminaire.

Le quatrième exige que les étudiants étrangers entrent dans les collèges de leur nation, et en cas d'impossibilité, dans un collège ecclésiastique.

En vertu des dispositions précédentes, le cinquième article interdit à tout prêtre ou clerc étudiant la fonction de préfet des internes dans les collèges laïques de Rome.

L'article sixième prescrit la double condition mise à toute admission dans un séminaire de Rome · la demande de l'Ordinaire, son engagement à reprendre son sujet au terme de ses études ou du congé donné par les supérieurs. Cette double pièce doit être visée par le Vicariat.

La septième règle interdit aux universités la faculté d'admettre à titre d'auditeur ordinaire tout clerc ou prêtre qui n'aura pas satisfait aux articles précédents.

La huitième enfin exige, pour la promotion au sacerdoce, quatre ans de théologie, l'examen, et trois ans d'internat.

DON PAOLO-AGOSTO.

FÉLICITATIONS

A notre distingué collaborateur, l'abbé Camille Roy, qui vient d'être admis à la Société royale, nos sincères félicitations. Il était digne de succéder à feu l'abbé Casgrain, sur l'œuvre duquel il publie actuellement, dans les pages de la *Nouvelle-France*, une si belle et intéressante étude.— L. L.

BIBLIOGRAPHIE

LE DRAPEAU NATIONAL DES CANADIENS-FRANÇAIS [1]. — Ce livre est formé de la réunion des principaux articles, citations de discours, lettres d'adhésion et poésies qu'a provoqués la proposition du drapeau azur à la croix et aux fleurs de lys blanches, ayant au centre le Sacré-Cœur enguirlandé de feuilles d'érable, comme étendard national de nos compatriotes canadiens-français. Ce drapeau, qu'on a désigné sous le nom de *Carillon Sacré-Cœur*, offre à l'œil un aspect agréable. Il nous semble, toutefois, que le dessin en serait plus conforme aux exigences de l'esthétique comme de l'art héraldique si l'emblême sacré, au lieu d'être placé librement au centre du drapeau, y reposait sur un écusson.

1—Volume in-8° de plus de 300 pages, publié par le comité de Québec, 1904. En vente chez tous les libraires, et chez M. W. Bussière, Ecole normale Laval, Québec. — Prix : 25 cents, frais de port en sus.

La brochure, fort bien imprimée, a vraiment belle mine avec sa couverture ornée d'une gravure en couleurs du drapeau du Sacré-Cœur. Le prix en est assez modeste pour être à la portée des plus économes.

SERVITEURS ET SERVANTES DE DIEU EN CANADA [1], par N.-E. Dionne, bibliothécaire de la Législature.

Ce volume pourrait être appelé justement le *Ménologe*, sinon le *Martyrologe* de la Nouvelle-France. C'est une galerie où figurent tour à tour apôtres et missionnaires de l'un et de l'autre sexe, hardis découvreurs et explorateurs, fondateurs de villes ou d'instituts voués à la charité ou à l'éducation, simples fidèles de race française ou indigène. Mais le trait caractéristique commun à tous ces personnages, c'est la sainteté. Parmi ces quarante serviteurs et servantes de Dieu, quatre ont un droit officiel à cette désignation, puisque leur procès de béatification a été autorisé par le Saint-Siège. D'autres — enrôlés dans « la blanche armée des martyrs », *Martyrum candidatus exercitus*, partageront bientôt cet honneur. Tous ont brillé par la vivacité de leur foi et l'éclat de leurs vertus. Ils comptent parmi les messagers de la bonne nouvelle que la nation très chrétienne, la France du XVII[e] siècle, envoyait au delà de l'Atlantique aux peuplades assises à l'ombre de la mort. Ils comptent parmi les prémices de la gentilité dans le Nouveau-Monde, parmi les néophytes qui, par la sainteté de leur vie, rappelaient la ferveur des premiers chrétiens.

En lisant ces biographies, où la piété du sentiment va de pair avec l'exactitude historique, on se rappelle avec admiration les grandes choses que Dieu a accomplies dans notre beau pays par les fils et les filles de la vieille et de la Nouvelle-France, et le mot du Psalmiste nous vient aux lèvres: *Non fecit taliter omni nationi.*

L. L.

LIVRES RECOMMANDÉS [2]

L'ABBÉ P. FEIGE, *Ange et Apôtre*, la piété, le zèle. Un beau volume in-12 de 500 pages ; 3 fr. 75.

Princesse C. SAYN-WITTGENSTEIN. *Nos Égaux et nos Inférieurs*, ou la vie chrétienne au milieu du monde (2[e] série), avec une préface de Henri Lasserre. Entretiens pratiques recueillis, révisés et publiés par E. Laubarède. Un vol. in-12. Prix : 3 fr. 50.

---

1 — Vol. in-8[o], de 318 pages, orné de nombreuses gravures. Prix $1.00. Québec, 14, rue Dauphine.

2 — Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris VI[e]. A Québec, librairie J.-P. Garneau ; à Montréal, Cie Cadieux et Derome.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. LINDSAY.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME III — AOUT 1904 — N° 8

UN INTENDANT DE LA NOUVELLE-FRANCE

JEAN TALON

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT [1]

Tandis qu'en France Colbert protégé par Louis XIV restaurait les finances, donnait un nouvel essor au commerce et à l'industrie, développait la marine et multipliait les ressources du royaume en tout genre, il y eut dans la Nouvelle-France un intendant qui fut le disciple digne d'un tel maître. Il s'appelait

1 — *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France (1665-1672)*, par Thomas Chapais. Québec, imprimerie Demers, 1904, in-8° de 540 pages.

Tous nos remerciements au savant collaborateur aux *Etudes religieuses* de Paris, pour son analyse intéressante du dernier livre de M. Chapais. Afin que nos lecteurs sachent combien cette œuvre est appréciée en France, nous ajoutons à la critique de M. Chérot la citation suivante d'une lettre du P. de Rochemonteix, auteur des *Jésuites et la Nouvelle-France :* « J'ai lu *Talon* avec grand plaisir et intérêt croissant. Le sujet est fouillé. Style clair et précis, de ton distingué, sans recherche, toujours soutenu et de belle allure. De toutes vos monographies ou biographies, c'est assurément le meilleure que j'aie lue. »—RÉD.

Jean Talon. Ses origines familiales restées assez obscures, malgré l'éclat des illustres parlementaires auxquels il se rattachait, ont été débrouillées exactement par M. Chapais, grâce à la découverte de son testament aux Archives nationales de Paris. Les traditions politiques et administratives n'ont pas été moins heureusement mises en lumière par le nouveau biographe du « Colbert colonial. »

L'homme que Louis XIV nommait, le 23 mars 1669, intendant de justice, de police et de finances dans cette « France au berceau » qu'était le Canada, apportait à ses nouvelles fonctions une expérience des affaires acquise dans l'intendance du Hainaut. C'était le moment où cette charge venait de prendre dans tout le pays une importance capitale. Que leur origine remonte à Henri II, comme le veut M. Hanotaux, ou seulement à Richelieu, les intendants n'en étaient pas moins devenus les agents aussi dévoués que puissants du pouvoir central. De quoi ne connaissaient-ils pas? Pierre Clément, dans son *Histoire de Colbert*, a détaillé leur rôle, sans peut-être épuiser la matière. A eux d'abord le contrôle de la justice ; procédures oiseuses et magistrats concessionnaires relèvent de leurs arrêts ; subsistances, approvisionnements, régime des prisons, maintien de l'ordre, rien n'échappe à leur surveillance. Ils sont les réformateurs suprêmes des abus au civil et au militaire. Ils passent en revue les gens de guerre et s'assurent de l'état de leur équipement ; ils tracent ou réparent les routes, creusent les canaux et exploitent les mines. Dans les pays d'élection, ils vont jusqu'à taxer les taillables omis dans les rôles et peuvent augmenter arbitrairement les impositions trop faibles à leur estimation.

Or, Jean Talon, à peine âgé de trente ans, avait goûté de cette omnipotence et en avait joui durant dix ans (1655-1665). Son tempérament d'administrateur s'y était nécessairement formé. Mais ce tempérament même n'était que la résultante de nombreuses et ingénieuses raisons héréditaires. Si lâches que fussent les liens de parenté entre les diverses branches, un même esprit

traditionnel, sorte de sève commune, circulait à travers les rameaux de la vieille race parlementaire. L'âme des légistes se transmettait de génération en génération. Omer Talon avait été l'un des représentants les plus accomplis ou les plus pervertis du type. Imbu des théories gallicanes de Pithou et de Richer, il avait sécularisé le mariage autant que faire se pouvait, et érigé l'autorité du roi au-dessus de celle du pape en matière de discipline ecclésiastique. La suprématie de l'Etat sur l'Eglise était le dernier mot, avoué ou tacite, de cette doctrine ; disons-le à l'honneur de ces vertueux et honnêtes magistrats, leur Etat demeurait un Etat chrétien, fils trop indépendant peut-être, mais enfin fils de l'Eglise.

Voyons maintenant Jean Talon à l'œuvre.

I

Non seulement Louis XIV savait choisir ceux à qui il déléguait une parcelle quelconque de son autorité ; mais il entendait bien leur communiquer son esprit et ses idées. Avant de s'embarquer à La Rochelle pour la Nouvelle-France, Jean Talon eut plusieurs entrevues avec le roi et Colbert, et, bien que son séjour dans la colonie ne dût être, pensait-il, que de deux années, il reçut les instructions les plus étendues et les plus précises. Prendre une connaissance parfaite du pays, en réformer les abus, resserrer les liens entre les diverses parties de la population, promouvoir le progrès général, tel était l'idéal tracé au nouvel intendant.

En venant au détail, Louis XIV, tout en reconnaissant que les Jésuites avaient beaucoup contribué, par leur piété et par leur zèle, à attirer là-bas « les peuples qui y sont à présent », rappelait les plaintes formulées contre leur excès d'autorité et contre leur empiétement sur le terrain civil. Talon devait s'en enquérir auprès d'eux et de leurs amis, mais sans leur laisser deviner dans quel but.

Ce dernier procédé était d'une loyauté douteuse. Les griefs rapportés, M. Chapais n'a point de peine à le démontrer, ne reposaient en réalité sur aucun fondement sérieux. Leur autorité morale, les missionnaires de la Compagnie de Jésus l'avaient conquise par leur dévouement parfois héroïque sur le champ de bataille de leur apostolat. Leur part d'autorité temporelle, ils la devaient à la présence de leur supérieur de Québec dans le conseil de la colonie, depuis 1647. Mais cet honneur importun, ils l'avaient plutôt repoussé que sollicité, et, à diverses reprises, ils n'avaient épargné aucun effort pour s'en débarrasser. Encore moins avaient-ils fait nommer ou révoquer aucun gouverneur, de Champlain à M. de Mésy.

Mgr de Laval n'était pas non plus sous leur dépendance et il ne s'immisçait point indûment dans le gouvernement de la colonie. N'était-ce pas le roi lui-même qui avait ouvert à l'évêque de Pétrée les portes du Conseil souverain, le faisant l'égal du gouverneur pour le choix des conseillers ? Seulement et Mgr de Laval et les Jésuites étaient entrés, en vertu de leurs pouvoirs spirituels, dans la lutte contre la traite de l'eau-de-vie. *Inde iræ.*

Louis XIV était-il mieux inspiré en prescrivant à son intendant de bien établir l'autorité de la compagnie des Indes occidentales? M. Chapais semble en douter. Créée en 1664, cette grande compagnie, œuvre de Colbert, comme celle des Indes occidentales, avait succédé à la compagnie des Cent-Associés démissionnaire par contrainte en 1663. Des efforts extraordinaires avaient été tentés en faveur de la nouvelle association. L'étendue de ses concessions territoriales était immense. Le roi lui avait donné en toute seigneurie, propriété et justice, la côte d'Afrique, du cap Vert au cap de Bonne-Espérance, et la terre ferme d'Amérique, de la rivière des Amazones à l'Orénoque, plus les Antilles françaises, le Canada, l'Acadie, Terre-Neuve. La nomination de tous fonctionnaires était déclarée lui appartenir ; elle avait droit de lever des troupes et d'équiper des vaisseaux de guerre battant pavillon aux armes de France. A elle, en revanche, incombait la charge d'entretenir des

missionnaires, de bâtir des églises et d'assurer le service du culte. Mais auprès de ses charges, quels n'étaient pas ses avantages ? La compagnie des Indes occidentales avait obtenu, à l'exclusion de tous autres, le commerce et la navigation dans les pays concédés, durant l'espace de quarante années, sans parler des exemptions de certains droits d'entrée et de sortie, ainsi qu'une subvention de fonds, pour un dixième de ses frais pendant quatre ans.

C'était le retour du moins théorique au monopole. Heureusement le système fut loin d'être appliqué dans toute sa rigueur. Sous prétexte que la Compagnie n'avait pas un personnel suffisamment capable, Louis XIV, ressaisissant d'une main ce qu'il accordait de l'autre, avait continué de nommer le gouverneur et autres officiers. Il en résulta un dualisme assez singulier qui dura de 1664 à 1674, avant, pendant et après l'administration de Talon au Canada.

D'autres peut-être eussent échoué dans cet imbroglio, consumant leurs forces et leur activité par des luttes stériles. Talon, malgré son manque de souplesse, devait y réussir, grâce à sa haute intelligence, à son esprit de décision, et à son impérieuse volonté. Il est vrai qu'il n'était point seul. Par une loi mystérieuse de la Providence, certaines époques sont aussi fécondes en grands hommes que d'autres en sont incurablement dénuées. Les règnes de Louis XIII et de Louis XIV comparés à celui de Louis XV en sont un mémorable exemple. Talon faisait partie d'un triumvirat que complétaient Courcelle, gouverneur général de la Nouvelle-France, et le marquis de Tracy, lieutenant général de Sa Majesté pour toute l'Amérique. Ces trois hommes, qui auraient pu s'user à éterniser entre eux les conflits, eurent le talent de s'unir pour le plus grand bien des intérêts qui leur étaient confiés. Quelque chose comme Guillaume, Moltke et Bismark. C'est ainsi qu'en quelques années ils en firent plus que les autres avant eux en cinquante ans, plus que leurs successeurs en cent.

Ne nous occupons que de Talon. Ce n'est point sur son por-

trait, figure aristocratique et hautaine, encadrée de la solennelle perruque, plus conventionnelle qu'expressive et originale, qu'on déchiffre son caractère. Mais écoutons M. Chapais nous peindre l'homme même :

> Talon avait essentiellement l'esprit de sa fonction. Laborieux, inquisitif, clairvoyant, ami de l'ordre et de la régularité, il se faisait remarquer par la clarté des idées, la largeur des vues, la netteté de la perception et l'énergie de l'exécution. Sa libéralité, sa bienveillance, son intelligente activité, lui gagnaient l'admiration et la sympathie. Cependant l'ambition du progrès, *le désir de faire vite* l'induisaient peut-être parfois à franchir la limite de ses attributions, au risque de provoquer des froissements. (Page 67).

En février et mars 1666, il commence par faire le dénombrement de la population canadienne et il peut constater combien le chiffre global est encore modeste : trois mille deux cent quinze habitants forment l'effectif total de la population blanche, déduction faite des douze cents hommes des troupes royales et d'une trentaine d'ecclésiastiques ou religieux. Québec ne compte pas plus de cinq cent quarante-sept âmes ; toute la région de Montréal n'en a que six cent vingt-cinq.

Si seulement ce petit noyau de pionniers de la civilisation eût été en sûreté ! Mais le péril extérieur le menaçait sans trêve. Les Iroquois, toujours en nombre, se montraient irréductibles. Tracy, dès 1665, avait fait construire les forts de Richelieu, Chambly et Sainte-Thérèse ; en 1666, ceux de Saint-Jean et de Sainte-Anne. A l'intendant Talon incombait l'organisation des convois, l'expédition par eau des munitions et des approvisionnements.

En même temps il n'oublie pas les malades qui encombrent l'Hôtel-Dieu ; l'administrateur veille à leur guérison ; le chrétien, par ses visites assidues, console leurs souffrances. Il s'intéresse aussi à la conversion de quelques soldats huguenots. Mais sa principale préoccupation est la fondation de villages nouveaux près de Québec. Les instructions royales lui ont fait un devoir de préparer chaque année trente ou quarante habitations pour y recevoir autant de familles. Il faut abattre les bois et ensemen-

cer le sol. Talon découvre justement des terres qui offrent toutes les conditions désirables. Il n'y a qu'un obstacle : elles font partie de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges concédée aux Jésuites par octroi de 1626 et confirmation de 1637. Peu lui importe. Il n'est pas homme à reculer.

En vain les bons Pères allèguent qu'ils ont opéré déjà de nombreux défrichements. Talon ne voit que la raison d'utilité publique et les droits supérieurs du roi. Le souverain est maître à ses yeux de toutes les propriétés de ses sujets ; il peut retirer en tout ou en partie ce qu'il leur a concédé ; l'intendant passe donc outre à toutes les oppositions et fonde Bourg-Royal, Bourg-la-Reine et Bourg-Talon. Sur l'expropriation et sur la réintégration posthume de ces trois bourgs dans le domaine de la mission, M. Chapais a donné toute une série de pièces des plus curieuses aujourd'hui déposées aux Archives nationales à Paris. Les parties lésées ne s'étaient pas tenues, en effet, pour définitivement battues. Après la mort de Talon, elles intentèrent un procès aux héritiers de Talon à qui le roi, en 1671, avait donné ce bien récemment enlevé aux religieux. Elles gagnèrent leur cause en 1698, et les choses revinrent à leur premier état. On peut saisir sur le vif, dans cette querelle, l'esprit absolu et césarien de Talon. On dirait qu'aux yeux de ce casuiste,—il le fut à ses heures,—la fin justifie tout le reste.

D'ailleurs, il s'entendait à merveille à établir des bourgades. Il avait son plan, et aucun détail ne lui échappait. Au sommet des triangles formés par les terres, s'élevaient les habitations rayonnant toutes autour d'un carré central. Là se dressait l'église ou la chapelle, trait d'union moral de la population et sorte de beffroi d'où partait le signal d'alarme en cas d'attaque des sauvages. Avec la même intelligence pratique, Talon veille au peuplement des nouveaux villages, fait enseigner aux jeunes par les anciens la meilleure méthode de culture, introduit des gens de métier pour la construction des logements et les usages de la vie. Aux soldats désireux de s'établir, il fait distribuer des

vivres et des instruments de travail. Son modèle est la Rome antique avec son système des *prœlia militaria*. Ces projets pleins de prévoyance et de sagesse furent présentés au Conseil souverain, en janvier 1667. Aujourd'hui encore les villages tracés par l'habile intendant sont florissants et son œuvre reste pour ainsi dire imprimée sur le sol.

Comme le moderne colonisateur de l'Algérie, il sait utiliser la paix, mais aussi se la procurer par la guerre.

La devise de Bugeaud, *ense et aratro*, aurait pu être la sienne. Convenait-il de frapper contre les sauvages un coup décisif, afin de s'assurer une longue tranquillité ? Talon, après avoir exposé avec une remarquable lucidité les arguments pour ou contre, opta pour la guerre. L'expérience démontrait que les sauvages rompaient les trêves à toute occasion et que leur alliance possible avec les Anglais constituait une grave menace pour l'existence même de la colonie. Ce conseil prévalut, et Tracy déclara la guerre. Elle fut aussi heureusement menée qu'elle avait été habilement préparée. Les villages des Agniers furent enlevés sans coup férir et presque uniquement par surprise. Le 5 juillet 1667, l'ennemi envoyait des otages et sollicitait l'envoi de missionnaires. La hache de guerre iroquoise était enterrée pour longtemps. Il est vrai que les sauvages avaient été plutôt repoussés et mis en fuite qu'atteints et exterminés. Mais n'était-ce pas, au point de vue de l'humanité et de la religion, un résultat préférable ?

On eût dit cependant que Talon prévoyait l'avenir et les désastres du XVIIIe siècle. Il conçut dès lors et soumit à Colbert un plan d'une grande hardiesse et d'une sagace intuition. Il s'agissait de faire passer la Nouvelle-Hollande, aujourd'hui l'Etat de New-York, sous la domination française. Ce pays, écrivait-il, serait fort avantageux au roi

qui aurait deux entrées dans le Canada ; il donnerait aux Français toutes les pelleteries du Nord dont les Anglais profitent en partie par la communication qu'ils ont avec les Iroquois par Manatte et Orange, et mettrait ces

nations barbares à la disposition de Sa Majesté, outre qu'elle tiendrait la Nouvelle-Angleterre enfermée dans les limites.

Cette lettre prophétique est du 13 novembre 1666. Elle fit songer Colbert, mais ne le persuada point. Le grand ministre de Louis XIV craignait de dépeupler la France ; il s'inquiétait en outre d'envoyer dans la colonie plus d'habitants qu'elle n'en pouvait nourrir. Talon s'inclina devant ses raisons, mais il n'abdiqua pas les siennes. En d'excellentes pages où il discute les deux opinions, M. Chapais démontre que l'intendant avait raison. Cinq cents immigrants par an durant le règne de Louis XIV eussent porté le chiffre de la population à cinq cent mille en 1760, et les destinées du Canada eussent été changées.

D'autres communications de l'infatigable intendant causèrent à Colbert une joie sans mélange. Talon lui apprenait qu'il trouverait dans les forêts une grande quantité de bois propres à la construction des navires ; il lui annonçait même qu'il avait fait commencer à Québec un vaisseau de cent vingt tonneaux. Le bois pour les mâtures était de première qualité, et l'on avait espoir d'obtenir sur place de la résine et du goudron. Colbert, qui déployait alors tant d'activité pour accroître la puissance maritime française, entrevoyait déjà la possibilité de faire construire pour le compte du roi des vaisseaux dans la Nouvelle-France, ou tout au moins d'y faire tailler un grand nombre de pièces qu'on transporterait sur les chantiers de la mère patrie.

« Faites régner la justice », avait écrit Colbert. Ici encore le disciple répondit aux vues du maître. Talon s'efforça de restreindre les procédures, d'établir la gratuité et la célérité des services judiciaires. Par son règlement pour la « composition amiable », il apparaît aujourd'hui comme le précurseur des derniers réformateurs ; l'intendant royal de Louis XIV a frayé la voie aux représentants du peuple de 1899. En ces matières, c'était la bonne tradition du Parlement de Paris qui animait ses pensées et ses actes. Dans une de ses tournées, il avait rencontré à Villemarie un capitaine du régiment de Carignan qui faisait la terreur de la

population et rappelait les abus de la féodalité. Talon fit informer contre cette brute. Les preuves furent accablantes. Le capitaine était bien apparenté et invoquait la protection de sa famille. Talon, inflexible, le fit repasser en France. « Du jugement que le roi portera sur cet officier, écrivait-il, dépend la sûreté et le maintien du Canada, et le maintien des supérieurs qui se trouvent dans des pays aussi éloignés. »

Telle fut en ses grandes lignes la première intendance de Jean Talon. Elle avait duré trois ans et deux mois. En novembre 1668, il se rembarquait pour la France. Dans ce court laps de temps la population de la colonie avait presque doublé.

En arrivant à Paris à la fin de 1668 ou dans les premiers jours de 1669, on eût dit qu'il avait choisi son moment. Les circonstances étaient uniques. Le traité d'Aix-la-Chapelle venait de faire passer une partie de la Flandre sous la domination française et Louis XIV, heureux dans toutes ses entreprises, touchait à l'apogée de sa puissance. Colbert, contrôleur général des finances depuis 1665, allait être nommé secrétaire d'Etat, le 7 mars 1669. De fait il cumulait plusieurs ministères, et sa juridiction s'étendait non seulement sur les finances, la marine et les colonies, mais encore sur l'agriculture, le commerce, les travaux publics et les beaux-arts !

Talon, qui ne se désintéressait pas de la Nouvelle-France, vit le roi et le ministre. Ils entrèrent facilement dans les vues de l'intendant. On résolut d'envoyer des troupes dans la colonie et d'y faire passer soit des hommes de travail et des filles à marier, soit des animaux domestiques. Talon lui-même dut se préparer à y retourner beaucoup plus tôt qu'il n'avait pensé. Son séjour dans la mère patrie ne dura guère que le temps nécessaire pour régler quelques affaires de famille et rétablir sa santé. Dès avril, son départ fut décidé par Louis XIV. Mais le séjour de l'intendant en France n'avait pas été inutile. Adversaire du monopole, il avait remporté auprès de Colbert un succès de premier ordre en arrachant au ministre la liberté définitive du commerce,

malgré les prétentions de la compagnie des Indes occidentales. A son influence aussi était dû sans doute le décret rendu par Colbert en faveur des familles nombreuses, ainsi qu'un autre arrêt qui accordait aux habitants du Canada les mêmes avantages qu'à ceux du Havre, pour l'entrée de la morue dans le royaume, et qui mettait le charbon de la colonie sur le même pied que celui de France.

Rentré à Québec en août 1670, Talon donna un nouvel essor aux réformes et aux entreprises qu'il avait si bien lancées au Canada. A même désormais d'étendre son rayon d'action, il s'occupa très spécialement de l'Acadie, travailla à accroître sa population et son commerce, favorisa ses pêcheries et son agriculture. Il voulait établir entre les deux colonies des communications plus promptes et plus sûres. L'Acadie, dans sa pensée, devait être l'auxiliaire naturel du Canada, grâce en particulier à son précieux avantage de posséder des ports libres en toute saison.

A la fin de 1671, la situation de la Nouvelle-France était de plus en plus prospère, et Talon pouvait écrire avec fierté : « la paix est également profonde au dedans et au dehors de cette colonie. » Travail et activité régnaient partout. Aussi comprenons-nous M. Chapais quand, dans une évocation presque lyrique, il nous montre Talon qui des fenêtres de son hôtel (site de l'ancien parlement provincial) contemplait par les soirs d'été le merveilleux panorama étendu à ses regards. Nous ne résistons pas au plaisir de citer cette belle page :

Lorsqu'il prêtait l'oreille aux rumeurs de la cité que son intelligente impulsion emplissait de mouvement et de vie, Talon, se détachant des conditions et des spectacles présents, plongeait-il sa pensée dans l'avenir ? Entrevoyait-il l'essor réservé à l'œuvre qu'il était venu sauver ? Comprenait-il toute la grandeur de la mission accomplie par lui à travers tant d'obstacles et de hasards ? Devinait-il en un mot que ses efforts auraient pour résultat la préservation, la croissance et la victorieuse expansion d'une France nouvelle sur la terre d'Amérique ? Nous n'en pouvons douter, lorsque nous nous rappelons son mot à Louis XIV : « Cette partie de la monarchie française

deviendra quelque chose de grand. » Ah ! non, elle n'était pas en défaut, la prescience patriotique de notre illustre intendant. Cette partie de la monarchie française est vraiment devenue quelque chose de grand.... Le petit groupe canadien-français des bords du Saint-Laurent est maintenant un peuple dont la vitalité invincible défie toutes les attaques.... C'est la gloire de Talon d'avoir pressenti cet avenir et de l'avoir rendu possible par les travaux accomplis et les progrès réalisés durant ses deux intendances. (P. 426).

La seconde administration de Talon prit fin en 1672. Il mourut en France, le 23 novembre 1694.

Malgré la grandeur et la beauté de son œuvre, M. Chapais n'a point épargné au légiste gallican les reproches mérités par son ingérence intempestive dans les questions religieuses. Il signale comme une erreur capitale son édit du 10 novembre 1668, en faveur de la traite de l'eau-de-vie, et il déplore qu'un homme si avisé ait déchaîné sur la colonie un aussi terrible fléau que l'ivresse des sauvages. « Cela équivalait, écrit-il, à mettre un fruit appétissant mais vénéneux entre les mains d'un enfant, avec défense d'y mordre. »

L'ouvrage de M. Chapais est un excellent chapitre de l'histoire du Canada ; il est écrit avec toute la conscience, presque avec les scrupules d'un érudit. L'auteur a compulsé les textes, vérifié les citations, exploré les archives, utilisé les communications, fait œuvre de critique et non de panégyriste. Les questions économiques et les affaires religieuses semblent l'avoir particulièrement préoccupé. Il a apporté à leur étude et à leur solution une impartialité et un talent qui lui font le plus grand honneur.

Henri Chérot.

OÙ EN EST L'UNION DES ÉGLISES ORIENTALES AVEC ROME

I

Rien n'est plus intimement triste qu'un coup d'œil d'ensemble sur l'humanité. Nous sommes en cet humble coin de l'univers quinze cent millions d'êtres semblables par l'origine, la nature et le but, tourmentés par les mêmes aspirations et les mêmes souffrances ; dévorés d'une même impatience de jouir, que nous réussissons seulement à exaspérer dans la poursuite des biens à notre portée ; tous enfants d'un même père, sujets d'un même souverain ; exilés d'une commune Patrie, en marche pour y retourner... Tous, semble-t-il, nous ne devrions avoir qu'un souci : nous donner la main, nous entr'aider, nous adoucir mutuellement les fatigues du voyage... Or, au lieu de cette alliance secourable, que voyons-nous ? Eparpillements, divisions, rivalités. Peuples contre peuples ! Villes contre villes ! Familles contre familles ! Individus contre individus ! Notre terre est l'empire de la haine, de l'envie et de l'égoïsme ! S'il n'existe pas chez toutes les nations des castes comme aux Indes, est-il une peuplade, si minime qu'elle soit, qui n'ait ses coteries, ses clans, ses partis ? Partout c'est à qui abusera de la force pour humilier ses adversaires, pour les réduire au rang de parias ! De toutes parts se croisent injures, imprécations, anathèmes ! Et ce qui met le comble à notre malheur, c'est qu'on fait descendre Dieu dans la poussière de l'arène, c'est qu'on mêle la religion aux conflits les plus mesquins où l'on joue son âme et son éternité avec une insouciance effrayante ! C'est sur le culte à rendre à Dieu, c'est sur le chemin à suivre pour arriver à Lui qu'on est le plus divisé ! Et bravement l'on ira à gauche uniquement parce que le voisin abhorré passe à droite ! O la misérable *hommerie* qui rapetisse les causes les plus hautes ! Au milieu de ce tintamarre des pauvres cervelles humaines, de ce vacarme des vanités, des rancunes, des intérêts, des jalousies,

comment la voix discrète de la vérité ne serait-elle pas étouffée ! En vain une Personne divine est venue nous montrer la voie du salut ; en vain elle nous a laissé pour testament la recommandation de nous aimer les uns les autres ; en vain dans sa supplique suprême elle a demandé à grands cris que nous soyons *consommés dans l'unité*, les chétives passions des hommes ont été plus fortes, et jusque dans les rangs de ceux qui l'ont suivi, quelles querelles féroces n'ont-elles pas introduites ? Ah ! Jésus-Christ n'a pas voulu que son bercail fût à l'abri des incursions des loups et des mercenaires. Dieu sait si jamais ceux-ci ont manqué depuis Arius jusqu'à Renan. Quels rêves attristants et désolés doivent parfois traverser l'esprit de l'auguste prisonnier du Vatican, auquel Jésus a laissé la charge d'enseigner, de sanctifier, de sauver le monde ! Il le sait, car les paroles divines sont sans repentance : il est le Pasteur universel, à lui ont été confiés peuples et individus ; aux petits comme aux grands, aux ignorants comme aux savants il doit distribuer la vérité que seul il possède entière et sans ombre. Assurément sa voix ne retentit pas dans le désert. Vaste est le bercail où on l'écoute, où on l'aime ! Pas un royaume, pas une république où il ne compte des agneaux et des brebis. Que le nombre en est petit, pourtant, comparé aux millions de musulmans, de bouddhistes, de fétichistes et autres adorateurs d'idoles qui couvrent l'Inde, la Chine, l'Océanie et l'Afrique !.... Voilà pourquoi sur son ordre partent incessamment des missionnaires qui vont chercher ce qui a péri, qui aux nations ensevelies dans les ténèbres de la mort vont porter le flambeau de la vérité... Chaque jour il a le bonheur d'accueillir quelques-unes de ces brebis arrachées à l'erreur ; et il attend patiemment que l'heure marquée par la Providence sonne où les dernières réserves de l'idolâtrie s'ébranleront pour passer des fers de l'ennemi du genre humain sous la houlette du bon Pasteur.

Aussi bien, plus que la vue de ces multitudes pour lesquelles n'a pas encore lui le jour de la miséricorde, ce qui fait saigner le cœur du pontife suprême, c'est le spectacle des dissensions, des

hérésies, des schismes, suscités au sein même du troupeau choisi par de misérables rivalités, par de simples questions de preséance ou par d'ignobles appétits qui ont trouvé à leur service l'intrigue, l'audace, voire les ressources toutes puissantes de l'Etat. Hélas ! où qu'il porte ses regards, au nord, au midi, au levant et au couchant, il rencontre de ces groupements d'hommes qui se disent les vraies bergeries du Christ et qui ne sont que celles d'un Photius, d'un Eutychès, d'un Luther, d'un Calvin ou d'un Henri VIII... Les éclairer, les ramener au bercail, on comprend que ce soit le rêve perpétuellement caressé du Pasteur ; on comprend qu'un Léon XIII ait songé tout d'abord à consacrer à la cause de l'union l'autorité morale que lui avaient conquise sur le monde la haute sagesse de ses enseignements et l'habile modération de sa politique ; on s'explique ses appels vibrants à toutes les fractions du christianisme et ses efforts pour rendre plus compacts les rangs de l'immense caravane qui, à la suite du Christ, chemine vers la patrie éternelle !

Aucune partie du monde n'a échappé à sa sollicitude. Il en est une cependant qui, pour Léon XIII comme pour nombre de ses prédécesseurs, a été l'objet d'attentions toutes spéciales ; j'ai nommé l'Orient ! Ce n'est pas ici un effet du mirage ou de la fascination que cette contrée exerce presque infailliblement sur nos cerveaux occidentaux. Mais, mieux encore qu'un Lamartine, le Pape a entendu les

...cris des nations
Monter et retentir dans les cèdres antiques,
Et du fond de ses abîmes
Le Jourdain lamentable élever ses sanglots.

Surtout il s'est rappelé que là, sur cette bordure de la Méditerranée orientale, se sont passés tous les événements humano-divins qui font la vie de l'Eglise, composent son cycle liturgique, remplissent sa langue et sa poésie. Il s'est rappelé que là fut la patrie de l'Homme-Dieu et des apôtres ; que là a coulé le

sang réconciliateur du ciel et de la terre ; que là, de la bouche du Rédempteur, est tombé le miel des consolations, seules capables d'accoiser la douleur humaine ; que de là enfin a jailli la lumière qui a dissipé les ténèbres du paganisme, illuminé Rome et par Rome le monde. N'est-ce pas de centres lumineux tels que Antioche, Ephèse, Nicée, Chalcédoine, Alexandrie, Constantinople, que la lumière est tombée sur les plus mystérieux recoins de nos dogmes, et a chassé les erreurs subtiles qui s'y refugiaient ?— Assurément, s'il est un bien de famille, s'il est un héritage sacré, c'est celui-là ! O douleur ! il est la possession de quelques fanatiques nomades d'Arabie qui depuis douze siècles y maintiennent la ruine, la honte et la désolation !—Si le temps des croisades est passé, s'il faut laisser à la diplomatie la solution des graves problèmes que soulève la présence de ce chancre à la porte du monde civilisé, du moins les chrétiens qui y tolère le musulman ne devraient-ils pas donner l'exemple de l'union ? Ne devraient-ils pas mettre fin à ce criant scandale de Latins, de Russes, d'Hellènes, d'Abyssins, de Coptes, d'Arméniens qui, à coups d'encensoirs, de matraques ou de balais, se disputent le droit de prier, d'adorer et de baiser les traces de l'Homme-Dieu ? Le credo de toutes ces communions religieuses est-il donc si différent ? N'est-ce pas un même Christ, un même Rédempteur, le même fondateur d'une Église sainte, catholique et apostolique qu'elles vénèrent ? Ne croient-elles pas également au pouvoir de remettre les péchés et de sacrifier, à la justification par le baptême et la pénitence, à la nécessité des bonnes œuvres, voire à l'infaillibilité de l'Eglise ? Sinon toutes, du moins les plus importantes par le nombre et l'influence admettent l'œuvre des huit premiers Conciles œcuméniques, dont il est facile d'extraire la doctrine catholique la plus pure. Pressées d'un peu près, les divergences relatives au Saint-Esprit et au purgatoire ne supportent pas la discussion ; on s'en est bien aperçu aux conciles de Lyon et de Florence.

Manifestement les querelles dogmatiques ont pu se greffer sur le dissentiment entre Grecs et Latins : ce ne sont pas elles qui l'ont

amené, non plus que la rupture. Or est-il juste que les piqûres faites à l'amour-propre de quelque patriarche ou monarque byzantin du neuvième ou onzième siècle prolongent l'hostilité jusque entre leurs arrières petits-neveux du vingtième siècle? Là-dessus, avec notre franchise occidentale, avec notre enthousiasme de fils des croisés, nous avons emboîté le pas à Léon XIII. «Quoi! nous sommes-nous dit, la séparation n'est que d'un fil! La conversation courtoise entre Rome et le Phanar aura vite dissipé les malentendus; elle aura vite démontré que la désunion est née de circonstances tout extérieures à la doctrine et dès longtemps disparues. Qu'importe aux Orientaux et aux Occidentaux d'aujourd'hui cette rivalité plus politique que religieuse, qui n'a cessé d'exister entre Rome et Constantinople dès le lendemain de la fondation de la nouvelle capitale sur les rives du Bosphore jusqu'à sa prise par Mahomet II? Que leur importe que Léon III, en mettant sur la tête d'un barbare comme Charlemagne la couronne impériale de l'Occident, ait paru arracher la moitié de son domaine au César de l'Orient? Que leur importent les violences des croisés d'une part, et les roueries des Byzantins de l'autre? Ne serait-ce pas insensé d'entretenir parmi nous, arrivés dix siècles plus tard, d'aussi archaïques rancunes? N'existe-t-il pas toujours un ennemi commun pour nous réconcilier? L'Islam n'est-il pas toujours là, faisant peser un joug intolérable sur les chrétiens, et l'union ne leur apporterait-elle pas une force singulière contre lui? Qu'ont-ils à perdre, du reste? Ne leur laisse-t-on pas tous leurs privilèges de race, leur rite, leur langue liturgique, leur organisation, leurs évêques, leurs patriarches? Par contre, que ne gagnent-ils pas? Mais les voilà à moitié indépendants, abrités sous les plis du drapeau tricolore! Et qui sait? Si jamais l'empire de Constantin devait renaître, l'union ne hâterait-elle pas sa résurrection? Oh! oui, travaillons à relier ces deux tronçons si semblables de l'Eglise d'Orient et de l'Eglise d'Occident: et pour faciliter l'accord des esprits, faisons d'abord l'union des cœurs!» Voilà l'équivalent de qui s'est dit ou écrit dans maints discours et maintes brochures.

L'orientalisme est devenu une mode. Je pourrais nommer un jeune ecclésiastique français qui, dans une crise d'enthousiasme digne des soldats de Godefroi de Bouillon, a échangé notre vulgaire barrette pour le Kalymafki ou coiffure haute de forme du clergé grec. Des revues ont été fondées, le *Bessarion*, l'*Orient chrétien*, les *Echos d'Orient*, etc. Toutes publient d'excellents articles qui n'ont pas plus de peine à prouver l'épouvantable décadence des Eglises séparées que les misérables petites raisons qui ont amené la scission...Et nous avons l'air de croire à l'efficacité de pareils moyens.

II

Naïfs et logiques Occidentaux, nous sommes bien les descendants de ces barbares que les Grecs roulèrent dans les défilés du Taurus, et qu'à Constantinople ils payèrent de reliques fausses trônant encore solennellement dans plus d'une de nos cathédrales. Nous prenons les choses par les preuves, nous raisonnons gravement d'après l'Evangile et l'histoire ; nous nous imaginons qu'un argument irréfutable peut engendrer une conviction dans l'esprit d'un Oriental comme dans les nôtres, qu'il peut amener à sacrifier un intérêt ou une vanité ! Les signes d'un rapprochement ne nous manquent pas du reste.

Peut-être avons-nous dans l'oreille l'oracle de Joseph de Maistre : « Ne soyez pas étonné si dans un demi-siècle on dit la messe à Sainte-Sophie ! » Et il ne nous vient pas même à l'idée de nous demander, au cas où la prophétie se réaliserait, si cette messe ne serait pas dite par un pope moscovite ou bulgare, plutôt que par un prêtre de la sainte Eglise romaine. Peut-être aussi les agences télégraphiques nous ont-elles fait parvenir le résumé des derniers discours de Joachim III, patriarche œcuménique de Constantinople. Nous y avons vu ses paroles conciliantes, son admiration pour son homonyme du Vatican, et peut-être n'avons-nous pas été loin de nous écrier : « C'est l'union avant la fin des deux pontificats ! »

Eh bien ! que les unionistes me pardonnent ! Mais s'imaginer qu'il n'y a qu'un pas à faire du Phanar au Vatican, se forger pour les Orientaux un prochain avenir où, en face de l'Islam, ils vont se dresser en corps compact et fort, c'est pure chimère.

Voici quelques raisons à l'appui de cette opinion.

La base de toute action élevante, c'est l'amour du vrai et la droiture du cœur. Ces qualités, en dépit du travail débilitant opéré par nos sophistes, restent un trait caractéristique de l'âme occidentale. Certes, nous avons eu, nous avons encore notre lot d'hérésiarques et d'ouvriers en erreur. Ils ont fait de déplorables ravages parmi nous ; ils n'ont pourtant pas perverti les esprits jusqu'à les rendre indifférents à la vérité, comme à un jouet sans valeur. Même en nous adressant à ceux que les plus graves divergences dogmatiques séparent de nous, nous sommes sûrs que nous ne ferons pas en vain appel à la logique et à la force de la vérité objective. Quand il s'agit de l'Eglise en particulier, nous ne nous entendons pas sur le moyen d'y arriver, mais tous nous soupirons après l'unité, parce que nous savons que tel a été le vœu suprême de Jésus-Christ, et que sans unité aucune société ne peut avoir de consistance. Notre erreur, c'est précisément de croire que nous avons devant nous la même catégorie de gens quand nous nous adressons aux Orientaux [1]. Mais est-ce que vous

1 — Ce terme est vague, sans doute. On sait que les chrétiens orientaux sont loin de former une agglomération religieuse unique, qu'ils sont même divisés en rites qui constituent autant de petites Eglises à part, avec leur patriarche, leur discipline, leur liturgie à elles ; que dans chaque rite il y a le groupe non uni et le groupe uni à Rome. Cependant, lorsqu'il s'agit de caractères moraux, on peut parler du chrétien oriental sans autre épithète. Tous les chrétiens de ce pays ont été formés dans le même moule : ils ont tous appartenu à l'église byzantine ; ils ont tous été imbus de l'esprit byzantin. Les nestoriens, les jacobites, les eutychiens, les grégoriens se sont séparés de Constantinople pour des motifs analogues à ceux qui amenèrent la scission entre Constantinople et Rome, encore moins pour la fureur d'épiloguer sur une voyelle ou sur un mot du symbole que pour des froissements faits à la vanité de quelque haut dignitaire ecclésiastique ; chez tous, c'est le

croyez que l'estime de la vérité a pu subsister dans une race habituée à jouer avec tous les dogmes révélés et toujours prête à vous lancer quelque grief dogmatique, dès que sa vanité ou son intérêt étaient en jeu ? Est-ce que dix siècles de byzantinisme et six siècles de servitude ont pu peser impunément sur ces contrées ? Vous parlez d'unité. En Occident on l'aime, sans aucun doute ; en Orient, point. Eh quoi ! ne voyez-vous pas les avantages de la division et de l'éparpillement ? Mais ainsi on peut satisfaire plus de vanités, on peut créer un plus grand nombre de patriarches, d'évêques, d'archimandrites, de diacres, etc. De quel prix n'est pas cette considération pour des Grecs, auxquels, s'il faut en croire une parole attribuée à Mahomet, les neuf dixièmes de l'orgueil sont échus, tandis que le reste a été partagé entre les autres nations. Ce sont tous des petits Césars que les membres du clergé oriental ! Tous ils préfèrent être premiers dans une communauté minuscule que seconds dans une vaste et puissante corporation. Ce n'est pas le petit nombre de leurs ouailles qui les empêchera de prendre les titres ronflants de *Toute Sainteté* et de *Béatitude*, de Pierre II, de Constantin IV, de Joachim III... non plus que de parader, dans les céremonies publiques, en superbe manteau rouge, couronne patriarcale sur la tête, diamants

---

même obstacle à l'union. Bien que la Russie avec ses 70,000,000 orthodoxes, ainsi que la Grèce, la Bulgarie, la Roumanie, etc., se soient soustraites à la juridiction du patriarche œcuménique du Phanar de Constantinople, l'Eglise phanariote reste cependant le groupement chrétien le plus nombreux en Orient. C'est à ce groupement que s'adresseront surtout nos observations, comme c'est celui qu'on a presque toujours en vue quand on parle de l'union des deux Eglises. Nous n'avons pas à craindre de faire scandale : nous constatons seulement une fois de plus que, en dehors de Jésus-Christ intégralement admis, il n'y a que corruption et décadence, et que la vie renaît dans la mesure où on se rapproche du centre de toute vérité, de Rome. Enfin, quelque réprouvé et puni que soit ce pauvre Orient, théâtre de tant de prévarications, quelques vices qu'y aient fait germer la servitude et le contact avec l'Islam, Dieu n'a sans doute pas renoncé à y faire sa petite moisson d'élus... Ce qui est sûr, c'est qu'il ne trouve pas un grand secours dans la hiérarchie des Eglises *séparées*.

étincelants au doigt, croix pectorale enrichie de magnifiques rubis. Sont-ils assez éclipsés nos modestes Occidentaux, cardinaux, primats, archevêques, qui avec leurs deux ou trois millions de sujets se conduisent en humbles fils de l'évêque de Rome ? Nous encore, dans notre simplicité de barbares, nous nous expliquons, il est vrai, les défaillances et les exceptions ; nous admettons que tous les évêques ne soient ni des Basile, ni des Chrysostome, ni des Augustin. Toutefois nous pensons que l'ensemble de la hiérarchie ecclésiastique cherche l'intérêt immortel des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ, que la prospérité de l'Eglise lui est à cœur ; nous estimons que l'état du clergé est un état sérieux, où l'on ne s'engage que sur une invitation de l'Esprit-Saint, et avec la conscience des graves devoirs qu'il impose. Or voilà qui est bon pour les Occidentaux : il y a beau temps que les Grecs ont changé tout cela. Leur parler de vocation, de formation par l'étude et l'exercice de vertus sacerdotales, leur parler de désintéressement surtout, c'est leur tenir un langage tout à fait étranger chez eux, où le premier savetier venu peut devenir prêtre avant six mois, pourvu qu'il rencontre plus de profit à dire la messe qu'à raccommoder des chaussures. Le candidat au sacerdoce suit-il une voie un peu moins rudimentaire, soyez sûr que c'est uniquement dans l'espoir d'arriver à quelque dignité, plus lucrative, à quelque gras évêché, et qui sait ? au trône patriarcal lui-même ! O le bonheur alors ! il pourra distribuer les fonctions inférieures, moyennant finances ; il pourra faire de la banque, enrichir les siens, il sera un personnage : ah ! il aura bien d'autres soucis que de songer à l'union avec Rome ! C'est ainsi que les Grecs conçoivent l'Eglise de Jésus-Christ, nullement comme une institution divine destinée à gouverner, sanctifier et sauver les âmes, mais comme un engrenage propre à fabriquer des diacres, des higoumènes, des archimandrites, des métropolites, des évêques, des patriarches ! Les hauts dignitaires ne sont que de plus puissants accapareurs ou de plus violents écorcheurs, quelque chose comme les Partisans de la Bruyère :

pressez-les, tordez-les, ils dégoutteront de l'or et de la boue. Leur rêve, comme celui du Sultan, c'est que les populations croupissent dans l'ignorance et l'abêtissement, par crainte que, si elles venaient à ouvrir les yeux, elles voient quels loups se cachent sous le masque de pasteurs. L'intérêt et encore l'intérêt. Après ce mot, point final ! Il tient lieu de foi, de zèle, de conscience ; il est le secret de toute vocation [1].

III

Que voulez-vous ? Le milieu a été par trop gâté. Ce n'est pas sans raison que l'empire byzantin a été appelé le Bas-Empire, et qu'il a été le foyer le plus fécond des hérésies. Depuis la grande agitation arienne un fléau a été endémique dans l'Orient, plus fatal que le choléra et la peste, le fléau de la division, engendré par une féroce cupidité des places et des dignités. Dès lors la faveur d'un grand a passé pour le comble de la félicité ; les grands à leur tour n'ont eu que dédain pour leurs créatures ; ils n'ont pas cru un instant à leur honneur et à leur probité ; ils les ont élevées et brisées à leur caprice ou au caprice de quelque favorite

Aujourd'hui dans le trône, demain dans la boue.

On a pu le dire à la lettre de cet essaim de courtisans, d'espions, de délateurs qui gravitaient autour du trône du Βασιλεύς, et avec combien plus de raison, dans la suite, de tous ces virvis et pachas qui ont rempli les innombrables et mystérieuses antichambres conduisant au palais du commandeur des Croyants, ombre d'Allah sur terre. A ce régime toutes les voies sont devenues obliques ; on

1 — « Honni soit qui mal y pense ! On peut tout exagérer, excepté les vices du clergé grec. » (G. Charmes.) De combien de prélats grecs-orthodoxes ne pourrait-on pas dire ce que disait le *Constantinoupolis* (année 1891, Nos 176 et 194) du chypriote Spiridion parvenu au trône patriarcal d'Antioche ? « C'est un illettré, sans connaissance même dans sa langue maternelle, avide de pouvoir et d'autorité, esclave de l'argent, se distinguant seulement par ses grandes richesses. »

a perdu les notions de dignité personnelle, de liberté, d'indépendance et de virilité ; il n'est resté qu'hypocrisie, servilité, mensonge, trahison dans cette atmosphère saturée d'intrigues et de bassesses... Pas une main vile qu'on ait hésité à baiser, du moment qu'elle leur jetait un os à ronger. Comment de pareilles mœurs n'auraient-elles pas déteint sur une Eglise séparée la plupart du temps du centre de la vie surnaturelle ? Nous plaignons les chrétiens orientaux d'être courbés sous le joug de l'Islam. En somme ils s'en accommodent assez bien, les Grecs surtout. Après avoir été l'humble caudataire des empereurs byzantins, le patriarche orthodoxe de Constantinople n'a pas trouvé si étrange d'être mis au pas par le successeur de Mahomet. D'institution byzantine qu'elle était, l'Eglise orthodoxe est devenue une institution ottomane ; elle se trouvait être un rouage tout fabriqué aux mains du commandeur des Croyants pour tenir la bride à ses nouveaux sujets, ces chiens de chrétiens. De là une sorte de concordat entre le kalife et le patriarche, par où était concédée à ce dernier la hégémonie sur toutes les chrétientés de l'Orient. C'était la réalisation du rêve de Photius et de Cérulaire !

Est-ce à dire que depuis ce temps tout ait été rose dans l'existence des patriarches œcuméniques ? Non, sans doute... Ils n'ont cessé même d'être entre le Capitole et la roche tarpéïenne, toujours à la merci de quelque intrigue ou de quelque pot-de-vin. Voici, par exemple, un certain Raphaël qui s'engage à payer au Sultan un tribut de deux mille ducats d'or, au lieu du mille qu'avait promis le patriarche élu. Il obtient ainsi la couronne patriarcale. Ne pouvant remplir ses engagements, on lui met une chaîne au cou, et un agha le mène en laisse mendier sur les routes où il meurt de misère. En voilà un autre, Jérémie 1er, qui a l'imprudence d'aller faire une tournée en Chypre. Son vicaire un beau jour l'abandonne, et vient prendre sa place sur le siège œcuménique.... Un moine empoisonne celui-ci, le clergé destitue cet autre, et le premier venu peut acheter du pouvoir turc exils, noyades, assassinats. Pourvu que vous y mettiez le prix, le

Sultan enverra votre adversaire dans un cachot, dans un monastère, ou dans le Bosphore, à votre choix .... [1] Rien de plus écœurant, assurément ; mais qu'est-ce autre chose que la continuation de ce qui avait lieu à la cour des trois orthodoxes empereurs de Byzance ? Quel qu'ait été le passé, du reste, jamais patriarche ou évêque d'aujourd'hui n'oserait y toucher par la moindre allusion. Ce que les sultans d'autrefois ont fait est bien, comme est bien ce que fait le Sultan d'aujourd'hui, ordonnât-il l'extermination de toute la race arménienne. Pas une fête, pas une réception d'évêques, pas un discours de circonstance même en pleine église chrétienne, qui ne commencent et finissent par l'éloge du Sultan rouge ! C'est une nécessité, je le sais, nécessité résultant d'une épouvantable servitude. Mais avouons que ces nécessités-là sont tout-à-fait

---

1 — C'est « le drame oriental avec des intermèdes de basse comédie, entre une criée à l'encan et un gibet......les parties en litige viennent sans cesse, les mains pleines de sequins, stimuler la cupidité du Turc, qui les oublierait peut-être livré à son indolence naturelle : brigues, délations, achats de sentences et surenchères, tous les moyens leur sont bons. A peine installé sur le trône, le patriarche voit son compétiteur assiéger les portes du divan ; tantôt c'est un évêque, qui arrive d'un lointain diocèse d'Asie, l'escarcelle pleine ; tantôt c'est un moine ambitieux qui s'échappe de l'Athos, où l'on s'est cotisé pour lui assurer une victoire dont toute la communauté profitera. » (Vte Melchior de Vogüe.)

Aujourd'hui la position est devenue intenable au Phanar. De l'intérieur et de l'extérieur surgissent des difficultés inextricables : Turcs, Russes, Français, Anglais, Allemands, c'est à qui sollicitera la docilité du patriarche à sacrifier quelque prérogative de son Eglise. La Russie exige qu'il reconnaisse l'autonomie de l'exarchat bulgare, l'élévation d'un prélat arabophone sur le siège d'Antioche, d'un prélat copte sur celui d'Alexandrie, etc...L'ambassadeur de France lui fait présenter des observations sur le ton de ses encycliques...et l'on sait que ce n'est pas dans les traditions de l'œcuménique de résister à la volonté de son souverain. Ses ouailles cependant murmurent en voyant chaque jour s'en aller quelque bloc du grand édifice orthodoxe ! Aussi Joachim III, qui avait déjà été obligé de démissionner une fois, a-t-il dû remonter sans enthousiasme sur ce trône, qui a bien cessé d'être un rival pour le Vatican.

impropres à former des tempéraments chevaleresques ou simplement honnêtes ! Mais ne croyez pas que les pontifes phanariotes soient si impatients du joug ottoman ; ne comptez pas qu'ils vont vous inviter à une nouvelle croisade contre l'ennemi traditionnel du nom chrétien : au fond ils apprécient l'avantage de pouvoir s'abriter derrière le croissant pour combattre la tiare. Malheureusement, ces derniers temps, le péril a surgi du sein même de l'orthodoxie. L'adversaire, aujourd'hui, ce n'est pas le Turc, c'est le Russe. La proposition semble paradoxale ; elle ne l'est qu'en apparence. Rappelons-nous que l'Eglise orthodoxe comprend des membres du rite grec, mais arabes de langue et d'origine. Or le clergé, le haut clergé du moins, a été jusqu'ici exclusivement recruté parmi les Hellènes, qui ont monopolisé toutes les dignités et tous les revenus ecclésiastiques dans les quatre patriarcats de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie. Jusqu'ici les Hellènes ont été dans l'Eglise orthodoxe la lumière, la science, le gouvernement et la richesse... Les chrétiens arabophones n'ont été que des ouailles corvéables, taillables à merci. Or la Russie ayant le dessein bien arrêté de slaviser la très sainte Eglise orthodoxe, pour en faire un instrument de domination politique au sein de l'empire turc, a ouvert les yeux à ses coréligionnaires de langue arabe ; elle leur a montré l'indignité de se laisser dominer par des étrangers, comme si parmi eux l'on ne pouvait trouver ni patriarches, ni évêques. Le résultat de cette campagne antihellène, c'est que déjà le patriarcat d'Antioche a pour chef un prélat arabophone, simple porte-voix du consul russe de Damas, et que les trois autres patriarcats, y compris celui de Constantinople, se trouvent sérieusement menacés.... Ces Moscovites sont décidément sans foi ni loi. Déjà ils avaient soustrait les grossiers Bulgares à la houlette de l'Œcuménique ; voilà qu'ils entreprennent de donner à d'ignorants Arabes les sièges épiscopaux ou patriarcaux de leurs provinces ! Ils trahissent la sainte orthodoxie, tout comme en France on trahit la république dès qu'on entreprend d'enle-

ver quelque fonctionnaire radical à sa grasse sinécure. Des anathèmes sont partis de Stamboul : mais hélas ! pas plus à Damas qu'à Sofia, ils n'ont fait le moindre ravage ni causé la moindre frayeur !

Il est trop clair que l'amour de la vérité et l'intérêt des âmes ne sont pour rien dans tous ces conflits politico-religieux ; et que la vanité froissée et surtout la perspective de voir tarir les sources de revenus font seuls partir les foudres du Phanar. Mais la Russie commet un autre crime. Elle oblige les chefs de la sainte Orthodoxie à dévoiler les mobiles de leur zèle soudain réveillé ; elle excite surtout ces fureteurs d'Occidentaux à fouiller dans leur histoire, à disséquer leurs mandements, les canons de leurs conciles, leurs sentences. Que de sous-entendus, que d'arrière-pensées n'y découvrent-ils pas ?

Et ils publient le résultat de leurs découvertes... En Turquie la censure supprimerait impitoyablement toutes ces injurieuses hypothèses ; mais en Europe et en Amérique, pays de libre discussion, quelle impression fâcheuse ne vont-elles pas produire ?... Encore un secret de l'antipathie instinctive qu'éprouve l'Oriental pour l'Occidental, d'Alexis Comnène pour Godefroy de Bouillon. Etre pétri de ruse et de mensonge, le Grec ne peut que haïr le héros franc et le vaillant qui ne demande qu'à l'éclair de son épée ses droits et sa couronne. De même dans l'Eglise, Léon XIII offre loyalement le baiser de paix à toute cette hiérarchie ecclésiastique, qui se montre si jalouse de ses privilèges et de ses titres. Il ne veut lui en supprimer aucun : il le lui affirme. Il n'en est pas moins le maître : les Orientaux le sentent : ils redoutent son ingérence. En général ils n'aiment pas que l'Européen soit au courant de leurs affaires : d'instinct ils craignent qu'il en rapporte la nausée ! Oh ! je comprends que Joachim III hésite avant de faire le premier pas vers le Vatican !

(*A suivre*).

M. Tamisier, S. J.

LA TERRE TOURNE-T-ELLE ?

La terre tourne-t-elle ? Galilée avait-il *vraiment* raison ? Et son procès, qu'on reproche si durement au Saint-Office, était-il aussi injustifié au point de vue scientifique qu'on l'a dit ?

Telle est l'intéressante question qui vient d'être soulevée en Belgique et qui a mis aux prises deux savants professeurs des Universités de Bruxelles et de Louvain [1] : elle mérite d'être brièvement rappelée.

M. Pasquier, professeur à l'Université catholique, estime que la question du mouvement de la terre n'est pas aussi simple qu'elle paraît. Que la terre tourne *en fait*, personne ne le conteste ; qu'elle tourne par rapport au solide stellaire, M. Pasquier l'admet très volontiers. Le mouvement *relatif* de la terre est *pratiquement* certain, indubitable. La question est de savoir si son mouvement *absolu* existe, si elle tourne réellement. C'est une grosse question qui se pose *théoriquement :* elle est loin d'être résolue.

Naturellement toute la presse libre penseuse a pris fait et cause pour Galilée et le mouvement de la terre. Un professeur de l'Université *libre* de Bruxelles, M. Anspach, a consacré deux articles de la *Revue* de cette Université à critiquer et même à malmener le savant catholique. Mais celui-ci est de taille à se défendre : il a pour lui tous les savants qui comptent, et sa thèse originale s'appuie sur des arguments de l'ordre rationnel et mathématique qui ne souffrent pas de réfutation.

Quand M. Flammarion disait au Panthéon, lors de la réinstallation du pendule de Foucault, que le mouvement du plan d'oscillation du pendule relativement à la terre est une preuve incontestable de la rotation de celle-ci, il exprimait une opinion très répandue mais qui n'est pas *absolument* démontrée. Il n'y a d'acquis qu'un mouvement *relatif :* l'observation ne permet pas

---

1 — *Revue des Questions scientifiques* de Bruxelles, avril 1903 ; *Revue de l'Université* de Bruxelles, nov.-déc. 1903, mars 1904.

d'aller au delà de cette constatation. C'est ce que le savant astronome s'est empressé de reconnaître dans sa réponse à M. Pasquier :

Que toutes nos appréciations du mouvement, dit-il, que toutes nos notions de grandeur, d'espace, de temps soient purement *relatives*, c'est connu, c'est entendu depuis longtemps, et pour mon humble part, il y a plus de quarante ans que, dans mon ouvrage : *La Pluralité des mondes habités*, j'ai longuement insisté sur l'importance de cette conception de l'univers.

Mais il ajoute qu'il croit au *mouvement absolu*, et sur ce point M. Pasquier le contredit, d'accord avec les maîtres de la science.

C'est M. Appell écrivant :

Quand on dit qu'un corps est en repos ou en mouvement, on sous-entend toujours que ce repos ou ce mouvement ont lieu par rapport à certains autres corps ; ainsi, un objet immobile à la surface de la Terre est en repos par rapport à la Terre. La Terre elle-même est en mouvement par rapport au Soleil, etc. En d'autres termes, on n'observe que des *mouvements relatifs*.

Néanmoins il est commode, dans chaque question de cinématique, de faire choix d'un système d'axes qui, *par définition*, sera regardé comme *absolument fixe*. Le mouvement, par rapport à ces axes, s'appellera alors *mouvement absolu*.

Mais, si en cinématique le choix d'un système d'axes regardé comme fixe est arbitraire, il n'en est pas de même en mécanique : nous verrons plus loin que pour simplifier autant que possible l'étude des phénomènes naturels au point de vue mécanique, les axes qu'il convient de regarder comme fixes sont des axes invariablement liés aux *étoiles appelées fixes* [1].

C'est le célèbre Duhamel disant il y a plus de trente ans :

Peut-on attacher un sens au repos ou au mouvement *absolu* ? Ceux qui en parlent supposent un espace sans bornes, dont tous les points ont une réalité, en quelque sorte personnelle, et auxquels ils attribuent, sans s'apercevoir du cercle vicieux, une immobilité absolue. Ils disent alors qu'un point est *en repos absolu*, quand ses distances aux divers points de cet espace ne changent pas ; et *en mouvement absolu*, quand elles varient. Mais que serait-ce que l'immobilité absolue des points de l'espace même en leur accordant cette sorte de personnalité, dont nous avons précédemment établi le néant ? Il serait tout aussi impossible de le définir pour ces points imaginaires que pour des points réels ; et l'immobilité absolue ne peut se définir qu'en la supposant déjà quelque part, c'est-à-dire, qu'en faisant un cercle vicieux.

---

1 — *Traité de Mécanique rationnelle.*

On dira peut-être que c'est là une conception qui ne peut être ramenée à aucune autre et qui est évidente par elle-même. Nous répondons que les choses premières que l'on admet ainsi doivent être clairement apparentes, évidentes par elles-mêmes. Or, il en est tout autrement ici, puisque les hommes n'aperçoivent que des repos ou des mouvements relatifs et ne pourraient arriver que par extension *à rêver un repos ou un mouvement absolu ; et si l'on voulait expliquer seulement ce qu'on entend par là, on tomberait immédiatement dans le cercle vicieux que nous venons de signaler.*

Abandonnons donc cette fausse notion, dont l'inutilité est d'ailleurs évidente ; car tous les principes que l'on établirait en l'admettant ne pourraient jamais être fondés que sur des observations et des expériences relatives. Et à quoi bon partir du relatif pour établir par induction un absolu imaginaire, d'où l'on tirerait les principes applicables au relatif qui est seul réel ? Ne vaut-il pas mieux, après avoir établi les principes sur le relatif, les appliquer directement au réel, sans remonter à un absolu fantastique pour l'abandonner immédiatement ?

Le système des étoiles est le plus considérable *et le moins variable* qu'il soit donné à l'homme de connaître ; c'est à ce système, que l'on peut sans inconvénient considérer comme immuable, qu'il est convenable de rapporter les grands mouvements comme ceux de la Terre et des autres planètes. Mais pour tout ce qui a pour objet le travail des hommes, ou l'exécution d'expériences ayant un but quelconque, particulier ou général, c'est au système des objets liés invariablement au globe terrestre qu'on rapporte les mouvements, sauf à tenir compte ensuite, s'il le faut, du mouvement de la Terre elle-même par rapport aux étoiles. [1]

Que sert à établir la célèbre expérience de Foucault sur laquelle insistent à tort tant d'auteurs ? Une vérité toute *relative.*

Cette expérience, observe le docteur Paul Tannery, ne prouve, en bonne logique, la rotation de la Terre *que si l'on admet la fixité absolue des axes rapportés aux étoiles,* ce qui est au fond l'hypothèse même de Copernic. [2]

C'est également l'avis de deux maîtres, de M. le comte de Sparre et de M. de Tilly. La seule conclusion qui leur paraît acceptable, c'est que le principe de l'inertie est mieux vérifié par rapport au système des étoiles que par rapport à la Terre. Si alors, par définition, on considère comme immobile le système

---

1 — Des Méthodes dans les sciences du raisonnement, 1870, 4ème partie, avant-propos.
2 — *Revue générale des Sciences*, 1901.

par rapport auquel le principe de l'inertie se vérifierait rigoureusement, on est conduit à dire que c'est la Terre qui tourne.

La belle étude de M. le professeur Pasquier se termine par une conclusion qui nous paraît décisive et qui mérite d'être intégralement reproduite.

Aujourd'hui, écrit il, les affirmations des hommes les plus illustres, de Newton par exemple, sont passées au crible d'une critique sévère, et des esprits qui comptent parmi les plus éminents en France, en Allemagne, en Belgique, par exemple : Poincaré, Appell, Duhem, Mach, Mansion, etc., sont d'accord pour rejeter la notion de l'espace absolu, admise par Newton comme base de la science, et pour attribuer mathématiquement aux mouvements observés un caractère purement relatif. Cela n'empêche pas ces savants et beaucoup d'autres de reconnaître que, parmi les interprétations diverses dont un même phénomène est susceptible, il en est qui s'imposent en quelque sorte par leur extrême simplicité et leur fécondité incomparable. De ce nombre sont certainement la loi de la gravitation universelle et les principes de la mécanique. Or, et ce point est fondamental, qui adopte cette loi et ces principes par rapport à certains axes admet, par le fait même, la rotation de la Terre par rapport aux mêmes axes !

Si donc — ce que tout le monde acceptera facilement avec M. Mach — l'économie de la pensée constitue l'un des objets de la science, on est obligé de constater, puisqu'on ne peut *pratiquement* se passer ni de la loi de la gravitation, ni des principes de la mécanique, que la rotation de la Terre est elle-même *scientifiquement* établie. Ce résultat essentiel est d'ailleurs acquis, à mon avis, avec les mouvements appelés absolus, à condition que les mouvements auxquels on donne ce nom se confondent sensiblement avec ceux qui ont lieu par rapport au solide stellaire.

En principe, je le répète, il est bien aussi correct de dire que la Terre est immobile que de dire qu'elle tourne, car, comme le remarque M. Mach, l'univers ne nous est pas donné *deux fois*, d'abord avec une Terre en repos, puis avec une Terre animée d'une rotation, mais bien *une fois* avec ses mouvements relatifs seuls déterminables. Mais *en pratique* tout le monde est d'accord pour se rallier à la rotation.

La cause nous paraît entendue, comme on dit au Palais ; et il n'y a plus qu'à tirer la morale de l'instructive polémique. Si Galilée n'avait pas tort *en fait*, Rome avait raison en *principe ;* et par ses dernières conclusions la science lui rend un tardif et précieux hommage qui n'est pas banal et qu'il nous plaît d'enregistrer.

Dr Surbled.

LA CHASSE AUX BUFFALOS

DANS LES PRAIRIES DE L'OUEST AU TEMPS JADIS

Depuis l'entrée du territoire du Nord-Ouest dans la Confédération canadienne (1870), la chasse aux buffalos, qui occupa une si large place dans la vie des Métis de la Rivière-Rouge, a complètement cessé.

L'arrivée des émigrants et la rapide colonisation de ce pays ont d'abord repoussé vers les montagnes Rocheuses les quelques bandes de ces animaux qui restaient encore dans les prairies, et ces restes, en peu de temps, ont été détruits par les amateurs de chasse pour le simple plaisir du sport, car la fourrure des buffalos n'est belle que très tard à l'automne et durant les premiers mois de l'hiver. Aujourd'hui cette espèce d'animaux est éteinte, ou s'il en reste quelques individus, ce ne peut être que dans les jardins zoologiques aux Etats-Unis.

Pourtant, il n'y a pas encore cinquante ans, les prairies étaient littéralement remplies de troupeaux de buffalos ; on peut à peine se faire une idée du nombre prodigieux de ces animaux qui paissaient dans les pâturages de l'Ouest quand l'Indien seul chassait pour sa subsistance.

Au temps des premières compagnies de traite, la robe du buffalo n'était guère recherchée ; elle l'était si peu que les gens de la Rivière-Rouge ne s'en servaient pas même pour se confectionner des capots durant les grands froids de l'hiver, ni même pour se couvrir dans leurs voitures. En voyage les Métis comme les Indiens ne s'enveloppaient qu'avec des couvertes de laine achetées aux magasins des compagnies.

Les commerçants de pelleteries n'achetaient que les fines fourrures dont le poids était moins embarrassant et qui rapportaient au traiteur de plus beaux profits. La loutre, le castor, la marte, le renard, très estimés en Europe, avaient la préférence.

Plus tard, quand les communications faciles furent établies, on commença à exporter les grosses fourrures, et alors les robes de buffalos prirent un peu de valeur ; toutefois, jusqu'à l'année

1868, la compagnie de la Baie d'Hudson ne les payait pas au delà de quatre piastres l'unité. En 1869, on pouvait encore choisir les plus belles peaux de buffalos pour cinq ou six piastres lorsque les chasseurs arrivaient de la prairie à l'automne.

La viande des buffalos (le *pémican*) se vendait quatre sous la livre au fort Garry, en 1868. C'était avec cette viande que la Compagnie approvisionnait tous ses forts du nord. Nous dirons plus loin comment cette viande était préparée à la prairie et comment, sans être salée, elle se conservait une année entière et quelquefois jusqu'à deux et trois ans.

Les buffalos se tenaient par bandes de plusieurs milliers. Quelquefois ces bandes étaient si nombreuses que la plaine en était couverte à perte de vue. Il est arrivé à des voyageurs en caravane de marcher pendant plus d'une journée avant de dépasser les limites du terrain occupé par un de ces troupeaux. Ces multitudes étaient appelées *foules* par les chasseurs ; on comprend quelle bonne aubaine c'était pour eux quand ils rencontraient une *foule*.

Lorsqu'un grand troupeau avait épuisé l'herbe d'un pâturage, il se mettait en marche vers un autre point de la plaine, car ces animaux connaissaient les endroits où ils trouveraient une plus abondante nourriture. Pendant leur migration vers un nouveau pâturage, rien ne les faisait dévier de leur chemin. Là où le chef de la bande passait, passait tout le troupeau. Les buffalos traversaient à la nage des rivières considérables, et ils ne faisaient jamais un détour pour éviter un mauvais pas. Parfois il est arrivé à des voyageurs d'attendre très longtemps pour céder le passage à une *foule* en migration.

Pendant longtemps l'Indien préféra abattre le buffalo à la flèche pour ne pas effrayer un troupeau dans le voisinage d'un camp. Les vieux maniaient si habilement cette arme et lançaient une flèche avec tant de force qu'ils perçaient le corps d'un bœuf, et souvent la flèche, après avoir traversé cette masse de chair, allait blesser un autre animal qui se trouvait vis-à-vis.

Un jour un missionnaire dit à un chef indien : « Tiens ! on

dit que tu es très adroit au tir; pourrais-tu planter d'ici ta flèche dans la porte? du hangar de la Compagnie auprès du fort? — Dans la porte? lui dit le chef; mais tu veux rire de moi; regarde, je la plante dans le trou de la serrure » ; et en le disant c'était fait.

Dans certaines occasions, cependant, l'Indien usait d'un stratagème de chasse fort destructif. Il enfermait dans un parc, construit à cette fin, autant de buffalos qu'il y en pouvait conduire, et là, il les tuait tous sans distinction : jeunes et vieux, gras et maigres, il n'en laissait pas échapper un seul, de crainte, disait-il, qu'il n'allât porter la mauvaise nouvelle à d'autres pour les mettre en garde contre le piège.

Pour réussir à conduire des bœufs sauvages dans un pareil enclos, voici comment s'y prenait l'Indien :

D'abord il entourait un espace de terrain d'une forte palissade capable de résister aux poussées des buffalos. A cet enclos on ne laissait qu'une toute petite ouverture pouvant donner passage à deux buffalos de front. Auprès de cette entrée, à l'intérieur du parc, on avait soin de creuser un fossé dans lequel tombait l'animal en entrant dans l'enceinte, ce qui avait pour effet de l'empêcher de retourner en arrière. De la porte de l'enclos, du côté de la prairie, on plantait deux rangées de *balises* de manière à faire une longue avenue, s'élargissant en forme d'entonnoir jusqu'à la distance d'un mille. Auprès de chaque *balise* un sauvage portant sur sa tête une peau de buffle se tenait accroupi.

Les chasseurs à cheval allaient cerner les buffalos et les poussaient dans la direction de l'avenue en les effrayant par des cris. Quand une fois ils avaient réussi à les faire entrer dans l'entonnoir, ils étaient certains du succès; les buffles ne retournaient jamais sur leur pas. Si un animal de la bande faisait mine de s'approcher trop près des balises, le sauvage caché se levait tout-à-coup en secouant sa robe de buffalo, et aussitôt l'animal reprenait le milieu de l'allée.

Rendu à l'ouverture de l'enclos le troupeau commençait à

s'y précipiter, et ne cherchait plus à en sortir; on eût dit qu'il avait perdu alors tout instinct de conservation. Quand le dernier de la bande était entré, on fermait la porte qu'on barricadait solidement, et immédiatement le massacre commençait.

Heureusement ces boucheries en masse ne se répétaient pas souvent. Au reste, elles ne pouvaient avoir lieu que lorsque les circonstances le permettaient : site convenable et animaux pas trop nombreux. Les sauvages, disons-le, n'aimaient pas des boucheries inutiles.

Quand les Métis se furent établis à la Rivière-Rouge après la fondation de la colonie, la chasse à la prairie resta longtemps encore leur principal moyen de subsistance. Mais, comme durant leurs courses à la prairie, ces familles se trouvaient exposées à bien des dangers de la part des Indiens dont les tribus étaient toujours en guerre, il leur devint nécessaire de former une organisation pour se protéger. Alors il ne fut plus permis d'aller durant l'été chasser isolément. On passa donc des règlements qu'on appela les *lois de la chasse*, et tous les Métis furent obligés de s'y soumettre. Ces précautions étaient très sages et personne n'y trouva à redire.

Il n'est pas sans intérêt de savoir comment s'équipaient les caravanes qui partaient pour aller passer la saison d'été dans la prairie à la poursuite du buffalo, et quel genre de vie on menait dans les camps.

D'abord on allait s'équiper au magasin de la Compagnie, au fort Garry, où tous les objets dont les chasseurs avaient besoin étaient achetés à crédit. Les comptes se réglaient au retour de la chasse.

En l'année 1820, la caravane des chasseurs se composait de 540 charrettes, et en 1840, vingt ans après, on en comptait 1210 ; c'est-à-dire beaucoup plus que le double. Cette augmentation prouve que la colonie des Métis canadiens avait progressé, car la presque totalité de la caravane se composait de Métis cana-

diens-français, les Ecossais et les Anglais n'ayant jamais eu d'attrait pour ce genre de vie.

En 1840, le personnel de la caravane était composé comme suit : 620 chasseurs, 650 femmes, 360 garçons et filles. Presque toutes les maisons étaient fermées dans la partie de la colonie habitée par les Métis canadiens-français.

Pour transporter tout ce monde et les bagages, il y avait 403 chevaux de selle, 655 chevaux de charrette et 586 bœufs attelés. Pour ces bêtes de somme, on se servait de 1200 harnais.

Les chasseurs emportaient chacun son fusil dont le prix au magasin du fort était passablement élevé. Pour le besoin général des chasseurs on avait acheté, cette année-là, 1300 livres de balles, 150 gallons de poudre, 200 couteaux de chasse pour tailler la viande et 1210 grands couteaux à écorcher. De plus, 448 haches pour bûcher le bois nécessaire pour faire la cuisine.

Chaque famille avait au moins une tente en toile ou en peau de buffle corroyée ; or une tente, au magasin de la Compagnie, coûtait de 4 à 6 louis sterling, selon sa qualité et sa grandeur. On achetait encore des couvertures de laine pour s'envelopper durant la nuit. Il fallait du thé, du sucre, de la farine et une quantité de provisions et d'autres objets. Ces emplettes indispensables coûtaient des centaines et des centaines de louis qui restaient dues au magasin.

Le départ pour la chasse avait lieu vers le 15 juin. Quand les charrettes s'avançaient à la file, elles couvraient plusieurs milles de chemin. Du fort Garry la caravane se dirigeait vers le poste de Pembina, dernière étape avant d'entrer dans la région des pâturages des buffalos. De fort Garry à Pembina, c'était une marche de trois jours. Jusqu'à ce poste les campements se faisaient auprès de la route qui longeait la Rivière-Rouge, presque à l'endroit où passe aujourd'hui la petite ligne du Pacifique entre Saint-Boniface et Emmerson. La marche était lente ; au pas des bœufs on ne fait guère plus que vingt milles par jour.

Les femmes et les enfants voyageaient assis au fond des charrettes, sans sièges ni coussins ; jamais les femmes métisses ne

s'embarrassaient de ces petits détails. Les hommes, tous montés sur leurs fringants coursiers, cavalcadaient dans la prairie, tenant à la main leur fusil qui ne les gênait pas plus dans leurs mouvements que leur léger fouet attaché à leur poignet.

Tout en chevauchant à côté des charrettes, le cavalier s'exerçait à ramasser à terre un objet quelconque sans descendre de son cheval lancé au galop. Cette gymnastique était utile au chasseur pour l'habituer à se cramponner si solidement au dos de son cheval que jamais ni secousse ni soubresaut ne pût le désarçonner.

Les Métis acquéraient tant d'habileté et d'adresse à cheval, qu'ils pouvaient manier un fusil, le charger, l'épauler et viser le gibier aussi facilement que debout sur le sol, sans ralentir l'allure du coursier allant toujours au galop.

Dès que les chasseurs étaient sortis des limites de la colonie et qu'ils entraient dans la grande prairie qui n'a d'autres bornes que l'horizon, ils manifestaient une joie folle comme celle du malade qui recouvre la santé tout à coup, ou plutôt comme le prisonnier évadé de sa cellule et recouvrant sa liberté perdue. C'était pour eux une délivrance et un soulagement que de se voir dans l'immensité de la plaine, et d'en respirer l'air pur et les senteurs vivifiantes qu'elle exhale au printemps.

Pembina était situé sur la frontière américaine, à l'entrée du pays des Sioux. Avant de quitter ce campement pour mettre le pied sur les terres de chasse, on élisait un chef ou général, des officiers et des soldats. Le général commandait à tout le camp ; rien de ce qui regardait la chasse ne devait se faire sans sa permission. C'était lui qui donnait l'ordre de lever le camp, de prendre telle direction et de camper à la fin de la journée. Les capitaines commandaient chacun à dix soldats ; ils étaient chargés de faire la patrouille autour du camp durant la nuit. Le règlement était publié et mis en force au moment du départ de Pembina, et l'obligation de s'y soumettre durait jusqu'au retour de la

chasse. Il n'était ni long ni compliqué, ce règlement ; tout le monde dans le camp en pouvait facilement apprendre la teneur :

1° Pas de chasse le dimanche, quand même les troupeaux de buffalos seraient en vue du camp.

2° Défense à qui que ce soit de se séparer de la caravane sans la permission du général.

3° Au moment d'attaquer un troupeau de buffalos, les chasseurs ne lanceront leur cheval qu'au signal donné par le général.

4° Chaque capitaine, à tour de rôle, sera chargé de faire la patrouille autour du camp durant la nuit.

5° Celui qui manquera aux articles du règlement, pour une première offense aura la bride de son cheval coupée en morceaux ; pour une seconde offense, son habit sera coupé ; pour une troisième offense, le coupable sera fouetté.

Toute personne convaincue d'avoir dérobé un objet sera conduite au milieu du camp et traitée de « voleur » trois fois par tout le monde.

Ce châtiment, on peut l'affirmer, ne fut jamais infligé, car l'honnêteté des Métis était proverbiale. Cette année-là (1840), un Métis nommé St-Matte ayant trouvé entre fort Garry et Pembina une boîte en fer-blanc perdue par un Américain, et contenant neuf cent quatre-vingts louis sterling, alla le jour suivant remettre cette somme à celui qui l'avait perdue. Cette conduite était d'autant plus admirable que St-Matte était pauvre et que personne ne l'avait vu ramasser la boîte.

Le règlement une fois publié, la caravane se mettait en route. Un drapeau blanc, porté en avant par un chasseur, donnait le signal des départs et des campements ; on partait dès que le drapeau était levé, et on s'arrêtait dès qu'il était abaissé.

Le soir, on dressait le camp pour la nuit avec un soin tout particulier, car il s'agissait de se mettre à l'abri de toute surprise de la part des sauvages. Les charrettes rangées les unes contre les autres formaient un grand cercle parfois d'un demi-mille de diamètre ; on dressait les tentes au dedans de cette ligne de circon-

scription. Quand le voisinage d'un ennemi était plus à craindre, tous les animaux était enfermés dans le camp pendant la nuit ; en temps ordinaire ils paissaient libres dans la prairie.

Aussitôt que la nuit était venue, un capitaine et dix soldats veillaient à cheval autour du camp. Les sauvages, instruits de cette organisation, respectaient et craignaient les Métis. En 1851, cependant, un petit camp de Métis, composé de 70 chasseurs, fut assiégé durant deux jours par 2000 Sioux au pied du grand coteau du Missouri. Ils surent si bien se défendre qu'ils ne perdirent pas un seul homme, tandis que les Sioux en perdirent une cinquantaine et furent obligés de battre en retraite.

Il y avait toujours un grand nombre de chiens à la suite de ces caravanes. C'étaient eux qui avec les loups mangeaient les restes des animaux abandonnés sur la prairie après chaque course. Ces pauvres hères, pendant la saison de la chasse, se dédommageaient de leurs longs jeûnes d'hiver. En 1840 il y avait 540 chiens dans le camp. On peut s'imaginer le beau vacarme qu'ils faisaient la nuit, quand ils sentaient l'approche des loups que l'odeur de la viande invitait au festin.

Il est bon de savoir que les chiens au Nord-Ouest n'aboyaient pas comme nos dogues civilisés, mais qu'ils hurlaient tout comme les loups. Etait-ce particulier à cette race de chiens, ou bien avaient-ils appris cela des loups ? Le fait est qu'ils hurlaient. Quand ils étaient nombreux, leur charivari était épouvantable. Le moindre bruit la nuit les mettait en éveil, et dès qu'un d'eux avait poussé le cri d'alarme, les autres faisaient chorus et le concert commençait.

Parfois il arrivait qu'un buffalo écarté de sa bande était poursuivi par une trentaine de chiens. Le spectacle alors devenait intéressant pour le camp. L'animal attaqué de tous côtés par la meute tournait comme une toupie pour présenter les cornes à tous ses assaillants. Malheur au chien qui s'approchait trop de la bête furieuse ; immanquablement il était éventré d'un coup de corne. Jamais tous les chiens d'un camp n'auraient réussi à

se rendre maîtres d'un gros buffalo ; c'était un chasseur qui allait mettre fin au combat.

L'ardeur des chiens à poursuivre les buffalos aurait pu quelquefois causer de graves accidents. Quand un de ces animaux, affolé par les chiens, prenait la route d'un camp, il passait à travers les charrettes et les tentes comme une furie, renversant et brisant tout ce qu'il rencontrait sur son chemin. On raconte qu'un jour, pendant la saison d'hiver, quelques Métis traversaient une grande prairie parsemée de petites touffes de bois qui obstruaient la vue. Une traîne à laquelle étaient attelés trois gros chiens portait, outre le bagage ordinaire, un bébé enveloppé dans son maillot et ficelé au fond de la carriole. La mère de l'enfant suivait à pied avec les autres voyageurs.

Tout à coup, au détour d'une touffe de bois, se présente une petite bande de buffalos. Ni bêtes ni hommes ne s'attendaient à cette rencontre. Les voyageurs n'avaient pas à la main leurs fusils, et d'ailleurs les buffalos ne firent pas mine d'attendre ; en un clin d'œil, ils prirent la fuite. Cependant les chiens attelés à la traîne, n'écoutant que leur instinct et sans s'occuper de la pesanteur du bagage, s'élancèrent à la poursuite des bœufs. Les conducteurs eurent beau crier et siffler pour les rappeler, rien n'y fit. En moins d'une minute ils atteignirent le troupeau, et alors ce fut un pêle-mêle à n'y plus rien distinguer. La traîne secouée à droite et à gauche menaçait à chaque instant de passer sous les pieds des buffalos. Le père et la mère de l'enfant étaient au désespoir, mais que faire ? Inutile de songer à rejoindre les chiens dans cette course furibonde. Il n'y avait qu'à attendre l'issue de l'aventure. Enfin un des buffalos saisit l'attelage sur ses cornes, en brisa les traits, et la traîne, séparée des chiens, resta sur la prairie. Les voyageurs étaient bien sous l'impression que le bébé était mort et qu'ils n'allaient retrouver qu'un cadavre. Quelle ne fut pas leur surprise quand ils constatèrent que l'enfant était vivant et qu'il n'avait pas même une blessure !

C'était quelque chose de solennel qu'une course de 300 à 400 cavaliers contre une bande de plusieurs milliers de buffalos.

Les chasseurs, tous rangés sur une même ligne, attendaient pour partir l'ordre du capitaine. Celui-ci, muni d'une lunette comme un général d'armée, jetait un coup d'œil sur la ligne pour s'assurer que tous les chasseurs étaient prêts. A ce moment, les chevaux impatients piétinaient, se cabraient et montraient autant d'ardeur que les cavaliers.

Au mot « Partez », le chasseur mettait son cheval à un galop modéré, puis peu à peu la marche était accélérée jusqu'à un quart de mille avant d'atteindre les buffalos. A cette distance, les taureaux agacés commençaient à manifester leur fureur en soulevant la poussière avec leurs cornes et en agitant la queue. Alors un second commandement était donné : c'était l'attaque. Les chevaux étaient lancés à toute vitesse et la fusillade commençait. On eût cru à un tremblement de terre. Pendant plus d'un quart d'heure, chasseurs et buffalos étaient enveloppés dans un nuage de fumée et de poussière ; on ne voyait qu'un pêle-mêle épouvantable.

Les détonations des armes se succédaient rapides comme dans une bataille. Chaque cavalier, la bouche remplie de balles, en crachait une dans son fusil dès qu'il y avait mis la poudre ; la salive servait de bourre ; un coup de main frappé sur le canon du fusil faisait descendre la balle au fond, et l'arme était chargée de nouveau.

Pendant une course qui durait environ un quart d'heure, un bon chasseur abattait jusqu'à dix têtes de bétail. Rarement il manquait l'animal visé, et l'endroit où il le blessait lui servait de marque pour le réclamer après la course.

Chose vraiment étonnante ! Au milieu de cette mêlée générale, le chasseur presque toujours choisissait dans la bande l'animal qui lui convenait le mieux, le plus gros et le plus gras.

Une course ne se terminait pas toujours sans accident. La prairie, par endroits, était criblée de trous ; si par malheur le

cheval y mettait le pied, il faisait une culbute bien conditionnée et envoyait voler son cavalier sur le sol, où il restait étendu pendant que les buffalos, se croisant en tous sens, menaçaient de lui passer sur le corps.

Quand la course était finie, il s'agissait alors d'écorcher les animaux le plus tôt possible et de les dépecer pour étendre la viande à l'air et l'empêcher de se corrompre. Chacun réclamait sa pièce sur-le-champ; il n'y avait jamais de contestation. Un bœuf réclamé par deux chasseurs était donné au plus pauvre du camp.

Le chasseur, armé d'un long coutelas, dépouillait habilement le buffalo de sa robe dont il avait soin de ne gâter aucune partie. Après cette opération, il taillait en longues lanières très minces la viande qui devait servir à faire le *pémican.* Les femmes la transportaient au camp pour l'étendre sur des cordes ou sur des perches afin de la faire sécher au soleil.

Les hommes à la prairie n'avaient rien autre chose à faire qu'à tuer le gibier, le dépecer et couper le bois pour cuire les aliments; tout le reste du travail restait aux femmes. Ce n'était pas la moindre tâche qui leur revenait. Elles avaient à épiler les peaux, à les corroyer, et à les rendre propres à faire des souliers et des habits pour les chasseurs. C'étaient elles qui préparaient la viande pour le *pémican ;* cette préparation durait plusieurs jours. D'abord il fallait faire sécher la viande sur des perches. Chaque matin on l'étendait au soleil à l'intérieur du camp, et le soir, pour la soustraire à l'humidité de la nuit, on la mettait en tas sous un abri. La même opération se faisait durant le jour lorsqu'il venait à pleuvoir. Puis il fallait veiller de près sur cette viande pour la protéger contre la rapacité des chiens.

Quand elle était suffisamment séchée pour être pulvérisée, on étendait sur la prairie de grandes peaux de buffle non corroyées et dont le côté charnu était durci au soleil. On y plaçait une certaine quantité de lanières de viande desséchée ; puis on frappait dessus avec des bâtons. Les femmes et les enfants rangés autour de ces peaux battaient pendant toute la journée.

Sous les coups répétés du fléau, il volait par-ci, par-là des mor-

ceaux en dehors de l'aire ; mais ils n'étaient pas perdus pour cela. La batteuse se hâtait de les reprendre pour les mêler à la masse avec la poussière et les poils qui s'y étaient attachés.

Quand le tout était bien broyé, on le mettait dans un grand sac fait de peaux et solidement cousu ; on y versait de la graisse chaude, puis on fermait le sac et on laissait refroidir le tout. Dans ces conditions, on conservait du *pémican* des années entières sans que le goût en fût altéré. Ce goût était celui de la *bonne* chandelle de suif.

Un sac de *pémican* pesait de 80 à 90 livres. Douze sacs formaient la charge d'une charrette.

Pour revenir dans la colonie, chaque famille n'attendait pas toujours la fin de la saison de la chasse. Souvent un groupe de plusieurs charrettes se mettait en marche dès que la provision de viande était faite ; mais toute la caravane était de retour à la fin d'août.

Alors on faisait bombance dans toutes les maisons. La table était dressée « à cœur de jour », et ceux qui entraient étaient toujours les bienvenus. Il n'était pas nécessaire d'être invité pour se mettre à table.

La moindre des inquiétudes du Métis était de manquer de nourriture ; on taillait dans la viande tant qu'il en restait un morceau, et quand toutes les provisions étaient épuisées, la famille jeûnait sans se plaindre en attendant une autre chasse. Jamais peuple au monde n'a plus mis en pratique le précepte de l'Evangile : « Ne vous inquiétez pas du lendemain. » Toutefois, au lieu de faire la chose par vertu, il la faisait par insouciance.

Quand la viande manquait, les Métis allaient demander aux rivières et aux lacs le poisson quotidien pour subsister jusqu'à la saison nouvelle.

Aujourd'hui la chasse au buffalo n'est plus qu'un souvenir lointain parmi les survivants des anciens maîtres du pays.

L'abbé G. Dugas.

Pages Romaines

Le culte de Boëce. — Le conflit entre le Vatican et la France. — Le 6e centenaire de Pétrarque en deçà et au delà des Alpes.

La liturgie romaine comptera désormais une fête de plus. Par un décret promulgué par la congrégation des Rites, en date du 22 juin dernier, Pie X vient de consacrer le 21 juillet de chaque année à la glorification de celui qui, pendant sa vie entière, ne cessa de concilier la raison et la foi, la philosophie et la religion chrétienne, et de prouver que loin de se détruire, elles se fortifient réciproquement.

Boëce (Anicius-Manlius-Torquatus-Severinus), de la famille des Anicius et des Torquatus, deux des plus illustres de Rome, naquit en 429. A son retour d'Athènes où il fut étudier les sciences et les lettres, il fut nommé sénateur romain et consul. Quoiqu'il n'eût point été élevé au sacerdoce, le pape Saint-Hormisdas l'invita aux conférences qui se tinrent à Rome pour y traiter l'affaire des moines de Scythie ; il s'y fit admirer par son érudition et sa grande éloquence. Non content de soutenir la doctrine de l'Eglise de vive voix, il la défendit par sa plume. Pour combattre les erreurs d'Eutychès et de Nestorius il écrivit un traité intitulé : *Des deux natures et d'une personne en Jésus-Christ.*

Constatant que la plupart des hérésies qui déchiraient le christianisme, surtout en Orient, venaient de principes mal compris ou mal appliqués de l'ancienne philosophie, il entreprit, pour ramener à l'unité toutes les pensées humaines, de résumer toute l'ancienne philosophie et de la transsubstancier en la foi catholique. C'est dans ce but qu'il écrivit *L'Introduction de Porphyre à la philosophie d'Aristote, L'Interprétation d'Aristote, Les Analytiques* du même philosophe, *Les Topiques, Les Sophismes* ou *Les Arguments captieux*, son opuscule sur *L'Un* et sur *L'Unité*, etc.

Exilé à Pavie, mis en prison par l'empereur arien, Théodoric, il charma sa captivité par la composition d'un traité sur la Trinité, et de son fameux ouvrage : *De la Consolation de la philosophie*, qui n'est autre qu'un entretien de Boëce, en prison, avec la sagesse incréée, c'est-à-dire avec Jésus-Christ, en tant qu'il est cette sagesse, cette raison, cette lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde.

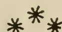
Mis à la torture, on lui serra si violemment le crâne avec des cordes, que les yeux lui sortirent de la tête ; étendu ensuite sur une poutre, deux bourreaux le frappèrent longtemps avec des bâtons sur toutes les parties du corps, depuis le cou jusqu'à la plante des pieds ; la hache mit un terme à ses souffrances.

Son corps fut inhumé à Pavie auprès de celui d'Elpis, sa première femme. L'épitaphe que l'on grava sur son tombeau contient en peu de mots l'éloge de son savoir et de sa vertu. L'auteur ne doutait pas que Boëce n'eût déjà reçu dans le ciel la récompense due à sa piété, à son zèle pour la foi, à ses souffrances pour la justice.—Deux siècles plus tard, par les soins de Luitprand, roi des Lombards, ses restes mortels furent transportés dans l'église de Saint-Augustin à Pavie. Au Xe siècle, l'empereur Othon III lui fit élever un autre mausolée de marbre sur lequel il mit son éloge en vers héroïques, composés par Gerbert, depuis pape sous le nom de Sylvestre II.

Les Bollandistes lui donnaient le titre de saint ; son nom avait été inséré sous cette dénomination dans le calendrier de Ferrarius. Quelques Eglises d'Italie l'honoraient le 23 octobre, jour anniversaire de sa mort.

En un temps où l'on évoque tous les prétextes pour essayer de séparer les sciences de la religion et mettre en contradiction la raison et la foi, l'Eglise appelle des profondeurs de son glorieux passé cet homme qui étonna et qui étonne encore par la grandeur de son savoir ; elle montre qu'il est sien, puis elle change son nom en un cri de supplication vers Dieu, elle présente son souvenir comme un stimulant pour la vertu, elle propose sa vie en exemple à tous, et comme un trophée de l'union de la science et de la foi, elle met sa statue sur ses autels.

Le décret de Pie X est la miséricordieuse réponse de l'Eglise à la critique moderne.



La première année du règne du nouveau pape s'achève dans l'une de ces luttes qu'il entrevit dès la première heure de son élévation au trône de Saint-Pierre, et qui le portèrent à prendre ce nom de Pie que l'enfer a rendu synonyme de grand persécuté, tant il s'est acharné particulièrement contre les pontifes qui s'appelèrent ainsi.

La lutte lui est livrée par le jacobinisme du gouvernement français qui, après avoir outrageusement banni les ordres religieux, enlevé à tout congréganiste le droit d'enseigner, a la prétention d'interdire au pape le droit de citer des évêques à son tribunal suprême.

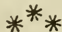
Quelque malheureux que soient ces faits, il faut en parler, puisqu'ils remplissent les chroniques journalières de Rome et de France.

Par diverses lettres transmises les unes par le nonce apostolique de Paris, les autres par le cardinal Séraphin Vannutelli, en sa qualité de secrétaire du Saint-Office, les autres enfin par le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat, le pape invita les évêques de Laval et de Dijon à donner leur démission, cet acte étant seul capable de ramener le calme dans leur diocèse. Sur le refus opposé à de tels désirs, Pie X cita ces deux évêques à son propre tribunal,

pour qu'ils eussent à s'expliquer en personne sur les accusations vraies ou fausses dont ils étaient l'objet. Soit que le gouvernement violât le secret de la correspondance, soit qu'elle leur fût communiquée par les deux destinataires, le ministère Combes fut en possession des actes écrits de la cour romaine, dans lesquels, affectant de voir une violation du Concordat, il défendit aux deux évêques d'obtempérer aux ordres qui leur étaient donnés. A l'Elysée, il y eut conseil; entre le ministère des Affaires étrangères et le chargé d'affaires de France à Rome, il y eut échange de dépêches; celui-ci fut chargé de transmettre au Saint-Siège une protestation contre ce qu'il appelait son « ingérence. » En un mot, Combes qui s'arroge le droit de supprimer les traitements des évêques qui lui déplaisent, de faire condamner par le conseil d'Etat leurs actes épiscopaux quand il y voit une critique de ses actes arbitraires et persécuteurs, refuse au pape celui de faire respecter la discipline de l'Eglise et d'exercer le contrôle de son autorité souveraine sur les pasteurs comme sur les simples fidèles.

Le Concordat sombrera-t-il dans cette lutte entreprise par Combes avec toute sa haine de renégat, acceptée par Pie X avec cette incomparable fierté que donnent ces paroles d'éternité qui créèrent son magistère? L'avenir le dira. Ce qu'il dira surtout, c'est que la vitalité de l'Eglise ne dépend ni du maintien, ni de l'abolition d'un concordat, que son existence est un perpétuel recommencement de luttes et de victoires, que les persécuteurs passent sans pouvoir détruire l'œuvre de Dieu.

Le côté plaisant de la question, s'il pouvait exister dans une chose aussi grave, est de voir Combes exhumer des archives des anciens parlements de la France de vieilles ordonnances de Louis XIV pendant ses querelles passagères avec Rome, de les publier et de vouloir montrer qu'en dépit de tout, il est autrement respectueux des droits de l'Eglise que ne l'était le grand roi.



En une succession presque non interrompue de fêtes, Arezzo et Avignon viennent de fêter le centenaire de la naissance de Pétrarque. Si du haut du ciel, sa demeure dernière, comme on doit l'espérer, Pétrarque pouvait être encore accessible aux sentiments terrestres et contempler Avignon dans la joie de ses fêtes, il n'aurait pas laissé d'être grandement étonné. Dans tous ses écrits, en vers, en prose, Pétrarque n'a cessé d'injurier Avignon. Ici il compare cette ville « à un marais infect, à une sentine de vices, à un égout où viendraient se réunir toutes les immondices de l'univers. » (*Lettres familières*, XII, 2.) Ailleurs, il écrit: « On y méprise Dieu, on y adore l'argent, on y foule aux pieds les lois divines et humaines, on s'y moque des gens de bien. » (*Lettres sans titre*, IX.) « Judas, avec ses trente deniers, y serait

le bienvenu, mais le Christ pauvre y serait repoussé. » *(Lettres S. T.*, XV.) « Tout ce qu'on a entendu raconter, tout ce qu'on a lu, dans quelque livre que ce soit sur la perfidie, sur la ruse, sur l'inhumanité, sur l'orgueil, sur l'impudicité, tout ce qu'il y a eu çà et là d'impiété, de mœurs détestables, tout cela se retrouve accumulé et amoncelé à Avignon sur les rives du Rhône. » *(Ibid.*, XV. 7.) Dans un grand nombre de ses sonnets, Pétrarque maudit Avignon, où il voit à regret la papauté demeurer : « Que le feu du ciel tombe trois fois sur toi......nid de trahison où est couvé tout le mal qui est au monde »...etc. *(Sonnet*, 109.) « O forge de tromperies ! O prison dure où le bien ment, où le mal se nourrit et pullule ! Enfer des vivants, ce sera un grand miracle si le Christ à la fin ne te fait sentir son courroux »...*Sonnet*, 107.)

Trève de citations ; elles rempliraient des pages et des pages, si on voulait les recueillir toutes. Celles qu'on vient de lire suffisent à prouver qu'Avignon ne fut pas la ville de prédilection du poète, bien qu'il lui demandât longtemps une hospitalité toujours généreusement accordée. Pétrarque ne pouvait pardonner à la cité pontificale des bords du Rhône d'avoir acclimaté la papauté dans ses murs, d'avoir soustrait l'Eglise aux influences italiennes, d'avoir un peu trop francisé le Sacré-Collège, ce qui ne l'empêcha pas, au reste, de demander à cette cour papaline, qu'il maudissait, de riches bénéfices auxquels il ne renonça jamais.

L'Italie a député un de ses secrétaires d'Etat aux fêtes avignonaises, et ce n'est pas sans ironie qu'elle a généreusement distribué des décorations aux enthousiastes organisateurs français du 6e centenaire de la naissance du poète antifrançais.

A Arezzo, patrie de Pétrarque, les délégués d'Avignon ont été plus joyeusement acclamés peut-être que le comte de Turin, cousin germain du roi, qui, par sa présence, venait rehausser l'éclat des solennités, et applaudir à ce patriotisme italien du XIVe siècle qui insultait à la papauté quand elle lui échappait. Des plaques commémoratives ont été apposées là où naquit Pétrarque, là où il vécut.

L'éloquence, la poésie ont fait revivre ce grand poète, et tant le libéralisme l'a chanté, qu'on peut se demander s'il ne fêtait pas surtout en Pétrarque celui qui, avec les nuances des opinions de son temps, n'en n'était pas moins un prédécesseur de ceux qui, depuis 1870, ont voulu que la Rome papale ne fût plus qu'à l'Italie.

Don Paolo-Agosto.

BIBLIOGRAPHIE

CATÉCHISME DE CONTROVERSE. — 3e partie : Le culte des saints et des reliques. — Le culte de la Très Sainte Vierge : Immaculée Conception. Virginité perpétuelle. Maternité divine de Marie. — Le culte des images. Les pèlerinages. — Les particularités du culte extérieur dans l'Eglise catholique : l'encens, les lampes, l'eau bénite, les cérémonies en général. — Le Purgatoire. — Les Indulgences. Brochure in-12, 76 pages. Prix : 10 centins. Québec, J.-P. Garneau, 1904.

Le sommaire des matières de cet opuscule démontre qu'il ne le cède en rien aux deux premiers. Il nous semble même, si nuance il y a, qu'il l'emporte par son actualité, étant donné le milieu où nous vivons.

Ceux qui sont au courant des publications de l'auteur constateront que les quatre premiers chapitres sont un résumé du volume *Le culte catholique*, publié en 1875. La forme seule a été légèrement modifiée, de manière à mettre ce travail à la portée de toutes les intelligences.

On remarque dans cet opuscule la méthode et la clarté de ses aînés, et ce qui vaut encore mieux, le même esprit de bienveillance. L'auteur a choisi le meilleur moyen d'atteindre ses deux objectifs qui, en pratique, n'en font qu'un : confirmer dans la foi les faibles et les demi-savants, faire briller aux yeux des égarés involontaires la lumière de la vérité catholique. Les circonstances lui ont permis, plus qu'à beaucoup d'autres, d'acquérir la preuve que parmi ces derniers il est plus de malheureux que de coupables. D'ailleurs, c'est un fait d'expérience journalière que plus le ton d'un plaidoyer est insinuant et parlementaire, moins on regimbe.

Nous présumons que cet opuscule ne sera pas le dernier de la série commencée. Il est encore plusieurs autres points de doctrine dont l'exposé, sous la même forme, rendrait service. De cette façon, notre peuple aurait à sa disposition, avant longtemps, un cours complet de théologie populaire. Sans être pessimiste, nous inclinons toujours à croire trop léger son bagage de connaissances religieuses. En tout cas, il est évident que la foi du charbonnier ne suffit plus de nos jours.

D. GOSSELIN, ptre.

JEANNE D'ARC ET LES VILLES D'ARRAS ET DE TOURNAI, par le Chan. Henri Debout ; 94 pages in-4to avec gravures. Paris, Maison de la Bonne-Presse. L'auteur de cette intéressante étude a voué à la glorification de la vaillante Pucelle toutes les ressources de son talent et de son érudition ; déjà il a

publié une vie de l'héroïne ainsi que des travaux plus courts sur des points d'histoire qui se rattachent à sa carrière toute providentielle.

Dans l'ouvrage que nous signalons actuellement, M. le chanoine établit, de façon incontestable, à l'aide de pièces authentiques, le double fait de la captivité de Jeanne à Arras et l'intervention de la ville voisine, Tournai, en faveur de l'illustre captive. Il indique même le site et une salle de la prison où elle fut détenue, et, où, en réponse à ses ferventes prières, elle reçut l'assurance de la délivrance de Compiègne, promise par sainte Catherine et sainte Marguerite pour « avant la Saint-Martin d'hiver. »

Ne peut on pas, avec le poète [1], se figurer Jeanne, dans la prison de l'ancienne Cour-le-Comte, rêvant un instant avec regret à sa vie de pastourelle, puis chassant bravement sa tristesse par la pensée de sa mission surnaturelle ?

Je voudrais bien, sous notre toit béni,
Filer la laine à côté de ma mère ;
Je voudrais bien muer ma peine amère
En songerie tout auprès des halliers
Et revoir la Fontaine-aux-Groseillers ;
Mais c'est ailleurs que Sire Dieu m'appelle.

Ce privilège d'avoir hébergé Jeanne prisonnière, Arras le partage avec Rouen, le Crotoy et Beaurevoir, qui tous trois possèdent des statues à la Pucelle. Ne convient-il pas que, à leur tour, Artésiens et Tournaisiens s'unissent pour consacrer par un monument le souvenir de la glorieuse Libératrice de la France ? C'est le vœu qu'exprime l'auteur de *Jeanne d'Arc* et à l'exécution duquel contribuera sans doute la grande vie de la Pucelle d'Orléans, son illustre cousine [2], qu'il est en voie d'écrire.

Le nom d'Arras ne saurait être indifférent pour nous Québecois. N'est-ce pas, en effet, un des nôtres, le jésuite François-Xavier Duplessis [3], qui a illustré cette ville par ses vertus, par ses prédications apostoliques et par les miracles éclatants opérés au pied de la croix qu'il avait plantée sur ses murs ?

1 — Clovis Hugues. *La chanson de Jeanne d'Arc.*
2 — M. le chan. Debout est allié à la famille de Jeanne d'Arc.
3 — Né à Québec, le 14 janvier 1694.

L. L.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec. — Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

Tome III SEPTEMBRE 1904 N° 9

OÙ EN EST L'UNION DES ÉGLISES ORIENTALES AVEC ROME

(Suite et fin.)

IV

Jusqu'ici je n'ai donné que des raisons psychologiques ou morales de l'éloignement de l'oriental pour l'occidental. Abordons le grand prétexte mis en avant, à savoir les prétentions de Rome à une domination excessive ; tâchons de surprendre ce qui se cache sous ces grands mots !

Tout d'abord mettons à part les rationalistes, protestants ou musulmans de cœur, dont le nombre augmente singulièrement dans les églises séparées, depuis qu'il est devenu à la mode de fréquenter les universités d'Allemagne ou de Suisse. Ceux-ci ne veulent d'aucune religion qui leur impose des devoirs. Prenons les orthodoxes sincères. Or ceux-ci, au fond, ne nient pas la primauté du successeur de Pierre, d'abord parce qu'il faut une autorité à une société quelconque, et parce que l'Evangile n'est pas obscur sur le dépositaire de cette autorité. Le pape...,aurait répondu assez récemment le patriarche orthodoxe de Jérusalem : mais s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer. Seulement, un pape suivant la conception grecque, un pape constitutionnel, qui règne et ne gouverne pas, qui tout au plus préside le conseil des cinq grands

patriarches de jadis, non un pape tel que l'a fait le concile du Vatican, qui centralise tout à Rome dans cette cour de cardinaux et ce dédale de Congrégations, en dehors desquelles les Orientaux sont tenus, comme de vulgaires évêques d'Occident, eux les titulaires de ces vénérables sièges fondés par les apôtres, et d'où sont parties tant de définitions qui ont éclairé l'univers et foudroyé l'erreur ; non le pape qui a ses vicaires, ses délégués, comme autant de proconsuls, jusque dans ce territoire sacro-saint des antiques patriarcats d'Antioche, de Constantinople, d'Alexandrie ; non le pape qui envoie chaque année de nouveaux émissaires, capucins, jésuites, assomptionnistes, fonder des écoles et des universités, vraies forteresses du romanisme ; non le pape qui, pour comble d'audace, crée un patriarcat latin au berceau même du christianisme, en cette Jérusalem que nul n'ignore être un fief intangible de l'hellénisme.

En face d'une pareille invasion sur territoire orthodoxe, que valent les bonnes paroles ? Que Rome commence par se réformer elle-même, qu'elle fasse le premier pas, qu'elle rende aux quatre grands patriarches le rôle qui leur revient dans le gouvernement de l'Eglise, qu'elle leur subordonne tout ce qui est chrétien dans leur domaine, qu'elle les fasse les seuls arbitres des destinées de l'Eglise orientale. On verra ensuite à s'entendre sur le reste. C'est-à-dire que les Grecs, par une vanité vraiment enfantine, voudraient que l'histoire n'eût pas marché ; que, eux étant restés stationnaires, momifiés dans leurs formulaires de foi et règles des sept premiers conciles, l'Eglise le fût restée, elle aussi ; qu'ayant cessé de produire par leur organe, elle eût cessé de produire tout à fait. Eh bien ! non, Jésus-Christ n'a pas donné à son Eglise un magistère qui ne dût être vivant que jusqu'au IXe siècle. A partir de ce moment, il est vrai, la vie a passé à l'Occident ; ce n'en est pas moins la vie. Dieu merci ! elle a été féconde, elle a eu sa magnifique floraison d'évêques, de docteurs, de conciles, qui à leur tour ont tenu devant le monde le flambeau tombé des mains des Orientaux. Et aujourd'hui non seulement l'évêque de Rome

commande ce groupement religieux le plus considérable de l'univers ; il règne encore sur les esprits de ceux qui ne s'inclinent que devant la hauteur du génie, il dirige le mouvement social, tandis que le successeur de Photius végète sous le joug d'un souverain infidèle à la tête d'une hiérarchie déconsidérée et d'une Eglise qui s'émiette avec chaque bloc tombant de l'édifice vermoulu de l'empire turc. Anathématisée par l'Orient, Rome a bien dû s'arranger sans lui ; parce que Photius le déclarait hérétique, le successeur de Pierre ne pouvait effacer de l'Evangile les paroles qui lui confiaient les clefs du royaume des cieux ; avec une imperturbable confiance en la parole divine, il a organisé son gouvernement en dehors de ceux qui ne voulaient plus de lui ; et l'unique sentiment qui lui est resté à leur égard, c'est la *pitié !* Oui, le Pasteur des pasteurs a pris en grande pitié cette pauvre Eglise orientale si terriblement punie de sa révolte, couchée dans la poussière par le cimeterre turc, encore moins ensanglantée qu'avilie...Il s'est rappelé que Dieu a fait les nations guérissables ; il ne s'est pas laissé abattre par la clameur insensée qui retentit dans Constantinople la veille de sa chute : *Plutôt le turban que la tiare !* Il a répondu à la haine par l'amour ; pressé, non par aucune ambition de dominer sur quelques milliers de Grecs, mais par la charité de Jésus-Christ qui a établi l'union avec le chef de la véritable Eglise comme condition indispensable de salut, il s'est appliqué immédiatement à refermer la large fissure que de mesquines questions de vanité personnelle avaient faite entre l'Orient et l'Occident ; il a envoyé des missionnaires, et déterminé dès la fin du XVII[e] siècle, grâce surtout au zèle des Pères de la compagnie de Jésus, un sensible mouvement de retour qui ne s'est plus ralenti...Sans parler des Maronites qui n'ont jamais faibli dans la foi, petit à petit un groupe s'est détaché de l'Eglise phanariote, et sous le titre de Melchite, a formé une communauté unie possédant au début du XX[e] siècle son patriarche, ses évêques et plus de 120,000 fidèles.

De même sont nées en union avec Rome des communau-

tés arménienne, syrienne, copte, chaldéenne ; et dans tous les rites orientaux, le Pasteur suprême compte aujourd'hui des agneaux et des brebis. C'est vers ce petit troupeau qu'il tourne sa sollicitude. Resserrer son union avec Rome par la tenue de conciles patriarcaux où, suivant l'ancienne tradition, préside un délégué apostolique ; lui donner des pasteurs instruits et zélés ; créer à cet effet écoles, séminaires, universités, tel est le plan d'où sont sortis le séminaire oriental pour tous les rites dirigé par les Jésuites de Beyrouth, et le séminaire de Sainte-Anne de Jérusalem, pour les Grecs Melchites, œuvre de Léon XIII et du cardinal de Lavigerie, secondé par le gouvernement français, lequel sous l'habile direction des Pères Blancs prospère merveilleusement. Les Syriens ne tarderont pas à posséder le leur sur le mont des Oliviers, où les Bénédictins ont reçu mission de le fonder à Tata (Haute-Egypte.) La jeune Eglise copte, l'Eglise de saint Marc, ressuscitée avec de si belles espérances d'avenir il y a une douzaine d'années, organise sa formation sacerdotale. C'est le mot d'ordre : opposer aux dissidents que rongent les plaies de l'ignorance et de la cupidité de véritables ministres et disciples de Jésus-Christ, pleins de sa sagesse, de son zèle et de son dévouement. N'est-ce pas, du reste, la méthode préconisée par le Maître en personne : *Et videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum.* Ainsi les âmes de bonne volonté du camp opposé, voyant une Eglise de leur rite et de leur langue prospérer, donner des fruits surnaturels, feront instinctivement la comparaison avec leur Eglise mourante et desséchée ; elles découvriront sans peine que la différence vient de ce que l'une est unie au tronc plein de sève, que l'autre en est séparée. D'année en année l'Orient comptera plus de fils dévoués à Rome, et peut-être le jour n'est-il pas loin où ils y reprendront le dessus par le nombre comme ils l'ont repris par la science et la dignité de la vie. Il serait à souhaiter seulement que les missionnaires latins qui travaillent à cette œuvre de résurrection disposent de ressources plus abondantes, et que seules leurs

pépinières sacerdotales fournissent des ministres aux différentes Eglises.... Tant que le Turc sera là avec son joug déprimant, ses dénis de justice, les scandaleuses et ruineuses exactions de son fisc, ce ne sera pas le relèvement complet, ces pays resteront fatalement au-dessous du niveau des nations civilisées. Toutefois le catholicisme les fera sortir de leur engourdissement, il fera passer à travers leurs débris un courant de vigueur qui hâtera l'heure de la libération.

V

Quant à voir venir à nous d'un seul bloc la hiérarchie de l'Eglise grecque orthodoxe et autres Eglises dissidentes, n'y comptons pas. Il me semble avoir montré pourquoi.

La vanité qui trouve son intérêt dans la division ; la défiance instinctive de Rome qui serait dans le cas de troubler certaines opérations simoniaques et autres ; les préjugés encore très forts contre la manie dominatrice des papes ; l'esprit archaïque qui voudrait ramener l'Eglise à sa constitution du neuvième siècle ; autant de motifs séparatistes, dont peuvent triompher des âmes isolées, dont ne triomphera pas la masse. Eh bien ! laissons cette hiérarchie à sa cage de momie, à sa routine et à ses habitudes fort peu orthodoxes. Son adjonction ne nous apporterait que des éléments avariés, son avenir d'ailleurs peut assez aisément se prévoir.

Les chrétiens de l'Orient, tout en ignorant parfois les vérités les plus rudimentaires du catéchisme, tiennent à leur rite, dont ils connaissent généralement la liturgie, parce qu'il est pour eux une nationalité, parce qu'il distingue leur race au milieu des musulmans et autres peuples qui forment de l'empire turc une carte ethnographique si bigarrée. L'attachement au rite est donc une affaire tout autant politique que religieuse : il ne suppose pas une foi bien vive ni une pratique bien assidue des devoirs de la vie chrétienne ; il explique aussi pourquoi les vices et la dégradation de son clergé lui font si peu de tort. Mais vienne une puissance européenne, la puissance libératrice attendue depuis si longtemps :

les habitants des différents rites trouveront en elle un lien d'union indépendant de tout culte religieux ; ils apprendront à distinguer le christianisme de la nationalité ; d'instinct ils iront là où ils verront la vie surnaturelle la plus intense ; ce clergé schismatique, qui ne vit que de simonies et de sacrilèges, tombera sous sa propre honte ; seul survivra le clergé qui se sera renouvelé dans son union avec Rome. La jalousie des grandes puissances peut hélas ! retarder encore cette heure de salut ; mais elle ne peut pas retarder l'irrémédiable décadence de la grande Eglise, de l'Eglise phanariote ou photio-cérullairéenne.

Cette Eglise qui s'est posée en rivale de Rome, qui a fait si arrogamment la leçon à la Mère de toutes les Eglises, a vu successivement échapper à sa juridiction l'empire moscovite, la Grèce, la Roumanie, la Bulgarie, etc... elle règne aujourd'hui sur deux millions de fidèles au plus. L'Œcuménique du Phanar peut bien être l'objet d'une vénération lointaine de la part de toutes les Eglises autocéphales qui se reclament de la sainte orthodoxie, mais il ne peut exiger rien de plus ; et encore est-il menacé sérieusement de perdre et son siège et son auréole officielle de *Toute Sainteté*... Car, s'il est vrai, comme l'a voulu l'Eglise phanariote, que la suprématie ecclésiastique doit être là où est la suprématie civile, pas de doute, la suprématie doit passer de Constantinople à Saint-Pétersbourg, et l'autorité suprême dans l'Eglise orthodoxe ne doit pas résider au Phanar, mais bien au Saint-Synode de la capitale de toutes les Russies. Et comme c'est là le premier dogme auquel tient la politique moscovite, la chose devient évidente : l'empire turc fût-il encore intact, nous aurons dans quelques années une Eglise slavisée des bords de la Néva à ceux de l'Euphrate et du golfe Persique. La grande rebelle de Byzance aura péri par le principe même dont elle aura autorisé sa révolte. Encore une fois l'iniquité se sera trompée dans ses calculs, elle se sera prise dans ses propres filets... *Mentita est iniquitas sibi.*

Cette Eglise slave, qui aura succédé à l'Eglise grecque orthodoxe, s'unira-t-elle à Rome ? Pourra-t-elle se débarrasser des

absurdes préjugés qu'elle a hérités de sa marâtre Byzance ? Du reste, si les moujiks ont une foi un peu aveugle, que vaut sa hiérarchie ? Que vaut son clergé ? Que vaut son monarchisme ? Comme dans l'Eglise phanariote, n'est-ce pas encore l'asservissement au pouvoir civil, l'ignorance et la grossièreté du vice [1] ? Trop de préventions ! Trop de passions mesquines ! L'Eglise romaine recevrait un bien pauvre cadeau. Il faut nous résigner à voir l'œuvre de l'orgueil périr du germe fatal qu'elle porte en son sein. Comme dans toutes les édifices religieux qui n'ont pas Rome pour pierre angulaire, la révolution fera son travail dans l'Eglise slave, elle détruira toute autorité centrale et livrera le pays à l'anarchie des sectes. Et parmi ces débris s'élèvera l'Eglise catholique romaine, avec sa hiérarchie indépendante de tout pouvoir humain, une dans sa foi, une dans son gouvernement, immuable en dépit de tous les orages, elle la victorieuse d'Arius, de Nestorius, d'Eutychès, et demain la victorieuse des héritiers de Photius et de Pierre le Grand... Elle continuera à ouvrir toutes grandes ses portes aux âmes meurtries, altérées de paix et de salut ; elle se grossira de ce qui chaque siècle échappera aux ruines de l'orgueil et du vice ; jusqu'à la fin du monde elle restera l'hôtellerie du Bon Samaritain où toute plaie trouve son remède.

---

1 — « La religion russe actuelle est une des branches de l'administration moscovite ; c'est une Eglise qui n'a rien d'ecclésiastique ; c'est un culte dont la forme s'adresse à Dieu et le fond à l'empereur ; en un mot c'est une Eglise nationale ou plutôt impériale, et pour me servir de l'image frappante de M. de Maistre : c'est un cadavre congelé dont le froid a conservé les formes...... A l'appui de ce qui précède je cite la formule du serment imposée par le *Règlement ecclésiastique* de Pierre le Grand aux membres du Saint-Synode et aux évêques. Voici le 1er : Je confesse et j'affirme avec serment que le juge suprême de ce Sacré-Collège est notre très clément seigneur l'empereur de toutes les Russies. Le livre du sacre des évêques contient cette formule : Je jure d'obéir à toutes les prescriptions et à tous les ordres qui me seront donnés par le Saint-Synode, selon la volonté de Sa Majesté impériale. » (Mgr Heslin. *Les Lieux Saints*, I, p. 152).

M. TAMISIER, S. J.

L'ABBÉ CASGRAIN

(*Deuxième article.*)

L'HISTORIEN. — La petite et la grande histoire. — Une lacune à combler. — *Les Légendes* : Scènes de vie canadienne. — Casgrain archaïsant. — La poésie des *Légendes* et les intempérances de l'auteur. — Les grandes œuvres historiques. — Quelle inspiration les vivifie. — Foi patriotique et religieuse de Casgrain. — Son esprit scientifique. — Vie et couleurs. — L'art et l'histoire.

L'histoire fut la première passion littéraire de l'abbé Casgrain. Elle devait, au surplus, déterminer toutes les autres qui plus tard s'éveillèrent en lui, et leur survivre. Il fut avant tout un historien.

Mais l'histoire peut de bien diverses façons solliciter l'esprit, selon les multiples aspects qu'elle présente au regard de celui qui la veut écrire. Il y a dans la vie publique d'une nation de grandes choses accomplies ; il y en a aussi des petites. L'histoire est faite des événements considérables, politiques ou militaires, qui bouleversent ou affermissent la société, marquent les étapes principales de son évolution et de ses progrès ; elle est faite aussi de ces menus détails dont est remplie la destinée d'un chacun, de ces coutumes, de ces mœurs, de ces habitudes qui donnent aux individus leur physionomie, et aux foyers leur particulière et originale beauté. Celles-là, les grandes choses, se développent sur un théâtre où d'ordinaire l'œil du citoyen les peut apercevoir dans leur pleine réalité, et l'historien a le devoir d'en écrire le récit impartial et fidèle ; celles-ci, les petites, constituent la trame plus ou moins ténue, plus ou moins visible des traditions populaires, et le plus souvent, à mesure que sur elles s'accumulent les années, elles perdent de la netteté de leur contour, elles se déforment, elles se mêlent aux légendes, elles s'enveloppent d'ombre et de mystère, elles se prêtent à tous les caprices de l'imagination et de la poésie.

L'abbé Casgrain avait à choisir entre tous ces objets variés d'un genre littéraire, le plus fécond qui soit. Et l'on devine bien sans peine lesquels devaient tout d'abord retenir et absorber son attention. L'histoire qui remonte le plus loin possible dans

le passé pour s'y confondre avec la fiction ; l'histoire qui fait revivre les scènes de la vie familiale, raconte les mœurs des bonnes gens, et remet aux lèvres des grand'mères les récits fantastiques ou plaisants dont elles amusent le cerveau des tout petits ; l'histoire qui se drape de toutes les couleurs de l'imagination et de la nature : voilà bien celle qui convenait surtout à l'esprit de l'abbé Casgrain, qui lui fournirait du moins l'occasion d'exercer tous ces dons brillants que la naissance et l'éducation avaient mis en lui et développés.

Aussi bien, le domaine de nos légendes et de nos traditions populaires était-il jusque-là resté à peu près inexploré. Et l'abbé Casgrain, qui eut toujours le culte de ces choses, le regrettait plus que tout autre. Garneau venait bien de publier une *Histoire* où il s'était appliqué à bien faire connaître tout notre passé politique et militaire, mais il avait oublié d'introduire le lecteur dans cette vie plus intime de la nation où se trahissent les habitudes et les caractères, où l'on assiste aux tout petits événements qui manifestent aussi bien que les plus grands l'âme du peuple. Il avait consacré de longs chapitres à l'étude des mœurs et des coutumes des sauvages ; il n'avait pas songé à nous dire assez les mœurs et les coutumes des Canadiens. Garneau comprenait l'histoire comme faisaient encore les professeurs d'il y a cinquante ans : un récit des grandes batailles, des hauts faits, de toutes ces grandes luttes et de toutes ces grandes agitations qui ne sont que la moitié de la vie nationale.

L'abbé Casgrain pensa donc qu'il fallait se hâter de combler cette lacune, et de raconter ce que déjà l'on commençait à oublier. Il voulut être le premier à sonner le réveil des légendes endormies, et c'est à cela que songeait le jeune vicaire de Beauport, quand, pendant les beaux jours d'automne de 1859, il allait promener ses loisirs et ses rêveries tout au bord du fleuve, sur le sable durci de la grève [1]. Volontiers il évoquait alors dans son

1 — *Souvenances canadiennes*, III, 19 et suiv.

esprit les luttes que sur ces plages historiques s'étaient livrées le colon français et l'indien farouche ; il emplissait son regard de la vision sanglante des massacres dont ces lieux avaient été témoins ; il se rappelait les longues histoires que sa mère racontait le soir aux enfants attentifs quand ils avaient été bons et qu'ils avaient bien prié [1]. C'est pendant une de ces courses solitaires et méditatives qu'il commença un jour à crayonner sa première légende, *Le Tableau de la Rivière-Ouelle.*

Au mois de janvier 1860, il publiait cette légende qui devait être suivie de deux autres : *Les Pionniers canadiens* et *La Jongleuse.*

Ces légendes,—comme d'ailleurs toutes les légendes—, sont un mélange de fictions et de réalités, et c'est par là que précisément elles intéressaient l'esprit inventif de l'abbé Casgrain. C'est surtout à la tradition orale que celui-ci voulut les emprunter, comme autrefois les frères Grimm avaient recueilli sur les lèvres des paysans les récits dont ils ont doté leur Allemagne. Certes, l'abbé avait raison puisque nulle part ailleurs que dans les causeries familières les légendes ne se retrouvent plus merveilleuses, plus enrichies de toutes les broderies qu'y ajoutent la bonne foi et la crédulité des vieilles gens. « Les légendes, comme les définissait un jour l'abbé Casgrain, c'est le mirage du passé dans le flot impressionnable de l'imagination populaire [2]. » Or, nul flot, assurément, avant qu'il ne soit fixé par l'effort des écrivains, n'est plus mobile, ni plus capricieux, et ne renvoie en de plus fantastiques images les objets qui s'y reflètent.

Toutefois, l'abbé Casgrain eut soin de donner pour base à ses récits un fonds considérable d'histoire. Et telle légende, comme *Les Pionniers canadiens*, n'est guère autre chose qu'une page de nos annales, un tableau vrai de la vie des premiers colons du Détroit. Ce sont d'ailleurs des études de mœurs que voulait avant

1 — *Le Tableau de la Rivière-Ouelle,* Œuvres, I, 14.

2 — Préface des *Légendes,* Œuvres, I, 9.

tout faire l'abbé Casgrain, et on le voit bien quand, violentant un peu le cadre ou le plan de sa légende, il y introduit des digressions toutes remplies de la vie canadienne, et auxquelles, pour cela, l'on pardonne de se présenter comme de véritables hors-d'œuvres.

Voyez, par exemple, cette longue description de la maison canadienne qui occupe tout un chapitre de la légende du *Tableau de la Rivière-Ouelle.* L'auteur oublie un moment son sujet, le groupe de personnages qu'il a fait se rencontrer dans la forêt, pour dessiner sous les yeux du lecteur la maison blanche et proprette qui, sur son coteau, « du haut de son piédestal de gazon, sourit au grand fleuve ». Puis il s'attarde avec complaisance à décrire tout l'intérieur de cette chaumière. Il en donne d'ailleurs une image fidèle et très précise. Il la veut montrer telle qu'elle existait partout dans ce pays au temps de son enfance, et telle que déjà on ne la voit plus dans bon nombre de nos paroisses rurales que le luxe envahit et transforme : si bien que cette page des *Légendes*, comme beaucoup d'autres, devient avec les années un très curieux document historique.

Document historique, en effet, pour plus d'un lecteur, que cette scène des *brayeuses* à laquelle nous assistons un jour d'octobre, un jour de *l'été des sauvages* [1]. George Sand n'a guère mieux décrit ce que font pendant les tièdes et claires nuits de septembre les broyeurs de chanvre de la campagne berrichonne. L'on croit voir s'élever à la lisière de la forêt, ou entre les arbres du *petit bois*, la fumée bleue qui s'échappe du foyer où l'on chauffe le lin ; on croit entendre les rires et les moqueries des femmes quand par malheur la chauffeuse a laissé s'enflammer une gerbe et fait une grillade ; et surtout l'on entend encore « le bruit sec et éclatant des *brayes* qui frappent, se relèvent et tombent en cadence au milieu des cris et des joyeux éclats de rire des enfants qui folâtrent sous la colonnade du bocage ».

1 — *La Jongleuse*, Œuvres, I, 137 et suiv.

Les *Légendes* sont remplies de ces petits tableaux où se trouvent fixés et peints à merveille les menus détails de la vie des gens du peuple, et ces pages sont sans doute les plus belles et les plus durables de toute l'œuvre. Qu'il s'agisse de décrire les mœurs de la vie coloniale ou de la vie indienne, le costume du chasseur [1] ou du guerrier sauvage [2], qu'il s'agisse de bien mettre en lumière la foi et la piété de l'ancien Canadien, du laboureur qui au son de l'*Angelus* se tourne vers l'église paroissiale, ôte son bonnet de laine, et récite avec ses enfants la prière accoutumée [3], c'est toujours le même soin de recueillir avec une religieuse attention tous ces vestiges des antiques traditions qui malheureusement s'effacent ou tendent à disparaître.

Et l'abbé Casgrain employait à ce ministère du souvenir tout le zèle d'un apôtre. Il fut un fervent des vieilles choses, des choses que l'on oublie et des habitudes que l'on délaisse [4]. Ce très moderne romantique était à ses heures un archaïsant fanatique. Il ne souffrait pas que l'on discutât l'à-propos de telle ou telle coutume qui s'en allait, de telle autre qu'il aurait voulu voir rétablie, et il mettait à les défendre l'ardeur qu'un jour il employait à chercher le tombeau de Champlain, tout le courage qui lui fit prendre avec Laverdière le pic et la pelle pour retrouver au pied de la falaise de Sillery, sur l'emplacement de la vieille église, la tombe et les ossements du Père Ennemond Massé [5]. C'est qu'il estimait que rien n'est à perdre de tout ce qui fut notre histoire, et qu'un peuple n'est fort que dans la mesure où il reste fidèle à ses bonnes traditions. Les vieilles coutumes des

---

1 — *La Jongleuse,* Œuvres, I, 94-96.

2 — *La Jongleuse,* Œuvres, I, 96-97.

3 — *La Jongleuse,* Œuvres, I, 141.

4 — On se souvient avec quelle joyeuse sympathie l'abbé Casgrain salua la fondation de la *Société du Parler français au Canada* et l'apparition de son *Bulletin.* Il y défendait avec âpreté les bonnes vieilles expressions des gens du peuple.

5 — Voir à ce sujet *Souvenances,* IV, toute la dernière partie du chap. 32

ancêtres sont, aussi bien que leurs ossements, le trésor qu'il faut garder avec un soin jaloux. L'on doit voir dans ces restes, et à travers tous ces éléments de la vie d'autrefois, tout ce qui peut donner à la vie présente son sens véritable, et à l'avenir son orientation légitime. Les frères Grimm s'encourageaient à publier leurs contes en songeant que la plus sûre garantie de prospérité pour une nation était la connaissance et le respect de son passé. N'est-ce pas ce que pensait lui-même, et ce qu'exprimait dans une langue un peu prétentieuse l'abbé Casgrain : « Essayons de réunir en faisceaux les purs rayons de notre matin pour en illuminer les ans qui viennent [1]. » C'est donc par l'étude du passé que l'on éclaire et prépare l'avenir, et c'est pour cela que l'abbé Casgrain faisait à cette étude une part si large dans ses *Légendes.*

Au surplus, n'y avait-il pas, dans toutes ces vieilles choses auxquelles il tenait avec passion, une beauté singulière que le recul même des années faisait plus mystérieuse et plus attendrissante ? Ne s'échappait-il pas, de toutes ces lointaines traditions et de toutes ces légendes où elles prenaient vie et corps, un charme irrésistible, et ce qu'il a si bien nommé la poésie de l'histoire ? L'éducation familiale, et plus tard l'éducation classique de l'abbé Casgrain le rendaient plus que tout autre sensible à cette poésie, et il n'est pas étonnant qu'il ait par tant d'efforts plus ou moins heureux essayé de la faire valoir en son œuvre.

La poésie de l'histoire, c'était bien pour l'abbé tout ce monde de choses anciennes et aimées des aïeux que l'on n'aperçoit plus guère qu'à travers le voile transparent des souvenirs et des fictions. Ce pouvait être aussi le grandissement héroïque que le temps fait prendre aux personnages, et tous ces artifices dont le poète se sert pour mystifier le lecteur : aussi imagina-t-il, pour donner davantage à ses récits toutes les allures de l'épopée, des titres apocalyptiques : *Apparition*, *Silhouette*, *Mort*, *Hallucinations*, *Le mirage du lac*, *L'écho de la montagne*, *Comme un luth*

1 — Préface des *Légendes*, Œuvres, I, 11.

d'ivoire, *L'orchestre infernal*, etc., etc., que d'un geste superbe il laisse tomber en tête des chapitres, oubliant assurément que c'est à d'autres signes que l'on reconnaît les vrais poèmes, et que ces moyens qu'il emploie ne sauraient remplacer le souffle homérique qu'il n'a pas.

La poésie de l'histoire, ce peut être encore ces paysages merveilleux, ces décors féeriques qui encadrent et mettent en belle lumière les héros. C'est pourquoi, sur les vieilles légendes qu'il raconte, l'abbé Casgrain concentre tout ce que son imagination exubérante, tout ce que la nature canadienne lui pouvaient fournir d'images et de couleurs. La jeunesse et l'inexpérience de l'auteur se montrent ici à découvert, et nulle part l'abbé n'est apparu plus fervent admirateur des aubes blanchissantes et des printemps verdoyants, plus dévot adorateur des soleils d'or, des lunes d'argent, des nuits constellées, des étoiles qu'il compare à des larmes, pleurs d'allégresse que l'éclat du Soleil de justice arrache aux yeux éblouis des bienheureux ! [1]

Il y a pourtant dans ces pages toutes descriptives, il y a souvent l'indication d'un talent réel qui n'aurait besoin que d'être réglé pour devenir vraiment supérieur ; il y a dans certaines peintures de nos paysages canadiens une grande vérité de détails, et une fraîcheur délicieuse de coloris. Il est rare sans doute que l'auteur ne gâte par quelque maladresse un tableau qu'il a voulu trop charger : mais c'est aussi parce qu'il y avait en tout cet étalage une grande richesse d'invention et une variété suffisante de dessins, que les lecteurs de 1860 ont accordé tant d'estime aux *Légendes*. C'est même, nous assure l'auteur devenu un peu plus sage, à ce style chargé de paillettes et de clinquants que ce livre, qu'il estimait le moins digne d'être lu de tous ceux qu'il avait écrits, dut une bonne part du vif succès qu'il obtint.

Pourquoi ce succès, et tous les éloges que les journaux et les revues décernèrent à l'abbé Casgrain [2], ne l'ont-ils pas engagé à

1 — *Tableau de la Rivière-Ouelle*, Œuvres, I, 17.

2 — Voir à ce sujet *Souvenances canadiennes*, III, 24-28 et 40-42.

continuer d'exploiter le domaine des légendes ? Il est regrettable, croyons-nous, qu'il n'ait pas donné une suite à son premier recueil. Outre que l'imagination si active dont il était doué, et ses tendances à transformer dans le rêve toutes les réalités qu'il apercevait, le rendaient plus propre à ce genre de littérature qu'à celui de la grande histoire, l'abbé Casgrain, auteur de toute une série de contes et de légendes du pays, aurait doté notre jeune littérature d'un travail original et infiniment précieux qui reste toujours à faire.

Mais les recherches auxquelles avait dû se livrer l'abbé pour écrire ses premiers récits l'avaient inévitablement mis en contact avec de plus considérables événements ; elles lui avaient aussi peu à peu donné un goût plus vif de la précision et des faits. Une certaine transformation se faisait donc déjà dans son esprit, et c'est pourquoi il songeait maintenant à réaliser d'une autre façon, en donnant à ses compatriotes une série d'études sur la période française de notre histoire, le rêve de sa jeunesse.

En 1864, l'abbé Casgrain publiait donc l'*Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation* qu'il avait commencée en 1861. Puis vinrent successivement, avec des intervalles plus ou moins longs, selon les difficultés de l'entreprise et les exigences de la maladie, des *Biographies canadiennes*, l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* [1], le *Pèlerinage au pays d'Evangéline* [2], *Montcalm et Lévis* [3], *Une seconde Acadie* [4], l'histoire de *L'Asile du Bon-Pasteur de Québec* [5], *Les Sulpiciens et les prêtres des Missions-Etrangères en Acadie* [6], et enfin la publication [7] d'une collection très importante de documents se rattachant à l'histoire de nos dernières guerres françaises,

1 — Publiée en 1878.
2 — Publié en 1885.
3 — Publié en 1891.
4 — Publiée en 1894.
5 — Publiée en 1896.
6 — Publié en 1897.
7 — Faite pendant les années 1888-1895.

manuscrits dont M. le comte de Nicolay, héritier du dernier duc de Lévis, avait bien voulu, sur la demande de l'abbé Casgrain, donner une copie au gouvernement de la province de Québec.

Nous n'avons, certes, pas l'intention d'analyser, ni d'apprécier par le menu ces ouvrages qui constituent l'œuvre capitale que nous a laissée l'abbé Casgrain. Trop de questions à discuter et à résoudre se poseraient à chaque instant sous notre regard et nous entraîneraient dans des développements que nous ne pouvons nous permettre ici.

Qu'il nous suffise d'observer d'abord que l'auteur de la *Jongleuse* allait pénétrer toute son œuvre nouvelle de l'esprit, des sentiments qui avaient rempli les *Légendes*. Et, par exemple, comme c'est un beau mouvement patriotique qui le fit écrire celles-ci, c'est le même désir d'être utile à ses concitoyens, et de grandir à leurs yeux la patrie aimée qui l'engagea à préparer et à publier ses autres livres.

Historien patriote ! Ces deux mots qualifient très justement l'abbé Casgrain, et ils renferment aussi tout le secret des éloges et des reproches que l'on a pu lui faire. Si nous ne craignions d'écraser ici l'abbé de toute la majesté d'un grand nom classique, nous dirions volontiers que Tite-Live ne fut pas plus que lui enthousiaste admirateur de la grandeur nationale, et ne chercha pas par plus d'efforts à la faire valoir aux yeux de ses contemporains. Nul n'a mieux compris que l'abbé Casgrain tout ce qu'il y eut d'héroïque dans les premiers temps de notre histoire, tout ce qu'il y eut de merveilleusement fécond dans ces sueurs et ce sang versés pour arroser le sol de la Nouvelle-France, et cimenter les assises de notre édifice colonial.

Aussi, comme l'historien de Rome s'est plu à entourer de tous les prestiges de la gloire le berceau du peuple latin et les premiers mouvements de sa vie, c'est quelques-uns des plus lointains événements de notre passé que l'abbé Casgrain a voulu surtout raconter et faire par tous admirer. « L'origine, le développement et la décadence de l'influence française en Amérique,

a-t-il écrit lui-même, offrent une suite de scènes d'une beauté sans rivale dans l'histoire moderne [1] ». Et c'est parce que la décadence même et la ruine de cette influence politique coïncidaient avec le grandissement de nos vertus nationales qu'il s'est si pieusement attardé, dans *Montcalm et Lévis* et dans le *Pèlerinage au pays d'Evangéline*, à en décrire toutes les péripéties. Quelles luttes plus désespérées, et aussi quelles souffrances plus pitoyables que toutes celles qui ont marqué les jours néfastes de la dispersion acadienne ! Et comme avec toutes ces larmes répandues et ces espoirs trompés, il était beau d'écrire l'histoire d'un « peuple aussi étonnant par ses vertus que par ses malheurs ! » D'autre part, pouvait-on mettre sous le regard du lecteur canadien des actions plus glorieuses que toutes celles qui furent nos immortelles résistances de 1756-1760 ? Et de pareils spectacles n'étaient-ils pas bien propres à justifier les enthousiasmes de l'historien ?

D'ailleurs, l'établissement des colons en la Nouvelle-France, la création sur les bords du Saint-Laurent des centres de vie canadienne, et surtout le soin que l'on apporta à les pénétrer de foi religieuse et de vertus, intéressèrent toujours vivement le prêtre qui ne disparaissait jamais derrière l'écrivain. Volontiers l'abbé Casgrain comparait nos premiers colons à ces Hellènes qui transportaient, aux pays nouveaux où ils allaient fonder leur puissance, ce qui pouvait leur rappeler l'image et aussi la grandeur de la patrie absente : croyances, mœurs, traditions et dieux du foyer. C'est la cité antique qui émigrait tout entière sur d'autres rivages ; c'est aussi la cité chrétienne, telle qu'elle existait alors dans les bonnes provinces de France, que nos pères avaient soin de reconstruire ici et d'asseoir sur la base solide des croyances traditionnelles [2]. Et c'est à ce laborieux travail d'édification et d'évangélisation que l'abbé a consacré de si nombreuses pages dans ses histoires de la Mère Marie de l'Incarnation, de l'Hôtel-

1 — *Francis Parkman,* Œuvres, II, 301.
2 — Cf. *Souvenances canadiennes,* I, 28.

Dieu de Québec, des Sulpiciens et prêtres des Missions-Etrangères en Acadie, et dans sa monographie d'*Une paroisse canadienne au XVII[e] siècle.* Avec quelle pieuse attention s'est-il efforcé surtout de fixer le portrait de notre Thérèse du Canada, de la Mère Catherine de Saint-Augustin, de toutes ces figures de femmes et de missionnaires qui ont entouré comme de la plus douce auréole le berceau de la colonie !

Tout pénétré de la pensée religieuse qui avait inspiré les fondateurs de la nation, il estimait que c'est à la vivacité de notre foi chrétienne qu'est lié tout l'avenir de notre vie nationale. Il identifiait l'une et l'autre, et il expliquait un jour « par un certain manque de fermeté dans ses croyances religieuses » ce fait que Garneau, au moment même où il écrivait son *Histoire du Canada*, désespérait presque de voir le peuple canadien résister plus longtemps aux orages qui s'annonçaient sur tous les points de l'horizon. Il ajoutait en ce style qui lui est propre : « L'Espérance et la Foi sont deux angéliques sœurs, deux filles du ciel, qui, bien mieux que les Grâces antiques, se tiennent par la main [1]. »

Faut-il s'étonner maintenant que l'abbé Casgrain se soit parfois montré bien sévère pour ceux qui ne partageaient pas ses admirations politiques ou religieuses ? Certes, il ne souffrait guère que l'on méconnût les grandeurs de notre peuple et les sublimités de sa foi. L'on peut dire que ce sont telles fausses assertions ou telles vues trop étroites de Parkman qui lui ont inspiré quelques-unes des meilleures pages du *Pèlerinage au pays d'Evangéline* et de *Montcalm et Lévis.* L'historien américain, auquel l'abbé Casgrain fut lié d'une étroite amitié, et qui a si puissamment contribué par ses ouvrages sur la domination française au Canada à nous faire connaître des Américains, ne pouvait, à cause de certains préjugés de race et aussi à cause de son protestantisme très mêlé de rationalisme sceptique, comprendre toute l'organisation de notre ancien régime, et l'apostolat si utile de nos missionnaires et de

1 — *F.-X. Garneau*, cf. Œuvres, II, 135.

notre clergé ; d'autre part, des documents incomplets à qui il avait accordé trop de confiance l'avaient empêché d'apercevoir toute la duplicité des Anglais vis-à-vis les Acadiens, et l'abbé Casgrain s'employa à rétablir ce qu'il croyait être la vérité.

Il est possible que l'historien de *Montcalm et Lévis*, si vivement épris du courage héroïque de nos milices canadiennes, ait trop rudement malmené certains officiers français, Bougainville surtout, qui n'avaient pas pour le Canada et les Canadiens l'admiration toujours prête. On le lui a très amèrement reproché [1]. Etait-ce donc un si grand crime de n'aimer pas notre pays et de trouver ici des mœurs étranges? Les officiers des armées régulières d'Angleterre ou de France n'ont-ils pas toujours eu quelque mépris pour les milices des colonies? et Bougainville n'a-t-il pas eu seulement le tort de dire tout haut ce qu'autour de lui l'on pensait et disait plus bas? D'autre part, l'abbé Casgrain n'a-t-il pas lui-même jugé avec quelque mauvaise humeur certaines actions et démarches de Bougainville? et n'a-t-il pas été vraiment trop canadien quand il s'est agi de définir et d'apprécier la conduite du gouverneur assez faible que fut souvent M. de Vaudreuil?

Nous ne pouvons résoudre ici ces problèmes un peu complexes. Qu'il nous suffise de dégager au moins la bonne foi de l'abbé Casgrain, et d'affirmer qu'il eut toujours trop le respect de son métier d'historien pour ne pas aimer par-dessus tout la vérité. Sa passion patriotique a pu quelquefois le mal servir et lui faire voir trop facilement dans les archives qu'il consultait ce qu'il y voulait trouver ; jamais elle n'a pu entamer sa parfaite honnêteté.

D'ailleurs, l'abbé Casgrain n'a-t-il pas toujours cherché à s'entourer des lumières qui pouvaient l'éclairer, et des documents qui

---

1 — On lira avec intérêt sur ce sujet la brochure publiée par M. René de Kérallain sur *La jeunesss de Bougainville*, Paris, 1896. L'auteur y répond, avec beaucoup de science et aussi beaucoup trop de passion, aux affirmations de l'abbé Casgrain.

pouvaient donner à son œuvre une réelle valeur scientifique ? Ce n'est pas lui qui aurait pensé comme Pline le jeune que le principal avantage qu'il y a d'écrire l'histoire du passé, c'est qu'on trouve les recherches toutes faites. Il voulut aller lui-même aux sources ; il usa ses yeux à lire les vieux papiers. Malgré la cécité presque complète dont il fut frappé pendant qu'il travaillait à son *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, il étudia toujours avec soin, à l'aide d'un secrétaire, les pièces qu'il pouvait rassembler autour d'un sujet choisi. S'il n'eut pas la bonne fortune de pouvoir s'initier sous la direction des maîtres de l'enseignement supérieur aux plus sûres méthodes historiques, il eut du moins pour le guider dans ses premiers travaux deux amis, deux savants qui jouissaient alors d'une grande autorité, les abbés Ferland et Laverdière. Il s'est plu à raconter lui-même comment ces deux illustres professeurs de l'Université Laval ont exercé sur lui une profonde et salutaire influence [1].

Ajoutons toutefois, pour préciser davantage ce que fut l'esprit scientifique de l'historien, que l'abbé Casgrain, à cause peut-être d'un certain défaut de formation, et aussi de l'infirmité dont il souffrait et qui lui rendait le travail plus pénible, n'a pas toujours poussé aussi loin qu'il l'aurait dû faire les longues et patientes recherches. Et ceci est manifeste dans l'édition qu'il nous a donnée des manuscrits que lui confia M. le comte de Nicolay. Cette édition n'est pas très satisfaisante pour l'ordre qui n'y est pas assez rigoureusement établi, et les annotations surtout qui y sont trop pauvres ou trop rares.

Au reste, on le soupçonne bien, ce n'est pas dans les travaux d'érudition que devait triompher le talent de l'abbé Casgrain. C'est plutôt dans la peinture des grandes scènes de l'histoire qu'il avait à reconstituer, et dans l'art de donner aux hommes et aux choses qu'il faisait surgir du passé lointain une vie nouvelle, que

1 — Cf. *Souvenances canadiennes*, III, 39-40 ; IV, 26-43.

pouvait le mieux s'exercer l'imagination si brillante qui fut la faculté maîtresse de cet historien.

Aussi, l'abbé Casgrain a-t-il mis à écrire les œuvres dont nous venons de parler tout l'entrain, tout le mouvement et toute la jeunesse d'esprit que l'on avait d'abord aperçus dans les *Légendes*. Et c'est cette vie circulante et débordante qui fait que l'on lit toujours avec le plus vif intérêt ces livres d'histoire. L'écrivain se plaît encore à émailler de fleurs ses récits, et il manque rarement l'occasion d'en faire voir toutes les nuances, parfois un peu vieillies. Souvent les couleurs sont distribuées avec trop de profusion sur les tableaux que l'artiste a voulu peindre, et inévitablement on se souvient, en les voyant passer sous le regard, de l'auteur de la *Jongleuse*.

Pourtant, il n'est que juste d'observer que le talent et l'imagination de l'abbé Casgrain se sont singulièrement modifiés au cours de ses études historiques. Et si l'on aperçoit très nettement toutes les intempérances de la première heure dans l'*Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation*, l'on constate bientôt dans les œuvres qui suivent comme un apaisement des facultés sensibles, et cette relative sobriété dont Camille Doucet félicitait à l'Académie française l'auteur du *Pèlerinage au pays d'Evangéline* [1].

Mais, jusque dans ses derniers ouvrages, l'abbé Casgrain conservera toujours ce don inestimable de communiquer une flamme de vie à tout ce qu'il touche, d'animer ses récits, de les faire rapides, de leur donner du relief ou de la perspective, et de les éclairer du rayon de la poésie. Par quoi, d'ailleurs, il ressemble étonnamment à son ami Parkman, dont il admirait le style si souple et si chatoyant ; par quoi aussi on le pourrait facilement rattacher, sans trop y insister, à l'école de Thierry et de Michelet.

Salluste se plaisait à choisir dans l'histoire de son pays quelques épisodes, quelques drames qu'il savait habilement découper pour en composer les merveilleux tableaux que sa plume d'artiste a

1 — *Souvenances canadiennes*, III, 26.

si ingénieusement dessinés et caressés. Il estimait, avec Cicéron, que l'histoire doit être avant tout une œuvre d'art. L'abbé Casgrain n'était pas éloigné de penser comme l'auteur de *Jugurtha*. Et s'il a emprunté tous ses sujets à la période française de notre vie nationale, c'est qu'elle lui apparaissait sans doute plus propre à tous les enchantements du rêve et de la poésie. N'est-ce pas lui qui, comparant un jour les deux colonies anglaise et française qui avant 1760 ont si longtemps rivalisé en Amérique, écrivait :

> Chacune de ces deux colonies avait sa force ; chacune avait sa faiblesse... L'histoire de la première est l'inventaire d'un riche marchand ; celle de la seconde est la légende d'un soldat blessé. L'une possède le réel, l'autre l'idéal ; l'une est le prosaïsme, l'autre la poésie [1].

C'est pour faire rayonner bien loin cet idéal et pour faire briller cette poésie, que l'abbé Casgrain a écrit les livres qu'il nous a laissés. Ceci même explique sans doute la haute portée de son œuvre, et sa bienfaisante influence ; mais ceci nous laisse assez entendre aussi pourquoi l'auteur y a toujours voulu employer toutes les ressources de sa jeune imagination, pourquoi il y a mis parfois trop d'éloquence, et pourquoi enfin, dans un siècle où l'histoire est devenue avant tout une science, elle est bien restée pour l'abbé Casgrain l'*opus oratorium* des anciens.

---

1 — *Francis Parkman*, Œuvres, II, 303.

CAMILLE ROY, p^tre^.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

À PROPOS DE PRÉDICATION

Quelques dames et demoiselles ayant échangé leur dé pour l'encrier, ont entrepris de tout réformer et de faire un peu la mode surtout. Tout à l'heure c'était l'enseignement primaire qui devait se faire tailler par les ciseaux de ces dames; maintenant c'est monsieur le curé qui devra apprendre d'un journal à la mode ce qu'il doit prêcher et comme il doit prêcher. Je vous le jure, si pour le malheur des autres et le mien je pouvais être curé, s'il était même possible que Dieu m'appelât au glorieux métier de prédicateur, je prêcherais volontiers sur cette parole que l'Apôtre doit avoir écrite pour notre temps : *Mulierem docere non permitto ;* ce qui veut dire en français, m'assure-t-on, qu'en fait de prédication les femmes ont le droit de l'écouter, de se taire et d'en faire leur profit. Et combien d'hommes et des mieux embouchés et des plus richement emplumés auraient à cet égard les mêmes droits et les mêmes privilèges que les femmes !

***

S'il est un sujet que la presse doit aborder avec respect, je dirais volontiers : avec une crainte religieuse, c'est bien celui de la prédication. On dit pour s'excuser que plus d'un prédicateur ne dédaigne pas de poser dans un journal et d'y faire plus ou moins grande figure, et que d'ailleurs si la prédication par un côté appartient à la religion, qui est manifestement au-dessus de la mode et de l'opinion, par un autre côté elle appartient à la littérature et devient justiciable de la critique, et de la faveur ou de la défaveur des gens qui se piquent de penser et de faire plus ou moins l'opinion. Eh ! mon Dieu, je regrette tout comme un autre, si non davantage, qu'un homme qui a l'insigne honneur de monter dans la chaire chrétienne si fort au-dessus des riens bruyants qui agitent les hommes et les préoccupent, descende volontiers

dans un journal, fût-ce au bras d'un ami ou d'un admirateur. Je déplore également l'habitude irrespectueuse que prennent les journaux de présenter à leur public même des prédicateurs qui ne se soucient guère d'une telle illustration et d'une bruyante réclame, et de les mettre sur le même pied que les chanteuses et les histrions, et je soupçonne fort qu'à de pareils procédés l'amour de l'art et de la littérature est aussi étranger que la religion.

Je ne conteste point que la prédication relève de la critique littéraire par ce qu'il y a en elle de secondaire et de moins élevé, surtout lorsqu'elle descend de la chaire pour aller sous forme de livre demander les suffrages du public et des amateurs. Mais elle n'en relève point tant qu'elle reste dans l'église et ne s'adresse qu'aux fidèles qu'elle a uniquement l'intention d'instruire et d'édifier.

Du reste, peu d'auditeurs sont aptes à juger sensément la prédication ; les journalistes n'y sont pas, en général, plus experts que ceux qui n'y entendent rien, moins encore les parleurs renommés pour l'abondance redoutable de leur éloquence. C'est qu'en effet pour être une parole humaine la prédication n'est cependant pas une parole ordinaire. Pour parler il suffit d'ouvrir la bouche ; pour prêcher il ne suffit pas de parler. Et c'est l'erreur de nos messieurs et de nos dames qui vont au sermon comme au théâtre, pour le plaisir de voir et d'entendre.

Je causais un jour avec un ami à cheveux blancs, pieux, instruit, artiste, littérateur délicat, des succès d'un prédicateur en renom, son ami et le mien. « Oh ! mon cher, me dit-il, ne vous faites pas d'illusion. X est à cent pieds au-dessus de son auditoire, et il me semble bien parfois aussi au-dessus de lui-même. Dans ses dix mille auditeurs il n'a point cent hommes ou femmes qui le suivent : est-il bien sûr qu'il se suive toujours et s'entende lui-même ? Mais qu'importe ? Il est grand, bien fait, distingué, poli, cause à ravir, on vient à ses sermons que personne ne comprend pour le plaisir de le voir et de l'entendre. Tout le monde en raffole, les femmes surtout, parce qu'il est un

peu sauvage et ne se laisse pas influencer par la première venue. Oui, c'est un grand succès... de parloir et de salon ! »

Assurément on ne va pas au sermon pour dormir et s'ennuyer, bien qu'on y dorme souvent et qu'on s'y ennuie quelquefois. Le prédicateur doit à ses auditeurs, et à son propre ministère, autant qu'il se peut, une parole digne des plus hautes pensées et des plus grands sentiments, qui aide les âmes à s'élever au-dessus des pensées humaines et des affections terrestres. Ce serait mal comprendre un texte fameux de saint Paul que d'imaginer que le prédicateur, pour atteindre son but et remplir sa mission, doit méconnaître à plaisir toutes les lois de la parole humaine. Il a plu à Dieu de convertir par une prédication inculte un monde délicat, ouillé de beau langage et de fins discours, pour montrer que la parole humaine n'était pour rien dans la conquête du monde à l'Evangile ; mais rien ne prouve qu'il ait l'intention de retenir miraculeusement au pied de la chaire chrétienne des auditeurs que l'on ennuierait et froisserait à plaisir. D'accord. Pourtant si grande que l'on fasse dans la prédication la place à l'art et à l'éloquence naturelle, cette part ne sera jamais la principale.

Le prédicateur en chaire ne parle pas pour parler, mais pour dire quelque chose. Il ne dit point ce qu'il lui plaît de penser et de dire, ni ce qu'il plaît à ses auditeurs d'écouter : il dit ce qu'il a mission de dire et parce qu'il a mission de le dire. Son premier devoir n'est pas d'être éloquent, mais d'être fidèle, de ne pas trahir la pensée du Maître qui l'envoie, de ne point amoindrir la vérité divine en l'attifant de ses propres pensées.

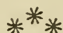
Le fond de la prédication n'est pas au loisir du prédicateur. Il doit prêcher toute vérité, tout l'Evangile, dogme et morale, les vérités consolantes et les vérités terribles, non comme elles se présentent, ni toutes en même temps, mais selon les besoins des temps et des auditeurs, dont les pasteurs des âmes sont sans doute les meilleurs juges. Le plus nécessaire et le plus utile n'est pas toujours ce qui est le plus agréable à celui qui prêche ni à ceux qui écoutent.

J'ai ouï dire à certains prédicateurs que leur plus cruel embarras n'est pas toujours de bien traiter un sujet, mais de choisir le sujet qu'il importe davantage de traiter devant un auditoire qu'ils ne connaissent pas suffisamment. Et, de fait, un prédicateur qui ferait sans embarras le tour du monde avec les mêmes sermons, me paraîtrait ressembler singulièrement à un charlatan qui distribue partout, avec la même assurance et le même succès, les mêmes drogues qui ne font à personne ni bien ni mal.

L'Eglise s'est donné depuis longtemps la peine de pourvoir à la prédication ordinaire et de diriger ceux qui en ont la charge dans leur délicat et sublime ministère. On m'a fait lire un guide officiel du prédicateur, composé par des experts, sur le désir du concile de Trente, et promulgué par un Pape qui avait été du métier et qui eut en son temps un certain renom de sagesse et d'expérience, saint Pie V. Je l'ai encore dans ma bibliothèque, et le dimanche, quand il m'arrive d'entendre quelque joli sermon qui ne m'apprend rien, comme il en faut, paraît-il, aux prétentieux auditoires de nos grandes villes, je lui demande la simple et solide instruction que j'aurais pu entendre et qui me rappelle quelque bonne et grande vérité sur laquelle je ne reviens jamais sans profit. Il est intitulé *Catechismus romanus ad parochos*, c'est-à-dire « Catéchisme romain à l'usage des prêtres qui ont charge d'âmes. » La matière de la prédication ordinaire est là tout entière, exposée, divisée et rangée. Le prédicateur qui a conscience de l'importance de son ministère n'a qu'à se l'assimiler et à la traduire dans un langage qui ne soit ni au-dessus ni au-dessous de son auditoire.

Ce qu'il convient de prêcher en tout temps et en tout lieu, c'est bien ce qu'il est partout et toujours nécessaire de croire et de pratiquer : le catéchisme romain en fait foi. Mais que faut-il prêcher en certaines circonstances particulières ? Le vulgaire dont je fais partie ne voit pas d'assez haut ni assez loin pour en juger pertinemment, et quand il y prétend, il touche facilement, sans s'en douter, à l'odieux et au ridicule.

C'est merveille vraiment que des gens du monde, bons chrétiens d'ailleurs, mais plus au courant des modes et des frivolités mondaines que des états d'oraison, et plus versés dans la lecture des journaux et de la littérature profane et légère que dans l'étude de l'Ecriture sainte et de la théologie, fassent montre d'être tellement pénétrés de la pensée des fins dernières qu'il soit inutile de leur en parler, et tellement familiers avec les articles du *Credo* et les commandements du décalogue, que ces vérités fondamentales de la foi et de la morale chrétienne n'ont plus pour eux aucun intérêt. Il leur arrive peut-être, s'ils sont sincères, comme aux estomacs débilités par une diète trop sévère et trop prolongée, qui n'ont plus l'appétit des viandes robustes et d'une nourriture fortifiante, parce qu'ils meurent de faim. Souvent dans les banquets les bouches les plus fines et les plus délicates ne sont pas celles qui ont connu l'abondance et la satiété. N'en serait-il pas ainsi pour cette nourriture de l'âme qui est la parole de Dieu ? Ne serait-elle pas facilement insipide surtout aux cœurs légers et aux intelligences faméliques nourris de ces pensées frivoles et de ces mots soufflés qui font toute la littérature d'aujourd'hui ?



Que nos grands critiques me pardonnent ce qui leur paraîtra une impertinente sincérité.—A quinze ans, j'étais fou de parole et d'éloquence. Ce que j'aimais alors dans la prédication, c'était la parole pour elle-même, la parole humaine qui fait vibrer l'imagination et la sensibilité comme les cordes d'une lyre intérieure : des joies, des larmes, au moins des tressaillements et des émotions ! De solides et claires instructions qui m'éclairassent à fond sur mes croyances et mes devoirs, je n'avais cure. Quinze ans plus tard, ce que j'aimais le moins, ce que je trouvais insipide et insupportable dans certaines prédications, c'était justement ce dont je raffolais autrefois, cette parole humaine qui se pomponne qui piaffe, qui hennit, qui fait tout pour parler aux yeux et aux oreilles et oublie seulement qu'elle doit éclairer l'esprit et donner

de sérieuses et fortes convictions. Et depuis, la prédication qui a toujours ravi mon suffrage, c'est la plus simple et la plus claire, celle qui s'oublie tellement qu'en l'entendant je ne pense plus à elle, mais aux vérités surnaturelles qu'elle met à ma portée. Le dirai-je ? Pour moi la prédication idéale c'est le catéchisme bien fait.

Mon Dieu ! quels cris vont pousser nos grandes dames et nos grands hommes ! Et pourtant, mesdames et messieurs, si vous saviez vous tâter le pouls, vous conviendriez comme moi que c'est là surtout la prédication dont vous avez besoin.

Je crois connaître quelque peu mon pays et avoir une idée assez nette des lacunes et des besoins de la classe lettrée et intelligente à laquelle je ne ferai pas d'autre injure que de supposer que j'en puis faire partie. Je dois avoir le droit de me dire des choses désobligeantes sans manquer à la charité sur laquelle sont très chatouilleux tous les gens qui n'en pratiquent d'aucune sorte. Donc je ne dis du mal que de moi : tant pis pour ceux qui ont le malheur de me ressembler.

J'avoue d'abord que mon péché mignon, c'est la paresse pour tout ce qui est travail intellectuel, en quoi je suis Canadien pur sang, et qu'entre toutes les études je néglige de préférence celle des vérités religieuses, en quoi je ressemble admirablement à toute la classe lettrée de mon pays. Bref, beaucoup de prétentions bâties sur une ignorance très approfondie ; c'est pourquoi je puis prétendre appartenir à la classe dirigeante de mon pays — et un peu à celle de tous les pays.

Et comment en serait-il autrement ? J'ai appris tant bien que mal au collège un catéchisme de persévérance, suivi même un cours de religion dont je ne comprenais guère la portée ; mais depuis, je me suis donné à tout, sauf à l'étude des vérités religieuses. J'aurais bien pu de temps à autre rafraîchir mes connaissances religieuses et affermir mes convictions par une lecture sérieuse. J'ai dans ma bibliothèque un Bossuet et même un Bourdaloue ; leur reliure soignée prouve l'estime que j'en fais. Mais qui, à

moins d'être théologien ou prédicateur de profession, lit aujourd'hui Bossuet et Bourdaloue ? Il m'est arrivé deux fois, depuis vingt ans, non pas de lire, mais d'ouvrir ce dernier ; la première fois pour retrouver un exorde que je venais d'entendre dans une cathédrale le jour de Pâques de la bouche d'un prédicateur de renom, lequel exorde ne m'était pas inconnu, parce que je l'avais appris en rhétorique ; la deuxième, pour les besoins d'une polémique où je m'étais aventuré sans en prévoir l'issue. En dehors de cas semblables, je me contente, comme tout le monde, de lire les livres du jour et les journaux. Dieu sait si j'y trouve quelque chose au point de vue de l'instruction religieuse ! Aussi j'avoue en toute humilité, n'en déplaise aux Marguerite, aux Lucie et à toutes les dames emplumées qui font la mode et l'opinion dans notre monde intelligent, que si je considère mon besoin et mon utilité, le prédicateur qui aura ma préférence sera celui qui me fera revoir, sans trop me le dire, le catéchisme que j'ai oublié, et qui m'exposera le plus simplement et le plus clairement possible, dans une langue à la fois digne, sobre et précise, toutes ces vérités chrétiennes que je suis censé croire et ces devoirs que je me persuade vouloir pratiquer.

Ce qui me console, c'est que mes goûts me mettent en compagnie d'esprits bien autrement cultivés que le mien et d'une tout autre portée.

J'ai connu un magistrat fort distingué, très homme du monde et du meilleur monde, qui suivait avec acharnement le catéchisme de sa paroisse fait en ce temps-là par un vicaire très sérieux, mais qui ne s'était jamais compromis avec l'éloquence, et le plus intéressé de l'auditoire, celui qui y apprenait davantage, c'était le magistrat. Autre exemple, celui-là pris moins près de nous.

Il y a quelque quarante ans vivait à Paris un catholique de quelque renom, assez entendu en éloquence et en littérature, et qui avait appartenu depuis trente ans à la classe dirigeante de son pays : il s'appelait Montalembert. Un jour, c'était en carnaval, l'illustre comte vint passer une récréation et causer familiè-

rement avec des religieux voués à la prédication qu'il estimait particulièrement.

« Mes Pères, leur dit-il, c'est sans doute une visite d'amitié que je vous fais, mais qui n'est point désintéressée. Je viens en mon nom, et au nom de plusieurs de mes amis, hommes du monde comme moi, vous faire une prière. Voilà le carême qui va commencer; un bon nombre d'entre vous vont prêcher dans les premières églises de Paris: je viens vous supplier en leur nom et au mien de ne pas nous donner de grands sermons et de belles thèses sur la morale indépendante et autres sujets de ce genre, mais de nous faire simplement un bon catéchisme sur le dogme et la morale. C'est ce qui nous est le plus nécessaire. Si vous saviez comme nous sommes ignorants des choses de la religion, nous gens du monde, même ceux qui sont les mieux disposés et les plus instruits! Et c'est aussi ce qui nous intéressera davantage. Quand nous allons au pied de vos chaires, ce n'est pas pour écouter de beaux discours, nous pouvons en entendre ailleurs, et parfois nous savons en faire d'aussi éloquents que les vôtres; nous y allons pour nous instruire. Croyez-le bien, pour nous intéresser en nous instruisant, rien ne vaut un bon catéchisme. »

Je ne sais pas si notre barreau canadien compte aujourd'hui beaucoup d'hommes plus distingués que ne fut en son temps feu le juge J.-T. Loranger, ni si notre classe dirigeante peut se glorifier de bien des hommes plus cultivés que Montalembert; mais il me semble que de la tête aux pieds, sans en excepter les dames de l'écritoire, notre société trouverait à un catéchisme bien fait intérêt et profit. Mais il faudrait l'appeler d'un autre nom.

J'accorderai volontiers, pour être juste, sans aucune intention désobligeante, que ce catéchisme parfaitement fait, je ne l'ai pas entendu aussi souvent que je l'aurais voulu, pour maintes raisons, dont la plus simple et la plus claire, c'est que, comme toute chose parfaite, il est assez difficile à faire.

RAPHAËL GERVAIS.

CHRONIQUE RELIGIEUSE ET POLITIQUE DE BELGIQUE

L'événement politique le plus important de ces derniers mois, celui qui a ému le plus profondément l'opinion publique et a donné lieu aux commentaires les plus passionnés de la presse, a été le réveil du parti libéral et le succès partiel qu'il a remporté, d'abord aux élections législatives du 29 mai, ensuite aux élections provinciales du mois de juin. Depuis leur défaite définitive de 1884, les libéraux n'ont plus connu que des échecs, et ont vu leur influence décroître d'une manière continue dans le pays : ils en avaient pris l'habitude et cessaient de s'en étonner. Aussi l'annonce inespérée de quelques triomphes locaux les a d'abord plongés dans la stupeur, qui bien vite est montée au délire. A en croire leurs journaux, la Belgique s'est enfin ressaisie ; elle a tenté un magnifique effort pour s'arracher à la tyrannie cléricale, et pour un peu elle eût donné la majorité au vieux parti libéral qui l'attend infailliblement pour demain. Ces dithyrambes nous font sourire, et nous les pardonnons volontiers à leurs auteurs qui ne réussissent qu'à se tromper eux-mêmes. Mais il convient de placer en face de ces déclamations l'état réel des différents partis politiques dans notre pays ; les chiffres parleront assez d'eux-mêmes.

Que si nous jugeons du nombre de voix obtenues, nous ne constatons une baisse réelle que chez les socialistes : les catholiques, pour les élections législatives du 29 mai, ont obtenu, en chiffres ronds, quarante mille voix de plus que pour les mêmes élections en 1900 ; on avouera qu'il faut beaucoup d'imagination pour appeler cela une écrasante défaite. Il est juste de reconnaître que les libéraux en ont gagné à peu près autant à cause de l'accroissement du nombre des électeurs. Que si l'on considère les résultats obtenus, il est vrai que les catholiques ont perdu à la Chambre des Représentants trois sièges qui ont passé aux libéraux, et autant au Sénat. De sorte que pour la session nouvelle, notre Parlement

sera ainsi composé : la Chambre des Représentants, qui compte en tout 166 membres, aura 93 catholiques, et 73 membres appartenant à l'opposition, libéraux doctrinaires, socialistes réunis. Cela fait donc une majorité de 20 voix en faveur des catholiques.

Au Sénat, qui ne compte que 110 membres, siégeront 61 catholiques et 49 libéraux et socialistes, soit une majorité catholique de 12 voix. Enfin il faut noter que, grâce à la représentation proportionnelle, les temps sont passés où les pires surprises étaient à redouter ; où, par exemple, il suffisait à Bruxelles du déplacement de quelques centaines de voix pour arracher dix-huit sièges aux catholiques et les transporter aux libéraux : aujourd'hui il faut longuement, méthodiquement conquérir chaque siège, puisque chaque siège représente à peu près exactement la proportion de son parti dans l'arrondissement électoral. C'est donc une erreur de croire que le parti catholique est sérieusement ébranlé en Belgique : tout au plus peut-on dire que les élections dernières lui ont donné l'avertissement de ne pas s'endormir sur ses lauriers, puisque ses ennemis ne s'endorment pas dans leurs défaites. Il saura en profiter.

Naturellement, de part et d'autre, on a discuté à perte de vue sur les causes de cette victoire partielle des libéraux. Il semble bien acquis que ces causes furent purement locales et individuelles : ici, les candidats libéraux avaient plus de prestige personnel que les candidats catholiques ; là, certaines mesures prises par le gouvernement avait mécontenté quelques groupes d'électeurs : quel gouvernement peut garder le pouvoir vingt années de suite sans susciter contre lui des mécontentements ? Mais la masse de la nation lui est restée fidèle, et cette fidélité n'est pas ébranlée.

En effet, quand on regarde la carte électorale de la Belgique, du premier coup d'œil on s'aperçoit que les libéraux et les socialistes l'emportent surtout dans les grands centres industriels et ouvriers, tandis que les catholiques possèdent à peu près toutes les campagnes, dont les habitants sont livrés à l'agriculture. En effet,

dans ces immenses agglomérations qu'a multipliées le progrès de l'industrie moderne, les instincts les plus bas de l'âme humaine trouvent leur meilleur champ de culture ; les mœurs se corrompent, la foi se perd, et l'ouvrier est soustrait à l'influence directe du prêtre et de l'Evangile pour tomber sous celle du club et de la mauvaise presse. Dans les communes rurales, au contraire, le travail des champs conserve les traditions, entretient l'esprit de famille et partant l'esprit de paroisse ; le curé garde son influence et la religion exerce sa mission moralisatrice et bienfaisante.

Il ne faudrait pas croire cependant que le prêtre de nos campagnes est le possesseur paisible et incontesté de son autorité morale, et qu'il n'a qu'à vaquer tranquillement à son ministère spirituel pour la conserver intacte ; jamais au contraire le prêtre n'a eu plus à lutter pour garder son ascendant, et il faut avouer qu'il a magnifiquement compris son rôle. Il y a quinze ou vingt ans, il n'y avait à peu près aucune institution agricole en Belgique ; aujourd'hui tout le pays en est couvert. Le chef des socialistes belges, M. Emile Van der Velden, n'a pas craint de déclarer que c'est là un des deux ou trois faits contemporains les plus importants et qui font le plus d'honneur au peuple belge. Or c'est l'œuvre à peu près exclusive du clergé catholique, qui l'a entreprise et achevée au prix d'admirables efforts. Efforts et résultats méritent de nous arrêter, car ce sont eux qui expliquent la force et la vitalité des partis catholiques en Belgique : d'autres pourront peut-être y trouver un encouragement et un exemple.

***

A l'étranger la Belgique est surtout connue par l'essor extraordinaire qu'a pris chez elle la grande industrie : comme en aucun pays du monde la population n'est aussi dense que chez nous (236 habitants par kilomètre carré), le travail et la production industriels doivent remplacer la possession de la terre. Cependant l'agriculture reste un facteur important de la richesse nationale. Par suite des partages successifs la grande propriété est devenue

une exception, et la petite propriété s'est généralisée par tout le pays : d'après le dernier recensement, il y a 827,000 domaines ou parcelles de terrain exploités par 300,000 propriétaires ou tenants : ajoutez-y leurs familles et vous ne serez pas très éloigné d'avoir la moitié de la population du royaume. Mais chez nous, plus encore qu'ailleurs, l'agriculture, si elle veut vivre, doit se courber sous la loi inflexible du progrès. Par la facilité des transports et des échanges, le commerce fait à l'agriculture nationale une concurrence que la petite culture ne peut affronter sans être ruinée. A peu près toutes les denrées alimentaires peuvent être fournies par des pays plus vastes et plus fertiles à des prix inférieurs au prix de revient des mêmes denrées pour le petit agriculteur. Pour vivre, il ne lui reste donc que cette alternative : vendre sa propriété à quelqu'un qui pourra constituer une grande propriété, ou bien s'associer. Or plus que jamais le paysan belge tient au lopin de terre qu'il a hérité de ses pères et qui constitue le plus clair de son bien, et c'est un fait remarquable que la grande propriété, plutôt que de se reconstituer sous la poussée du progrès, continue à diminuer. Il ne reste donc que l'association. Le clergé catholique a compris que là seulement était le salut de l'agriculture, en même temps que la sauvegarde de la foi et des bonnes mœurs à la campagne ; quelques hommes d'un rare talent et d'un dévouement à toute épreuve ont été les initiateurs : citons M. l'abbé Mellaerts, d'abord curé à Goor, et fondateur du *Boerenbond*, l'abbé Coutereau, ancien curé d'Ortho, et promoteur des œuvres agricoles dans la province de Luxembourg, l'abbé Bergur, le secrétaire général de la Fédération agricole du Hainaut, etc. ; les autres ont suivi, de sorte qu'aujourd'hui l'on compte plus de 5000 associations agricoles libres comprenant près de 300,000 membres. Et le mouvement est loin de s'arrêter. Voici ce que déclarait dernièrement l'abbé Bergur, au congrès agricole de Bruxelles :

Certes, depuis six ans nous avons obtenu des résultats remarquables, et nous avons le droit d'être fiers de l'armée de cultivateurs que nous avons

groupés sous le drapeau catholique. Mais tant qu'il restera une commune privée d'associations, nous devrons nous avouer que nous n'avons pas fait tout notre devoir [1].

***

Essayons d'étudier de plus près la fondation, le fonctionnement et les résultats de ces associations agricoles.

Le curé arrive dans la paroisse rurale que son évêque lui a assignée. Autant par le devoir de son ministère que par les traditions établies, il entre vite en communication avec ses paroissiens qui ne tardent pas à lui conter leurs difficultés et leurs misères : les temps sont durs ; souvent les récoltes sont compromises, quand elles sont satisfaisantes ; il faut vendre à des prix qui paient à peine le travail ; il semble que jamais le pain n'ait coûté tant de sueurs. Le curé s'en va triste et rêveur. Il revient bientôt avec un éclair dans le regard : « Si nous nous associons ?......»

Mais le paysan belge, surtout dans les pays flamands, est terriblement individualiste, il n'aime pas que les autres se mêlent de ses affaires, et par conséquent d'instinct il est opposé à l'association. Cependant la nécessité, d'une part, l'influence du curé, de l'autre, viennent à bout de ces répugnances. Du reste, les commencements sont modestes : une dizaine d'adhérents suffisent, et l'on fonde une *union professionnelle* ou *syndicat agricole*. La législation belge est très libérale pour les associations : la constitution de 1831 en proclame la liberté :

> Les Belges ont le droit de s'associer ; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive.

Mais en se remettant à la loi de 1898, les associations professionnelles peuvent être reconnues par l'Etat, et alors elles jouissent de nombreux avantages, dont le principal est la personnalité civile

---

1 — Au lecteur qui voudrait plus de détails, nous recommandons la lecture du beau livre de Max Turmann : *Les Associations agricoles en Belgique* (Paris, Lecoffre), dont nous nous sommes beaucoup inspiré dans ce travail.

donnant droit de posséder dans une large mesure, d'ester en justice, etc.

Donc on établit d'abord une association de fait, en attendant que le succès permette de demander la reconnaissance légale. Le but de l'association est clairement indiqué par sa définition même :

C'est un groupement de cultivateurs, établi sur une base religieuse, et réuni pour l'étude, la défense et le développement de leurs intérêts professionnels.

De suite on se met à l'œuvre. La première préoccupation est l'amélioration du sol. Au Canada, dont les immenses plaines n'ont subi que depuis une époque relativement récente le joug de l'agriculture, le sol est resté jeune et vigoureux ; mais dans nos pays où depuis de longues générations le paysan tourmente le sein de la terre pour lui arracher la nourriture de toute sa famille, le sol est devenu vieilli, usé, avare. René Bazin a écrit « La terre qui meurt » faute de bras pour la cultiver : mais ne peut-elle pas mourir aussi épuisée par l'excès de culture ? Il n'est peut-être pas une découverte scientifique du XIXe siècle qui ait pour l'avenir une plus grande importance que celle de la *restitution du sol*, et qui, posant en principe qu'il est possible de restituer intégralement à la terre tous les éléments que lui enlève la culture, a réussi à rajeunir et améliorer les districts agricoles. Cette restitution du sol par les engrais chimiques est pratiquement impossible au paysan isolé : elle devient facile à l'association qui, après étude préalable, peut acheter en commun, à meilleur marché et en déjouant les fraudes des marchands. Les paysans, sceptiques d'abord devant cet engrais qui ne sentait pas mauvais, s'émerveillèrent de voir leur terre s'améliorer et leurs moissons augmenter notablement. Rien ne vaut le succès pour donner confiance.

Dans ce sol restitué et enrichi il fallait encore déposer de bonne semence, que l'individu livré à ses propres forces est ordinairement impuissant à se procurer. Le syndicat agricole non seulement y réussit mieux, mais a suscité d'autres associations qui ont pour but de produire et de vendre des grains et des

semences : associations sévèrement contrôlées et qui ne livrent qu'à bon escient.

Puis ne pourrait-on pas simplifier le travail des champs, et par les machines venir au secours des bras fatigués ? Le paysan n'a pas assez de capitaux pour acheter des machines qui sont ordinairement très coûteuses, et les aurait-il, qu'ils seraient fort mal placés ; car les machines, étant d'un usage temporaire et restreint, restent la majeure partie de l'année improductives. Ce double inconvénient disparaît pour l'association. Prenez un exemple : voici un syndicat agricole composé de 80 membres, désireux d'acheter une batteuse : elle coûtera 8000 francs ; chacun prend donc une action de 100 francs ; et la batteuse est acquise. Pour chaque hectolitre de blé battu, les propriétaires payeront 0 fr. 40, ce qui non seulement couvre les frais de travail, mais permet encore de restituer peu à peu les actions. Ainsi, au bout de quelques années, les acquéreurs sont remboursés et le syndicat reste propriétaire de la batteuse. Il en est de même pour les autres machines.

Une autre branche importante de l'agriculture est l'élevage, où des méthodes scientifiques et progressives ont remplacé la vieille routine : l'association se fait la propagatrice de ces méthodes, et se charge d'acheter en commun et de distribuer à ses membres les principaux articles d'alimentation pour le bétail.

Tout ce que je viens de dire n'est pas de la théorie, encore moins de l'utopie : c'est la pure constatation des faits ; car aujourd'hui il existe en Belgique plus de 1600 de ces unions professionnelles : c'est-à-dire : 800 syndicats agricoles proprement dits, 250 sociétés agricoles, 150 associations horticoles, 60 sociétés avicoles, 350 sociétés d'élevage, etc., dont la presque totalité fonctionne à la pleine satisfaction des intéressés. Toutes ces institutions sont restées essentiellement locales et paroissiales : chacune a son comité directeur, son président, son secrétaire, son caissier, ses assemblées : tous les membres se connaissent entre eux, et c'est ce qui leur donne leur caractère pratique.

Mais de là leur vient aussi une cause de faiblesse : sans compter les difficultés locales avec lesquelles souvent elles sont aux prises, elles sont impuissantes à lutter contre le grand commerce avec qui elles ont à traiter. Tout naturellement elles ont donc été amenées à se fédérer. Aujourd'hui à peu près chaque province a sa fédération : pour le diocèse de Tournai, c'est la *Fédération agricole du Hainaut ;* pour le Luxembourg, la *Ligue luxembourgeoise ;* pour le pays de Liège, la *Corporation de Notre-Dame des Champs ;* enfin c'est surtout le *Boerenbond* ou *Alliance des paysans*, dont le siège est à Louvain et qui rayonne dans les provinces d'Anvers, le Brabant et les pays flamands ; le Boerenbond est une véritable puissance avec laquelle les pouvoirs publics eux-mêmes ont à compter. Dans ces fédérations rien n'est pour la parade ; tout est réel et effectif : aussi sont-elles d'un secours puissant pour les syndicats locaux ; elles se chargent de la rédaction des statuts, envoient des inspecteurs et des conférenciers, impriment une direction ; au point de vue matériel, elles se chargent des achats en commun, et souvent ont elles-mêmes des magasins abondamment garnis et tout ce qui est utile aux syndicats locaux. Ainsi le Boerenbond possède à Anvers des installations immenses et est en rapport d'affaires avec les plus grands marchés du monde. On a calculé que ces fédérations font par année pour plus de 20 millions d'achats ; et ce n'est pas exagérer que d'affirmer qu'elles vendent aux associations un quart meilleur marché que n'importe quelle maison de commerce. C'est donc une économie nette de 5 millions pour les cultivateurs.

***

Et cependant l'œuvre ne s'arrête pas là. Il ne suffit pas de produire : il faut encore utiliser les produits ou les écouler dans des conditions rémunératrices. Il est peu de problèmes plus délicats et plus difficiles que celui-là, et il faut bien avouer que la solution en a été jusqu'ici trop négligée pour l'agriculture.

Usant d'une autre forme qu'autorise la loi belge, le clergé

établit dans les paroisses des *sociétés coopératives* qui devaient, partiellement au moins, résoudre la difficulté. Ainsi trouvons-nous établies souvent au milieu des campagnes d'importantes distilleries, meuneries, boulangeries, brasseries et sucreries coopératives qui ne le cèdent en rien aux meilleures usines industrielles correspondantes. Mais cette nouvelle forme d'association a surtout produit d'heureux résultats dans la transformation du lait, et aujourd'hui nous comptons dans les campagnes belges plus de 500 laiteries coopératives, comptant plus de 60,000 associés et faisant annuellement plus ou moins 30 millions d'affaires. Nous allons brièvement en esquisser le fonctionnement. Plusieurs cultivateurs ou éleveurs de bétail s'associent, constituent un capital et installent une laiterie centrale, avec des machines plus ou moins perfectionnées. Ils sont les propriétaires de la laiterie, et ils l'alimentent. Chacun y apporte son lait qui est soigneusement pesé et dosé selon sa richesse de beurre ; tout le lait est travaillé ensemble ; et le prix du beurre, défalcation faite du prix du travail, est distribué aux membres, en proportion de leur apport. Ordinairement chacun reprend aussi une quantité proportionnelle du petit lait qui sert à l'élevage du petit bétail. Souvent ces laiteries ont un rayon d'action plus étendu et sont régionales, comme celle de Forges, que j'ai sous les yeux. Alors dans chaque village il y a les instruments du pesage et du dosage, ainsi qu'une turbine pour écrémer le lait : la crème seule est transportée à la laiterie et transformée en beurre.

Mais ici encore la fédération était nécessaire pour trouver un débouché aux marchandises, empêcher les laiteries particulières de se faire une concurrence désastreuse, suivre et au besoin régler les cours du marché intérieur, alimenter les marchés extérieurs, etc. Cette fédération s'est faite, comme celle des unions professionnelles, par province, et elle a atteint son but : ainsi la seule fédération laitière du Limbourg, qui a eu des commencements bien modestes, est arrivée à vendre en une année près de 500,000 kilogrammes de beurre pour le prix de 1 million 250 mille francs.

Le résultat a été heureux, non seulement pour le paysan, mais pour tout le pays : car l'importation du beurre étranger qui se faisait sur une grande échelle a beaucoup diminué, et le temps n'est pas loin où la Belgique pourra se suffire à elle-même, au lieu de porter ses millions à l'étranger.

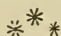
***

Ce n'est pas tout encore : sur ces œuvres sont venues se greffer d'autres qui en étendent et en assurent les bienfaits ; je veux parler des *associations mutualistes* et des *sociétés de crédit.* Ces œuvres mériteraient une étude détaillée ; mais les limites de cet article me permettent à peine de les énumérer.

Pour parer aux accidents qui souvent pour le petit cultivateur sont une ruine, on a d'abord établi des associations mutualistes pour l'assurance du bétail. La cotisation annuelle est minime ; elle permet cependant en cas d'accident de payer les $\frac{2}{3}$ du prix de la bête. Il y a plus de 800 de ces associations mutuelles qui assurent 220,000 bêtes à cornes, appartenant à 65,000 propriétaires différents. On les a étendues aux chevaux et au petit bétail. Ici encore il a fallu la fédération des associations mutualistes, basée sur le principe de la réassurance. D'autres sociétés semblables ont été fondées contre la grêle, contre la foudre, ou les incendies des moissons. Bien plus, le Boerenbond a centralisé plus de 9000 polices d'assurances contre l'incendie, et muni de cette énorme clientèle, il a traité directement avec les compagnies d'assurances, supprimant les intermédiaires, et obtenant une remise de 40% sur chaque prime à payer, dont la moitié revient au propriétaire qui s'assure, et l'autre moitié au Boerenbond lui-même pour ses frais généraux. Du reste, là encore nous assisterons bientôt à une évolution, et sans doute nous verrons sous peu les associations mutualistes se transformer elles-mêmes en sociétés d'assurances.

Déjà elles ont une section de crédit agricole pour fournir sans formalité au petit cultivateur les capitaux nécessaires. Ces

caisses de crédit agricole sont toutes fondées selon le système Raiffeisen, et produisent les plus heureux résultats : pas une n'a jusqu'à ce jour fait banqueroute ; mais elles ont arraché des milliers de paysans des mains des usuriers. Elles activent ainsi heureusement le cycle des œuvres agricoles.



Toutes ces associations sont nettement confessionnelles, c'est-à-dire catholiques : on ne connaît point dans nos pays cette fiction hypocrite et mensongère de la *neutralité*. Au fond il n'y a que deux grands partis en Belgique : les catholiques et les ennemis de la religion, et cette distinction pénètre dans toutes les manifestations de la vie publique. Aussi les sociétés agricoles rappellent-elles un peu les corporations du moyen âge ; elles ont un patron spécial, une fête religieuse annuelle : ce caractère religieux varie et est plus ou moins accentué, selon les diverses provinces, mais il existe partout, et c'est lui qui conserve aux associations leur but moralisateur.

Bien entendu, la part est grande qui revient aux curés dans la direction et l'administration de ces œuvres : après les avoir fondées, ils en restent la cheville ouvrière. Dans les campagnes, les cultivateurs n'ont guère les aptitudes, le temps ni le goût de la comptabilité, des correspondances, des comptes rendus : ils en chargent d'autant plus volontiers leur curé qu'ils ont absolue confiance en lui et qu'il le fait gratuitement. Souvent c'est une charge écrasante ; je connais tel vicaire d'une petite ville de six mille âmes qui dirige de cette façon sept ou huit de ces associations dont quelques-unes rayonnent sur les villages avoisinants. Ils sont loin de s'en plaindre, car par là ils atteignent, conquièrent, retiennent les âmes à l'Eglise.

Mais les prêtres eux-mêmes ne sont pas abandonnés à leurs propres forces : les évêques, non contents de les encourager, les assistent d'une manière efficace : ainsi ils ont institué à peu près partout la charge d'inspecteur diocésain des œuvres agri-

coles et sociales, à laquelle ils ont appelé les prêtres qui ont le mieux réussi dans la direction de ces œuvres. De plus, le jeune clergé est soigneusement préparé à soutenir les associations et à les propager : dans presque tous les petits séminaires on a établi un cours pratique d'agriculture, tandis qu'au grand séminaire est donné un cours d'œuvres agricoles et sociales. Enfin, dans des congrès périodiques soit régionaux, soit généraux, les prêtres viennent mettre en commun leur expérience et retremper leur courage. Dimanche dernier, 7 août, s'est ouvert le dernier congrès agricole, dans la magnifique abbaye de Maredsous, sous la présidence de Mgr Heylen, évêque de Namur, et du Rme Père de Hemptine, abbé général des Bénédictins. Tout ce que nous avons dit en cet article y a été mis pleinement en lumière.

Je devrais encore dire la part très large qui revient au gouvernement catholique dans l'organisation de ces œuvres agricoles : mais il y faudrait un article entier. Contentons-nous de dire qu'il s'est montré l'auxiliaire intelligent et zélé du clergé, en même temps que le véritable ami du peuple.

En face de cette magnifique floraison d'œuvres catholiques, que font les libéraux pour le paysan ? Rien. Il n'existe pas une seule association agricole libre fondée par les libéraux. Les socialistes sont plus ardents : ils voudraient « conquérir les paysans avec lesquels on peut tout, sans lesquels on ne peut rien. » Ils se sont mis à l'œuvre ; mais jusqu'ici leurs efforts n'ont guère abouti : selon leurs propres statistiques, leurs associations agricoles n'ont pas atteint 1/10 de celles des catholiques, et l'on y découvre plutôt des signes de découragement et de recul. C'est qu'ici les promesses ne suffisent plus : il faut du dévouement personnel, disons le mot, de la *charité*. Et celle-ci est l'éternel apanage de la religion catholique. Les habitants des campagnes le sentent aujourd'hui, ils ne l'oublieront point demain.

X...

Chimay, le 12 août 1904.

Pages Romaines

Coup d'œil sur la première année du pontificat de Pie X.

Horrida. sævit. hyems
Turbatur. et. undique. pontus
Nutat. cymba. Petri. fluctibus. in. mediis
Ast. en. stella. micat
Demittitur. ancora. cœlo
Nimborum. illa potens. litoris. ista. tenax
Est. nova. stella. Pius. Pius. est. atque. ancora
Portum
Occupet. o. tandem. ipso. auspice
Cymba. Petri [1].

V. Id. Sextil. MDCCCCIIII
Sacri. Principatus. D. N. Pii. X. P. M.
Anno. I. feliciter. impleto.

Telle est l'épigraphe, en style de la belle latinité, sortie de la plume de Mgr Vincent Sardi, secrétaire des brefs aux princes, que publiait toute la presse catholique de Rome au premier anniversaire du couronnement de Pie X. Inspirée par le symbolisme de l'ancre des armes pontificales, elle consacre tous les espoirs pour demain dans tous les souvenirs d'hier, et hier, c'était la première année de ce pontificat qui commença dans la lutte de l'humilité de celui auquel on offrait la plus haute dignité de la terre, contre la volonté de ses électeurs ; hier, c'était le commencement de la restauration de tout dans le Christ ; hier c'était la rupture avec le gouvernement français. Que de choses, que d'événements dans ce *hier!* Le 4 août 1903, le cardinal Joseph Sarto, patriarche de Venise, était élu pape et se donnait à lui-même le nom de Pie X.

Le 6, l'ancien curé de campagne, devenu pape, recevait pour la première fois le corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, et par la voix de l'ambassadeur du Portugal, il se voyait complimenté par la diplomatie dont la duplicité originelle dut se demander comment elle serait comprise de cette âme absolument neuve, étrangère à toute compromission.

Le 9, Pie X fut solennellement couronné dans la basilique de Saint Pierre.

Le 10, il donna audience à l'ambassadeur d'Autriche, aux ministres du Pérou, de l'Argentine, de l'Uruguay.

Le 15, l'ambassadeur d'Espagne, les ministres de Prusse, de la Bavière, de la principauté de Monaco se rendirent auprès de lui.

Le 27, en cérémonie privée, il imposa le chapeau cardinalice à l'éminentissime Herrero y Espinosa de los Monteros, qui avait été gravement malade pendant le conclave.

(*Traduction*).

1 — L'affreuse tempête sévit et la mer de toutes parts est troublée ; la barque de Pierre est ballottée parmi les flots Mais voici que brille une étoile, une ancre est jetée du ciel : celle-là domine les nuages, celle-ci tient au rivage. Pie est cette étoile nouvelle, Pie est aussi l'ancre. Oh ! puisse enfin, sous ses auspices, la barque de Pierre gagner le port.

Le 29, Pie X donna audience à l'ambassadeur du Portugal et au ministre de Russie.

Le 8 septembre, il adressa une lettre aux cardinaux Vincent Vannutelli, Rampolla, Ferrata, Vives y Tuto, pour leur confirmer la mission que leur avait confiée Léon XIII, relativement à la présidence du comité des fêtes jubilaires de l'Immaculée. Il communiqua au monde une prière, simple, à la portée de toutes les âmes, composée par la piété de son cœur en l'honneur de la Vierge immaculée et enrichie d'indulgences par son pouvoir souverain.

Le 4 octobre, paraissait sa première encyclique *E supremi*, contenant le grand programme de son règne, *la restauration de toutes choses dans le Christ.*

Le 23, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, il accueillait dans Saint-Pierre plus de 3,000 pèlerins de l'Ombrie, des Marches et des Romagnes.

Le 9 novembre marque la date de son premier consistoire secret ; il y prononçait sa première allocution et élevait à la dignité cardinalice Leurs Eminences Merry del Val, son secrétaire d'Etat, et Joseph Callegari, évêque de Padoue ; le 11, il leur imposait la barrette ; le 12, en consistoire public, il leur donnait le chapeau.

Le 19, six mille pèlerins de l'Italie méridionale lui rendaient hommage dans Saint-Pierre.

Le 22, paraissait le *motu proprio* sur la musique.

Le 7 Décembre, il promulguait des indulgences spéciales à l'occasion du jubilé de l'Immaculée.

Le 8, il adressait au cardinal vicaire une lettre au sujet du *motu proprio* sur la musique.

Le même jour, un bref apostolique cédait à perpétuité au chapitre de la basilique libérienne la chapelle du Saint Sacrement de Sainte-Marie Majeure.

Le 12, au nom du Pape, le cardinal Merry del Val confirmait le *non expedit* dans une lettre adressée à Archimède Pasquinelli, directeur du « *Domani d'Italia.* »

Le 14, le même cardinal, agissant au nom de la même autorité, félicitait la société anti-esclavagiste en la personne de son président le commandeur Philippe Tolli.

Le 17, par le *motu proprio* : *Romanis pontificibus*, l'élection des évêques était désormais dévolue au Saint-Office. Le 18, un *motu proprio* réglementait la démocratie chrétienne.

Le 19, par une lettre adressée au cardinal de Paris, les œuvres de l'abbé Loisy étaient condamnées.

Le 23, avait lieu la première réception du Sacré-Collège à l'occasion de la Noël.—Le pape y prononçait un discours sur les enseignements de la grotte de Bethléem.

Le 28, c'était l'apparition du bref *Cum Nobis* adressé au cercle romain de « L'union apostolique des prêtres séculiers. »

Le 8 janvier 1904, par un décret *Urbi et orbi*, le *motu proprio* pour la musique était étendu au monde entier.

Le 18, Pie X adressait un important discours aux membres du cercle Saint-Pierre qui avaient été admis à sa messe.

Le 21, par le décret *Cum exposuisset* émané de la Propagande, la préfecture apostolique de Benadir était établie.

Le 23, l'académie romaine Saint-Thomas d'Aquin recevait le bref *In præcipuis.*

Le 28, par le *motu proprio : Quæ in Ecclesiæ bonum* la congrégation des Indulgences et des Reliques était unie à celle des Rites ; le même jour, dans la salle du consistoire, Pie X présidait la conférence faite en souvenir du neuvième centenaire de l'abbaye de Grottaferrata.

Le 31, il recevait en audience solennelle la société *Primaria romana* pour les intérêts catholiques.

Le 2 février, il publiait l'encyclique *Ad diem illum* à l'occasion du jubilé de l'Immaculée Conception.

Le 11 paraissait la lettre *Quum arcana Dei consilio* adressée au clergé et au peuple de Rome à l'occasion de la visite apostolique.

Le 23 une lettre *Scripturæ sanctæ* règlementait les grades académiques dans les études bibliques.

Le 3 mars, le bref : *Quæ Nostra fuerit mens* expliquait au cardinal-vicaire la pensée pontificale relativement à la visite du diocèse de Rome.

Le 7, c'était la circulaire *Constat apud omnes* pour la sacrée visite de tous les diocèses d'Italie.

Le 12, paraissait l'encyclique *Jucunda sane* pour le centenaire de saint Grégoire le grand.

Le 13, Pie X, qui jusqu'alors avait gardé l'administration du patriarcat de Venise, se donnait un successeur en la personne de M[gr] Aristide Cavallari qu'il avait nommé son auxiliaire depuis son élévation à la papauté.

A l'occasion de la Saint-Joseph, Pie X prononça un discours contre la persécution religieuse en France.

Le 19, apparut le *motu proprio* : *Arduum sane munus* pour la codification du droit canon.

Le 20, eut lieu la réception du comité pour le monument international des ouvriers en l'honneur de Léon XIII.

Le 22, lettre du cardinal Merry del Val au président général de la « Jeunesse catholique, » lui exprimant le désir du Saint-Père de centraliser toutes les autres jeunes institutions catholiques.

Le 24, lettre du cardinal Merry del Val à M. Scherrer, conseiller d'Etat en Suisse, président de l'association nationale pour la protection légale des ouvriers.

Le 25, promulgation du document pontifical *In apostolicum* qui établit saint François-Xavier patron de l'œuvre de la propagation de la Foi.

Le 26, lettre du cardinal Merry del Val à l'épiscopat sur la codification du droit canon.

Le 6 avril, dans sa chapelle privée, Pie X couronne la Vierge de la confrérie de Saint-Eustache.

Le 9, l'évêque de Tarbes présente au pape les membres du congrès catholique des médecins.

Le 10, la nouvelle édition des œuvres de saint Bonaventure, bénéficie du bref *Doctoris Seraphici* adressé au père Denis Schuler, général des mineurs.

Le 11, Pie X officie pontificalement à Saint-Pierre, à l'occasion du treizième centenaire de saint Grégoire le Grand.

Le 16, en la présence du Pape, Don Perosi fait exécuter au Vatican son grand oratoire " Le jugement universel."

Le 18, à l'occasion de la restauration du temple monumental de saint François de Bologne, le bref *Animum jucunde* est envoyé au conseil de fabrique de cette église.

Le 19, Pie X écrit sa lettre *Supremi* au patriarche de Lisbonne et aux évêques du Portugal, à l'occasion de la fondation d'un collège portugais à Rome.

Le 20, le pape donne audience aux membres des divers instituts historiques étrangers demeurant à Rome ; le même jour, il accueille dans Saint-Pierre six mille pèlerins de l'Italie du Nord.

Le 25, promulgation du *motu proprio* pour l'édition vaticane des livres liturgiques contenant les mélodies grégoriennes.

Le 5 mai, apparition du bref *Quum optima*, adressé à la librairie éditrice grégorienne pour la nouvelle édition modifiée de l'histoire du cardinal Hergenröther ; le même jour, l'*Osservatore romano* annonce la protestation pontificale au sujet de la visite de M. Loubet. A la même date, lettre du cardinal-vicaire sur la discipline des clercs.

Le 6, à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation, le séminaire Pie est admis à une audience solennelle du pape.

Le 11, Pie X envoie un bref à l'évêque d'Angoulême au sujet du congrès eucharistique qui doit être tenu dans sa ville épiscopale.

Le 12, grande réception de la Société artistique ouvrière.

Le 20, plus de cinq mille pèlerins venus de la Lombardie, de la Toscane, de l'Ombrie, de l'Emilie, de la Vénétie, sont reçus par Sa Sainteté.

Le 9 juin, entouré de sa cour, le pape préside une dispute théologique entre trois élèves du séminaire romain.

Le 10, il écrit une lettre en forme de bref à la société de Saint-Pierre Claver.

Le 18, il reçoit l'état-major et les marins de l'escadre anglaise ancrée à Civita Vecchia.

Le 19, il donne audience aux membres de l'œuvre de la préservation de la Foi.

Le 28, après la chute du jour, Pie X, suivi d'une grande partie de sa cour, va longuement prier devant la tombe du prince des apôtres, à l'occasion de la Saint-Pierre.

Le 6 juillet, à l'occasion des dissentiments qui s'élèvent dans l'œuvre des congrès catholiques italiens, le cardinal Merry del Val écrit, au nom du Pape, au comte Grossoli, président de l'œuvre des congrès.

Le 20, Pie X assiste, dans le transept de droite de la basilique vaticane, au service anniversaire de la mort de Léon XIII.

Le 23, le cardinal secrétaire d'Etat écrit aux évêques d'Italie une lettre sur l'œuvre des congrès.

Le 30, rupture des relations diplomatiques avec la France, à la suite de la citation des évêques de Laval et de Dijon devant le tribunal du Saint Office.

Le 1er août, réception par Pie X du nonce apostolique de Paris, Mgr Lorenzelli.

Le 6, publication officielle faite par le Saint-Siège des documents sur la rupture des relations diplomatiques avec la France.

Le 9, premier anniversaire de son couronnement, Pie X, revêtu de la *falda*, de l'aube, de l'étole, de la chape papale, la tête coiffée de la tiare, porté sur la *sedia gestatoria*, entouré de tous les cardinaux présents à Rome, de sa noble cour, entrait solennellement dans la basilique de Saint-Pierre pour y assister à la messe d'actions de grâces que le cardinal Merry del Val, son premier élu à la dignité cardinalice, allait chanter dans le transept de droite. Dans des tribunes réservées, le corps diplomatique, le patriarcat romain, les chevaliers de Malte assistaient officiellement au sacré merci qui clôturait la première année de lutte de Pie X ; dans la nef, dans les chapelles latérales, le peuple n'avait qu'une prière : *Dominus conservet eum !*

Outre les dates citées plus haut, que d'autres dates à évoquer ! Celles si

nombreuses des homélies populaires adressées par le pontife aux diverses paroisses de Rome ; celles des grandes réunions de la congrégation des Rites au Vatican où, sous la présidence du pape, l'amour, l'espérance, la foi étudiaient avec respect les merveilles de la grâce dans les âmes des saints ; celles des hommages spontanés de la terre arrivant en protestations empressées d'une fidélité indignée contre la persécution du gouvernement français ; celle du voyage triomphal du cardinal Vincent Vannutelli en Irlande, en qualité de légat du pape.

Ces dernières ne sont pas les moins belles. Depuis la venue du premier légat pontifical en Irlande, en 1152, jamais le représentant du Saint-Siège n'avait été, peut-être, mieux reçu. A Armagh, siège historique des Patrice et des Malachie, et aujourd'hui encore siège primatial de l'Irlande, le cardinal Logue, à la tête de tout l'épiscopat irlandais, de nombreux évêques d'Ecosse et d'Angleterre, reçut le cardinal Vannutelli. A Queenstown, l'amiral commandant l'escadre de la mer d'Irlande lui envoya sa voiture pour le recevoir et 500 marins avec la musique de la flotte pour lui faire escorte. A Cork, le conseil municipal lui offrit le droit de bourgeoisie ; lors de la cérémonie de la consécration de la cathédrale d'Armagh qui était le but de son voyage, le sous-secrétaire d'Etat pour l'Irlande, Sir Anthony MacDonald, les chefs du parti nationaliste irlandais, MM. John Redmond et John Dillon, etc., oublièrent leurs antipathies pour faire un cortège d'honneur au mandataire de Pie X.

Ainsi quand le chant de l'hosanna en faveur de l'Eglise cesse de se faire entendre chez telle ou telle nation, une autre le reprend pour le chanter à son tour ; l'épreuve s'unit sans cesse au triomphe et tous deux ne finissent jamais.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE

PIERRE-GEORGES ROY. — I *La famille Taché;* II *La famille Godefroi de Tonnancour* [1].

L'infatigable directeur du *Bulletin des Recherches historiques,* qui consacre à l'étude de nos archives tous les loisirs que lui laisse sa charge d'employé civil, vient encore de doter notre littérature de deux monographies pleines d'intérêt, surtout pour les familles distinguées dont elles énumèrent les générations et déroulent les annales. Mais à qui aime sincèrement la patrie canadienne-française ces pages ne sauraient être indifférentes, car, parmi les personnages qui y figurent, il y en a plus d'un qui, au récit de nos gestes nationaux, aurait pu, sans présomption, redire le mot du héros troyen : *quorum pars magna fui.*

1 — Vol. in 8° de 200 pages, illustré de 27 portraits, tiré à 200 exemplaires ; II. Vol. in 8° de 108 pages, tiré à 100 exemplaires, imprimerie J.-A.-K. Laflamme, Québec.

C'est une belle et grande pensée qu'a eue ce publiciste laborieux qu'est M. Roy, de composer ainsi le nobiliaire du Canada français. Ce travail couronne et complète dans le détail, pour les familles notables de notre province, l'œuvre colossale et nécessairement inachevée de Mgr Tanguay, tandis que dans une sphère distincte, dans l'ordre paroissial, les abbés Gosselin, Scott, Casgrain et autres, auront fait évoluer les mêmes prémisses fécondes, en conduisant jusqu'à la génération présente le *Livre de famille* de leurs paroissiens.

Et dire que M. Roy en est rendu à sa sixième monographie dans l'espace de quatre ans, et qu'il a actuellement sous presse ou en préparation deux autres volumes du même genre! Evidemment l'ère des du Cange [1], et d'autres inlassables travailleurs et chercheurs n'est pas encore terminée. Ajoutons que l'exécution typographique de ces deux dernières publications accuse un progrès sensible. Les portraits surtout, tirés en teinte sépia, sont de beaucoup supérieurs à ceux des monographies précédentes.

L. L.

LIVRE RECOMMANDÉ.

Le R. P. Géron, rédemptoriste. — *L'édifice de la Science religieuse*, 492 pages, in-12. Bruxelles, Vromant & Cie, impr.-éditeurs.

Livre de vulgarisation apologétique. C'est un arsenal plein d'arguments efficaces pour la défense de la religion contre les adversaires de toute nuance qui essaient de battre en brèche l'édifice sacré de l'Eglise du Christ.

POUR PARAITRE DANS QUELQUES JOURS

Compte rendu du Congrès de la Jeunesse, formant le premier numéro du bulletin de l'Asssociation Catholique de la Jeunesse canadienne-française.

Jolie brochure d'une cinquantaine de pages in-8°. Prix : 10 cents ; pour la propagande : $1.00 la douzaine. S'adresser au Secrétariat de l'A. C. J., à Montréal, 449, rue Saint-Hubert.

N. B. Le tirage sera limité à peu près au nombre des demandes.

1 — On sait que l'auteur du *Glossarium latinitatis medii ævi* poussa l'amour du travail jusqu'à donner à l'étude huit heures le jour même de son mariage.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec. — Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME III OCTOBRE 1904 N° 10

VUES PATRIOTIQUES

DU GOÛT DES CANADIENS-FRANÇAIS POUR LES ARTS INDUSTRIELS ET DU PARTI QU'ON EN POURRAIT TIRER

Autrefois le mot de sociologie, peu compris, nous faisait, à presque tous, l'effet d'une douche froide. Il n'en est plus du tout ainsi, car on sait qu'il exprime la chose la plus attachante, l'étude des sociétés humaines au double point de vue de l'économie et de l'histoire.

Bien que les observations qui en font la base soient variées et complexes, la science sociale est simple, parce qu'elle est vraie. Cela ne veut pas dire qu'elle est infaillible, mais seulement qu'elle cherche honnêtement à mettre à la portée de tous des idées dont tous peuvent profiter. C'est ce qu'on peut constater à la lecture d'un livre dont les journaux ont parlé récemment, *L'expansion de la nationalité française*, par un écrivain russe, M. J. Novicow.

Ce traité ne se borne pas, comme on pourrait à première vue le supposer, à l'unité politique qui forme la nation française proprement dite. Il s'occupe surtout de toutes les formes de la mentalité française dans le monde, et à ce titre, il intéresse directe-

ment la Nouvelle-France. La démonstration désintéressée d'un fait : que l'influence de notre langue, loin de diminuer, va toujours grandissant, et qu'elle devient de plus en plus l'intermédiaire de la pensée humaine dans l'univers civilisé, ne peut que nous causer de la satisfaction.

Mais ce qui se rattache directement à notre sujet, c'est l'opinion de l'auteur sur le développement industriel futur de ces peuples qu'on est convenu d'appeler latins ; désignation peu conforme aux données de l'ethnographie, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en consultant nombre d'ouvrages récents traitant de cette très intéressante question. Voyons jusqu'à quel point les raisonnements de l'auteur slave s'accordent avec la pensée canadienne.

Il s'est trouvé, dit-il, que les gisements houillers, en Europe, étaient particulièrement abondants dans les pays peuplés par la race germanique. Cette circonstance fortuite a assuré à cette race une situation privilégiée, et alors, après coup, on créa toute une théorie pour attribuer son expansion rapide à une prétendue supériorité de l'ordre physiologique et psychique...... Une révolution semblable à celle du XVIII[e] siècle va s'opérer au XX[e] siècle, par l'électricité. « La houille blanche », comme on l'appelle d'une façon pittoresque, c'est-à-dire la force hydraulique, va remplacer la houille noire. Avec elle, le centre de l'activité industrielle de notre continent va se déplacer, le centre nouveau se formera autour des Alpes et des Apennins...... La France ayant une des plus grandes sources de puissance hydraulique dans les Alpes va devenir un foyer d'appel aux travailleurs.

Une chose frappe à la lecture de cet extrait. Dans le nouveau monde comme dans l'ancien, la houille est échue aux peuples de formation germanique ou anglo-saxonne ; mais le seul groupe français de l'Amérique, la population de Québec, dispose des forces hydrauliques les plus puissantes, les plus accessibles et les plus facilement utilisables. Cela devraît lui permettre, pendant le siècle qui commence, de lutter avec avantage contre le reste du continent, sur le terrain de la grande industrie et particulièrement de celle qui se rattache à l'exploitation forestière.

Tout le monde admet et déplore que notre peuple soit si peu en mesure de recueillir ce riche héritage, lequel passera tout entier,

si nous n'y prenons garde, en des mains étrangères. Or comme il me paraît essentiel à l'intelligence de cet article, que ma pensée sur ce point soit clairement comprise, je vais essayer de m'expliquer au moyen de quelques courtes considérations rétrospectives.

Il est admis que la condition normale d'un peuple sain c'est le progrès, l'effort qui tend vers un idéal, aspiration toujours présente qui est son âme, sa vie, son génie. Mais ces hauteurs de l'idéal que la pensée embrasse d'un coup d'œil, le corps social ne peut espérer de s'en approcher que par une suite d'étapes qu'il ne franchira qu'au prix de pénibles efforts.

Quant à nous, Canadiens-français, nos premières étapes n'ont été qu'un combat sans cesse renouvelé. Après avoir lutté plus de cent ans pour nous implanter sur le sol du nouveau monde, nous sommes enfin arrivés au but, mais dans une mêlée sanglante ; et vainqueurs pour notre compte, nous avions à déplorer les pertes et les tristes défaillances de la mère-patrie. Ainsi situés, nous n'avons pu dormir qu'une nuit sur le champ de bataille. Le lendemain, reprenant les armes, nous marchions à la conquête de la liberté constitutionnelle.

A la fin de cette seconde étape, aussi glorieuse que la précédente, nous avons pu nous reposer plus longtemps, trop longtemps. Notre jeunesse étouffe dans l'inaction, elle murmure, elle s'écrie : « Pourquoi piétiner sur place ? Là-bas sur le versant des Laurentides est le royaume de l'industrie. Courons-y avant nos rivaux qui s'avancent à grands pas. En avant ! ou nous sommes perdus. »

Malgré ces appels qu'ils entendent bien, nos chefs n'avancent qu'avec une lenteur désespérante. C'est qu'ils savent que pour la nouvelle étape l'ancienne organisation ne pourra plus servir. Ils comprennent bien qu'il ne s'agit plus seulement de former certains sujets d'élite pour défendre nos droits dans les assemblées délibérantes. Hausser de beaucoup le niveau et diriger tout autrement l'instruction et l'éducation d'au moins une moitié du peuple,

puis lui ouvrir toute grande la voie du développement industriel, voilà ce qu'ils ont à faire. Cette tâche n'est pas facile.

Dans deux travaux antérieurs, *Emparons-nous de l'industrie* et *L'évolution industrielle*, j'ai étudié comment on pourrait accomplir cette réforme ; je n'y reviendrai donc pas pour le moment. Il s'agit aujourd'hui de répondre à ceux qui, ayant le devoir de l'initiative, voudraient se dérober à l'effort que le public exige d'eux en mettant en doute l'aptitude de notre peuple pour les arts industriels. Nous examinerons donc cette question, puis nous verrons quel rôle social nous serons appelés à remplir le jour où quelque puissante commandite ouvrira à notre peuple les portes de l'industrie. C'est par des sentiers incultes mais semés de fleurs que se fera notre promenade ; car si, au contact de l'Anglo-saxon, le Canadien a acquis du sens pratique, il n'en a pas moins conservé les dons sublimes et charmants qui distinguent la race dont il sort, le sens et le goût artistiques.

***

Le Canadien-français possède à un très haut degré le goût et le talent des arts industriels. Espérons que les amis de l'agriculture ne s'alarmeront pas en entendant énoncer cette proposition générale. Celui qui l'énonce regarde le sol comme la plus importante de nos conquêtes ; il ne parle du développement industriel que parce qu'il désire que nous ne le perdions pas. N'est-il pas vrai, d'une part, que nous ne conserverons le sol que si nous savons le bien cultiver ? N'est-il pas constant, d'autre part, que la seule réforme agricole que nous ayons pu faire accepter par nos cultivateurs a pris la forme d'une industrie, l'industrie laitière ?

Cet argument a bien son importance, mais pris isolément il ne serait pas concluant. En parlant plus haut de notre jeunesse étouffant dans l'inaction, je pensais surtout à la funeste migration des nôtres vers la république voisine. On n'abandonne pas sans

raison son pays et son village, qui en est le diminutif. Ces pauvres gens s'exilent ou plutôt s'exilaient, car le mouvement est enrayé, par nécessité. Sont-ils devenus là-bas commerçants comme les Juifs, journaliers comme la plupart des Irlandais et des Italiens ? Presque tous, nous le savons, sont entrés dans les fabriques ; ils sont aujourd'hui des ouvriers industriels.

Voilà donc, clairement constatés, deux phénomènes sociaux d'une portée générale qui viennent appuyer la proposition. Je trouve plus concluant encore le succès qu'ont en général remporté les ouvriers canadiens, malgré les conditions désavantageuses où ils se trouvaient placés. Il n'est guère de paroisse dans la province de Québec qui n'ait fourni son contingent à l'émigration. Et si vous interrogez les parents sur le compte des jeunes hommes qui sont partis, on vous répondra presque invariablement : « Dieu merci, mon fils va bien, il a du succès et gagne beaucoup. » Puis, suivant le cas : « Il est contre-maître ; c'est lui qui fait les dessins ou les modèles pour sa fabrique ; il conduit une machine ; il est chef des machinistes. » Enfin, la plupart du temps, on vous parlera d'un avancement rapide qui vous rendra un peu sceptique. Allez aux renseignements, vous trouverez que ces indications sont le plus souvent exactes. Il est très vrai que parmi les familles canadiennes qui entrent dans les fabriques de la Nouvelle-Angleterre, les femmes et les vieillards occupent les derniers rangs. Mais en revanche, presque tous les jeunes gens font preuve de talent et obtiennent de l'avancement dès les premières années.

Dans des conditions ordinaires, je le répète, il n'y aurait dans ces humbles succès rien de remarquable. Que des Canadiens-français, toutes choses égales d'ailleurs, réussissent aussi bien que les autres, c'est tout naturel. Qu'ils excellent même dans certaines branches spéciales, c'est encore normal. Ces résultats ne surprennent que si nous tenons compte de l'ignorance profonde où sont plongés au début la plupart de ces ouvriers. Elle est beaucoup plus grande que celle de nos ouvriers de Québec et de Montréal.

« Il faut le voir pour le croire, » disait un jour en ma présence Ferdinand Gagnon, qui n'était pourtant pas un pessimiste, mais qui avait au contraire l'espoir robuste qui anime les grands cœurs.

Il ne conviendrait pas, dans une étude comme celle-ci, de s'attarder sur des cas particuliers. Je ne puis toutefois résister au désir de citer l'exemple d'un artisan canadien-français dont j'ai eu connaissance. Cet homme, à l'heure qu'il est, imprime les magnifiques gravures coloriées du *Munsey's* et dautres *magazines* illustrées de New-York. Il travaille d'après des procédés de son invention et qu'il a brévetés, et il est en voie d'amasser une belle fortune. Dans un village non loin d'Ottawa, il conserve la modeste maisonnette où il résidait autrefois. Jamais il n'a voulu la vendre ni même la louer. Il convient d'ajouter que c'est au Canada qu'il perfectionna ses procédés, et qu'il offrit tout d'abord ses services au gouvernement canadien qui les refusa, heureusement pour M. G., malheureusement pour notre pays. Nous trouvons, dans la ville de Québec surtout, des artisans-artistes en imprimerie et en reliure, dont le talent rappelle le sien.

La facilité de produire des objets d'un art rudimentaire se manifeste partout dans notre province. Qui n'a pas rencontré sur les grèves du bas Saint-Laurent des troupes d'enfants faisant flotter dans des flaques d'eau d'admirables modèles de goélettes et de chaloupes? Ces petits chefs-d'œuvre reproduisent jusque dans leurs moindres détails et en respectant les proportions, la carène et le gréement de nos bateaux de cabotage; ils ont été façonnés sans autre outil qu'un couteau et par les enfants eux-mêmes. Plus tard, ces enfants devenus grands construiront, sans avoir jamais étudié les éléments de la construction navale, des goélettes sûres et rapides. C'est un talent qu'on retrouve chez les grecs modernes. Eux aussi excellent en tout ce qui exige peu d'étude et d'apprentissage. C'est ainsi que se manifeste l'intelligence chez les peuples bien doués qui manquent d'instruction et de direction. Si on pouvait communiquer aux Hellènes le goût des sciences et l'élan social qui en est toujours le résultat, on verrait peut-être leurs vaisseaux,

comme autrefois ceux de Thémistocle, couvrir la Méditerranée ; ils pourraient ériger des monuments d'art immortels comme le Parthénon.

Avec l'apprentissage, nous le savons, nos artisans improvisés du Saint-Laurent sont devenus, dans les chantiers de Québec et de Lévis, d'excellents constructeurs de navires au long cours ; les plus énergiques se sont rapidement élevés au rang d'entrepreneurs et d'armateurs. Cette grande industrie a disparu depuis que le fer remplace le bois dans les constructions maritimes. Que sont devenus les artisans qui en faisaient naguère le succès ? Ils exercent toujours dans nos villes, mais dans des conditions défavorables, les métiers qui se rapprochent le plus de celui qui leur a échappé. Je causais récemment avec un entrepreneur écossais établi dans une de nos grandes villes. Il me faisait voir des maisons qu'il venait de terminer, maisons très logeables mais dans le genre bon marché. « C'est du travail français, me dit-il, tout ce qu'il faut pour de bons logements de seconde classe. » Et comme je lui demandais, tout en prévoyant quelle serait à peu près sa réponse, comment il se faisait que le travail français était ainsi sans façon relégué au second plan, il me répondit ceci : « Parmi les artisans réguliers ayant fait l'apprentissage voulu, on trouve des hommes de toute origine sans en excepter la française, bien que ces derniers ne soient pas très nombreux. Mais en dehors de ces artisans spécialisés, nous trouvons toujours parmi vos compatriotes un nombre suffisant de maîtres-Jacques qui savent faire un peu de tout sans avoir rien appris et dont le travail moins soigné coûte naturellement bien moins cher. » On retrouve cette classe d'ouvriers dans beaucoup de villes, et c'est presque exclusivement parmi les Canadiens-français qu'elle se recrute. Ils font preuve de beaucoup d'ingénuité dans la pose des appareils électriques et plusieurs sont devenus de bons électriciens. Les hommes de chantiers et les ouvriers des scieries de l'Ottawa appartiennent à des catégories différentes. Du reste, tous sont également intelligents et actifs, mais aussi à peu près également

illettrés et ignorants. C'est ce qui nuit le plus à leur prospérité et à leur avancement. Nous ne sommes guère plus avancés qu'il y a quarante ans, alors que Charles Levêque s'écriait :

Les ouvriers canadiens-français sont, de l'aveu de tous, les meilleurs et les plus habiles travailleurs de l'Amérique. Ils sont très recherchés par les entrepreneurs. Donnons-leur la culture ; cette espèce de patriotisme vaudrait mieux que beaucoup d'autres.

L'instinct artistique de l'ouvrier canadien-français se manifeste plus que partout ailleurs, peut-être, dans la construction et l'ornementation des églises. M. Napoléon Bourassa nous signalait, il y a plusieurs années, la naissance de cette industrie.

Nos églises, disait il, se sont élevées, comme nos maisons, sans grande architecture ; on tenait surtout aux gros murs et à dorer quelques zigzags jetés en travers de la voûte. Un peintre d'enseignes transcendant, après avoir peint la voiture, la maison et le portrait du curé du village, faisait aussi dans ses loisirs quelques saints pour le sanctuaire.

La génération de ces artistes et architectes rustiques est devenue très nombreuse, car depuis trente ou quarante ans les églises de la province ont été en grande partie reconstruites. Notre pays leur doit quelque chose de cette physionomie caractéristique qui frappe l'étranger et lui fait aussitôt comprendre qu'il est entré dans un milieu social nouveau. Le groupement des villages autour des clochers plaît à l'œil comme à la pensée ; on y retrouve comme un reflet de l'inspiration de Millet ou de Huot. Le clocher lui-même, en bois recouvert de tôle et grossièrement exécuté, n'est point une chose laide dans ce milieu. Souvent les lignes sont belles. Ces édifices sont pour la plupart l'œuvre de simples maçons, d'après des plans très sommairement indiqués par le curé ou par la fabrique. L'intérieur choque souvent par l'abus des tons criards, et pour comprendre jusqu'à quel point ce peinturage s'éloigne de l'art véritable, il n'est pas besoin de le mettre en regard d'un travail d'artiste comme, par exemple, des peintures de voûte de Saint-Sauveur de Québec que nous

devons à M. Huot, ou des fresques de la chapelle de Lourdes, à Montréal, qui sont l'œuvre de M. Bourassa lui-même. Non, nos décorateurs d'églises sont bien les continuateurs des peintres d'enseignes dont nous parle cet artiste. Il n'est même pas toujours vrai de dire que ce sont des décorateurs naïfs. Quelquefois leur travail décèle une prétention que rien ne justifie.

En ce genre toutefois il faut admettre qu'il est des degrés « du médiocre au pire. » Dans l'intérêt général nous pouvons, nous devons critiquer. Mais gardons-nous de mépriser ou de décourager ces manifestations d'un art naissant. N'oublions pas que les premiers grands peintres de l'école flamande ne furent que d'humbles artisans, les successeurs de gens qui n'avaient guère plus de mérite artistique que nos décorateurs. Le genre trop nébuleux de l'Allemagne se mêlant aux imperfections du dessin français chargé d'inutiles détails, donnait souvent à leur travail un effet grotesque, de même que chez les nôtres le mauvais goût emprunté à nos voisins vient souvent déparer ce que l'inspiration naturelle de l'artisan pourrait avoir d'agréable, malgré les imperfections. Ex examinant sans parti pris, nous devrons admettre que quelques-uns des édifices qui ont passé par les mains de ces ouvriers sont joliment décorés. Leur travail est meilleur que celui du même genre tenté ailleurs en Amérique, en autant du moins que je puis le savoir. Parmi eux, de loin en loin, surgiront de véritables peintres, statuaires, architectes et presque tous pourraient devenir des artisans supérieurs s'ils étaient ins truits et convenablement dirigés. Cette réflexion revient toujours comme le refrain d'une chanson.

Personne plus que moi, écrit l'abbé Lindsay, de Québec, n'est convaincu du talent artistique de l'ouvrier canadien-français. Il me semble que c'est surtout dans la sculpture du bois qu'il excelle; et je crois que Québec est le foyer de cet art particulier. Le peintre Wickenden, dont on peut admirer plusieurs tableaux à l'archevêché, en a été frappé. Mgr de Laval, qui avait établi à Saint-Joachim une école d'art et d'industrie pour laquelle il fit venir de bons professeurs, est à mon avis l'initiateur de ces traditions artistiques.

Plusieurs de nos anciennes églises, comme celles de Saint-Joachim, de l'Ange-Gardien, de la Rivière-du-Loup (en haut), des Ursulines de Québec, contiennent d'admirables sculptures en bois qui remontent au commencement du XVIII[e] siècle. Les sculptures de la Basilique de Québec, dues aux Baillairgés sont fort bien exécutées.

Cette tradition artistique que constate l'abbé Lindsay et qui paraît prendre sa source dans une école fondée il y a deux siècles, confirme bien les paroles que prononçait Etienne Parent, en 1848 :

Mettez notre peuple, par la culture de l'esprit, en état de goûter les belles choses et d'apprécier les grandes, et rassurez vous sur son avenir.

En essayant de mettre en lumière les manifestations spontanées du goût des arts industriels, parmi les Canadiens-français, nous devons autant que possible éviter les points qui ne sont pas essentiels à la démonstration. C'est pour cela que je ne parlerai pas des corps de métiers dans nos villes, organisations très dignes d'attention, ni des industries domestiques dont les produits hautement estimés deviennent de plus en plus rares. Nous ne nous attarderons pas davantage sur une multitude d'exemples isolés, lesquels auraient plus d'importance s'il s'agissait de défendre une proposition contestée. Or nous n'avons la prétention ici que de grouper, pour en tirer une conclusion, quelques faits que le lecteur admettra. Dans cette matière trop abondante il faut faire un choix, et ce choix doit porter de préférence sur les faits d'une portée générale. C'est à ce titre que je citerai une preuve de la faculté que possèdent nos compatriotes de se rendre rapidement les maîtres de toute carrière utile, dès qu'on leur en ouvre l'entrée.

A une époque où l'enseignement commercial était à peu près inconnu parmi nous, un collège du district de Montréal résolut de préparer ses élèves aux emplois de comptable et de commis. Après qu'on eut donné l'instruction nécessaire à un certain nombre de sujets, on écrivit aux différentes maisons de commerce de la ville, toutes anglaises, naturellement, et n'ayant que des employés anglais, leur offrant des commis qualifiés, de langue

française. L'offre fut si généralement acceptée que tous les élèves sortant de l'institution trouvèrent aussitôt à se placer. Ce fut là le début de l'enseignement commercial parmi nous. C'est par cette porte que nous entrâmes dans la carrière commerciale qui jusqu'alors nous était restée fermée, et nous vîmes apparaître le commis-marchand canadien-français devenu aujourd'hui par le nombre une puissance dans nos villes.

Mais le commerce, pour important qu'il est bien certainement, n'est pas la fin de notre étape. Cette fin c'est l'industrie, l'industrie vers laquelle nous porte l'atavisme et où les talents de notre peuple pourront librement se développer. Nous devons continuer en Amérique la tradition française, cultiver les facultés que nous tenons de notre mère-patrie.

Nous ne sortons pas de la barbarie, — dit encore M. Bourassa, que j'ai déjà cité. — Nous nous sommes tout simplement éloignés de la civilisation. Aventuriers, nous sommes venus chercher fortune et fonder de nouvelles sociétés avec les éléments primitifs de celles dont nous sommes sortis. A mesure que notre vie devient meilleure, nous demandons au berceau de notre sang et de nos croyances ses raffinements intellectuels, ses corruptions avec ses splendeurs. Nous n'avons pas le choix de créer une nouvelle civilisation, nous pouvons tout au plus espérer de donner une physionomie un peu différente à celle que nous avons reçue. Notre art et notre devoir c'est l'éclectisme, la recherche du meilleur. Tant pis si nous choisissons mal. Nous y sommes bien exposés. Au lieu d'être en progrès sur la civilisation mère, nous pouvons facilement n'être qu'une décadence... Le génie de notre race a fait de nos pères, en Europe, les maîtres du goût : conservons ici cette maîtrise dans toutes les chaires des sciences, dans toutes les expressions de l'art. Cela ne tient qu'à nous.

Ces belles paroles, écrites il y a déjà plusieurs années, sont encore aujourd'hui pleines d'actualité. Oui, efforçons-nous de devenir les continuateurs de cette France mère des arts industriels, fondatrice de la grande industrie. Si depuis un siècle, grâce à des circonstances fortuites, grâce à la houille surtout, d'autres peuples ont pu fabriquer en plus grande abondance, en revanche l'histoire nous enseigne, la statistique nous confirme qu'aucun

peuple ne sait fabriquer dans une aussi grande perfection. L'Angleterre, malgré sa vaste industrie, l'Allemagne et les Etats-Unis, en dépit de leurs barrières douanières quasi infranchissables, pour tout ce qui se fait de plus beau et de plus rare, sont les tributaires de cette race qui la première en Europe tissa la soie. Et qu'on le remarque bien, je ne parle pas ici des exportations de tableaux ou de statues, œuvres d'artistes, mais des produits inimitables de l'art industriel français : tissus de soie et de brocard, tapisseries des Gobelins dont l'institution remonte à 1450, tapis-savonnerie, d'origine presque aussi ancienne et qui vont sans cesse se perfectionnant. Ces tapis se vendent souvent plus de mille dollars le mètre carré, chiffre qui n'étonne pas lorsqu'on sait qu'un mètre de tapisserie représente quelquefois le travail d'une année et qu'il entre dans ces compositions jusqu'à quinze mille nuances différentes. A côté de ces tissus miraculeux de soie et de laine viennent se placer les merveilles de la céramique, sèvres inestimables, émaux précieux. Mais l'industrie française est pratique aussi. Elle produit en grande quantité des objets plus à la portée des bourses ordinaires, mais tous marqués au coin du bon goût et d'une exquise délicatesse qui les font partout rechercher, et où rien ne sent le truquage dont les industries américaine et allemande sont coutumières. Enfin, la supériorité industrielle du groupe français brille dans les genres les plus opposés. Les modes sans cesse changeantes des confections féminines sont toutes de son invention. Mais il manie l'acier aussi artistement que le chiffon, et si l'Angleterre dans les Himalayas, la Russie dans la Sibérie, veulent ouvrir des routes militaires dignes des Romains ou de Napoléon, c'est à lui qu'elles confieront la fonte scientifique et précise des pièces des viaducs et des ponts.

La race française dont nous faisons partie possède donc toutes les qualités pour réussir dans ces carrières. Il est même possible qu'elle reprenne au siècle actuel la prépondérance industrielle. Nous savons également que le développement de la grande industrie en Canada est très possible, puisqu'on y trouve en abondance

la matière première et la force motrice pour les machines. A ce point de vue Québec est mieux situé que les autres provinces : ses cataractes sont plus accessibles, ses débouchés plus faciles, sa population enfin joint au goût français quelque chose du sens pratique anglo-saxon. Ce dernier point n'est pas à négliger pour qui veut étudier ce grand problème social, le développement du Canada français. On peut sans témérité prédire un brillant avenir pour l'industrie canadienne le jour où tous ces éléments seraient mis en action. L'histoire nous montre en maints endroits les résultats merveilleux obtenus par cet effort combiné de deux races intellectuellement puissantes. Nulle part ils se manifestent plus éclatants qu'en Flandre, où l'industrie, le commerce et l'art atteignirent un développement inouï sous la double influence allemande et française. Nous savons en effet, que de nos jours encore, la Belgique conserve dans des proportions qui ont peu varié, le génie et la langue des deux grandes races franque et germanique. M. H. Fierens-Gavaert, dans son *Essai sur Bruges*, met ce point en lumière lorsqu'il écrit :

Les imagiers et les tailleurs de pierre, (il s'agit des artisans précurseurs des grands maîtres de l'école flamande) devaient avoir les yeux tournés tantôt vers la France, tantôt vers l'Allemagne. Les deux grandes nations se disputaient dès lors la prépondérance politique et intellectuelle sur la partie occidentale de l'Europe. Au XIIe siècle, l'Allemagne triomphait de sa rivale. La culture germanique connut peu d'époques où son expansion fut plus considérable, plus irrésistible. En Flandre toutefois, nous avons vu qu'elle s'effaçait devant le génie français, tout au-moins dans le domaine littéraire. Un siècle plus tard, la France, devenue à son tour la nation directrice de la chrétienté, éclipsera l'Allemagne par son action souveraine dans la politique, dans les arts comme dans les lettres. Dès la fin du XIIe siècle cette substitution s'annonce, et l'art sigillaire des Flandres en offre un premier témoignage... S'il fallait opposer à ces témoignages emblématiques de la pénétration française, une preuve positive des importations rhéno-mosanes dans la Flandre au XIIe siècle, nous mentionnerons un charmant produit de la dinanderie primitive visible au couvent des Sœurs Noires de Bruges. C'est un chandelier en fonte ciselée, presque un ouvrage d'orfèvrerie, tant les rinceaux qui décorent le pied sont délicats et gracieux.

Le développement des provinces flamandes et brabançonnes a été arrêté par le défaut d'espace et de territoire. Sans ces entraves elles seraient sans doute devenues le noyau d'uue des plus puissantes nations de l'univers ; elles sont, même sans ces avantages, rangées parmi les plus illustres et les plus glorieuses. Nous avons, nous Canadiens, à utiliser à peu près les mêmes éléments sociaux qui furent leur gloire, mais dans des conditions plus avantageuses, puisque nous possédons un vaste territoire où nous pourrons nous développer sans entraves. Il ne sera pas déplacé de faire remarquer que l'idée d'une fusion des qualités de chaque race où de part et d'autres il n'entrerait pas d'abdication, où les deux éléments vivraient côte à côte dans une émulation amicale, a toujours été celle que les personnes les plus éclairées de notre pays ont constamment cherché à faire prévaloir. Les hommes publics qui ont fait appel aux préjugés ou au fanatisme sont bientôt rentrés dans l'obscurité. Ce sont les partisans de la paix, de l'harmonie, de l'union qui ont toujours, dans notre pays, obtenu et conservé la confiance populaire. L'opinion dans notre pays est donc restée constamment conforme aux saines notions sociologiques. Ces résultats politiques invariables doivent nous faire comprendre que rien en dehors de nous ne s'oppose à notre avancement. Si nous nous laissons distancer, nous n'aurons qu'à nous en prendre à nous-mêmes.

***

Cette puissance industrielle que nous venons d'entrevoir, c'est donc un héritage que nous avons à recueillir, un talent que Dieu nous a confiés pour que nous le développions. Allons-nous, comme le serviteur infidèle de l'Evangile, l'enfouir sous terre et encourir la punition des peuples qui restent sourds à la voix de la Providence? Allons-nous, en dédaignant ce don du ciel, détruire notre idéal, tarir la source de nos gloires, brûler la pépinière dont sont sortis nos grands hommes, en élevant des générations qui, faute de carrières, grandiront dans l'indifférentisme,

l'oisiveté, l'ivrognerie et toutes les odieuses immoralités qui aboutissent au crétinisme et à l'anéantissement? Ce serait une impiété de le supposer, surtout en ce moment où nous sommes témoins des magnifiques résultats que produit la science industrielle appliquée à l'agriculture. Mais ce n'est là qu'un premier pas. Il faut ceindre les Laurentides d'une couronne de fabriques. Qu'elles deviennent les puissantes assises d'une civilisation qui s'alimente également des arts agricoles et des arts industriels ; dont la pensée revêtant les innombrables formes de l'inspiration populaire et répandue au loin par le commerce, mette sur tous les fronts le signe que laissèrent jadis sur tous les rivages nos explorateurs et nos pionniers.

En feuilletant le *Répertoire National*, je trouve une ode à l'Industrie, écrite en 1835 par un poète anonyme qui me paraît avoir été plutôt penseur que poète. En voici le début :

Fille du ciel, bienfaisante Industrie,
Toi qui soumets et la terre et les eaux,
En voyageant sur l'aile du génie,
Tu parais et soudain tu soulages nos maux.

C'est en adaptant aux conditions du nouveau monde le génie que nous tenons de nos pères que nous la ferons apparaître, la bienfaisante industrie. Nous ne sommes pas en présence d'une question de simple prospérité matérielle. Il ne s'agit nullement d'enrichir quelques individus pour nous glorifier stupidement des dollars qu'ils pourront amasser. Non. C'est au premier chef un problème social et moral qu'il nous faut résoudre sous peine de déchoir. A ce titre aucun Canadien n'a le droit de s'en désintéresser, nous devons tous chercher la solution si nous voulons faire notre devoir. Mais à l'homme public qui saura parfaire cette grande œuvre, outre la satisfaction du devoir accompli, il sera donné par surcroît une gloire immortelle.

Errol Bouchette.

NOTRE-DAME DE FOY

En cette année jubilaire c'est un désir naturel à tout cœur chrétien de vouloir ajouter une note, si faible soit-elle, au concert de louanges que l'univers catholique chante à l'Immaculée Conception. Les pages suivantes n'ont d'autre but que de populariser en ce pays un des titres sous lesquels la reine du ciel s'est plu à manifester, par d'éclatants miracles, sa puissante bonté. Sans être inédites [1], peut-être offriront-elles à quelques-uns, absorbés par d'autres études, l'attrait de choses nouvelles.

Si l'on quitte la vieille cité historique de Dinant, en Belgique, par la route qui mène à Rochefort, vers le sud-est, on jouit d'un spectacle qui ne manque ni de pittoresque ni de charme. A droite la Lesse, affluent de la Meuse, ci et là des châteux, les uns perchés, comme les castels batailleurs de l'âge féodal, sur des rochers escarpés, d'autres d'allures pacifiques, bâtis dans la plaine, des bois pleins de fraîcheur, d'amples horizons; qui captivent à la fois et reposent le regard. On a bientôt atteint le hameau de Boisseilles et son château qu'avoisine une magnifique chapelle gothique. De là l'œil découvre l'opulent manoir de Celle, à deux lieues de Dinant, l'antique abbaye de Saint-Hadelin, remontant au VIIIe siècle, et, ce qui nous touche ici davantage, à vingt minutes environ de distance, émergeant d'un bouquet d'arbres et d'un groupe de modestes maisons, le clocher de Notre-Dame-de-Foy.

Cet humble village est un lieu de pèlerinage célèbre. Voici quelle fut l'origine du culte qu'on y rend à la Sainte Vierge depuis près de trois siècles.

Au mois de juin 1609, un batelier de Dinant acheta du seigneur de Celle un énorme chêne mesurant huit pieds de diamètre, dont

---

1 — Elles ne font que résumer l'*Histoire de Notre-Dame de Foy*, par le P. Banneux, S. J. Namur, Ve Vauxfels, 1679.

il voulait faire des ais pour construire un bateau. L'arbre s'étant trouvé vermoulu et partant impropre à cet usage, l'acquéreur, nommé Delimoir, ordonna d'en faire du bois de chauffage. C'est en le coupant en bûches qu'un charpentier de Foy mit à nu, d'un grand coup de hache, une statuette de la Vierge portant dans ses bras l'enfant Jésus.

Cette petite statue en pierre blanche et d'un travail délicat n'avait qu'un empan, c'est-à-dire environ huit pouces de hauteur. On découvrit en même temps de petites pierres blanches et transparentes, telles qu'on en voit encore dans les champs voisins, et une tresse de cheveux de femme qui paraissaient comme fraîchement coupés. Trois barreaux de fer, fermant une cavité où se trouvaient ces différents objets, prouvaient qu'il y avait eu là autrefois une niche où la madone avait été honorée et que la tresse de cheveux n'était qu'un *ex-voto* offert par la piété d'un autre âge. Comme la statuette était au cœur [1] même de cet arbre énorme, on a raison de croire qu'elle y avait été déposée bien [2] longtemps, peut-être plus de deux siècles, auparavant.

A la vue de la bien-aimée Notre-Dame les ouvriers crient au miracle. Une servante de la ferme de Mahenne, la seule qu'il y eût sur ce plateau, accourt et emporte à la maison la précieuse statuette. La tête de la Vierge séparée du buste, et le bras de l'enfant Jésus, brisé par le coup de cognée, furent recollés avec soin.

L'événement ne fit pas alors grand bruit. Ce ne fut que six semaines plus tard que le seigneur de Celle l'apprit et fit apporter à son château l'antique madone. Il la fit bientôt placer, sur un chêne voisin de celui où elle avait été trouvée, dans une niche fermée comme la première de trois barreaux de fer.

1—Déposition assermentée de Delimoir.

2—Le P. Banneux fait remonter le culte de Notre-Dame de Foy au commencement du XVe siècle. *Op. cit.*, ch. IV.

30

Quatre ans se passèrent sans aucun fait remarquable. Mais une tentative ayant été faite pour enlever la statue, le châtelain la fit replacer dans sa chapelle. De ce moment commencèrent à s'opérer d'éclatants prodiges, et les pèlerins, simples dévots de Notre-Dame, ou malades et infirmes de toute sorte, affluèrent au château. A tel point que le seigneur de Celle, n'ayant plus aucune liberté chez lui, résolut de faire bâtir une chapelle spéciale pour la statue de Notre-Dame de Foy.

Terminée en 1618, elle était située à l'endroit où fut trouvée la pieuse image, et le chœur en forme de rotonde correspondait au site précis du premier chêne et avait le même diamètre. La nef pouvait contenir de quatre-vingts à cent personnes. Sur ce plateau appelé Foy, on ne sait pour quelle raison, il n'y avait alors, outre la ferme de Mahenne, que quelques hangars, abris pour les ouvriers au temps des moissons. C'est le sanctuaire de Notre-Dame qui a donné naissance au village de Foy.

Avant de transporter en ce lieu, assez éloigné du château de Celle, la statue de Notre-Dame de Foy, le châtelain voulut faire constater par enquête juridique l'authenticité des miracles que célébrait la voix populaire.

Le deux novembre 1618, les personnages les plus remarquables par leur sagesse et leur science théologique, qui composaient le conseil de Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège, se rendirent à Celle et procédèrent à l'audition des témoins. Plus de quarante miracles furent constatés. La commission en choisit treize dont la preuve parut plus décisive. Ce n'est pas ici le lieu de les raconter ; qu'il suffise de dire, à la gloire de Notre-Dame de Foy, que de nombreux malades, souffrant d'affections incurables ou invétérées et rebelles à tous les efforts de l'art, avaient été soudainement guéris, soit en priant devant la statue, soit au moyen de parcelles du chêne où elle avait été trouvée.

Ces faits longuement discutés furent jugés vraiment miraculeux. Le dossier du procès, transmis à l'évêque de Liège et reconnu par lui conforme aux lois de l'Eglise en ces matières, fut revêtu de

sa signature et de son sceau et publié dans le diocèse. Le prélat déclarait la statue de Notre-Dame de Foy miraculeuse et digne de la vénération publique, et chargeait son vicaire-général de la bénédiction du sanctuaire élevé par la piété du seigneur de Celle.

Le vingt et un novembre 1618, fête de la Présentation de Marie, choisi pour cette solennité et pour la translation de la statue miraculeuse, fut pour la ville de Dinant et tout le pays environnant un jour à jamais mémorable.

Nous laissons la parole au pieux historien de Notre-Dame de Foy.

Les habitants de la cité dinantaise se distinguèrent entre tous par leur élan et leur générosité. Chacun voulait faire partie, soit du cortège, soit des compagnies de bourgeois et de musiciens. Hommes, femmes, enfants, tous partirent de la ville vers six heures du matin, pour se rendre au château de Celle ; seules, quelques femmes demeurèrent au logis, à cause de la rigueur de la saison.

Lorsque la foule fut rassemblée devant la cour du château, le cortège se forma dans l'ordre suivant :

En tête les compagnies bourgeoises de Dinant, chacune avec ses armes et son drapeau, puis les jeunes gens du collège des R. P. Jésuites, divisés en cinq groupes, portant des banderolles et des écussons sur lesquels étaient rappelés les treize miracles approuvés.

Suivaient les corps de métiers, puis les quatre ordres religieux alors existants à Dinant : les Capucins, les Mineurs, les Croisiers et les Prémontrés.

Après eux, d'abord une longue suite de porte-flambeau placés sur deux lignes, des groupes nombreux de musiciens, suivis des magistrats, du grand maïeur, des bourgmestres de Dinant et des cours voisines.

On voyait alors s'avancer Monseigneur le Révérendissime abbé de Leffe, portant devant lui la précieuse statue de Notre-Dame. Elle se dressait sur un élégant carreau de drap d'or, sous un petit dais richement orné d'emblèmes et de devises de circonstance.

Pour clore la marche, suivait une foule immense de peuple, accourue de partout.

Entre le château de Celle et la nouvelle chapelle de Foy, on avait élevé çà et là des reposoirs : chaque fois que le cortège faisait halte à l'un d'eux, les musiciens dinantais et les jeunes gens du collège entonnaient des cantiques, ou les litanies en l'honneur de la Vierge. Le cortège se remettait en branle lorsqu'il entendait la décharge des mousquets et s'arrêtait de nouveau

quand il entendait la décharge des boîtes. La route était bordée des deux côtés d'une haie vivante et épaisse de femmes et d'enfants à genoux, qui n'avaient pu trouver place dans le cortège. Durant le parcours, d'un reposoir à l'autre, le peuple entier, sans distinction d'hommes et de femmes, récitait le chapelet à haute voix. Le R. P. Bouille, dinantais, premier historien de Notre-Dame de Foy, et témoin de cette fête brillante, s'exprime en ces termes: « La ferveur de la dévotion était si grande, que les moins sensibles ne pouvaient retenir leurs larmes. Il n'y avait pas de distinction entre les grands et les petits, les riches et les pauvres ; c'était un mélange religieux de toutes sortes de personnes qui s'édifiaient mutuellement par leur tendre piété, leur joie bruyante et leurs larmes de bonheur ».

La procession, partie de Celle vers neuf heures, arriva sur la place de l'ancien chêne vers dix heures et demie.

Au milieu de la rotonde, sur un élégant autel, une niche avait été pratiquée, à la même hauteur que celle du chêne et fermée comme elle de barreaux de fer.

Au moment où l'abbé de Leffe franchit le seuil de la chapelle, il montra une dernière fois la statue de Notre-Dame au peuple rassemblé sur la place. Les musiciens entonnèrent alors le *Magnificat* pendant lequel l'abbé de Leffe bénit la chapelle.

Il déposa ensuite la statue dans la niche, puis commença la messe solennelle, après quoi il entonna le *Te Deum* et donna la bénédiction du Saint-Sacrement.

« Jamais, dit le P. Bouille, on n'avait vu dans ce pays tant de monde rassemblé [1] ».

Les miracles les plus éclatants se multiplièrent. Des enfants morts sans baptême furent rendus à la vie [2]. L'un d'eux déjà inhumé, fut, pour calmer le désespoir de sa mère, retiré du cercueil, porté au sanctuaire de Notre-Dame-de-Foy et ressuscité. Il vécut assez longtemps pour recevoir l'eau régénératrice qui lui ouvrait le ciel. Il mourut de nouveau, et, en souvenir du prodige, le corps, mis dans un coffret de plomb, fut déposé sous l'autel.

---

1 — *Op. cit.*, pp. 23, 24.

2 — Ibid., p. 96.

Une de ces guérisons mérite une mention spéciale, parce qu'elle est peut-être unique dans l'histoire du miracle [1].

Un pauvre enfant sourd-muet,— venant on ne sait d'où — était, un bon jour, vers la fin du XVIe siècle, sorti de l'immense forêt qui séparait alors la Belgique de la France. Cruellement abandonné par des soldats qu'il avait suivis, il y avait passé plusieurs mois vivant de racines, de fruits sauvages, d'œufs d'oiseaux, de menu gibier qu'il avait l'adresse d'attraper. Cet infortuné, couvert de haillons, dévoré par la vermine, objet de dégoût pour tous, effroi des femmes et des enfants par les grognements sourds qu'il poussait, erra plusieurs années de village en village, tantôt dans les bois, tantôt dans les fermes où il disputait aux pourceaux un reste de pâture.

Il vint en 1606 à Harre, sur les confins du Luxembourg et de la province de Liège. De braves chrétiens, au lieu de le pourchasser, comme on faisait partout, furent touchés de pitié à la vue de cette profonde infortune. Ils cherchèrent à attirer le malheureux, que la vue d'un homme mettait en fuite, et à l'apprivoiser comme on fait un animal sauvage. A force de charité et de bons soins ils y réussirent ; peu à peu son intelligence s'ouvrit et Paul-le-muet — c'est le nom qu'on lui donna — s'attacha à ses bienfaiteurs. En 1618, l'un d'eux l'ayant conduit au sanctuaire de Notre-Dame-de-Foy, lui fit comprendre en lui montrant les mille *ex-voto* laissés par les infirmes en témoignage et en reconnaissance de leur guérison, que lui aussi pourrait être guéri. Il se prit alors à désirer ardemment cette grâce et à la demander à sa manière avec une grande ferveur. N'ayant pas été exaucé cette fois, il revint à deux reprises, l'année suivante. Dans un premier pèlerinage la sainte Vierge lui apparut et lui rendit l'ouïe. Mais il ne pouvait encore parler : il n'avait pour langue qu'un petit bourrelet de chair collé au fond de la bouche. A son dernier pèlerinage cet organe principal de la parole lui fut parfaitement rendu.

1 — *Op. cit.*, pp. 110, *et seqq.*

On lui apprit ensuite à parler comme aux enfants, et il put raconter son histoire.

Il était alors âgé de vingt-cinq à trente ans. Cette double merveille attestée, on peut dire, par tout un peuple, qui avait pendant de longues années connu celui qui en était l'objet, mit à son comble l'enthousiasme populaire pour Notre-Dame de Foy. Les foules de pèlerins se pressèrent de plus en plus nombreuses au pied de son image et la chapelle devint bientôt insuffisante. Il n'y avait qu'un autel. On y célébrait la messe depuis l'aube jusqu'à midi et souvent des prêtres, après avoir attendu deux jours, ne pouvaient obtenir cette faveur [1].

En 1623, grâce à la munificence de ceux qui avaient reçu des faveurs de Notre-Dame, fut commencée une église plus spacieuse dont le chevet était adossé au chœur de la chapelle. C'est l'église actuelle de Foy ; la chapelle a disparu. Sans être vaste cette église est assez grande et fort élégante, remarquable surtout par les belles peintures religieuses dont l'habile pinceau de deux artistes flamands du XVII[e] siècle, Flemal et Bartolomé, ont orné la voûte. L'autel principal en marbre blanc et noir, de même qu'un superbe tableau de la Nativité par Walschartz, est un don du prince-évêque Ferdinand de Bavière.

L'église fut bénite en 1624 au milieu d'un concours de plus de douze mille pèlerins et de deux cents infirmes venus des pays d'alentour. Si l'on considère qu'il n'y avait alors ni télégraphe ni journaux pour répandre en un jour aux quatre coins du monde le bruit des prodiges opérés à Foy, ni chemins de fer pour y amener les pèlerins, il faut reconnaître, avec le pieux historien de Notre-Dame de Foy, que c'était pour le temps une foule énorme, bien comparable à l'affluence qu'a vue Lourdes deux siècles et demi plus tard.

La statue miraculeuse reposait au-dessus du tabernacle, dans une châsse en argent massif donnée en 1619 par l'archiduc Albert

---

1—*Op. cit.*, pp. 73 *et seqq.*

et l'infante Isabelle, souverains de la Belgique, venus en pèlerinage à Notre-Dame-de-Foy.

Cette châsse fut volée par les soldats de la révolution française. Par bonheur la statue, sans valeur pour ces pillards, ne fut pas enlevée. Longtemps exposée au maître-autel, elle est maintenant dans une niche treillisée sur un autel latéral, du côté de l'évangile. On ne l'expose à la vénération publique que dans les fêtes de paroisse et les jours de pèlerinage.

Remarquons, en terminant, que Notre-Dame de Foy n'a pas borné ses faveurs au sanctuaire dont nous avons parlé. Du bois du chêne où la statue de Marie avait été déposée on fit plusieurs statuettes semblables qui, envoyées en différentes villes, opérèrent partout des miracles. Une fut donnée au P. Chaumonot par le P. de Veroncourt en 1669 et longtemps vénérée dans la chapelle de la mission huronne établie l'année précédente à la côte Saint-Michel [1]. Voici ce que dit à ce sujet la relation de 1671 : [2]

> Cette mère de miséricorde s'y est déjà fait connaître par tant de faveurs qui passent pour miracles dans l'opinion de ceux qui les ont reçues que tout le Canada y a recours. Les pèlerins y abondent de tous côtés, ou pour y trouver soulagement dans leurs maladies corporelles et spirituelles, ou pour y laisser, après en avoir été guéris, des marques signalées de leur reconnaissance.

Le P. Chaumonot, qui rapporte deux de ces miracles dans son autobiographie, fit une relation d'un grand nombre d'autres et en envoya des copies à Nancy et en plusieurs autres villes où la compagnie de Jésus avait des collèges. Cette pièce, pour nous d'un si haut intérêt, est perdue dans quelque dépôt d'archives : nous l'avons en vain cherchée et fait chercher.

1—De là le nom de *Notre-Dame-de-Foy*, donné par Mgr de Saint-Valier, en 1698, à la paroisse de Sainte-Foy. Ce dernier nom beaucoup plus ancien a été conservé par l'usage. Voir un article du *Bulletin des Recherches historiques*, Sept. 1904, où l'on prouve qu'il faut écrire Sainte-Foy.

2—Ed. Burrows, LIV, 286.

Notre statue miraculeuse a disparu dès la fin du XVII[e] sciècle, vraisemblablement à l'automne de 1698 [1], dans l'incendie de la chapelle du P. Chaumonot devenue en 1673 l'église de Sainte-Foy.[2] Mais depuis deux ans, grâce à la bienveillance du curé de Foy Notre-Dame en Belgique, notre église a le bonheur de posséder une autre de ces antiques madones absolument semblable à celle que reçut le P. Chaumonot, et déjà ont été opérées plusieurs guérisons extraordinaires, qu'à bon droit, en attendant la décision de l'autorité compétente, on peut regarder comme vraiment miraculeuses.

---

1 — Ce point sera discuté dans le II vol. de l'*Histoire de Notre-Dame de Foy*. On peut dire en passant qu'il n'y a pas à tenir compte de ce qu'affirme le *Pilgrim of our Lady of Martyrs*, que cette statue aurait été transportée au pays des Iroquois. V. *Histoire de Notre-Dame de Lorette*, par l'abbé Lindsay, p. 136.

2 — Renseignement tiré d'un acte de Chambalon, 26 mars 1699, belle copie originale dans nos archives. L'incendie eut lieu entre le 18 septembre et le 6 nov. 1698. Le 18 septembre, Mgr de Saint-Valier érigeant la paroisse dit qu'*il y a une église*. Le 6 novembre, acte entre l'évêque et Jacques Pinguet pour échanger le terrain de l'*ancienne église qui a été incendiée* contre le terrain où est l'église actuelle. Chambalon, date citée, arch. de la rue Sainte-Anne.

L'abbé H.-A. Scott.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

À PROPOS DE CHANT LITURGIQUE

Le *Correspondant* du 10 juillet dernier a publié deux articles au sujet de la réforme du chant de l'Eglise entreprise par Sa Sainteté Pie X. Le premier, signé Pierre Aubry, explique les intentions du Saint Père et montre l'opportunité de l'entreprise sans en dissimuler les difficultés. Le deuxième, écrit par M. Widor, l'éminent organiste de Saint-Sulpice à Paris, est surtout une récrimination des musiciens contre ce qui se présente à l'Eglise sous l'autorité du Saint Père comme le chant traditionnel, ou au moins celui qui se rapproche davantage de l'idéal du chant liturgique. Il était naturel que ces articles fussent reproduits dans notre pays : il n'aurait pas dû l'être qu'on laissât de côté l'article bien inspiré pour reproduire uniquement celui qui ne l'est pas. Mais, avec la direction attentive et avisée qui préside à la plupart de nos journaux, pouvait-il en être autrement ?

Je regrette très sincèrement, pour M. Widor lui-même, qui est un musicien fort estimable et n'a sûrement pas l'intention de se mettre en travers d'une réforme voulue par le chef de l'Eglise, laquelle s'impose partout, à Paris comme ailleurs, la publicité que l'on donne à son article. Je la regrette plus encore pour notre public qui n'avait pas besoin qu'en matière si grave et si généralement au-dessus de sa portée on l'invitat à ne pas peser suffisamment ses jugements, et à se ranger de bonne foi du côté des artistes séculiers grimés en chantres d'église, contre ceux qui sont par profession et par état des chantres de l'Eglise, et, indirectement au moins, contre le chef de l'Eglise lui-même. L'article de M. Widor, plein d'insinuations qui ne sont pas bienveillantes, a l'air d'une récrimination et d'une protestation contre une réforme voulue et ordonnée par le Pape, et contre la manière dont il entend la conduire. Quelle que soit la compétence de l'auteur en musique, son intervention à cette heure et sur ce ton ressemble fort à une impertinence qu'un homme de sa valeur ne devrait pas se permettre et qui ne méritait vraiment pas de faire

fortune, surtout dans un pays comme le nôtre, de tout temps si docile au Saint-Siège.

La revue française qui a donné la première l'hospitalité à ce travail la fait précéder d'une note qui n'en donne point la portée et le vrai sens. Au fond M. Widor ne semble pas écrire pour aider à la réforme du chant de l'Eglise, ou du moins pas pour aider à celle que veut le Pape et qu'il recommande, mais plutôt pour faire entendre qu'elle est impossible et que ceux qui en sont officiellement chargés ne sauront pas la conduire à bonne fin. C'est plus qu'une critique injuste et malveillante ; cela ressemble à une mauvaise action.

Et, en effet, dépouillé de ses développements historiques et plus ou moins fantaisistes, à quoi se résume l'article ? A ces quelques propositions :

1° Essayer de ramener le plain-chant à sa pureté primitive est une entreprise singulièrement hardie, pour ne pas dire impossible. On l'a tentée plusieurs fois sans heureux résultats, et les Bénédictins s'y dévouent sans chance de succès.

2° Le texte grégorien de la mélodie est impossible à retrouver et à authentiquer, plus difficile encore à interprêter sûrement. La notation bénédictine est indéchiffrable pour des chantres ordinaires et rend plus difficile l'exécution de la mélodie sans mieux en préciser le sens et l'intention.

3° Les éditions bénédictines, quelle que soit leur valeur, sont remplies de morceaux médiocres, d'origine moderne et qui n'ont de grégorien que la notation et l'étiquette qui les range assez arbitrairement dans un mode de plain-chant.

4° Les Bénédictins n'ont pas le mécanisme cérébral qu'il faut pour juger pertinemment quelles mélodies devront être reçues et quelles autres devront être exclues des livres authentiques. Par conséquent, si la commission pontificale veut donner une édition incontestable des chants liturgiques, elle doit s'adjoindre des compositeurs de renom, qui jugeront mieux que personne quels morceaux méritent d'être conservés et quels morceaux doivent être exclus comme inférieurs ou d'un état civil suspect.

5° Tout serait pour le mieux si la commission pontificale, au lieu d'être sous la direction des Bénédictins, de travailler sur les anciens manuscrits et de s'inspirer de tous les travaux de quelque valeur sur le chant liturgique, s'en remettait à l'arbitrage de deux ou trois compositeurs de renom, attendu « que des musiciens ayant écrit de la musique dramatique sont mieux armés que les autres pour écrire et juger de la musique religieuse. »

Voilà bien, il me semble, réduit à ses points principaux, le factum de M. Widor. J'ai le regret de penser et de dire que l'abondance des développements plus agréables que sérieux et des réflexions plus spirituelles que sensées en dissimule mal aux yeux du lecteur réfléchi et informé l'absolue pauvreté et légèreté. On oublie trop qu'une saillie n'est pas une raison, et que les raisons d'artiste sont des raisons subjectives qui persuadent surtout les esprits dispensés de raisonner. Et qui de nous n'a point dans le cerveau un petit coin bien français où les propos spirituels ont plus de faveur que les meilleures raisons ?

Depuis que le monde est monde, dit M. Widor, la musique a toujours été composée par des musiciens.

Qui le conteste ? Mais il y a musique et musique, musiciens et musiciens. Les poèmes aussi ont toujours été composés par des poètes, ce qui n'empêche point qu'il y a des genres en poésie, que l'Iliade n'a rien de commun avec les églogues de Théocrite, et que le cerveau d'Homère n'est point absolument celui d'Horace ni même celui de Virgile. C'est le même « mécanisme célébral » qui a produit les chefs-d'œuvre de la musique dans tous les temps ; mais le mécanisme n'est que l'intrument de l'âme qui l'anime et le dirige. Gardez le mécanisme et changez l'âme, vous aurez en poésie Chapelain au lieu de Racine, et en éloquence Cotin au lieu de Bossuet, en musique — je n'oserais dire en plaint-chant, — Bouchy au lieu de saint Grégoire.

J'accorde volontiers à M. Widor que la musique ne peut être composée que par un musicien, mais je ne lui accorde point, (et qui le lui accordera ?) que pour s'entendre en chant liturgique il suffit

d'être musicien ou qu'il faut être maître en musique moderne, voire même en musique de drame et d'opéra.

Autre chose d'ailleurs est de juger et autre chose de composer. Si j'avais besoin d'une ode ou d'une élégie, à qui la demanderais-je ? A Lamartine ou à Victor Hugo. Mais si je ne suis pas en quête de faire traduire et transformer en vers inspirés les sentiments et les passions qui me remuent et me tourmentent ; si je veux seulement avoir des odes qui soient des odes et des élégies qui soient des élégies, à qui demanderai-je de m'en faire un recueil de tout premier choix ? A Molière, ou à Corneille, ou à Labiche ? Nullement, mais à Sainte-Beuve ou à Brunetière.

Libre à M. Widor de penser et de dire que Meyerbeer ou Wagner se seraient mieux entendus à faire un recueil de chants liturgiques que les Bénédictins qui, depuis cinquante ans, non seulement étudient tout ce que les siècles passés nous en ont laissé de monuments, mais passent leur vie à l'exécuter et à l'interpréter, non en artistes qui se préoccupent surtout des sons et du mouvement, mais en liturgistes qui s'appliquent à faire traduire au chant cet esprit de louange et de prière qui en est l'âme et lui donne son vrai sens. M. Widor, sans doute, sera de son avis ; mais qui s'en laissera persuader, si ce n'est les artistes qui ont ou croient avoir seuls « le mécanisme célébral » qui fait les musiciens ?

C'est qu'en effet le chant de l'Eglise — je ne dis pas la musique religieuse — est une musique à part, à laquelle les grands musiciens peuvent être aussi étrangers que Fénelon l'était à la poésie. On peut être artiste et compositeur de musique d'église et n'avoir nullement le sens du rôle de la musique dans la liturgie. A qui en demanderai-je la preuve, si ce n'est à M. Widor lui-même ? Je la trouve dans l'appréciation, très artistique peut-être mais assurément nullement liturgique, qu'il donne de la mélodie du *Te Deum*, telle qu'elle se trouve, non seulement dans les éditions de Solesmes, mais dans une infinité d'autres et dans les plus anciens manuscrits que nous en ayons. Je cite tout le morceau : il est fort joli et j'accorde qu'il est difficile de mal raisonner avec

plus d'esprit et d'une façon plus intéressante : cela suffit à la gloire d'un artiste.

L'une des trois ou quatre plus belles mélopées du monde, le cri le plus enthousiaste qui soit sorti d'une poitrine humaine, l'immortelle action de grâces que la légende fait dater du soir de Salamine, qu'on entendait à Rome les grands jours de triomphe, qui, devenue chrétienne, retentit depuis tant de siècles sous les voûtes de nos cathédrales, le *Te Deum* est mutilé dans l'édition de Solesmes.

Que cette mutilation existe dans quelques manuscrits, c'est possible, et sans intérêt ; qu'elle soit une monstruosité artistique, c'est indiscutable.

Admirable est la composition du morceau tel que le temps nous l'a donné (et c'est le temps qui fait les chefs-d'œuvre). D'abord, ce grand coup d'aile, cette envolée superbe là-haut vers le ciel bleu *Te æternum Patrem omnis terra veneratur*...Et puis, cette géniale parenthèse, cette brusque opposition, cette retombée sur terre : *Æterna fac... Et rege eos...* Et, en fin, la subite transition, comme si, d'agenouillé qu'on était, on se redressait tout à coup, les bras tendus vers le ciel, en chantant sur cet *ut*, qui plane au zénith *Et laudamus nomen tuum*, à pleins poumons, dans un sublime effort.

Hélas ! qu'est-il advenu du morceau à Solesmes ? Après la transition *Per singulos dies*, au lieu de reprendre son élan, de retrouver son thème, la mélopée s'arrête en route, épuisée, sans accent. Elle ne chante plus sur cet *ut* d'un si puissant éclat ; elle ne plane plus au zénith : c'est trop au-dessus de ses forces ; elle s'arrête, découragée, deux degrés au-dessous, se raccrochant péniblement à un *la* mélancolique.

Est-il un artiste, un être doué d'un cœur et d'une âme, qui puisse rester froid devant pareille offense au beau, et ne pas mettre quelque violence dans sa plainte ? Que dirait-on de l'ingénieur qui proposerait de conduire une rue au travers du Colisée, d'éventrer le Panthéon pour y garer un métropolitain quelconque, de démolir la coupole de Saint-Pierre sous prétexte qu'elle fait obstacle à un projet de télégraphie sans fil ?

Et ce n'est pas tout ! Voilà que les *Variae preces* de Solesmes nous présentent deux versions du début du morceau : l'une assez simple et conforme au *Te Deum* traditionnel, l'autre agrémentée. Nous pourrons donc choisir et, suivant le cas, adopter l'une pour la ville et l'autre pour la campagne.

Tout cela est très joli comme phrase et très nul comme raison. De ce que depuis deux ou trois siècles la formule plus simple de la mélodie du *Te Deum* était seule en usage, un peu parce qu'on avait perdu le sens du chant liturgique et qu'on ne savait plus l'interpréter — grâce surtout à la vogue d'une musique toute à l'expression des passions et nullement à celle de la prière — il ne

s'ensuit pas du tout que la formule plus ornée n'ait pas été elle aussi consacrée par le temps. Et puisque « c'est le temps qui fait les chefs-d'œuvre, » il semblerait que cette forme plus ornée qui est autant qu'on en peut juger vieille de plusieurs siècles, a bien quelques chances d'être un chef-d'œuvre en son genre et non une monstruosité.

La question n'est pas de savoir si la mélodie du *Te Deum* date du champ de bataille de Salamine ou des triomphes des vainqueurs romains, puisque dans une église nous ne sommes ni sur un champ de bataille, ni sur le chemin du Capitole, et qu'elle a pour mission de traduire et d'interpréter dans la liturgie des sentiments qui n'ont pas toujours besoin d' « un sublime effort et de se chanter à pleins poumons. »

Du reste M. Widor lui-même, d'un coup de plume dans une note, a dégonflé toutes ces phrases qui résonnent comme des tuyaux d'orgue. Il remarque que les paroles de la dernière partie du *Te Deum* ne ressemblent pas du tout à celles de la première, et au lieu de conclure que la mélodie doit changer d'allure avec les paroles qu'elle interprète, il veut au contraire qu'elle s'obstine à leur faire dire ce qu'elles ne veulent pas. Si l'Eglise a voulu que le *Te Deum*, cantique d'actions de grâces, se terminât par une humble prière, pourquoi la mélodie, sous peine d'être monstrueuse, substituerait-elle les éclats d'une joie qui crie à pleins poumons aux humbles supplications de la prière liturgique ?

C'est l'erreur capitale de M. Widor, qui est un artiste éminent, d'oublier que dans la liturgie le chant n'est que l'humble auxiliaire des paroles. Il est là *pour les dire* avec plus de vérité et les faire mieux entendre. Vouloir leur donner un sens qu'elles n'ont pas et ne veulent pas avoir, ce n'est pas les élever, c'est les travestir.

Est-il sûr que l'organiste de Saint-Sulpice a compris le *Te Deum ?* « C'est un chant d'actions de grâces, comme le *Gloria in excelsis,* » nous dit-il. C'est cela et autre chose encore ; et c'est en quoi le *Te Deum* diffère du *Gloria in excelcis.* Ce n'est pas un chant de triomphe et d'enthousiasme seulement ; c'est une

humble prière. L'action de grâces dans la liturgie va rarement sans la prière et la supplication : parce que la magnificence de la miséricorde de Dieu fait éclater davantage notre misère et le besoin que nous avons de sa grâce pour ne pas nous en rendre indignes.

Et encore ce cantique d'actions de grâces n'a pas été composé pour être chanté par une armée qui revient triomphante du champ de victoire. Si la tradition populaire mérite quelque créance, il aurait jailli spontanément de deux des plus grandes âmes qui aient honoré l'Eglise, celle d'Ambroise et celle d'Augustin, le jour du baptême de ce dernier. C'est l'effusion d'une reconnaissance très intense il est vrai, mais qui s'épanche naturellement dans la prière, comme tous ces sentiments qui naissent dans l'âme de la charité divine et de l'action de l'Esprit-Saint. Quoi qu'il en soit, le *Te Deum* est l'action de grâces de l'Eglise, pour toutes les grandes grâces de Dieu, et elle le chante comme elle l'a composé, en y mêlant ces accents de la reconnaissance et de la prière qui, comme les joies divines et les tristesses surhumaines, s'épanchent sans assourdir les oreilles et sans épuiser les poumons.

Que l'on replace le *Te Deum* dans son cadre naturel, et l'on en appréciera tout autrement la mélodie riche dite solennelle, tout en reconnaissant que la mélodie simple traduit mieux l'enthousiasme purement humain, et se prête mieux comme toutes les mélodies simples à être chantée par les masses.

Assurément je n'ai pas la prétention de parler musique contre M. Widor, mais peut-être quelques études liturgiques justifient-elles d'avoir une opinion sur la convenance des chants qui font partie de la liturgie. J'avoue que ceux qui n'ont point l'exacte notion du rôle du chant dans la liturgie, que ceux surtout qui ne l'ont point pratiquée et ne l'ont point ouï pratiquer par des hommes qui en ont l'esprit et l'intelligence, ne voudront, comme l'organiste de Saint-Sulpice, entendre d'autre mélodie du *Te Deum* que celle que tout le monde connaît et qui ferait peut-être autant d'effet au théâtre qu'à l'église. Mais tous ceux qui auront suivi l'office canonique, de jour et de nuit, et qui, aux grandes solen-

nités de Noël et de Pâques, par exemple, ou de la Toussaint, auront entendu à la fin des matines la mélodie plus riche et plus ornée, interprétée par ces voix douces et graves qui disent ce qu'elles comprennent et ce qu'elles sentent, toutes pénétrées d'une vive reconnaissance et de l'onction de la prière ; ceux-là, dis-je, s'ils, n'ont pas un mécanisme cérébral spécial, ne rêveront point une modulation plus belle et plus vraie de l'action de grâces chrétienne et religieuse.

Je sens que je touche ici à la doctrine réservée du chant liturgique qui ne peut être comprise que de ceux qui en connaissent la vraie pratique autant que la théorie. Il y faut une initiation à laquelle le mécanisme cérébral qui fait les musiciens ne saurait suppléer et que le génie lui-même ne remplace pas. Comment la faire comprendre, je ne dis pas des profanes, mais de ceux-là mêmes qui en devraient vivre et qui souvent n'y veulent rien entendre ?

C'est merveille vraiment de voir avec quelle assurance dogmatisent sur une matière si délicate ceux-là surtout qui n'y entendent rien. Je parlais l'autre jour de prédication, et faisais observer que les prédicateurs sont préservés d'une certaine éloquence par la gravité des sujets qui s'imposent à leur parole, l'obligation où ils sont d'instruire les fidèles des choses nécessaires au salut et de ne jamais substituer leurs pensées à celle du Maître dont ils traduisent la doctrine et l'enseignement. Hélas ! même en chaire, la sottise humaine peut avoir de terribles retours, lorsqu'elle n'est plus guidée par la sagesse de l'Eglise, comme dans certaines circonstances spéciales pour lesquelles l'Eglise ne pouvait pas faire les mêmes directions que pour l'enseignement ordinaire des fidèles. Les concerts sacrés et les bénédictions d'orgue sont particulièrement dangereux pour la vanité des prédicateurs qui n'y sont pas suffisamment protégés contre les écarts de leur jugement.

L'un qui n'a jamais su pratiquement en quoi la musique diffère du plain-chant, et qui n'a même pu percevoir, si ce n'est métaphysiquement, la différence d'un ton ou d'un demi-ton, vous fait une thèse superbe sur l'infériorité absolue du plain-chant destiné à s'effacer devant les splendeurs de la musique moderne, comme

l'hideuse chenille et la chrysalide informe n'ont de raison d'être que pour se transformer en gracieux papillon.

L'autre qui a plus d'oreille et quelques notions de musique et de plain-chant, mais traite un peu la liturgie comme des usages d'église qui ont leur raison d'être comme les usages et les convenances du monde, assez artiste pour flairer dans les mélodies grégoriennes une beauté mystérieuse dont il laisse savourer aux mystiques la suavité, assez mondain pour savoir que son auditoire est plus ou moins friand de musique, s'imagine de concilier tous les goûts. Il met sur le même pied musique et plain-chant dans le culte divin, et voyant que l'Eglise, tout en ne reconnaissant que les mélodies grégoriennes comme son chant propre et liturgique, tolère cependant une musique plus compliquée, mais grave encore et digne du saint lieu, leur donne à chacun un rôle que l'Eglise ne leur a jamais confié. D'après lui le plain-chant serait l'expression de ce qu'il y a de divin et d'invariable dans le culte que nous rendons à Dieu : la musique serait l'expression de l'âme humaine, avec ses émotions, ses passions, qu'elle porte dans ses rapports avec Dieu comme dans ses relations avec les hommes.

Toutes ces belles sottises agrémentées de poésie et d'éloquence, débitées avec un accent lyrique et des gestes solennels, ont sur les auditoires un grand succès, mais ne sont que des sottises et se réfutent d'elles-mêmes.

Le plain-chant n'est pas un art imparfait, une musique embryonnaire, dans laquelle la musique moderne a été pendant des siècles à l'état latent comme le papillon dans la chrysalide ; c'est un art complet et parfait, qui n'est pas plus l'inchoation de la musique moderne que la prose n'est l'inchoation de la poésie. L'art grégorien n'est pas en voie de devenir, mais de ressusciter : il a eu ses débuts, ses développements, son apogée, sa décadence, et sans cesser d'être lui-même, il ne peut plus, en mettant les choses au mieux, que revivre, redevenir ce qu'il fut à ses beaux jours.

D'autre part, l'Eglise n'a jamais entendu dramatiser sa liturgie au point de l'adapter à toutes les situations de la vie humaine.

Elle n'a pas voulu donner au chant une mission différente de celle des paroles de la liturgie. Or celles-ci n'ont jamais eu l'intention de traduire nos émotions et nos passions, même quand il nous plaît de les tourner au culte et au service de Dieu. Rien n'est plus personnel et subjectif que les émotions et les passions; rien au contraire n'est plus impersonnel que la prière liturgique. Elle ne fait que traduire les sentiments d'adoration, d'actions de grâces, de louange, d'humilité, de confiance et de supplication qui sont ceux de l'Eglise entière, non avec la note excessive et troublante des passions humaines, mais avec une onction céleste et ce tempérament de joie sainte et de tristesse surnaturelle que l'Apôtre appelait les « gémissements ineffables de l'Esprit de Dieu » dans les âmes qui lui sont unies par la charité. Le chant comme le texte liturgique doit être animé par l'esprit de prière, et encore il doit donner, non l'accent de la prière personnelle qui ne sait souvent ni ce qu'elle demande ni comment elle le doit demander, mais celui de la prière de l'Eglise, écho affaibli mais fidèle de la prière qui s'élève de l'assemblée des saints devant le trône de l'Agneau.

C'est pourquoi la première disposition requise pour composer et apprécier les mélodies liturgiques, ce n'est point d'entendre à merveille la musique dramatique, mais d'avoir reçu cet esprit de prière et ce sens de la liturgie de l'Eglise qui fut donné plus qu'à aucun autre à Grégoire le Grand. S'il suffit d'un mécanisme cérébral pour être musicien, il faut au musicien lui-même, pour comprendre le chant de l'Eglise, un don de Dieu auquel le mécanisme cérébral, quel qu'il soit, ne peut suppléer.

Je ne parle pas miracle, je parle bon sens. Les mélodies grégoriennes n'ont pas été composées comme cette musique moderne, pour laquelle on commande un texte qui la suit plus ou moins servilement. Elles ont été composées ou choisies et modifiées uniquement pour le service du texte liturgique, qui lui-même interprète la pensée et les sentiments non d'un particulier, ni d'un groupe, ni d'une nation, mais de l'Eglise entière et de tout le genre humain, mû et animé par l'esprit de Jésus-Christ.

L'organiste de Saint-Sulpice a-t-il tort ou raison de supposer que l'on puisse ramener le plain-chant à sa pureté primitive ? Evidemment, s'il s'agissait de restituer le texte même de la mélodie tel qu'il a été ou composé ou adpaté par saint Grégoire, l'entreprise serait difficile. Mais cette exactitude matérielle, impossible pour le moment, n'importe guère à la réforme que le Pape a entreprise. La question n'est pas de savoir si, dans tel morceau particulier, il vaut mieux ajouter ou retrancher un groupe de notes, ni quelle leçon donne avec plus d'exactitude matérielle la leçon véritable : c'est pure question d'érudition ; ni seulement laquelle satisfait davantage l'oreille : c'est pure question d'art et de goût ; mais laquelle sert mieux le texte qu'elle veut faire valoir et en fait mieux pénétrer dans l'âme l'esprit et l'onction. Or cela n'est pas impossible à trouver pour ceux qui ont, avec du goût et de la culture, de l'érudition et le sens liturgique, surtout s'ils ont une longue et intelligente pratique de la liturgie et du chant de l'Eglise.

Il y a toujours eu dans l'Eglise, depuis saint Grégoire, des écoles de chant et de prière liturgiques où les traditions se sont conservées. Pour éditer des chants liturgiques, des graduels et des vespéraux, il suffit souvent de reproduire pour les anciens offices les mélodies telles qu'elles ont été notées dès le début du XIVe siècle. Je connais tel livre liturgique d'un rite particulier, qui passe pour un chef-d'œuvre et n'est pas autre chose qu'une reproduction intelligente et fidèle pour tous les offices anciens. En comparant ces mélodies à celles qu'ont données les éditions bénédictines d'après des manuscrits plus anciens de plusieurs siècles, on est vraiment étonné—je ne dis pas de la proche et indéniable parenté entre les unes et les autres—mais de leur identité parfaite sous les variations accidentelles qui n'en changent vraiment ni le sens ni l'esprit. C'est là la meilleure preuve que les différentes écoles de chant ont su en garder la véritable interprétation. L'intention de Sa Sainteté, en demandant aux Bénédictins de Solesmes de diriger l'impression des livres de chant

officiels, n'est pas évidemment de consacrer telle variante plutôt que telle autre dans les mélodies, mais d'authentiquer celles qui ont vraiment l'esprit liturgique et s'adaptent bien au texte de la prière canonique. Le Pape n'a jamais voulu faire une édition critique, mais une édition vraiment liturgique.

C'est un procédé trop facile de prêter aux gens des intentions qu'ils n'ont point, pour prouver qu'ils tentent l'impossible.

Le texte grégorien des mélodies liturgiques est-il vraiment introuvable ou impossible à reconstituer ? Je ne le crois pas, pourvu qu'on ne demande pas une authenticité indiscutable pour chacune des notes de la mélodie. L'authenticité substantielle, elle est évidente déjà et ressort de la ressemblance parfaite, pour ne pas dire de l'identité de toutes les mélodies de l'office du temps dans les divers manuscrits et dans les éditions consciencieuses qui en ont été faites. Que l'on compare, par exemple, l'édition bénédictine du Graduel romain, avec l'édition de Reims et Cambrai, et avec le *Graduale* et le *Vesperarum liber Ordinis Prædicatorum* qui reproduisent des manuscrits du XIV[e] siècle, et l'on verra que le chant de l'Ordinaire de la messe et celui des introïts, offertoires, graduels, communions, voire même des antiennes de vêpres aux dimanches et aux grandes fêtes du propre du temps, sont absolument les mêmes, avec des variantes qui n'altèrent en rien le caractère et le fond de la mélodie.

Cela n'étonnera point, si l'on se rappelle que saint Grégoire avait fondé une école chargée d'interprèter les mélodies que lui-même avait ou composées ou choisies et adaptées aux paroles liturgiques ; qu'il avait lui-même formé des chantres pour perpétuer la tradition du chant liturgique ; que plus tard Charlemagne emprunta à grand frais des maîtres de l'école pontificale pour former les chantres des principales églises de son immense empire ; qu'à la suite de cette réforme introduite dans presque tout l'Occident, les monastères devinrent des écoles de liturgie et de chant ecclésiastique. Ce n'est point témérité de penser que dans ces

grandes écoles qui ont vécu de traditions, le chant s'est conservé plus fidèlement du VIIIe au XIVe siècle qu'il n'a pu l'être par les livres du XIVe au XXe.

Si donc le Pape veut simplement restaurer le texte des mélodies grégoriennes telles qu'elles ont été comprises et interprétées généralement pendant des siècles dans la plupart des grandes églises de l'Occident, l'entreprise n'est nullement impossible ni vouée à l'insuccès. Et quoi qu'en dise M. Widor, de l'avis du Pape, qui lui-même est de l'avis des artistes religieux, les Bénédictins l'ont tentée non sans succès. Leur œuvre, susceptible de perfectionnement comme toute œuvre humaine, répond mieux que tout ce qui a été fait avant eux à l'idéal liturgique qui est celui du Pape et celui de l'Eglise, et de ce chef mérite la plus haute des récompenses terrestres, la sanction souveraine et la consécration par l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ.

Faut-il répondre à des chicanes? Ces mélodies grégoriennes, étant donné qu'on en restitue le texte substantiellement authentique, qui en donnera l'interprétation véritable? La notation fixe bien les intervalles mélodiques, mais ne dit rien du rythme propre au morceau que l'on doit chanter. Le texte fixé, l'interprétation sera laissée à l'arbitraire. Et alors que devient l'uniformité d'exécution?

On peut répondre d'abord que le rythme de la mélodie grégorienne ne peut pas plus se fixer par un signe graphique quelconque que celui de la parole humaine. Il est subordonné, en effet, comme celui de la parole, à tant de circonstances, que vouloir l'interpréter par un signe invariable qui imposerait toujours et partout la même exécution, serait le condamner au ridicule. La même parole, sous peine de ne rien dire ou de mal dire, se rythme différemment suivant le lieu, l'auditoire, celui qui parle et la passion oratoire qui l'anime. Le rythme du chant liturgique est comme celui de la parole.

Chanter parfaitement, interpréter parfaitement le rythme d'un morceau de plain-chant, c'est un art difficile, comme de parler

parfaitement. Faut-il pour cela renoncer à chanter ? Non, pas plus que renoncer à parler. La distance est longue de la parole convenable et suffisante à la parole parfaite ; elle n'est pas moindre entre une mélodie parfaitement rendue et celle qui l'est suffisamment pour aider la prière liturgique et ne pas en dénaturer l'accent. Si l'exécution absolument parfaite est bien rare et bien difficile, une exécution convenable et digne du culte ne l'est point également.

La querelle faite aux Bénédictins pour la notation par eux adoptée dans leurs éditions me semble parfaitement puérile. Etant donné que le chant grégorien diffère tout à fait de la musique moderne, rien de plus naturel et rien de plus pratique que de l'écrire différemment. Les Bénédictins sont revenus à la notation trouvée, pour le chant grégorien, il y a sept ou huit cents ans déjà. Il faut les en féliciter, car cette notation aide à garder au plain-chant son caractère propre et à en faciliter singulièrement l'exécution. Les groupements des notes qui font un tout et doivent être exécutées d'une seule émission de voix sont loin de nuire à l'intelligence de la mélodie et du rythme qui lui est propre, et les chantres qui, par horreur de ces difficultés qui n'en sont point, quitteront l'église pour le cabaret, prouveront qu'ils sont nés chantres d'auberge et qu'on doit les laisser à leur vocation première.

Je parle de ce que j'ai vu et expérimenté : un chœur intelligent mais d'une culture ordinaire saisit plus vite le rythme d'une mélodie dans l'édition bénédictine que dans la plupart des éditions en usage, et par suite la rend mieux et plus facilement.

Que tous les morceaux n'aient pas une égale valeur dans les livres édités par les Bénédictins de Solesme, personne ne le conteste. Qu'il y ait même dans tel de leurs recueils des compositions modernes auxquelles on donne difficilement un faux air de chant grégorien, ils en conviendront sans peine. Il est bon de noter cependant que les *Variæ preces* auxquelles en veut parti-

culièrement M. Widor sont un recueil de mélodies qui ne font nullement partie pour la plupart ni du graduel, ni du vespéral, ni du processionnal, et qui ressemble assez à un recueil de cantiques ou de motets *ad libitum.* L'*Adeste fideles* et certaines mélodies popularisées depuis longtemps dans nos églises n'y figurent qu'à ce titre, et n'y produisent point du tout un faux état civil.

Dans le graduel et le vespéral les offices modernes en général n'égalent point les offices anciens : tout le monde en convient. Mais peut-être vaut-il mieux les tolérer que leur substituer des compositions qui ne seraient pas plus grégoriennes et ne satisferaient peut-être pas davantage les compositeurs en renom de musique religieuse.

M. Ch. Widor s'en donne à cœur joie en constatant que ces barbares de Bénédictins ont eu le mauvais goût d'adapter, sur la foi de manuscrits anciens, sans doute, mais qui n'entendaient rien à l'art musical, les mêmes mélodies à des chants funèbres et à des chants de joie. Le reproche est fondé, mais il faut l'adresser plus haut qu'aux Bénédictins et aux manuscrits mis au ban de l'art musical : il faut le faire remonter jusqu'à saint Grégoire, jusqu'à l'Eglise, jusqu'à la nature humaine et à son auteur.

Si, au lieu d'être plutôt un artiste, M. Widor était aussi un penseur, il n'aurait pu ignorer que rien ne se ressemble plus au fond que les sentiments de l'âme qui sont contraires, surtout lorsqu'ils arrivent à une certaine intensité. Est-il étonnant que l'expression de la joie ressemble parfois étonnamment à celle de la tristesse ? Le son par lui-même n'est ni gai ni triste : le rythme seul peut lui donner un commencement d'expression qui s'achève seulement par le son articulé, la parole ou par le geste. Et encore le rythme de la joie est-il bien différent de celui de la peine ? le rythme de l'espérance diffère-t-il par lui-même de celui de la crainte ?

Ecoutez les cloches, lorsqu'elles jettent leurs notes joyeuses et solennelles, au milieu de l'éclat rayonnant des grandes fêtes : est-ce que leur voix ne verse pas en vous l'ivresse d'un saint enthou-

siasme ? Entendez-les, agenouillé, en larmes près d'un cercueil qui va dans une heure emporter au tombeau un lambeau de votre vie, peut-être la meilleure part de vous-même ; est-ce que leurs notes, toujours les mêmes, ne pleurent pas avec vous, et ne sonnent point toutes les tristesses de votre âme et tous les sanglots de votre cœur ?

Il en est de même des mélodies que l'Eglise adapte parfois avec un air d'indifférence à l'expression de la joie et à celle de la tristesse. Elle laisse à l'artiste chrétien d'y mettre l'accent qui variera le rythme et lui donnera l'air qui convient au jour, mais selon les convenances chrétiennes qui ne sont pas celles du monde.

Rien sûrement ne ressemble moins à un mariage qu'un enterrement. Mais la foi chrétienne rayonne dans les tristesses de la mort de telles splendeurs d'espérance, et tempère les joies et les illusions des époux par la pensée de si augustes devoirs et de si austères enseignements, que la tristesse consolée ressemble à la joie et la joie assagie a des accents qui donnent une impression sinon de mélancolie, au moins de pensées graves et de sérieuse réflexion.

Restons-en là. Je n'ai pas tout relevé, tant s'en faut, mais je crois en avoir assez dit pour prouver que le fusil de M. Widor, chargé dans le *Correspondant*, est vraiment de si courte portée qu'il mériterait d'être pris pour un simple pétard. C'est peut-être ce qui lui a valu l'honneur d'éclater bruyamment dans deux de nos grands journaux. Si ce bruit rassure nos artistes et nos musiciens, et leur donne l'espoir de tenir en échec l'action souveraine du Pape et les confirme dans la présomption d'imposer quand même les exigences de leur art à la liturgie catholique, il ne restera plus qu'à prier Dieu de leur envoyer cet esprit d'oraison et de prière qui est celui du culte catholique, et qui leur fera comprendre que l'Eglise ne prie jamais pour chanter, mais qu'elle chante pour mieux prier.

Raphaël Gervais.

LES ŒUVRES DOGMATIQUES DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI [1]

Le R. P. Walter, de la Congrégation du Très Saint-Rédempteur, a eu l'excellente idée de faire et de livrer au public une traduction latine des œuvres dogmatiques de saint Alphonse de Liguori.

Cette traduction, depuis longtemps désirée, comble une lacune dans la littérature théologique.

Saint Alphonse, le grand théologien que l'Eglise a élevé au rang de ses Docteurs, s'est surtout, pendant sa longue carrière, occupé de théologie morale ; par goût comme par devoir, il a particulièrement cultivé cette science des âmes, ainsi nommée parce qu'elle a pour but immédiat le gouvernement de la conscience humaine, et qui convenait si bien à la clarté de son esprit et aux mystiques énergies de sa foi agissante.

Néanmoins un esprit aussi élevé ne pouvait perdre de vue les intérêts généraux de la religion ni les dangers que fait courir à la foi l'ignorance ou la conception fausse des vérités dogmatiques. Aussi plusieurs traités de dogme, inspirés par les besoins de la polémique et les nécessités du milieu où s'écoula sa vie, sont-ils sortis de sa plume féconde.

Et précisément parce que ces ouvrages naissaient le plus souvent de circonstances locales ou régionales, le saint docteur, pour mieux atteindre le grand public qui l'entourait, les écrivait en italien. C'était, tout à la fois, à l'avantage de l'apologétique et au détriment de la théologie ; car une œuvre de théologie proprement dite n'obtient vraiment toutes ses chances de succès et n'acquiert toute sa puissance de durée que dans cette belle langue latine où les idées les plus abstraites, les notions les plus mystérieuses s'incarnent comme dans leur forme naturelle, et qui, pour cela même, est et sera toujours la langue théologique de l'Eglise.

Le P. Walter, en traduisant les œuvres dogmatiques de saint Alphonse, n'a donc pas seulement payé un juste tribut d'hom-

1 — *S. Alphonsi Mariæ de Ligorio Ecclesiæ Doctoris Opera dogmatica* ex italico sermone in latinum transtulit, ad antiquas editiones castigavit notisque auxit *Aloysius Walter*, C. SS. R.—2 vol. in-4 ; Romæ, 1903.

mage à la mémoire de son vénéré fondateur : il a aussi rendu un très réel service à la science théologique, aux professeurs et aux étudiants qui pourront désormais, beaucoup plus facilement que par le passé, aller puiser à cette source les doctrines précieuses qu'elle renferme.

Précieuses, en vérité, sans être absolument complètes, sont les doctrines dont se compose l'œuvre dogmatique de saint Alphonse, précieuses par le nom et l'autorité de l'auteur ; précieuses par la richesse et la sûreté de l'érudition ; précieuses aussi par le grand sens théologique qui se révèle à travers toutes les opinions et domine tous les systèmes.

Son Excellence Mgr Lorenzelli, dans une lettre qu'il écrivait récemment au P. Walter, lui disait :

Je ne saurais cacher la joie que j'éprouve en constatant que saint Alphonse a gardé dans les deux branches de la théologie, dans la dogmatique non moins que dans la morale, une grande et édifiante fidélité à la doctrine de saint Thomas.

Ailleurs il appelle son système de la grâce « la paraphrase pratique du système de saint Thomas. » Nous ne pouvons nier que saint Alphonse, d'accord avec l'Angélique Docteur, ait reconnu (au moins dans une certaine limite) l'efficacité intrinsèque de la grâce agissant dans les âmes.

Parmi les traités de saint Alphonse, l'un des plus remarquables et peut-être, à notre sens, le plus utile, est celui qu'il a composé sur la prière. La prière, d'après la doctrine alphonsienne, qui n'est au fond que la doctrine même de l'Evangile et de l'Eglise, est le grand ressort de la vie chrétienne, et aucun théologien n'en a, ce nous semble, mieux défini le rôle, mieux exposé l'influence, mieux démontré la nécessité et les conditions que saint Alphonse de Liguori. Son système de la grâce est basé sur la prière, et sur la prière aussi l'illustre théologien, se faisant apôtre, a voulu asseoir l'œuvre de l'évangélisation des peuples et de la conquête des âmes.

Les enseignements qu'il nous a laissés touchant la prière, joints

à ceux de l'Angélique Docteur sur le même sujet [1], forment une somme complète de tout ce que le théologien, le prédicateur, le directeur des consciences peuvent désirer en cette importante matière. Avec le premier nous entendons toutes les voix de la tradition faisant écho aux Saintes Ecritures pour nous dire combien il est nécessaire de prier et comment il faut remplir ce devoir ; avec le second, nous pénétrons plus avant dans la connaissance des rapports de l'âme avec Dieu et nous comprenons mieux la place que la prière occupe dans l'ordre de la Providence et l'économie du salut. Tous deux, du reste, semblent se donner la main pour inviter l'homme à la prière et lui marquer, dans d'admirables démonstrations, cette voie salutaire que Notre-Seigneur nous a ouverte par sa parole et par l'exemple et que tous les saints ont parcourue à sa suite.

Les œuvres dogmatiques de saint Alphonse, à part l'abondance de l'érudition et la pureté de la doctrine, offrent un cachet spécial qui les distingue et leur assure une place d'honneur dans l'histoire et le développement de la science théologique. Saint Alphonse était un esprit éminemment pratique. Toutes ses œuvres, même celles qui traitent de dogme, portent l'empreinte de ce tempérament fait plutôt pour l'action. On y sent, sous le raisonnement du théologien, palpiter le cœur du religieux et de l'apôtre que préoccupe avant tout le souci de convertir et de sauver les âmes. Voilà pourquoi, tout fidèle qu'il se montre aux enseignements thomistes, le saint docteur nous semble se rattacher davantage à l'école du séraphique Bonaventure, école faite de science, de charité et d'onction.

En terminant, nous remercions le P. Walter de sa belle et utile traduction, et nous joignons volontiers, pour le féliciter, notre humble voix à celle de tous ceux qui s'intéressent au progrès de la théologie et au bien de la religion.

L.-A. PAQUET, ptre.

1 — *Somme théologique*, II-IIæ, Q. 83.

Pages Romaines

Le mois de septembre à Rome : le congrès de la libre-pensée ; la grève générale ; la naissance du prince héritier.

Le 20 septembre s'est ouvert à Rome, dans l'*aula magna* du collège romain, avec l'autorisation du gouvernement italien, le 10e congrès international de la libre-pensée, organisé par les soins de la Fédération internationale de la libre-pensée.

Réuni ailleurs, peut-être n'en n'aurait-on pas plus parlé que des précédents dont on n'a pas dit grand'chose, et qui pourtant ont été nombreux. Tenus successivement à Londres, à Amsterdam, à Anvers, à Paris, à Bruxelles, ils n'y firent pas grand bruit ; c'est pourquoi les congressistes des années antérieures ont demandé à la sonorité des échos de la Ville Eternelle de donner à leur manifestation plus de retentissement. Et puis, les circonstances paraissent favorables : dans tous les pays, les grandes questions sont à l'ordre du jour et soulèvent les passions les plus ardentes. La première année du pontificat de Pie X est l'objet des jugements les plus divers. L'idée d'ouvrir le congrès de la libre-pensée tout à côté du Vatican et d'en faire une machine de guerre contre le catholicisme devait se présenter aux esprits. C'est pourquoi, ce congrès, tant par les appels adressés en France et à l'étranger par les chefs de la libre-pensée anticléricale que par le choix pour son ouverture de la date du 20 septembre, anniversaire de l'entrée des troupes italiennes à Rome, en 1870, par la brèche de la Porta-Pia, a pris un caractère bien tranché de défi porté en pleine Ville Eternelle à la Papauté, à la doctrine catholique, et en général aux croyances du monde chrétien.

Pour comble d'hostilité au Saint-Siège, ces assises antireligieuses se sont déroulées dans ce collège romain qui restait encore avant 1870 l'une des plus brillantes fondations trois fois séculaires de la Compagnie de Jésus, et c'est ce premier et illustre collège des Jésuites qui a donné asile aux orgies verbales des matérialistes et des libres-penseurs du monde entier.

On avait annoncé que, honteux de son premier mouvement, le gouvernement italien avait résolu au dernier moment de retirer aux congressistes l'autorisation qu'il avait donnée de siéger au collège romain ; mais sa liberté d'action, entravée par les Loges qui le dominent, n'est pas allée jusque-là. Il s'est borné, au grand mécontentement d'ailleurs des ennemis de l'Eglise, à faire retirer à M. Orlando, ministre de l'instruction publique, la promesse qu'il avait faite d'inaugurer officiellement le congrès.

Les motifs allégués pour cette reculade ont été que le congrès a pris au dernier moment un caractère politique que l'on n'avait pas prévu. La vérité est que le gouvernement italien a battu en retraite sous la pression de l'opinion publique indignée de lui voir donner son appui officiel à une entreprise qui n'a jamais laissé subsister le moindre doute sur son véritable caractère. Peut-être aussi le gouvernement italien, débordé depuis quelque temps par la poussée révolutionnaire, a-t-il voulu par ce changement de front se ménager le concours des suffrages catholiques qui lui sont plus qu'indispensables pour les prochaines élections. Et puis, les incidents survenus entre la France et le Vatican ont profondément modifié la situation. A mesure que la France se brouille davantage avec lui, le Pape est l'objet de plus d'hommages, d'empressement et de ménagements de la part des autres puissances ; et le gouvernement italien suit l'exemple général.

C'est vers neuf heures que, le 20 septembre, s'est donc ouverte la première séance du congrès, en présence d'environ 8,000 délégués dont de nombreuses femmes.

Détail suggestif : les organisateurs ont dû admettre une délégation des anarchistes américains de Patterson qui furent, sinon les instigateurs, du moins les amis de Bresci, le meurtrier de Humbert I.

On remarquait dès la première heure, MM. Ferdinand Buisson, député de Paris ; Furnemont, député socialiste belge ; le professeur italien Sergi ; l'allemand Hæckel ; Magnand, le bon juge de la Sociale, et nombre d'autres personnalités libre-penseuses des divers pays représentés.

C'est le professeur italien Sergi, président du comité, qui le premier a salué les congressistes et a exposé dans un discours le but poursuivi par les assistants. Le belge Furnemont s'est chargé de traduire en français la harangue de M. Sergi qui a soutenu que la science seule peut élever le niveau moral de l'humanité. Puis M. Ferdinand Buisson a donné lecture du discours que M. Berthelot, empêché de venir à Rome, lui avait remis.

Le congrès a élu présidents d'honneur MM. Hæckel, pour l'Allemagne ; Berthelot, pour la France ; Mondsley, pour l'Angleterre ; Salmeron, pour l'Espagne ; Nevinoff, pour la Russie ; Biœrson, pour la Norvège ; Lombroso, pour l'Italie.

Au milieu de faisceaux de drapeaux, sur la tribune de la présidence avait été placée la reproduction de la statue de la Victoire de la colonne de la Porta-Pia.

A l'issue de la séance pendant laquelle la musique à joué « la Marsaillaise » et l'hymne à Garibaldi, les congressistes, désireux de faire éclater ostensiblement leur haine de la Papauté, sont allés déposer des couronnes à la brèche historique de la Porta-Pia. Parmi les 8,000 personnes environ que comprenait le cortège, on remarquait un groupe nombreux de congressistes français ayant à la boutonière une pensée rouge et entourant Madame Lorgue dont la toilette aux couleurs françaises provoquait la curiosité du public.

A la Porta-Pia, sur la tribune placée devant la brèche, M. Furnemont, ayant à ses côtés MM. Sergi et Hæckel, a prononcé un discours dans lequel il a salué les congressistes et a fait remarquer le rapprochement dès peuples dans un seul parti pour le progrès social de l'humanité.

« La Révolution française, a-t-il dit, a consacré le principe des droits de « l'homme. La prise de Rome a consacré le droit humain et social de se « soustraire au dogme théocratique. »

L'orateur a comparé, ensuite, la fête du 20 septembre avec celle du 14 juillet, en France, et la fête des travailleurs en Angleterre, qui sont des fêtes des libres consciences humaines. Il a rappelé, au milieu des acclamations, l'œuvre patriotique de ceux qui ont rendu possible un rapprochement entre la France et l'Italie, et a préconisé l'union de tous les peuples sous le drapeau de la libre-pensée.

Au fond cette manifestation constituait l'un des principaux objectifs de la venue à Rome des libres-penseurs, dont la plupart éprouvaient d'ailleurs une secrète joie à prêter à leurs frères les républicains italiens leur concours tacite contre les institutions monarchistes.

Les troupes avaient été consignées à toute éventualité. Dans les rues, aucun prêtre, ni religieux. Quant aux comités catholiques un grand nombre d'entre eux, suivant des conseils autorisés, se sont contentés de tenir des réunions où des orateurs ont exposé les bienfaits du christianisme à travers les siècles.

Le programme du congrès comprenait principalement l'étude de la rupture de toutes les relations diplomatiques avec le Saint-Siège, la dénonciation des concordats, la désaffection de tous les édifices consacrés au culte, la suppression de toutes les subventions aux évêques et aux curés, l'interdiction de tout enseignement aux religieux, la laïcisation complète de l'enseignement, la suppression de toutes les œuvres de charité confessionnelle, l'interdiction du travail dans les couvents, la laïcisation de toute assistance religieuse, l'éloignement des prêtres, des sœurs, des religieux de tous les hôpitaux, l'examen des moyens à employer pour empêcher les missionnaires d'aller évangéliser les peuples, parce qu'ils sont la grande cause (!) des guerres coloniales.

Tel a été, tel ne pouvait qu'être le programme de ce congrès, quand dans la salle de ses délibérations, on y voit hissée la bannière noire de Satan qui fut déjà portée à Milan en 1866 et à Genève en 1883.

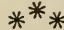
Il eût été, toutefois, difficile que l'union pût régner dans les assemblées de ceux qui ne reconnaissent ni Dieu ni maître. Dès le second jour du congrès, on s'est donc empoigné, bien que ce ne fût pas dans le programme. Il y avait là deux catégories de libres-penseurs, les bourgeois et les socialistes; les premiers de purs charlatans, les seconds, des convaincus et surtout des conséquents. Ces derniers, fatigués de toutes les vaines déclamations contre Rome et l'Eglise, sont allés droit au fait, en proposant un ordre du jour, dans lequel était préconisée la solidarité de tout le prolétariat des deux mondes opprimé par le capital.

Là-dessus, les charlatans libres-penseurs capitalistes, prenant peur pour leur fortune, ont protesté qu'un congrès de la libre-pensée ne devait pas se changer en un congrès socialiste. Un grand tumulte s'en est suivi, tant et si bien qu'il fallut lever la séance au milieu de la plus violente agitation.

Il n'y a pas eu jusqu'à la motion d'un vote de félicitations au ministre Combes qui n'ait été rejetée par une partie des socialistes, parce que s'il pouvait être applaudi pour son caractère anticlérical, il devait être blâme pour son antilibéralisme.

Les langues elles-mêmes ont été un si puissant motif de division que finalement les séances du congrès ont été interrompues par l'hymne garibaldien : *Va fuori d'Italia : Va fuori Stranier....*

Et le congrès s'est terminé dans la confusion et dans la haine de Babel. A peine 300 congressistes assistaient aux dernières séances. Ils étaient moins encore au banquet final servi sur le mont Palatin, où pour trois francs cinquante par tête, ils ne se sont vu servir que deux petits pains, une aile de poulet et un quart de litre de vin, par un restaurateur libre-penseur qui a eu plus grand souci d'exploiter la libre-pensée que de soutenir ses adeptes par un copieux déjeuner. L'ombre des Césars pouvait dormir tranquille; ceux qui prétendaient leur succéder dans l'empire du monde s'en retournaient l'estomac aussi creux que leur tête.



Pendant ce temps-là, aux mêmes dates, une soixantaine de députés de l'Extrême Gauche se réunissaient à Rome, dans le but de demander la convocation immédiate de la Chambre pour lui soumettre les mesures visant à empêcher qu'à l'avenir, il puisse se produire des conflits sanglants entre la force publique et les ouvriers.

Ces conflits qui ont commencé à Buggerru se sont reproduits aussitôt en bien d'autres villes d'Italie.

L'usage s'est introduit, quand une grève éclate, d'envoyer des troupes, armes chargées au bras, et de leur interdire de s'en servir. Spectateurs impuissants et muets, ces pauvres soldats ont la consigne de se laisser insulter, frapper, lapider, sans qu'il leur soit permis de se défendre.

Les grévistes de Buggerru discutaient avec le sous-préfet et le délégué de la compagnie les bases d'un accord, quand les troupes appelées pour maintenir l'ordre et arrivant sans nulle provocation, furent assaillies par une grêle de pierres que leur lançaient 400 ouvriers qui tentèrent aussitôt de les désarmer. Surpris d'un tel accueil, les soldats, usant de leurs armes, tirèrent quelques coups en l'air dans l'espoir d'intimider leurs agresseurs.

Malheureusement les grévistes, rendus plus furieux, redoublèrent leurs violences, et sept soldats tombèrent blessés. Il n'en fallut pas davantage pour exaspérer les victimes, qui, dans le cas de légitime défense, firent feu à leur tour, atteignant gravement six ouvriers et en tuant deux autres. Ce ne fut qu'à grand' peine que les officiers parvinrent à calmer l'exaspération des soldats.

La grève générale était déjà à l'ordre du jour ; cet incident en a agrandi les proportions. Elle s'est donc répandue du sud au nord de la péninsule ; à Milan, à Gênes, des malheureux ont payé de leur vie cette expérience de mobilisation opérée par les chefs du parti socialiste pour manifester leur puissance. Répandant dans la masse cette idée que tout lui était permis, cette idée a causé le malheur de multitudes ignorantes et impulsives. Les villes n'ont été ravitaillées, éclairées que par la force armée ; leurs communications entre elles ont été maintenues de même. Le mouvement a eu un caractère absolument révolutionnaire.



Ironie des choses : en ces heures d'anarchie, au château de Rocconigi, la reine Hélène mettait au monde, le 19 septembre, l'héritier du trône, Humbert-Nicolas-Thomas-Marie, auquel le roi, son père, donnait le titre de prince du Piémont, déconcertant ainsi les loges maçonniques qui avaient impérieusement réclamé pour lui celui de prince de Rome.

La crainte, la déférence, l'une ou l'autre, peut-être l'une et l'autre, ont porté le roi Victor-Emmanuel à ne pas céder, en cette circonstance, aux injonctions qui lui étaient faites. Poser un petit enfant en rival du pape, seul prince de Rome, eut été un mauvais présage pour lui. La maison de Savoie dont il est l'espoir n'a pas voulu provoquer l'orage autour de ce berceau.

Don Paolo-Agosto.

LE CHANOINE JEAN-RÉMI OUELLETTE

Dans la personne du vénéré Supérieur du séminaire de Saint-Hyacinthe, décédé le 4 du courant, l'Eglise canadienne perd une de ses plus brillantes lumières ; le diocèse qu'il a illustré, un conseiller éclairé et sage ; l'éducation secondaire et supérieure, un guide et un promoteur aussi savant qu'expérimenté.

Paris, où il s'est préparé à la prêtrise, Toronto, où il a débuté dans la carrière sacerdotale, Saint-Hyacinthe, où, durant près d'un demi-siècle, il a, sans trève ni défaillance, présidé ou collaboré à l'œuvre si belle et si fructueuse du séminaire de cette ville, ont été tour à tour témoins de sa piété, de son zèle et de son dévouement au service de Dieu et des âmes.

Intelligence d'élite, disciple fervent et assidu des maîtres de la science sacrée, il était sorti de leur intimité l'esprit richement orné des trésors dont leurs œuvres sont remplies. Nature sympathique et généreuse, il comptait autant d'amis que de confrères et d'anciens élèves. Ame bienveillante et paternelle, il a su gagner l'estime et l'affection de tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher. Nous qui, dans notre première enfance, avons appris de ses lèvres, dans la cathédrale de Toronto, les rudiments de la doctrine chrétienne et qui, maintes fois plus tard, avons bénéficié de son encouragement et de ses lumières, avons gardé de sa bonté un souvenir reconnaissant et pieux. Que les lecteurs de la *Nouvelle-France* veuillent bien unir leurs prières aux nôtres afin de hâter la plénitude de la récompense de ce bon et fidèle serviteur.

L. L.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec. — Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME III — NOVEMBRE 1904 — N° 11

UNE FAMILLE PRESBYTÉRALE A LA BAIE SAINTE-MARIE

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE

(Détaché de la vie du P. Sigogne, apôtre de la Baie Sainte-Marie, N.-E., 1799-1844.) [1]

La famille presbytérale du P. Sigogne mérite une place à part dans la vie de son chef. A suivre le missionnaire dans ses luttes contre le désordre, à l'entendre lancer l'excommunication contre les scandaleux qui méprisent son autorité et son caractère sacerdotal, à écouter ses appels réitérés et ses cris de détresse, au milieu des embarras financiers où le laisse la mauvaise volonté d'un trop grand nombre de ses paroissiens, nous serions tentés de donner à sa physionomie des traits d'excessive sévérité Le laisser-aller et l'abandon de la vie intime adouciront le relief exagéré par les circonstances et rendront à la figure du Père son caractère d'aimable finesse et de bonté.

Avant d'écrire ce chapitre, j'ai voulu revoir, en pèlerin plutôt qu'en curieux, le presbytère du Père Sigogne. Il a conservé tout

1 — La vie du P. Sigogne, écrite par le successeur actuel de l'illustre missionnaire à la cure de Sainte-Marie, le Père P.-M. Dagnaud, paraîtra prochainement.

le charme de sa première simplicité ; mais suivant une tradition fort commune dans le pays, il s'est transporté sur un autre point, et a perdu, dans son voyage, ses maîtres et son titre religieux.

Rien de moins prétentieux que cette maison dont le dehors ne porte pas la plus légère apparence architecturale.

Le rez-de-chaussée comprend quatre salles situées deux à deux de chaque côté du corridor, qui le divise en deux moitiés sensiblement égales. A l'examen, ces chambres offrent une particularité qui nous montre que le maître du logis y a laissé l'empreinte de son goût et de son habileté. Les boiseries des fenêtres sont ornées de moulures, dont j'ai inutilement cherché le modèle dans le pays. La partie du mur qui les sépare du plancher est renfoncée à la façon française et porte un panneau de même style que le cadre qui le surmonte. La cheminée, autrefois largement ouverte, est aujourd'hui fermée pour livrer passage à un vulgaire tuyau de poêle. Plus de ces bons feux pétillants, chantant gaiement à la famille réunie, pendant les longues et froides soirées d'hiver, la dernière chanson du hêtre et du mérisier. L'un des appartements servait de cuisine et l'appartement voisin de salle à manger. Les deux autres chambres étaient le salon de réception ou le cabinet d'affaires, et l'autre la chambre à coucher du Père Sigogne. Le premier étage ne mérite guère ce nom qui ferait croire à l'existence de chambres confortables. Hautes seulement de quelques pieds, ces pièces sont des chambres ou des lieux de décharge où les occupants n'étaient pas tentés de se montrer pendant le jour.

Si la maison presbytérale se confond avec ses voisines, la famille qu'elle abrite a une physionomie spéciale qui la rapproche des écoles monastiques du moyen âge. Le chef, j'allais dire l'abbé de ce monastère, est de petite taille et présente déjà les signes précurseurs d'un léger embonpoint. Les yeux brillent vifs et ardents sous leurs arcades saillantes, et si la bonté du visage n'était là qui en tempère l'éclat, ils inspireraient plus de crainte respectueuse que d'affectueuse sympathie. La tête porte une belle couronne de cheveux grisonnants, et une petite calotte dissimule

à demi les ravages que les années commencent à y exercer. L'âge respecte la démarche et n'alourdit pas son mouvement et sa vivacité. Plus d'une fois un brusque demi-tour inattendu a apporté une légitime correction à l'espiègle, qui, se croyant en sûreté, abusait de sa fausse sécurité. La parole est brève et sent le maître qui veut être obéi. Le ton de voix, assez doux aux heures de récréation et d'épanchement, monte lorsque l'autorité est discutée ou méconnue et amène promptement le révolté à la soumission et à l'obéissance.

Dans les premières années de son séjour à Sainte-Marie, le Père Sigogne était chaussé de deux énormes sabots qu'il s'était lui-même taillés dans le hêtre. Il affectionnait beaucoup ce genre de chaussures : « Souvenir du pays, disait-il en riant à ceux qui hasardaient une plaisanterie sur leur forme, si vous en goûtiez, vous ne consentiriez plus à vous en défaire ». Personne ne s'avisa de tenter l'expérience, et le Père finit lui-même par ne plus remplacer ces vieux compagnons de ses travaux de jardinage. Il se contentait à l'intérieur de chaussons grossiers qu'il remettait à neuf en temps opportun, en y cousant des semelles de feutre prises à ses vieux chapeaux râpés et hors d'usage. Les soutanes avaient la même longévité que le reste du costume. Elles étaient toujours parfaitement propres, mais portaient des traces non équivoques de la pauvreté du propriétaire.

Les fréquents voyages et les longues absences du Père exigeaient au presbytère la présence d'une personne sage et sûre, qui pût prendre la responsabilité du bon ordre de la famille. La Providence se montra bonne pour le missionnaire en lui envoyant, de Sainte-Anne du Ruisseau, une gouvernante qui fut jusqu'à la fin à la hauteur de sa délicate mission. Scholastique Bourque se donna tout entière, avec un dévouement admirable, à l'œuvre du Père Sigogne. Inutile d'ajouter que, sans y mettre d'insistance, elle obtint bien vite en retour une large part de l'autorité de son maître. Grande et douée d'une santé à toute épreuve, elle fournissait dans la journée un travail considérable. Elle avait l'œil et la main à tout, et pendant que le repas s'apprê-

tait à la cuisine, elle s'assurait par de discrètes et fréquentes visites que tout allait à souhait dans son domaine. Le caractère, m'ont raconté quelques-uns de ses protégés, avait parfois des exigences difficiles à satisfaire. Dans ces moments d'orage, tout pliait devant l'inflexible gouvernante. Le Père Sigogne se faisait petit comme le plus petit de ses élèves. Julie, dont nous dirons tout à l'heure l'histoire, se souvient encore des impatiences que sa maladresse et son inhabileté à brocher arrachaient à Scholastique. C'était à chaque fois de nouvelles scènes à subir et d'interminables reproches à supporter. Le Père Sigogne dut intervenir et se constituer le maître de la petite Julie. Il mania la broche avec la même aisance et la même habileté avec lesquelles il avait manié le ciseau du sculpteur pendant ses années d'exil[1]. La bonté vint à bout de l'inexpérience de l'enfant, et, après quelques jours, Julie montrait avec un air de triomphe et de malice à la vieille Scholastique le résultat de ses nouvelles leçons. Les relations ne souffraient nullement des écarts de caractère. On prévoyait l'orage, on s'y préparait et on le laissait gronder, attendant le retour de la sérénité dans le ciel de Scholastique. Il fallait sans doute par intervalle de pareils éclats pour tenir en respect les membres de la famille presbytérale, réunis providentiellement de tous les points de l'horizon.

Le premier enfant que nous trouvons au presbytère de Sainte-Marie est un neveu de Scholastique, Louis Bourque, reçu par le Père dès l'âge de quatre ans, et gardé jusqu'à sa vingtième année. La pensée du missionnaire s'était portée sur cet enfant dès son arrivée dans le pays. Il voulait prendre la direction de sa vie, se faire son précepteur, le former à la vertu, l'initier aux sciences profanes et en faire, s'il plaisait à Dieu, un continuateur de son œuvre. Louis fut docile aux leçons de son maître et manifesta, en grandissant, un goût assez vif pour l'étude. Esprit plus sage que brillant, plus ferme qu'étendu, il eût donné à l'Eglise

1 — Le Père exilé de France en Angleterre, en 1792, se fit ouvrier tourneur pour gagner sa vie.

un prêtre vertueux et instruit, si Dieu l'eût marqué du signe de ses ministres. Le signe désiré ne parut pas, et en voyant son enfant de prédilection rentrer dans le monde, le cœur du Père Sigogne reçut une blessure qui ne fut jamais complètement fermée. L'éducation donnée en vue du sacerdoce ne fut perdue ni pour le jeune Louis, ni pour ses compatriotes. Ses talents et son savoir furent largement mis à contribution, et les charges qu'il remplit témoignent de la confiance qu'il sut inspirer au gouvernement de son pays. Il fut nommé juge de paix, inspecteur des terres, et remplit pendant vingt ans les fonctions de secrétaire du comité des écoles. Il est mort à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, dans la Ville-Française, à quelques milles du presbytère où il avait grandi, entouré de l'estime et du respect de ses concitoyens.

Le malheur donna un compagnon à Louis Bourque et un hôte de plus à Scholastique. Le Père Sigogne avait accepté d'être le parrain d'un enfant qu'on lui apportait à baptiser. En mémoire d'un saint vénéré dans sa chère Touraine, il lui donna le nom de Gatien, et quelques années plus tard, le père de l'enfant ayant été écrasé par la chute d'un arbre, le parrain devint le père adoptif du filleul et voulut en remplir fidèlement les obligations. Gatien n'éprouvait pour l'étude qu'une médiocre inclination. Doué d'une force peu commune et possédant un grand attrait pour les grosses besognes, il pria le Père de limiter ses heures de classe et de l'occuper aux travaux du dehors. Le séjour de la maison lui pesait et il n'était heureux qu'au milieu des champs, et à la suite des bœufs dont il avait fini par obtenir la direction.

Si le commandement ne suffisait pas à stimuler l'ardeur de son attelage, le jeune conducteur recourait à des moyens qu'il n'aimait pas trop à publier. Un jour qu'en présence du Père Sigogne les bœufs refusaient d'avancer sous la charge et s'obstinaient dans leur entêtement, Gatien se risqua à se plaindre de la présence du Père, qui gênait son franc-parler et favorisait la mauvaise volonté des récalcitrants : « Qu'à cela ne tienne, dit gaiement le Père, fais comme si je n'étais pas là. » Quatre mots sonores eurent raison des obstinés, et, en un instant, la charrette

sortit de sa position critique. Une autre fois, le filleul, tout entier à son travail de fauchage, aperçut, sans lever la tête, l'ombre du Père qui venait au-devant de lui. La faux gardait son mouvement de va-et-vient, abattant le foin sur son passage et ne laissant rien debout de ce qui s'offrait à elle. Elle allait atteindre les pieds du Père, qui se dressait là immobile, suivant des yeux les oscillations rythmées de la faux, et jouissant de l'ardeur de son protégé. « Reculez-vous, parrain », dit tranquillement l'infatigable faucheur, et Gatien avance toujours sans s'inquiéter du voisinage du Père Sigogne. En de semblables moments, toute réplique était inutile ; il fallait déguerpir au plus tôt et remettre la réprimande à une heure plus propice. Le Père ne gardait pas rancune de ces procédés. Il connaissait le bon cœur et la mauvaise tête de Gatien et avait prévenu, une fois pour toutes, qu'il n'interviendrait pas dans les démêlés avec son trop irascible filleul. Lorsque le moment de s'établir fut venu, Gatien refusa une parcelle de bois que lui offrait son parrain. Il y avait à cette donation des conditions, et il n'entendait pas enchaîner sa liberté. Il s'enfonça dans les bois et trouva à dix milles de la côte, tout près d'un lac, un endroit à sa convenance pour s'y fixer. Tout était à créer dans cette solitude. Gatien partait le lundi de chaque semaine, le dos chargé de la caisse qui renfermait les provisions de huit jours, et atteignait sa retraite bien avant midi. Un maigre repas, et le travail commençait acharné, sans repos, et se prolongeait jusque dans la nuit. On m'a raconté que, dans un de ces voyages du lundi, Gatien rencontra une traîne de travail où on lui offrit de prendre place et de déposer son fardeau. L'offre fut acceptée, mais il fut impossible de l'amener à se séparer de la caisse qu'il tenait solidement fixée sur ses épaules. Il a laissé son nom au village dont il est le fondateur, et je serais surpris qu'il en eût pour cela éprouvé un sentiment de vanité.

L'école monastique de Sainte-Marie ouvrait ses portes à toutes les infortunes. Un dimanche de la Fête-Dieu, on vint annoncer au Père Sigogne que quelques Micmacs, venus de Bear-River pour assister à la grande solennité, avaient parmi eux une petite

fille dont le visage blanc et rose contrastait avec le teint cuivré des autres membres de la famille. Les langues marchèrent sur le compte de l'enfant, et on finit par savoir qu'elle était née à Saint-Jean, de parents catholiques, et avait été donnée on ne sait comment aux Indiens de Bear-River. Le Père Sigogne résolut aussitôt de soustraire la petite fille à sa famille d'adoption et de lui donner une éducation plus conforme à sa naissance que celle qu'elle recevrait de ces pauvres Indiens. Aux ouvertures qui lui furent faites, le Micmac refusa net de se séparer de l'enfant. Tout raisonnement devenait inutile et le Père Sigogne se décida à accomplir par la force ce que la diplomatie était impuissante à lui accorder. Les hommes étaient sous les armes pour la procession de la Fête-Dieu. Il les fit ranger, arme au bras, autour de la tente de l'Indien, et donna l'ordre à l'un des hommes présents de pénétrer sous la tente et de s'emparer de la petite fille. La femme Micmac, le cœur gonflé d'une sourde colère, se laissa déposséder, n'osant résister au prêtre dont elle respectait l'autorité. Lorsque le ravisseur sortait de la tente avec son trésor, le chef de la famille indienne se dressa devant lui, et lui lança ces mots : « Si le Père garde mon enfant, pas de vengeance ; s'il la cède à quelque autre.... » les yeux menaçants du Micmac laissèrent deviner le reste de sa pensée.

Scholastique s'effraya de cette recrue : « Si vous ramassez tous les enfants des sauvages, vous demanderez à une autre qu'à moi de les élever. » Le Père Sigogne, pour toute réponse, lui jeta la petite Julie entre les bras, et l'enfant dissipa sa mauvaise humeur par son sourire et ses caresses. J'ai eu la bonne fortune de voir, il y a quelques mois, la petite Julie d'autrefois. Elle porte allégrement ses soixante-dix-neuf ans et a gardé de son bienfaiteur et de son père un impérissable souvenir. Au nom du Père Sigogne, son visage s'éclaire d'une expression de reconnaissance et de bonheur, et elle me dit tout au long son histoire, n'oubliant ni les tempêtes de Scholastique, ni les équipées de l'entêté Gatien, ni surtout l'affection dont le Père Sigogne l'entourait et les gâteries dont elle était l'objet :

J'avais appris le micmac avec le Père, et lorsqu'il se présentait des Indiens pour être instruits, si le Père était absent, je le remplaçais auprès d'eux, et j'étais toute fière d'être leur catéchiste. Je me rappelle encore mes prières en micmac, et, il y a quelque temps, je vis encore dans une maison, où j'étais en visite, un enfant indien qui demandait l'aumône, en vendant ses paniers. Je lui dis quelques mots dans sa langue maternelle, et l'enfant fut si surpris de m'entendre, qu'il courut à toute jambe dire à sa mère, restée en arrière : « Viens donc voir, maman, une femme blanche qui parle comme nous.. » Savez-vous que j'étais la grande chanteuse des messes matinales? Aujourd'hui, je sers encore la messe, et sans moi, notre prêtre n'aurait pas de répondant lorsqu'il vient visiter notre pauvre mission.

Julie me rappelait avec émotion qu'elle avait servi le Père Sigogne pendant ses dernières années, et qu'elle le quittait rarement, craignant qu'il ne fût enlevé dans une des syncopes qui se multipliaient à la fin de sa vie.

Le nom de Théodore revint assez souvent dans mon entretien avec Julie ; je voulus savoir ce qu'était ce Théodore :

Théodore! Mais c'était le neveu du Père Sigogne, le tourment de son oncle et le nôtre aussi. Le Père était agacé d'entendre les souris trottiner dans la sacristie, et de constater chaque matin de nouveaux méfaits: « Je vous donne un sou pour chaque souris que vous m'apporterez. » Grand émoi parmi nous. Un sou par souris! C'était une fortune, et chacun de se mettre en chasse pour attraper le précieux gibier. Théodore eut la chance de la première prise ; il reçut la récompense et revint triomphant le lendemain matin avec une seconde pièce. Le troisième jour, même succès. Nous étions honteux de nous-mêmes et secrètement jaloux de notre compagnon. Le Père Sigogne, flairant une ruse de son malin neveu, coupa en secret l'extrémité de la queue de la souris et la jeta négligemment à la porte. Le lendemain Théodore se présentait à son oncle avec une quatrième prise. Le Père reconnut aussitôt la souris mutilée de la veille et donna un vigoureux soufflet au neveu en guise de récompense. La conversion ne se fit pas pour si peu. Théodore était espiègle et paresseux, et cherchait mille prétextes afin d'échapper à l'étude. L'oncle menaçait, prenait la verge et condamnait le coupable à se mettre au lit sans souper. Le terrible Gatien se chargea un jour d'infliger à Théodore une correction qui dut calmer pour un temps son humeur tracassière. Gatien était à table prenant son repas. Théodore se présente et exige sur-le-champ un service qu'il est impossible de lui rendre. Gatien se lève, prend Théodore dans ses bras et le jette dehors, en le faisant passer par un gros conduit qui servait de déversoir aux déchets de la cuisine. Les cris de Théodore amènent le Père Sigogne, qui se contente pour toute consolation

de dire à son neveu que la correction est bien méritée. Théodore est devenu capitaine et a disparu avec son navire dans un voyage aux Indes.

Je trouve encore dans la famille presbytérale des noms qui doivent leur éclat et leur popularité à l'éducation du Père Sigogne. Je veux en citer deux : l'un, Louis S..., qui a oublié le sein qui l'a nourri et a porté à une Eglise étrangère le trésor de son intelligence et de son savoir ; l'autre, Maximin C..., qui s'est associé à tous les travaux des successeurs du Père et laissera en mourant une mémoire bénie et honorée. Louis S... descendait par sa mère de Charles de la Tour, gouverneur de l'Acadie. A l'âge de neuf ans, il fut confié au Père Sigogne, qui le garda pendant douze ans au presbytère de Sainte-Marie. La vie des Etats-Unis le tentait : il voulut la connaître, et y entra décidé à se faire une place aussi large que possible à l'ombre du drapeau de la grande république. Il ne sut pas se défendre de l'éblouissement que Boston exerça sur lui. Il voulait avant tout le succès ; il le poursuivit avec opiniâtreté et perdit en chemin le meilleur de lui-même, sa foi et le souvenir de son baptême. La loge maçonnique de Concord le choisit pour son grand-maître, et il répondit à cette confiance en écrivant l'histoire des grands-maîtres, ses prédécesseurs, et de la loge qui le plaçait à sa tête. Plus tard, il devint membre de la Société historique de la Nouvelle-Angleterre et président du Lycée de Concord.

Cette dernière institution, dit un historien, est conduite dans un esprit assez libéral pour permettre à toutes les opinions de se produire et d'être respectueusement entendues.

Louis s'est-il ressouvenu avant de mourir des leçons de son bienfaiteur ? A-t-il revu dans les clartés soudaines de la dernière heure l'humble presbytère où il avait reçu l'instrument de sa fortune ? A-t-il entendu un écho des sanglots du Père Sigogne redemandant à Dieu l'âme de son enfant égaré ? Nous voulons espérer que cette grâce suprême lui aura été accordée et qu'il aura retrouvé le vrai Dieu de son baptême au moment de paraître à son tribunal.

Maximin C... avait une intelligence aussi brillante que celle de son compagnon d'étude, mais son ambition était moins haute, son jugement plus sûr, et sa foi plus fortement assise dans son âme. Il prit dans le cœur du Père Sigogne la place que le départ de Louis avait laissée vide. La maturité du jeune Maximin étonnait le Père, et plus d'une fois il se surprit lui faisant des confidences, dont il était le premier à s'étonner. Il aimait à le prendre pour compagnon de route ; son esprit chercheur questionnait sans cesse, et, si long que fût le voyage, la conversation trouvait toujours un aliment. Maximin avait sa couchette dans la chambre du Père, tout près du poêle dont il était le gardien. Il était témoin des veilles du Père Sigogne et il lui dit un jour naïvement :

Père, pourquoi prenez-vous sur votre sommeil pour étudier la Sainte Ecriture ? Vous la savez depuis longtemps par cœur...

— C'est le Grand Livre, petiot, répondit simplement le Père, et je trouve là plus de choses que partout ailleurs.

Durant sa longue carrière, Maximin n'a jamais quitté le droit chemin de l'honneur et de la piété. Marguillier de son église depuis son érection, il en prend les intérêts et se prête avec bonne grâce à toutes les améliorations et à tous les progrès. Sa parole est reçue à l'égale de celle du prêtre. C'est du moins l'aveu qui m'en fut fait un jour par quelqu'un qui ne partage ni ses sentiments ni sa religion : « Maximin, me dit-il, ce n'est pas un laïc, mais un prêtre. »

Si ces lignes lui tombaient sous les yeux, sa modestie pardonnerait à notre conscience d'historien de les avoir écrites à l'honneur du disciple et de son vénéré maître.

La liste serait longue des enfants qui ont trouvé auprès du P. Sigogne le pain de l'intelligence et la formation du cœur. L'exemple de ces privilégiés créa dans le pays un courant de sympathie en faveur de l'instruction ; et plus tard, lorsque les circonstances permettront d'établir un système scolaire plus régulier et plus général, les élèves du P. Sigogne seront les premiers à le soutenir et à l'étendre.

Je me suis hasardé à dire que la famille presbytérale du P. Sigogne était une sorte d'école monastique ; le genre de vie qu'on menait à Sainte-Marie nous permet de lui donner ce nom sans forcer par trop l'analogie des deux milieux. Dans la solitude de Subiaco, saint Benoît recevait, à côté des religieux, les enfants que les parents confiaient à sa sollicitude.

Maur n'avait que douze ans lorsqu'il entra dans le monastère, et Placide était aussi jeune que son compagnon. Pour les enfants comme pour les moines, le temps se partageait entre l'étude et le travail manuel ; et c'est en allant puiser de l'eau à l'étang que Placide perdit pied, fut emporté par le courant et reçut de Maur l'aide providentiel qui l'arracha à la mort.

Cassiodore, le ministre du roi goth, devenu moine dans son abbaye de Viviers, voulait que ceux dont la santé ou l'intelligence était réfractaire à l'étude, allassent chercher au milieu des champs et au bord des ruisseaux de la vallée un travail bienfaisant et une utile distraction. C'est pour ces déshérités de l'esprit qu'il avait réuni dans un coin de la bibliothèque les ouvrages conformes à leurs aptitudes et à leurs goûts.... Ils y apprendront, écrit-il, à travailler la terre, cultiver les légumes, élever les abeilles, soigner les pigeons et propager les poissons de nos étangs.

Ce programme a été celui du Père Sigogne à Sainte-Marie. Tous les enfants devaient à certaines heures fermer les livres et chercher une détente pour l'esprit dans le travail manuel. Les uns, les moins turbulents, et de préférence les petites filles, aidaient Scholastique dans les multiples occupations de son laborieux ménage. Ce n'était pas un poste de repos qu'occupait la bonne gouvernante, et les bras de ses petits hôtes n'étaient pas de trop pour lui rendre possible sa rude besogne. Les plus forts volaient à la ferme ou au bord de la mer, et trouvaient dans la pêche ou la culture une occupation et un délassement.

Bien que le Père Sigogne n'ait jamais songé à soumettre ses enfants à une règle inflexible, la journée n'en était pas moins parfaitement ordonnée, offrant seulement par intervalles les

changements commandés par les circonstances et les voyages du missionnaire.

Le Père quittait le presbytère à six heures pour se rendre à l'église, et laissait à Scholastique le soin du lever de la famille. Il variait avec l'âge, la saison et la température extérieure ; mais l'ordre une fois donné, il fallait obéir et ne rien accorder à la paresse. Il y avait bien à certains jours des adoucissements secrètement consentis de part et d'autre ; ils étaient rares et étaient expiés les jours suivants par une plus scrupuleuse régularité.

La prière faite, le déjeuner pris, le ménage rangé, écoliers et écolières allaient à la sacristie transformée en école pendant une bonne partie du jour. Un coup d'œil jeté sur eux, et la classe commençait, active et absorbante pour les uns, lourde et distraite pour les autres, utile à tous par les leçons qu'ils entendaient. Les cahiers d'écriture étaient d'un genre spécial qui déconcerterait fort les enfants gâtés de nos écoles. Le Père conservait précieusement et tenait en réserve les enveloppes des lettres qu'il recevait ; il les distribuait à ses élèves, indiquant à chacun le moyen le plus économique d'utiliser ce modeste champ de son activité. Personne ne songeait à sourire ou à se plaindre ; et les bâtons, les essais de lettres se suivaient, s'accumulaient tremblants sur les étroites enveloppes. Lorsque tous les points étaient occupés et que la vue la plus perçante eût inutilement cherché un espace libre, les plus habiles en décollaient avec précaution les bords, retournaient le cahier et le remettaient à neuf. Si les enveloppes venaient à s'épuiser, elles étaient remplacées par de vieux livres dont on ne respectait ni l'âge ni les services rendus ; le Père en détachait quelques feuillets, montrait du doigt la direction à suivre, les endroits à occuper, et le travail reprenait avec le même entrain que si l'enfant eût reçu une belle feuille immaculée.

Les plumes s'usaient vite sur ces feuilles jaunies et rugueuses, et le canif était un compagnon indispensable, toujours prêt à les remettre en état. Le Père ne confiait pas au premier venu le soin de tailler les plumes à son usage ; Maximin eut longtemps l'hon-

neur et la responsabilité de cette fonction, et il se rappelle qu'il était nécessaire de reprendre souvent le canif mis à sa disposition.

La bibliothèque du P. Sigogne fournissait les livres de lecture. C'étaient d'ordinaire des livres de religion ou d'histoire ; la Sainte Ecriture, et en particulier le Nouveau Testament, avait les préférences du Père. Je m'imagine que ce genre de lecture valait au moins les histoires fantastiques et vulgaires dont on meuble de nos jours l'esprit des enfants, et dans ce choix, le P. Sigogne se montrait en même temps l'éducateur de ses enfants. La grammaire et l'arithmétique complétaient l'instruction du plus grand nombre ; seuls les enfants qui montraient un goût plus prononcé pour l'étude et en témoignaient le désir pouvaient aspirer à monter plus haut.

Les punitions étaient limitées à un vigoureux frottement d'oreilles et, dans les cas graves, à la privation du déjeuner. Théodore eût bien voulu abriter sa paresse derrière son titre de neveu et échapper par là aux corrections ; calcul inutile, le Père était sourd aux réclamations du népotisme ; et pour comble d'infortune, Scholastique exécutait rigoureusement les ordres de l'oncle, et ne servait le déjeuner qu'après la leçon récitée ou la soumission faite.

Il n'y avait de conciliation qu'avec Gatien ; le prendre de front eût été peine perdue, le réduire par la force eût amené la guerre et la séparation. Tous les pupilles des monastères n'étaient pas des Maur ou des Placide ; pourquoi nous étonner si ceux du P. Sigogne n'étaient pas tous des anges d'obéissance et de soumission ?

L'après-midi était plus spécialement réservé au travail manuel. Le Père Sigogne donnait l'exemple, et, chaussé de ses deux sabots favoris, cultivait le jardin qu'il avait lui-même préparé autour du presbytère. C'était l'unique distraction qu'il se permît, et il en faisait une leçon utile à ses élèves et à ses paroissiens. Les fleurs avaient leur place à côté des légumes, et les enfants apprenaient à son école à donner plus tard à leurs demeures ces

couronnes de fleurs et de verdure qui les embellissent et les font aimer.

Le soir venu, on se réunissait en cercle autour de la table du Père, pendant qu'il prenait son repas. Le livre de lecture — d'ordinaire le Nouveau Testament — allait de mains en mains ; les fautes étaient relevées et un coup de pied sec, appliqué sur le plancher, réveillait l'attention des indisciplinés ou des distraits. Le repas des élèves suivait celui du Père ; dès qu'il était terminé, tous se précipitaient dans la chambre du Père Sigogne. C'était l'heure des enfants.

Scholastique avait d'abord essayé d'opposer une digue au tapage et au désordre de la trop bruyante récréation. Observations, menaces, colères feintes ou réelles, rien n'y fit ; les élèves, assurés de l'approbation et de la connivence du Père qui se plaisait à leur jeu et les encourageait de son sourire, dépassaient par moments les limites que la sage Scholastique eût voulu faire garder. Il fallait entendre ses soupirs indignés, lorsque le lendemain matin elle réparait les dégâts de la veille. Elle ne comprenait rien à l'indulgence de son maître et, si le respect n'avait pas modéré son indignation, elle l'eût facilement accusé de favoriser le désordre.

Un mot du Père, « cela fera à présent », et tout rentrait dans l'ordre ; la famille se mettait à genoux, l'un des enfants faisait la prière, et quelques minutes plus tard le presbytère de Sainte-Marie rentrait dans l'obscurité et le silence. Le Père Sigogne seul veillait ; il avait donné sa journée aux âmes, il se réservait la nuit pour la lecture et la prière.

P.-M. Dagnaud,

Sup. du collège Sainte-Anne.

Baie Sainte-Marie, N.-E.

L'ABBÉ CASGRAIN

(Dernier article.)

LE POÈTE ET LE CRITIQUE LITTÉRAIRE

LE POÈTE : Pourquoi il chante, et quelles choses ? — Où l'on peut le mieux étudier le poète que fut Casgrain. — LE CRITIQUE LITTÉRAIRE : Comment il l'est devenu. — Etat des lettres canadiennes en 1860. — Fondation des *Soirées* et du *Foyer*. — Quelques-unes des doctrines littéraires de Casgrain. — Articles et biographies. — Mérite et faiblesse de cette critique. — Placide Lépine. — Qu'il faut chercher surtout dans l'action personnelle de l'abbé Casgrain l'œuvre et l'influence principales du critique. — Conclusion.

L'abbé Casgrain aimait trop la poésie, où qu'elle se trouve et qu'on la rencontre, dans la nature ou dans les livres, pour qu'il ne fût pas un jour tenté d'écrire des vers. Il avait trop souvent jeté sur de la prose le manteau brillant et un peu bariolé de ses métaphores et de ses images, pour qu'il n'essayât pas une fois d'en envelopper et décorer quelques hémistiches. L'auteur des *Légendes* fut donc poète à ses heures, à quelques heures seulement de sa vie, et qui laissèrent dans la mémoire de l'homme et du prêtre la trace de bien douloureux, mais chers souvenirs.

C'était pendant l'année 1869. Le mal d'yeux dont l'abbé souffrait depuis quelques années, mal qu'il avait contracté en travaillant à son *Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation*, et beaucoup aggravé en préparant l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, avait pris au retour d'un voyage qu'il fit en Europe, en 1867, des proportions alarmantes. L'historien fut obligé de renoncer pour quelque temps à ses études, à son ministère sacerdotal, et il quitta le presbytère de la Haute-Ville pour aller s'enfermer au manoir d'Airvault, à la Rivière-Ouelle. « La fatigue et l'irritabilité de sa vue avaient fini par produire une congestion de la rétine qui lui causa pendant plusieurs mois d'intolérables douleurs. Le moindre rayon de lumière était comme un dard qu'on lui eût enfoncé dans les yeux », et le pauvre malade en fut donc réduit à

cette extrémité de passer ses jours dans le salon familial transformé en chambre obscure [1].

On s'imagine facilement combien cette réclusion devait peser à une nature aussi active que l'était celle de l'abbé Casgrain. Le pieux dévouement de sa mère, l'affection tendre d'une sœur que nous avons souvent retrouvée aussi assidue et aussi compatissante près du frère devenu vieux et aveugle, contribuaient sans doute à soulager sa souffrance et à lui faire paraître moins longues les heures d'isolement ; des amis intimes, M. Letellier de Saint-Just, M. le docteur Têtu, venaient aussi causer avec le malade qui avait, malgré tout, conservé la confiance et la gaieté de sa jeunesse, et les journées lui semblaient alors mieux remplies et moins obscures. D'autre part, ce prêtre comprit bien vite quelle action bienfaisante peut exercer sur nos vies la bonne souffrance, et il accepta sans hésiter, il embrassa, avec une résignation courageuse qui ne se démentit jamais, la croix qu'il devait si longtemps et par une si longue route porter au calvaire.

Mais pourtant quel vide encore dans une vie nécessairement si inoccupée, et quelle place pour les songeries silencieuses ! L'abbé Casgrain s'ingénia à combler ce vide, et à donner aux longues méditations quelque utile aliment. Quand la prière avait assez longtemps absorbé et fortifié son esprit, il essayait encore d'oublier l'heure présente en faisant revivre les heures passées. Volontiers il se reportait alors vers les années lointaines où, jeune étudiant, il enflammait sa vive imagination aux spectacles de la nature ou au contact des auteurs préférés ; il se rappela surtout ces strophes aimées de Lamartine qui avaient bercé dans leur cadence ses juvéniles enthousiasmes ; il se mit à se réciter à lui-même ces vers qu'il avait si avidement appris ; il les fit doucement et souvent chanter à ses oreilles et dans sa mémoire. A cet exercice sans cesse recommencé, la sensibilité si ardente du rêveur s'exalta davantage ; tout son être frémit sous la touche caressante des souvenirs ; le prosateur se sentit pousser d'autres ailes ;

1 — *Souvenances canadiennes*, IV, 2 et 3.

il lui sembla qu'il devenait poète, ou du moins qu'il le pouvait devenir ; il saisit au passage ce qu'il croyait être l'inspiration, le *mens divinior*, et un jour l'on s'aperçut, au manoir, que l'abbé malade faisait des vers !

Que chantait-il, ce poète d'occasion que la solitude avait mis en verve ? Il chantait la maison paternelle, et les grands ormes du jardin, et tout cet essaim des réminiscences qui s'éveillent en nos âmes et s'agitent, quand elles reprennent contact avec les choses dont fut entourée et protégée notre enfance.

Vieux manoir où vécut tant d'heureux jours mon père ;
Séjour béni,
Où je retrouve encore et ma sœur et ma mère,
Couple chéri ;
Redis-moi du passé la douce souvenance :
L'éclat vermeil
De l'aurore où brilla de ma première enfance
Le beau soleil.

....

Grands ormes du jardin, ombreuses avenues
Que tant de fois,
Durant cet âge d'or, mes pas ont parcourues ;
Céleste voix
Des zéphyrs, des oiseaux cachés parmi les roses
Ou dans les lis,
Me disiez-vous alors les merveilleuses choses
Du Paradis ?

Assis à un bout du sofa, dans cette demi-obscurité du salon où il fut longtemps obligé de vivre, le pauvre malade levait souvent son regard vers le portrait de son père qui était attaché au mur ; il aimait à voir se dessiner dans l'ombre la figure « calme, mais austère » du cher disparu, et sa piété filiale lui fit dicter à sa mémoire, à laquelle il confiait alors toutes ses compositions, quelques couplets qui sont, de toutes les poésies qu'il écrivit, celles qu'il se plaisait davantage à réciter :

Il est là dans son cadre, au vieux mur suspendu,
Le front large et pensif, l'air calme, mais austère,
Le regard plein de feu, dans l'espace perdu ;
Toujours je l'ai vu là, le portrait de mon père.

Quand l'ombre de la nuit descend sur le manoir,
Que tout devient obscur au salon solitaire,
Un rayon toujours brille et paraît se mouvoir :
C'est l'œil étincelant du portrait de mon père.

Mais le poète ne pouvait oublier qu'il avait été l'historien de nos légendes et des périlleuses aventures de nos premiers colons. Il voulut donc célébrer maintenant tant de choses et de héros obscurs ; il en fit le sujet et le thème de nouvelles strophes, et son vers se remplit alors, jusqu'à déborder, des essences de la vie canadienne. Secouant un moment la mélancolie des effusions lyriques, et le prenant sur un mode plus vif et plus léger, il entonna la chanson du *Canotier*, et celle du *Coureur des bois.* Crémazie avait déjà donné le ton de ces gais refrains dans une pièce intitulée *Le chant des voyageurs :*

A nous les bois et leurs mystères,
Qui pour nous n'ont plus de secret !
A nous le fleuve aux ondes claires
Où se reflète la forêt !

Casgrain, avec un peu moins de mouvement et d'entrain, met aux lèvres de ces rudes promeneurs des accents où passe tout entière leur vie errante et vagabonde, où s'exprime toute leur fidélité au léger canot d'écorce, au fleuve, aux grands bois.

Le canotier décrit ainsi sa frêle et très agile petite barque :

Ses flancs sont faits d'écorces fines
Que je prends sur le bouleau blanc ;
Les coutures sont de racines,
Et les avirons de bois franc.

Avec elle il veut vivre, et sous elle dormir le sommeil de la mort :

Quand viendra mon dernier voyage,
Si je ne meurs au fond du flot,
Sur ma fosse, près du rivage,
Vous renverserez mon canot.

Voulez-vous, d'ailleurs, savoir la vie très simple du coureur des bois ?

Là-bas, au fond de la prairie,
Les buffles paissent par troupeaux ;
Pour mon vêtement, pour ma vie
Je n'ai qu'à choisir les plus beaux.

Quand la neige des bois s'amasse,
Qu'on enfonce jusqu'au genou,
Je prends mes raquettes, je chasse
L'orignal et le caribou.

Lorsque l'ombre du soir arrive,
Je me fais un lit de sapin.
Couché près de la flamme vive
Je rêve et dors jusqu'au matin.

Nous signalerons enfin, parmi les neuf pièces de vers qui sont toute l'œuvre poétique de l'abbé Casgrain, et que l'auteur a réunies dans un recueil qu'il intitula *Les Miettes*, sa traduction du poème de Byron : *Le prisonnier de Chillon*. C'est un martyr de la liberté politique du petit peuple d'Helvétie que le poète anglais met en scène. Bonnivard raconte ses souffrances et toutes les angoisses qui l'ont torturé au fond de son cachot où le tenait enchaîné, en son château de Chillon, un duc de Savoie. L'abbé Casgrain a essayé de faire passer dans le vers français toute l'émotion tragique, et toute la forte précision du poème original. Cette traduction est datée de 1871, et c'est, à coup sûr, le plus grand effort de versification qu'ait fait notre abbé. Mais cette pièce, comme toutes les autres qui l'avaient précédée, renferme, à côté de très beaux vers, des passages assez nombreux où le souffle est bien court, et les couleurs assez ternes. L'inspiration qui anime le poète n'est pas soutenue.

Au reste, si nous nous sommes un instant arrêté sur cette partie de l'œuvre de l'abbé Casgrain, c'est moins à cause de son mérite artistique que pour signaler une fois pour toutes quelques pages que l'on ignore assez généralement, et qu'il y aurait injustice à oublier tout à fait. Ce n'est pas, croyons-nous, ce ne sera jamais dans les vers de l'abbé Casgrain qu'il faudra surtout

étudier sa poésie. C'est dans sa prose que l'abbé a versé le plus de lyrisme, et le plus prodigué de couleurs et d'images indiscrètes. La poésie de l'abbé Casgrain ne pouvait, en effet, souffrir qu'on la réglât. Elle ressemblait à ces cascades et à ces torrents qui avaient tant réjoui le jeune touriste du Saguenay. Les exigences du vers déconcertaient donc cette force indomptée, et ce n'est que dans la phrase libre du prosateur que le flot sacré pouvait à son aise circuler, tout envahir, tout imprégner de son pénétrant parfum, et parfois aussi tout gâter.

***

L'abbé Casgrain ne fut pas, et d'ailleurs ne se piqua jamais d'être un grand poète ; en revanche, il pensa bien et il voulut très consciemment devenir, pour nos écrivains canadiens, un aviseur judicieux ; et, assurément, après son œuvre d'historien, il n'en est pas dans sa carrière qui soit plus considérable que son œuvre de critique littéraire.

Si d'ailleurs l'abbé Casgrain s'arrogea volontiers la tâche plutôt agréable, quoique souvent dangereuse, de juger les livres et les esprits, et de distribuer tour à tour à nos auteurs canadiens l'éloge et le blâme, c'est pour deux ou trois raisons sans doute. Le succès considérable et inespéré qu'avaient obtenu auprès de ses compatriotes ses premières études de légende et d'histoire, le plaçait d'emblée au premier rang des écrivains de ce temps. Il recevait donc de cette situation littéraire une autorité, et comme un prestige qui lui permettaient de se constituer juge et critique. D'autre part, l'abbé Casgrain a toujours aimé répandre autour de lui des idées et des conseils. Il eut la passion de l'enseignement, et, pour mieux dire, la passion de la direction intellectuelle. Un désir très vif et très noble, qui est celui de faire rayonner sa pensée et son influence, le pressait sans cesse de parler ou d'écrire. Il lui plaisait singulièrement d'exprimer sur toutes choses et sur autrui son propre sentiment, et de laisser déborder en d'autres âmes le trop-plein de la sienne. Or, précisément, la critique littéraire, quand elle est

loyale et sincère, est un enseignement, et de toutes les formes de l'enseignement l'une des plus efficaces, et de celles qui peuvent le mieux séduire et engager l'esprit : elle disperse aux quatre vents de la publicité des jugements et des doctrines que l'on croit bon et utile de semer en la conscience des autres. Enseigner par la plume devient donc facilement un besoin pour celui qui est né professeur, et l'abbé Casgrain, que la mauvaise santé avait fait descendre de sa chaire, voulut continuer au journal et dans la revue le ministère qu'il ne pouvait autrement remplir.

Au reste, l'abbé Casgrain commençait son métier d'écrivain à une époque où Québec était devenu le centre d'un mouvement littéraire fort considérable, et l'un des plus curieux de tous ceux qui constituent les principales étapes de l'histoire de la littérature canadienne. Il importait, pour mener à bien l'œuvre entreprise, et pour que les auteurs tendissent toujours vers une perfection plus grande, que la critique vigilante signalât leurs qualités ou leurs défauts, encourageât tous les efforts, et détruisît toutes les dangereuses illusions.

L'abbé a lui-même et souvent raconté en quel état se trouvaient vers l'année 1860 nos lettres canadiennes, et comment il fallait qu'en un tel milieu naquît une sage et courageuse critique. C'est jusqu'à 1840 qu'il fait remonter l'origine de l'activité littéraire qui aboutit à ce mouvement de 1860. L'Acte d'union des deux Canadas ne fut donc pas étranger à ce développement de nos forces intellectuelles, s'il est vrai que ce fut précisément pour s'affirmer avec une autorité plus grande en face des Anglais, oppresseurs et dédaigneux, que l'on voulut constituer au plus tôt, ou fortifier par tant d'efforts, une littérature nationale.

Cet Acte de haine fit se grouper ensemble, et en rangs serrés, tous ceux qui avaient alors des idées, et une parole ou une plume pour les traduire et les répandre. Ils organisèrent donc ce mouvement de pacifique réaction où se pouvait exprimer toute la vitalité de l'âme canadienne ; ils y travaillèrent avec l'entrain et toute l'allégresse des tâches patriotiques. Les publicistes, les poètes et les historiens méditaient et écrivaient dans

le silence des cabinets d'étude, pendant que les députés bataillaient à la tribune. Chaque jour ils sentaient s'affirmer en eux et autour d'eux des énergies nouvelles ; et le zèle et l'enthousiasme furent à leur comble quand notre très grand Lafontaine — le plus grand peut-être de nos hommes politiques, et qui aurait mérité bien mieux qu'un groupe d'Indiens d'être coulé en bronze et mis en pleine lumière sur la place de notre Chambre des députés, — eut achevé à notre profit la conquête si laborieuse du gouvernement responsable. C'est l'époque où Parent, Garneau, Ferland, Crémazie, Taché, Gérin-Lajoie, Holmes, unissent leurs forces et leurs talents pour produire quelques-unes des plus belles œuvres que l'on ait ici écrites.

En 1860, la plupart de ces travailleurs étaient encore en pleine vie. Bientôt se joignirent à eux de nouveaux artisans de notre fortune littéraire, et l'on projeta d'élargir encore et de fortifier le mouvement d'études qui emportait tous ces esprits. On se concertait, et l'on se rencontrait alors par petits groupes de trois ou quatre, un peu au hasard des circonstances, tantôt à la bibliothèque du Parlement, autour du bureau de Gérin-Lajoie, tantôt rue Buade, au *Courrier du Canada*, tantôt au presbytère, à la chambre de M. Casgrain, et tantôt enfin, et le plus souvent, dans la librairie de ce pauvre Crémazie, rue de la Fabrique. C'est ici surtout, dans une sorte d'arrière-boutique mal éclairée par une petite fenêtre percée du côté de la cour, que l'on se réunissait volontiers autour du poète, parmi les bouquins de tous âges et de toutes formes qui encombraient négligemment le cénacle [1]. On y discutait toutes questions, et l'on y devisait de l'avenir de notre littérature. De ces causeries, de ces échanges de vues et d'idées, de ces espoirs confondus et agrandis sortit un jour et bientôt le projet de lancer une revue qui mettrait en relation avec le grand public ces travailleurs, stimulerait de nouvelles ardeurs, et intéresserait à nos lettres et à notre histoire les lecteurs canadiens. Le docteur

1 — Cf. *Souvenances canadiennes* ou *Mémoires* de l'abbé Casgrain, III, 42-44, et *Œuvres de Crémazie*, Préface, 9-12.

LaRue, J.-C. Taché et l'abbé Casgrain tentèrent la réalisation de ce projet, et dès le mois de février 1861 *Les Soirées canadiennes* étaient fondées. Le succès fut grand, et les recettes si considérables qu'une querelle survint entre l'éditeur et les directeurs. Taché prit pour Brousseau et se sépara de ses collègues, qui allèrent, coin des rues Desjardins et Sainte-Anne, faire imprimer, au mois de janvier 1863, une nouvelle revue, *Le Foyer canadien* [1]. Le mot de Charles Nodier qui servait d'épigraphe aux *Soirées canadiennes :* « Hâtons-nous de raconter les délicieuses histoires du peuple avant qu'il les ait oubliées, » fit éclore, en ce temps-là, et fleurir tout un bouquet de légendes et de contes populaires qui donnèrent aux deux recueils ce parfum du terroir qu'aujourd'hui, en ces feuilles un peu vieillies, l'on se plaît encore à respirer. Bref ! l'enthousiasme que soulevaient tant d'efforts généreux ne pouvait guère monter plus haut, et cela devait bien durer trois ou quatre ans : après quoi l'on vit — *res non miranda* — disparaître l'un après l'autre *Les Soirées* et le *Foyer* [2].

Mais le mouvement que ces deux périodiques avaient imprimé aux lettres canadiennes devait plus longtemps durer, et avec des chances variées de progrès et de succès. Il importait seulement d'en favoriser par tous les moyens, et d'en assurer l'heureux prolongement ? La critique littéraire parut à plusieurs esprits l'un des stimulants les plus énergiques et les plus sûrs dont on pourrait sans cesse ranimer l'ardeur des écrivains. Et l'abbé Casgrain, qui ne fut jamais le moins enthousiaste de ses contemporains, et

1 — Les directeurs et les collaborateurs, désintéressés jusqu'à fournir gratuitement la copie et jusqu'à payer eux-mêmes chaque année le prix de leur abonnement, auraient voulu consacrer les surplus à développer leur œuvre, et à augmenter le nombre des livraisons. L'éditeur se récria par la voix de M. Taché, et voulut garder pour lui les bénéfices, très maigres à son avis, d'une revue qu'il imprimait à ses risques et périls. M. Taché, au nom de la maison Brousseau, écrivit un long et très vif mémoire qui fut répandu dans le public, et auquel répondit avec non moins de vivacité M. le docteur LaRue.

2 — *Les Soirées canadiennes* cessèrent de paraître à la fin de l'année 1865, et le *Foyer canadien* à la fin de l'année 1866.

qui se sentait à ce moment-là, avec des sollicitudes et des joies profondes, devenir père de la littérature canadienne. entreprit de créer hardiment ce que Crémazie, qui l'en félicitait, appelait *la vraie critique.*

C'est au mois de janvier 1866, dans le *Foyer canadien* lui-même — qui, pressentant sans doute sa fin prochaine, était tout à coup devenu gros de quatre-vingt-seize pages, au lieu de trente-deux, — que l'abbé Casgrain inaugura la série de ses études critiques. Son article sur *Le mouvement littéraire au Canada* couvrait trente et une pages du recueil. Comme l'indique suffisamment le titre même de ce premier travail, l'auteur se contentait d'ouvrir sous le regard du lecteur quelques aperçus généraux, et d'esquisser à grands traits la situation de notre littérature canadienne. Après avoir dit quelles causes ont ici déterminé la renaissance des lettres, et salué en Garneau et Crémazie les initiateurs et les modèles dont l'influence éveille les jeunes ambitions, il trace, à la critique qui doit guider et secourir les talents, les règles dont il faut qu'elle ne s'écarte pas, et il définit les caractères essentiels qui devront distinguer entre toutes notre littérature nationale.

Si, comme cela est incontestable, écrit-il, la littérature est le reflet des mœurs, du caractère, des aptitudes, du génie d'une nation, si elle garde aussi l'empreinte des lieux, des divers aspects de la nature, des sites, des perspectives, des horizons, la nôtre sera grave, méditative, spiritualiste, religieuse, évangélisatrice comme nos missionnaires, généreuse comme nos martyrs, énergique et persévérante comme nos pionniers d'autrefois ; et en même temps elle sera largement découpée, comme nos vastes fleuves, nos larges horizons, notre grandiose nature, mystérieuse comme les échos de nos immenses et impénétrables forêts, comme les éclairs de nos aurores boréales, mélancolique comme nos pâles soirs d'automne enveloppés d'ombres vaporeuses, comme l'azur profond, un peu sévère, de notre ciel, chaste et pure comme le manteau virginal de nos longs hivers.

Voilà donc en quel sens il voulait que se développât notre littérature, et sous cette phraséologie un peu creuse, il n'est pas difficile de découvrir que l'abbé Casgrain souhaitait pour nous une littérature qui fût essentiellement croyante et canadienne. Il n'a

pas jugé bon d'y insister, puisqu'aussi bien toute son œuvre, et celle qu'il avait accomplie déjà, et celle qu'il se proposait de réaliser, devait être le commentaire logique et très éloquent de cette théorie.

L'abbé Casgrain s'est plus attardé à préciser les lois de la critique, et si encore, à ce propos, il ne présente aucune doctrine qui soit bien originale, ce lui est, du moins, un grand mérite d'avoir compris de quel esprit doivent être animés nos Boileaux.

> La critique, dit-il, a un double écueil, également dangereux, également fatal, à éviter. D'un côté, une fade flatterie, des éloges prodigués sans discernement, la plupart du temps dans le but de se débarrasser du fardeau d'une critique sérieuse, et qui peuvent perdre les plus beaux talents en les enivrant par de faciles succès. D'un autre côté, le persiflage, qui n'est qu'une forme de l'impuissance, et qui peut jeter le découragement dans certaines intelligences d'autant plus faciles à froisser qu'elles ont toujours le défaut de leurs qualités, une sensibilité exquise inhérente à leur talent...
>
> Une étude attentive, un examen sérieux des ouvrages qui surgissent, de sobres encouragements, mêlés de conseils graves, telles sont les qualités d'une saine critique, propre, à la fois, à fortifier le talent et à le diriger, à réprimer ses excès et à favoriser son essor.

De cette critique judicieuse et utile, M. Chauveau se faisait déjà dans son *Journal de l'Instruction publique* l'organe bienveillant, et l'abbé Casgrain s'empressait de signaler à ses lecteurs un aussi bel exemple. Il se plaisait à opposer « ce censeur éclairé » à tant d'autres qu'il y avait ici, délicats mais dédaigneux, qui réservaient tous leurs applaudissements pour ce qui se publiait en France, et méprisaient volontiers, par des parallèles injustes, nos meilleures œuvres canadiennes.

Vouloir, en effet, que nos écrivains s'élèvent tout d'un coup jusqu'au niveau des meilleurs écrivains français, c'est simplement chimère ; et attendre pour les lire et les encourager qu'ils aient réalisé cet idéal, c'est antipatriotisme. La perfection de notre littérature ne pourra jamais que correspondre au degré de notre culture intellectuelle : et puisque pour nous tous, et à raison précisément de notre jeunesse comme peuple, des préoccupations ou des nonchalances qui nous dépriment, et aussi des imperfections

de notre enseignement, ce degré est bien au-dessous de celui où s'est établi depuis longtemps l'esprit français, nous ne pouvons exiger que nos écrivains rivalisent dès maintenant avec les écrivains de France. Ils en sont empêchés le plus souvent par toutes ces circonstances de milieu, d'influence et de formation dont ils sont les victimes bien plutôt que les maîtres, et la critique qui ne saurait pas faire la part de tous ces accidents de notre vie littéraire serait aussi peu clairvoyante que maladroite.

D'autre part, il ne faut pas, sous prétexte de bienveillance, fermer les yeux sur les défauts d'autrui, et faire croire aux auteurs, par des louanges excessives, qu'ils ont atteint la perfection de leur genre.

> Le temps est passé des panégyriques littéraires, écrira plus tard, en 1872, l'abbé Casgrain, qui reprenait ce jour-là les idées qu'il avait exprimées six ans auparavant. Ces ménagements, ces critiques à l'eau de rose qui avaient leur utilité, qui étaient même nécessaires il y a quelques années, quand les lettres canadiennes en étaient à leur début, seraient fatales aujourd'hui. Ils n'auraient pour effet que d'endormir nos hommes de lettres dans une fausse sécurité, de les faire reposer sur des lauriers éphémères trop facilement conquis ; tandis qu'une vigoureuse critique qui signalerait bravement leurs faiblesses aussi bien que leurs qualités, stimulerait leur ardeur, épurerait leur goût, élargirait leurs idées, en éclairant le jugement des lecteurs [1].

On ne saurait mieux raisonner des choses, ni mieux dire. Les éloges indiscrets dont on accable le mérite sont aussi funestes aux écrivains que le peut être la critique mesquine, étroite, visiblement malveillante. Et il était bon que l'on posât dès le commencement d'aussi sages principes. Les peuples jeunes ont, comme les jeunes personnes, l'admiration aussi prompte et aussi démesurée que vives et impitoyables deviennent leurs jalousies : et l'on peut constater souvent encore en cette province que nous n'avons pas dépassé l'âge des jeunes peuples, ni non plus tout à fait renoncé aux habitudes des personnes qui sont jeunes.

L'abbé Casgrain avait donc tracé d'une main sûre les lois essen-

---

1 — Cf. *Critique littéraire*, 1re *livraison*, chez Darveau, 1872.

tielles de la critique littéraire au Canada. Crémazie, qui n'avait pas sur l'avenir de notre littérature nationale les belles illusions et les faciles emballements de son ami, écrivit de Paris, où le poète exilé devenait un peu pessimiste, pour dire à l'abbé combien son article l'avait réjoui et consolé. Convaincu, ou à peu près persuadé qu'une littérature serait ici impossible aussi longtemps que notre société dirigeante serait composée d'*épiciers*, c'est-à-dire de gens qui sont incapables de s'élever au-dessus de leur besogne quotidienne, politiques, avocats, médecins, notaires et professeurs qui ne veulent acquérir d'autre savoir que celui qui est nécessaire pour faire leur métier ou gagner leur vie, et qui n'ont pas même l'instinct ou la volonté d'encourager de leurs deniers ceux qui travaillent, Crémazie estimait pourtant que la critique littéraire, telle que la concevait l'abbé Casgrain, pouvait très efficacement contribuer à orienter et affermir notre littérature naissante, à régler ce qu'ailleurs il nommait la *petite république littéraire de Québec.* Il exhortait d'ailleurs l'abbé Casgrain à donner lui-même, après les préceptes, l'exemple, à continuer son « travail plus en détail, en louant ce qui est beau, et flagellant ce qui est mauvais. » Il voulait bien ajouter : « Personne n'est mieux doué que vous pour créer au Canada la critique littéraire [1]. » L'abbé Casgrain, qui n'aurait pu résister à de si flatteuses et engageantes invitations, sut prévenir les désirs du poète et du public, et, dès le mois de février 1866, paraissait dans le *Foyer canadien* une très longue étude sur Garneau qui venait de mourir, et dont la patrie canadienne portait si justement le deuil.

L'œuvre critique de l'abbé Casgrain est contenue à peu près tout entière dans quelques autres articles et biographies qu'il écrivit au fur et à mesure qu'il en avait l'occasion, et comme

---

1 — Voir les deux lettres de Crémazie à l'abbé Casgrain, qui sont datées de 1866. Elles comptent parmi les plus intéressantes qu'il ait écrites, et l'on y peut voir et étudier quelques-unes des principales doctrines littéraires de ce poète malheureux. On trouvera ces lettres dans l'étude qui sert de préface aux *Œuvres de Crémazie.*

pour se reposer de ses grands travaux d'histoire : *Biographie de M. de Gaspé*, 1871 ; *Silhouettes littéraires*, publiées en collaboration avec M. Marmette, sous le pseudonyme de Placide Lépine, 1872 ; *Critique littéraire*, 1[re] *livraison, Chauveau*, petit travail qui devait servir d'introduction à une série d'études dont l'auteur n'a donné que la première, 1872 ; *Biographie de Crémazie*, 1881 ; *Notre passé littéraire et nos deux historiens*, 1882, étude présentée et lue dans une séance de la Société royale du Canada, que venait de fonder M. le marquis de Lorne ; *Etude sur Angéline de Montbrun, par Laure Conan*, 1883 ; *Biographie de Gérin-Lajoie*, 1884 ; *Biographie de Francis Parkman*, écrite d'abord en 1872, revue et augmentée en 1885.

Pas plus dans ces études que dans l'article-programme qu'il publiait en 1866, l'abbé Casgrain n'a émis un grand nombre d'idées littéraires. Il essaie pourtant de rattacher sa manière à celle que Sainte-Beuve avait fondée et tant illustrée en France. Il ne cherche pas à apprécier les livres en les rapprochant seulement de ces lois, de ces principes théoriques qui constituent tout le code de la critique classique, et tous ses moyens de juger, mais il cherche encore dans la vie des auteurs et dans toutes les circonstances qui entourent et enveloppent de leur influence les esprits et les œuvres, l'explication de leurs travaux. Remarquons pourtant que, là aussi, ses observations ne sont pas toujours assez pénétrantes, et qu'il ne tire pas de la biographie qu'il esquisse tout ce que la critique en pourrait recevoir. Il raconte souvent les faits pour le seul plaisir de les raconter, sans marquer suffisamment quels rapports ils soutiennent avec l'œuvre littéraire ; il s'expose ainsi à faire entrer dans son étude une foule de choses qui n'y paraissent pas nécessaires, qui constituent donc des longueurs, des bavardages ou des hors-d'œuvres, à moins qu'elles ne soient plutôt le fait d'un historien qui veut dire de son personnage tout ce qu'il en sait. Aussi bien, convient-il d'observer qu'en l'abbé Casgrain, l'historien souvent absorbe le critique, à moins qu'il ne soit plus juste d'affirmer que l'écrivain se dédouble et devient tour à tour, selon qu'il lui agrée, historien et critique. Et c'est

sans doute ce qu'il faut retenir quand on lit les longues biographies qu'il a si complaisamment écrites de ses amis de Gaspé, Crémazie, Gérin-Lajoie, Parkman. Ce sont des études historiques qu'il veut faire en même temps que des études littéraires, et, dès lors qu'on le prend ainsi, l'on pardonne à l'auteur, qui serait vite épuisé s'il se renfermait dans le rôle de critique, de chercher ailleurs, dans les détails de la vie, dans les anecdotes, dans ces citations trop copieuses qui dispensent toujours celui qui écrit ou qui parle de penser par lui-même, tous les éléments de son travail.

A la vérité, il manquait à l'abbé Casgrain, pour qu'il devînt un critique littéraire au sens strict et complet de ce mot, une science assez étendue de l'histoire des littératures classiques, un certain entraînement dans l'examen et la discussion des textes, une pratique suffisante des doctrines littéraires. Il faut connaître avec quelque précision l'histoire de l'esprit humain, tel qu'il apparaît à travers les œuvres qui sont les manifestations successives de sa force et de sa vie, il faut aussi bien connaître les lois constitutives des genres littéraires et les conditions de leurs développements et de leurs évolutions, pour avoir quelque chance d'exceller dans la critique : et ce sont des études que l'abbé Casgrain n'eut ni l'occasion, ni peut-être le temps d'approfondir. Aussi y eut-il toujours quelque chose de superficiel, et qui rappelait volontiers le jeune rhétoricien, dans ses appréciations et ses jugements littéraires. Comme beaucoup de gens qui font consister surtout la littérature dans l'art de construire des périodes, et qui définissent le littérateur par ce don et cette facilité qu'il peut avoir de jouer avec les mots et les phrases, il attachait lui-même une importance souveraine aux effets de composition et de style, et c'est à ces parties secondaires d'une œuvre qu'il s'arrêtait le plus volontiers. Il décrète que cela est beau, ou que cela est faible, il cite abondamment pour que le lecteur le constate lui-même, et il ne se soucie pas assez d'introduire en ses conclusions quelques idées générales qui les pourraient élargir et féconder. Qu'on lise cette étude sur Chauveau, que l'abbé fait précéder d'une introduction

où il annonce modestement son dessein de donner désormais aux lecteurs canadiens des modèles de véritable critique, et l'on sera déçu de voir à quoi, et à quel petit nombre d'idées substantielles se peuvent réduire toutes ces pages.

Que si, d'ailleurs, l'abbé Casgrain ne peut ouvrir à sa critique des horizons assez larges, ni non plus assez pénétrer ses études littéraires des principes dont se dégage la philosophie des choses, il n'en reste pas moins certain qu'il fait souvent preuve en ses jugements d'une grande finesse et délicatesse d'esprit. Il a le sentiment vif de la beauté ; il l'aperçoit, il la retient, il s'y abandonne, il s'enivre de sa vision splendide, et il trouve pour exprimer sa joie et ses transports des phrases très jolies où passe tout entière l'âme vibrante de l'artiste. Voyez, par exemple, cette étude sur *Angéline de Montbrun*, qui est, à coup sûr, une de celles où se révèle le mieux l'exquise sensibilité du critique. L'abbé Casgrain a dit les choses les plus aimables et très justes de cette œuvre, et de la femme travailleuse, si bonne, d'une tendresse charmante, et d'un esprit si distingué, qui l'a écrite. Fauvette ou papillon, comme il l'appelle, Laure Conan ne pouvait trouver une âme qui comprît mieux la sienne, qui renvoyât son chant mélancolique en de plus fidèles échos, ou qui vît avec plus d'émotion trembler sur son aile les larmes que la souffrance y avait déposées.

L'abbé Casgrain s'est efforcé, d'ailleurs, de donner à sa critique ce caractère de bienveillance, et aussi d'impartialité qu'il avait lui-même défini. Une fois seulement, ou à peu près, il a secoué son propre joug, et suivi d'autres règles, quand, en 1872, il entreprit, avec Marmette, de dessiner dans l'*Opinion publique* la silhouette des écrivains canadiens. Etait-ce bien de la critique que l'on voulait faire, et ne cherchait-on pas plutôt à flatter la vanité de quelques-uns, à irriter la sensibilité de quelques autres en les faisant poser tous, avec des attitudes on ne peut plus vivantes,—*nuda veritas*,—devant la galerie des lecteurs ? En réalité, on s'occupait beaucoup plus de peindre, et pour ainsi parler, de photographier nos hommes de lettres, que d'étudier leurs œuvres. Et

selon que le personnage était plus ou moins sympathique au petit cercle d'admirateurs qui encourageaient et applaudissaient le turbulent Placide Lépine, on flattait un peu beaucoup ses traits ou l'on accentuait sa grimace. « Je crayonnai la silhouette de Gérin-Lajoie, déclare l'abbé dans ses *Mémoires*, et je la fis avec amour, car Gérin-Lajoie était pour moi l'idéal de l'homme parfait [1] ». Il y avait un clair rayon qui mettait en relief chacune de ses aspérités, dit-il aussi de la silhouette de Taché, « homme charmant et détestable, qu'on aime et qu'on fuit : en deux mots, cœur d'or, tête de mulet [2]. » Ces prédilections et cette désinvolture déterminaient alors des accès de joie et des colères dont retentissaient tous les salons de Québec et de Montréal. Placide Lépine, qui n'était déjà plus un pseudonyme pour personne, se gaudissait, et se frottait les quatre mains derrière le rideau transparent qui ne le cachait pas ; l'abbé Casgrain, pour un, riait aux éclats et montrait au public toutes ses dents, ces dents si belles, très belles, qui eurent quelque réputation parce que Marmette eut l'imprudence d'en faire briller l'émail en la silhouette de son collègue.

Il paraît que nous, qui sommes venus tard et dans une société blasée déjà de toute la littérature bonne ou médiocre qui l'inonde, nous ne pouvons imaginer quel intérêt et quelle curiosité éveillait alors partout en cette province la publication des *Silhouettes*, ni non plus avec quel entrain se ranimèrent les discussions, et combien vite applaudissements et sifflets changèrent de camp, lorsque quelques mois plus tard, Jean Piquefort,—dont le nom d'emprunt ne masquait pas plus en ce temps-là M. le juge Routhier que celui de Placide Lépine n'avait protégé Casgrain et Marmette,—publia dans le *Courrier du Canada* ses *Pastels et Portraits*. Avec beaucoup plus de tenue littéraire, avec plus d'esprit, mais aussi avec non moins de malice que n'en avait

1 — *Souvenances canadiennes*, IV, 80.

2 — *Les Guêpes canadiennes ;* Silhouette de Joseph-Charles Taché, I, p. 206.

montré Placide Lépine, Jean Piquefort déclara la guerre au comité des *silhouetteurs-silhouettés*, et il planta vivement son dard aigu dans le flanc sensible des hommes de lettres. LaRue regimba, et riposta à son tour dans l'*Evénement* avec une série de *Profils et Grimaces*, à laquelle collabora Casgrain lui-même ; la politique s'en mêla, dit-on, et tout cela, comme l'avoue l'abbé, toute cette prétendue critique littéraire se termina par des coups d'assommoir qui ne pouvaient faire que du mal.

Il ne faut donc pas chercher là, dans ces exercices de littérateurs qui veulent s'amuser eux-mêmes et amuser le public beaucoup plus qu'ils ne visent à l'instruire, l'œuvre principale du critique que fut l'abbé Casgrain. Peut-être même ne faudrait-il pas la chercher non plus dans les autres articles et biographies que nous avons signalés, mais bien plutôt dans l'action très efficace que par son travail, son exemple et ses conseils l'abbé exerçait sur tous ceux qui le voulaient approcher. Et si, en effet, nous rattachons à son œuvre de critique le rôle qu'en ce temps-là tenait parmi nos écrivains l'abbé Casgrain, la place très considérable qu'il s'était faite au milieu d'eux, les directions et les encouragements que dans ses relations sociales il distribuait autour de lui, il faudra bien reconnaître que c'est tout cela qui constitue l'influence principale que cet homme aura exercée sur le développement de nos lettres canadiennes.

Placé à Québec au centre même du mouvement intellectuel, doué d'une activité prodigieuse, mis en relation par ses fonctions et par ses études avec tous ceux qui vivaient au premier rang de la société, gentilhomme accompli, avec des manières et des façons de parler plutôt originales qui le faisaient rechercher de tous, au surplus très soucieux de faire briller partout son mérite et son esprit, l'abbé Casgrain devint bientôt, après 1860, l'ami et le conseiller des publicistes, des poètes, des politiques qui travaillaient alors à créer, c'est leur expression favorite, une littérature nationale.

Au lendemain de la publication du *Tableau de la Rivière-Ouelle*, en 1860, M. Chauveau écrivait à l'auteur pour le féliciter

et lui demander sa collaboration au *Journal de l'Instruction publique.* Les autres *Légendes* achevèrent de révéler aux littérateurs canadiens tout ce qu'il y avait de fécond et d'original dans ce talent nouveau. Si quelques âmes timorées se scandalisaient, en ces temps de virginale pruderie, de voir un prêtre étudier si amoureusement les écrivains de l'école romantique et chercher à surprendre leur secret, si quelques moralistes maladroits estimaient alors qu'il vaut mieux ignorer les grands courants qui portent tour à tour la pensée humaine que de chercher à les orienter et à les purifier [1], tous ceux qui étaient alors capables de contribuer au progrès de nos lettres encouragèrent de leurs applaudissements le jeune et extravagant abbé. Les anciens lui firent très bon accueil, et les jeunes se lièrent étroitement d'amitié avec lui. Tous se sentaient ranimés et stimulés par le seul spectacle de cette activité fiévreuse et débordante, et bientôt ils laissaient ce nouveau venu prendre au milieu d'eux la première place. C'est Casgrain déjà qui excitait toutes les ardeurs et qui mettait en branle toutes les bonnes volontés, à l'époque de la fondation des *Soirées* et du *Foyer ;* c'est à Casgrain qu'en 1862 M. de Gaspé, qui se faisait auteur à soixante-quinze ans, soumettait son manuscrit des *Anciens Canadiens*, et demandait ingénument s'il valait la peine qu'on le publiât ; c'est à lui aussi qu'il voulut d'abord en faire la dédicace par une lettre où il le proclamait « littérateur distingué, et, malgré sa jeunesse, protecteur dévoué de la bonne littérature canadienne [2].» C'est l'abbé Casgrain que M. Hector Fabre proclamait, en 1866, devant la Société littéraire et historique de Québec, « l'âme de ce groupe d'élite auquel nous devons le mouvement littéraire qui s'est développé

1 — Voir à ce sujet la préface des *Légendes*, où l'auteur se croit obligé de répondre à de très naïves observations qu'on lui a faites.

2 — L'abbé Casgrain ne voulut pas accepter cette dédicace, « moins par modestie que par la répugnance invincible que j'éprouve à paraître me mettre en avant, » dit-il dans ses *Souvenances.*

en ces dernières années [1].» « Il est un des pères de l'église littéraire », dira enfin de la moitié de lui-même le très modeste Placide Lépine.

Et l'abbé Casgrain, tout ému et conscient des devoirs d'une paternité si douce, ne laissa pas de considérer quelquefois la littérature canadienne comme sa fille. Tour à tour, il fut pour elle sévère et indulgent, et il n'épargna aucun soin pour qu'elle fût par-dessus tout bien élevée. La vieillesse même ne lui fut jamais un prétexte pour se désintéresser de sa fortune. Il regrettait sans doute de ne sentir plus à ses côtés les camarades disparus, ceux qui l'avaient aidé à lécher ou à morigéner le nourrisson ; il pleurait l'absence des compagnons de la première et de la meilleure heure, de ceux-là surtout dont il a si pieusement enguirlandé les tombes ; le vieillard se sentait parfois isolé dans son labeur et dans sa souffrance ; et aussi, comme Ruskin ou Veuillot, il fut dur pour ces temps nouveaux et ces mœurs utilitaires qui ont enlevé à la vie le plus suave parfum de sa poésie ; mais, pourtant, jusque dans ses dernières années, l'abbé Casgrain aima travailler pour les lettres canadiennes [2] ; jusqu'à ses derniers jours il se plut à encourager de ses conseils et de ses approbations tous les jeunes qui s'essayaient à écrire. Nous nous souviendrons toujours nous-même avec reconnaissance de la très vive sympathie avec laquelle il accueillait nos premiers essais, avec quelle cordialité il nous ouvrait sa porte, et combien abondamment il versait en notre esprit le trésor précieux de ses souvenirs.

C'est donc cette sollicitude attentive dont l'abbé Casgrain entourait les hommes de lettres, c'est cet empressement à approuver, à redresser, à applaudir, à prodiguer sa parole et son action qui ont, dans la plus grande mesure, déterminé l'influence du

---

1 — Cf. *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, 1865-1866, p. 97.

2 — Quelques semaines seulement avant sa mort il déposait sa plume, et laissait inachevée une étude de mœurs canadiennes qu'il intitula *La vie de famille*.

critique. Et puisque c'est à cela même qu'il consacrait volontiers les dernières heures de sa vie, c'est par cette louange que nous terminerons cette étude.

***

Définir ici l'esprit et l'œuvre de l'abbé Casgrain, tel était notre dessein ; et nous voulions par ce moyen payer, nous aussi, à ce maître regretté notre tribut d'hommage. Si nous avons dit très loyalement quelles impressions nous avons rapportées d'un assez long commerce avec ses livres, et quelles raisons les avaient déterminées, c'est qu'il nous a paru que c'était la meilleure façon d'honorer cet écrivain, et que l'abbé Casgrain lui-même eût applaudi à la franchise de nos réserves.

Nous ne nous dissimulons pas toutes les lacunes de ce travail, et qu'il reste beaucoup à dire d'un tel homme et d'une telle vie. Mais notre ambition n'était pas autre que de dégager de l'ensemble d'une si longue carrière littéraire quelques lignes essentielles ; et nous serions en quelque mesure satisfait si nous avions démontré que l'abbé Casgrain fut par-dessus tout une âme ardente et belle, que la génération qui nous a précédés n'en produisit pas de plus active ni de plus entreprenante, que la patrie canadienne perdit en l'auteur de *Montcalm et Lévis* l'un de ses citoyens qui l'ont le plus aimée et le plus grandie aux yeux de l'étranger, que notre littérature enfin fut enrichie par lui de quelques-unes de ces œuvres très durables où se révèle un talent réel et un grand talent, s'il est vrai, comme le dit quelque part Paul Bourget, que « tout grand talent commence et finit par l'amour et l'enthousiasme. »

CAMILLE ROY, ptre.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

ENCORE PLAIN-CHANT

J'ai une excuse pour y revenir : que les musiciens me le pardonnent !

J'aurais, paraît-il, compromis l'autorité du Pape en prenant trop haut la défense des Bénédictins maltraités par M. Widor. Pourtant, qu'ai-je dit qui ne soit au su de tout l'univers ? Puis-je compromettre Sa Sainteté plus qu'elle ne s'est compromise elle-même en louant publiquement les travaux des religieux de Solesmes et en chargeant Dom Pothier, celui-là même qui a fait l'édition bénédictine des livres liturgiques, de diriger l'édition vaticane ?

En vain distingue-t-on entre la méthode de Solesmes et le texte mélodique qui en est sorti, et veut-on que le Pape loue la méthode sans accorder la même faveur aux mélodies elles-mêmes telles que restituées dans les livres de Solesmes. Le texte et la méthode sont solidaires. Si la méthode est excellente et digne de tout éloge, comme elle s'appuie sur le texte et s'en justifie, celui-ci ne peut être méprisable. Et si le texte et la méthode s'appellent nécessairement — au moins dans l'ensemble, — le Pape n'a point pu louer et approuver l'une sans louer l'autre, au moins implicitement.

« Mais songez donc ! il y a des incorrections dans l'édition bénédictine, des fautes manifestes qu'une oreille civilisée ne pardonnera jamais. On y trouve des intervalles de trois tons que le plain-chant proscrit, et d'autres d'une orthodoxie grégorienne tout aussi contestable. Elle méconnaît à plaisir les lois de l'accentuation latine. Et ce serait le Pape, qui couvrirait de sa faveur de pareilles inepties ! Par respect pour son autorité, disons qu'il

loue les travaux des Bénédictins, mais non qu'il approuve, même implicitement, leur édition des livres liturgiques. »

Ai-je jamais prétendu ou même insinué que les livres liturgiques publiés à Solesmes ont été revêtus d'une approbation officielle par le Saint-Siège ? Nullement ; car cette approbation eût rendu inutile ou moins nécessaire une édition officielle. Et encore, ces livres fussent-ils approuvés comme officiels, l'approbation ne garantirait nullement qu'on n'y puisse relever aucune faute ni imperfection. Un texte approuvé n'est pas une formule dogmatique ni une définition *ex cathedra*. Quel livre a été plus solennellement approuvé par les Papes que la traduction latine de la Bible publiée par leur autorité ? Qui ne sait combien de fautes de détails on y peut relever ? L'autorité des Papes qui l'ont louée et approuvée s'en trouve-t-elle pour cela compromise ou amoindrie ?

Il faut bien qu'on en prenne son parti : le jugement du Pape est formé, et ni les grands Widors ni les petits n'y changeront rien. L'institution de la commission pontificale chargée de l'édition officielle des chants liturgiques de l'Eglise romaine, non moins que le *motu proprio* et les autres actes officiels émanés du Saint-Siège au sujet de la réforme du chant de l'Eglise, sont une véritable consécration et glorification des travaux bénédictins — de la méthode d'abord, et des textes mélodiques restaurés eux-mêmes, sans être une approbation officielle qui les déclare authentiques et irréprochables dans tous les détails. Les chicanes qu'on leur fait — et l'on pourrait en soulever bien d'autres — n'en infirment en rien la valeur.

L'affaire du triton est une querelle d'Allemand. Les Bénédictins n'ignorent pas plus que nos chantres de ville et de campagne que le plain-chant a peur du triton à peu près comme du diable ; mais ils ont constaté, sur la foi de tous les manuscrits, que par exception, dans certains morceaux, cet intervalle régulièrement proscrit a été non seulement toléré, mais voulu. Comme ils n'ont point eu la prétention de corriger les mélodies antiques mais de les reproduire fidèlement, ils ont laissé le triton là où l'avaient installé

et toléré toutes les générations de plain-chantistes après comme avant Guy d'Arezzo.

Ce qui m'émeut moins encore que l'horreur du triton, c'est le zèle pour l'accentuation latine — naturellement outré en ceux qui ne la connaissent pas.

Quand on a appris quelques règles de prosodie, on a su distinguer entre les syllabes longues et les syllabes brèves, — et l'on a cru que les syllabes longues sont des syllabes accentuées. C'est une erreur. L'accent latin, comme l'accent grec, ne consiste pas à prolonger le son des syllabes, mais à lui donner plus d'intensité. Il se marque par une vive impulsion de la voix qui est nécessairement courte et fait saillir la syllabe accentuée par la force et l'élévation du son plutôt que par son prolongement et sa durée.

Peu importe à l'accent la durée du son ; il ne s'occupe que de la vivacité. Lors donc que nos délicats se bouchent les oreilles et se voilent la face en apprenant que ces monstres de Bénédictins se sont permis de ne donner qu'une note à une syllabe accentuée et deux ou trois à des syllabes qui n'ont point d'accent, ils prouvent éminemment qu'ils ignorent aussi parfaitement la langue latine que le rythme du plain-chant, ou que, tout entiers à leurs préjugés, ils ne se sont pas donné la peine d'apprendre à lire la notation restaurée d'après les anciens manuscrits. S'ils comprenaient, par exemple, que dans un texte mélodique qui exprime le mot *Dominus*, l'unique note donnée à la première syllabe *Do* vaut plus comme son et intensité que les trois ou quatre données aux autres syllabes, ils verraient que ce ne sont pas ces barbares de Bénédictins qui méconnaissent et outragent de parti pris les règles bien entendues de l'accentuation latine et le rythme propre au chant grégorien et à la prose latine, mais ceux qui les reprennent.

Que diraient-ils, si on leur prouvait qu'au temps de Charlemagne on comprenait comme eux, partout où l'on ne savait plus ni le chant ni le latin, les lois de l'accentuation et le rythme du plain-chant, et que ce sont les chantres venus de Rome sur la

demande du grand empereur qui ont réformé les textes mélodiques et interprété comme on les interprétait à Rome depuis saint Grégoire le rythme du chant liturgique et l'accentuation ? Prétendraient-ils que ces chantres choisis, entre tous ceux qu'avait formés l'école de saint Grégoire, comme les meilleurs interprètes des mélodies liturgiques, n'entendaient rien au rythme véritable du chant grégorien, ou qu'ils ignoraient les règles de l'accentuation latine? Ou voudraient-ils que le grand Pape lui-même aurait eu besoin d'aller à l'école d'un Widor ou d'un Bouchy [1] pour y entendre quelque chose ?

Laissons là ces vétilles. Aussi bien n'ai-je aucun intérêt à défendre l'édition bénédictine, qui se défend d'elle-même auprès des esprits assez sérieux pour l'étudier et la comprendre avant de la condamner. Sera-t-elle reproduite en tout ou en partie dans l'édition vaticane ? L'avenir le dira. Il n'est pas impossible, ni même improbable, que l'édition officielle soit moins savante, moins parfaite en elle-même, mais plus pratique pour le commun des chantres d'église et ceux qui ont à les former. Quoi qu'il en soit, l'édition de Solesmes et les travaux qui l'ont préparée auront eu la gloire assez grande déjà d'avoir préparé et rendu possible

---

1 — La réforme de M. l'abbé Bouchy, entreprise à la demande de Mgr Turgeon et approuvée par le Premier Concile de Québec, a consisté surtout en la simplification du Graduel et de l'Antiphonaire de la Commission de Reims et de Cambrai. Les principales modifications qu'y a apportées l'abbé Bouchy sont la suppression de la plupart des neumes et l'adaptation de notes plus nombreuses ou plus prolongées aux syllabes qui sont longues d'après les lois de la prosodie latine. De ce travail sont sortis notre Graduel et notre Vespéral qui, malgré leurs imperfections, ont conservé et entretenu dans notre peuple canadien-français le goût et la pratique du plain-chant. Aujourd'hui que Rome, maîtresse de la liturgie et de la discipline aussi bien que de la doctrine, aujourd'hui que Rome a parlé, le temps n'est-il pas venu de remplacer, malgré les services qu'il a rendus, un instrument moins parfait par un autre plus parfait et plus conforme à l'esprit de la liturgie et aux directions du Saint-Siège ?

La Direction.

la grande réforme entreprise par Pie X. Cela peut compenser pour les critiques de M. Widor et les dédains de ses admirateurs.

Quand sera prête cette édition officielle des chants liturgiques? Et, en attendant, quelle attitude doivent prendre ceux qui ont à exécuter et à diriger le chant de nos églises? Doivent-ils s'attarder à de vieilles méthodes aussi outrageantes pour l'art et le bon goût que pour la piété et le sens liturgique? Les chantres devront-ils crier sur une dominante féroce et à *perte d'haleine* comme les anges d'un de nos vieux noëls? Faut-il attendre de longues années un texte qui demandera des habitudes chorales tout à fait différentes pour réformer le chant et les chantres eux-mêmes?

Il me semble que ce serait préparer avec intelligence la transformation qui *devra se faire ici comme partout*, que d'emprunter à la méthode dite de Solesmes, parce que ce sont les travaux de Solesmes qui l'ont popularisée, ce que j'appellerai son esprit et d'interpréter à sa manière ceux de nos chants liturgiques que la réforme de Bouchy n'a pas trop défigurés.

Que l'on apprenne à nos chantres, aux enfants surtout, à chanter d'une voix douce et pieuse, à rythmer les antiennes, la psalmodie, certains introïts plus faciles ou plus expressifs, et toutes les mélodies de l'ordinaire de la messe; et l'on donnera bientôt à nos offices un parfum de piété qui pénétrera les âmes d'une onction céleste, et l'on préparera les fidèles à goûter, les chantres à comprendre les mélodies grégoriennes les plus riches que nous apportera plus tard l'édition officielle.

Que l'on apprenne aussi aux organistes à ne point dénaturer, par un accompagnement compliqué et tapageur, le rôle de l'orgue dans l'église. L'accompagnement du plain-chant ne ressemble en rien à celui des mélodies modernes. Que l'orgue garde ses grands effets, lorsqu'il chante seul au nom du peuple qui ne chante plus et au nom de la création entière dont il imite et traduit harmonieusement le concert ; mais quand il accompagne, qu'il se fasse modeste et doux, s'effaçant pour faire ressortir la mélodie, comme la mélodie elle-même s'applique à mieux dire le texte et à en

exprimer le sens et l'onction. En s'aidant des travaux faits jusqu'ici dans notre pays [1] pour les aider à remplir dignement leur fonction dans le service divin, nos organistes apprendront à interpréter convenablement les textes mélodiques qui remplaceront avec avantage les textes mutilés et déformés qu'une critique peu judicieuse a mis entre nos mains.

En attendant, quel profit pour la piété ! Il ne sera plus nécessaire d'attendre la fin de la messe et des vêpres pour prier ! Et, ce qui n'est pas à dédaigner, quel repos pour la gorge des chantres et pour les oreilles des auditeurs !

---

1 — Je mets à dessein le pluriel. On a dit quelquefois que l'on ne connaissait d'autre travail de ce genre que celui de monsieur Octave Peltier. Pourtant l'abbé P. Lagacé a imprimé, lui aussi, un livre d'accompagnement qui n'était pas sans valeur, et un autre travail du même genre vient d'être publié par un des directeurs de la *Nouvelle-France*. Même lorsque l'édition vaticane nous aura délivrés de l'édition Bouchy, tous ces divers ouvrages seront d'un grand secours aux organistes qui voudront se former à un bon accompagnement du plain-chant. Je prends occasion de cette note pour recommander, à tous ceux qui veulent se renseigner sur le chant grégorien, « *Les Mélodies grégoriennes* » de Dom Pothier, et le manuel de Dom Kienle, « *Théorie et pratique du chant grégorien* » ; aux organistes, l'étude du R. P. Lhoumeau sur le rythme du plain-chant.

RAPHAËL GERVAIS.

UN EXCELLENT TRAITÉ DE PHILOSOPHIE[1]

Nombreux sont les manuels de philosophie qu'a fait germer la parole du docte Pontife Léon XIII, promoteur et patron du retour aux saines et lumineuses traditions de la doctrine scolastique. Les grands ordres religieux, dociles à la voix du Maître, ont tenu, les premiers, à mettre au service et à la portée de leurs disciples les précieux enseignements de l'Ecole. Ils n'ont eu, pour cela, qu'à marcher sur les traces de leurs docteurs et de leurs maîtres les plus illustres, qu'à puiser dans leurs écrits, comme dans un trésor de famille, les *nova et vetera*, les leçons anciennes mais toujours nouvelles, puisqu'elles sont éternellement vraies, destinées à faire connaître aux élèves et à leur faire aimer le vrai, le bien, le beau, et à les faire traduire en pratiques salutaires pour la vie présente et future.

Fils de Dominique et d'Ignace ont collaboré à l'envi à cette œuvre éminemment opportune. Chez les premiers, Zigliara, Gonzalès et Lepidi, pour ne citer que les mieux connus, chez les Jésuites, à la suite de Liberatore, le porte-étendard au XIXe siècle de la vulgarisation de la philosophie scolastique, les pères Cornoldi, de Maria, Urraburù, Schiffini, de San, Van der Aa, Lahousse, Pesch, Clarke, Rickaby, Coppens, — et que d'autres ! — ont publié, à tour de rôle, des manuels classiques, où la doctrine scolastique, *juxta mentem Divi Thomæ*, est exposée avec clarté et démontrée de façon convaincante. Jamais parole de pape n'avait produit plus d'effet ; jamais prémisses n'avaient donné de plus abondantes conclusions.

Il était juste que les fils de François d'Assise, aussi bien que les autres, entrassent en lice et apportassent leur pierre à la restauration de l'édifice scolastique. Et, certes, ils n'y ont pas man-

---

1 — COMPENDIUM PHILOSOPHIÆ juxta dogmata D. Thomæ, D. Bonaventuræ et Scoti, ad hodiernum usum scholarum accommodatum, auctore P. Georgio a Villafranca, Ord. Min. Cap. T. I, Dialectica et Critica ; t. II, Ontologia et Cosmologia ; t. III, Psychologia — Theologia naturalis — Ethica. Tolosæ, ex typ. catholica Sancti Cypriani.

qué. Sans parler, en effet, de la réédition complète des œuvres du Vén. Duns Scot, la publication des *Opera omnia* de saint Bonaventure suffirait, à elle seule, pour leur donner un rang d'honneur dans ce concours de zèle pour la diffusion de la saine doctrine de l'Eglise. Commencée sous les auspices de Léon XIII, cette œuvre colossale à peine terminée méritait naguère de la part du Pontife glorieusement régnant le bref *Doctoris Seraphici*, qui en consacre l'importance et le mérite. Obéissant à la même inspiration salutaire, le Père George de Villefranche, des Mineurs Capucins, donnait récemment aux étudiants de son ordre un traité de philosophie où les enseignements des deux grands docteurs, l'Angélique et le Séraphique, tantôt marchent de front, tantôt se confondent en une synthèse harmonieuse et lucide. Il avait pris le mot d'ordre d'un texte de Sixte V, reproduit par Léon XIII dans son Encyclique *Æterni Patris.*

Nos ancêtres, y est-il dit, hommes de science profonde, inventèrent la théologie scolastique. Mais ce sont surtout deux glorieux docteurs, l'angélique saint Thomas et le séraphique saint Bonaventure, tous deux professeurs illustres en cette faculté......... qui, par leur talent incomparable, leur zèle assidu, leurs grands travaux et leurs veilles, cultivèrent cette science, l'enrichirent et la léguèrent à l'avenir, disposée dans un ordre parfait, largement et admirablement développée.

Guidé par ces deux luminaires de l'Eglise, *duo candelabra in domo Dei lucentia* — c'est ainsi que les désigne ailleurs le même Sixte V—, l'auteur a su profiter de leur double rayonnement pour mettre en lumière toutes les questions qu'il traite, et qui comprennent tout le cycle ordinaire d'un cours de philosophie. Il semblait naturel que, par esprit de famille, l'auteur dût le plus souvent donner la préséance, sinon toujours la préférence, à son Père Séraphique. Et pourtant, c'est dans l'ordre inverse qu'il procède presque toujours dans la citation des textes et dans l'usage des arguments empruntés aux deux grands docteurs.

Il y a là une déférence pleine de délicatesse et d'humilité. N'a-t-il pas eu devant les yeux, en agissant ainsi, l'exemple de l'illustre Bonaventure lui-même ? le souvenir de cette scène

sublime où le Docteur Séraphique, appelé à son tour par Urbain IV à lire le texte de l'office du Saint-Sacrement composé sur l'ordre de ce même pape, dut refuser en laissant tomber par terre les fragments de son manuscrit qu'il avait déchiré dans le silence et l'humilité en entendant lire, quelques instants auparavant, le chef-d'œuvre de son rival en génie et en sainteté, Thomas d'Aquin?

Il y a, dans ce procédé de l'auteur capucin, une manifestation d'impartialité et de générosité qui l'honore, lui et son ordre, d'autant plus que le fait n'est pas absolument commun.

Les plus fervents disciples de saint Thomas peuvent donc étudier ce *Compendium* sans craindre de se voir contrariés dans leurs plus chères convictions. Ils s'y trouveront à l'aise dans l'exposition et la défense des doctrines plus propres à l'Ecole, comme celles de la composition essentielle des corps, de l'unité substantielle du composé humain, du double principe de l'origine des idées. Que si parfois, par une « distinction personnelle actuelle *ex natura rei* » ou autre, le vénérable Duns Scot, ou plutôt l'un de ses disciples en voie d'enchérir sur le maître, semble vouloir s'insinuer entre l'Angélique et le Séraphique, et les mettre en désaccord apparent, le lecteur, au lieu de prendre feu, adoptera le parti plus sage de s'extasier devant l'acuïté du « docteur subtil » en attendant qu'il puisse recourir, pour lui faire échec, au docteur plus subtil encore, Thomas de Vio Cajetan.

Il va sans dire que, dans ce manuel, les sujets d'actualité ne sont pas perdus de vue. Pour ne parler que de l'Ethique, il y est question des relations entre le capital et le travail, du droit d'association, du centralisme dans le gouvernement, aussi bien que des soi-disant libertés modernes, de la laïcité des écoles, etc.

L'auteur démontre dans la Cosmologie la parfaite adaptibilité de la doctrine scolastique sur la composition essentielle des corps aux exigences de la physique et de la chimie modernes. Il n'en faut pas davantage pour venger, une fois de plus, l'Ecole de la note d'obscurantisme et de rétrogradation qu'on aime tant à lui décerner.

L. LINDSAY, ptre.

Pages Romaines

Après le congrès de la libre pensée. — Le congrès des jurisconsultes chrétiens. — La statue de saint Jean-Baptiste de la Salle à Saint-Pierre. — L'académie de Saint-Luc.

Pie X n'a pas attendu que le congrès de la libre pensée eût clos ses séances pour lancer sa protestation contre ce défi de l'athéisme, en pleine capitale de la catholicité. Dès le lendemain de son inauguration, par une lettre publique adressée au cardinal Respighi, son vicaire, le Pape a vengé Rome, « *cité destinée à garder la majesté de la foi* », de la déchéance que prétendait lui infliger l'impiété ; puis il a ordonné une solennelle cérémonie de réparation pour l'outrage fait à Dieu. Elle eut lieu dans toutes les églises paroissiales de Rome, le jour même où l'Eglise fête annuellement le vainqueur de l'Esprit du mal, l'archange saint Michel. La réparation fut grande comme l'avait été l'offense. Partout, ce fut une affluence extraordinaire de fidèles, une lutte d'éloquence parmi les orateurs chrétiens chargés de venger les droits divins, un concours unanime de prières pour apaiser la justice de Dieu.



Quelques jours après, dans la maison qu'habitaient les RR. Pères de l'Assomption, au bas du capitole, sous la présidence de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, s'ouvrait le congrès des jurisconsultes catholiques.

Cette assemblée de défenseurs méconnus d'un droit plus méconnu encore, pour l'unique satisfaction de l'honnêteté de leur âme, défendant, acclamant la justice en face de ce capitole où, depuis si longtemps, elle ne monte plus en triomphatrice, était un spectacle d'une grandiose ironie. L'église de Saint-Venant, desservie par les Assomptionistes, était le rendez-vous matinal de ces hommes qui se faisaient un devoir journalier d'aller parler à Dieu, en d'humbles supplications, avant de se parler entre eux en d'éloquents mémoires. C'est à Grenoble, il y a 30 ans, sous l'initiative du R. P. Lambin, jésuite, que se groupèrent plusieurs magistrats et plusieurs avocats de valeur, dans le but de donner aux études juridiques un caractère chrétien, en affirmant partout, en défendant toujours et partout les droits de Dieu et de l'Eglise outragés par les uns, oubliés par les autres.

Pendant quelques années, Grenoble resta le centre de l'œuvre ; Lyon prit ensuite sa place, et les assemblées annuelles se réunirent successivement dans les plus grandes villes de France, puis une première fois à Rome en 1886, époque à laquelle, en une audience solennelle, elles reçurent les plus flatteurs encouragements de Léon XIII.

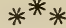
En clôturant leur XXVIIIe congrès, les jurisconsultes catholiques sont venus s'agenouiller aux pieds de Pie X. L'évêque de Montpellier d'abord, M.

de Lamarzelle, sénateur français, ensuite, ont exprimé les sentiments, les désirs, les vœux d'un chacun, se proclamant les soutiens ou les clients de la justice, et honorant en la personne sacrée du pontife les reflets de la bonté et de l'autorité du Juste par excellence, Jésus-Christ.

Très Saint Père, disait M. de Lamarzelle, nous sommes des juristes chrétiens qui avons réuni nos efforts pour défendre devant les tribunaux tous les catholiques, prêtres, congréganistes et laïques, atteints dans leurs droits et dans leur liberté. Nous avons voulu aussi et nous voulons toujours mettre en lumière la doctrine catholique, faire apparaître à tous la nécessité — même au point de vue des intérêts terrestres — de la concordance des institutions humaines avec la loi divine. Et, si l'on considère le but général auquel tend notre œuvre à ce sujet, nous pourrions prendre pour devise la grande parole que Votre Sainteté a commentée la première fois que vous avez parlé au monde en qualité de pasteur universel : *restaurare omnia in Christo.*

La réponse pontificale aux discours de l'évêque et du sénateur manifesta d'abord la joie de voir tant d'illustrations juridiques rendre un hommage spontané à la primauté de Pierre. Puis, ce fut le commentaire de la parole évangélique, *unicuique mandavit de proximo suo*, sur le secours mutuel recommandé par le Christ ; à ces paroles succédèrent les félicitations pour la constance dans une lutte soutenue depuis 30 ans et plus, et le souvenir du : *servi inutiles sumus, quod debuimus facere, fecimus.* Puis encore, l'espoir pour la lutte du lendemain dans l'évocation de ces autres paroles de l'Ecriture : *remisit sæculo semen nativitatis* et l'*annuntiabitur Domino generatio ventura.*

La bénédiction pontificale, comme un rayon de soleil, vint illuminer ces fronts, fiers devant l'injustice, humbles devant la sainteté du droit.



Dans les larges niches qui encadrent, dans la basilique Saint-Pierre, ces gigantesques colonnes qui supportent ces voûtes en arc de triomphe dont l'éclat de mille voix éveillent à peine les échos, seuls les fondateurs d'ordre ont leur statue sculptée dans le marbre le plus pur par les ciseaux des plus grands artistes. Leur image est là, dans la révélation de la vertu qui fut l'héroïsme de leur sainteté.

Autour du tombeau du pêcheur de Galilée, dont vingt siècles aidés de la vénération des peuples ont bien amoindri les restes, cette garde d'honneur faite dans la beauté et l'immobilité du marbre par les héros des héros, ces entraîneurs de vertus, est digne de celui auquel le Christ a dit : Confirme tes frères.

Dans la nuit du 21 octobre, vers 11 heures du soir, sortant de l'atelier Aureli, un char, traîné par sept paires de bœufs, transportait à Saint-Pierre la statue du fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, saint Jean-Baptiste de la Salle. Ouvriers, artistes qui avaient concouru à l'œuvre du sculpteur

Aureli, précédaient, escortaient, suivaient l'image du saint ; des torches que chacun tenait en main éclairaient leurs pas. La voie Flaminia fut suivie jusqu'au pont Mulvius, puis la porte Angelica atteinte, on arrivait à Saint-Pierre vers une heure et trois quarts du matin. Remise à l'architecte des palais apostoliques, la statue fut transportée dans la basilique par une véritable armée de Sampietrini. Quelques jours après, colossale au dehors, la statue mise en place ne dominait point les autres, elle n'écrasait point les piliers qui l'entourent. Dans cette vaste nef, si grande que soit la statue des saints, si vaste que soit le génie de leurs œuvres, ils restent toujours bien en deçà et de la taille du premier chef de l'Eglise, et de ses prédestinations, et du dôme qui couronne son incomparable tombeau.

***

En ramenant chaque année la solennité liturgique de saint Luc, octobre ménage à l'académie du même nom un grand jour de fête.

De fondation pontificale, cette académie semble avoir été un don de joyeux retour fait à la ville de Rome par Grégoire XI, le dernier pape avignonais, lors de la translation du Saint-Siège des bords du Rhône aux rives du Tibre. Une petite église dédiée à saint Luc et construite sur les rampes de l'Esquilin fut le premier lieu de réunion des artistes groupés autour de la papauté. En 1478, Sixte IV modifia les anciens statuts de l'association artistique, en leur donnant des bases beaucoup plus libérales que les premières. Ce ne fut toutefois que deux cents ans après la fondation du groupe, en 1577, que, sur les instances de Jérôme Muziano, de Brescia, artiste de grande valeur, Grégoire XIII, par une bulle en date du 10 octobre de la même année, transforma officiellement l'association en académie des beaux-arts. La mort surprit Muziano dans l'organisation de l'œuvre nouvelle ; elle ne fut définitivement constituée que par le zèle du peintre Frédéric Zuccari, en 1588, sous le pontificat de Sixte V.

Ce fut ce pape qui donna à la jeune académie l'église de Sainte-Martine-au-Forum, en remplacement de la chapelle de Saint-Luc-sur-l'Esquilin qui avait été démolie. Sainte-Martine n'était autre que l'ancien temple dédié à Mars Vengeur par Octave-Auguste, en expiation du meurtre de Jules César. A l'aide des générosités testamentaires de Muziano, les maisons attenantes à Sainte-Martine furent achetées pour servir de siège à l'académie qui y tint pour la première fois ses séances le 14 novembre 1593, sous la présidence du peintre, architecte, sculpteur Frédéric Zuccari, qui en fut proclamé prince. Trente-six conseillers, dont douze choisis parmi les peintres, douze parmi les sculpteurs, douze parmi les architectes, et dont vingt sur l'ensemble pouvaient être élus au sein des nations étrangères, composaient le conseil. A ces premiers s'ajoutaient douze académiciens de mérite choisis parmi les

peintres, les graveurs de passage, et un nombre indéterminé d'académiciens honoraires. La dignité présidentielle était annuelle ; la charge du secrétaire perpétuelle.

Encouragée dans toutes ses œuvres par la bienveillance des papes, l'académie bénéficia souvent de leurs générosités. Sur la demande de Carlo Maretta, en 1702, Clément XI lui donna mille écus ; en 1754, Benoît XIV lui céda l'une des plus grandes salles du capitole avec une dotation de trois cents écus annuels ; puis, il lui offrit une magnifique galerie de peinture et lui confia la direction d'une école des beaux-arts qu'il avait fondée. Pie VI, en 1795, donna le titre de Comte Palatin à l'académicien président, pendant l'année de sa présidence. Renchérissant sur les générosités de ses prédécesseurs, Pie VII créa une décoration particulière pour tous les anciens présidents, et fonda une rente de dix mille écus pour l'acquisition des objets d'art sur la proposition de l'académie. Léon XII ajouta sept chaires de géométrie, de perspective, d'optique, d'anatomie, d'histoire, de mythologie, d'archéologie, à celles de peinture, de sculpture, d'architecture qui existaient déjà. Grégoire XVI accrut encore le nombre des professeurs et donna aux plus méritants un uniforme particulier. Pie IX prodigua à l'académie les plus généreuses dotations et confia à ses membres les missions artistiques les plus honorables.

Ainsi l'histoire de l'académie Saint-Luc n'est qu'un perpétuel témoignage du zèle des papes à stimuler les arts, à honorer les artistes, à conserver à l'admiration du monde les œuvres de talent et de génie.

Don Paolo-Agosto.

OPUSCULES RECOMMANDÉS

Almanach des Bons Conseils, 1905, (luxe), 5 centimes.
Almanach de l'Enfant de Marie, id., (luxe), 5 centimes.
Almanach des Personnes consacrées à Dieu (et sécularisées), 7 centimes.
Almanach de la Jeunesse chrétienne (illustré), 10 centimes.

Nouvelle Bibliothèque chrétienne, illustrée : Beaux volumes d'environ 100 pages pour la plupart, répondant aux besoins actuels. 40 brochures, près de 4000 pages, beau papier, format grand in-18, 3 francs.

Comment on devient fort (La communion fréquente pour la jeunesse). In-12 de 144 pages, avec 8 gravures hors texte. Couverture en 2 couleurs, etc., 10 centimes.

Envoi franco à partir de 3 kilos.

Adresser toutes les demandes à l'Œuvre de Saint-Charles, à Grammont (Belgique).

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME III DÉCEMBRE 1904 N° 12

NOTRE QUATRIÈME ANNÉE

En janvier prochain, la *Nouvelle-France* commencera sa quatrième année. Avec l'aide de Dieu et la fidèle sympathie de ses lecteurs elle espère vivre encore longuement pour servir la cause de l'Eglise et de la patrie canadienne.

A son programme déjà si abondant pour le cadre trop restreint de ses 48 pages mensuelles elle ajoutera, sous le titre de *Mouvement des idées*, une série de considérations précises sur les choses et les théories du jour qui préoccupent le plus la pensée du monde et le monde de la pensée.

Nous commencerons prochainement la publication d'un travail d'assez longue haleine intitulé *Les américanistes*. Cet article de si haute actualité nous est communiqué par notre distingué collaborateur, le R. P. At.

AVIS

Nous offrons en vente un certain nombre d'exemplaires du troisième volume (1904) de la *Nouvelle-France*, avec reliure aussi élégante que solide en toile de couleur, titre doré sur le plat. Prix *net* $1.00, port en sus.

Ce beau volume de près de 600 pages convient admirablement comme livre de prix dans les classes supérieures des collèges et des couvents. Il figurera aussi avantageusement dans certaines bibliothèques de paroisse ou de cercle.

LA DERNIÈRE LETTRE DE MONTCALM

Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs une primeur de la plus haute valeur historique. Sur la page ci-contre figure le fac-similé de la dernière lettre de Montcalm, dictée à son secrétaire et signée de sa main mourante, au lendemain de la fatale journée du 13 septembre 1759, où se joua définitivement le sort de la Nouvelle-France, et où le héros de Chouaguen et de Carillon « perdit tout fors l'honneur. »

On sait quel tissu de légendes l'imagination d'un naïf historiographe et la crédulité de ses trop confiants répétiteurs a ourdi autour de cette lettre, où le grand vaincu aurait légué à la clémente générosité de la victorieuse Albion le soin de la nation canadienne-française privée de son plus vaillant défenseur et des secours de la mère-patrie indifférente.

M. Thomas Chapais, dans une étude critique irréfutable de la fameuse lettre [1], a disposé à tout jamais de cette interprétation fabuleuse qui, jusque-là, avait prévalu et menaçait de passer définitivement pour authentique. La publication du fac-similé du texte même de la lettre apporte à la conclusion de notre savant collaborateur une nouvelle et dernière confirmation.

Nos lecteurs apprendront avec reconnaissance que nous devons cette perle historique à la générosité de M. Arthur Doughty, archiviste du gouvernement fédéral, auteur de l'œuvre magistrale *The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham.*

Le colonel Townshend, descendant direct de celui à qui Montcalm adressa sa lettre, et possesseur des archives de sa famille, a envoyé de l'Inde, où se trouve actuellement son régiment, la clef de la voûte où sont déposés les documents de son aïeul. M. Doughty, profitant d'une visite récente à Londres, en a rapporté l'original même de la lettre de Montcalm, dont, grâce à sa bienveillance, nous donnons ci-contre la reproduction exacte, qui voit le jour pour la première fois.

1.— Voir *la Nouvelle-France*, tome I, p. 409.

La Rédaction.

Monsieur

Obligé de Ceder Quebec à vos armes —
J'ay L'honneur de Demander à vôtre Excellence
ses bontés pour nos malades et blessés et de
lui Demander L'Execution du traité d'Echange
qui a été Convenu entre Sa Majesté très —
Chretienne & Sa Majesté Britannique. Je —
La prie d'être persuadé de La haute —
Estime et de La respectueuse Consideration —
avec La quelle J'ay L'honneur D'être,

Monsieur

Votre très humble & très
obéissant Serviteur,
Montcalm

FAC-SIMILÉ DE LA DERNIÈRE LETTRE DE MONTCALM

L'IMMACULÉE-CONCEPTION AU CANADA

Depuis l'ouverture de l'année jubilaire destinée à commémorer, après cinquante ans, l'heureuse définition du dogme de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge Marie, bien des articles ont été écrits, bien des sermons ont été prononcés sur cet important sujet. On a tour à tour entretenu les fidèles de la notion exacte de ce dogme, des preuves théologiques qui en démontrent la vérité, des hautes et solides raisons qui en marquent la convenance, enfin des prodiges, des apparitions, des miracles qui, à une date non encore éloignée de nous, sont venus si opportunément confirmer ces démonstrations et y apposer comme un sceau divin.

Sans doute, — et les catholiques ne craignent nullement d'en faire l'aveu, — l'Immaculée Conception de Marie n'a pas toujours eu aux yeux des fidèles l'éclat dont nous la voyons maintenant revêtue. Réellement et formellement révélée par Notre-Seigneur à ses Apôtres, elle est d'abord apparue dans une clarté confuse, mêlant pour ainsi dire sa lumière à celle des autres dogmes et sans avoir pour tous cette netteté précise qui la fait si bien concevoir aujourd'hui. Puis, à mesure que la raison catholique s'appliquait à faire ressortir dans tout leur jour les vérités révélées, ce dogme, degagé des premières ombres, est peu à peu monté comme un astre grandissant au firmament de l'Eglise. Pendant quelque temps peut-être, et alors que la terminologie mariale n'avait pu encore atteindre toute sa perfection, certains malentendus, certains doutes, certaines hésitations lui firent subir ce que j'appellerai une éclipse partielle. Mais ces nuages, soulevés contre une vérité si claire au peuple chrétien, n'eurent pour effet que de stimuler le zèle des docteurs à glorifier Marie et à mieux faire connaître sa conception sans tache. Depuis trois cents ans surtout, la lumière s'est faite de plus en plus autour de cette magnifique prérogative, et il était réservé au dernier siècle d'en contempler toute la splendeur.

***

En face de ce progrès de l'intelligence chrétienne dans la perception d'une vérité immuable, il est vrai, en son essence, mais soumise par quelque côté aux vicissitudes de l'histoire, il est naturel de se demander quel fut, à cet égard, l'état d'âme de nos pères, la croyance des fondateurs de notre nationalité. Professaient-ils, comme nous, une foi ferme et nettement définie en Marie conçue sans péché ? Ce dogme, déjà entré dans la pleine lumière des enseignements du Vieux Monde, laissa-t-il, dès l'aurore, tomber sur ce Monde Nouveau les purs rayons de sa clarté doctrinale ? La Vierge Mère apparut-elle aux regards de ses premiers serviteurs canadiens dans toute sa beauté, dans toute sa candeur immaculée ?

Oui, certes, et c'est là, disons-le avec orgueil, un joyau de plus au front de cette Eglise née de la foi de Rome et du cœur de la France, de cette Eglise du Canada qui n'eut jamais, depuis sa fondation, d'ambition plus vive, d'aspiration plus constante que celle de refléter et de propager dans toute leur intégrité les vraies doctrines du Christ et de la Chaire de saint Pierre.

Reportons-nous, pour un instant, au berceau de la colonie.

Deux grandes figures se détachent sur le fond de nos origines religieuses et nationales, toutes deux belles et pures, toutes deux ceintes d'auréole ; l'une rayonnante de tout l'éclat des vierges, l'autre resplendissante de toute la gloire des pontifes. On dirait deux astres allumés par la main divine elle-même au ciel de notre histoire pour éclairer la marche du peuple canadien. Ces deux figures, — qui ne les nomme déjà ? — c'est d'une part Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines, de l'autre François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec.

Or, chose remarquable, si nous consultons le *Catéchisme* écrit par la Vénérable Mère de l'Incarnation, si nous parcourons ces pages à la fois si simples et d'un sens théologique si profond, nous y découvrons avec bonheur, sur la Conception de Marie, l'enseignement même que l'Eglise, plus de deux siècles après, devait solennellement confirmer. Déplorant les suites du péché d'Adam

et ce caractère originel qui en a fait une faute commune à tous les hommes, l'illustre catéchiste se hâte d'ajouter « que la Sainte Vierge n'est pas comprise dans cette généralité, mais qu'elle a été prévenue d'une faveur particulière qui l'a empêchée de contracter ce péché ![1] »

D'un autre côté, ce n'est pas pour nous une moindre joie de surprendre sous la plume et sur les lèvres du premier évêque de Québec une doctrine identique. Parmi les actes officiels de Mgr de Laval[2] se trouve la formule d'un vœu signé de son nom et que lui-même, sans doute, en union avec les prêtres et les fidèles de son diocèse, se plaisait à faire et à renouveler tous les ans. Ce vœu a pour objet d'honorer Marie Immaculée. On y promet à Notre-Seigneur, ainsi qu'à la très sainte Vierge sa mère, de célébrer douze fois pendant l'année le saint sacrifice de la messe, ou de communier et de dire le chapelet autant de fois « à l'honneur et en action de grâces de l'Immaculée Conception » de Marie, comme aussi de jeûner la veille de cette fête à la même intention. Et parce que l'exemption de toute faute assure à la Mère de Dieu un crédit exceptionnel et une force d'intercession souveraine, on ne se contente pas, par ce vœu, de reconnaître et d'honorer sa Conception sans tache, on veut encore appeler sa protection toute puissante sur les travaux des missionnaires et les destinées religieuses de tout le pays.—Ainsi l'Eglise et la patrie canadienne furent-elles, dès l'origine et par un acte authentique, consacrées officiellement à Marie Immaculée et placées sous l'égide de son sceptre maternel.

A ces témoignages viennent se joindre ceux de deux femmes qui occupent, elles aussi, une place d'honneur dans la galerie de nos gloires religieuses.

L'une, Marguerite Bourgeoys, la courageuse fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal, dans les écrits auto-

1 — *Catéchisme*, 3e éd., p. 276.

2 — *Mandements des Evêques de Québec*, vol. I, p. 66.

graphes qu'elle a laissés, rend un formel hommage à la Conception Immaculée de Marie [1].—L'autre, Catherine de Saint-Augustin, religieuse hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Québec, dès l'âge de dix ans, signait de son propre sang un acte admirable de consécration à la sainte Vierge, lui déclarant vouloir par une entière pureté de vie honorer le privilège de sa très pure Conception [2]. Plus tard, cette sainte religieuse, en une vision qu'elle a elle-même

1 — Voir *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de l'Eglise de l'Amérique du Nord; Vie de la Sœur Bourgeoys*, t. II, p. 11.

« Pouvons-nous avoir une plus grande protectrice que celle qui a été comme une tige de la pureté dans laquelle Dieu avait créé le monde, et qu'il avait réservée, comme les prophètes l'avaient annoncé, pour être propre au mystère de l'Incarnation de son Fils ; qui enfin *a été préservée de la tache originelle*, a été par conséquent la première avocate du monde ? »

2 — DONATION QU'ELLE FIT DE SOY-MÊME À LA SAINTE VIERGE À L'AGE DE DIX ANS — *En l'année* 1642, le 8 *de septembre, elle fit l'acte suivant à Notre-Dame, lequel elle signa de son propre sang, et le composa sans l'aide d'aucune personne visible; je dis visible parce qu'il est trop bien fait, pour qu'une fille de dix ans l'ait pu faire d'elle-même, sans une particulière assistance de Dieu.* « Sainte Mère de Dieu, permettez-moi que je vous prenne pour ma Maîtresse et pour ma Reine, acceptez moi pour votre fille, et pour vôtre plus petite servante ; je me donne à vous et souhaite que tous les moments de ma vie vous soient consacrés ; je veux, pour honorer vôtre Conception Immaculée, vous offrir le désir que j'ay de me conserver dans une entière pureté toute ma vie. Aidez-moy, sainte Vierge, à cette entreprise, éloignez de mon cœur toute impureté, faites-moy plutôt mourir maintenant que de permettre que mon corps et mon âme soient souillés de la moindre tache. Je vous demande cette grâce par le moyen de vôtre sainte et pure Conception ; je désire honorer vôtre sainte Naissance par un désir continuel que je veux avoir que vôtre amour s'augmente dans mon cœur, et dans le cœur de tous les hommes, etc., etc. »

Cette citation est empruntée à l'exemplaire à peu près unique d'un livre possédé par l'Hôtel-Dieu de Québec, et qui a pour titre : *La vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin, religieuse hospitalière de la Miséricorde de Québec, en la Nouvelle-France*, composé par le Père Paul Ragueneau, de la Compagnie de JÉSUS, à Paris, chez Florentin Lambert, rue Saint-Jacques, vis-à-vis Saint-Yves, à la première chambre. MDCLXX. — Chapitre II, page 28.

décrite [1], put contempler à loisir, dans tout l'éclat de sa blancheur originelle, Celle à qui dès l'âge le plus tendre elle avait voué sa vie tout entière.

Toutes les voix les plus saintes, toutes les voix les plus graves et les plus autorisées, se sont donc réunies pour faire entendre, sur le berceau même de l'Eglise canadienne, un hymne de louanges en l'honneur de Marie Immaculée. Ces témoignages, émanés de consciences si droites et tombés de lèvres si pures, ne peuvent-ils pas être considérés comme le témoignage même de Dieu ?

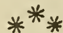
Au reste, remarquons bien comment la doctrine de l'Immaculée Conception appartenait dès lors au dépôt sacré de nos croyances religieuses. On la présentait au peuple, non comme un dogme nouveau, comme un produit du génie humain et de la culture des siècles, ni comme une tradition propre au seul pays de France d'où venaient nos aïeux ; mais bien comme une vérité

---

1 — *Elle voit la Sainte Vierge en sa Conception Immaculée*, etc.

« Le 8 décembre 1663, faisant mon Oraison devant le Saint-Sacrement, je me sentis conduire par le Père de Brébeuf, dit-elle en son journal, dans une chambre de médiocre grandeur : elle était investie partout d'une grande splendeur ; mais l'effet de cette lumière avait un particulier pouvoir d'inspirer la pureté ; et il semblait qu'on ne respiroit là qu'un esprit de pureté et de candeur. Le Père de Brébeuf voyant que j'admirois plutôt l'effet que produisoit cette lumière que l'éclat et la beauté qui en sortoit, il me dit que c'était un rayon du lieu où la Mère de Dieu avoit été conçue ; qu'à raison du désir que j'avois eu le jour précédent d'honorer sa Conception Immaculée, elle vouloit me faire un présent à ce jour de sa Fête ; que je demandasse hardiment, et qu'elle m'accorderoit ce que je lui demanderois. Je m'en excusay et priay le Père de ne rien demander ; mais plutôt de dire à la Sainte Vierge que j'étais entièrement indigne qu'elle pensât à moy. A même temps que le Père m'eût promis de luy dire, je vis paraître en haut de cette chambre une petite fille ; mais dans cette enfant je reconnus des grâces et des privilèges nonpareils ; en sorte que je conclus sans hésiter, que cette petite enfant n'étoit autre que la Mère de Dieu, laquelle avoit été comblée dès sa Conception de toutes sortes de Grâces, et je ressentois une joye inexplicable de voir que cette admirable enfant avoit tant agréé à Dieu dès ce premier moment, » etc., etc. (Même ouvrage, chap. IX, pp. 132-133).

revêtue de tous les caractères d'ancienneté et d'universalité qui marquent les dogmes divins. Nos pères se plurent à parler de Marie Immaculée, à enseigner et exalter sa Conception exempte de toute tache comme si ce glorieux privilège entrait tout naturellement et presque nécessairement dans la structure de la foi catholique. Or, quand une œuvre d'art s'étale sous nos yeux dans une parfaite unité, quand un édifice aux proportions même les plus vastes nous offre le spectacle d'une saisissante harmonie, nous vient-il à l'esprit d'attribuer cette œuvre, cette construction harmonieuse à des auteurs différents ? Notre sens esthétique n'y reconnaît-il pas l'identité de plan et de direction, d'où est sorti le tableau, la statue, l'édifice que nous admirons ? Ainsi en est-il du dogme de l'Immaculée Conception, pierre doctrinale intimement jointe à tout l'édifice religieux élevé par nos ancêtres et qui, par le fait visible et l'intimité de cette union, revendique la même origine que le christianisme lui-même.



Il est beau et intéressant, et j'ajouterai hautement utile, de considérer la permanence et le rayonnement de cette foi primitive en Marie Immaculée à travers toutes les manifestations de notre vie religieuse et nationale.

Avant même que le premier évêque de Québec eût mis pied en ce pays, le flot de la tradition chrétienne, déferlant sur nos rives, y avait déposé la croyance en Marie conçue sans péché. Dès 1636, le vœu que Mgr de Laval, par sa parole et par son exemple, grava dans le cœur même de l'Eglise canadienne, ce vœu noble et touchant s'exhalait de la poitrine des missionnaires comme un ardent appel à la Vierge très pure en faveur des pauvres sauvages qu'ils allaient évangéliser. Ils disaient :

Recevez, ô reine sacrée, ô reine immaculée des anges et des hommes, sous votre sainte protection, ces peuples désolés et abandonnés que nous vous présentons par les mains de votre glorieux époux et de vos fidèles serviteurs

saint Ignace et saint François-Xavier et de tous les anges gardiens et protecteurs de ces lieux, pour les offrir à votre bien-aimé Fils[1].

On le voit, c'est sous la garde de Marie Immaculée que nos vaillants apôtres s'en allaient à la conquête des âmes. C'est en son nom, inséparable de celui de Jésus, qu'ils soumettaient à l'empire de la foi ces contrées jusque-là sujettes au joug ignominieux de Satan. Les historiens nous apprennent que la première bourgade fondée par eux chez les Hurons, au pays des grands lacs, reçut pour patronne la Vierge Marie sous le titre d'Immaculée Conception[2].

On sait que le Père Garnier, martyrisé par les Iroquois, avait fait vœu de défendre jusqu'au dernier soupir le dogme de l'Immaculée Conception. Ce fut le 7 décembre, veille de la fête, qu'il conquit la palme du martyre. Le découvreur du Mississipi, le Père Marquette, donna à ce fleuve le nom de l'Immaculée Conception.

Pendant que nos missionnaires promenaient ainsi au travers de la barbarie l'étendard victorieux où la foi a inscrit le plus éclatant triomphe remporté par une créature sur le péché d'Adam, l'église paroissiale de Québec, devenue l'auguste basilique d'aujourd'hui, préludait à sa grandeur future en se faisant le théâtre de la piété et du culte des fidèles pour la Vierge sans tache. Elle avait été, dès sa construction, dédiée à Notre-Dame sous le vocable de sa Conception sainte, et Mgr de Laval, établissant ici, en 1665, la confrérie du Scapulaire, rappelait dans un acte officiel[3] ce titre d'honneur. N'est-ce pas à ce fait mémorable et à une singulière protection de la Patronne de cette église et de ce diocèse, que l'enseignement des évêques de Québec doit sa

---

1 — Vœu cité plus haut. Toutes les missions du Canada avaient été solennellement consacrées à l'Immaculée Conception, le 8 décembre, 1635.

2 — Voir l'abbé L.-St-G. Lindsay, *Notre-Dame de Lorette en la Nouvelle-France*, p. 25.

3 — Voir *Mandements des Evêques de Québec*, vol. I, p. 67.

constante pureté et son impeccable orthodoxie? Depuis plus de deux siècles le regard de l'Immaculée plane avec amour sur le trône épiscopal de notre ville, et tout ce qu'il y a d'éclat, de majesté douce et de bonté pénétrante dans le regard d'une reine n'est rien en comparaison du charme irrésistible exercé par cette Souveraine de la terre et des cieux sur les grandes âmes et les intelligences d'élite qui se sont succédé dans le gouvernement de l'Eglise métropolitaine du Canada.

A Marie donc, après Dieu, et à Marie Immaculée, cette Eglise est redevable de l'intégrité de sa foi et de ses merveilleux développements. N'est-ce pas à elle encore que l'éducation parmi nous doit, en grande partie, ses progrès?

Il existe au séminaire de Québec une pieuse coutume, aussi ancienne que cette institution elle-même : tous les ans, dans l'octave de l'Immaculée-Conception, les directeurs de la maison s'engagent par vœu à honorer spécialement cet insigne privilège de Marie et consacrent à la Mère de Dieu leurs études et leurs travaux. Chaque année donc les hommes qui, pendant si longtemps, ont eu mission d'instruire et de former la jeunesse canadienne, se sont agenouillés aux pieds de la Vierge Immaculée ; chaque année, par dévotion et pour glorifier son nom béni, ils lui ont fait hommage de leur science et de leur zèle, de leur piété et de leur dévouement ; chaque année ils ont appelé ses plus précieuses bénédictions sur les jeunes âmes confiées à leur ministère ; et chaque année aussi —on me permettra de l'ajouter— Celle qu'on n'invoqua jamais en vain leur est apparue des hauteurs du ciel, bénissant leurs travaux, soutenant leur courage, fécondant leur apostolat, assurant à l'œuvre du Séminaire ces accroissements et ces progrès qui lui ont permis de répondre aux besoins grandissants du pays, de s'épanouir un jour en une institution plus vaste et plus élevée et d'atteindre jusqu'aux plus hauts sommets de l'enseignement religieux, scientifique et littéraire.

Il n'est certes pas téméraire d'affirmer que l'Université Laval, créée d'ailleurs et organisée à l'époque même de la définition du

dogme de l'Immaculée-Conception, peut très légitimement s'appeler l'œuvre de Marie Immaculée. Et voilà pourquoi sans doute la fête du 8 décembre, si glorieuse pour cette divine Mère, fut dès le principe, choisie par les fondateurs de l'Université comme la fête patronale de cette institution.

Un grand saint a dit du beau royaume de France que c'était le royaume préféré de Marie : *Regnum Galliæ regnum Mariæ ;* et si ce saint eût vécu il y a cinquante ans, s'il eût été témoin des prodigieuses apparitions de Lourdes, il aurait vraisemblablement ajouté : *Mariæ immaculatæ.* Eh ! bien, nous sommes les fils de ce pays de grâces, de cette France privilégiée qui a vu Marie descendre les degrés de son trône céleste, et poser son pied virginal sur les roches Massabielle, qui l'a entendue se proclamer elle-même non pas seulement la Vierge sans tache, mais, en termes plus absolus, l'Immaculée-Conception. Est-il étonnant que notre patrie, au matin même de son existence, ait été vouée et consacrée à l'immortelle Reine du ciel, et que cette reine auguste, toute puissante parce qu'elle est toute pure, soit si intimement associée à toute notre histoire ?

Sans insister sur le nom de Ville-Marie donné à l'humble bourg qui devait plus tard former l'une des plus florissantes cités d'Amérique, sans rappeler non plus ni commémorer dans le détail les faveurs presque innombrables que la Vierge Immaculée s'est plu à nous prodiguer, je ne puis passer sous silence quelques marques plus visibles de sa haute protection. Qui ne sait qu'en 1690, alors que l'amiral anglais Phipps sommait si fièrement Québec de se rendre, les Canadiens se réfugièrent sous la bannière de Marie, et que cette confiance toute filiale les sauva ? Qui ne sait que, vingt ans plus tard, les vaisseaux d'un autre amiral, chargé lui aussi de prendre Québec, se perdirent soudainement dans le golfe au milieu des brumes, et que le peuple reconnaissant n'eut qu'une voix pour attribuer à sa céleste Patronne le bienfait de cette dispersion ?

De là le culte si vivace, si ardent, si empressé de nos braves et

catholiques populations pour Notre-Dame des Victoires ; de là les fréquents appels faits par nos évêques à sa puissance et à sa bonté, dans les circonstances les plus difficiles et dans les crises nationales les plus diverses à travers lesquelles nous sommes passés. C'est manifestement à l'Immaculée Vierge, titulaire de cette Eglise, que s'adressaient ces hommages. De plus, en honorant Notre-Dame des Victoires, on honorait par là même la femme prédestinée qui, suivant l'antique prophétie, écrasa dans sa Conception très pure la tête du serpent, et qui de ce triomphe même tient le magique pouvoir, l'invincible souveraineté qu'elle exerce dans le domaine des corps et sur l'empire des âmes.

Aussi lorsque, en 1849, Mgr l'archevêque de Québec, à la demande du Saint-Père, institua dans son diocèse une sorte d'enquête [1] sur le sentiment des fidèles à l'égard de l'Immaculée-Conception de la très sainte Vierge Marie, les pétitions aussi nombreuses que pressantes, par lesquelles de toutes parts on répondit à cet appel, firent éclater à tous les regards l'ancienne et forte croyance du peuple canadien en Marie conçue sans péché. Et le jour où cette croyance, de plus en plus chère à tous les catholiques, reçut enfin de la bouche de Pie IX l'infaillible sanction d'une définition dogmatique, ce fut au Canada comme une explosion de joie et d'amour, l'expression spontanée et enthousiaste d'une foi longtemps contenue et se faisant jour à travers le voile discret qui l'avait jusque-là enveloppée. Un triduum public, rehaussé par toute la pompe des plus grandes solennités religieuses et où des voix éloquentes rivalisèrent de zèle pour célébrer dans nos églises l'incomparable gloire de la Vierge Immaculée, ce triduum, dis-je, fit monter vers le ciel les congratulations pieuses, les acclamations et les actions de grâces de cette Eglise de Québec pour laquelle Marie n'eut toujours que des tendresses de mère.

Le souvenir de ces fêtes, à cinquante ans de distance, nous tou-

---

1 — Voir *Mandements des évêques de Québec*, vol. III, p, 545.

che et nous réjouit : il ne doit pas être pour nous un écho vide de sens.

A mesure que le temps marche, dérobant à la matière ses secrets les plus ignorés, à mesure que la perversité humaine, abusant de ces progrès, multiplie avec un art raffiné ses séductions et ses dangers, à mesure que les âmes, jetées et comme noyées dans cette atmosphère malsaine, se sentent chaque jour plus près de céder aux funestes attraits de la corruption et du plaisir, le culte de Marie, de cette Vierge très pure, de cette mère très sainte, de cette femme supérieure à toute faiblesse et étrangère à toute souillure, devient de plus en plus actuel, j'oserais dire, de plus en plus nécessaire.

De grands périls menacent le monde moderne ; et, après les doctrines fausses qui ont si libre cours, je ne crois pas me tromper en plaçant le péril de l'image, de l'image audacieuse, de l'image scandaleuse, de l'image lubrique et obscène. Ce mal s'enhardit et s'étale au grand jour ; il nous poursuit sous toutes les formes, il nous envahit, il nous obsède. C'est une suggestion qui, par la porte des sens, pénètre et s'insinue jusqu'aux profondeurs de l'âme, y jette le trouble et le désordre, y exerce les plus désastreux ravages.

Faut-il laisser le mal se répandre, sans y apposer de remède ? Evidemment non ; et l'un des remèdes les plus efficaces au sensualisme de notre époque, c'est sans contredit une dévotion tendre envers la Vierge sans tache, le respect de son nom, le zèle à célébrer ses fêtes, l'empressement à la prier et à la glorifier. Au-dessus des choses terrestres, des objets qui séduisent l'âme, des passions qui la troublent, des représentations qui l'avilissent, élevons l'image douce et sainte de Marie Immaculée. Honorons-la dans nos temples, faisons-lui une place dans nos demeures, fixons-la sur nos bannières, sur nos poitrines et dans nos cœurs. En cette image comme en un foyer de grâces se concentrent la pureté la plus parfaite et la plus exquise beauté. C'est l'idéal sublime rayonnant sur nos têtes et nous invitant à mépriser les grossières

réalités de la vie pour nous attacher à tout ce qui est beau, à tout ce qui est pur, à tout ce qui fait le tourment des âmes avides de justice et altérées de grandeur.

Dans un antique oratoire du séminaire de Québec se trouve une statue en bois vieille de deux siècles, symbolisant tout à la fois deux vérités sœurs, le dogme de la chute et celui de la réparation. On y voit le serpent de l'Eden tenant dans sa gueule perfide le fruit de mort, cause de tant de malheurs, puis la Vierge Marie foulant sous son talon immaculé l'immonde séducteur. Une inscription ou plutôt une prière[1], placée au bas, implore l'assistance de Celle qui, par une faveur singulière, fut préservée de la tache originelle. — Cette statue dans sa modeste simplicité est une œuvre de foi; l'humble artiste en a ébauché les traits avec son cœur plus encore qu'avec son ciseau; et c'est sans doute aux pieds de cette image que nos vénérés prédécesseurs répétaient chaque année leur vœu touchant d'honorer Marie Immaculée et de travailler par elle à faire connaître et à faire aimer Jésus-Christ.

Imitons leur foi et leur religion.

Aux pieds de quelque tableau de Notre-Dame, sous les voûtes de nos temples dédiés à son culte et imprégnés du parfum des plus pieux souvenirs, renouvelons le vœu de nos ancêtres; promettons, nous aussi, de rendre hommage à l'insigne pureté de Marie et à son immunité originelle; recourons à sa tendresse, à sa miséricorde, à sa bonté; faisons de cette belle dévotion envers la Mère de Dieu l'un des meilleurs éléments de notre vie religieuse et l'une des plus précieuses sauvegardes de notre foi nationale.

L.-A. Paquet, p^tre.

---

1 — *O Mater Maria*
Ab originali
Labe præservata
Corda terge nostra.

CHRONIQUE RELIGIEUSE ET POLITIQUE DE FRANCE

Nos modernes révolutionnaires, qui n'ont pas assez d'anathèmes contre la *Théocratie* qui identifie la politique et la religion, ne s'aperçoivent pas qu'aucun régime n'est jamais allé aussi loin dans cette voie que le régime inauguré par M. Combes. Toute notre politique est circonscrite à la question religieuse et absorbée par elle ; c'est une fatalité : on a beau vouloir en sortir, s'occuper d'une autre question, infailliblement on est ramené à la question religieuse et aux passions qu'elle suscite. Chez M. Combes c'est une hantise : la hantise de l'apostat qui voudrait à tout prix effacer le caractère indélébile qu'il porte en lui, et qui n'y réussit pas plus que la femme de Macbeth à effacer la tache de sang qui rougit ses doigts. Chez quelques meneurs du parlement c'est la haine ; mais chez la majorité c'est surtout l'impuissance. Ces hommes qui n'ont d'autres principes que leur pouvoir et leurs intérêts, sont incapables de s'entendre sur quoi que ce soit : dès que surgit une question purement politique ou économique, ils tombent non seulement dans la division mais dans l'anarchie ; et alors il suffit que quelque forcené évoque la question religieuse pour les unir contre la religion. Aussi bien n'avons-nous qu'à tracer l'ordre chronologique des attentats contre l'Eglise pour résumer complètement la vie politique de ces six derniers mois.

Dans notre précédente chronique nous avons dit ce que nous pensions du voyage de M. Loubet à Rome, et des graves conséquences qu'il pourrait avoir pour notre pays ; mais nous ne pensions pas que celles-ci éclateraient de sitôt. Pie X, par une note communiquée aux chanceliers de tous les gouvernements catholiques, avait protesté contre ce voyage et l'injure faite à la Papauté. Quoique le gouvernement de la République ait regardé la protestation comme non avenue, elle restait pourtant, et son effet était produit auprès des autres gouvernements catholiques. La question paraissait donc close, quand le journal socialiste *L'Humanité* publia le document pontifical. C'était une grave indiscrétion, contraire à tous les usages diplomatiques. Les esprits éclairés et désintéressés en admirèrent la loyauté et la noble fer-

meté ; mais les journaux antireligieux jetèrent feu et flamme contre ce qu'ils appelaient les empiètements du Pape, et demandèrent avec menace au gouvernement d'user de représailles. Celui-ci était fort embarrassé : il avait décidé de ne donner aucune suite à la protestation pontificale ; or la publication du texte n'ajoutait rien à sa portée, et ne permettait pas d'ouvrir une question déjà close. D'autre part, comment résister aux injonctions des socialistes et des francs-maçons ? Le texte publié par le journal de M. Jaurès contenait un passage qui ne se trouvait pas dans la note remise au gouvernement français. Ne pourrait-il pas fournir le prétexte tant désiré ? Mais ce passage est favorable à la France, et démontre que le Saint-Siège fait une exception en sa faveur. Qu'importe ? On exigera des explications du cardinal Secrétaire d'Etat sur ce membre de phrase. Celui-ci sollicite qu'on veuille bien lui soumettre *par écrit* les demandes d'explications et promet de donner la réponse moins d'une heure après. Brutalement le ministre des Affaires Etrangères refuse et rappelle M. Nisard, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Après ce bel exploit, le ministère peut se présenter devant la Chambre et affronter l'interpellation. Les socialistes lui donnent bruyamment leur appui. Mais est-ce un rappel ou un simple congé accordé à l'ambassadeur ? Le gouvernement interrogé se garde de répondre : on dirait qu'il ne le sait pas lui-même ; en tout cas il est content de rester sur un équivoque. Du reste tout fut équivoque dans cette séance de la Chambre : dans leurs journaux, les amis du ministère avaient déclaré que l'occasion était excellente non seulement pour rompre toute relation avec le Vatican, mais encore pour supprimer le budget des cultes et voter la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Or de ceci non seulement il ne fut pas question, mais l'opinion de la majorité se montra très nettement hostile à toute idée de séparation ; et les radicaux eux-mêmes déclarèrent qu'il fallait ajourner cette mesure après les élections de 1906. Aussi M. Turnis Charmes, voulant tirer les conclusions de ces débats, put

écrire dans la *Revue des Deux Mondes :* « Il n'y a pas actuellement de majorité parlementaire pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et M. Combes ne la fera pas. »

Telle était l'opinion générale au commencement de juin, et il n'est pas téméraire de dire que les partisans du « bloc », y compris le ministère, en étaient plus satisfaits que les catholiques eux-mêmes. Mais si l'homme d'Etat le plus prévoyant et le plus énergique n'est jamais maître des événements, le ministre aveugle et prisonnier de sa majorité est entièrement à leur merci : le moindre incident ramène le danger qu'on croyait écarté. Les Chambres étaient à peine separées que cet incident éclata.

De graves accusations d'ordre purement ecclésiastique avaient été portées devant le Saint-Siège contre Mgr Geay, évêque de Laval, et Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, et comme ces accusations, devenues publiques, enlevaient à ces évêques l'autorité nécessaire pour gouverner dignement leurs diocèses, le Souverain Pontife jugea opportun de les soumettre au tribunal du Saint Office, et, en conséquence, il invita les deux prélats à venir à Rome pour y porter leur défense. Une première fois le gouvernement s'était ému de cette invitation, et avait demandé des explications au cardinal Secrétaire d'Etat. Celui-ci répondit par une note datée du 10 juin, dans laquelle il expliquait qu'il ne s'agissait dans l'espèce que de faits purement ecclésiastiques, qui ne touchaient en rien au gouvernement civil ni au Concordat, et que les évêques étaient simplement invités à venir présenter leur défense. Le gouvernement parut satisfait de cette réponse et ne répliqua point. Mais comme les évêques ne se hâtaient point de répondre à l'invitation du Saint-Siège, il fallut leur renouveler l'injonction avec la menace des peines canoniques. Cette fois encore le gouvernement, indûment averti, intervint, et tandis que M. Combes, ministre des Cultes, interdisait aux deux prélats d'aller à Rome, M. Delcassé, par deux notes du 15 et du 23 juillet, protestait auprès du cardinal Secrétaire d'Etat, au nom du Concordat qu'il prétendait violé. L'on voit tout de suite combien exorbitantes étaient les nou-

velles exigences du pouvoir civil : qu'un évêque devint hérétique, schismatique, loup caché sous la peau de brebis, le Souverain Pontife ne pouvait plus le juger, ni le frapper, sans l'agrément préalable du gouvernement ; celui-ci serait donc l'arbitre de la foi, de la discipline, des excommunications et autres peines ecclésiastiques. De telles prétentions nous ramènent aux pires temps du byzantinisme, où au moins les empereurs se disaient chrétiens, tandis que nos ministres se glorifient d'être francs-maçons. Inutile de dire que ni la lettre ni l'esprit du Concordat n'autorisent une pareille interprétation.

Le Souverain Pontife ne pouvait que maintenir son droit qui est celui de l'Eglise et de Jésus-Christ ; il le fit avec tous les ménagements de la forme, mais il ne transigea pas pour le fond. Tandis que duraient ces négociations, les deux prélats inculpés, sans même avertir le gouvernement, partirent pour Rome et vinrent se présenter au Souverain Pontife : bien plus, pour pacifier les esprits et prévenir des difficultés plus graves, ils donnèrent, quelque temps après, leur démission, sans que le tribunal du Saint Office ait eu besoin de prononcer une sentence. Cette soumission exaspéra M. Combes qui escomptait une résistance qui pouvait être le commencement d'un schisme, et *ab irato* il suspendit le traitement des deux évêques qui n'avaient fait qu'obéir au Saint-Siège, tandis qu'il forçait M. Delcassé, par un double vote du 30 juillet, de déclarer au cardinal Secrétaire d'Etat et au nonce apostolique que les relations officielles étaient rompues entre le Saint-Siège et la France. Le lendemain, Mgr Lorenzelli, nonce apostolique, quittait Paris, et M. de Courcelles, chargé d'affaires de France, s'éloignait de la Ville Eternelle.

L'impression fut profonde : à part quelques énergumènes, tous les hommes de France qui ont quelque sens politique ont regretté et blâmé cette mesure ; d'instinct on sentait que quelque chose d'antique et de vénérable venait de se briser qui peut-être ne se renouerait jamais plus. Et puis, les plus aveugles ne pouvaient s'empêcher de voir, que pour rompre avec le Saint-Siège, la France choisissait le moment où non seulement les

nations protestantes, mais encore le Grand Turc faisaient des propositions pour nouer des relations diplomatiques avec la Cour romaine. Quelques-uns parlaient même de convoquer le Parlement qui était alors en vacances. M. Delcassé sentit le besoin de se justifier : il fit donc publier au *Journal Officiel* les pièces du débat ; pour caractériser la manière dont fut faite cette publication, le mot *mauvaise foi* est peut-être trop fort, mais sûrement le mot *astuce* est trop faible : non seulement les pièces furent disposées et groupées en dehors de leur ordre chronologique, mais l'une des principales réponses du cardinal Secrétaire d'Etat fut omise. Pour rétablir la lumière, l'*Osservatore Romano*, dans son numéro de vendredi 5 août, n'eut qu'à publier la totalité des pièces. Il suffit de les lire d'un esprit impartial pour s'apercevoir que le droit, la vérité, les convenances et la dignité sont tous du côté du Saint-Siège : et tous les lecteurs arriveront à cette conclusion formulée par l'*Osservatore Romano*. L'histoire dira que le gouvernement français a rompu ses relations diplomatiques séculaires avec le Saint-Siège, parce que celui-ci, qui était exclusivement compétent en la matière, avait convoqué, après en avoir averti le gouvernement, deux évêques à se justifier de graves imputations.

Les relations diplomatiques sont à peine rompues que déjà apparaissent les graves conséquences de cette mesure et les complications qui vont surgir. Comment va dorénavant s'exercer le protectorat de la France sur les missions catholiques ? Comment se fera la nomination des évêques ? etc., etc. C'étaient des détails auxquels notre gouvernement n'avait pas eu le loisir de songer. Il a fallu qu'un reporter de la *Neue Freie Presse*, journal juif et franc-maçon d'Autriche, vînt trouver M. Combes dans la villégiature de Pons, où il se reposait de ses glorieuses fatigues, et lui posât ces questions, pour que les Français connussent les idées et les intentions de leurs gouvernants sur ce grave sujet. Le protectorat des missions catholiques ? M. Combes en fait bon marché : le gouvernement n'en recueille que des embarras èt aucun avantage ; aussi le sacrifie-t-il de bon cœur, et le prenne qui voudra.

Même, par bonté d'âme, conseille-t-il à l'Autriche de ne pas se charger de ce souci. Quant à la nomination des évêques et aux autres questions mixtes, c'est plus simple encore : on décidera la séparation de l'Eglise et de l'Etat.... Cet interview tellement étrange qu'il paraît incroyable même à ceux qui croyaient connaître leur Combes, non seulement ne fut pas démenti, mais fut parfaitement justifié par les événements auxquels nous assistons. Il est donc le point de départ de la nouvelle politique, adoptée par le gouvernement, au lendemain de la rupture avec le Saint-Siège.

Que le protectorat des missions catholiques ne rapporte aucun avantage à nos gouvernants, c'est possible, puisque leur avantage consiste uniquement à remplir leurs poches et à se maintenir en leurs places. Mais à la France ? Il n'est pas exagéré de dire que les trois quarts de son empire colonial et presque toute l'influence dont elle jouit en dehors sont dus au protectorat des catholiques. En Asie, notre grande colonie de l'Indo-Chine a d'abord été conquise par les missionnaires, et l'occupation militaire n'a été qu'une conséquence de leur action. Il en est de même pour la plus grande partie de nos possessions africaines, auxquelles le cardinal Lavigerie a ajouté le joyau de la Tunisie. En Océanie ce sont les Maristes qui ont donné la Nouvelle-Calédonie à la France. Il est deux points du globe où les nations européennes se disputent aujourd'hui l'influence, et peut-être de ces deux positions dépendra l'avenir politique du monde : c'est l'Orient avec Constantinople, et l'Extrême-Orient avec la Chine et le Japon. Or d'où vient que dans ces deux régions la France joue encore un rôle prépondérant ? Du protectorat catholique. Et ce serait une erreur de croire qu'elle exerce ce protectorat uniquement en vertu des capitulations, traités ou privilèges consentis par les pays respectifs. D'autres Etats d'Europe ont obtenu de la Turquie et de la Chine des traités aussi favorables que la France. Mais la véritable importance du protectorat résulte du fait que le Souverain Pontife, par l'entremise de la Sacré-Congrégation de la Propa-

gande, a ordonné à tous les évêques, vicaires apostoliques, prêtres, missionnaires, communautés religieuses, de quelque nationalité qu'ils soient, de se placer avec tous leurs chrétiens sous la protection de l'ambassadeur ou des consuls français, de s'adresser à eux seuls pour traiter avec le gouvernement local, d'arborer le drapeau de la France. C'est donc une clientèle immense qui est confiée à la France, et de fait son autorité s'exerce sur tous les chrétiens de ces pays. Or qui empêcherait le Saint-Siège d'ordonner à tous les missionnaires d'Orient et d'Extrême-Orient, même aux missionnaires français, de s'adresser à l'ambassadeur de l'Autriche ou de l'Allemagne, comme il l'a fait jusqu'ici en faveur de la France? Il suffirait même que la Propagande laissât à chaque missionnaire ou communauté religieuse la liberté de s'adresser à l'ambassadeur et aux consuls de sa propre nationalité, pour porter un coup sensible à notre protectorat et à notre influence. Jusqu'ici le Souverain Pontife n'a fait rien de pareil; il a maintenu les prérogatives de notre pays, et, il y a quelques semaines à peine, on a vu M. Constant, notre ambassadeur à Constantinople, présider à l'intronisation du nouveau délégué apostolique. Mais cet état de choses peut-il durer longtemps encore? Le Saint-Siège peut-il obliger ses prêtres et missionnaires à s'adresser à un gouvernement qui n'entretient plus de rapports avec lui? Le protectorat supposait un concert entre la France et la Papauté, et non un état de guerre. Là est le côté grave de la question, grosse de conséquences pour l'avenir. Dans un rapport, communiqué récemment à la commission du budget, un député radical-socialiste, M. Dubief, se vante naïvement d'avoir été le premier à s'apercevoir que le protectorat catholique imposait plus de charges à la France qu'il ne lui rapportait d'avantages; et qu'en conséquence il ne fallait pas craindre de le perdre. C'est un exemple typique du stupide aveuglement auquel la haine religieuse peut conduire des hommes par ailleurs intelligents. Et comme la bêtise aisément se communique, l'on peut être assuré que cette merveilleuse découverte du citoyen Dubief fera son chemin et deviendra un dogme do foi pour nos

braves socialistes, ennemis de tous les dogmes. Et ainsi s'en vont en lambeaux les vieilles gloires de la France.

La question de la rupture du Concordat et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat a fait de plus rapides progrès encore. Il y a quelques mois, M. Combes n'en voulait pas : il s'en fait aujourd'hui l'ardent promoteur. Pourquoi ce changement ? Aucun événement nouveau ne légitimait une pareille initiative. Mais M. Combes a besoin de donner de nouveaux gages aux socialistes, ses amis et plus fermes soutiens, et alors c'est lui qui change. Dans un discours qu'il prononça en septembre, à Auxerre, il lança définitivement l'idée de la dénonciation du Concordat. Inutile de revenir sur le genre oratoire de M. le président du conseil : il est difficile de trouver quelque chose de plus pauvre, de plus dénué de talent, de caractère, de dignité ; c'est un genre essentiellement anti-français et qui ferait sourire de pitié si l'âme n'était suffoquée d'indignation devant l'impudence et l'effronterie de ses mensonges. A l'entendre, le gouvernement à poussé jusqu'au scrupule l'observation du Concordat ; jamais il n'en a abusé pour molester les catholiques ; mais c'est le Saint-Siège et les évêques qui journellement transgressent le Concordat ; ce sont les catholiques qui se font persécuteurs, ce sont les religieux qui sont oppresseurs, et il est grand temps que ce pauvre gouvernement se défende contre tant de violences. Voilà ce que sert M. Combes à ses auditeurs, qu'ils soient députés à la Chambre, ou électeurs dans une salle de banquet !

Et cependant, toujours prudent quand il s'agit de préserver un portefeuille, le président du conseil se garda bien de vouloir déposer lui-même un projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Comme la commission nommée il y a quelques mois par les Chambres avait elle-même élaboré un projet, M. Combes déclara qu'il se rallierait en principe à celui-ci, tout en gardant la liberté d'y proposer les changements qu'il jugerait opportuns. Ainsi la Chambre pourrait modifier ou même rejeter le projet de la commission, sans que le ministère fût responsable. Mais c'était

là un sans-gêne qui dépassait les limites mêmes permises à un M. Combes. De tous côtés, de droite comme de gauche, s'élévèrent des voix irritées demandant au gouvernement de prendre la responsabilité d'une loi aussi importante dont il se déclarait ouvertement partisan. Le président du Conseil se rendit, le samedi 29 octobre, à la commission de la séparation des Eglises et de l'Etat et sous prétexte de donner les *explications* du gouvernement sur le projet de la commission, il lui remit un brouillon informe contenant en lui-même un projet de loi en vingt-cinq articles. Cette manière d'agir n'était qu'une incorrection de plus : la loi en effet exige que tout projet de loi proposé par le gouvernement, dûment revêtu de la signature du président de la République et de celles des ministres, doit être déposé sur le bureau de la Chambre qui décide si oui ou non il doit être renvoyé à la commission compétente. On disait tout haut que ni M. Loubet ni certains ministres ne consentaient à signer le projet de M. Combes, ce qui avait réduit celui-ci à remettre à la commission un projet anonyme, sous prétexte de donner des explications. Les murmures devinrent plus forts, et un député de l'extrême gauche, en même temps qu'un autre de droite, déposaient une demande d'interpellation à ce sujet. M. Combes, cette fois, dut s'exécuter : il arracha la signature de M. Loubet qui depuis longtemps n'en est plus à sa première lâcheté, obtint les signatures des ministres récalcitrants et déposa, jeudi 10 novembre, sur le bureau de la Chambre, son projet de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, qui est exactetement celui qu'il avait remis peu de temps auparavant à la commission.

Il ne faut pas se dissimuler que ce dépôt a fait faire un pas immense au problème de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; jusqu'ici on en était à la période de tâtonnements : on voulait bien s'occuper de la question, redoutable entre toutes, mais avec l'espérance qu'elle n'aboutirait point. Mais cette fois tous ces essais ont pris corps, et le problème est posé de manière à demander une solution. A ce titre il convient d'examiner d'un peu plus près le projet de M. Combes.

Le projet Briant, élaboré par la commission, était fort habile, et, somme toute, bien rédigé. Son habileté même le rendait redoutable pour les catholiques, car sous de fausses apparences de délibérations il cachait les pires entraves. Celui de M. Combes porte indubitablement le cachet de son auteur : rédaction déplorable, brutalité, hypocrisie maladroite, honteuse tyrannie. La commission, à qui il fut remis d'abord, fut comme ahurie devant ce mouvement d'ineptie et déclara à l'unanimité qu'il était impossible de le prendre comme base d'une discussion sérieuse. D'autre part, il n'est pas douteux qu'il n'aggrave encore les dispositions onéreuses du projet Briant, tandis qu'il supprime les quelques garanties qu'il laissait encore à la liberté. Voici les lignes principales du projet de M. Combes :

Suppression du budget des cultes et confiscation de tous les monuments réservés au culte : églises, presbytères, etc. Cependant l'Etat paiera une pension dérisoire aux prêtres d'un certain âge qui ont exercé les fonctions paroissiales, et pendant *deux années* il laissera les immeubles au service du culte. Après ce temps on pourra les louer à titre onéreux. Spoliation de tous les biens de fabrique qui ne sont que des legs pieux faits par les fidèles aux églises ; mais pour pallier ce que cette spoliation a d'inique, on *pourra* concéder aux associations religieuses l'usage de ces biens pour une ou plusieurs périodes de dix années.

Liberté est laissée aux fidèles d'un même culte de former des associations ; mais celles-ci ne pourront pas dépasser les limites d'un département ; elles devront tenir tous leurs comptes, et les montrer aux agents du pouvoir à la première réquisition, et s'il y a un fonds de réserve il ne pourra être placé qu'en valeurs garanties par l'Etat.

Sont interdites toutes les manifestations publiques du culte, et chaque année il faut demander l'autorisation de célébrer le culte dans les églises ; des peines exorbitantes de prison et d'amende sont décrétées contre le ministre du culte qui s'occuperait de politique en chaire, ou attaquerait une loi de la République. Aussi a-t-il fallu ajouter un article 24e qui dit nommément : « La *Direction des Cultes* continuera à fonctionner pour assurer l'exécution de la présente loi. »

Ainsi il y aura encore des fonctionnaires laïcs des cultes pour étrangler plus sûrement leur liberté.

Nous n'apprécierons pas nous-même ce singulier projet de loi : nous voulons en laisser le soin aux amis de M. Combes et de son gouvernement.

Voici d'abord ce qu'écrit M. Clémenceau, l'un des chefs les plus écoutés des socialistes et l'un des plus redoutables ennemis de l'Eglise :

Il n'y a qu'un mot qui serve : *la séparation selon M. Combes n'est pas la séparation.* C'est un régime tel qu'en peut concevoir une cervelle de vieux curé, non pas même retourné, mais simplement détourné de ses voies. Ajoutez tous les vices du concordat à tous les inconvénients de la liberté et vous aurez le combisme napoléonien. La lutte religieuse organisée avec ses pires conséquences, voilà l'effet de ce rajeun ssement combique du Concordat de Napoléon.

La *République française*, journal modéré et progressiste, écrit de son côté :

La caractéristique du projet combiste est de n'abroger le Concordat qu'avec le dessein d'en refaire aussitôt un autre qui, celui-là, présentera cette singularité d'être un concordat *unilatéral.* Ce qui attriste M. Combes dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat loyalement entendue, c'est qu'il ne pourra plus s'immiscer dans les questions religieuses, et jouer au pape anticlérical... Le petit papier soumis à la commission sépare l'Eglise de l'Etat, mais maintient la direction des Cultes qui devient ainsi une direction contre les cultes... A quelques monstruosités dans la sottise sectaire que nous ait habitué le combisme, il faut reconnaître que cette fois il s'est surpassé.

Et cependant c'est vers cet avenir que nous allons : ce qui aujourd'hui est « une monstruosité dans la sottise sectaire, » demain sera loi, et par là deviendra sacré pour les progressistes eux-mêmes. Le temps n'est plus pour les catholiques de discuter si la séparation est un bien ou un mal ; il faut l'envisager en face et s'y préparer. Nous sommes avertis : cette mesure aboutira comme toutes les autres qui ont été prises contre la religion ; derrière la troupe indisciplinée des députés, il y a la franc-maçonnerie qui sait vouloir et agir. Nous attendons de nos évêques le mot d'ordre pour préparer cet avenir nouveau.

En terminant, notons encore l'émoi causé dans le camp des francs-maçons par les révélations que M. Guyot de Villeneuve, député de Paris, a portées à la tribune. Le Grand-Orient de France avait organisé dans les ténèbres un vaste système d'espionnage, portant surtout sur les officiers de l'armée : plus de douze mille dossiers ont été ainsi établis dans lesquels étaient consignées les opinions politiques et religieuses non seulement des officiers, mais encore de leurs femmes et de leurs enfants. Le Grand-Orient avait trouvé des officiers, des maires, des employés, des magistrats francs-maçons qui ne rougissaient pas de se faire les délateurs de leurs compagnons. Et toutes ces notes étaient transmises et classées au ministère de la Guerre, où elles servaient à briser la carrière des officiers catholiques et à donner un avancement scandaleux aux officiers francs-maçons. Le Grand-Orient qui organisait ainsi sur tout le territoire de la France la trahison et l'espionnage devait, par un juste retour, rencontrer un traître et un espion dans son sein. Un des secrétaires préposés à cette agence clandestine livra ces documents aux députés et aux journaux de l'opposition. Ce fut un beau tapage : M. Combes et le général André, affolés, déclarèrent qu'ils ignoraient ces pratiques ignobles et exerceraient une répression sévère. Ce en quoi ils mentaient doublement, car les preuves abondent évidentes qu'ils n'ignoraient rien, et ils n'ont châtié personne. C'était à prévoir ; car le ministère ne reste au pouvoir que grâce à la franc-maçonnerie ; s'il faisait le moindre geste de vouloir s'en libérer, il serait renversé. Mgr Gouthesoulard, archevêque d'Aix, avait raison de dire : « *Nous ne sommes pas en République, mais en Franc-maçonnerie !* Mais cette fois elle a dépassé la mesure : elle s'est révélée sous un jour particulièrement odieux, et bien des Français qui se refusaient à croire à son pouvoir occulte, commencent à ouvrir les yeux. Quoi qu'elle dise et quoi qu'elle fasse, la Franc-maçonnerie est touchée, et son ministère de prédilection avec elle.

E. Meyer.

Paris, le 12 novembre 1904.

LES BÊTES PENSENT-ELLES ?

Depuis que Darwin et son école, outrepassant la pensée de Lamarck, ont vulgarisé la théorie de l'évolution à outrance, les tenants de ce système ont cherché à établir l'identité de nature entre ce qu'ils appellent l'instinct des animaux et l'intelligence de l'homme.

On sait que, pour les évolutionnistes matérialistes, la vie aurait surgi spontanément et fortuitement du jeu des forces et agents inorganiques, sous forme d'organismes microscopiques et unicellulaires qui, se perfectionnant et se développant de génération en génération par degrés insensibles, auraient produit peu à peu, avec le concours de myriades de siècles, les innombrables espèces végétales et animales qui ont vécu ou vivent sur le globe, l'homme compris. L'instinct, rudimentaire chez les animaux tout à fait inférieurs, s'élargit et s'accroît à proportion du perfectionnement des organismes ; en sorte que l'intelligence de l'homme, la raison, ne serait qu'un stade plus élevé de l'instinct des représentants du plus haut degré de l'échelle zoologique.

En un mot, entre la psychologie humaine et la psychologie animale, il n'y aurait pas de différence de nature, d'essence, mais seulement une différence de degré.

L'école matérialiste, en admettant cette thèse, est logique, conséquente avec elle-même. Mais ce qui est plus étonnant, c'est la persistance, chez des écrivains spiritualistes et antitransformistes, voire catholiques, à soutenir la même thèse, à vouloir absolument que les agissements des animaux proviennent, dans une mesure moindre, des mêmes opérations psychiques que ceux de l'homme.

Nous ne parlerons pas ici d'un célèbre écrivain anglais du nom de G. J. Romanes, partisan résolu des théories darwiniennes, et

qui a consacré deux volumes in-8° à réunir une foule de traits, d'anecdotes, d'historiettes plus ou moins ingénieuses, en tout cas curieuses, relevées successivement dans toutes les classes de la série zoologique, et qu'il a ingénument intitulés : *L'Intelligence des animaux* [1].

Moins systématique est un autre auteur anglais, Sir John Lubbock, qui a publié un volume sur *Les Sens et l'Instinct chez les animaux* [2]. On voit déjà qu'il n'est pas question de l'*intelligence*, mais seulement des sens et de l'instinct. Cependant, quand il arrive au chien, chapitre XIV, il met bravement le chapitre sous cette rubrique : *Sur l'intelligence du chien.* Toutefois cette soi-disant intelligence ne lui paraît pas d'ores et déjà certaine ; car il s'exprime ainsi :

> Beaucoup de personnes me paraissent avoir, sur l'intelligence du chien, deux opinions tout à fait opposées et contradictoires. J'entends souvent dire, par exemple, que le chien est très intelligent et très ingénieux. Mais lorsque je demande si un chien sait que deux et deux font quatre, ce qui est un calcul arithmétique très simple, on exprime généralement des doutes sérieux.

Et le baronnet Sir John Lubbock va se livrer à des expériences pour voir si, à force de soins et de patience, il pourra arriver à faire distinguer par son chien Van la valeur de certains signes et arriver à le faire ainsi compter jusqu'à quatre.

Tout est là, en effet ; et si le chien Van avait pu être élevé jusqu'à la perception de cette numération rudimen aire, on n'aurait pu lui refuser un embryon de véritable intelligence. Nous en verrons plus loin la raison.

Donc, au moyen de cartons différemment coloriés ou portant certains caractères représentant des mots très simples, comme *food*, *bone*, *water*, etc., ou les premiers chiffres de la numération,

1 — Traduction française, 1887 ; Paris, Alcan.
2 — Ibid, 1891 ; Paris, Alcan.

l'expérimentateur essaya de dresser son chien à distinguer les différents cartons, et il y parvint en effet, ce qui est parfaitement explicable par les procédés habituels de dressage, surtout moyennant des exercices répétés tous les jours avec une patience inlassable et pendant plusieurs mois. Mais quant à amener Van à discerner les chiffres en eux-mêmes, Sir John Lubbock ne put jamais y parvenir.

A ma grande surprise *(sic)*, dit-il, je n'obtins aucun succès, et je ne pus en aucune façon faire comprendre à Van ce que j'attendais de lui.

A cela rien d'étonnant ; et pour un esprit moins prévenu, l'issue était facile à prévoir. Mais, avec une sincérité, une bonne foi d'ailleurs parfaite, Sir John Lubbock exprime en ces termes sa déconvenue :

Je fus d'autant plus désappointé que, si j'avais réussi, mon plan m'aurait permis de faire des recherches nouvelles et intéressantes.

Je le crois bien, certes ! En effet, si les expériences faites sur Van avaient réussi ; si cet humble caniche avait pu discerner que les signes F O O D, tracés sur le carton qu'accompagnait du pain trempé dans du lait, avaient la signification abstraite de nourriture ; si, mis en si bonne voie, il avait pu saisir la signification non moins abstraite des chiffres 1, 2, 3 ; ce chien-prodige eût été en effet véritablement intelligent ; et l'honorable baronnet aurait pu se livrer à des recherches d'autant plus « nouvelles et intéressantes » qu'elles l'eussent amené peu à peu à développer cette intelligence en germe, et à faire de Van un être pensant et doué de raison.

Il se console, non sans quelque amertume, de son désappointement, par cette considération que

dans un cas de ce genre, on n'a pas cependant à désirer un résultat plutôt qu'un autre, le but de toutes ces expériences étant la découverte de la vérité ; aussi le résultat négatif, ajoute-t-il, est ici très intéressant.

Néanmoins il n'est pas entièrement convaincu de ce résultat négatif, et ne dissimule pas son espoir de voir d'autres expérimentateurs, plus heureux que lui, obtenir des effets auxquels il n'a pu atteindre. Il ajoute :

Je ne regarde pas pourtant ce résultat comme définitif et je suis heureux de voir recommencer ces expériences. Si elles donnaient les mêmes résultats, elles prouveraient que les chiens associent difficilement des idées, même extrêmement simples [1].

Et, en effet, les chiens, comme tous les autres animaux, n'associent pas d'*idées*, par la raison péremptoire que l'on ne peut associer ce qu'on n'a pas. Car l'*idée*, produit du travail effectué par l'esprit sur les images formées dans le cerveau en généralisant par l'abstraction ce que représentent ces images, — l'*idée*, dans l'acception pure de ce mot, est le privilège exclusif de l'homme.

Ces images, qui sont le reflet dans le cerveau, par l'intermédiaire des sens, du monde extérieur, sont communes à l'animal et à l'homme. Seulement elles restent, dans le premier, concrètes, particulières, locales, *hic et nunc*, sans qu'aucune abstraction lui permette de séparer l'être du phénomène, de généraliser ce qu'il perçoit et d'arriver ainsi à cette notion de l'universel qui résume ou du moins contient en germe toutes les notions abstraites.

Mais la formation des images dans le cerveau de l'animal n'en constitue pas moins une connaissance, parfois même une connaissance relativement étendue, quoique purement *sensitive* et dépourvue de tout élément intellectuel. C'est la confusion habituellement faite entre les deux ordres de connaissance, connaissance *sensitive* et connaissance *intellectuelle*, qui explique la tendance si prononcée, chez une foule d'esprits cultivés, à vouloir à toute force attribuer l'intelligence, autrement dit la raison, aux animaux.

1 — *Les Sens et l'Instinct chez les animaux*, édition française, p. 260.

L'instinct ne suffit pas à la psychologie de la bête. En outre de l'instinct proprement dit, elle est douée d'appétits, de passions et enfin, comme nous venons de le dire, d'une connaissance particulière et concrète de tous les objets et faits qui frappent ses sens.

Or, connaissance sensitive, passions, appétits même, instinct, elle a tout cela de commun avec l'homme, encore que dans des proportions différentes. L'instinct est manifeste en l'enfant de très bas âge et le domine seul au début ; mais à mesure que l'enfant grandit et que, l'éducation aidant, s'ouvre son intelligence, l'instinct perd une bonne partie de ce que gagne celle-là, sans toutefois disparaître jamais complètement. Quant aux appétits et aux passions, chacun sait assez que ce n'est que par l'énergie de la volonté appuyée du secours divin, que l'homme doué de raison et de libre arbitre, parvient à les surmonter et à les diriger, autrement dit à dompter la bête qui est en chacun de nous.

« Mon Dieu », chantait Racine :

> Mon Dieu, quelle guerre cruelle !
> Je trouve deux hommes en moi :
> L'un veut que, plein d'amour pour toi,
> Mon cœur te soit toujours fidèle :
> L'autre à ta volonté rebelle,
> Se révolte contre ta loi !

C'est que l'homme est composé d'esprit et de matière, d'une intelligence et d'un corps substantiellement réunis en un seul être, mais où ces deux natures contraires sont en lutte perpétuelle l'une contre l'autre. Aussi saint Thomas d'Aquin, le grand maître de la philosophie scolastique, définit-il l'homme, après Aristote : un animal raisonnable, *animal rationale.* Le saint Docteur considère même l'animal comme un genre par rapport aux deux espèces, l'une raisonnable, l'autre sans raison.

Rationale et irrationale sunt differentiæ divisivæ animalis, diversas ejus species constituentes (Summa theologica, Pars 1ª, quæst. 77, a. 3) ; et un peu plus bas :

Homo, etsi conveniat in genere suo cum aliis animalibus, specie tamen differt (Ibid., Pars 1a, quæst. 78, a. 3 ad primum).

On citerait maints et maints passages des écrits de l'Ange de l'Ecole, où les animaux sont toujours désignés avec une épithète : animalia *bruta*, par quoi il les distingue de l'homme : animal *rationale.*

C'est que, en effet, à ne considérer que son corps et indépendamment de l'esprit qui ne fait qu'un avec ce corps, l'homme est véritablement un animal, très supérieur sans doute en organisation aux plus parfaits des mammifères ; c'est au point qu'un anthropologiste matérialiste de renom a pu reconnaître qu'un véritable *abîme* sépare l'organisme de l'homme de celui des anthropoïdes les plus perfectionnés [1]. Il n'en reste pas moins que cet organisme si parfait ne doit sa supériorité sur celui de la bête la plus perfectionnée qu'à une différence de degré, ce degré eût-il la profondeur—ou la hauteur, comme on voudra—d'un abîme.

La vraie supériorité de l'homme est ailleurs.

Elle est dans cet esprit abstracteur et généralisateur, dans cette âme immatérielle, spirituelle, *subsistante* (pour employer le langage scolastique,) qui travaille sur les images matérielles formées dans le cerveau, pour en faire jaillir l'*idée.*

L'animal associe des images à l'aide desquelles il forme des apparences de jugements que Leibnitz appelait *empiriques*, et cela à l'aide d'une faculté dénommée par saint Thomas : Estimative *(Vis estimativa)*, par opposition à une faculté parallèle chez l'homme mais éclairée par l'intelligence et que le grand Docteur appelle : Cogitative *(Vis cogitativa).* Il s'agit, chez l'animal, d'un jugement qui, à l'inverse du jugement de l'homme, est dépourvu de liberté.

1—Le professeur TOPINARD : *L'Anthropologie et la science sociale*, 1900. Paris, Masson.

Il en est qui agissent d'après un jugement fatal *(non libere)*, comme les bêtes *(animalia bruta)*. Ainsi la brebis voyant le loup juge qu'il faut fuir, mais cela par un jugement naturel et qui n'est point libre : car ce n'est point par raisonnement, mais par instinct naturel qu'elle juge cela [1].

Au contraire, en présence d'un danger, il peut arriver — et en fait il arrive souvent — que l'homme délibère en lui-même pour savoir s'il doit affronter le danger ou s'il doit tenter de l'éviter et de quelle manière.

A y regarder de près, tous les actes tenus pour intelligents chez les animaux sont explicables soit par motion instinctive, consécution et association d'images, jugements empiriques ; jamais par un jugement libre et raisonné.

Certains ne manqueraient point de présenter cette objection :

« Que savez-vous de ce qui se passe chez l'animal ? Il ne parle pas et ne peut vous renseigner sur ce qui se passe en lui. »

Eh ! C'est justement du fait qu'il ne parle pas que je suis en droit de conclure qu'il ne pense pas. S'il pensait, il éprouverait le besoin d'exprimer sa pensée, de la communiquer autour de lui. Il a un langage, cependant ; et l'on a voulu en conclure qu'il pense. On n'a pas remarqué que le langage des animaux est purement sensitif, qu'il n'exprime que des émotions, des passions ou des appétits, jamais des idées. Dira-t-on que c'est faute d'un organe approprié à la parole qu'il ne parle pas ? Mais certains oiseaux, notamment les perroquets, prononcent très nettement les paroles qu'ils entendent prononcer devant eux : ce n'est donc pas la conformation de leurs organes qui s'oppose à ce qu'ils parlent intelligemment. Or chacun sait que les paroles prononcées par un perroquet ne représentent chez lui aucune idée correspondante, et qu'elles ne sont pour lui que la reproduction par imitation de

---

1 — *Sum. theol.*, Pars 1ª, quæst. 83, art. 1.

Quædam agunt, dit saint Thomas, *judicio sed non libero, sicut animalia bruta*. JUDICAT ENIM OVIS VIDENS LUPUM, EUM ESSE FUGIENDUM, *naturali judicio sed non libero :* QUIA NON EX COLLATIONE, *sed ex naturali instinctu hoc judicat*.

sons quelconques et sans signification. Aussi traite-t-on de psittacisme (*psittacus*, perroquet) le défaut des gens, plus particulièrement des enfants, qui répètent les mots qu'ils ont entendus, mais sans savoir ce qu'ils disent.

D'ailleurs si, empêché de produire des paroles articulées faute d'un organe approprié, l'animal pensait, élaborait des idées, il trouverait infailliblement moyen, par signes, gestes, mouvements, cris ou autrement, de communiquer ses idées et de se faire comprendre. Avant même que l'abbé de l'Epée eût créé une méthode de langage pour les sourds-muets, ceux-ci parvenaient, dans une mesure inférieure il est vrai, à exprimer leurs besoins, à faire connaître leurs pensées. D'ailleurs la facilité avec laquelle ils se sont prêtés à la méthode d'éducation inventée pour eux montre bien qu'il y avait en eux des idées qui ne demandaient qu'à être éveillées pour se manifester.

Que l'on essaye donc de créer, comme avait fait l'abbé de l'Epée, une méthode de langage pour les animaux, même pour ceux qui, suivant l'expression populaire, passent pour les plus « intelligents. » Les tentatives aussi patientes que persévérantes de Sir John Lubbock pour apprendre à son chien Van à lire et à compter, répondent, par leur radical insuccès, à tout nouvel essai que l'on voudrait tenter dans ce genre.

Il serait intéressant de reprendre un à un quelques-uns des faits rapportés sur divers animaux pour en conclure à leur intelligence, et de montrer comment l'intelligence proprement dite, la raison, en est étrangère. Des philosophes ont proposé d'accoler au substantif *intelligence* le qualificatif de *sensible* ou *sensitive*, et de concéder au grand public que les animaux possèdent une certaine intelligence, mais une intelligence purement sensitive. Cette transaction nous semble boiteuse ; nous pourrons quelque jour examiner pourquoi.

JEAN D'ESTIENNE.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

A PROPOS DE FRANC-MAÇONNERIE FRANÇAISE—QUELQUES VÉRITÉS DÉSAGRÉABLES

« A quelque chose malheur est bon », dit le proverbe.

Les tristes révélations qui signalent au monde entier le gouvernement de la république française commencent à ouvrir les yeux de nos compatriotes. Il n'était pas trop tôt. Tant que ces renégats n'ont mangé que du religieux et du prêtre, c'était peccadille pure avec circonstances atténuantes. Maintenant qu'on voit les laïcs eux-mêmes, militaires et civils, soumis au même régime d'arbitraire, de délation et de persécution, ceux qui parmi nous n'ont point tout à fait perdu le sens se réveillent en sursaut et crient à la maçonnerie française. Ils ont raison de s'épouvanter et de crier : l'ennemi n'est pas seulement en France ou à nos portes ; il est dans nos murs—mais ils auraient mieux fait encore de crier quinze ans plus tôt.

Gare à la franc-maçonnerie française ! on a raison de le crier ; mais gare surtout aux idées et à l'esprit qui préparent le terrain à la franc-maçonnerie et sans lesquels la franc-maçonnerie ferait peu de choses parmi nous. Croit-on que la poignée de francs-maçons qui déshonorent la France aurait si facilement raison de trente millions d'hommes, si l'esprit public était resté orienté vers le bon sens chrétien ? Là est le mal : il est dans la putréfaction de l'esprit et des mœurs. La maçonnerie ne travaille à son aise que dans cette décomposition.

Le grand mal de la France, il faut qu'on le sache et qu'on le dise, ce n'est ni son gouvernement ni la franc-maçonnerie dont il n'est que le serviteur odieux et ridicule, c'est l'esprit de vertige et d'erreur qui s'est emparé de son peuple et qui illusionne sur son mal beaucoup de ses enfants.

Dieu me garde de ne point rendre justice à la France, de n'être pas fier comme catholique de son esprit d'apostolat et de son incomparable armée de prêtres, de religieux et de religieuses qui reste bien l'une des grandes gloires de l'Eglise. Mais il faut rendre compte de la stérilité relative de tant de dévouements et de l'inanité apparente de sacrifices qui devraient sauver tous les peuples. Dieu n'éprouve point en ce monde les nations comme les individus pour les mieux récompenser dans l'autre. Il y a là

un mystère que doivent pénétrer ceux qui aiment assez la France pour la sauver; ce que feront bien de méditer tous les peuples chrétiens qui ne veulent pas périr.

Et que dis-je que je n'aie entendu mille fois de la bouche des Français eux-mêmes, des plus intelligents et des meilleurs? Certes, personne ne révoquera en doute le patriotisme ardent du dernier supérieur de Saint-Sulpice, à Montréal. Parmi les innombrables auditeurs qu'émut si profondément l'éloquence ardente et prophétique de ses jeunes années, qui ne se souvient d'un admirable sermon sur le *déplacement de la foi?*

Il y a trente ans de cela : la France était au commencement de la crise qu'elle traverse aujourd'hui et dont seuls alors les clairvoyants prévoyaient l'imminente gravité. Dans l'épanchement et l'intimité d'une soirée de famille, un homme d'esprit distingué et de sens exquis, Français autant que personne, me disait :

> Ah! vous êtes bien heureux là-bas dans votre pays! vous avez gardé la foi et la foi a gardé votre bon sens... Ici nous achevons de le perdre, ce bon sens français qui fut si longtemps notre gloire et notre force... Ce n'est pas l'esprit qui nous manque; l'esprit court les rues plus que jamais. Ce qui nous manque, ce qui manque davantage au peuple à mesure qu'il perd la foi, c'est le bon sens, le sens du vrai et du faux, du juste et de l'injuste; et c'est pourquoi on en fera ce qu'on voudra, on lui fera gober toutes les erreurs, approuver tous les crimes.

Je n'ai jamais oublié cette douloureuse prophétie de tout ce que nous avons vu depuis, et que tout le monde alors croyait invraisemblable, sinon impossible. C'était le diagnostic effrayant d'un mal que Dieu seul peut conjurer et qu'en fait dans l'histoire des peuples il n'a jamais guéri.

Que d'autres confidences moins intimes je pourrais rapporter, non sans bénéfice pour le lecteur! S'il est vrai que je suis atteint de francophobie, le virus m'en a été inoculé de longue date par ceux-là mêmes qui s'étonnent que j'en sois pris.

Chacun conçoit la haine et l'amour à sa façon. Il y a des gens qui pour aimer sérieusement croient avoir besoin de se brouiller tout à fait avec le bon sens. J'ai l'infirmité de n'être point de ceux-là, et je crois avec Bourdaloue, un vrai Français celui-là et pas des plus sots, «que le bon sens doit être de tout», de l'amour et du patriotisme comme de la simple piété et de tout bon sentiment dont s'honore un honnête homme et un chrétien. J'aime la France à ma façon, et c'est parce que je l'aime que je hais les scélérats qui l'assassinent, et les sots qui la déshonorent.

Puis nous avons notre France à nous qu'il nous est permis d'aimer et de défendre contre tous ceux qui menacent sa paix et son bonheur. C'est encore aimer la vraie France que de défendre cette partie d'elle-même qu'elle a laissée sur les bords du Saint-Laurent. N'était-ce pas une raison suffisante de ne point marchander les compliments à ceux de nos cousins d'outre-mer qui sont venus, les uns avec de bons sentiments et sans aucun désir de nous faire du mal, les autres avec des intentions détestables, tromper notre peuple sur les choses de là-bas et fausser son jugement par des panégyriques inopportuns jusqu'au scandale? Puis-je aimer mon pays et les voir perdre à plaisir son bon sens par chauvinisme ou par prosélytisme maçonnique? Puis-je ne pas dire qu'ils sont des endormeurs et des sots ou pis encore, qu'ils scandalisent sans le vouloir ou à dessein, et font ce qui est en eux pour perdre notre pays comme le leur?

La franc-maçonnerie française à son pied-à-terre à Montréal. Elle a parmi les nôtres ses apôtres hypocrites et zélés comme tous leurs frères en maçonnerie ; mais elle fera peu de choses et n'osera guère travailler au grand jour tant qu'on n'aura point suffisamment corrompu l'esprit du peuple et perdu le bon sens public. Le meilleur moyen d'y arriver c'est d'exploiter la sympathie naturelle de nos Canadiens pour la France, et de leur faire approuver ou tout au moins excuser les attentats et les crimes qu'elle y commet au nom de la civilisation. C'est pour cela qu'elle nous envoie toute une armée de missionnaires laïcs qui lui préparent les voies. Combien ont passé parmi nous depuis vingt ans, les uns affectant de respecter nos institutions pour les mieux critiquer, les autres les critiquant sans dire en quoi elles laissent à désirer, et ce qui les remplacerait avec avantage dans les circonstances où nous sommes, tous louant sans réserve et faisant miroiter aux yeux des naïfs le côté séduisant de cette civilisation où Dieu et la morale ne comptent pour rien !

Elle a parmi nous comme partout deux sortes d'auxiliaires : les sectaires, peu nombreux encore, mais capables de tout, et les innocents, qui sont légion. Les sectaires trouvent les mots d'ordre, les formules, et les lancent dans le public ; les innocents les gobent et les propagent avec un zèle égal à leur candeur, sans savoir ce qu'ils disent ni ce qu'ils font. Et quand l'opinion publique est affolée ou suffisamment agitée, les sectaires se montrent au grand jour et donnent aux formules leur vrai sens, aux mots

d'ordre leur vraie portée. C'est ainsi que les innocents font sans le vouloir la fortune des ambitieux, des scélérats et des enragés.

De quoi sert-il de crier à la franc-maçonnerie française si vous faites habituellement son jeu et si vous lui prêtez votre influence, si vous prônez ses apôtres et ses missionnaires, si vous répétez étourdiment ses mots d'ordre, si vous chantez d'ordinaire dans le chœur des endormeurs ? Que de gens d'un mince mérite et d'une minime valeur sont venus ici faire les affaires de la maçonnerie et de la libre-pensée, et vous avez embouché toutes les trompettes de la publicité pour leur attirer une clientèle nombreuse de badauds et de gobeurs. Qu'avez-vous dit pour mettre en garde les cœurs droits et les esprits sans défiance ? Sous prétexte qu'ils étaient Français et que vous avez du sang français dans les veines, vous vous êtes faits dévotement leurs thuriféraires, même lorsque ces glorieux parents prétendaient bien descendre en droite ligne du singe, ou même n'avaient pas fini d'en descendre. Nous aussi nous avons du sang français dans les veines et remercions Dieu de n'en avoir point d'autre ; mais nous n'avons rien de commun avec ces bouffons et ces drôles. Nos ancêtres venaient du baptistère de Reims ; les leurs viennent du Jardin des plantes et d'acclimatation : nous ne voulons d'eux ni pour *oncles* ni pour cousins.

Que d'autres sont venus avec des intentions bien autrement droites et pures, mais gobant tout de leur pays comme d'eux-mêmes, ils ont fait l'apologie des persécuteurs et n'ont guère trouvé à blâmer que les victimes ! Ne pouviez-vous pas leur laisser deviner que vous les trouviez naïfs jusqu'à la sottise, ce qui est un malheur, et sots jusqu'au scandale, ce qui n'est jamais permis ? Ne regardez ni à la race de celui qui pérore, ni au ruban qu'il porte à sa boutonnière, ni aux couleurs dont se chamarre son habit : si ce qu'il dit est chrétien et sensé, donnez-lui les éloges mérités ; mais si son discours public ou privé n'est ni chrétien, ni sérieux, ni vrai, ou ne dites rien, ou laissez-lui poliment savoir que dans un pays comme le nôtre, fort en retard de civilisation maçonnique, il y a deux bons moyens d'être sage et de se concilier l'estime des honnêtes gens : être toujours réfléchi et sensé dans ses discours et savoir se taire quand on n'a point le tact de parler à propos.

***

Puisque la fin d'une année porte naturellement aux pensées sérieuses, pourquoi mes confrères les journalistes ne se donneraient-ils pas la peine de bien voir la part de responsabilité qu'ils ont dans l'orientation de l'esprit public et ce qu'ils auraient pu faire pour la rendre plus ferme et plus droite vers le vrai et le bien ? Ils ne se font pas faute de faire publiquement l'examen de conscience et la confession de tout le monde : serait-il injuste d'avouer la part qu'ils ont dans les péchés des autres ? Qu'ils me pardonnent de leur dire sans déguisement ce que pensent de quelques-unes de leurs peccadilles des honnêtes gens qui les observent de loin et se donnent l'illusion de penser quelque chose.

Vous nous avez dénoncé récemment le péril de la maçonnerie française, et vous avez raison cent fois plus que vous ne le dites ; mais qui a fait sa fortune ? Qui lui a permis de s'établir en paix et de jeter ses premières semences dans l'esprit public ? N'est-ce pas votre silence intéressé ou votre plus ou moins inconsciente complicité ? N'est-ce pas vous qui avez popularisé autant que vous l'avez pu et chaperonné devant le public ses principaux missionnaires ouvriers ? N'est-ce pas vous encore qui même aujourd'hui que vous la dénoncez, propagez ses formules, ses mots d'ordre et son programme ? Pourquoi gardez-vous son langage si vous répudiez ses pensées et ses intentions ?

Vous vous plaignez encore que le public ne goûte point les articles sérieux, et qu'il ne veut point les lire. Encore ici vous avez mille fois raison ; mais n'est-ce pas un peu parce qu'au lieu de faire de votre journal une œuvre intellectuelle et morale, vous en avez fait surtout une œuvre marchande, qui cherche non le bien à faire mais les profits à réaliser ?

Vous dites, et qui vous donnera tort ? que chez nous l'esprit de parti est en train de tout perdre et d'ôter au peuple tout sens du vrai et du juste. Mais qui plus que les journaux est responsable des égarements de l'esprit public ? Le journal n'est-il pas avant tout chez nous le moyen pratique de préjuger l'opinion et de former au gré de ses intérêts la conscience des lecteurs ? Le faire lire, si l'on peut, se faire payer avant tout, par les abonnés quand ils sont honnêtes ou par des acheteurs quand on ne l'est pas, n'est-ce pas la fin principale sinon unique de la plupart de nos journaux ? N'y en a-t-il pas même qui ne sont jamais vendus... parce qu'ils sont toujours à vendre ? Comment alors élèveront-ils l'esprit du peuple ? Comment formeront-ils son jugement ? Comment éclaireront-ils la conscience publique ?

Les journalistes ne sont pas seuls coupables, dites-vous. D'accord : nous avons les journaux que nous méritons.

***

Pour être juste, ce n'est pas chez nous seulement qu'un journal consciencieux et sérieusement fait a peine à vivre. A mesure que l'instruction se répand parmi le peuple, la culture intellectuelle perd en intensité ce qu'elle gagne en extension, et l'aristocratie de l'intelligence, comme celle de la vertu, perd en influence ce qu'elle gagne en élévation au-dessus du niveau commun. Il y a plus de lecteurs et moins de lecture sérieuse. Depuis que tout le monde sait lire, le journal a tué le livre ; et depuis que tout le monde lit le journal, le fait divers, la chronique scandaleuse et les potins politiques ont tué la causerie, l'article de fonds et le journal sérieux lui-même. Si Veuillot revenait avec son immense talent et sa verve intarissable, retrouverait-il ses quinze mille lecteurs ?

Nous souffrons peut-être plus qu'aucun peuple de ce mal nouveau que j'appelle le *démocratisme intellectuel :* la classe lettrée chez nous est non pas la moins intelligente, mais la moins intellectuelle qu'il y ait sous le ciel. Que de lettrés parmi nous ne se souviennent plus guère qu'ils ont appris à lire ! En dehors de leurs journaux—et quels journaux !—une hotte de cancans, de scandales, de fausses nouvelles, d'informations inexactes que l'on vide chaque matin et chaque soir sur leur bureau et dans laquelle ils trouveraient rarement une pensée sérieuse, un jugement honnête et consciencieux—quoique ce soit qui élève un peu leur esprit au-dessus des vulgarités de la rue,—que lisent-ils pour la plupart, ceux qui lisent quelque chose ?

Comment le peuple aura-t-il la passion de s'instruire quand ceux qui sont à sa tête et lui doivent l'exemple affectent le souci de ne rien apprendre...que ce qui n'apprend rien ? Comment prendra-t-il le goût des lectures saines et fortifiantes quand les lettrés eux-mêmes ont des nausées de toute lecture sérieuse et n'ont de passion ou de curiosité que pour des journaux sans lettres ou pour la littérature faisandée ?

Assez sur ce sujet désagréable : il vaudra mieux y revenir quelque jour—pour ne pas finir l'année par une gronderie.

RAPHAËL GERVAIS.

Pages Romaines

Les allocutions consistoriales. — Le concordat avec l'Espagne. — L'arbitrage entre le Brésil et la Bolivie. — Les élections de la nouvelle Chambre.

Le grand fait qui a dominé les actes du Saint-Siège pendant le mois de novembre est la solennelle et énergique parole du pape au sujet des affaires de France.

Dans l'une de ces assemblées secrètes où la Papauté convoque les princes de l'Eglise pour leur révéler l'intimité de ses pensées et de ses actes, Pie X l'a adressée aux cardinaux avant de la faire connaître au monde.

Ce fut, au reste, coutume chez les pontifes romains de s'entourer de l'aristocratie du sacerdoce, pour revendiquer hautement les droits méconnus de l'Eglise, démasquer l'hypocrisie des gouvernements persécuteurs, et venger la mémoire des persécutés.

En 1750, par sa célèbre allocution *Vox in Rama audita est, ploratus et ululatus multus*, Benoît XIV dénonça avec indignation la conduite du prince de Hohenlohe qui avait rétabli dans ses états les ministres luthériens. L'allocution consistoriale du 29 janvier 1770 ne fut que l'énergique protestation de Clément XIV contre l'attentat dont fut la victime Joseph I, roi de Portugal. Dans les consistoires du 20 mai 1790 et du 17 juin 1793, Pie VI s'éleva avec douleur, d'abord contre les persécutions religieuses de France, puis contre le régicide du 21 janvier. En des temps plus modernes, et en semblables circonstances, Pie IX flagella la franc-maçonnerie (25 septembre 1865), dénonça à l'univers les dures conditions imposées à l'Eglise en Italie et en Russie (29 octobre 1866), protesta contre l'exécution de l'empereur Maximilien au Mexique (12 juillet 1867), se plaignit amèrement de l'aliénation des biens ecclésiastiques décrétée par le gouvernement italien (20 septembre 1867).

Dans la première année de l'invasion de Rome par les troupes piémontaises, Pie IX ne tint aucun consistoire, et dérogeant à tous les usages, après avoir réuni les cardinaux autour de lui, le 6 mars 1870, sans qu'il ouvrît une seule fois la bouche, il se contenta de leur faire lire les noms des élus qu'il nommait aux évêchés vacants et de ceux qu'il avait désignés antérieurement pour le gouvernement d'autres diocèses. Dans ce grand silence de la douleur pontificale était promulguée la nomination déjà faite par bref du Révérend Alexandre Taschereau, professeur de théologie, docteur en droit canon, recteur de l'université Laval, vicaire général, à l'archevêché de Québec. Ce ne fut que le 27 octobre 1871, que sans lui donner l'apparat des anciens jours, Pie IX tint son premier consistoire depuis la prise de Rome. En une allocution ardente comme sa foi, il résuma toutes ses protestations précédentes contre les attentats commis contre l'Eglise, et sans égard pour les hypocrisies du langage diplomatique, il commenta les paroles du psalmiste : *Vidi iniquitatem et contradictionem in civitate, die ac nocte circumdabit eam super muros ejus iniquitas, et labor in medio ejus et injustitia.* (Psal. 54). La demande du pallium fut faite en ce consistoire pour le futur cardinal Taschereau.

Pour avoir donc été énergique et comme dédaigneuse de toute préoccupation diplomatique, la parole de Pie X s'élevant contre le gouvernement français n'a été que traditionnelle et apostolique. Dans sa fierté, elle a soulagé la conscience catholique depuis si longtemps opprimée en France ; dans sa logique, elle a montré la mauvaise foi de la république dans l'observance

du pacte concordataire ; dans son calme en face des épreuves de demain, elle a rappelé à tous que l'Eglise n'a jamais redouté les tempêtes.

Ecrite en des feuilles séparées des autres feuilles qui contiennent les votes consistoriaux, chaque allocution forme comme une sorte de petit livre qui, remis ensuite à l'auditeur du pape, est déposé par lui aux archives de l'auditorat : étranges archives où rien ne dort, tant elles sont pleines des échos de la conscience des papes.

En douze articles, le Saint-Siège et l'Espagne ont conclu un concordat spécial relativement aux ordres religieux. Par le premier, les ordres et les congrégations religieuses existant en Espagne à la date de la ratification de l'accord et qui ont rempli avant cette date les formalités établies par l'ordonnance royale du 9 avril 1902, jouiront de la personnalité juridique qu'ils possèdent actuellement, et se gouverneront suivant leurs règles et leur discipline propres. L'article deuxième détermine que les ordres et les congrégations n'auront droit à aucune subvention, ni secours de l'Etat, qu'ils seront soumis, en ce qui concerne leur régime canonique, à leurs ordinaires et prélats particuliers ; en ce qui concerne leurs relations avec le pouvoir civil, aux lois générales du royaume. L'article troisième veut que les maisons ou couvents des dits ordres soient sujets aux impôts du pays comme les autres citoyens, mais les préserve de taxes spéciales. Par l'article quatrième sont maintenus les couvents qui, à la date de la ratification de l'accord, sont des établissements des ordres visés à l'article I ; mais on n'en peut ouvrir ni établir aucun autre où se mène la vie commune sans le consentement préalable de l'évêque diocésain et sans une autorisation accordée par ordonnance royale et publiée obligatoirement dans la *Gaceta* de Madrid. L'article cinquième supprime les couvents dans lesquels il y a moins de 12 personnes menant la vie commune, avec obligation pour les religieux dont les maisons sont supprimées de s'agréger eux-mêmes à d'autres couvents du même ordre et de mettre leurs établissements à la libre disposition de leurs supérieurs. Exception est faite à l'obligation précédente en faveur des communautés religieuses où ne se mène pas la vie conventuelle, ou qui, en vertu de leur règle, se consacrent à des œuvres de bienfaisance, à l'enseignement, à la charité et à l'assistance des malades, des vieillards, des pauvres, des abandonnés, comme aussi des maisons de procure et les sanatoria que peuvent tenir les différents ordres. De par l'article sixième, il ne pourra s'établir en Espagne aucun ordre nouveau, ou congrégation nouvelle, sans l'autorisation de Sa Sainteté et sans un accord préalable du gouvernement avec le Saint-Siège, consigné dans un décret royal publié dans la *Gaceta* de Madrid. En vertu de l'article septième, l'ordre des Frères de la Doctrine Chrétienne continuera à exister dans les mêmes conditions, avec les mêmes droits et bénéfices dont il a joui jusqu'à ce jour. L'article huitième exige que les associations constituées dans un but religieux, mais dont les membres non unis par les liens de la profession religieuse n'observent pas la vie commune, soient, sans préjudice de l'autorité épiscopale à leur endroit, réglées par la loi générale des associations et les principes du droit commun. Dans l'article neuvième, le concordat décide que les étrangers ne pourront établir en Espagne les ordres et congrégations religieuses visés dans l'article I, sans s'être fait préalablement naturaliser dans le royaume conformément à la loi commune. Il veut encore que les religieux qui, tout en conservant leur condition légale d'étranger, entreront ou résideront dans quelque couvent ou

maison religieuse existant en Espagne, soient soumis à toutes les dispositions du droit commun en vigueur relativement aux sujets étrangers. L'article dixième déclare qu'au ministère de la justice sera ouvert un registre spécial sur lequel seront inscrits les ordres et congrégations religieuses auxquels se rapporte cette convention et ceux qui, conformément à un accord entre les deux puissances, se constitueront dans l'avenir. Dans l'article onzième, faculté est laissée au ministère de la justice, d'accord avec le conseil des ministres et le Saint-Siège, d'édicter les mesures réglementaires et d'éclaircissement que pourra nécessiter l'exécution du présent accord. L'article exprime le désir que la convention soit ratifiée par le parlement espagnol aussitôt que possible.

Tel est le nouveau concordat qui régit la vie religieuse en Espagne. Sans trouble aucun, il a été discuté, arrêté, signé par Mgr Aristide Rinaldini, archevêque d'Héraclée, grand'croix de l'Ordre royal de Charles III et de Léopold de Belgique, nonce apostolique en Espagne, au nom du Souverain Pontife, et par Don Faustino-Rodriguez Sampedro, grand'croix de l'Ordre royal de Charles III, sénateur à vie du royaume, ministre d'Etat, au nom du roi catholique d'Espagne Don Alphonse XIII. Le 19 juin 1904, les plénipotentiaires apposaient leur signature; le 23 du même mois le sénat espagnol ratifiait la convention.

Un acte de haute signification politique et religieuse est la proposition faite à Mgr G. Tonti, nonce apostolique près le gouvernement brésilien, par les deux républiques de Bolivie et du Brésil, de vouloir bien accepter la présidence du tribunal arbitral chargé de résoudre les difficultés pendantes entre les deux pays et relatives à leurs frontières respectives. Soumise à l'acceptation du Souverain Pontife, l'invitation a été acceptée de grand cœur par Pie X, heureux que son représentant coopérât ainsi au maintien de la paix et à l'accroissement du bonheur des deux peuples. Ce nouvel hommage rendu à la plus haute autorité morale du monde et à son prestige mis au service du bien-être matériel des peuples, honore autant les gouvernements qui en sont les auteurs que le Saint-Siège qui en est l'objet. Ces exemples de déférence font apparaître plus mesquine et plus inconsciente encore l'intolérance du gouvernement français à l'égard de l'Eglise dont il préconise la séparation sous prétexte d'améliorer le sort des peuples.

Profitant et du mécontentement qu'avait suscité de partout la dernière grève générale en Italie et des espérances que fit concevoir pour l'avenir du royaume la naissance du prince héritier, le ministre Giolitti a tenté la fortune d'une dissolution de l'ancienne Chambre des députés et de l'élection d'une nouvelle. Dans un long mémoire adressé au roi, le président du conseil des ministres s'est d'abord disculpé de l'accusation de négligence qu'on lui adressait au sujet des réformes qu'il avait promises ; puis après avoir fait l'énumération de ses actes dont il vantait à la fois l'opportunité et le succès, il demandait au roi de dissoudre un parlement dont les divisions politiques paralysaient les travaux et ne lui permettaient plus d'avoir la sérénité nécessaire pour veiller avec impartialité et constance aux intérêts du peuple. Le roi signa le décret de dissolution, et les dimanches 6 et 13 novembre, les électeurs furent appelés à se donner de nouveaux représentants. Bien que la lutte n'ait pas été longue, du 18 octobre, date du décret royal, au 13 novembre, jour consacré au ballottage, elle a eu une particulière

intensité d'énergie. Au fond, le combat se livrait entre le socialisme et le parti de l'ordre. Le gouvernement a déployé partout une cynique pression, les partis populaires antigouvernementaux ont eu recours à la violence; Naples a eu ses tentatives de barricades, Milan, Florence ses violences qui ont fait de nombreux blessés; dans une foule de villes italiennes la force armée a dû intervenir. Pour ne point prendre officiellement part à la lutte, par obéissance au *non expedit* pontifical, les catholiques sont seulement intervenus isolément, apportant le concours de leur voix au député conservateur là où l'élection était menacée par la candidature d'un adversaire aux idées subversives de l'ordre.

Le résultat de cette tactique a été l'élection d'une chambre en majorité conservatrice et dont beaucoup de représentants ne devant leur succès qu'à l'appui des catholiques tiendront forcément compte des opinions de ceux dont ils sont les représentants. Officiellement le *non expedit* reste comme une constante protestation contre le gouvernement italien dans Rome.

DON PAOLO-AGOSTO.

L'ABBÉ GUSTAVE BOURASSA

Le Souverain Maître a appelé à lui, dans la nuit du 20 novembre dernier, ce prêtre instruit, vertueux et charitable qui se promettait de consacrer, durant de longues années encore, ses talents et sa vaillance au triomphe de l'Eglise et au bien des âmes. Le juge infiniment sage et munificent a voulu, sans doute, se contenter du travail déjà accompli et des généreux projets de son fidèle serviteur.

Bien que souffrant toujours des suites d'un cruel accident, le regretté curé de Saint-Louis de France comptait avec raison, semblait-il, sur un prochain retour à la santé. Mais la mort est venue, prompte comme la foudre, détruire ses espérances, et plonger dans le deuil, parents, amis, paroissiens, confrères.

Esprit cultivé, écrivain élégant et original, causeur brillant, l'abbé Bourassa n'en était pas moins un prêtre d'une régularité irréprochable. Aussi savait-il exercer une influence salutaire dans certains milieux qui ne sont pas accessibles à tous les dévouements.

Bien que la mort l'ait surpris, il répondit courageusement à son appel foudroyant. « Recommandez votre âme à Dieu, » lui dit le prêtre qui l'assista au moment suprême.— « Mon âme est à Dieu ! » répondit-il avec énergie. Ce fut sa dernière parole, parole toute de foi et d'abandon en Celui qui avait « réjoui sa jeunesse » sacerdotale, et dont la claire vue allait bientôt être sa « récompense excessivement grande. »

La *Nouvelle-France* qui, dès la première heure, compta l'abbé Bourassa au nombre de ses amis et de ses collaborateurs, demande avec instance à ses lecteurs de se souvenir de lui dans leurs prières.

AMICUS.

LA NOUVELLE-FRANCE

TABLE DES MATIÈRES DU TOME III.—1904

SOMMAIRE DE CHAQUE LIVRAISON MENSUELLE

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

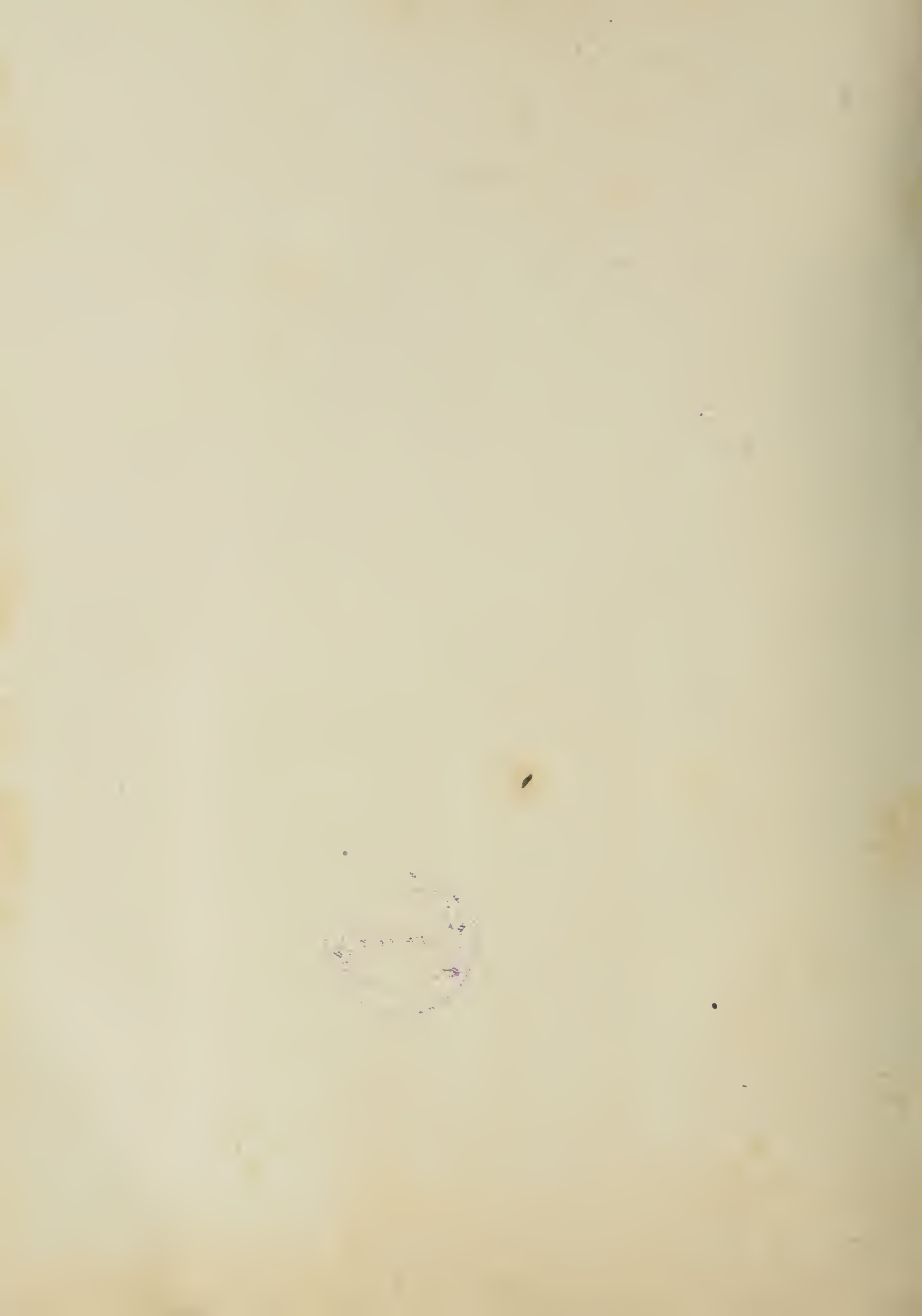
JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE



Revers du double-scel de la Cie de la Nouvelle-France.



LA NOUVELLE FRANCE, 1904

v.3